

HISTOIRE

DE

FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

PAR MM. VELLY, VILLARET, & GARNIER.

HISTOIRE

DE

FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

Par M. l'abé VELLY.



TOME PREMIER.

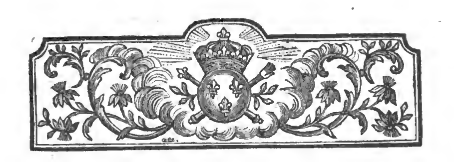


A PARIS,

Chez SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin Saint-Jacques.

M. DCC. LXX.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.



AU ROI.

SIRE,

JE présente à VOTRE MAJESTÉ, *un des fruits de cete précieuse liberté que vous avez acordée aux Lettres. Tous ceux qui avant votre regne s'étoient chargés d'écrire l'Histoire de la Nation, n'avoient rempli que la moindre partie*

de leur engagement. Exacts & minutieux dans le récit des opérations militaires, ils avoient gardé un ſilence profond ſur toutes les parties de l'adminiſtration, ſoit qu'ils ignoraſſent à quoi les obligeoit leur qualité d'hiſtorien, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, qu'ils craigniſſent d'alarmer une politique étroite & ombrageuſe. Votre ſageſſe, SIRE, a pleinement diſſipé ces craintes. Convaincu qu'il y auroit de l'injuſtice à priver une nation des ſecours qu'elle a droit d'atendre d'une portion de ſes membres, ſous prétexte de prévenir quelques abus qu'il eſt ſouvent impoſſible d'empêcher & qu'il eſt toujours facile de réprimer, vous avez en quelque ſorte invité les gens de lettres à raprocher leurs travaux des beſoins de la ſociété. Le ſuccès le plus éclatant a juſtifié ces vues pleines d'équité & de modération. A cete foule de romans inſipides ou dangereux qu'on voudroit pouvoir éfacer des faſtes de la litérature, ont ſuccédé des traités ſur le commerce, l'agriculture & les arts. Tous les éforts de l'eſprit humain ont été dirigés vers l'utilité publique.

AU milieu de cete fermentation générale, deux écrivains qu'une mort trop prompte a dérobés aux regards de VOTRE MAJESTÉ, *travaillerent successivement à nous donner une nouvele Histoire de France. Ce fut en s'atachant à la partie que leurs devanciers avoient négligée, c'est-à-dire en recherchant les principes de notre administration, en faisant connoître nos loix, nos mœurs & nos usages, en donnant plus d'atention au dévelopement des causes qu'au récit des événemens, qu'ils se flaterent de rendre leur ouvrage intéressant & vraiment utile. Le public qui connoît ses besoins aplaudit à leur plan : cete nouvele histoire éclipsa bientôt toutes celles qui l'avoient précédée, & a continué d'être regardée comme la seule où l'on pût aprendre à connoître les François.*

NOMMÉ pour succéder au travail de ces deux respectables citoyens, j'ai cru, SIRE, *qu'en me conformant à leur plan, je n'avois point d'autre but à me proposer que de chercher la vérité, ni d'autres regles à suivre que de l'exposer dans tout son jour : que toute réserve, tout*

ménagement ſeroient injurieux à VOTRE MAJESTÉ, & odieux à la nation. Votre monarchie, SIRE, ſoit qu'on en examine la conſtitution interne, ſoit qu'on l'enviſage dans ſes raports avec les étrangers, n'a point à redouter la vérité. Lorſque dans le déclin de l'Empire Romain les François quiterent les déſerts de la Germanie pour chercher un établiſſement plus commode, ils ſe montrerent aux Gaulois étonnés plutôt comme des freres & des défenſeurs que comme des vainqueurs & des maîtres. Les peuples, ſelon le témoignage des anciens hiſtoriens, ſouhaiterent ardemment leur domination & aplaudirent à leurs ſuccès. Parvenus au comble de la puiſſance ſous Charlemagne, & dictant des loix à l'Europe entiere, ils ne ſe prévalurent point de leurs forces pour dépouiller leurs voiſins, & après plus de douze ſiecles de ſupériorité, la France ſe trouve aujourd'hui moins étendue qu'elle ne l'étoit ſous les fils de Clovis.

QUANT à la conſtitution interne de la monarchie, quel autre état, SIRE, préſenta jamais une image plus parfaite du gouvernement paternel?

nel? Les François ne connurent jamais ce partage de la puissance souveraine; ces contre-poids de l'autorité, qui, imaginés en aparence pour garantir de l'opression, ne servent en éfet qu'à nourir la discorde & à autoriser la rebellion. On voit dans tous les temps ce peuple généreux, semblable à une grande famille, s'oublier en quelque sorte lui-même pour ne s'ocuper que du salut de son chef: plus ce chef essuya de disgraces, & plus il sembla avoir aquis de droits sur les cœurs de ses enfans: le roi Jean & François premier furent plus chéris & plus respectés que Philippe Auguste & Louis XIII.

*L'*ETRE *suprême, dont la sagesse regle le cours des saisons & le sort des Empires, n'a point donné un ciel toujours serein ni un bonheur sans mélange: peut-être même une prospérité trop égale & trop longue seroit-elle à la fin le présent le plus funeste qu'il pût faire à une nation. C'est dans la paix & l'abondance que naissent le luxe, la molesse, la corruption & la plupart des autres maladies des corps politiques. Le peuple le plus heureux cesseroit donc bientôt d'être le peuple le*

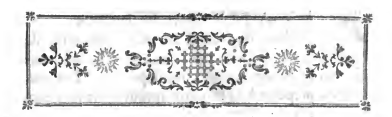
plus estimable, si la providence atentive à le conserver ne lui suscitoit quelquefois des entraves, des disgraces passageres, des embaras multipliés qui, en le forçant de se replier sur lui-même, lui font découvrir le siege du mal & lui en indiquent ordinairement le remede. Alors les embaras disparoissent, & les sages réglemens qu'ils ont ocasionnés subsistent. Puisse le souverain arbitre des destinées faire prospérer les projets que vous formez pour le bonheur de votre peuple! Puissent les augustes héritiers de vos vertus & de votre nom, après une longue suite de siecles, retrouver encore dans le cœur de leurs sujets ces principes de tendresse, de valeur & de magnanimité qui, dans tous les âges, ont formé le caractere distinctif des François!

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant,
très-fidele sujet & serviteur,
GARNIER.



AVANT-PROPOS.

L'OUVRAGE que l'on publie aujourd'hui ne doit qu'à lui-même la faveur dont le public l'honore depuis long-temps. M. L'abé VELLY qui l'entreprit, M. VILLARET qui le continua, n'eurent dans leurs travaux d'autre but que celui de servir leur patrie. Citoyens vertueux & modestes ils cultiverent dans le silence un petit nombre d'amis & n'aspirerent pas même aux grades littéraires auxquels leurs talents & leur réputation sembloient les apeler.

LA supériorité de cete histoire sur celles qui l'ont précédée faisoit désirer à bien des personnes qu'on en donnât une édition propre à entrer dans les grandes bibliotheques. Quelqu'envie qu'on eût de les satisfaire & de rendre à la mémoire de deux écrivains célebres un hommage bien mérité, on auroit atendu que l'ouvrage eût été terminé ; si l'on n'avoit apris par des avis certains que des libraires étrangers profitoient de ce délai pour en donner une édition furtive. Ceux de Paris, à qui l'ouvrage apartient, n'avoient d'autre moyen d'échaper

aux pertes dont ils étoient menacés, que celui de prévenir, s'il en étoit temps encore, les hommes injustes qui cherchoient à les dépouiller. Les magistrats préposés à la librairie aprouverent leur projet, & M. de l'Averdy, alors contrôleur-général, voulut bien le favoriser en engageant le Roi à souscrire pour deux cents exemplaires.

Pour répondre à cete faveur du gouvernement, on se proposoit de rendre cete édition supérieure à tous égards aux précédentes, soit en insérant dans le texte les principaux points de notre droit public que M. l'abé Velly n'a pas assez connu, soit en corigeant quelques erreurs qui lui sont échapées. L'homme de lettres, chargé de la continuation de cete histoire, avoit même intérompu la suite de son travail pour s'ocuper uniquement de ce nouvel objet : mais après bien des recherches & un grand nombre d'essais, il s'est convaincu qu'il valoit mieux laisser subsister l'ouvrage tel qu'il est sorti des mains de l'Auteur, & chercher quelqu'autre moyen de supléer aux défauts qui peuvent encore s'y rencontrer. Avant que de rendre compte au public des motifs qui l'ont déterminé à prendre ce parti, qu'on lui permette quelques réflexions.

Lorsque M. l'abé Velly entreprit une nouvele Histoire de France, il avoit beaucoup plus de talents naturels que de connoissances aquises. Aussi

ne se proposa-t-il d'abord que d'écrire un abrégé qui ne devoit pas excéder six ou sept volumes. Il semble qu'il lui sufisoit pour cela, de lire atentivement ceux de nos historiens que leur prolixité avoit fait négliger, d'en extraire les faits principaux, & de donner à la narration plus de précision, de clarté & de graces qu'on n'avoit encore fait. Mais comme en lisant ces historiens, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils avoient négligé la partie la plus précieuse de l'histoire, c'est-à-dire tout ce qui a raport aux loix, aux mœurs & aux usages, il résolut de chercher ailleurs les secours qu'ils lui refusoient. Les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, les Recherches de Pasquier, le Glossaire de Ducange lui présentoient, sur la plupart de ces objets, des matériaux abondants & tout préparés, qu'il n'eut que la peine de bien enchâsser dans sa narration. Il eût été à désirer sans doute qu'il eût trouvé les mêmes avances par raport à notre droit public, à nos loix, & à la forme primitive de notre administration; mais quoique plusieurs écrivains se fussent déja exercés sur ces matieres, ils partoient tous de principes si diférents, ils afectoient un ton si dogmatique, ils donnoient des résultats si oposés qu'il paroissoit bien dificile de démêler la vérité parmi les préjugés dont ils l'avoient obscurcie. Aussi n'usa-t-il que sobrement de leurs prétendues découvertes; peut-être même eût-il fait plus sagement encore de ne s'en point servir du tout.

C'est ſur ce plan, & avec les imperfections qui devoient naturellement en réſulter que furent compoſés les deux premiers volumes. Ils renferment les deux premieres races & les commencements de la troiſieme, c'eſt-à-dire l'hiſtoire de près de ſept ſiecles. On remarque plus de critique, de recherches & de ſoin dans les volumes ſuivants. L'auteur, ſans ſe laiſſer éblouir par le ſuccès de cet eſſai, ne s'en raporta plus aux compilateurs, il remonta juſqu'aux ſources, il s'étudia à mieux connoître les principes de l'adminiſtration & à mettre plus d'ordre & de liaiſon entre les faits. Il ne s'apperçut peut-être pas qu'il changeoit le plan de ſon ouvrage, & qu'au lieu d'un abrégé il aloit donner une hiſtoire plus étendue que celles qu'on trouvoit déja trop longues; ou bien s'il fit cete réflexion, il jugea ſans doute qu'une hiſtoire ne devoit point être meſurée par le nombre des pages qu'elle renferme; que la plus longue eſt toujours celle qui ennuie; la plus courte, celle qu'on quite à regret & qu'on reprend avec plaiſir. On ne peut cependant ſe diſſimuler qu'il ne ſe trouve encore aujourd'hui des gens qui déſaprouvent ce changement, & qui ne ceſſent de vanter les deux premiers volumes de M. l'abé Velly, quoiqu'ils ſoient certainement les plus imparfaits de tout l'ouvrage. Voici, je crois, les raiſons d'une façon de penſer qui paroît d'abord ſi extraordinaire.

On voudroit ſavoir notre Hiſtoire & ne ſe

point fatiguer à l'étudier : or il en faut convenir, dans l'état où elle eſt encore, elle n'eſt guere propre qu'à repouſſer l'atention. Il faut ſur-tout un éfort de courage pour dévorer patiemment cete longue ſuite de guerres dont on ne voit ni le motif, ni l'objet; ce tiſſu de noirceurs, de trahiſons & d'extravagances qu'ofrent ordinairement les commencements de la monarchie. On a donc ſçu gré à l'écrivain dont nous parlons, d'avoir ſuprimé de ſa narration un grand nombre de faits peu importants aujourd'hui; d'avoir extrêmement abrégé ceux qu'il a crû devoir raporter; enfin, d'avoir entrecoupé le récit trop uniforme des ſieges & des batailles, par des recherches curieuſes & inſtructives ſur nos mœurs & nos uſages. Contents d'y puiſer des notions ſuffiſantes, pour ne pas paroître abſolument étrangers dans leur patrie, ces lecteurs ne demandoient rien de plus à l'hiſtorien; ils auroient voulu qu'il eût ſuivi le même plan, du-moins juſqu'au ſeizieme ſiecle, temps, diſent-ils, où l'Hiſtoire commence à devenir vraiment intéreſſante.

D'AUTRES lecteurs, en plus petit nombre, il eſt vrai, mais dont un écrivain qui travaille pour la poſtérité doit toujours redouter le jugement, n'ont pu pardonner à M. l'abé Velly la précipitation avec laquele il a haſardé ces deux premiers volumes. C'eſt dans ces ſiecles, ont-ils dit, qu'on

regarde trop légérement comme ténébreux, que s'est établi le sytême si compliqué des deux puissances civile & éclésiastique ; que l'Europe a commencé à se former en république ; que les membres de la même société ont été divisés en plusieurs ordres de citoyens qui eurent des droits & des privileges diférents ; que les possessions même furent afectées d'un caractere qui les constitua franches ou serves, nobles ou roturieres ; que l'on vit enfin éclôre & pulluler toutes ces loix locales, ces coutumes particulieres qui décident encore aujourd'hui de la fortune des citoyens. Ces objets & si grands & si importants devoient sans doute fixer les regards d'un historien ; ils méritoient du-moins qu'on fit des éforts pour les éclaircir. D'ailleurs comment parviendra-t-on à marquer les changements successifs arrivés dans l'administration, si l'on ignore quele fut la forme primitive de cete administration ? comment jugera-t-on de la nécessité ou de l'utilité d'un réglement, d'une loi, si l'on n'en connoît pas les raports avec les autres loix & les besoins de la société ? Entreprendre d'écrire l'histoire d'une nation, & négliger d'en étudier les commencements, sous prétexte qu'ils sont ténébreux & rebutants, c'est vouloir élever un édifice sans songer à lui creuser des fondements, sous prétexte qu'ils entraînent beaucoup de dépense, & qu'ils ne sont point aparents. Mais est-il possible, demandera-t-on, de donner une histoire

hiſtoire des deux premieres races, & même d'une grande partie de la troiſieme, qui ſoit tout à la fois profonde, inſtructive & amuſante.

Le P. Daniel n'en doutoit point, puiſqu'il n'a pas craint d'avancer qu'avec des talents & du travail on pouvoit faire ſur les commencements de la monarchie, une hiſtoire ſupérieure à celle que Tite-Live nous a laiſſée ſur les premiers ſiecles de la république Romaine. Il eſt à propos d'examiner les raiſons ſur leſqueles il fonde cete aſſertion. Nos premiers rois, dit-il, à compter depuis Clovis, ont joué ſur le théâtre de l'univers un rôle bien plus important que les rois de Rome & les premiers conſuls qui leur furent ſubrogés. Les batailles de Soiſſons, de Tolbiac, de Vouillé, d'Arles, & du Caſilin, ſont des actions plus mémorables qu'une multitude de petits combats contre les Fidenates, les Sabins & les Herniques: enfin nous avons, ſur ces actions, des détails & plus circonſtanciés & plus autentiques que n'en avoit Tite-Live ſur les premiers exploits des Romains. La premiere raiſon qu'alegue le P. Daniel eſt certaine, mais elle ne prouve rien, ſans quoi il faudroit dire également que l'hiſtoire de Gengiskan, de Tamerlan ſeroit bien plus intéreſſante que celle d'un Epaminondas, d'un Alcibiade; ou bien, pour me ſervir d'une autre comparaiſon, que les romans de Scudéri & de la Calprenede valent beaucoup mieux que ceux de l'abé Prévoſt & de Richarſon. La ſe-

conde raiſon eſt également vraie, mais elle ne ſeroit valable qu'autant qu'on pouroit montrer que Tite-Live n'a rempli les commencements de ſon hiſtoire que des petits combats dont parle le pere Daniel. Or nous voyons, au contraire, qu'ils ne tiennent dans cete hiſtoire que la place qu'on ne pouvoit leur refuſer; que le récit qu'en fait l'écrivain eſt toujours ſubordonné à un point de vue vraiment philoſophique, celui de faire voir quele fut la conſtitution primitive du peuple Romain, quels principes d'adminiſtration lui inſpirerent cete modération dans les ſuccès, cete fermeté dans les revers, qui le firent triompher de tous les obſtacles, & ne lui laiſſerent plus d'autres ennemis à redouter que ſes propres vices : c'eſt à ce grand objet annoncé dès le début, que l'hiſtorien a ſçu lier tous les événements qu'il raporte, & qui dès-lors n'en ont été que le dévelopement. Si le P. Daniel, au-lieu de tant s'aplaudir d'avoir le premier découvert quelques détails ſur les négociations de Théodoric & ſur la bataille du Caſilin, eût dit : Il nous reſte un aſſez grand nombre de monuments pour bien connoître quel fut l'état des Gaulois tant qu'ils furent ſoumis aux Romains, quele fut la police des cités, quels étoient les droits reſpectifs de toutes les claſſes de citoyens : nous trouvons dans les codes des Viſigoths, des Bourguignons, des Saliens & des Ripuaires qui formerent des établiſſements dans les Gaules, le droit public & particulier de chacune de ces nations,

exposé avec la derniere précision : des historiens peu élégants, à la vérité, mais contemporains & fideles, nous ont transmis, outre les faits principaux & le caractere des princes, des détails précieux sur la police du royaume, l'administration de la justice, l'état & la fortune des membres de la société. Ce que les historiens ont omis, peut être supléé par un grand nombre de diplômes, de formules & de lettres : outre ces mêmes secours, nous avons sur la seconde race un recueil précieux de capitulaires où se trouvent consignés, année par année, les résultats de toutes les délibérations des représentants de la nation : s'il eût ajouté que Tite-Live, lorsqu'il écrivoit l'histoire de Rome, n'avoit point, sur les premiers siecles de cete république, une tele abondance de matériaux, & qu'il en eût conclu qu'avec les talents de ce célebre écrivain on pouroit donner une Histoire de France égale ou peut être même supérieure à celle que nous admirons à juste titre; peut-être alors le P. Daniel n'eût-il rien avancé que de vraisemblable. Il reste cependant encore une dificulté à résoudre. Les personnages que présentent les commencements de notre histoire, ne sont point comparables à ceux que nous ofre Rome dès son origine : quoiqu'on sente en lisant notre histoire que nos compilateurs modernes les ont étrangement défigurés, & qu'il seroit encore facile, avec un peu d'adresse, & en s'atachant davantage aux anciens écrivains, d'en tracer des por-

traits moins hideux & plus reſſemblants ; il faut auſſi convenir qu'on ne parviendroit jamais à les rendre comparables aux héros de l'ancienne Rome, ſans les dénaturer, & par conſéquent ſans violer la premiere loi de l'hiſtoire. Qu'auroit donc fait en pareil cas Tite-Live ? Il ſe ſeroit ſans doute beaucoup plus ocupé de la nation que de ceux qui la gouvernoient : au-lieu de s'étendre ſur les actions & les qualités perſoneles d'un citoyen diſtingué, il ſe ſeroit ataché à bien faire connoître les divers ordres de l'Etat, les corporations politiques, à marquer leurs droits reſpectifs, leur influence ſur le bonheur ou le malheur de la ſociété. Cete nouvele hiſtoire, moins dramatique que la premiere, auroit moins amuſé le commun des lecteurs ; mais plus politique & plus profonde, elle auroit intéreſſé davantage les hommes d'Etat, les magiſtrats & les ſages.

Convenons-en de bonne-foi, ce ne ſont point les matériaux d'une hiſtoire qui nous manquent : aucune nation, peut-être, depuis que le monde exiſte, n'en poſſéda jamais un ſi grand nombre ; la vie d'un homme ſuffit à peine pour les parcourir. Si, au milieu de tant de richeſſes, nous ſommes reſtés ſi pauvres, n'en acuſons que notre négligence & le peu d'atention que nous avons donné juſqu'ici à ce qui nous touchoit de plus près. Il s'en faut bien que ce genre de litérature ait joui parmi nous de l'eſtime qu'il méritoit : tandis

que nous prodiguions nos éloges, notre admiration aux ouvrages de pur agrément; tandis que le public se partageoit sur le mérite d'une piece nouvele ou sur les talents d'une actrice, l'histoire de la nation étoit ou entiérement négligée, ou abandonnée à des écrivains du second ordre, qui ne s'y livroient que parce qu'ils désespéroient de réussir dans le genre le plus généralement aplaudi. Elle ne pouvoit guere manquer de s'avilir & de se dessécher entre leurs mains. Ceux qui entreprirent de la défricher se bornerent d'abord à rassembler un grand nombre de faits épars, & à les ranger suivant l'ordre des temps où ils étoient arrivés, sans se mettre en peine si ces faits avoient des raports entr'eux, ou n'en avoient pas. Ceux qui vinrent ensuite, trouvant la route déja frayée, ne songerent point à s'en ouvrir une nouvele; ils ramperent sur les traces de leurs devanciers & furent contents d'eux-mêmes lorsqu'ils purent enrichir leur ouvrage de quelque nouvele anecdote, ou qu'après bien des veilles & des discussions, ils parvinrent à coriger heureusement une date. Qu'on ne m'acuse point de vouloir déprimer ici des hommes estimables qui ont consacré leurs veilles, & quelquefois sacrifié leur santé, à éclaircir les monuments de notre histoire : je sçais parfaitement tout ce qu'on leur doit de reconnoissance : mais après avoir donné de justes éloges à leur aplication & à leur zele patriotique, pourquoi me seroit-il défendu de déplorer le tort involontaire,

ſans doute, mais peut être irréparable qu'ils ont fait à l'hiſtoire : ils ont acoutumé le public à ne la regarder que comme une compilation de faits plus ou moins détaillés & rangés dans un ordre chronologique : c'eſt du-moins la ſeule idée qu'en ont eue ceux qui, juſqu'à nos jours, ont couru la même cariere. Tous ſe ſont efforcés d'ajouter aux découvertes déja faites, de ſubſtituer un ſtyle pur & quelquefois orné, au langage groſſier & demi-barbare de nos anciens chroniqueurs, perſonne n'a ſongé à réformer un plan vicieux : tous, ou preſque tous, ſont parvenus à ſe faire lire & même à ſe faire rechercher pendant quelque temps, aucun n'eſt encore parvenu à fixer le goût du public : deux défauts eſſenciels s'y opoſoient ; tout le monde les a ſentis, perſonne n'a encore entrepris de les dévoiler.

Le premier eſt le déſordre général qui regne dans leur compoſition : ils n'ont pas fait atention qu'en rangeant à côté l'un de l'autre des faits qui n'avoient rien de commun que d'être arivés en même temps, ils fatiguoient l'eſprit du lecteur, en le forçant de partager ſon atention ſur un trop grand nombre d'objets. Pour remédier à cet inconvénient, il faloit, à l'exemple de Tite-Live, trouver un point de vue lumineux d'où le lecteur eût pu ſans peine promener ſes regards ſur toute la ſuite des faits, un principe fécond dont chaque fait particulier n'eût plus été qu'un dévelo-

pement ou une conséquence. Si après avoir bien aprofondi tous les monuments de notre histoire, on avoit découvert un grand nombre de faits isolés dont on auroit inutilement cherché la chaîne, ces faits étoient ou importants en eux-mêmes ou sans conséquence : les premiers auroient trouvé place dans la narration par forme de digression, les autres auroient dû être entiérement sacrifiés. Un fait isolé dont on ne connoît plus ni la cause ni les suites est un fait perdu pour l'humanité. Enfin, si après bien des méditations on ne pouvoit trouver un point de vue qui dominât sur toute la durée de la monarchie, ce seroit sans doute parce qu'à une certaine époque l'ancien gouvernement auroit été totalement changé pour faire place à un nouvel ordre de choses : alors il deviendroit indispensable de bien marquer cete époque, de couper en cet endroit la narration, &, après avoir retrouvé un nouveau point de vue, de suivre, pour les temps qui resteroient à parcourir, la même méthode dont on se seroit servi pour les temps antérieurs. Avec ce secours, un lecteur peut parcourir une longue suite de siecles sans éprouver ni dégoût ni ennui ; il voit les faits se succéder dans leur ordre naturel, il les connoît en quelque sorte d'avance, puisqu'à l'aide des principes dont il est muni & qu'il a toujours présents, il devine déja ce qui doit résulter de tele ou tele combinaison. Il se met à la place des principaux acteurs, éprouve une partie des

paſſions dont ils étoient agités, & en comparant ce qu'ils ont fait avec ce qu'il auroit fait lui-même en pareille circonſtance, il les aprouve ou les condamne, les loue ou les blâme : en un mot, ſon ame ne reſte jamais oiſive : chaque événement y fait germer une foule de réflexions qui lui donnent du reſſort, & qu'elle chérit enſuite comme ſon propre ouvrage. Sans ce ſecours, au contraire, un lecteur ſe trouve toujours étranger dans ſa patrie & au milieu des ſiens : il voit paſſer ſous ſes yeux une longue ſuite de faits qui lui ſont également inconnus, également indiférents ; ou s'il lui arive d'en diſtinguer un & qu'il veuille le retenir, il ne peut l'atacher qu'à une date chronologique qui s'oublie aiſément : un autre fait ſuccede, qui, bien que d'un genre diférent, lui paroît encore remarquable ; il faut l'atacher à une nouvele date, & par-conſéquent faire encore un éfort de mémoire. Perdu, égaré dans cete foule de faits & de dates, ne ſçachant plus ni d'où il eſt parti ni où on a deſſein de le conduire, il s'impatiente & abandonne le livre pour ne le reprendre jamais.

Un ſecond défaut non moins conſidérable, où l'exemple des chroniqueurs a entraîné nos hiſtoriens modernes, c'eſt d'avoir ſubſtitué des faits aux actions, d'avoir écrit l'hiſtoire de France comme ils auroient écrit celle de la fievre. Un fait eſt un événement quelconque dont on peut

ignorer

ignorer la caufe & les raports ; c'eft un fait, par exemple, que dans tele année, le 20 ou le 30 d'Octobre, il fe donna tele bataille où douze mille hommes perdirent la vie, comme c'en eft un que cete même année & à pareille date il tomba des feuilles dans la forêt de Compiegne. Que cete bataille foit détaillée ou non, que ce foit l'aile droite ou l'aile gauche qui ait plié la premiere, ces circonftances & autres pareilles peuvent orner un fait, mais elles n'en changent point la nature. Une action au contraire a néceffairement un commencement, un milieu & une fin ; elle fupofe des motifs qui déterminent, un choix plus ou moins heureux, plus ou moins légitime des moyens propres à le faire réuffir : elle eft donc effenciélement fufceptible de louange ou de blâme, de mépris ou d'aprobation. En écrivant l'hiftoire naturele on ne doit expofer que des faits : la nature ayant pris foin de diriger elle-même fes opérations, & agiffant par des loix toujours uniformes, a femblé nous interdire la recherche des caufes : les éforts qu'on feroit pour y remonter, les raifonnements auxquels on fe livreroit, fe réduiroient toujours à des hypothefes qui, bien que plaufibles à certains égards, manqueroient de certitude, & feroient enfuite renverfées par de nouveles hypothefes. L'hiftoire politique au contraire, s'exerçant fur une matiere fufceptible de mille modifications diférentes, & ayant pour objet principal de former par de grands exem-

ples, des citoyens utiles & éclairés, ne doit point s'en tenir uniquement au récit des faits qui par eux-mêmes ne sont susceptibles d'aprobation ni de mépris; elle doit remonter aux causes, analyser les passions, en suivre la marche, en un mot raporter fidélement les actions avec les motifs qui les ont déterminées. Une histoire nationale, chargée de faits & dénuée d'actions, n'ofriroit donc qu'une lecture stérile, & devroit être regardée comme un ouvrage qui auroit manqué son but. Si malgré ce défaut capital elle pouvoit encore intéresser, ce seroit par quelque mérite propre à l'écrivain, mais étranger au genre de l'histoire. Ajoutons qu'il est bien dificile qu'elle conserve ce foible mérite. Car il n'y a qu'une bonne maniere d'écrire les faits, laquele consiste à les exposer avec clarté & précision. Une pareille histoire seroit donc encore nécessairement sèche, froide & monotone.

Ces réflexions sufisent pour justifier le parti que nous avons pris par raport à cete nouvele édition : s'il n'eût été question que de coriger les fautes où peut être tombé M. l'abé Velly, d'insérer dans sa narration les principaux points de notre droit public qu'il a omis, ce travail auroit été facile : on auroit fait pour cete histoire ce qui a déja été pratiqué pour l'abrégé de Mézerai : mais on sent assez, par ce que nous avons dit, que ce travail ne remédieroit point au principal inconvénient.

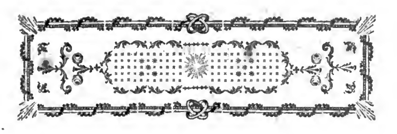
Il eſt inutile d'étaler des principes dans une hiſtoire, ſi l'on n'a le ſecret & l'art d'y enchaîner télement les faits que ces principes n'en ſoient plus que l'ame & le reſſort. Il auroit donc falu en premier lieu pouvoir rétablir cete dépendance ou cete chaîne qui ne ſe trouve point dans les deux premiers volumes de cete hiſtoire. Il auroit été néceſſaire en ſecond lieu d'intervertir quelquefois l'ordre chronologique en raportant les faits, non pas toujours comme ils ſe ſont ſuivis, mais comme ils ſe ſont ſuccédés, afin de rendre ſenſible le raport des éfets aux cauſes. Enfin on n'auroit pu ſe diſpenſer de changer, toutes les fois que les anciens monumens l'auroient permis, les faits en actions. C'eût été s'expoſer à refondre entiérement ces deux volumes, ſans ſçavoir ſi cete hardieſſe auroit l'aprobation du plus grand nombre des lecteurs : on a donc préféré de les laiſſer tels qu'ils étoient & de ſupléer à ce qu'ils peuvent avoir de défectueux dans un ouvrage ſéparé qu'on ſe propoſe de donner ſous le titre d'*Introduction & de Suplément à l'Hiſtoire de France :* ceux qui ne veulent ſçavoir ſur la premiere & la ſeconde race que la ſucceſſion des rois & les principaux faits, pouront ſe contenter de ce qu'a publié M. l'abé Velly. Ceux qui déſireront de remonter à l'origine de nos loix, de ſe faire une idée nette de notre ancien gouvernement, de connoître les cauſes des changements arivés dans preſque toutes les branches de l'adminiſtration, trouveront peut-être quelques

ſecours dans l'ouvrage qu'on ſe propoſe d'y ajouter.

On n'oſe fixer le temps où il paroîtra : on avoit deſſein de le joindre à cete édition. Mais avec quelque ardeur qu'on ſe ſoit livré à ce travail, on a reconnu que ce ne pouvoit être l'ouvrage que de pluſieurs années ; & le public qui s'impatiente déja du retardement arivé à la continuation de cete hiſtoire, ne pardonneroit pas un ſi long délai. On s'eſt donc vu forcé de le renvoyer au temps où elle ſera terminée, ſi toutefois il reſte encore aſſez de forces & de courage à l'auteur pour s'engager dans une cariere longue & épineuſe. Quoi qu'il en ſoit ſes recherches ne ſeront pas entiérement perdues , elles ont fourni depuis un an la matiere des leçons de la nouvele école d'hiſtoire que Louis XV a ouverte à ſes ſujets dans ſon colege royal de France.



PRÉFACE.



PRÉFACE.

On ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'histoire. Tout le monde sçait que c'est l'école où se sont formés les Alexandres, les Scipions, les Césars, & presque tout ce que l'univers compte de héros. Nécessaire aux rois, qu'elle instruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux ; utile à l'homme d'Etat, dont elle étend les vues jusque dans l'avenir par une juste comparaison de ce qui est arrivé ; agréable au simple particulier, sous les yeux duquel elle fait passer comme en revue les républiques, les royaumes & les empires, elle offre à tout le genre humain des connoissances aussi curieuses qu'intéressantes sur son origine, ses progrès, ses grandeurs, ses foiblesses, ses vertus, & ses vices.

Mais de toutes les histoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui pense, est sans contredit celle de la patrie. C'est une espece de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ses ancêtres, les uns dans un rang plus élevé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la société. On sent par

expérience ce que peut une pareille persuasion sur une ame bien née : l'exemple toujours plus éficace que le précepte en reçoit une nouvelle force : de-là cette noble émulation, qui produit, & les grandes actions, & les hommes célebres en tout genre.

C'est sur-tout cet admirable éfet qu'un auteur doit avoir en vue, lorsqu'il écrit les fastes de sa nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'histoire écrite pour l'utilité commune, soit en même temps celle du prince & de l'Etat, de la politique & de la religion, des armes & des sciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'est cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il semble, en lisant quelques-uns de nos historiens, qu'ils ayent moins envisagé l'ordre chronologique des rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous aprendre les victoires ou les défaites du souverain, ils ne nous disent rien ou presque rien des peuples qu'il a rendus heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues descriptions de sieges & de batailles : nulle mention des mœurs & de l'esprit de la nation. Elle y est presque toujours sacrifiée à un seul homme ; & la gloire qui résulte des vertus pacifiques, y est par-tout immolée au brillant des exploits guerriers. C'est le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle histoire de France.

L'IDÉE qu'on s'y propoſe, eſt de donner avec les annales des princes qui ont régné, celle de la nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontieres, ceux des génies qui ont étendu nos lumieres; en un mot, d'entre-mêler le récit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuſes ſur nos mœurs, nos loix & nos coutumes.

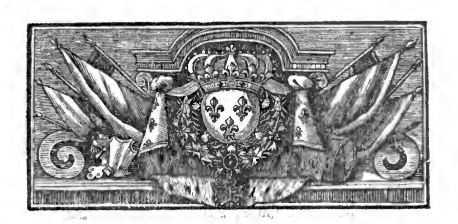
LES faits y ſeront plus ou moins détaillés, ſelon qu'il ſera plus ou moins avantageux d'en être inſtruit. On s'eſt ſur-tout apliqué à remarquer les commencements de certains uſages, les principes de nos libertés, les vraies ſources & les divers fondements de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'inſtitution des parlements, l'établiſſement des univerſités, la fondation des ordres religieux ou militaires, enfin tout ce que les arts & les ſciences nous fourniſſent de découvertes utiles à la ſociété.

ON n'oſe ſe flater que l'exécution réponde à la grandeur de l'entrepriſe. On peut du-moins aſſurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage intéreſſant; ſoit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonſtances; ſoit par l'exactitude, on n'écrit rien que ſur des autorités déciſives. C'eſt dans les ſources anciennes qu'on a puiſé. Les auteurs contemporains, les annales & les chroniques du temps ſont les garants de ce qu'on avance. On s'eſt fait un devoir de conſulter les mémoires de l'académie

des belles-lettres, recœuil infiniment précieux par mille endroits, mais ſur-tout par ſes ſçavantes diſſertations, qui répandent de ſi vives lumieres ſur les points les plus embrouillés de notre hiſtoire. On les trouvera par-tout cités ſous le nom de *Mémoires* de littérature, moins encore pour abréger, que parce qu'en éfet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Paſquier nous ont auſſi fourni de grands ſecours. On verra par la lecture de cet ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'uſage que méritent les excellentes recherches dont ils ſont remplis.



DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.



L'ORIGINE DES FRANÇOIS.

Il femble qu'il foit de la deftinée des nations célebres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athenes & Rome n'ont eu que de foibles lumieres fur leurs ancêtres : les François ne connoiffent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils foient defcendus des anciens rois de Troie : d'autres affurent qu'ils ont pris naiffance dans les Gaules, d'où ils étoient fortis avant ou après les conquêtes de Jules Céfar. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on apeloit autrefois la mere commune des peuples. Ceux-ci, fur l'autorité de quelques écrivains cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie eft leur véritable berceau : ceux-là, fondés fur certaine reffemblance de mœurs, prétendent que c'eft une colonie de

ces fameux Scythes libres, ou francs, qui, ſuivant le témoignage d'Hérodote, habitoient ſur les bords des Palus-Méotides. Le ſentiment le plus probable eſt qu'ils ſont originaires de Germanie; mais on ne ſçait pas préciſément quelle partie de cette vaſte contrée fut leur premiere demeure, ni ce que ſignifioit anciennement le nom de *Franc.* On croit communément que c'étoit une ligue de pluſieurs peuples, qui occupoient cette étendue de pays terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer ſeptentrionale. C'eſt ce qu'on apele aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Heſſe, la Friſe, la Weſtphalie.

Philip Cluv. l. 3, c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Tacit. de moribus German.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples nous les repréſentent comme des ſauvages, qui ne vivoient que de leur chaſſe, de fruits, de légumes, & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choſes qui procurent les délices de la vie, ils ne connoiſſoient ni l'or, ni l'argent; & tout leur commerce ſe faiſoit par échange. Plus guerriers que civiliſés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forêts, d'autres maiſons que des antres ſouterreins, ou de ruſtiques bâtiments de bois & d'argile; d'autres poſſeſſions, que les terres que le magiſtrat ou le prince leur diſtribuoit chaque année ſuivant la condition, les ſervices & la valeur d'un chacun. Vrais, fideles, ſinceres, ils ſe piquoient de la plus ſcrupuleuſe délicateſſe ſur le point d'honeur: rigides obſervateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou puniſſoient ſévérement les abominations qui deshonorerent la Grece & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offenſe étoit auſſi-tôt pardonnée que reconnue: implacables dans leurs hoſtilités, ſouvent leur vengeance dégéneroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout ſacrifier pour la patrie: redoutables voiſins, ils faiſoient conſiſter leur gloire & leur ſûreté à dévaſter leurs propres frontieres, & à ſe ſéparer du reſte de l'univers par d'affreuſes ſolitudes. Mêlange ſingulier d'activité & d'oiſiveté, ils ne ſça-

voient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit sur-tout leur zele empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger : on le défrayoit pendant son séjour : on lui faisoit des présents à son départ.

Leur religion se ressentoit de la simplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le soleil, la lune, le feu, les arbres, les rivieres : leurs temples, des cavernes ténébreuses, ou les endroits de leurs forêts les plus sombres & les plus impénétrables à la clarté du jour : leurs sacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards : leurs prêtres, des magiciens plutôt que des théologiens : leurs mariages, des sociétés toujours de goût, jamais d'intérêt : les femmes exclues des successions n'aportoient aucune dot : leurs funérailles, de simples cérémonies d'où le faste étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendresse pour les morts. Lorsqu'on les brûloit, c'étoit avec un bois choisi : lorsqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, souvent même avec un domestique pour les servir dans l'autre monde. Leur religion.

La nation étoit divisée en quatre classes, les nobles, les libres, les affranchis, les serfs. L'histoire leur donne tantôt des rois, quelquefois un prince, souvent des ducs. L'autorité des rois étoit perpétuelle, celle du prince n'étoit que pour un temps ; les ducs ne commandoient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires se décidoient dans l'assemblée des Etats. On choisissoit toujours les rois parmi la plus haute noblesse : dans l'élection des ducs on considéroit le mérite plus que la naissance. Aucun de ces chefs ou commandants n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire sur sa récolte, ou sur ses troupeaux. Ce présent, libre hommage de l'amour du sujet, étoit en même-temps toute la récompense des travaux, & tout l'entretien de la maison du souve- Leur gouvernement.

rain. L'usage des lettres ou caracteres leur étant totalement inconnu, ils n'avoient ni annales, ni loix écrites. Les bardes ou poëtes étoient leurs historiens; les chansons, leurs histoires; la coutume & les lumieres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultere, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivant dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui étoient souillés d'un crime abominable. Suplice inouï, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espece d'infamie.

Leur milice. Le génie guerrier de la nation paroissoit jusque dans l'éducation des enfants. Ils ne connoissoient d'autres jeux ni d'autres amusements que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du consentement de leur cité. On s'assembloit : quelqu'un des princes, les peres, ou les parents des candidats, leur faisoient présent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les associoit aux braves de l'Etat. Leurs armes étoient l'épée, la *framée*, lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *cateïe*, espece de massue lourde & pesante, qu'ils jetoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écrasoit tout par son poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de simple ozier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après soi le deshoneur & l'infamie; une cuirasse qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de sanglier; un casque surmonté de queues de cheval teintes en rouge, ou de quelque figure hideuse, composoient toute leur armure. Leurs enseignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois sacrés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infan-

terie toujours placée au centre, formoit une espece de triangle auquel on donnoit le nom de coin, parce que sa pointe étant tournée vers l'ennemi, sa destination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choisis combatoient à la tête de ce corps d'élite. La cavalerie étoit postée sur les aîles : les chariots & les bagages composoient leur arriere-garde. On leur reprocha long-temps de se batre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenue : ce fut des Romains qu'ils aprirent toutes les ruses de l'ataque & de la défense. *Agath. l. 14.*

C'étoit, suivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaisseaux faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'ozier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni proues, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voisins : insensiblement ils hasarderent de plus longues courses, rangerent la côte de la Gaule & de l'Espagne, & pénétrerent par le détroit de Gibraltar jusque dans la Méditerranée. Leur marine.

Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, si souvent ataqués, quelquefois batus, jamais entiérement subjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules César, porta deux fois ses armes dans leur pays: deux fois il passa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir fait le dégât sur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguste qui voyoit tout l'univers soumis à ses loix, ne put les réduire sous le joug. On sçait quelle fut la consternation de ce prince, lorsqu'il aprit le massacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à sa dignité : il se crut perdu jusque dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'empire, défendit de les inquiéter, lorsqu'il fut monté sur le trône : content de les resserrer dans leurs forêts, Leurs guerres contre les Romains. *Cæsar de bello Gall. l. 3 & 6.* *Fl. l. 4, c. 12, de gest. Rom.*

& de les mettre hors d'état de faire des courses dans les Gaules. Caligula enivré du fol espoir d'égaler les victoires de Germanicus son pere, arma puissamment contre cette nation belliqueuse : une fuite précipitée, la honte de n'avoir osé rien entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honeur étoient les plus cheres idoles, fut tout le fruit de ce brillant apareil. Claudius & la plupart de ses successeurs ne songerent qu'à leur fermer le passage du Rhin, & bornerent toute leur politique à les laisser se détruire & se consumer par leurs dissensions domestiques. Marc-Aurele, qui osa les aller chercher jusque dans leurs marais, perdit trente-trois mille hommes dans la premiere bataille qu'il leur donna ; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoua lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abatre. Bientôt ils passerent le Rhin, & se jeterent sur les Gaules. Alexandre Sévere, qui tenoit alors l'empire, accourut au premier bruit de cette irruption : c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'Etat. Maximin qui lui succéda, délivra, pour quelque-temps, les Gaules de la crainte de ces peuples toujours inquiets, & toujours remuants. Il ne paroît pas qu'ils aient rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Suet. in Cal. — *Tacit. annal. l. 12.* — *Herod. lib. 6. Lamprid. in Alex. Sev.* — *Jul. Cap. in Maxim.*

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pere & fils, furent tués en allant à la guerre contre les Francs : mais tous les autres historiens assurent que ces deux princes moururent au-delà du Danube dans une expédition contre les Goths. Ce ne fut donc que sous l'empire de Valérien, que les Atuariens, les Bructeres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, lès Amsivariens, les Cauces, les Sicambres & les Frisons, tous peuples de Germanie, commencerent à se rendre redoutables

Oros. l. 3, c. 14.

ſous le nom de Francs. L'hiſtoire raporte qu'ils ſe répandirent dans la premiere & la ſeconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, ſurprit un de leurs détachements, leur tua ſept cents hommes, & fit trois cents priſonniers. Les réjouïſſances, les vers & les chanſons que l'on fit à cette occaſion, témoignent combien cette nation étoit redoutée des Romains, puiſqu'ils relevoient avec tant d'emphaſe un avantage ſi peu conſidérable.

Quelque-temps après, & ſous le même empereur, ils tenterent une nouvelle irruption dans les Gaules. Gallien qui n'étoit encore que Céſar, les repouſſa au paſſage du Rhin, & raſſura les Belges effrayés. Mais lorſqu'il fut monté ſur le trône, il fut ſi peu jaloux d'en conſerver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que l'empire avoit de provinces. Les Francs profiterent de ce trouble univerſel, ſe ſaiſirent de tous les vaiſſeaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent ſur l'Océan, & pénétrerent les uns dans les Eſpagnes qu'ils ravagerent pendant douze ans, les autres juſque dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à ſang. Las de piller & de ſaccager, ils retournerent enfin dans leur pays, chargés d'un riche butin, que perſonne ne ſe mit en devoir de leur diſputer.

Leurs incurſions dans les Gaules.

Zozim. l. 1. Aurel. Vict. in Valerian.

Euſeb. l. 3. hiſt. temp. Proſ. l. 7.

Le long interregne qui ſuivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité : ils paſſerent le Rhin ſuivis de pluſieurs autres peuples de Germanie, ſe jeterent ſur les Gaules, & ſurprirent ſoixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puiſſante armée, les batit en pluſieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, les pourſuivit juſque dans leurs marais.

Vopiſc. in Prob.

Les Francs qu'il fit priſonniers dans cette glorieuſe expédition, furent transférés par ſes ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainſi expatriés, ils ceſſeroient de remuer & de troubler l'empire : il ſe trompa. Cette brave jeuneſſe le voyant occupé à d'autres guerres, s'empara de quelques barques, courut

Eumenius in Orat. de geſtis Conſtantii.

les mers, & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

Tacit. de moribus German. n. 37.

Ces brigandages irriterent les empereurs, qui jurèrent la perte de cette indocile nation. Mais tous leurs efforts furent impuissants. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique souvent repoussés, se sont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Constantius les alla chercher jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles, fit un grand nombre de prisonniers, les transplanta dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troie, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de désoler. Constantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs rois, qu'il exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Treves. Les orateurs de ce temps, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux sentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, disent-ils, *craignent les ateintes des bêtes féroces auxquelles on les expose : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par-là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.*

Eumenius in laud. Constantii.

In Orat. cujusdam Galli ad Constant.

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 21, Sozem.

Constans persuadé que ses armes ne feroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abatre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'empire pour acheter leur alliance.

Amminianus Marcellinus, l. 3.

Sulp. Alex. l. 4.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premieres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand-maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaube, un Bauton, un Ricomer, patrices & consuls sous Gratien, un Carietton gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin, tuteur de ce prince & régent en occident par le choix du grand Théodose.

Mais

Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevards de l'empire, d'autres Francs le désoloient par leurs incursions. *Zozim l. 4. Greg. Turon. l. 2, c. 9.*

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sunnon firent une irruption dans les Gaules, où ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se mit en devoir de leur résister. Quintinus & Nanniénus, gouverneurs pour les Romains, assemblerent aussi-tôt leur armée, & se rendirent à Cologne. Une partie des Francs repassa le Rhin chargée de dépouilles : ceux qui restèrent pour faire tête à l'ennemi, furent batus & défaits près de la forêt Charbonniere. Ce succès enfla le cœur de Quintinus : il osa, contre l'avis de son collègue, passer le fleuve pour aller combatre cette fiere nation jusque dans ses foyers. L'événement justifia les remontrances de Nanniénus : l'élite des troupes de l'empire périt dans cette malheureuse expédition. La cavalerie fut massacrée ; le peu d'infanterie qui échapa aux armes des vainqueurs, dut son salut aux ténèbres de la nuit. *Greg. Turon. l. 2, c. 9.*

Il ne paroît pas que dans toutes ces incursions qui durerent l'espace de plus de cent cinquante ans, les Francs aient eu d'autre dessein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le désir. Déja les Alains, les Sueves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en passant : déja les Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées.. Le reste du pays étoit mal défendu : la puissance romaine étoit abatue par les guerres intestines : tout l'Etat tomboit en ruine par l'incapacité de ses chefs. Ces considérations réveillerent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les barrieres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage ; mais comme des conquérants, qui cherchent une demeure fixe. *Oros. l. 7, c. 27.*

On apeloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes *Situation des Gaules. Strabon. l. 2,*

& les Pyrénées. Cette grande région eſt renommée pour la bonté du climat, pour la richeſſe & la fécondité du ſol, & pour l'excellence de ſes eaux minérales. On admire ſur-tout la beauté de ſa ſituation, qui offre à la vue le ſpectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées & de plaines fertiles, de prairies entre-coupées de rivieres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont ſe décharger dans l'Océan ou dans la Méditerranée.

Diod. l. 5.

L'antiquité des habitants de la Gaule & leurs colonies.

Titus Livius, Decad. 1, l. 5. Juſtin, l. 24. Polyb. l. 2. Strab. l. 12.

Quoique célebre par tous ces avantages, la Gaule eſt plus fameuſe encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ſes habitants. On ſçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établiſſement de Sigoveze dans la Boheme & dans la Baviere, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquiſe par l'armée de Belloveze, Rome priſe & ſaccagée par Brennus, le temple de Delphes pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le pays qu'arroſe le fleuve Halis ſubjugués par Lonnorius & Luthaire, ſont autant de monuments de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin ſubi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-temps combatu pour la liberté; & leur vainqueur eſt celui de Rome & du monde entier.

Cæſar. de bel. Gal. l. 6.

Je ne parlerai ni de leur origine, elle ſe perd dans l'antiquité la plus reculée; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les hiſtoires en ſont pleines; ni enfin de cette inclination guerriere qui les diſtinguoit de tous les autres peuples de l'univers. Il étoit paſſé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée ſans ſoldats Gaulois. Il ſuffit, pour l'intelligence de cette hiſtoire, de donner une légere idée de l'état de la Gaule, lorſque les Francs en firent la conquête.

Diviſion de la Gaule & ſon

Elle étoit alors diviſée en dix-ſept provinces, cinq Viennoiſes, trois Aquitaines, cinq Lyonnoiſes, deux

Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole : les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Embrun, & Monstiers en Tarantaise ; les trois Aquitaines, Bourges, Bordeaux & Auch ; les cinq Lyonnoises, Lyon, Rouen, Tours, Sens & Besançon ; les deux Germaniques, Maïence & Cologne ; les deux Belgiques, Treves & Rheims. Chaque province étoit distribuée en plusieurs peuples, chaque peuple en plusieurs pays, chaque pays en plusieurs *parties*. Ces peuples avoient leur capitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des pays & des *parties* : les capitales ressortissoient elles-mêmes à la métropole, où résidoit le gouverneur de la province. La justice se rendoit suivant le droit Romain : tous les actes publics étoient en latin, coutume qui s'observa long-temps en France. On voit une image de cette distribution de provinces & de cette subordination de jurisdiction, dans le gouvernement présent de l'église Gallicane. Les archevêchés représentent les métropoles ; les évêchés, les capitales, les archidiaconés, les petites villes ; les doyennés, les bourgades.

gouvernement civil.

Les gouvernements de ces provinces étoient ou consulaires, ou présidiaux. Le sénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de six, la premiere Lyonnoise, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la premiere Viennoise : les onze autres dépendoient des empereurs, qui en disposoient à leur gré. Cependant cette distinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouïssoient également d'une autorité presque absolue dans leur département, & tous faisoient porter les faisceaux devant eux. Il y avoit aussi des ducs dans les villes frontieres, & des comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des légats : les seconds étoient comme assesseurs ou conseillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Conf-

Le gouvernement militaire des Gaulois.

tantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi considérable dans sa maison, dans la justice, dans les finances, ou dans les armées. Les ducs & les comtes militaires étoient les plus distingués. On leur assigna la jouissance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un temps : elles furent ensuite données à vie : enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la notice de l'empire, qu'il y avoit deux comtes dans les Gaules, le premier dans les Marches de Strasbourg, le second sur la côte Saxonique, qui faisoit partie de la seconde Belgique. On y comptoit aussi cinq ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Maïence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui distribuoit aux ducs & aux comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du grand maître de la milice. On avoit établi dans plusieurs villes des arsenaux, où l'on forgeoit les armes nécessaires pour cette multitude de soldats. On en fabriquoit de toute espece à Strasbourg : Mâcon fournissoit les fleches & les traits; Rheims, les épées; Autun, les cuirasses; Amiens, Treves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Préfet du prétoire dans les Gaules.

Lorsque le grand Constantin se vit paisible possesseur de l'empire, il créa un préfet du prétoire pour les Gaules. Cet officier jouïssoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusque sur les présidents & gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On apeloit de tous les autres tribunaux à celui du préfet, qui ne relevoit que de l'empereur. Il avoit sous lui trois vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Espagnes, le troisieme dans

la grande Bretagne. Treves étoit le lieu de sa résidence ordinaire : c'est par cette raison qu'elle devint la capitale des Gaules. Mais ayant été saccagée par les barbares, Honorius transféra cet honeur à la ville d'Arles, qui fut distraite de Vienne, & constitua la dix-huitieme métropole.

Le christianisme étoit depuis long-temps la religion dominante des Gaules. L'évangile y avoit été annoncé, selon quelques-uns, par saint Luc, saint Philippe & saint Paul ; selon quelques autres, par Crescent disciple de ce grand apôtre. Quoi qu'il en soit, la persécution qui s'éleva sous Antonin & Marc-Aurele, témoigne que les églises de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis plusieurs années, puisqu'il s'y trouva un si grand nombre de chrétiens qui scellerent la foi de leur sang. Grégoire de Tours raporte que sous l'empire de Décius, Torphime fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, & Denis à Paris. Ces saints évêques y prêcherent l'évangile avec tant de succès, qu'ils fonderent plusieurs églises & convertirent une bonne partie des Gaules. Bientôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouse, & tant d'autres saints personnages, qui furent la lumiere & l'exemple de toutes les églises. Ce fut dans un concile tenu à Arles, que l'Occident assemblé termina la fameuse dispute des Donatistes d'Afrique. Celui de Cologne, où l'on anathématisa l'évêque Euphratas qui nioit la divinité de Jésus-Christ ; celui de Paris, où l'on reconnut solennellement l'orthodoxie d'Athanase ; celui de Valence, où l'on fit les plus beaux réglements pour les mœurs ; celui de Bordeaux, où l'on excommunia les évêques, qui oubliant l'esprit de douceur si recommandé dans l'évangile, sollicitoient auprès de l'empereur la mort de l'hérétique Priscillien & de ses sectateurs, sont autant d'illustres témoignages du zele de l'église Gallicane pour la pureté de la foi, pour l'intégrité de la morale, & pour la sainteté de la discipline.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs disciples.

Hist. Sacr. l. 1.
Euseb. hist. l. 5, c. 1.

Greg. Turon. hist. l. 1, c. 28.

Sulpic. Sev. dialog. 3.

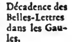
Etat des ſciences dans la Gaule, & ſes écoles les plus célebres.

Tandis que ces hommes pieux illuſtroient la Gaule par l'éclat de leurs vertus, un grand nombre de ſçavants perſonnages y faiſoient fleurir les beaux arts & les ſciences. Il y avoit de célebres académies à Marſeille, à Lyon, à Beſançon, à Autun, à Narbonne, à Toulouſe, à Bordeaux, à Poitiers, à Clermont, à Treves, à Rheims. On y enſeignoit la philoſophie, la médecine, les mathématiques, l'aſtronomie, la juriſprudence, la grammaire, la poéſie, & ſur-tout l'éloquence. Celles de Marſeille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus diſtinguées. La premiere comte au nombre de ſes profeſſeurs un Critias ou Crinias ſçavant médecin, qui parut peu de temps après Hippocrate, un Pythéas célebre géographe, un Ménécrate grand juriſconſulte, un Stace fameux rhéteur, un Petrone auſſi connu par la pureté de ſon ſtile que par l'obſcénité de ſes portraits ſatiriques, un Trogue Pompée ſi renommé pour ſon hiſtoire univerſelle dont on regretera long-temps la perte, un Favorin qui étoit un prodige d'érudition, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Céſaire, un Avitus, orateurs auſſi recommandables par la ſainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théatre où brillerent ſur-tout Minervius qu'on apeloit le ſecond Quintilien; Atthius Patéra qui fut nommé le plus puiſſant des rhéteurs; Proœréſius à qui la capitale du monde érigea une ſtatue avec cette glorieuſe inſcription, *Rome la reine des rois au roi de l'éloquence;* Auſone, enfin, que le mérite joint à la fortune éleva à la ſeconde dignité de l'empire. La principale gloire de la ville de Lyon eſt d'avoir enfermé dans ſes murs ce redoutable Athénœum, où chaque année les plus grands orateurs venoient diſputer le prix de l'éloquence dans une aſſemblée générale de tous les peuples de la Gaule. Les vaincus étoient condamnés à effacer leurs propres écrits avec leur langue, ou à être précipités du milieu du pont dans la Sône. Il ſeroit infini de raporter les noms de

tous ceux qui ont illustré cette ancienne académie. Je ne parlerai donc ni d'un Julius Florus, que Quintilien apele le prince de l'éloquence dans la Gaule, ni d'un Julius Secundus, dont ce rhéteur admiroit la belle élocution. Je dirai seulement, & c'est immortaliser cette école, que les Euchers de Lyon, les Sidonius Apollinaris, les Claudiens Mamers, les Constantius, les Remis de Rheims, & les princes de Soissons y ont reçu les premieres teintures des belles-lettres.

La tradition d'Autun fait remonter l'origine de son école jusqu'à l'antiquité la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druïdes, & bâtie sur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom *. Elle tire son plus grand éclat des deux Eumenius aïeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du Palais de Constantius Chlorus. Le temps & la barbarie ont respecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de sa réputation aux illustres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de consul. Ce seroit une erreur d'imaginer que Toulouse doit son principal lustre à l'institution des jeux floraux par l'incomparable Clémence, de l'ancienne maison des Isaures : il est certain que long-temps auparavant, un Æmilius Arborius, un Exupere, un Sédatus, noms consacrés dans les fastes de l'éloquence, lui avoient mérité à juste titre le glorieux surnom de ville de Pallas. Narbonne n'est pas moins célebre par les grands hommes qui ont brillé dans ses écoles. Cette fameuse académie compte au nombre de ses professeurs Votiénus Montanus, Térentius Varro, Exupere, les deux Consences, dont le nom seul fait l'éloge. Mais le comble de sa gloire est d'avoir eu pour éleves les empereurs Carinus & Numérianus.

* Monte-dru.



Décadence des Belles-Lettres dans les Gaules.

Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cette éloquence naturels qu'on admire dans les écri-

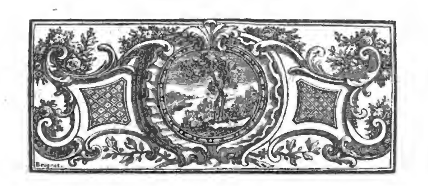


vains du ſiecle d'Auguſte : ce qu'on ne doit attribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les ſciences avec autant de ſoin, on récompenſoit le mérite avec autant de magnificence. Les empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honeurs & de biens. Leur profeſſion n'avoit rien que d'honorable : on paſſoit d'une chaire d'éloquence ou de poéſie aux plus éminentes dignités de l'empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux arts, ne ſervit qu'à accélérer leur chûte. On voulut avoir plus d'eſprit que les anciens, on négligea la belle nature pour ſe livrer à tout ce que l'art a de plus compaſſé. On courut après les ornements, on donna dans de faux brillants. Pour paroître neuf, on devint précieux; en cherchant à plaire, on ſe jeta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler, on introduiſit mille nouveaux mots, qui inſenſiblement altérerent la pureté du ſtyle & de la langue. Les incurſions des barbares acheverent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les ſciences & les arts dans les cloîtres, dans les monaſteres, ou dans le palais des évêques.

Tel étoit l'état de la Gaule, lorſque les Francs tenterent de s'y établir. Ce fut dans cette vue qu'ils réſolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils porterent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres ſujets.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.



PHARAMOND.

HONORIUS régnoit en occident, Théodose le jeune en orient, lorsque les François passerent le Rhin, surprirent & pillerent la ville de Treves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince : il étoit roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendans de ses premiers maîtres. Ce titre auguste prouve invinciblement l'antiquité de sa race. Ce fut vers l'an quatre cent-vingt, qu'il fut élevé sur un bouclier, montré à toute l'armée, & reconnu chef de la nation. C'étoit toute l'inauguration de nos anciens rois.

An. 419 ou 420.

Prosp. Aquit. chron.

Nicol. Vign. Duch. tom. 1, *pag.* 155.

C'eſt auſſi tout ce qu'on ſçait de certain ſur ſon regne. On ignore ſes autres exploits, le tems de ſa mort, le lieu de ſa ſépulture, & le nom de la reine ſon épouſe. On dit ſeulement qu'il eut deux fils, Clodion qui lui ſuccéda, & Clenus dont la deſtinée nous eſt inconnue.

An. 419 ou 420.

Origine de la loi Salique.

On attribue communément à Pharamond l'inſtitution de la fameuſe loi qui fut appellée *Salique*, ou du ſurnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogaſt qui la propoſa, ou du mot *Salichame*, lieu où s'aſſemblerent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent qu'elle ait été ainſi nommée, parce qu'elle fut faite pour les terres Saliques. C'étoient des fiefs nobles que nos premiers rois donnerent aux *Saliens*, c'eſt-à-dire, aux grands ſeigneurs de leur ſalle ou cour, à condition du ſervice militaire, ſans aucune autre ſervitude. C'eſt pour cette raiſon qu'il fut ordonné qu'elles ne paſſeroient point aux femmes, que la délicateſſe de leur ſexe diſpenſe de porter les armes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule ſous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres ſous l'obligation de le ſervir en perſonne à la guerre. Il en fit même une loi que les nouveaux conquérans adopterent & nommèrent *Salique*, du nom de leurs anciens compatriotes.

Paul Emile. Ménage. Paſquier. Borel.

Le préjugé vulgaire eſt que cette loi ne regarde que la ſucceſſion à la couronne ou aux terres Saliques. C'eſt une double erreur. Elle n'a été inſtituée ni pour la diſpoſition du royaume, ni préciſément pour déterminer le droit des particuliers aux biens féodaux. C'eſt un recueil de réglements ſur toutes ſortes de matieres. Elle preſcrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, les violences : elle donne des regles de police pour les mœurs, pour le gouvernement, pour l'ordre de la procédure, enfin pour le maintien de la paix & de la concorde entre les différents membres de l'état. De ſoixante & onze articles dont elle eſt compoſée, il n'y en a qu'un ſeul qui ait rapport aux ſucceſſions. Voici ce qu'il porte : *Dans la terre Salique aucune partie de*

Tit. 62. des Alodes, art. 6.

l'héritage ne doit venir aux femelles. Il appartient tout entier aux mâles......

An. 419 ou 420.

Il paroît que ce que nous avons de cette loi, n'est qu'un extrait d'un plus grand code. La preuve en est qu'on y cite la loi Salique même, & certaines formules qu'on ne trouve point dans ce qui nous reste de cette fameuse ordonnance. Le célebre glossateur Ducange dit qu'il y a eu deux sortes de loix *Saliques* : l'une qui fut en vigueur lorsque les François étoient encore païens; c'est celle que rédigerent les quatre chefs de la nation, Wisogast, Bosogast, Salogast, Wldogat : l'autre qui fut corrigée par les rois chrétiens; c'est celle qu'ont publiée du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux avocat-général Jérôme Bignon, qui y a fait de sçavans commentaires. On ne sçauroit, dit un sçavant moderne, se dispenser d'en attribuer la rédaction à Clovis le Grand. D'un côté, elle ne peut être postérieure à ce prince, puisque Childebert son fils y réforma quelques articles; & d'un autre côté, le chapitre qui traite de l'immunité des églises, & de la conservation de leurs ministres, suppose la conversion de notre premier roi chrétien. Ce dernier code, ajoute-t-il, n'est autre chose que la compilation des réglements qui doivent être gardés par les François établis entre la forêt Charbonniere & la riviere de Loire; à la différence de la loi Ripuaire donnée à ceux qui habitoient les bords du Rhin, de la Meuse, & de l'Escaut. Certain auteur, on ne sçait sur quel fondement, décide hautement que le chapitre soixante-deuxieme du code Salique ne peut avoir aucune application, même indirecte, à la succession au royaume, & que c'est une pure invention de Philippe le Long, pour exclure du trône Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion, sans doute, que le droit commun des biens nobles étant de ne pouvoir *tomber de lance en quenouille*, pour nous servir d'une expression consacrée par son ancienneté, il faut certainement conclure que tel devoit être, à plus forte raison, la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens,

Daniel, tom. 1, pag. 10.

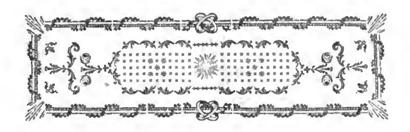
M. de Font. Mém. de l'Acad. des B. L. t. VIII, p. 492 & suiv.

Du Haillan

M. de Font. ibid.

& la fource d'où découle la nobleffe de tous les autres.
An. 419 ou 420. Auffi le droit de Philippe ayant été fcrupuleufement difcuté dans une affemblée générale des grands du royaume, tous lui déférerent la couronne à l'exclufion de la princeffe, tant on étoit perfuadé qu'il exiftoit, finon une loi, du moins une coutume immémoriale qui excluoit les femmes du trône François : coutume dont l'origine fe confond avec celle de la monarchie, qu'Agathias appelle la loi du pays, qui en avoit tellement la force de toute ancienneté, que Clovis I fuccéda feul à fon pere Childeric, au préjudice de fes fœurs Alboflede & Lantilde. Il s'éleva fous Philippe de Valois une nouvelle conteftation fur le même fujet : la décifion fut auffi la même. Le droit d'Edouard III, roi d'Angleterre, ne parut pas meilleur que celui de la princeffe Jeanne, fille de France. Le comte fut généralement reconnu pour le légitime fucceffeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui régloit les droits des particuliers aux *terres Saliques*, regardoit également la fucceffion à la couronne. Il devint une loi fondamentale de l'état.





CLODION.

CLODION, surnommé le Chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de cheveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ses prédécesseurs, succéda à Pharamond son pere. On dit qu'il commençoit à peine à régner, lorsqu'Aëtius général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une puissante armée, le défit, lui enleva tout ce qu'il possédoit dans la Gaule, & le força de repasser le Rhin. On ajoute que ce prince, pour se venger des Romains, se jetta sur la Thuringe, où il fit un grand ravage, & surprit un château qu'on appelloit Disparg. Aëtius marcha une seconde fois contre lui; & après l'avoir vaincu dans un combat où il y eut beaucoup de sang répandu, il aima mieux lui accorder la paix, que de risquer une nouvelle bataille contre une nation dont les malheurs réveilloient le courage : mais cette paix ne fut pas de longue durée.

An. 427.

Duch. tom. 1, *p.* 793.

An. 431.

Clodion ne perdoit point de vue le bel état qu'il avoit possédé dans la Gaule : cette perte le touchoit sensiblement, & il n'étoit occupé que du soin de la réparer. Il sortit de la Thuringe, suivi d'une nombreuse armée, résolu de s'emparer, non plus des villes voisines du Rhin, mais de quelques places fortes situées plus avant dans le pays : il se flattoit que cette considération obligeroit les François à faire de plus grands efforts pour s'y maintenir. Ce fut dans cette vue qu'il envoya reconnoître la seconde Belgique. On lui rapporta que toutes les villes étoient sans défense : aussi-tôt il se mit

Conquêtes de Clodion dans les Gaules.

An. 435.

An. 445.

Greg. Turon. *l.* 2. *c.* 9.

An. 445.

Fredeg. epi. c. 9.

Roric. Monac. l. 1.

en marche, furprit les troupes Romaines qui gardoient les paffages, les défit, fe faifit de Tournai, emporta Cambrai du premier affaut, & réduifit tout le pays des environs jufqu'à la Somme.

Voilà le fondement fur lequel ont bâti ceux de nos hiftoriens qui prétendent que Clodion fe fit un grand état dans la Gaule. Adon veut que la ville de Cambrai ait été la capitale de fon royaume. Le moine Roricon, auteur rempli de chimeres, lui fait tenir fa cour à Amiens. Marianus Schotus, autre moine auffi crédule, mais plus généreux encore à l'égard de ce prince, foumet à fon obéiffance une partie de la Hollande & tout le pays qui s'étend depuis cette province jufqu'à la riviere de Loire. Mais il eft conftant par le témoignage des hiftoriens contemporains, qu'il ne put fe maintenir dans fa nouvelle conquête, & qu'Aëtius reprit fur lui tout ce qu'il avoit enlevé à l'empire Romain en-deça du Rhin. Voici le fait tel qu'il eft rapporté par ces hiftoriens.

Sidon. Apollin carm. 5. Duch. tom. 1, pag. 224.

Défaite de Clodion par Aëtius.

An. 447.

Clodion étoit occupé à célébrer les nôces d'un grand feigneur de fon armée dans un village nommé Elena : c'eft aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduifoit la nouvelle époufe au lieu où le feftin étoit préparé, lorfque les Romains parurent tout-à-coup fur un pont que l'on avoit conftruit dans cet endroit. La furprife des François fut fi grande, qu'ils ne purent fe mettre en bataille. Les premieres gardes furent paffées au fil de l'épée, la mariée enlevée avec tous les préparatifs de la fête, l'armée diffipée, & toute la feconde Belgique reconquife.

Portrait des François.

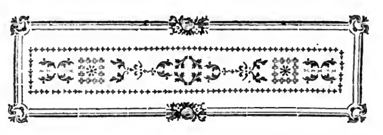
Sidon. Apoll. in panegyr. Major, carm. 5 apud. Duch. tom. 1, p. 224.

Le poëte qui raconte cette aventure, nous trace un portrait fi avantageux des François qu'il mérite d'avoir place dans leur hiftoire. *Ils ont*, dit-il, *la taille haute, la peau blanche, les yeux bleus. Leur vifage eft entiérement rafé, fi vous en exceptez la levre fupérieure, où ils laiffent croître deux petites mouftaches. Leurs cheveux coupés par derriere, longs par devant, font d'un blond admirable. Leur habit eft fi court, qu'il ne couvre point le genou, fi ferré qu'il laiffe voir toute la forme de leur corps. Ils*

portent une large ceinture où il pend une épée lourde, mais extrêmement tranchante. C'est de tous les peuples connus celui qui entend le mieux les mouvements & les évolutions militaires. Ils sont d'une adresse si singuliere, qu'ils frappent toujours où ils visent ; d'une légéreté si prodigieuse, qu'ils tombent sur leur ennemi aussi-tôt que le trait qu'ils ont lancé contre lui ; enfin d'une intrépidité si grande, que rien ne les étonne, ni le nombre des ennemis, ni le désavantage des lieux, ni la mort même avec toutes ses horreurs. Ils peuvent perdre la vie, jamais ils ne perdent le courage. C'est cette valeur indomptable, qui détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de soldats que de citoyens. An. 447.

L'histoire rapporte que quelques années après ce traité, saint Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y soutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'existence du péché originel & la nécessité de la grace de Jésus-Christ pour être sauvé. La tradition est qu'avant son départ il consacra à Dieu une jeune fille de Nanterre, nommée Genevieve, dont la vertu éclata depuis par des prodiges sans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus, évêque de Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoi qu'il en soit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui mériterent dès son vivant le glorieux titre de patrone de cette capitale de l'empire François.

Clodion mourut après vingt ans de regne : quelques auteurs assurent que ce fut de chagrin de la mort de son fils aîné, qui fut tué au siege de Soissons. On ne sçait ni le nom de la reine son épouse, ni le nombre de ses enfants. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir ; d'autres trois, Regnault, Auberon, & Regnacaire. C'est de cet Auberon, qu'ils font descendre Ansbert, tige de la famille de Pepin le Bref, premier roi de la seconde race. Mais un auteur très-sçavant dans notre ancienne histoire, prétend avoir démontré qu'il étoit issu de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules. An. 447 ou 48. Du Bouchet.



MÉROVÉE.

An. 447 ou 448.

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

LA naissance de Mérovée est un véritable problême : l'histoire n'offre rien de certain sur ce sujet. Quelques-uns, sur un passage de Grégoire de Tours, disent qu'il étoit de la famille de Clodion. Quelques autres, sur le témoignage de Priscus, prétendent qu'il étoit son fils. Ce rhéteur raconte que le roi des François laissa deux fils, qui se disputerent la couronne de leur pere. L'aîné implora le secours d'Attila, roi des Huns : le plus jeune réclama la protection des Romains. Il assure qu'il a vu ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, à la fleur de son âge, & une longue chevelure blonde lui flottoit sur les épaules. L'empereur le combla d'honneurs & de présents : Aëtius l'adopta pour son fils. Mais que peut-on conclure de ce récit, où l'on ne nomme ni l'un ni l'autre de ces deux princes ? Est-il bien décidé que Mérovée ne fût pas un troisieme concurrent qui enleva la couronne aux deux freres rivaux ? Quoi qu'il en soit, il est constant qu'un prince de ce nom regna sur les François, & qu'il eut pour compétiteur au trône un fils de Clodion. C'est de lui que les rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens *.

* Un illustre écrivain, aussi distingué par son érudition que par l'aménité de ses mœurs, prétend que le passage du rhéteur Priscus prouve invinciblement que Mérovée étoit fils de Clodion, ce qu'il confirme par le témoignage de l'abréviateur de Grégoire de Tours. Il nous permettra, en admirant la profondeur de ses recherches, de ne point nous rendre au brillant de ses raisons (a), s'il est vrai que ce témoignage, 1°. ne signifie rien par lui-

(a) Mém. de l'Acad. des B. L. tom. VIII, p. 464.

La

La plupart des historiens prétendent que Mérovée étoit dans l'armée Romaine, à la sanglante bataille qu'Aëtius gagna sur Attila : bataille si problématique, & pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cent mille du côté des Huns, & pour le lieu où elle fut donnée, qui est devenu une source intarissable de disputes. Cependant le plus grand nombre est de ceux qui placent le théatre de cette action meurtriere, non dans la Sologne, l'Auvergne, ou le Toulousain, mais dans les vastes plaines de Châlons en Champagne *

Ann. 451.

Jornand. lib. de reb. Got.

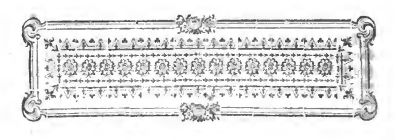
Ce prince mourut après dix ans de regne. L'histoire ne dit ni le nombre de ses enfants, ni le nom de la reine, mere de Childéric, son fils & son successeur.

Ann. 456.

même, 2°. qu'il n'ait aucun fondement dans notre ancienne tradition. On convient que Frédegaire n'a point suivi celle qui est rapportée par le premier de nos historiens, *que suivant quelques-uns Mérovée étoit de la famille de Clodion*, mais la fable qu'il y substitue, ne conclut rien. » On raconte, dit-il, que la reine, » épouse de Clodion, se baignant sur les bords de la mer, un dieu marin conçut » de l'amour pour elle. La princesse n'y fut point insensible : elle devint mere de » Mérovée (*b*) «. On en peut même tirer une conséquence toute contraire : Mérovée n'étoit donc point fils de Clodion : conséquence fondée sur plusieurs autres anciens monuments, tous authentiques. » Pharamond, dit une ancienne » généalogie de nos rois, fut le premier roi des Francs : le second fut Clodion : » le troisieme Mérovée fils de Mérovée (*c*) «. On lit encore ces mots remarquables dans une ancienne chronique de nos rois : » Pharamond engendra Clodion : » Clodion régna vingt ans. Il eut pour successeur Mérovée qui étoit de sa famille, » & qui donna le nom de Mérovingiens aux rois des Francs (*d*) «. Le moine Roricon assure *qu'après la mort de Clodion*, *Mérovée fut élu pour régner sur les Francs*, *& qu'il fut en si grande vénération pour ses grandes qualités*, *que tous l'honorerent comme leur pere commun* (*e*) : pas un seul mot qu'il fut fils de Clodion. Ce terme même d'élection sembleroit prouver le contraire dans le systême de notre sçavant auteur : qu'il souffre du moins avec indulgence qu'on ait la témérité de ne trouver qu'incertitude sur la filiation de Mérovée.

* Un auteur moderne vient de donner une dissertation pour prouver que cette bataille s'est donnée dans la Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine de Merry sur Seine. Il apporte en preuve ces paroles de Grégoire de Tours, *Attilam fugans, qui Mauriacum campum adiens, se pracingit ad bellum.* Mercure de France, Avril 1753.

(b) *Fredeg. Hist. franc. epitom. p. 726.*
(c) *Ex vet. cod. mss. Concil. & Capitul. apud Duch. tom. 1, pag. 795.*
(d) *Duch. tom. 1, pag. 797. Idem, p. 801.*
(e) *Duch. ibid. pag. 801.*



CHILDÉRIC I.

Ann. 456. CHILDÉRIC fut un prince à grandes aventures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des *Greg. Turon. lib. 2, c. 12.* Huns, un brave François nommé Viomade, le délivra, *Fred. Scholast. 10.* comme par miracle, des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conſpiration générale le renverſe du trône de ſes peres : il y remonte glorieuſement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de ſon royaume : il avoit de l'eſprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la cauſe de ſa perte. *Roric. lib. 1.* Les ſeigneurs François, auſſi ſenſibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de ce prince, *Ann. 457.* ſe liguerent pour le détrôner. Contraint de céder à leur fureur, il ſe retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adverſité corrige les vices du cœur : il ſéduiſit Baſine, épouſe du roi de Thuringe, ſon hôte & ſon ami.

Cependant les François s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur ; & la couronne, par le choix le plus biſarre, eſt déférée au comte Gilles, commandant pour les Romains dans la Gaule. Ce fut, dit-on, un coup *Geſt. Franc. c. 7.* de la politique de Viomade. Ce fidele ſujet profita du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du nouveau roi pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du monarque régnant rappellerent le ſouvenir du prince exilé ; on commença par le regretter ; enfin, on le demanda hautement.



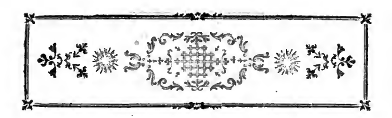
Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une piece d'or, qu'ils avoient rompue lorsqu'ils s'étoient séparés. Childéric reconnut le signal, & quitta la Thuringe pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entiérement défait, & le prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité. Ann. 463. ou 464.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi remarquable par sa singularité. La reine de Thuringe, comme une autre Hélene, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau Pâris. *Si je connoissois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher jusqu'aux extrémités de la terre.* Basile étoit belle; elle avoit de l'esprit: Childéric trop sensible à ce double avantage de la nature, l'épousa au grand scandale des gens de bien, qui réclamerent en vain les droits sacrés de l'hyménée, & les loix inviolables de l'amitié. C'est de ce mariage qu'est né le grand Clovis. *Greg. Turon. lib. 2, c. 12.*

La fin d'un regne si romanesque fut signalée par plusieurs exploits glorieux. La haine des Romains & le désir de regagner l'estime de ses sujets, réveillerent le courage de Childéric, qui jusques-là avoit paru endormi dans le sein des plaisirs & de la volupté. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orléans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers, qu'il pilla, tua de sa main le comte Paul qui commandoit pour l'empereur dans le Soissonnois, & se rendit maître de Paris, si l'on en croit l'auteur de la vie de sainte Genevieve; mais c'est le seul historien qui atteste ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils se réunirent pour exterminer les Allemands qui s'étoient jettés sur une partie de l'Italie. La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce Prince. Il mourut quelque temps après, dans la vingt-quatrieme année de son regne, & fut enterré en un lieu qui est enfermé dans la ville de Tournai. Ann. 465. *Greg. Turon. lib. 2, c. 18. Gest. Franc. c. 8.* *Fredeg. epit. c. 12.* Ann. 481.

Ann. 481. Le hasard fit découvrir son tombeau en mil six cent cinquante-trois. On y trouva une squelette de cheval avec quelques ossements humains assez entiers qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument sont un globe de crystal, & plusieurs pieces curieuses d'or massif, une tête de bœuf, un style avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de plusieurs empereurs, enfin quantité d'anneaux, sur un desquels on voit un cachet, qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le visage entiérement rasé : sa chevelure est longue, tressée, séparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit autour de la figure le nom de Childéric, gravé en lettres romaines. On voit à la bibliothéque du roi une partie de ces curiosités.





CLOVIS I.

Clovis n'étoit que dans sa quinzieme année, lorsqu'il monta sur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du comte Gille, & gouverneur pour les Romains dans la Gaule, où il commandoit avec une autorité presque absolue. Le jeune monarque François se mit aussitôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échappé presque seul du combat, se retire chez les Visigoths: Clovis menace Alaric leur roi de leur faire la guerre s'il ne lui livre le fugitif: Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons; & la mort du général de l'empire emporta la réduction de toutes les places qui tenoient encore pour les Romains.

Ann. 481.
Greg. Turon. lib. 2, c. 28.
Fredeg. epit. c. 15.
Gest. Franc. c. 19.
Roric. lib. 1.
Ann. 486.
Bataille de Soissons.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit subjugés par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuse. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques églises. Tous les historiens parlent du vase sacré redemandé par saint Remy de Rheims. On admire également l'insolence du sujet qui refuse son maître; la modération du souverain qui sçait dissimuler son ressentiment; & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ses troupes dans le champ de Mars. Les armes du soldat se trouvoient mal en ordre: Clovis lui fendit

Ann. 487.

la tête d'un coup de sa *francisque. C'est ainsi*, lui dit-il, *que tu frappas le vase dans Soissons.*

Une exécution sanguinaire de la main d'un roi révoltera, sans doute, dans le siecle où nous sommes. Néanmoins cette action qui paroît indigne de la majesté, inspira plus de respect que d'horreur : c'est la remarque de Grégoire de Tours.

Ce que c'étoit que les assemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'assembler chaque année dans un champ * qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces diétes se tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'est par la même raison que dans la suite il fut nommé le champ de Mai. Ces assemblées avoient plusieurs objets : on y faisoit la revue des troupes ; on y délibéroit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du gouvernement, de la justice, & des finances. C'étoit-là qu'on donnoit des tuteurs aux rois mineurs ; qu'on faisoit le partage des trésors & des Etats du monarque défunt ; qu'on déterminoit le jour & le lieu pour l'inauguration du prince successeur au trône ; qu'on instruisoit le procès des grands criminels : c'étoit-là enfin que les rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainsi le présent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les grands du royaume faisoient à leur souverain. Ce nom lui est toujours demeuré, quoique par la suite il ait cessé d'être libre. Le roi présidoit à ces diétes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la couronne, du maire du palais, de l'apocrisiaire ou aumônier, du chambellan, du connétable, du grand échanson, & du référendaire ou chancelier. Les évêques & les abbés n'étoient point dispensés de s'y trouver.

On y mandoit aussi les ducs & les comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de

* Les Mérovingiens commençoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commençoient à Noël. Ce fut Charles IX qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cause un grand embarras pour la date précise des événements.

ſimples commiſſions, que le prince donnoit pour un temps. Le roi, ou le maire de ſon palais, propoſoit les queſtions qu'on devoit examiner : l'aſſemblée délibéroit : la pluralité des voix emportoit la déciſion : ce que la diéte avoit prononcé, devenoit loi de l'Etat. Ann. 487.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invaſion ſubite de Baſin roi de Thuringe ſur la partie de ſes Etats qui étoit ſituée au-delà du Rhin. Il aſſembla promptement ſon armée, ſe jetta ſur les terres de ſon ennemi, y porta le fer & le feu, & lui impoſa un tribut perpétuel. Il ſongea enſuite à s'allier par un mariage digne de lui, à quelqu'un des princes qui régnoient dans les provinces voiſines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'empire. Ann. 491. Conquête de la Thuringe. *Geſt. Franc. c. 10.*

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niece d'une rare beauté. La réputation de ſes charmes, de ſon eſprit & de ſa vertu, toucha le cœur de Clovis ; il la fit demander par ſes ambaſſadeurs. La cour de Bourgogne n'oſa le refuſer : elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire ſuivoit par-tout. La princeſſe Clotilde fut donc épouſée au nom du roi par Aurélien, illuſtre Gaulois, qui lui offrit, ſelon la coutume, un ſou & un denier. Cette coutume fut long-temps obſervée en France : les maris donnent encore aujourd'hui quelques pieces d'argent à leurs épouſes. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur. Mariage de Clovis. *Fredeg. epit. c. 10.*

Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle reine, elle ſe mit en chemin, montée ſur une eſpece de chariot qu'on appelloit une *baſterne.* C'étoit la voiture la plus décente & la moins rude de ces temps-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, eſt auſſi beaucoup plus douce. Le mariage fut célébré à Soiſſons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel bénit cette heureuſe union : Clotilde devint mere d'un prince, qui reçut le baptême du conſentement du roi ſon pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant ſi cher inſpira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la reine tâchoit Ann. 493. *Greg. Turon. l. 2, c. 29, 30. Geſt. Franc. c. 14. Hincmar. in vit. Remig.*

Ann. 494.

de lui persuader : cependant il consentit qu'elle fît baptiser son second fils. Mais à peine les cérémonies du baptême furent-elles achevées, que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit désespérer de sa vie. La pieuse reine eut recours au ciel, qui, touché de ses larmes, lui accorda la santé de ce prince, & dissipa les inquiétudes du roi son époux. Cette faveur fut suivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la conversion de Clovis au christianisme. Voici comme l'histoire rapporte ce célebre événement.

Ann. 496. Bataille de Tolbiac.

Les Allemands, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établissement, à l'exemple des nations qui en avoient chassé les Romains. Clovis averti de cette irruption, vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il se donne une sanglante bataille. Déja l'armée Françoise commençoit à plier, lorsque le monarque levant les yeux au ciel, s'écria : *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême & de n'adorer desormais que vous.* La priere étoit sincere, elle fut exaucée. Bientôt l'ordre se rétablit dans ses troupes : il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra ensuite dans l'Allemagne, dissipa les restes de l'armée vaincue, imposa le joug à une nation jusqu'alors indomptable, & la rendit tributaire. Fidele à sa promesse, il se fit instruire des mysteres de la religion chrétienne. Ce fut saint Remy, évêque de Rheims, homme célebre par sa naissance, par sa piété & par sa doctrine, qui le baptisa le jour de Noël dans l'église de saint Martin hors des portes de la ville. Alboflede sa sœur, & plus de trois mille François suivirent l'exemple du prince, & dès-lors la piété de la nation commença d'être célebre par toute la terre.

Greg. Turon. c. 1. Gest. Franc. c. 37. Roric. lib. 2.

Hincmar, in vit. Remig.

On raconte qu'une colombe descendue du ciel apporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut sacré ou confirmé. C'est ce qu'on appelle la SAINTE AMPOULE. On la garde précieusement à Rheims, & l'huile qu'elle renferme, sert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie

monie de leur facre. Cependant aucun contemporain ne parle de ce miracle. On dit auſſi que ce prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, ſemé de fleurs de lys; mais il paroît conſtant que l'uſage des armoiries eſt de beaucoup poſtérieur au ſiecle où il régnoit. Ann. 496.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Le chriſtianiſme de Clovis ne ralentit point ſon ambition. Le Brabant, le pays de Liege, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore ſubi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus conſidérables de ces peuples étoient les Arboriques *, nation chrétienne, fort attachée à ſa religion, & par cette raiſon ennemie des François qui étoient païens. Le baptême du ſouverain & d'une partie de ſes ſujets, diminua cette averſion. Les Arboriques conſentirent à s'allier avec eux : inſenſiblement ils en vinrent juſqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux peuples n'en firent plus qu'un. Les garniſons Romaines imiterent cet exemple, capitulerent, & remirent toutes les places que l'empire poſſédoit encore vers la mer & ſur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient ſelon leurs loix; qu'ils s'habilleroient à leur mode; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet événement fut l'occaſion de l'établiſſement de la fameuſe loi appellée *Ripuaire*, du nom des ſoldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuſe, du Rhin, & peut-être même de l'Océan. Cette loi, qui a beaucoup de reſſemblance avec la loi Salique, ordonne que le Ripuaire ſera traité comme le François. On y voit des veſtiges de quelques coutumes Romaines : elle contient pluſieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

Procop. l. 1. de bello Goth.

Ann. 499.

Guerre des François con-

L'union des Arboriques & des François fut ſuivie d'un événement dont Clovis ſçut tirer de grands avantages. Gondégeſile régnoit en Bourgogne avec Gondebaud ſon

* C'eſt le nom que l'on donnoit aux peuples qui habitoient autrefois la Zélande, province des Pays-bas : quelques-uns les ont confondus avec les Taxandres, nation dans le voiſinage de Maſtricht : quelques autres les placent entre la Meuſe & Anvers.

Ann 499.
tre les Bourguignons.
Greg. Turon. lib. 2, *c.* 32.
Gest. Franc. c. 16.
Fredeg. epit. c. 22.

frere. Ces deux princes conçurent de la jalousie l'un de l'autre. Le premier se ligua secrétement avec le monarque François, qui lui promit un prompt secours. Les circonstances étoient extrêmement favorables pour couvrir les mesures que l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fournissoit un prétexte d'assembler les troupes. Clovis les mena contre les rebelles; mais prêt à saccager leur ville, le saint prêtre Euspice fléchit sa colere, & obtint le pardon des coupables.

Ann. 500.

L'armée se mit aussi-tôt en marche vers la Bourgogne; on se joignit sur les bords de la petite riviere d'Ouche. La victoire ne fut pas long-temps indécise: Gondebaud trahi par son frere, & obligé de prendre la fuite, fut poursuivi vivement, & assiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pu ramasser de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de ressources & le plus de présence d'esprit dans les malheurs: il sçut ménager l'occasion si adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne seroit tributaire du vainqueur; & que Gondégesile demeureroit en possession de Vienne & de quelques autres places qu'il avoit conquises. Mais à peine se vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant sa promesse, il déclara la guerre à son frere, l'assiégea dans Vienne qu'il surprit, & le poursuivit jusqu'au pied des autels où il le fit massacrer.

Ann. 501.
Réduction des villes Armoriques.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques *. D'abord il tenta de les soumettre par les armes: cette voie n'ayant pas réussi, il eut recours à la

* C'est le nom que les anciens ont donné à la petite Bretagne, aujourd'hui province de France: il signifie en vieux Gaulois *sur le bord de la mer*, ou *côte de mer*. Elle est effectivement environnée de la mer de trois côtés, au septentrion par la Manche, à l'occident par le grand Océan, au midi par le grand golfe de France. Elle fut anciennement habitée par les Nannetes, les Rhedons, les Diablintes, les Ambiliates, les Venetes, les Osismiens & les Curiosolites: ils étoient puissants par leur commerce, & formoient une espece de république. Le tyran Maxime l'abandonna aux Bretons, pour reconnoître les services qu'ils lui avoient rendus contre Gratien & Théodose: c'est de ces nouveaux habitants qu'elle a reçu le nom de Bretagne au lieu de celui d'Armorique. *Corn.* au mot *Armorique*; & *Baudran*, au mot *Bretagne*.

négociation. Elle fut si heureuse, que les Bretons consentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut stipulé qu'ils n'auroient plus de rois, mais des comtes ou des ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'armée Françoise s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit fut suivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en soit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Ostrogoths, il recommença la guerre contre Gondebaud.

Ann. 501. *Greg. Tur. de gl. Mort. l. 4. Idem, histor. l. 4, c. 4. Eginard in Annal. Aimoin, l. 4. Procop. l. 14, de bell. Goth.*

Le roi de Bourgogne avoit eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Le premier de ses soins fut de gagner le cœur de ses sujets par une conduite pleine de douceur. C'est dans cette vue qu'il fit publier la fameuse ordonnance qui de son nom fut appellée *Loi Gombette.* Le but principal de cette nouvelle loi étoit de rendre ses peuples heureux : elle défend sur-tout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquieme article défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment. Gondebaud, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, se mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Ostrogoths. Le succès ne répondit point à ses efforts: son armée fut taillée en pieces, & son royaume subjugué. Mais il lui fut aussi-tôt rendu. On ignore quel put être le ressort de cet événement inespéré. Quelques auteurs ont avancé que le prince Bourguignon se rendit tributaire de Clovis ; qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans sa maison. Cette opinion est fondée sur un passage du saint évêque Avitus, où il dit que Gondebaud étoit soldat ou chevalier du monarque François.

Ann. 502. *Lex Burg. tit. 45.* Ann. 503. *In Epist. ad Clodov.*

La conquête du royaume des Visigoths suivit de près une expédition si glorieuse. Les François, en partant pour cette guerre, jurerent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est

Ann. 507. Conquête du royaume des Visigoths. *Greg Turon. lib. 2. c. 37.*

plein de merveilles dans ce qui précede la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces temps étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'office au moment qu'on arrivoit à l'église. Les envoyés du roi à leur entrée dans saint Martin, entendirent ces paroles du pseaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne sçavoit où passer cette riviere : une biche s'élança à la vue de tout le camp & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche.* Un troisieme prodige plus frappant encore, ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de saint Hilaire ; il vola au-dessus du camp, & vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer. Dans un siecle plus éclairé on n'y auroit vu qu'une simple aurore boréale : on crut y voir alors un prodige qui annonçoit les plus brillants triomphes.

Ann. 507. Roric. lib. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.

Bataille de Vouillé.

Procop. de bell. Got. Isidor. histor. Got.

Cependant les deux armées se rencontrerent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux rois s'apperçurent, se joignirent & se choquerent. Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

Ann. 508. Greg. Turon. lib. 2, c. 38. Gest. Franc. c. 17.

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornements de Patrice, de Consul & d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robe & du manteau de pourpre, jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains.

Ann. 508.

Le nouveau patrice, après avoir congédié les ambaſſadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de ſon empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, ancien ſéjour des empereurs Julien & Valentinien premier; ce fut-là qu'il fixa ſa demeure. Il avoit été juſques-là toujours heureux, toujours grand : la fortune & l'héroïſme l'abandonnerent en même-temps. La défaite de ſes troupes devant Arles, quoique ſuivie d'une paix avantageuſe, aigrit ſon eſprit. Il devint ſanguinaire ſur la fin de ſa vie. On ne ſe rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de ſon ſang, dont il envahit les états. Sigibert roi de Cologne & ſon fils Clodoric qu'il fit périr par ſes intrigues; Cararic roi des Morins * & ſon fils, d'abord raſés **, enſuite maſſacrés par ſes ordres; Ragnachaire roi de Cambrai, & ſon frere Riguier qu'il tua de ſa propre main; Renomer roi du Mans, & ſon frere, aſſaſſinés par des gens qu'il avoit ſubornés, ſont autant d'actions également cruelles & injuſtes, qui flétriſſent ſa mémoire & ſa réputation ***.

Ann. 509. *Greg. Tur. l. 2, c. 40. 41. 42. Fredeg. epit. c. 26. 27.*

Premier concile d'Orléans.

Ce fut peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'égliſes & de monaſteres : pratique aſſez commune dans ces ſiecles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la juſtice chrétienne conſiſtoit à élever des temples, ou à entretenir un certain nombre de moines qui devoient vaquer à la priere & à la méditation. Ce fut probablement par le même principe qu'il aſſembla dans la ville d'Orléans un concile de trente-trois évêques. L'hiſtoire rapporte que non-ſeule-

Ann. 511. *Epiſt. Sacerd. Aur. prim. ad reg. Clodov.*

* On croit avec aſſez de vraiſemblance que ce ſont les peuples de Terouane, de Saint-Omer & d'une grande partie de l'Artois.

** C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé dans notre hiſtoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un prince François renonçoit au trône. On ne verra par la ſuite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

*** Cette multitude de petits royaumes qui ſubſiſtoient dans les Gaules, en même-temps que celui de Clovis, n'eſt pas, dit un illuſtre académicien, une des moindres difficultés de notre ancienne hiſtoire. Chantereau le Fevre, dans un ouvrage manuſcrit, que l'on conſerve à la bibliotheque du roi, en rapporte l'origine au déſordre qui ſuivit l'expulſion de Childéric, les plus forts ſongeant à profiter des troubles. Ils peuvent abſolument avoir été fondés par Clenus frere de Clodion. *M. de Fonc. Mémoire de l'académie des belles-lettres, tome VIII. pag.* 470, 471.

Ann. 511.

ment il fut convoqué par ses ordres, mais qu'il détermina les articles sur lesquels on devoit délibérer, & que les peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs décisions. Les plus remarquables regardoient le droit d'asyle ou de franchise pour les églises, & la condescendance dont on devoit user à l'égard des clercs hérétiques, qui paroissoient se convertir sincérement. Le concile ordonne aussi que personne ne sera admis à la cléricature qu'avec la permission du roi ou du juge, & qu'aucun esclave ne sera reçu aux ordres sacrés que du consentement de son seigneur.

Ce que c'est que la régale. Son origine & son étendue.

Le célebre auteur du nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce concile les vrais principes de la régale. C'est ainsi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main de nos rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ame, jusqu'à ce que le nouveau pourvu leur ait prêté serment de fidélité, & qu'il ait obtenu les lettres-patentes de main-levée de la régale, lesquelles doivent être enregistrées en la chambre des comptes de Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui se soit tenu dans la Gaule sous la domination des François; & après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuse prérogative de la couronne. Pasquier en a fait la remarque avant nous.

Rech. de la France, lib. 3, c. 35, p. 295.

C'est pourquoi, s'il est vrai que ce privilege soit aussi ancien que la monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout temps nos rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelque autre redevance. On voit par le témoignage de l'auteur des Gestes des rois de France, du moine Roricon, de l'archevêque Hincmar dans la vie de saint Remy, tirée des auteurs contemporains, & d'Aimoin dans son histoire depuis l'origine de la monarchie, que Clovis

Gest. reg. Fr. c. 13, p. 700. apud Duch. t. 1. Roric. mon. p. 806. Vita mss. S. Remig. p. 525. Ann. l. 1, c. 1.

investit le comte Aurélien de la seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du souverain n'a pas été le même dans tous les temps : on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens : on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens : mais les uns & les autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidele au prince. Or ces bienfaits, toujours viagers, étoient reversibles à la couronne, à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du monarque, & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïques. On peut donc la regarder comme le fondement & la base du droit de régale, qui avec le temps s'est étendu sur tous les biens de l'évêché.

Ann. 511.

Ducang au mot feudum.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient presque certitude, lorsqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la monarchie. On voit par le testament de Philippe-Auguste, & par plusieurs ordonnances des rois ses successeurs, qu'il y avoit des églises qui ne vaquoient point en régale. Quelle peut être la raison de cette exception ? On ne la trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui suivant le systême de notre illustre auteur, soumet généralement tous les évêchés à ce droit de la couronne ; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les églises étoient également sous la garde de nos rois ; ni dans la prérogative de fondateurs & de patrons, elle est commune à tous les souverains, qui cependant ne jouissent pas tous de ce privilege. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui constituoient les revenus de ces églises : elles n'étoient point sujettes à la régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du roi. Aussi voyons-nous que les fiefs ecclésiastiques sont nommés Régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe-

Ordonn. de Phil. le Bel, 1302.

Ordonn. de Phil. de Valois, 1434.

Ann. 511. Auguste se saisit de leurs régales, c'est-à-dire, suivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de sa majesté en foi & hommage.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours assure que les rois de la premiere race en ont joui malgré les oppositions de quelques évêques. Les papes Innocent III, Clément IV, Grégoire X l'ont reconnue par des bulles authentiques. Le concile de Lyon l'autorise dans les églises où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne; mais il défend en même-temps de l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue.

Ann. 1274.

Le parlement de Paris, seul juge de ces matieres, a toujours tenu pour constant, que la régale étant un droit de la couronne, elle devoit affecter généralement tous les évêques du royaume. Enfin, en 1673, Louis XIV donna un édit qui déclare le droit de régale inaliénable * & universel dans toute l'étendue de ses états. Il fut vérifié au parlement: le clergé assemblé y souscrivit authentiquement: les seuls évêques d'Aleth & de Pamiers s'y opposerent: le roi fit saisir leurs revenus. Le pape Innocent XI fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée sous Innocent XII, & l'universalité de la régale solemnellement reconnue.

Mort de Clovis. Son portrait.

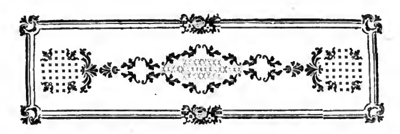
Greg. Tur. de glor. Confess. c. 71.

Le concile d'Orléans fut le dernier événement remarquable du regne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de quarante-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'histoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit transporté le corps de sainte Genevieve, & qu'un mort ressuscita sur son tombeau. On a beaucoup disputé si ce prince étoit plus guerrier que politique: la Gaule subjuguée par ses armes & conservée par sa prudence, est une preuve qu'il étoit aussi sage dans le conseil

* Le roi Charles VII & la plupart de ses successeurs avoient cédé les revenus de la régale à la sainte Chapelle de Paris: Louis VIII les retira, & lui donna en échange l'abbaye de saint Nicaise de Rheims.

ſeil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de ſon regne, c'eſt un enchaînement de victoires : on en déteſte la fin, c'eſt un tiſſu de cruautés. L'uſurpation des petits Etats des princes de ſon ſang a fait diſparoître le héros ; & l'homme injuſte & barbare ne s'eſt que trop montré. Ann. 511.





CHILDEBERT *.

Ann. 511.
Thierri roi de Metz.
Clodomir roi d'Orléans.
Clotaire roi de Soissons.
Greg. Turon. lib. 3, *c.* 1.
Fredeg. c. 30.
Gest. Franc. c. 10.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagerent son royaume également. Ils s'assemblerent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort. Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz; Clodomir, d'Orléans; Childebert, de Paris; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces Etats. Mais on voit par les circonstances de l'histoire, que le royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes les frontieres de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, l'Alsace, les Electorats de Treves, de Mayence, de Cologne, & toute l'ancienne France au-delà du Rhin jusqu'à la Vestphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer depuis la Picardie jusqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry composoient celui d'Orléans. Le royaume de Soissons, plus borné dans son étendue, étoit resserré entre la Champagne, l'Isle-de-France, la Normandie, la mer & l'Escaut. Mais, quoique divisés & gouvernés par des princes également indépendants **, ces quatre Etats ne suivoient qu'une même loi, & ne faisoient qu'un

* Childebert n'étoit que le troisieme des enfants de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont régné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

** Ce partage du royaume de Clovis fut l'occasion d'une nouvelle division de la France. On nomma Austrasie cette partie des Gaules qui est située vers l'Orient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle. On appella Neustrie la partie qui s'étend au couchant entre la Meuse & la Loire jusqu'à l'Océan.

corps de monarchie. Les seigneurs des quatre royaumes s'assembloient de temps en temps en un même lieu : on y traitoit des affaires générales de la nation : on y jugeoit en commun les procès qui intéressoient l'empire, ou par l'importance du Sujet, ou par la qualité des parties. Ann. 511.

Les premieres années du regne de ces princes ne furent troublées par aucune guerre. La France jouissoit de la paix la plus profonde, lorsque Cochiliac, qui prétendoit descendre de Clodion, se jetta sur les terres du roi d'Austrasie. Thierri fut obligé d'envoyer contre lui une armée considérable, dont il donna le commandement à Théodebert son fils. Ce jeune héros joignit le prince Danois, lorsqu'il étoit sur le point de se rembarquer, le défit & le tua de sa propre main. Il paroît par les relations de ce temps, que la France avoit dès-lors une marine. L'histoire rapporte que la flotte Françoise prit celle des Danois, leur enleva tout le butin, & remit en liberté les prisonniers François. Cette expédition fut suivie d'une autre dans la Thuringe, où Baldéric perdit ses états & la vie. Le roi d'Austrasie devoit partager cette conquête avec Hermenfroi qui l'avoit excité à prendre les armes contre le malheureux Baldéric, son frere : telles étoient les conditions du traité. Mais le Thuringien, aussi perfide vis-à-vis de ses alliés que barbare envers son frere, lui manqua de parole. Thierri dissimula son ressentiment, & remit à un autre temps la vengeance de cette trahison.

Ann. 519. *Greg. Turon. lib. 3, c. 3. Gest. Franc. c. 19. Fredeg. 31.*

Ann. 520.

Cependant les trois fils de Clotilde déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injustement le bien de leur mere, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses Etats. Sigismond, la reine son épouse & ses enfants furent livrés à Clodomir, qui, malgré les prieres & les menaces du saint abbé Avitus, les fit massacrer & précipiter dans un puits : vengeance trop ordinaire dans ces temps barbares de la monarchie *.

Ann. 523. *Greg. Turon. lib. 3, c. 6. Gest. Franc. c. 20.*

* Il y a deux villages de l'ancien royaume de Clodomir, qui conservent

Ann. 523.

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le royaume de son frere. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit à Veseronce auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la poursuite, il fut surpris par quelques Bourguignons qui le percerent de plusieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur : ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant eux : vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné, & ils ne quitterent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement désolée.

Conquête de la Bourgogne. *Procop. de bello Goth. lib. 11, c. 13. Greg. Turon. lib. 1, c. 18. Fredeg. epit. c. 37.*

Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ses freres, & Théodebert son neveu, vengerent sa mort par la conquête de la Bourgogne, qu'ils partagerent entre eux. Il y avoit cent vingt ans que ce royaume étoit fondé, lorsqu'il fut réuni à la monarchie Françoise *. Le roi d'Orléans laissoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés sous les yeux & par les soins de leur pieuse aïeule, rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces princes userent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plutôt en leur pouvoir, que levant le masque, ils envoyerent à cette princesse une épée & des ciseaux, lui laissant le choix de l'un des deux. Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconsidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidélement rapportées. Clotaire sur cette réponse se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverse par terre, & le poignarde. Le cadet

Massacre des enfants de Clodomir.

les traces de cette action, saint Sigismond & Coloumelle : on croit que ce dernier nom est une altération de *calumnia*.

* Les auteurs anciens & modernes en mettent le commencement l'an 413 ou 414, sous Gondicaire ou Gondioc : M. l'abbé du Bos en place la destruction l'an 534, sous Gondemar. Depuis ce moment il fut tantôt divisé entre plusieurs rois de France, tantôt réuni dans un seul, & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre de royaume de Bourgogne.

effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. Ce prince attendri ne peut retenir ses larmes : Clotaire lui reproche sa foiblesse, lui arrache l'enfant, & l'égorge sur le corps de son frere. Le troisieme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce prince barbare. Il se fit couper les cheveux, & se consacra au service des autels. On l'invoque aujourd'hui sous le nom de saint Cloud. Nous avons cru devoir rapporter de suite ces deux événements, quoiqu'arrivés plusieurs années après la mort de Clodomir *. L'attention du lecteur est moins partagée. Ann. 523.

Cependant le roi d'Austrasie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermenfroi. Aidé de Clotaire son frere, il porta la guerre dans la Thuringe, emporta d'assaut la capitale, & s'empara de tout le royaume. Chaque événement de ces siecles barbares est marqué au coin de la cruauté. Le roi de Thuringe, sur la parole de Thierri, le vint trouver à Tolbiac. Un jour qu'il se promenoit avec son vainqueur sur les murailles de la ville, quelqu'un de la suite du monarque François le pousse & le précipite dans le fossé, où il expire. Clotaire épouse l'incomparable Radegonde, & fait assassiner le frere de cette princesse. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalousie de Thierri. Ce prince lui avoit demandé un entretien secret. Le roi de Soissons apperçut, en entrant, les pieds de quelques soldats cachés derriere une tapisserie. Il fit signe aux seigneurs de sa cour de le suivre. Ainsi escorté, il se présenta devant son frere, qui sans paroître déconcerté, le combla de caresses & lui fit présent d'un riche bassin. C'étoit le présent à la mode dans ces anciens temps. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choses précieuses que Chilpéric envoyoit à Tibere Constantin, empereur d'Orient, il y avoit un bassin d'or enrichi de pierreries, qui pesoit cinquante livres.

Ann. 531. Conquête de la Thuringe. *Greg. Turon. lib. 3, c. 8. Gest. Franc. c. 22. Fredeg. epit. c. 32.*

Lib. 6. c. 2.

Pendant que ces choses se passoient dans la Thuringe,

* Le premier en 534, le second en 535.

An. 531. Guerre contre les Visigoths. *Procop. lib 1, de bello Goth. l. 12, c. 2. Greg. Turon. l. 3, c. 10.*

Idem, ibid. c. 13, 14. Fredeg. epit. c. 37. Aimoin, hist. lib. 1.

le roi de Paris vengeoit sa sœur des outrages & des cruautés d'Amalaric son époux. Le fruit de cette expédition fut la délivrance de Clotilde, la mort du roi des Visigoths, la prise & le pillage de Narbonne, où l'on trouva soixante-douze vases d'or, qu'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorsque Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il se répandit un faux bruit que le roi d'Austrasie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il se rendit aussi-tôt en Auvergne qui se soumit avec joie à sa domination. Cette démarche imprudente eut des suites bien funestes pour les Auvergnats. Le victorieux Thierri entra à main armée dans leur pays, s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprenable, fit assassiner Munderic * qui soutenoit les restes du parti rebelle, & laissa par-tout des marques de la plus implacable vengeance.

Mort de Thierri & son caractere. An. 534.

Greg. Turon. l. 3, c. 27.

Cette expédition sanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ses freres, sont les dernieres actions mémorables de son regne. Il n'eut rien de médiocre, ni vices, ni vertus. Grand roi, méchant homme ; jamais monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne respecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'histoire de ce prince, qu'anciennement nos rois nommoient aux évêchés, sans attendre le suffrage du peuple & du clergé. L'église d'Auvergne avoit élu un successeur à l'évêque Euphrasius : Thierri qui n'approuvoit pas ce choix, conféra l'évêché au prêtre Apollinaris, qui fut reçu & sacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le roi choisit pour le remplacer saint

* Ce Munderic qui prétendoit que le royaume lui étoit dû ainsi qu'à Thierri, & qu'il étoit roi comme lui, pouvoit bien, suivant la conjecture d'un sçavant académicien, être un fils naturel de Clovis, quoique ce prince, pour des raisons que l'histoire ne dit point, ne l'eût pas reconnu en cette qualité. L'entrée subite qu'il fait dans le monde où il étoit inconnu, ne convient pas à un prince élevé dans l'ignorance de son état, & qui venant à pénétrer le secret de son origine, cherche à en poursuivre les droits. *M. de Fonc. Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tome VIII, pag. 473.*

Quintien, que les Ariens avoient chassé de son siege. Les évêques voisins s'assemblerent, l'installerent dans la chaire de l'église de Clermont, & le présenterent au peuple, qui le reconnut pour son légitime pasteur. Les papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simplement une confession de foi : on leur demandoit leur communion : c'étoit le seul hommage qu'on rendît alors à la cour de Rome. An. 534.

Le fils & le seul héritier du roi d'Austrasie étoit en Auvergne pendant la maladie de son pere. Théodebert, esclave de la belle Deuterie, sembloit avoir oublié le reste du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des mesures pour démembrer la succession de Thierri, lorsque ce jeune prince s'arrache enfin des bras de sa maîtresse, arrive à Metz, se montre à ses sujets, & dissipe tous les projets de ses oncles. Le commencement d'un si beau regne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau roi répudia Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie qui avoit son mari. Ces désordres scandaleux n'étoient que trop communs dans ces premiers temps de la monarchie. Car sans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de son frere, ce prince eut en même-temps trois femmes, dont deux étoient sœurs, & ne se fit aucun scrupule d'épouser Waldrade veuve de son petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être porterent la licence plus loin encore. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'un canon du second concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mere ou la femme de son pere.

Théodebert roi d'Austrasie.

Idem, ibid. c. 10.

Idem, l. 4, c. 9.

Conc. tom. 4.

Cependant une nouvelle carriere s'ouvrit à la valeur Françoise au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occasion. Théodat devenu roi d'Italie par Amalasonte sa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la couronne. Justinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vue qu'il rechercha l'amitié des princes François : le traité fut conclu. Mais les Ostrogoths trouverent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance, en leur abandonnant la Pro-

Ann. 535.

Guerres d'Italie.

Procop. lib. 1, hist. Got.

Jornand. de reb. Got.

Ann. 535.

vence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce second traité ne fut pas observé plus fidélement que le premier. L'année suivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puissante armée, fondit sur les Ostrogoths, ensuite sur les Romains qu'il défit successivement, ravagea la Ligurie, saccagea la ville de Gênes, & chargé d'un prodigieux butin, ramena son armée en France. Ce fut-là tout le fruit de cette entreprise.

Ann. 540. Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.

Greg. Turon. lib. 3, c. 28. Gest. Franc. c. 25.

Théodebert de retour dans ses Etats se ligua avec Childebert contre le roi de Soissons. On ignore le motif de cette guerre. L'histoire rapporte simplement que Clotaire plus foible que ses ennemis, se retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le pays de Caux, résolu d'y périr, si on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux rois avoient tout disposé pour l'assaut, lorsqu'un orage furieux vint fondre sur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grêle & *de pierres*, disent les historiens, porterent la consternation dans tous les cœurs. Les princes ligués reconnoissent la main de Dieu, & se réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit respecté le quartier. On attribua ce miracle aux prieres de sainte Clotilde.

Royaume d'Ivetot.

Robert Gaguin, hist. l. 2, in vit. Clot.

Pasquier, recherches de la France, lib. 3. c. 7.

C'est à cette même année qu'on rapporte l'établissement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de sa main dans l'église de Soissons un nommé Gautier, seigneur de cette baronnie. On ajoute que ce prince revenu de son emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'est une histoire apocryphe. Les seigneurs du Bellay qui ont eu cette seigneurie par le mariage d'un de leurs ancêtres avec Isabeau Chenu, conviennent qu'ils n'ont aucun titre justificatif de cette royauté imaginaire.

Childebert & Clotaire se liguent contre les Visigoths.

La réconciliation des rois de Paris & de Soissons fut sincere. Ils joignirent leurs troupes, entrerent en Espagne, prirent Pampelune, ravagerent la Biscaye, l'Aragon, la Catalogne, & vinrent mettre le siege devant Sarragoce,

Saragoſſe, qui pour ſe racheter du pillage, leur donna la tunique de ſaint Vincent martyr. Cette précieuſe relique fut dépoſée dans l'égliſe que Childebert fit bâtir hors des murs de Paris, ſous le nom de ſainte Croix & de ſaint Vincent : on l'appelle aujourd'hui ſaint Germain-des-Prés. C'eſt ainſi que nos auteurs racontent ce fait. Les Eſpagnols diſent au contraire que les deux rois furent entiérement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparerent auſſi-tôt des gorges des Pyrénées. Les princes ne pouvoient leur échapper, ſi le général Viſigoth, gagné par argent, ne leur eût accordé le paſſage pendant un jour & une nuit. Le reſte de l'armée fut taillé en pièces.

An. 540.

Geſt. Franc. c. 26.

Iſidor. hiſp. hiſt. Got.

L'Italie étoit toujours le théâtre de la guerre la plus ſanglante. Juſtinien convaincu qu'il ne réuſſiroit point, s'il avoit les princes François pour ennemis, leur envoya une célebre ambaſſade avec la ceſſion pure & ſimple de tout ce qu'il pouvoit prétendre ſur la Provence. Il leur accordoit le droit de préſider comme les empereurs aux jeux qui ſe célébroient dans l'amphithéatre de la ville d'Arles ; il donna de plus un édit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image, auroit cours dans toute l'étendue de l'empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refuſée, même au grand roi de Perſe. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila, à qui il venoit de refuſer ſa fille, qui, diſoit-il, ne pouvoit être deſtinée qu'à un roi. Le motif de cette ligue étoit, que Juſtinien dont les troupes avoient été ſi ſouvent battues par les François, prenoit cependant le titre faſtueux de Francique. Le roi d'Auſtraſie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux ſurnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit repréſenté, non-ſeulement avec toutes les marques de la dignité impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguſte, qui n'appartenoit qu'aux empereurs. Il ſongea enſuite à intéreſſer dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui groſſiſſoient la liſte des peuples

Ligue de Théodebert contre l'empereur Juſtinien.

Procop. lib. 3. de bel. Got.

Agath. lib. 1.

An. 548.

domptés par Justinien. Son dessein étoit de porter la guerre jusque dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeste fit évanouir tous ces grands projets.

Mort de Théodebert & son eloge.

Agath. lib. 1. Greg. Turon. lib. 3, c. 36.

Ce prince, le plus accompli des descendants de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chûte d'un arbre qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les médecins employerent envain tout leur art. Car les historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort; mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta sur les Danois, le surnom de prince *Utile :* expression singuliere, qui présente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entreprises. Bienfaisant, humain, sensible à la misere de ses peuples, il n'eut rien de cette férocité qui déshonore la mémoire de son aïeul, de son pere & de ses oncles. Adoré de ses sujets, recherché de ses voisins, redouté de ses ennemis, jamais prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa couronne. L'évêque de Lauzane, Marius, ne l'appelle que le grand roi des François. On admire sur-tout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitants de Verdun sur le trésor royal. Le monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laissé échapper.* Il ne laissoit qu'un fils, qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune prince, nommé Théodebalde ou Thibaut, lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses grands oncles : ce qui prouve que dans ces premiers temps les bâtards n'étoient point exclus des successions.

Marius in chron.

La mort de la pieuse reine Clotilde suivit de près celle du roi d'Austrasie. Ce fut un modele de patience, de piété, de zele. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré à côté de Clovis, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, aujourd'hui sainte Genevieve. Elle a été mise au nombre des saints.

Théodebalde étoit à peine sur le trône, que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Le jeune monarque fit partir pour Constantinople quatre seigneurs François, qui terminèrent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François resterent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'empereur remit l'affaire *des trois chapitres* à la décision d'un concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixieme siecle, si l'on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects ; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre saint Cyrille d'Alexandrie ; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'évêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus pour orthodoxes par le concile de Calcédoine, & Théodore étoit mort dans le sein de l'église. Ces considérations ne causoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois chapitres* furent condamnés dans le cinquieme concile général de Constantinople. Le pape Vigile refusa d'y souscrire. Pélage son successeur le confirma solemnellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine : il s'en plaignit au pape, qu'il força de lui envoyer sa profession de foi. Cette lettre fut assez efficace pour arrêter le schisme prêt à s'élever en France ; mais elle ne put dissiper tous les préjugés de la nation sur la prévarication dont elle accusoit le souverain pontife.

An. 549. Théodebalde roi d'Austrasie.

Procop. lib. 4, de bello Goth. c. 24, 26.

L'affaire des trois chapitres.

La paix avec l'empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Austrasie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire soixante-quinze mille hommes au secours des Ostrogoths. Ces deux gé-

Ann. 554. Nouvelle irruption & défaite des François en Italie.

néraux se saisirent de Parme, battirent un détachement
Ann. 554. de l'armée impériale commandé par Fulcaris, porterent
Procop. lib. 4. la désolation par-tout où ils passerent, & s'avancerent
Agath. lib. 2. jusqu'au Samnium, où ils se séparerent en deux corps. L'un sous la conduite de Leutharis, après avoir couru toute la Pouille & la Calabre, vint périr de la peste sous les murs de Padoue. L'autre sous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le pays des Brutiens, fut taillé en pieces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des historiens, fut si horrible, que de trente mille hommes, il ne se sauva que cinq soldats. Tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le pays de Venise. Il ne leur resta de toutes leurs conquêtes que le seul passage des Alpes

Ann. 555. Mort de Théodebalde.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune prince de peu de santé, mais d'un esprit excellent, termina sa languissante vie dans la septieme année de son regne. Il ne laissa point d'enfants ; & quoiqu'il eût deux sœurs, Wisigarde & Ragnitrude, la loi du pays, dit Agathias, appelloit à la
Cap. 2. succession Childebert & Clotaire comme ses plus proches parents. C'est le premier monument historique de la loi fondamentale qui n'admet point les filles à la couronne. Le roi de Paris attaqué d'une violente maladie, ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son petit neveu. Clotaire sçut profiter de la circonstance, gagna les seigneurs Austrasiens, & força son frere à lui faire une cession authentique de tous ses droits. Childebert, pour se venger de cette violence, mit le trouble & sema la discorde dans la famille du roi de Soissons.

Chramne se révolte contre Clotaire son pere.

Greg. Turon. l. 4, *c.* 10, 14. *Gest. Franc. c.* 27.

Lorsque ce prince, d'abord vainqueur des Saxons, ensuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de son armée, il apprit que Chramne, le plus cher de ses enfants, s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des mesures pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il se vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui

venoient de lui donner la loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ses fils, Caribert & Gontran. Ces deux rois, (tous les enfants de France portoient alors cet auguste nom,) entrerent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancerent jusque dans le Limousin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux bruit, que leur pere avoit été tué, leur fit reprendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne.

Ann. 555. *Marculphe. l. 1, form. 39.*

Le retour de Clotaire & la mort de son frere mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de son oncle, implora la miséricorde du roi, qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-septieme année de son regne, lorsqu'il mourut. Tous les ordres de l'Etat ressentirent vivement cette perte. La noblesse perdoit un chef dont les manieres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un souverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse : la religion pleuroit un protecteur dont le zele ne connoissoit point de bornes. Quantité de monasteres & d'hôpitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une charte publiée sous son autorité pour abattre les idoles & les figures consacrées au démon dans toute l'étendue du royaume, quatre conciles tenus sous son regne & par ses ordres, un à Orléans, un à Arles, deux à Paris, sont autant d'illustres monuments de la piété de ce religieux prince. On lui reproche avec justice la mort de ses neveux. Mais s'il eut assez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du moins assez de cruauté pour l'exécuter. Il fut enterré dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau. On lui attribue la fondation de l'église de Paris : c'est une erreur. Il est vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornements jusqu'alors inconnus dans les églises de cette capitale ; mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laissoit deux filles, Crotberge & Clodosinde, qui n'eurent aucune part à la couronne. C'est encore une confirmation de la loi qui déclare le royaume *terre Salique.*

Ann. 558. Mort de Childebert & son portrait. *Fredeg. epit. c. 53.*

Tom. 1. capit. Baluzii, p. 6.

Fortunat. l. 2, carm. 11.

CLOTAIRE SEUL ROI.

Ann. 560, 61, 62.

Clotaire règne seul. Il fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté de nouveau.

Gest. Franc. c. 28.

Fredeg. epit. c. 54.

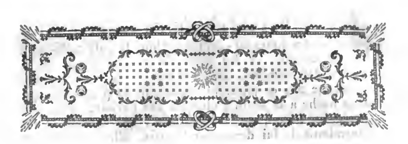
LE roi de Soissons devenu seul maître de tout l'empire François, éprouva que le trône le plus puissant ne défend ni des chagrins, ni de l'ennui. Chramne se révolta de nouveau & se ligua avec le comte de Bretagne. Ce pere infortuné se vit obligé de prendre les armes contre celui de ses enfants qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute sa famille.

Mort de Clotaire.

Marius in chron.

Clotaire depuis cette funeste victoire vécut dans la plus profonde tristesse. Il mourut à Compiegne dans la cinquante-unieme année de son regne, qui fut un tissu d'adulteres, d'incestes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la bataille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfants qui lui succéderent, Caribert, Gontran, Chilpéric & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade veuve de son petit-neveu.





CARIBERT.

L'EMPIRE François fut de nouveau divisé en quatre royaumes, qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champagne. Châlons-sur-Saone devint la ville royale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournaisis, si toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Austrasie en perdant quelques provinces dans la Gaule, se trouvoit agrandi de toute la Thuringe dans la Germanie. Les partages n'étoient point encore faits, que la division se mit entre les enfants de Clotaire. Chilpéric vouloit régner dans la capitale de l'empire. Il profita de l'absence de ses freres, s'empara de Braine, maison de plaisance où étoient les trésors de son pere, les distribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête vint droit à Paris, où il se fit reconnoître pour roi. Les Princes indignés de cette entreprise, leverent des troupes, l'assiégerent dans sa nouvelle ville, l'obligerent de descendre du trône qu'il avoit usurpé, & le forcerent de s'en rapporter à la décision du sort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut roi de Paris; Gontran, de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons.

Ann. 562.

Gontran roi de Bourgogne.

Sigebert roi d'Austrasie.

Chilpéric roi de Soissons.

Greg. Turon. l. 4, c. 28. Gest. Franc. c. 29. Fredeg. epit. c. 54.

La guerre de la succession étoit à peine terminée, que le roi d'Austrasie apprit que les Huns, anciens peuples de la Sarmatie Européenne, alors maîtres de la Pannonie, qui a pris d'eux le nom de Hongrie, s'étoient

Ann. 563.

Défaite des Huns & de Chilpéric par Sigebert.

jettés sur ses Etats au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Thuringe qu'ils avoient fait révolter. Un poëte célebre dans ce temps-là remarque que ce jeune prince se mit au premier rang, & la hache à la main, chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégât dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siege devant Soissons qu'il prend avec Théodebert son neveu; défait son frere en bataille rangée, & par l'entremise de Caribert & de Gontran, lui rend ses Etats & son fils.

Ann. 563.

Fortunat. episc. Pictav. lib. 6, carm. 3.

Greg. Turon. ibid. c. 23.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigoths, passoit pour la princesse la plus accomplie de son siecle. Le roi d'Austrasie la fit demander par Gogon maire du palais. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de cette dignité, si funeste par la suite à la puissance royale. Le maire étoit anciennement ce qu'est aujourd'hui le grand maître de la maison du roi: il ne commandoit que dans le palais & aux domestiques. Il devint ensuite ministre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation. Le regne de Sigebert II est l'époque de l'élévation de cet officier & de l'abaissement de la majesté royale. La négociation de l'ambassadeur François eut tout le succès qu'on pouvoit désirer. La nouvelle reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Quelque-temps après, elle abjura l'Arianisme; & sa réconciliation à l'église par l'onction du saint chrême, mit le comble à la joie du prince & des sujets.

Sigebert épouse Brunehaut fille du roi des Visigoths.

Gest. Franc. c. 31.

Ann. 566.

Chilpéric épouse Galsuinde sœur aînée de Brunehaut.

Le roi de Soissons, touché de l'exemple de son frere, & résolu de renoncer à ses indignes amours, fit demander Galsuinde, sœur aînée de la reine Brunehaut.

Ce

Ce ne fut pas ſans difficulté qu'il l'obtint. On connoiſſoit ſon caractere inconſtant & volage. Le roi d'Eſpagne fit jurer aux ambaſſadeurs qu'aucune autre femme n'auroit le nom & le rang de reine du vivant de la princeſſe ſa fille : ils le promirent en tirant, agitant & ſecouant leur épée. C'étoit l'uſage des anciens Francs, lorſqu'ils s'engageoient avec ſerment de faire obſerver quelque choſe. La nouvelle reine partit de Tolede avec de grandes richeſſes, & arriva à Rouen montée ſur un char d'argent qui étoit de figure ronde. C'eſt dans cette ville que ſes nouveaux ſujets lui prêterent ſerment de fidélité, ſoit que ce fût la coutume de ces temps-là, ſoit qu'Athanagilde l'eût exigé pour la rendre plus reſpectable à la nation. Le roi en l'épouſant, lui aſſura pour appanage, ſuivant l'uſage d'alors, le Bordelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn, & le Bigorre. C'eſt ce qu'on appelloit le préſent du matin, *Morganegiba*, ou *Morgangeba*. On déterminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faiſoit que le lendemain des nôces.

Ann. 566.

Fortunat. l. 6, carm. 7.

Greg. Turon. lib. 9, c. 10.

Ducange au mot Morganegiba.

Mort de Galſuinde.

Chilpéric, quoique plein de reſpect pour la vertu de ſa nouvelle épouſe, laiſſa bientôt rallumer dans ſon cœur des feux illégitimes. La reine s'en plaignit dans une aſſemblée des Etats. La nation obligea le roi de jurer qu'il ſeroit fidele à ſes anciens ſerments. Mais quelques jours après, Galſuinde fut trouvée morte dans ſon lit. Le ſoupçon de cette mort tomba ſur Frédegonde, femme d'une grande beauté, & d'une méchanceté plus grande encore. Il fut pleinement confirmé, lorſqu'on lui vit occuper la place & le trône de ſa rivale.

Fredeg. epit. c. 6.

Caractere de Caribert. Ses mariages. Sa mort.

Ces alliances ſi honteuſes pour la majeſté, ne furent que trop communes dans la famille de Clotaire. Caribert répudia Ingoberge, pour épouſer Mirefleur, fille d'un artiſan. Celle-ci fut remplacée par ſa ſœur Marcouëſe, qui étoit conſacrée à Dieu par les vœux de religion. On vit enfin dans la perſonne de Theudegilde, la fille d'un ſimple berger, élevée ſur le premier trône de l'empire François. Ces déſordres le firent excommunier par ſaint Germain évêque de Paris. Les papes n'interpoſoient point

encore leur autorité dans ces conjonctures, toujours infiniment délicates. Chaque prélat avoit toute jurisdiction dans son diocese. S'il arrivoit quelque scandale, c'étoit à l'évêque diocésain à le réprimer. S'il s'élevoit quelque contestation sur le dogme ou sur la discipline, elle étoit jugée dans un concile national sous l'autorité du roi. S'il s'agissoit de quelques privileges ou dispenses, les évêques de la province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées, & vers ce même temps, que l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, fut soustraite à la jurisdiction de l'ordinaire.

Ann. 566.

Pasquier, recherches de la France, c. 7, p. 10.

Caribert régna six ans. Grégoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un prince sage, modéré, dont les mœurs étoient extrêmement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des loix, il ne s'occupoit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. Léontius de Bordeaux avoit assemblé un concile à Saintes, où l'on avoit déposé Emerius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu roi Clotaire. Caribert vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'archevêque à une amende de mille pieces d'or, & ses suffragants à une somme proportionnée à leurs revenus.

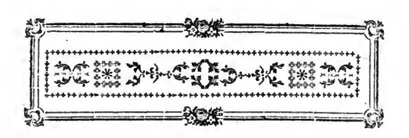
Lib. 4, c. 26.

L. 5, carm. 4.

Idem, ibid.

Ce prince ne laissa que des filles, Berthe, qui fut mariée à Ethelbert roi des Cantiens en Angleterre, Bertflede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiere à Tours, la seconde à Poitiers. Les rois ses freres partagerent sa succession. Chacun vouloit avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le posséderoient par indivis. On convint qu'aucun des trois ne pourroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmerent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des saints, s'ils le violoient.

Greg. Turon. lib. 7, c. 6.



CHILPÉRIC I*.

LA France ne jouit pas long-temps des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert & Gontran vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguerent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses États, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquillité & la concorde. Les conditions du traité furent que le roi de Soissons céderoit à la reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se vit obligé de porter les armes contre les Huns, aujourd'hui les Hongrois, qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses. Le roi abandonné des siens, se trouva investi & enfermé de tous côtés. C'étoit un prince d'une figure aimable & d'une rare prudence : il sçut vaincre par ses libéralités ceux qu'il n'avoit pu subjuguer par les armes : les barbares gagnés par ses présents, lui rendirent la liberté, firent alliance avec lui, jurerent qu'ils ne lui feroient jamais la guerre, & le comblerent de caresses & d'amitiés.

Ann. 567. *Idem, lib. 9, c. 20.*

Ann. 568. Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

Idem, lib. 4, c. 29, p. 337.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin,

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du royaume & de la ville de Paris, cependant la plupart de nos historiens le mettent au nombre des rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

Ann. 569. Irruption & défaite des Lombards & des Saxons. *Idem, ibid.* c. 36.

les Lombards, qui venoient de fonder un nouveau royaume en Italie, se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuerent le patrice Amé; (ce titre étoit affecté aux gouverneurs de cette province) taillerent en pieces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin, repasserent les Alpes. L'avidité du pillage, jointe à l'impunité de leur attentat, les ramena bientôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Embrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusque-là sans exemple. Salone & Sagittaire, tous deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée en main, chargerent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des éloges dans un soldat, mais qui fut universellement blâmée dans des prélats. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons, qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur pays, qu'ils furent obligés de partager avec les Sueves, qui s'en étoient emparés pendant leur absence.

Ann. 570, & suiv. Guerres civiles entre les princes François. *Greg. Turon.* c. 30. *Ibid.* c. 42.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incursions des barbares, le roi d'Austrasie, séduit par l'occasion, s'empara de la ville d'Arles, sur laquelle il avoit quelques prétentions. Elle fut reprise presque aussi-tôt que conquise. L'armée Austrasienne fut battue. Les vainqueurs emporterent Avignon, qui étoit du domaine de Sigebert; mais Gontran la lui rendit en faisant la paix. Cet accommodement inattendu fut un coup de foudre pour le roi de Soissons, qui profitant de la circonstance avoit fait une irruption dans les Etats de Sigebert. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ses fils, lorsque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de signaler leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La seule présence de ce général dissipa l'armée de Chilpéric, & rétablit par-tout l'ordre & la subordination. Ainsi finit

cette premiere campagne. On vit dans la suivante un de ces exemples trop fréquents du peu de fidélité des enfants de Clovis à observer les traités les plus sacrés. Ann. 570, & suiv.

Théodebert malgré ses serments de ne jamais porter les armes contre son oncle, se jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voisines de la Loire, s'avança dans le Limousin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à sang. Le roi d'Austrasie, épouvanté de ces succès, fit entrer en France une formidable armée d'Allemands, de Sueves, de Bavarois, de Thuringiens & de Saxons. Chilpéric trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le pays Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frere. Elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs François, & les trois freres jurerent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vue de toute l'armée. C'est le seul exemple qu'on trouve dans notre histoire de cette espece de châtiment militaire, autrefois en usage parmi les Romains. *Ibid. c. 44.*

Le roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric & Théodebert son fils, reprirent les armes. Le premier entra en Champagne, pillant, brûlant, saccageant tous les lieux par où il passa. Le second marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie, porterent la consternation à la cour de Soissons. Le malheureux Chilpéric se sauve dans Tournai, où il s'enferme avec sa femme & ses enfants. Tout plie sous le joug du prince Austrasien. Paris, Rouen, toutes les villes du royaume de son frere le reconnoissent pour leur maître. Ébloui

Ann. 575.
Chilpéric recommence la guerre. Mort de son fils Théodebert.
Greg. Turon. c. 51, 52.
Gest. Franc. c. 32.

de ces heureux succès, son cœur se ferme à la pitié ; la perte du roi fugitif est résolue. Les remontrances de Germain évêque de Paris, les prieres de la sainte religieuse Radegonde, les vœux de la France, tout fut inutile : rien ne put lui faire prendre des sentiments plus modérés. Déja il avoit investi Tournai, lorsque deux scélérats envoyés par Frédegonde, l'assassinerent à Vitri, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ses nouveaux sujets.

Ann. 575.

Sigebert est assassiné.

Son caractere.

Ainsi périt au milieu de ses triomphes, le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône François. Généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il sçut jusque dans les fers, se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusque dans ses inclinations, on ne le vit point comme ses freres s'attacher à des objets dont la bassesse déshonore la majesté. On peut dire que son regne fut celui de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût pu vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frere. Le caractere de Chilpéric est en quelque sorte sa justification.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorsqu'il mourut : il en avoit régné quatorze. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons, où l'on voit encore sa figure sur son tombeau. Il est représenté en habit long, avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfants de Clovis, soit qu'il leur parût plus noble & plus majestueux, soit qu'ils regardassent le titre d'Auguste comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en soit, l'habit long fut pendant plusieurs siecles celui des personnes de distinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On le chamarra de toutes les pieces de son écu sous le regne de Charles V. On ne connoissoit alors ni *fraises*, ni *collets*. Ce fut Henri II, qui en introduisit l'usage. Jusque-là nos rois avoient toujours eu le cou

Habillement des seigneurs François.

entiérement nu. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit représenté par-tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on ne portoit anciennement qu'à la campagne & à l'armée, devint le seul à la mode sous Louis XI. On le quitta sous Louis XII. On le reprit sous François I, qui introduisit l'usage de le taillader. Un pourpoint serré & fermé, des trousses de Pages, un petit manteau qui ne passoit pas la ceinture, étoit l'habillement favori de Henri II & de ses enfants. Il seroit aussi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changements de modes depuis Henri IV, jusqu'à nous. Ann. 575.

L'habit des dames Françoises éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît pas qu'elles se soient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf siecles. Rien de plus simple que leur coëffure, de moins étudié que leur frisure, de plus uni, mais en même-temps de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été long-temps ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient si serrées, qu'elles laissoient voir toute la finesse de leur taille, si haut montées, qu'elles leur couvroient entiérement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. Ce ne fut que sous Charles VI qu'elles commencerent à se découvrir les épaules. Le regne galant de Charles VII amena l'usage des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles. La reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajustements ; toute l'occupation de Catherine de Médicis étoit d'en inventer de nouveaux : le caprice, la vanité, le luxe, la coquetterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui. Ornements & habits des dames Françoises.

Jamais révolution ne fut plus universelle ni plus subite que celle qui suivit la mort de Sigebert. L'armée d'Austrasie leva le siege de Tournai : toutes les villes du royaume de Soissons rentrerent dans l'obéissance : la reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfants ; & Chilpéric, après avoir reconquis ses Etats, se vit au moment de monter sur le trône de son vainqueur. Déja Sigulphe Ann. 576. *Greg. Turon. lib. 5, c. 1. Gest. Franc. c. 32. Fred. c. 71.*

Ann 576.

Référendaire ou chancelier. Origine & progrès de cette charge.

Du Tillet, pag. 278.

Tessereau, grande chancellerie, p. 8.

& plusieurs autres seigneurs Austrasiens l'avoient reconnu pour leur maître. Cet exemple fut suivi de Sigon, grand référendaire. C'est le nom qu'on donnoit sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal, expédioit les lettres, scelloit les ordonnances. On l'appella chancelier sous les Carlovingiens, ou parce qu'il barroit les lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce temps-là. Ce n'étoit autrefois que la cinquieme charge du royaume. Ce ne fut pas sans peine qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'assemblée des pairs, & pendant long-temps il n'eut place au parlement, qu'après les princes & les évêques. Il est enfin devenu le premier officier de la couronne, le président-né de tous les conseils, le chef de la justice, le dispensateur de toutes les graces, abolitions & pardons. C'est le seul homme du royaume qui ne porte point le deuil, le seul qui reçoive & ne rende point de visites.

Childebert II, roi d'Austrasie.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la suite de plusieurs reliques qu'il fit porter en procession. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit soumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de saints contrebalanceroit celui des saints Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la surprise & la colere de ce prince, lorsqu'il apprit que le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands seigneurs de la cour du feu roi, qui le tira de l'étroite prison où il étoit gardé. On le descendit par une fenêtre dans une corbeille. Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidele Austrasien, qui le conduisit heureusement à Metz. Les grands du royaume s'assemblerent le jour de Noël, & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné roi d'Austrasie.

Le roi de Soissons se vengea de l'évasion de son prisonnier

ſonnier ſur les tréſors de Sigebert qu'il envahit, & ſur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus ſenſible pour cette tendre mere, fut l'enlévement d'Ingonde & de Chlodoſinde ſes filles, que l'on conduiſit à Meaux. Auſſi-tôt Chilpéric envoya un de ſes généraux appellé Rocolene, pour ſe rendre maître du Maine, & Mérovée ſon fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de ſe ſaiſir de Gontran-Boſon, que le roi ſoupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'aîné de ſes enfants. Cet officier s'étoit ſauvé dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours, l'aſyle le plus reſpecté de tout l'empire François. Rocolene oſa violer ce ſaint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Grégoire de Tours. Frappé d'une terreur ſubite, il fut forcé de ſe retirer ſans avoir exécuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers, où il s'étoit fait tranſporter. Le jeune Mérovée moins fidele aux ordres du roi ſon pere, ſe rendit à Tours. De-là feignant de paſſer au Mans, ſéjour d'Audouere ſa mere, il tourna tout-à-coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de ſon éclat. Fortunat en fait une ſeconde Vénus. Le détail dans lequel il deſcend à ce ſujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore évêque, ou que les prélats d'alors, peut-être irreprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réſervés dans leurs expreſſions.

Ann. 576.

Mérovée épouſe la reine Brunehaut ſa tante.

Greg. Turon. l. 5, c. 1, 2, 4.

L. 6, carm. 6.

Chilpéric, vivement offenſé de la conduite de ſon fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amants effrayés ſe ſauvent dans l'égliſe de ſaint Martin, bâtie ſur les remparts de la ville. Envain on emploie l'artifice & la ruſe pour les tirer de cet aſyle. Ils n'en ſortent que ſur la promeſſe la plus authentique, que non-ſeulement il ne leur ſera fait aucun mal, mais que leur mariage ſera confirmé, ſi les évêques le jugent légitime. Le roi, après cet acommodement, obligea Mérovée de le ſuivre à Soiſſons, & laiſſa Brunehaut dans ſon ancienne priſon, d'où bientôt il la renvoya en

Brunehaut engage Childebert ſon fils à faire la guerre à Chilpéric.

Ann. 577.

Austrasie avec les princesses ses filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, qu'elle engagea Childebert son fils, à déclarer la guerre au roi son oncle. Godin, l'un des principaux seigneurs Austrasiens' qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soissons pour surprendre Frédegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même surpris, défait & tué. Le soupçon de ce soulévement tomba sur Mérovée. On lui ôta ses armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limousin acheva de le perdre dans l'esprit de son pere.

Défaite de l'armée de Chilpéric, qui s'en prend à Mérovée & le déshérite.

Greg. Turon. c. 14.

Gest. Franc. c. 33.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le roi de Soissons, qui avoit envoyé deux puissantes armées, l'une en Saintonge sous le commandement de Clovis son second fils, l'autre dans le Limousin sous la conduite du général Didier. Le patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut si sanglant & si opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric, & cinq mille Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint responsable de ce mauvais succès. On lui fit couper les cheveux. Il fut déshérité, ordonné prêtre, & confiné dans un monastere. Echappé de sa prison, il se sauva dans l'église de saint Martin de Tours, dont il força l'évêque de lui donner les eulogies. C'étoient les restes des pains non consacrés, mais offerts & bénits pour le sacrifice. C'est par cette raison qu'on ne les distribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahisons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de son asyle. Il en écrivit à saint Martin, dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une espece de consultation, fut déposée sur le tombeau de ce Thaumaturge de la France. Le roi, telle étoit la simplicité & l'ignorance de ces temps-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il espéroit que le bienheureux pontife écriroit sa décision. Mais le saint ne l'honora d'aucune réponse. Le

papier au bout de trois jours fut trouvé sans écriture, & le superstitieux monarque abandonna son entreprise.

Ann. 577.

Mérovée est assassiné par les ordres de Frédegonde.

Mérovée de son côté imploroit la protection du même saint contre les fureurs du roi son pere. Il le conjuroit de lui éclaircir son sort par les endroits sur lesquels il tomberoit en ouvrant les livres saints : il n'y en eut aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeste, dit notre historien. Le malheureux prince, depuis cette fatale prédiction, ne goûta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant, tantôt de la Touraine en Austrasie, tantôt de la Champagne en Artois; abandonné de sa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en sa faveur; poursuivi par son pere, trahi par les principaux de Térouane, il fut enfin assassiné par les gens de Frédegonde.

Fredeg. epit. c. 78.

L'évêque Prétextat est déposé.

Greg. Turon. ibid. c. 9.

Cette reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaisons de Prétextat avec le prince Mérovée. Elle entreprit de faire déposer ce prélat en un concile tenu à Paris dans l'église de sainte Genevieve. On ne sçait lequel doit le plus étonner, ou le personnage du roi qui fut lui-même l'accusateur, ou l'embarras des Peres à trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite d'un évêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On seroit tenté d'en conclure, ou que ces sortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens canons, ou que l'on étoit persuadé que l'ordinaire pouvoit dispenser dans ces sortes d'occasions. La surprise augmente encore, lorsqu'on vient à réfléchir sur la foiblesse de l'accusé, qui, à la persuasion de quelques faux freres, avoue des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement est de voir le souverain se jetter aux pieds des évêques ses vassaux pour leur demander la condamnation d'un de ses sujets. Il vouloit qu'on déchirât sa robe en plein concile, qu'on récitât sur lui les malédictions contenues dans le psaume cent huitieme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. L'évêque cependant fut condamné sur sa propre confession, enfermé

Ann. 577.

dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Cotentin. Le roi de Bourgogne, après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son évêché, malgré Frédegonde, qui, pour s'en venger, le fit poignarder au milieu de l'office divin. Un si horrible attentat fit fermer toutes les églises de Rouen. Les évêques qui s'y trouvoient, défendirent la célébration des saints mysteres, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable sacrilege. C'est le premier exemple que l'antiquité nous fournisse d'un semblable interdit.

Frédegonde fait assassiner Clovis dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'assassinat de Mérovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Frédegonde. Il restoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de son pere dans la guerre contre le roi d'Austrasie. La cruelle marâtre résolut de le sacrifier à la grandeur de ses enfants. La premiere disposition à l'exécution de ce noir projet, fut la découverte d'une conjuration formée par Leudaste, comte ou gouverneur de Tours. Cet homme osa enfanter le projet de perdre la reine. Le moyen qu'il employa, paroissoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il suborna des témoins qui accuserent Grégoire de Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Frédegonde & de l'évêque de Bordeaux. L'accusé se justifia pleinement de ces odieuses imputations. Les accusateurs, appliqués à la question, avouerent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inspirer au roi des soupçons sur la conduite de son épouse : que le dessein des conjurés étoit d'assassiner Chilpéric ; de se défaire des enfants qu'il avoit eus de la reine, & d'élever Clovis sur le trône. Ce jeune prince n'avoit aucune part à la conspiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haine de Frédegonde. Elle venoit de perdre ses trois enfants qui moururent de dyssenterie ; elle suborna des témoins, qui accuserent Clovis de les avoir empoisonnés. Il fut arrêté, enfermé au château de Noisy, ensuite

Ann. 578, 79, 80, 81. *Greg. Turon. lib. 9, c. 31.*

Marius in chron. *Fredeg. epit. c. 82.*

poignardé. La reine Audouere sa mere expira sous les coups de cette cruelle reine, & la sainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des assassins. Basine, sœur de ce prince infortuné & fille du roi régnant, déshonorée par d'infâmes satellites, fut reléguée dans un cloître.

Ann. 578, 79, 80, 81.

On dit que ces cruelles catastrophes furent précédées des effets les plus sensibles de la colere du ciel, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluies de sang*, & d'un bouleversement général de la nature, qui fit paroître des fleurs en Janvier, & des grappes formées en Décembre.

Marius in chron. *Fredeg. epit. c.* 82.

Pendant que le royaume de Soissons étoit le théâtre de tant d'horreurs, les deux rois d'Austrasie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-Pierre, petit village sur la Meuse, pour faire une alliance sincere & durable. Gontran qui avoit perdu ses deux fils, adopta solemnellement Childebert, & le déclara seul héritier de ses Etats. Les Austrasiens, fiers de cette union, envoyerent redemander à Chilpéric les places qu'il leur retenoit, sur-tout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambassadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On méprisa ses menaces; on ne rendit rien, & la cour de Metz ne se mit point en devoir de tirer vengeance de cette insulte. Mais on conjecture avec assez de vraisemblance, que ce fut à sa sollicitation que Waroc comte de Bretagne, refusa l'hommage au roi de Soissons. Cette révolte produisit une guerre sanglante. On ignore comment ce différend fut terminé.

Gontran adopte Childebert, & le déclare son héritier.

Fredeg. epit. c. 78.

Cependant Childebert oubliant son adoption, se ligua avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Les hostilités commencerent par la surprise de cette partie de Marseille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit précisément le sujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Austrasie, empêcha le jeune prince de pousser ses conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonstance pour faire sa paix

Ann. 584. Ligue de Chilpéric & de Childebert contre le roi de Bourgogne.

avec le roi de Soissons : il lui abandonna Périgueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la ligue fût renouvellée. Il y eut près de Melun un combat sanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer son camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une suspension d'armes. Les deux freres & le neveu se jurerent une amitié à toute épreuve.

Ann. 584.

Chilpéric est assassiné.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Espagne, envoya demander Rigunthe fille de Frédegonde, pour Récarede, le cadet de ses fils. La cour de Soissons affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'est le dernier événement heureux du regne de Chilpéric. Thierri, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambrai avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse, lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur le champ. Grégoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. Frédegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. Un écrivain qui n'est venu que fort long-temps après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Frédegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté dans la chambre de la reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échapperent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le roi sortit brusquement & d'un air rêveur. Frédegonde,

Greg. Turon. lib. 6, c. 46.

Fredeg. epit. c. 93.

Gest. Franc. c. 35.

instruisit son amant de cette fatale aventure : le malheureux, pour éviter sa perte, osa faire assassiner son maître.

Ann. 584.

Son caractere. *Greg. Turon. ibid.*

Ainsi périt le Néron de la France qu'il mit en combustion, le bourreau de sa famille qu'il sembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ses sujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils se virent forcés d'abandonner leurs possessions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque esclave, pour chaque espece de biens, pour chaque personne libre. Ce n'est pas que ces tributs fussent absolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers rois ne consistoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes ; mais Chilpéric les avoit prodigieusement augmentés. Avide d'argent jusqu'à la tyrannie, il étoit magnifique jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes ; & s'il fut enfin fidéle à Frédegonde, ce fut par crainte plutôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les ministres étoient le sujet éternel de ses railleries, on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour saint Martin, & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mysteres de la religion ; & il avoit concerté un édit par lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zele le plus intrépide, que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Alby, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'auteur & de bel esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajouter à l'alphabeth Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les insérer dans les anciens. Son intention étoit de représenter par un seul caractere, ce qui ne s'exprimoit auparavant

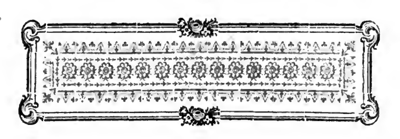
Ann. 584. qu'en plusieurs. Cet usage ne dura qu'autant que son regne *.

On vit à la mort de ce prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais rois doivent faire sur les hommages d'une cour idolâtre. C'est leur rang & non leur personne que l'on encense : l'adoration est sur les levres, le mépris & la haine sont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, seroit demeuré sur le lieu où il avoit été percé, si Malulfe évêque de Senlis, qui depuis trois jours sollicitoit inutilement une audience, n'eût pris soin de le transporter à Paris. Il fut enterré dans l'église de saint Germain-des-Près. Il ne laissoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui succéda sous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouere, qu'il répudia, Galsuinde qui fut trouvée morte dans son lit, & Frédegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces lettres étoient Θ pour th ; Φ pour ph ; X pour ch ; ξ pour cs ; ψ pour ps.



CLOTAIRE



CLOTAIRE II.

Ann. 584.

Frédegonde se refugie dans l'église cathédrale de Paris.

Greg. Turon. lib. 7, c. 4.

CHILDEBERT étoit à Meaux, lorſque Chilpéric fut aſſaſſiné. Le voiſinage d'un ennemi ſi redoutable porta la conſternation à la cour de la reine, mere du jeune Clotaire. Effrayée par le ſouvenir de ſes crimes; déteſtée de ſes ſujets qu'elle avoit épuiſés par ſes vexations; peu sûre des grands qui blâmoient hautement ſes violences; pourſuivie par le roi d'Auſtraſie, qui lui imputoit la mort de ſon pere; haïe de Gontran qui redoutoit ſes trahiſons & ſes perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle ſe ſauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans ſon égliſe comme dans une retraite aſſurée contre le reſſentiment des deux rois. Ce fut du fond de cet aſyle qu'elle écrivit au roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pere à ſon neveu, lui proteſtant qu'elle ſongeoit moins à régner qu'à groſſir le nombre de ſes ſujets. Ce bon prince, touché de compaſſion, ſe rendit en diligence dans la capitale de l'empire François, prit Clotaire ſous ſa protection, ſe déclara hautement pour Frédegonde contre Childebert, qui lui demanda envain juſtice de la mort d'un pere, d'une tante, d'un oncle, & de deux couſins germains. On lui ferma l'entrée de Paris; on renvoya avec ignominie un de ſes ambaſſadeurs, aſſez hardi pour menacer de poignards & d'aſſaſſinat; on prévint ſes deſſeins ſur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à ſon pere. Ces deux villes obligées de céder à la force, prê-

Ann. 584.

terent le ferment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes rois, & comme le chef de la nation.

Clotaire est reconnu roi de Soissons.

La conduite du prince Bourguignon fit un grand effet fur l'efprit des feigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soiffons. On lui laiffa la troifieme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric fon pere ; mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Périgord, de l'Agénois, du Limoufin & de l'Albigeois, qui avoient été ufurpés fur Childebert. Il ne paroît pas cependant que ce jeune prince ait été maître de Soiffons : Gontran par la fuite lui céda la propriété de Paris. Frédegonde fut déclarée régente. C'étoit anciennement comme aujourd'hui, le privilege des reines meres. On a vu Brunehaut fous Childebert II, Batilde fous Clotaire III, Nantilde fous Clovis II, Alix de Champagne fous Philippe-Augufte, Blanche de Caftille fous faint Louis, & Louife de Savoie fous François I, gouverner l'Etat avec une autorité abfolue pendant la minorité ou l'abfence des rois leurs fils. Cet ufage a paffé du trône jufque dans les familles des particuliers. Le droit François, tant ancien que nouveau, tranfmet aux meres la tutelle & la garde-noble de leurs enfants, c'eft-à-dire, dit Pafquier, *le gouvernement de leurs perfonnes & de leurs biens, foit fiefs, foit rotures.*

Rech. de la France, liv. 2, pag. 149.

Autorité de la régence.

Le pouvoir du régent égaloit celui des rois, dont il touchoit les revenus fans être obligé d'en rendre compte. C'étoit en fon nom qu'on rendoit la juftice : c'étoit de fon fceau, lorfqu'il étoit prince du fang, &, s'il ne l'étoit pas, d'un fceau particulier pour la régence, qu'on fcelloit les édits, les graces, les patentes. C'étoit lui qui difpofoit de toutes les charges & de tous les emplois ; qui recevoit les foi & hommage ; qui étoit l'arbitre fouverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut fi énorme, que Charles V entreprit de la reftreindre, du moins dans fa durée : il rendit une ordonnance, qui déclare les rois majeurs à quatorze ans :

jusque-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la couronne, quoiqu'enfant, seroit proclamé roi du moment de la mort de son prédécesseur. C'étoit un ancien préjugé, que le prince successeur ne pouvoit, ni être sacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de roi, qu'après la cérémonie de son sacre. C'est par cette raison que Jean, fils de Louis Hutin, n'est point compté au nombre de nos rois. Il paroît par une autre ordonnance de Charles V, que la régence étoit quelquefois distinguée de la tutelle. Ce prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de son fils, le duc d'Anjou, son frere, sera régent du royaume, & que la reine aûra la tutelle de ses enfants avec les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Mais cet édit n'eut lieu que pour un temps, & ces deux titres autrefois réunis, ne furent plus séparés dans la suite.

Ann. 584.

Cependant les vexations de Frédegonde, la mollesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qu'on a vu si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais. Le sujet qu'ils firent paroître sur la scene, n'étoit point un de ces aventuriers, dont on voit tant d'exemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célebre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter ; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de son frere, qui après l'avoir désavoué, se contenta de lui faire couper les cheveux. Une si grande modération de la part d'un roi tel que Clotaire, devient une présomption bien favorable pour le prétendu imposteur.

Ann. 585.
Conjuration de quelques seigneurs François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.
Greg. Turon. lib. 6, c. 24.

Ann. 585. La mort du perſécuteur réveilla les eſpérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit le même accueil, & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le perſécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de ſa priſon, il ſe ſauva en Italie, reprit la qualité de fils de France, ſe maria, & de-là paſſa à la cour de Conſtantinople, où il jouit d'une grande conſidération.

Il eſt couronné roi, trahi & tué.

Idem, lib. 7. c. 32.

Rappellé en France par quelques ſéditieux, qui lui promettent une couronne, ſecondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il ſe fait proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoie des ambaſſadeurs au roi de Bourgogne. Il leur donna des baguettes ou cannes bénites : c'étoit une ſauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les ſurprit, lorſqu'ils n'avoient point en main cette arme ſacrée. La violence des tourments leur arracha tout le ſecret de la conjuration. Childebert inſtruit des intelligences du nouveau roi avec quelques ſeigneurs de ſa cour, ſe réconcilia ſincérement avec ſon oncle, qui l'adopta une ſeconde fois, en le montrant à ſon armée, & lui mettant ſa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de déſigner ſon ſucceſſeur à la couronne. Le roi de Bourgogne envoya auſſi-tôt une puiſſante armée vers la Garonne, ſous la conduite du duc Leudegiſile. Gondebaud, ſur la nouvelle de cette marche, ſe retira vers les Pyrénées, & ſe ſaiſit de Cominges, où il s'enferma. La place, forte par ſa ſituation, pourvue de vivres & de toutes ſortes de munitions, étoit en état de ſoutenir un ſiege de pluſieurs années.

Cap. 38. Mais le ſort de ce prince fut toujours d'être trahi. Livré au général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux : on traîna ignominieuſement ſon corps par tout le camp : on le laiſſa ſans ſépulture. Le châtiment ſuivit de près une ſi noire perfidie.

Cap. 39. La garniſon de Cominges paſſée au fil de l'épée, le général Mummol aſſaſſiné, l'évêque Sagittaire maſ-

facré par les ordres du roi, furent autant de victimes immolées aux manes d'un prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence.

Ann. 585.

Frédegonde jure & fait jurer par des témoins que Clotaire est fils de Chilpéric.

Ces horribles exécutions rétablirent la tranquillité dans le royaume de Gontran : il avoit, avant de quitter Paris, composé un conseil de régence pour gouverner avec Frédegonde, dont il commençoit à se défier ; & de peur que cette femme impérieuse n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'empire François, il l'obligea de se retirer au Vaudreuil. C'étoit une maison royale à quatre lieues de Rouen. La régente désespérée de voir son autorité partagée, résolut la mort de Brunehaut, qu'elle soupçonnoit d'avoir suggéré ce dessein. La conspiration fut découverte, & l'assassin renvoyé avec mépris à Frédegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même-temps un de ses chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit se servir pour secouer le joug de la cour de Bourgogne. Mais la prise & la mort funeste de ce prince lui ôterent tout moyen de remuer. Réduite à la seule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir son fils sur les fonts de baptême. C'étoit alors le lien le plus fort & le garant le plus assuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette sainte cérémonie, firent naître des soupçons sur la naissance du jeune pupille. Le prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même chose par trois évêques de ses amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux monarque n'osa plus douter de la vérité d'un fait attesté par les plus grands serments : il agréa même les raisons de Frédegonde pour différer le baptême, qui se fit six ans après au village de Nanterre. *Lib.* 8, *c.* 5.

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Telle étoit l'ancienne maniere de constater les choses douteuses. L'accusé n'étoit reçu à se purger par serment, qu'en faisant jurer avec lui des gens de sa parenté, de

Ann. 585.

Ducange, Gloſſaire, au mot juramentum.

ſon ſexe, de ſa profeſſion, ou du moins de ſon voiſinage. Ces témoins devoient être irréprochables, connus de l'accuſateur, & domiciliés dans le lieu où ils dépoſoient, s'ils étoient laïques. Quelquefois le juge les nommoit d'office. D'autres fois on les tiroit au ſort. C'étoit ordinairement l'accuſé qui les préſentoit, rarement l'accuſateur. Le nombre dépendoit des circonſtances : il en falloit plus ou moins ſelon l'importance du ſujet, le mérite, ou la qualité des perſonnes. Le juge, pour les avertir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'oreille, ou leur donnoit un léger ſoufflet. Le ſerment ne ſe prêtoit qu'à certains jours, le matin, à jeun, dans une égliſe, ſur l'autel, ſur la croix, ſur le livre des évangiles, ſur le canon de la meſſe, ſur le tombeau des ſaints, ſur les châſſes, ou ſur les reliquaires. L'accuſé avoit les mains étendues ſur celle des témoins, lorſqu'ils faiſoient leurs dépoſitions, proteſtant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, ſource féconde de parjures, le déchargeoit de l'accuſation intentée contre lui.

Le même au mot Auris.

Second concile de Mâcon.

Greg. Turon. ibid. c. 12.

Gontran, de retour en Bourgogne, donna ſes ordres pour aſſembler un concile à Mâcon. Le deſſein du monarque étoit d'y faire condamner les prélats qui avoient ſuivi le parti de Gondebaud. Déja il avoit fait publier une ordonnance qui impoſoit de groſſes amendes à ceux des ſeigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'armée que commandoit Leudegiſile. Les commiſſaires, chargés de cette pourſuite, les exigerent avec beaucoup de rigueur. Les eccléſiaſtiques, qui n'avoient pas mené les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, furent traités avec la même ſévérité. Mais il ſe trouvoit quelques évêques qui avoient plus particuliérement favoriſé l'uſurpateur. Théodore, qui paſſoit pour un ſaint, l'avoit reçu à Marſeille, Urſicin à Cahors. Bertrand de Bordeaux, Pallade de Saintes, Oreſte de Bazas, ſur ſa nomination, avoient ſacré Fauſtinien évêque d'Acqs. Childebert ſollicita pour Théodore, qui fut remis en

liberté, & prit séance avec les autres. Faustinien fut déposé, mais on lui conserva les honneurs de l'épiscopat. Le décret du concile porte, que ceux qui l'ont ordonné, lui payeront une pension viagere de cent écus d'or. Ursicin fut excommunié, condamné à l'abstinence de vin & de viande pendant trois ans, interdit pendant tout ce temps de la célébration des saints mysteres; mais, ce qui doit paroître étrange, on lui ordonna de demeurer dans son diocèse; &, à la réserve des ordinations, de la consécration des églises, de la bénédiction du saint chrême, de la distribution des eulogies, on lui permit toutes les autres fonctions épiscopales. On raconte qu'un évêque osa soutenir en présence du concile, que *la femme ne pouvoit être appellée homme:* ce qui excita de grandes disputes parmi les prélats. On se rendit enfin à l'autorité de l'écriture, qui dit en termes formels, *que Dieu créa l'homme mâle & femelle.*

Ann. 585.

Tom. I. Conc. Gall.

Greg. Turon. lib. 8, cap. 20, p. 401.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, ne fut pas de longue durée. On vit tout-à-coup deux cruelles guerres s'allumer, l'une en Bourgogne contre les Visigoths, l'autre en Austrasie contre les Lombards. Le prétexte de Gontran, étoit de venger la mort d'Herménigilde beau-frere de Childebert; mais il paroît qu'il n'avoit d'autres vues que de chasser les Visigoths de la France, & d'étendre jusqu'aux Pyrénées, les limites de l'empire François. Une ligue avec l'empereur, ligue formée à prix d'argent, rompue par le même principe d'intérêt, renouvellée par l'espérance de retirer Ingonde qui avoit été remise entre les mains des généraux de l'empire, ou pour sa propre sûreté, ou comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui détermina Childebert à porter ses armes en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès.

Guerre entre la France & l'Espagne.

Greg. Turon. c. 28.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigilde. La paix fut aisément conclue. Ce sage prince qui venoit d'abjurer l'A-

Ann. 585.

rianisme, la désiroit depuis long-temps. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté ; mais il n'épousa ni cette princesse, ni Rigunthe, fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniere étoit en chemin pour l'Espagne, lorsque la mort du roi son pere fit prendre d'autres mesures. Le général Didier, mécontent de Frédegonde, prit cette occasion de lui faire insulte dans la personne de sa fille : il se saisit de tous les trésors qu'on lui avoit donnés pour sa dot. C'étoient, outre de grandes sommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & scellé sous bonne garde. Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit souvent de séveres corrections de la part de sa mere. Leurs querelles, disent les historiens du temps, étoient si vives, si violentes, qu'elles en venoient quelquefois jusqu'à se battre. La reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des trésors de son pere. L'avide princesse avoit la tête penchée sur un des coffres qui les renfermoit, lorsque sa mere le referma brusquement sur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, si elle n'eût été promptement secourue. Nous ne rapportons ces circonstances, que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers siecles de la monarchie.

Idem, l. 7, c. 9.

Guerres des François d'Austrasie contre les Lombards.

Les Austrasiens de leur côté étoient passés en Italie ; mais gagnés par les soumissions & les présents d'Autharis qui régnoit sur les Lombards, ils se contenterent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut-là tout le fruit de cette expédition, & d'une autre qui la suivit de près. La division se mit parmi les chefs : l'armée demeura dans l'inaction, & rentra en France sans avoir rien entrepris. Cependant le roi d'Italie sollicitoit vivement la paix. Elle fut enfin conclue. La cour d'Austrasie reçut ses présents, lui promit la princesse Chlodosinde, & lui manqua de foi. Le traité étoit à peine signé, que

que les François vinrent fondre de nouveau ſur la Lombardie. La défaite la plus ſanglante que la nation ait jamais eſſuyée, fut le juſte prix de cette perfidie. Le prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Baviere, à ſecouer le joug des Auſtraſiens; & pour le mettre plus sûrement dans ſes intérêts, il lui fit demander Théodelinde ſa fille. On prétend que s'étant déguiſé, il partit lui-même avec ſes ambaſſadeurs. La princeſſe, ſuivant l'uſage établi chez les peuples ſur leſquels elle alloit bientôt régner, préſenta la coupe aux envoyés: Autharis, en la lui remettant, lui ſerra la main. Cette hardieſſe la fit rougir; elle ſoupçonna que c'étoit le roi de Lombardie: elle fut confirmée dans ſon idée par l'empreſſement avec lequel ce prince baiſa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous rappelle un article curieux de la loi Salique. Il eſt conçu en ces termes: *Celui qui aura ſerré la main d'une femme libre, ſera condamné à une amende de quinze ſous d'or.* On conviendra que ſi notre ſiecle eſt plus poli que celui de nos anciens légiſlateurs, il n'eſt du moins ni ſi reſpectueux, ni ſi réſervé.

Ann. 585. Paul. Longob. l. 3, c. 30. Greg. Turon. l. 9, c. 25.

Fredeg. 34.

Lex Salic. tit. 22.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'empereur fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuſe armée, qui ſe ſépara en deux corps. L'un ſous la conduite du duc Audovalde, perdit le temps à attendre les Impériaux pour former le ſiege de Milan: l'autre, ſous le commandement du duc Cedin ſe jetta ſur le pays de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repaſſèrent les monts, chargés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette conſidération, la médiation du roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille ſous d'or. Ils le racheterent dans la ſuite par une plus grande ſomme une fois payée.

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. Turon. lib. 10, c. 2, 3. Paul. Longob. lib. 3, c. 32.

Fredeg. in chron. c. 45.

Ann. 585.

Frédegonde attente plusieurs fois à la vie des rois de Bourgogne & d'Austrasie.

Greg. Turon. lib. 8, c. 39.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible des mœurs de ces anciens temps. Frédegonde, qui n'enfantoit que d'affreux projets, & qui trouvoit toujours des scélerats prêts à les exécuter, arma deux clercs de poignards empoisonnés, pour assassiner le roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arracherent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le religieux Gontran, le libérateur de Frédegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour qu'il entroit dans sa chapelle pour entendre matines, il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Une autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme l'aborde; mais soit remors de conscience, soit respect pour la majesté, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'église: comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Idem, lib. 9, c. 3.

Conjuration dans le royaume d'Austrasie découverte & punie.

Greg. Turon. lib. 10, c. 9.

Le peu de succès de tant d'abominables entreprises, ne fut point capable de rebuter Frédegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du roi d'Austrasie & de la reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables seigneurs du royaume de Childebert. Mais ce prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé lorsqu'il sortoit de la chambre du roi, qui l'avoit mandé sous prétexte d'affaires. Ursion fut percé de coups en défendant vaillamment sa vie. Le duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écrasé de tuiles dans

une chapelle où il s'étoit retiré. L'évêque de Verdun en avoit refusé les clefs, on n'osa enfoncer les portes ; mais on monta sur le toit dont les débris servirent d'armes pour accabler le malheureux refugié. On ne sçait qu'admirer le plus, ou le préjugé des franchises pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la superstitieuse conduite des soldats Austrasiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'asyle pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer.

Ann. 585.

Gilles évêque de Rheims, fut soupçonné d'être complice de cette conspiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile : il sçut tellement ménager l'esprit du roi, qu'il échappa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une seconde conjuration qui fut découverte quelque temps après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il succomba. Elle avoit pour chefs le connétable Sunégisile, le grand référendaire Gallus, & Septimine gouverneur de Théodebert & de Thierri. Leur dessein étoit de faire répudier la reine Faileuble, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoisonner le roi ; leurs espérances, d'être chargés seuls de la conduite des affaires en l'absence des reines, ou pendant la minorité des jeunes princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le sang : il se contenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le connétable avoit chargé l'évêque de Rheims. Gilles sur cette accusation fut arrêté, conduit à Metz, & confiné dans une étroite prison. Quelques évêques se plaignirent que sur la simple déposition d'un laïque on eût enlevé un prélat de son église. Le roi, touché de leurs remontrances, renvoya le prisonnier dans son siege, & donna ses ordres pour assembler un concile dans sa capitale. Le coupable y parut : on lui produisit les lettres qu'il écrivoit à Chilpéric : elles s'exprimoient si clairement sur l'abominable dessein de faire périr le jeune Childebert, que ses juges, malgré leur envie de le sauver, se virent obligés de le dégrader. Mais ils se jetterent aux pieds du roi, le conju-

Concile de Metz, où Gilles évêque de Rheims est déposé.

Greg. Turon. lib. 9, c. 38.

rant de lui faire grace de la vie. Le pieux monarque se laissa fléchir ; la déposition, l'exil & la confiscation furent les seules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il est aisé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

Ann. 585.

Ann. 590. Guerre de Bretagne. *Greg. Turon. l. 10, c. 9, 12.*

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Frédegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantes. Gontran envoya contre lui le duc Beppolene & le général Elvachaire. Le premier, engagé par un traître dans un pays plein de défilés & de marécages, fut surpris, défait & tué : le second s'empara de Vannes, où les habitants l'avoient appellé. Le comte, effrayé de cette perte, vint trouver le général, se reconnut sujet & vassal des rois François, jura qu'il leur seroit toujours fidele, & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi de Bourgogne : serment violé presque aussi-tôt que proféré. Le fils de Waroc fond sur l'arriere-garde des François, dont une partie avoit déja passé la riviere de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de prisonniers. Elvachaire soupçonné d'intelligence avec le comte, fut disgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la cour.

Fredeg. in chron. c. 12.

Ann. 593. Mort de Gontran. Son caractere.

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire sont les derniers événements mémorables du regne de Gontran. Il mourut à Châlons-sur-Saône, âgé de plus de soixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal servi, parce que jamais il ne sçut faire respecter son autorité : bon, mais de cette bonté qui inspire la licence plus que la vénération : il aimoit ses sujets, & n'eut pas la force de les défendre contre les vexations de ses ministres : doux, humain, complaisant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'osoit l'aborder dans les accès de sa colere : souvent dans ses premiers transports il prononça des arrêts de mort pour des sujets assez légers. Une de ses femmes sur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux médecins, dont les remedes, à ce qu'elle prétendoit, avoient

Greg. Turon. lib. 5, c. 36.

causé sa perte : il eut assez de foiblesse pour le lui promettre, & assez de cruauté pour être fidele à sa parole. Un jour, il vit dans une forêt un taureau sauvage nouvellement tué, il s'en prit au garde. Celui-ci en accusa un chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le roi ordonna que la querelle seroit décidée par un combat. L'accusé étoit vieux & infirme : il mit en sa place un de ses neveux, qui blessa mortellement l'accusateur. Mais en voulant le désarmer, il se tua lui-même du poignard de son ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du chambellan. Le monarque le fit saisir : il fut lapidé sur-le-champ. Voilà ce que dans ces temps barbares, on appelloit amour de la justice. Ses historiens lui donnent un grand fonds de piété. Il menoit une vie austere, faisoit de grandes largesses aux pauvres, aimoit, respectoit, protégeoit la religion, l'église & ses ministres. C'est peut-être ce qui l'a fait mettre au nombre des saints. Grégoire de Tours lui attribue des miracles.

Ann. 593.

Idem, lib. 10. c. 20.

On sera sans doute surpris que dans la même ligne où ce prélat fait l'éloge de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'il eut une concubine nommée Vénérande.* Mais l'étonnement cessera si l'on fait réflexion que le concubinage, nom devenu infâme par la suite des temps, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins solemnelle, n'étoit pas moins indissoluble que le mariage ordinaire. Les loix civiles l'autorisoient, lorsque le défaut de dot ou de naissance de la part de la femme, ne lui permettoit pas, selon le droit Romain, de contracter avec des personnes d'un certain rang. Or, quoiqu'une concubine ne jouît point dans la famille de la même considération qu'une épouse de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de maîtresse ; & ses enfans, suivant l'ancien usage des François, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pere le vouloit. L'église d'Occident pendant plusieurs siecles a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier concile de Tolede décide for-

Ce que signifioit anciennement le mot de concubine.

Lib. 4. c. 25.

Leg. 3, ff. de concubin. leg. stuprum, ff ad leg. Jul. de Adult.

Jacob Cujac, de cohabit. clericor. & mulier.

Can. 17.

Ann. 593.

Concil. Rom. sub Eugen. II, c. 37, collect. Hort. part. 2.

Conc. Leo IV, c. 37, ibid.

mellement *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à son choix.* Saint Isidore de Séville, le concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Léon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin cessé d'être permis, ce n'est pas qu'ils fussent illicites par eux-mêmes, sur-tout lorsque l'engagement étoit réel, & pour toujours, c'est que souvent le défaut de solemnité faisoit naître mille abus. C'est aussi par cette raison que les loix Romaines, quoiqu'elles regardassent comme légitimes les enfants qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de succéder.

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

Le P. Luc Dacheri dans son Spicilegium, tome VIII.

L'aventure du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre premiere jurisprudence. On voit par ce trait d'histoire, qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre & accuser en justice, dans les occasions où l'on ne pouvoit avoir preuve. C'étoit un moyen si ordinaire pour terminer les différends des nobles, que les ecclésiastiques même & les moines n'en étoient point dispensés. Mais de peur qu'ils ne souillassent dans le sang des mains destinées à offrir le sacrifice non-sanglant, on les obligeoit de donner un homme pour se battre à leur place. Il n'y avoit que les femmes, les malades, les estropiés, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, & les vieillards au-dessus de soixante, qui fussent exempts de cette épreuve aussi cruelle que bizarre. On l'ordonna d'abord pour toutes sortes de matieres, tant criminelles que civiles : on la restreignit ensuite aux seules circonstances où il s'agissoit de l'honneur ou du crime capital. Cette coutume venoit du Nord : les Bourguignons en avoient fait une loi : les François l'adopterent à leur entrée dans la Gaule. La religion & la raison ont fait pendant long-temps d'inutiles efforts pour la faire abroger ; elle s'est soutenue pendant près de douze siecles, malgré les anathêmes & les foudres lancés contre elle. On a cru que le combat de Jarnac & de la Chataigneraie, devant Henri II, étoit le dernier duel fameux qui se fût fait

en France sous l'autorité publique : c'est une erreur. On lit dans l'histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, qu'Honoré d'Albert, seigneur de Luines, se battit en champ-clos au bois de Vincennes en présence du roi Charles IX, & de toute la cour, contre le capitaine Panier, qui lui avoit reproché le soupçon qu'on avoit eu contre lui, au sujet de l'affaire de la Mole & de Coconas. Le brave de Luines eut tout l'honneur du combat : il tua son ennemi, que mille actions de valeur avoient rendu formidable. Ann. 593.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux, & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gant. Aussi-tôt les deux combattants étoient envoyés en prison, ou mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du juge. C'étoit le seigneur haut-justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un prêtre les bénissoit avec de grandes cérémonies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On se radoucissoit insensiblement ; & oubliant qu'on alloit s'égorger, on récitoit quelques dévotes prieres : on faisoit sa profession de foi, ensuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il soutenoit. C'est ainsi que la représentation entre les petits enfants & les oncles est devenue loi fondamentale en Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle sous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néanmoins un exemple du contraire dans les Annales d'Espagne. Les esprits étoient partagés au sujet des missels Romain & Mozarabique, on ne sçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fut vainqueur, & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle que méritoit le

La forme des combats singuliers.

Pasquier, l. 4, de ses Recherches, c. 1, 2, 3.

Glossaire de Ducange, au mot Duellum.

crime dont il y avoit accusation. Le champion qui succomboit, subissoit le même sort. On le traînoit ignominieusement hors du camp avec celui qui l'employoit, on les pendoit tous deux à un gibet, ou on les brûloit selon la griéveté du délit.

Ann. 593.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orléans, il fut harangué en hébreu, en arabe, en grec, en latin. Il eut pour femmes Vénérande, Marcatrude & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelques auteurs prétendent que cette derniere lui survécut. Il lui laissa de grands biens, avec une entiere liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

Greg. Turon. lib. 9, c. 20.

La condition des princesses filles dans la premiere race.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques éclaircissements sur la condition des princesses filles dans la premiere race. On leur donnoit le nom de *reines*. Ce titre, qui les égaloit aux rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque souverain. Car on n'en connoît aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un roi. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification *de glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*, prérogative réservée dès-lors aux seules têtes couronnées. On leur assignoit des terres, des villes même, dont les revenus pussent leur fournir une subsistance convenable, soit du vivant de leur pere, soit après sa mort. Mais elles n'en avoient que l'usufruit : la propriété demeuroit inséparablement réunie au fisc, dont on ne pouvoit les distraire que pour un temps. Telle étoit la loi du royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célebre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour Clodoswinde sa sœur, l'autre par tendresse pour Clotilde sa fille ; c'est un privilege particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il est même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouissance des terres *fiscales*, on stipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant qu'elles

Idem, lib. 5, c. 50.

Greg. Turon. lib. 9, c. 10.

qu'elles demeureroient en France : tant on a toujours apporté de précautions, soit pour conserver au royaume les richesses qu'il produisoit, soit pour empêcher que les princes étrangers n'acquissent des droits sur aucune portion de la monarchie.

Ann. 593.

Childebert succede au royaume de Gontran.

La mort de Gontran ne parut pas d'abord causer un grand changement dans l'empire François. Le roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la couronne de ce prince au défaut d'enfants mâles, enfin le testament du feu roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses Etats. D'un autre côté, le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pere; & Soissons qui s'étoit donné à l'aîné des enfants de Childebert, retourna, malgré cette élection, sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux rois partagerent à l'amiable la propriété de la ville de Paris; mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée.

Greg. Turon. lib. 9, c. 20.

Gest. Franc. c. 36.

Guerre entre Childebert & Clotaire.

La cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran : Childebert, prince d'un courage vif & bouillant, donna libre carriere au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pere assassiné par les émissaires de Frédegonde, le danger où lui-même s'étoit vu exposé, lorsqu'il fut arrêté avec la reine sa mere, mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un prince dont la perte le rendoit seul monarque de l'empire François. Il leva donc une puissante armée qu'il envoya dans le Soissonois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille hommes. On ne trouve ni dans Frédegaire, ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, &

Fredeg. in chron. c. 14.
Paul. Diac. de Gestis Longob. l. 4, c. 4.

Ann. 593.
Fredeg. c. 15.
Aimoin, l. 3. *c.* 83.
Ann. 594.

notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriere. Il paroît cependant à travers l'obscurité où s'envelopent nos anciens auteurs, que le roi de Soissons perdit quelque portion de ses États. Les mouvements du prince Austrasien à l'occasion de l'irruption de Waroc sur le pays de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marcha contre ce rebelle, la sanglante bataille qui se donna entre les Bretons & les François du royaume de Metz, l'acharnement des combattants qui fut si grand, qu'il ne resta presque personne de part ni d'autre; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Austrasie, & que l'amour de la gloire étoit puissamment excité par un motif d'intérêt.

La description de la bataille de Droissi, légitimement suspecte dans l'auteur *des faits des rois de France.*
Gest. Franc. c. 26.

L'auteur du livre intitulé, *les faits des rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonstances singulieres. Frédegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya jamais, n'eut pas plutôt appris l'invasion des Austrasiens, qu'elle donna ses ordres pour rassembler promptement son armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Braine. Elle en fit ellemême la revue, courut de rang en rang, tenant son fils entre ses bras, leur montra ce précieux, mais unique reste de la famille de Chilpéric, leur rappella le serment qui les obligeoit à le défendre, se mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droissi, à cinq lieues de Soissons. Un stratagême, qui suppose qu'en ce temps-là on connoissoit peu l'utilité des espions, lui procura tout l'honneur de cette célebre journée. C'étoit la coutume, en paix comme en guerre, de laisser les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La reine sçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque cavalier de suspendre une sonnette au cou de son cheval, & leur fait prendre de grosses branches d'arbres verts: dans cet équipage & à la faveur des ténebres de la nuit, elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Austrasiens

prirent cette cavalerie pour les chevaux du pays qui paiffoient dans la plaine. La naiffance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorfque Landri qui commandoit fous les ordres de Frédegonde, fut fi près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loifir de fe ranger en bataille. La déroute fut entiere, le carnage horrible, la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans ; qu'aucun auteur contemporain ne rapporte ces particularités d'ailleurs fi remarquables, & que celui qui les tranfmet à la poftérité, n'eft venu que plus de cent vingt ans après, on a tout lieu de craindre que ce ne foit un conte apochryphe, imaginé par l'amour de la fingularité, adopté par le goût du merveilleux. Ann. 594.

La victoire de Droiffi ne raffuroit point Frédegonde. La fupériorité de Childebert, maître des deux tiers de la France, lui caufoit de vives allarmes. Elle ne s'occupa que du foin de lui fufciter des ennemis de toute part. La révolte de Waroc, dont on vient de parler, étoit un coup de la politique de cette princeffe : elle fçut encore ménager une autre diverfion à l'autre extrémité du royaume d'Auftrafie. Elle engagea le roi des Varnes à prendre les armes contre le perfécuteur de fon fils. Les Varnes étoient une nation Germanique, établie fur les bords de l'Océan, à l'embouchure de cette partie du Rhin, qui portoit autrefois fes eaux jufque dans la mer ; mais qui après avoir baigné Leyde, fe perd aujourd'hui dans les fables, au bourg de Catwick. Les intrigues de Frédegonde furent la caufe de la perte de ce peuple jufqu'alors très-paifible. Childebert les défit, les fubjugua & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours. Ann. 595. Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie. *Fredeg. c. 15.*

Ce jeune prince ne furvécut pas long-temps à cette victoire. Il mourut quelques mois après, dans la vingt-cinquieme année de fon âge, & la vingtieme de fon regne ; regretté plus pour les belles efpérances qu'il Ann. 596. Mort de Childebert. *Fredeg. in chron. c. 17.*

Ann 596. *Gest. Franc. c. 37.*

donnoit, que pour les grandes choses qu'il eût exécutées : il avoit presque toujours été sous la tutelle de sa mere. La reine Faileube le suivit de près. Il en avoit eu deux enfants qui lui succéderent sous la conduite de Brunehaut leur aïeule. Théodebert l'aîné, fut couronné roi d'Austrasie ; Thierri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajouta l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitants de cette province. Ce jeune prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

Ce que c'étoit que les maisons de plaisance sous la premiere race.

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos anciens rois étoient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou intendant ; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du royaume. Nos premiers monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages, les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement : ce n'est point assez : on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque présent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du vassal, devint par la suite un tribut de son obéissance. Les rois s'ennuyerent de mener une vie errante ; mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigerent un droit de *giste* des prélats & des seigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

Ducange, Glossaire, au mot gistum.

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.

Fredeg. ibid.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux cours d'Austrasie & de Soissons. Frédegonde se prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de plusieurs autres places sur les bords de

la Seine. Un auteur contemporain remarque que cette irruption se fit à la maniere des barbares, sans déclarer la guerre. Cela suppose nécessairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux couronnes depuis la bataille de Droissi. Quoi qu'il en soit, Brunehaut rassembla promptement les troupes des deux royaumes de ses petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au secours des provinces désolées. On se joignit à Leucosao dans les environs de Laon, ou de Toul, ou de Moret en Gâtinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient donnés entre les princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois rois dont le plus âgé n'avoit que douze ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire. *Ann. 596.*

Frédegonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, une régence illustrée par deux célebres victoires, un nouveau royaume conquis & assuré au roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand roi, deux vertueuses reines, deux fils de rois & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de triomphe que le ciel choisit pour l'enlever de ce monde & terminer sa carriere : comme s'il eût appréhendé que le brillant éclat de tant de succès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprès de Chilpéric dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau. *Ann. 597. Mort de Frédegonde.* *Gest. Franc. c. 37.*

La mort d'une rivale si redoutable donna le temps à

Ann. 597. Brunehaut contribue à la conversion du royaume de Cantorbéri.

la reine Brunehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Huns ou Abares, qui, après la mort de Childebert, s'étoient jettés sur les terres des Austrasiens : elle renouvella les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le pape à se charger de terminer les différends qui pouvoient s'élever à l'occasion du Val d'Aoste & du pays de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis sur l'empire. Mais les affaires de l'Etat ne firent point oublier celle de la religion. La pieuse reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouse d'Ethelbert roi de Kent, avoit disposé les Anglois à recevoir la lumiere de l'évangile. Le souverain pontife, sur cette nouvelle, leur envoya des missionnaires. La régente de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses Etats, les fit accompagner par des prêtres François qui sçavoient l'anglois & le latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorbéri, enfin les protégea de façon, *qu'après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au christianisme.*

Beda, lib. 1, c. 25, 26, 27.

Ann. 599. Bataille de Dormeille: défaite de Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 20, pag. 748. Gest. Franc. c. 37. Aimoin, lib. 3.

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thierri, ou si Clotaire, enivré de ses premiers succès, entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux freres eussent pu joindre leurs armées. La rencontre se fit auprès d'un village nommé par Frédegaire, *Doromellus super Aroannam*, aujourd'hui Dormeil-sur-Quesne près de Sens. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit ; mais la victoire demeura aux deux rois. Clotaire, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Arélaune, aujourd'hui la Forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la

paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très-dures : il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine, l'Océan & les frontieres de Bretagne. Il abandonna au prince Austrasien tout le duché de Dentelenus, qui comprenoit, selon l'opinion la plus probable, cette étendue de pays qui est entre l'Aisne, l'Oise, la Seine & l'Océan, ce qui fait à-peu-près l'Isle de France dans sa situation présente. Le malheureux Clotaire ne conserva que douze territoires entre l'Océan, l'Oise & la Seine, c'est-à-dire, qu'on ne le considéra plus que comme un prince dépouillé & réduit à un simple appanage pour sa subsistance. Ainsi finit en France le sixieme siecle. Le commencement du septieme fut signalé par la défaite des Gascons.

Ann. 599.

Boulainvil. Mem. hist. c. 1, pag. 219.

Cette nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditaires, n'étoit point encore établie dans cette province de France, qui porte aujourd'hui son nom. Elle habitoit alors la Navarre ; une partie de la vieille Castille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ses principales villes. Ce fut donc au-delà des Pyrénées que Théodebert & Thierri porterent leurs armes. La victoire suivit constamment leurs étendards. Les Gascons furent défaits & demeurerent tributaires. Ce n'est pas la premiere fois que cette ancienne Gascogne fut subjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un duc François, qui chaque année faisoit porter au trésor de nos rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voisins étoient obligés de payer.

Ann. 601. Théodebert & Thierri subjuguent les Gascons.

Fredeg. in chron. c. 21.

Idem, c. 43.

Lorsque les rois de Bourgogne & d'Austrasie étoient occupés contre les Gascons, Clotaire qui ne pensoit qu'aux moyens de se venger, fit faire subitement une irruption sur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée son fils, jeune enfant de cinq à six ans, commandoit son armée sous la conduite du duc Landri. Ce général, après s'être emparé de plusieurs places, vint investir Orléans, où Bertoalde, maire du palais de Bourgogne s'étoit mis en sûreté. Thierri sur cette nou-

Ann. 603. Clotaire fait une irruption sur les terres de Bourgogne.

Fredeg. in chron. c. 26.

Ann. 603. Bataille d'Estampes. Défaite de Landri.

velle rassembla promptement une armée, & vola au secours de cette place. Landri trop foible pour tenir la campagne, se retira vers Estampes, résolu de le combattre au passage de la riviere qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine passée, qu'il la fit charger avec toute la vigueur imaginable. Bertoalde qui la commandoit, fut tué, après avoit fait des prodiges de valeur. Mais sa résistance donna le temps au reste de l'armée de passer & de se ranger en bataille. Les forces se trouverent alors trop inégales. Le carnage des Neustriens fut horrible. La plus grande partie demeura sur la place; l'autre ne songea plus qu'à prendre la fuite: le jeune Mérovée fut fait prisonnier. C'est tout ce qu'on sçait de la destinée de ce prince. L'histoire n'en parle plus. On soupçonne qu'on le fit mourir en prison, mais ce n'est qu'une simple conjecture.

Pasquier, recherches de la France, lib. 5, c. 23, p. 491.

Paix entre Clotaire, Théodebert & Thierri.

Théodebert de son côté étoit entré dans le royaume de Soissons, & s'avançoit vers Compiegne où Clotaire avoit assis son camp. Déja les deux armées se trouvoient en présence, lorsqu'on apprit la défaite de Landri. Cette nouvelle obligea le prince Neustrien à demander la paix. Elle lui fut accordée à des conditions raisonnables. Le roi d'Austrasie commençoit à craindre son frere: il vouloit se faire un ami contre un rival si redoutable. La jalousie étouffa en lui l'amour de la gloire, & lui arracha des mains une victoire presque assurée. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le victorieux Thierri fit aussi son accommodement avec Clotaire, sans doute pour la même raison & par le même principe. Quoi qu'il en soit, la division se mit bientôt entre les deux freres.

Thierri déclare la guerre au roi d'Austrasie.

Protade venoit d'être nommé maire du palais de Bourgogne. C'étoit le courtisan le plus délié, l'homme le plus adroit, le cavalier le plus brave & le plus accompli de son siecle. Il n'oublia rien pour aigrir son maître contre Théodebert. Raisons, prétextes, tout fut employé. La paix de Compiegne conclue sans la participation & contre les intérêts de Thierri, étoit un juste sujet de mécontentement. Le rusé ministre sçut profiter de

de cette circonstance, & ménagea si bien l'esprit du prince, qu'enfin la guerre fut déclarée au roi d'Austrasie. Il y en a cependant qui prétendent que cette rupture eut un autre motif, & que ce fut Brunehaut qui sema la discorde entre ses petits-fils. Cette femme vindicative n'avoit point oublié, dit-on, que Théodebert l'avoit exilée de sa cour. Le ressentiment d'un si sanglant outrage l'animoit vivement à la perte de son auteur. Elle fit entendre à Thierri que ce prince, qui jusqu'alors avoit passé pour fils de Childebert, n'étoit en effet que le fils d'un jardinier. Voilà, si l'on croit Frédegaire & son copiste Aimoin, la véritable cause de la guerre entre les deux freres.

Ann. 605.

Fredeg. in chron. c. 19.

Mais rien de plus incertain que cet exil, rien de plus suspect que cette historiette. L'année même où l'on feint que cette reine fut chassée du royaume d'Austrasie, elle engagea les deux rois à joindre leurs armées pour marcher contre Clotaire : cette confédération assurément ne témoigne ni haine, ni mésintelligence. Si cette princesse eût essuyé un si cruel outrage, saint Grégoire, sous le pontificat duquel on place cet événement, n'eût pas manqué de lui écrire, ou pour la consoler, ou pour lui faire envisager sa disgrace comme un juste châtiment du ciel. Ce grand pape, le premier qui se soit mêlé des affaires de France, n'eût pas laissé échaper une si belle occasion d'exercer son zele pour l'honneur de son siege & pour la religion. On sçait qu'il se fit toujours un devoir d'instruire les têtes couronnées. Le roi d'Austrasie n'eût point été à l'abri de ses remontrances sur l'indignité & l'horreur d'un pareil procédé. On voit au contraire par toutes les lettres qu'il écrivit au temps dont nous parlons, que l'aïeule & les petits-fils vivoient dans une parfaite union, & que les deux cours se gouvernoient également par les conseils de Brunehaut. On pouroit ajouter avec Pasquier, qu'il *est grandement croyable* qu'elle ne fit aucun séjour auprès de Théodebert, mais qu'immédiatement après la mort de Childebert, elle suivit Thierri en Bourgogne. C'étoit un royaume nouvellement ac-

Recherch. l. 5, ch. 16, p 477, 78.

Ann. 603.

quis, par conséquent peu assuré. L'affermir étoit au-dessus de la capacité d'un enfant de neuf ans : la présence de cette princesse devenoit donc d'une nécessité absolue. Ce qui ne paroît d'abord que probabilité devient presque certitude, lorsque l'on considere le grand nombre de superbes édifices qu'elle fit élever dans les Etats du jeune prince Bourguignon. On ne voit pas, continue notre sçavant critique, que cette reine à qui on ne peut refuser au moins l'extérieur de la dévotion, ait fondé aucune église en Austrasie. On trouve au contraire mille monuments érigés dans les provinces du royaume de Bourgogne, ou pour satisfaire à sa piété, ou pour servir à la commodité du public. Les grands chemins & les levées qui portent encore aujourd'hui son nom, le monastere d'Aulnay près de Lyon, l'abbaye de saint Vincent de Laon, celle de saint Martin d'Autun, le célebre hôpital de la même ville, tant d'autres ouvrages dont l'exécution ne pouvoit être que de plusieurs années, commencés & achevés, lorsque saint Grégoire tenoit le siege de Rome, tout semble concourir à démontrer que long-temps avant son exil prétendu, elle avoit fixé sa demeure à la cour du jeune Thierri.

La supposition de Théodebert ne porte pas un caractere plus décidé, je ne dis pas, de vérité, mais de vraisemblance & de probabilité. Une vengeance différée sept ans par une femme irritée, par une reine qui peut tout, par un monstre de méchanceté & de cruauté; car c'est l'idée sous laquelle on nous représente Brunehaut : *Cela est bon*, dit Pasquier, *pour persuader à des moines auxquels la patience est enjointe par le vœu de leur obéissance, mais non à des gens qui vivent à la cour, encore moins aux rois, lorsqu'ils se croient vivement offensés.* Un autre problême aussi difficile à résoudre, c'est que le roi de Bourgogne se soit laissé persuader, que Théodebert n'étoit pas réellement fils de Childebert; persuasion si vive, nous dit-on, qu'il prit les armes pour le renverser du trône. Cependant la guerre est à peine

Ch. 17. liv. 5, pag. 479.

déclarée, que ce prince si intimement convaincu de la supposition, se réconcilie tout-à-coup avec ce prétendu fils de jardinier. C'est trop peu dire : non-seulement il conclut la paix, mais l'observe très-religieusement sous les yeux & par le conseil de celle qu'on suppose lui avoir révélé cet *horrible* secret. Ce sont-là de ces contradictions qui choquent tellement la raison & le bon sens, qu'elles ne méritent pas même d'être refutées. Ann. 605.

La guerre ne fut pas plutôt résolue, que les deux freres se mirent en campagne. Déja les armées étoient en présence, lorsque les troupes de Bourgogne se souleverent contre Protade, qu'elles regardoient comme l'auteur des troubles qui divisoient la famille royale. Les principaux chefs de la sédition étoient Uncélénus & Wulfe, tous deux patrices, tous deux jaloux de l'élévation du favori. L'intrigue fut tramée si secrétement, qu'avant qu'il en eût rien transpiré, toute l'armée avoit investi la tente du roi, où le ministre jouoit avec le premier médecin aux tables, c'est-à-dire, aux dames, à la marelle, ou même aux échecs : car ce dernier jeu, inventé dans les Indes au commencement du cinquieme siecle, pouvoit bien en six cent cinq ou six, être connu en France, où l'on avoit depuis long-temps un commerce établi avec Constantinople qui étoit en grande relation avec les Indiens *. L'air retentit tout-à-coup des cris tumultueux des soldats & des généraux, qui de concert demandoient qu'on leur livrât le boutefeu qui avoit allumé la guerre. Le monarque surpris de cette insolence, se mit en devoir de sortir pour la réprimer; mais sa garde, soit zele pour sa personne, soit intelligence avec les rebelles, ne voulut pas permettre, ou feignit de vouloir empêcher qu'il s'exposât. Il chargea donc Uncélénus d'aller porter ses ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun sous ses drapeaux. Le patrice, au-lieu d'obéir, leur déclara que le roi leur abandonnoit le maire du palais. A ces mots, ils forcent la

Protade est assassiné dans la tente de Thierri.

Fredeg. en chron. c. 28 & 29.

* *Voyez* les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome V, page 252.

Ann. 605.

tente du prince, se jettent sur Protade, & le mettent en pieces. Cet événement fit résoudre la paix, & les deux armées se séparerent sans combattre. La politique demandoit que l'attentat des seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncélénus qui avoit changé l'ordre du souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort usitée dans ces premiers siecles de la monarchie. Wulfe, qui avoit fait soulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un seigneur Gaulois, nommé Claude, homme d'une grande réputation d'esprit & de valeur.

Mort de S. Grégoire le Grand & ses liaisons avec la France.

Ce fut quelque temps avant la guerre des deux frères, que mourut saint Grégoire surnommé le Grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célebre & immortelle. C'est le premier des papes qui ait eu des liaisons particulieres avec nos rois. On voit dans une des lettres qu'il écrivit à Childebert II, un éloge bien glorieux à la France. *Votre royaume*, lui dit-il, *est autant au-dessus de ceux des autres nations, que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Mais cette grande *familiarité*, quoique momentanée, pensa, dit Pasquier, *coûter quelque chose aux anciennes libertés de notre église gallicane.* L'ambition de quelques ecclésiastiques y donna occasion. C'étoit un usage introduit depuis quelques années à la cour de Rome, d'envoyer le *pallium* à ceux des prélats qu'elle vouloit distinguer. On appelloit *pallium* une espece de manteau impérial, dont les empereurs chrétiens avoient décoré les évêques, pour marquer l'autorité spirituelle qu'ils avoient dans leurs églises. Les patriarches d'Orient le prenoient sur l'autel dans la cérémonie de leur consécration, & l'envoyoient aux métropolitains, qui le donnoient aux évêques de leur province. On ne le connut en Occident, qu'au commencement du sixieme siecle. Césaire d'Arles est le premier de l'église de France qui l'ait porté. Ce ne fut que vers l'an huit cent, que les papes l'envoyerent à tous les métropolitains.

S. Greg. l. 5, epist. 6.

Recherches de la France, l. 3. c. 9, pag. 195.

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & à la récommandation du roi Childebert. Le pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit, accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque évêque est obligé de voyager, ou de s'absenter pour long-temps, il ne le poura qu'avec votre permission. S'il survient quelque chose de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si vous y trouvez trop de difficulté, vous nous enverrez le jugement. Nous vous envoyons le* pallium; *mais vous ne vous en servirez que dans l'église.* C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouïe. C'est trop peu dire; c'étoit sapper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des libertés de l'église gallicane, qui jusque-là avoit jugé dans ses conciles, en dernier ressort & sans appel tous les différends qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa jurisdiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre, qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Syagrius, qui avoit aussi obtenu le *pallium*, aient eu aucune préséance dans les synodes qui se sont tenus de ce temps-là, ni qu'ils aient usé d'un droit que les souverains pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

Ann. 605. *Le même*, pag. 196.

Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois, qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au jugement d'un concile devant lequel il étoit accusé de Manichéisme. Ce sage pontife, respectant nos droits & nos privileges, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire: il écrivit seulement aux évêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délai au prélat fugitif. Ce fut-

Le même; pag. 197.



là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice, accusé d'adultere, ait trouvé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son siege, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les évêques d'Embrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux freres, la honte & l'opprobre de l'épiscopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos libertés. Déposés dans un concile tenu à Lyon, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au pape, qui les rétablit dans leurs églises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjetté que du consentement exprès du monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire, qui réconcilia les deux prélats avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la sentence du souverain pontife. La tolérance des évêques dans une occasion si délicate, est moins un acquiescement au jugement de la cour de Rome, qu'un acte d'obéissance aux volontés du prince. S'ils témoignerent leur profond respect pour le roi, en ménageant deux coupables qu'il protégeoit; ils firent en même-temps éclater leur fermeté, en excommuniant Victor, qui avoit eu la bassesse de se désister de son accusation, & de recevoir deux scélérats à sa communion.

Ann. 605.

Cet exemple, quoique visiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune suite. Ursicin avoit été déposé dans le second concile de Mâcon : il eut recours à saint Grégoire après la mort de Gontran. Ce pontife, qui porta si haut la puissance de l'église romaine, n'osa néanmoins entreprendre de connoître de cette cause. Il se réduisit à la simple intercession. La simonie régnoit en France avec scandale Les gémissements, les prieres, les supplications les plus humbles furent les seules armes qu'il employa contre ce monstre souvent foudroyé, jamais exterminé. Ce n'est pas ainsi qu'il agissoit dans la Sicile, la

Le même, pag. 198.

Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le serviteur des serviteurs, mais un souverain absolu, qui de sa pleine autorité réunissoit ou divisoit les évêchés, nommoit, déposoit, ou rétablissoit les titulaires, commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ses erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ses prétentions à l'arbitrage du saint siege, menaçant cet autre de le punir suivant toute la sévérité des canons, s'il prenoit de l'argent pour les ordinations : tant étoit vive la persuasion d'alors, que les évêques de France, quoique dévoués au saint siege comme au centre de l'unité, n'étoient cependant sujets à la jurisdiction de Rome, *ni pour le fait de la discipline de leurs églises, ni pour les causes ecclésiastiques.* Ann. 606. *Le même*, Pag. 200.

Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux couronnes de Bourgogne & d'Austrasie, que Thierri, si l'on en croit Frédegaire, épousa Ermemberge fille de Bettoric ou Vitteric, roi d'Espagne. Brunehaut, qui ne cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de son petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la consommation de ce mariage par des moyens détestables. Ce qui rendit la nouvelle reine si odieuse au prince Bourguignon, qu'il la renvoya au roi son pere, sans même lui restituer sa dot. Mais quel fonds peut-on faire sur un fait, qui a besoin de sortilege pour être étayé ? Quelle foi mérite un historien, qui ne trouve dans les auteurs contemporains aucun garant de ce qu'il avance ? Si l'Espagne eût reçu un si sanglant outrage dans la personne d'une de ses princesses, elle en eût sans doute pris vengeance, ou du moins se fût mise en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun vestige dans l'histoire de cette nation, toujours sensible à l'honneur. Comment le moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il oublié une circonstance si flétrissante pour la mémoire de cette reine ? Il écrivoit avant Frédegaire & dans le même esprit ; il veut comme lui nous per- Ann. 607. Ce que dit Frédegaire d'un mariage de Thierri avec la fille du roi d'Espagne.

Ann. 607.

suader qu'elle empêcha toujours le roi de Bourgogne de contracter une alliance légitime : il garde néanmoins un profond silence sur ce prétendu mariage. Il doit donc passer pour fabuleux.

Ce que dit le moine Jonas de Brunehaut & de Thierri.

Jona. in vita S. Colomb. n. 19.

Le nom du moine Jonas nous rappelle d'autres invectives aussi sanglantes contre la memoire de Brunehaut & de son petit-fils. Ce solitaire, ou trop crédule pour un historien, ou trop passionné pour un religieux, raconte que Thierri eut quatre enfants, dont aucun n'étoit né d'un mariage légitime. L'abbé de Luxeuil, Colomban, l'exhorta souvent, mais inutilement, à se marier. Un jour que ce saint homme étoit allé visiter la reine, elle lui présenta les quatre fils de ce prince, le priant de leur donner sa bénédiction. *Ne pense pas*, lui dit le moine, *que ces enfants qui sont nés dans l'infamie, portent jamais le sceptre.* Cette brutalité fit retrancher les vivres qu'on avoit coutume de porter au monastere. Le zélé réformateur vint trouver Thierri pour s'en plaindre. Ce prince lui fit servir les viandes les plus délicates & les vins les plus exquis. Colomban renversa tout. *Dieu*, s'écria-t-il dans l'ardeur de son zele, *réprouve les présents des impies.* Ce saint emportement effraya tellement l'aïeule & le petit-fils, qu'ils promirent solennellement de se corriger. Mais bientôt le monarque retomba dans ses premiers désordres. Colomban lui en écrivit si durement, que Brunehaut le fit enfin exiler. Le pieux abbé revint à son couvent, malgré les défenses du roi, & n'en sortit qu'aux instantes prieres de ceux que ce prince avoit envoyés pour exécuter ses ordres.

Idem, ibid. c. 22.

On ne voit dans tout ce récit que mauvaise foi, qu'absurdité, qu'indécence. Il est vrai que les fils du roi de Bourgogne étoient nés d'un concubinage ; mais cette sorte de mariage étoit alors autorisée par les loix de l'église & de l'état. Le devoir d'un historien fidele ne permettoit pas de déguiser cette circonstance. Frédegaire, que la force de la vérité emporte quelquefois, remarque que ces princes furent tenus sur les fonts de baptême

Fredeg. in chron. c. 22, 24.

baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint parmi les prélats du royaume de Thierri. Est-il croyable que tant de pieux personnages, obligés par état à réprimer le scandale, aient gardé le silence, lorsqu'un simple moine élevoit si haut sa voix ? Quelle apparence que saint Grégoire, qui ne pouvoit ignorer ni les déréglements du petit-fils, ni la tolérance de l'aïeule, se soit tû dans une occasion où la religion étoit si fort intéressée ? Le zele de la maison de Dieu avoit-il tellement abandonné le pape & les évêques, qu'il ne brûloit plus que dans le cœur du bon abbé de Luxeuil ? C'est ici sur-tout que l'amour du saint emporte le panégyriste au-delà des bornes. Cette bénédiction grossiérement refusée à des enfants que leur naissance, même illégitime, n'excluoit point de la régénération en Jésus-Christ, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris insolemment affectés des ordres du souverain, sont moins la matiere d'un éloge que d'un juste blâme. On ne craint point de le dire ; ou l'anecdote du zele, de l'exil & du retour de Colomban est un conte apochryphe ; ou ce bon solitaire n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du christianisme, la douceur, l'humilité, l'obéissance. Le satirique auteur sans doute ne s'est point apperçu qu'en voulant peindre Brunehaut sous les traits d'une cruelle furie, il faisoit le plus brillant éloge de sa modération. La désobéissance du moine étoit un crime d'Etat, par conséquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil.

Ann. 607.

Théodebert cependant souffroit impatiemment qu'on eût démembré de ses Etats l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Il y avoit long-temps, qu'il avoit formé le dessein de les réunir à sa couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différend qui pouvoit avoir des suites très-funestes. Bilichilde, autrefois esclave de cette princesse, actuellement reine d'Austrasie, femme aussi vertueuse que belle, avoit un grand crédit sur l'esprit du roi son époux : elle lui

Ann. 610. Différend entre Théodebert & Thierri.

Fredeg. in chron. c. 37.

fit demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompue par les intrigues des courtisans qui ne respiroient que la guerre. Il parut alors à la cour d'Austrasie une fille d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le monarque en devint éperdument amoureux, & résolut de l'épouser. Bilichilde étoit un obstacle à cette alliance si ardemment désirée : ce barbare la traita comme une esclave sur laquelle il avoit droit de vie & de mort, & la poignarda de sa propre main. Les seigneurs Austrasiens, devenus par cette mort tout-puissants dans le conseil du roi leur maître, le déterminerent enfin à rompre avec son frere. Il entra dans l'Alsace, qu'il réduisit sous sa puissance, avant que la cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thierri, pour lui proposer de faire décider la querelle dans une assemblée des seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Saverne & Strasbourg. Les deux rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

Ann. 610.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux freres. Neutralité de Clotaire.

Le roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout-à-coup, investirent Thierri, & le serrerent de si près, que pour échaper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint de signer tout ce qu'on voulut. Ainsi le prince Austrasien demeura maître de tout le pays, qui étoit le sujet de la contestation.

Ann. 611.

Fredeg. ibid.

La nécessité avoit fait conclure ce traité : le désir de la vengeance le fit rompre. Le monarque Bourguignon ne se fut pas plutôt tiré des mains de son frere, qu'il entreprit de recouvrer par les armes ce qu'on lui avoit enlevé par trahison. Cependant pour s'assurer du roi de Soissons, il lui promit de lui faire restituer tout ce que les Austrasiens avoient usurpé sur lui entre l'Oise & la Seine. Clotaire, à ces conditions, accepta & garda scrupuleusement la neutralité.

La faiſon permettoit à peine de ſe mettre en campagne, que Thierri, après avoir fait la revue de ſes troupes, s'avança vers Andelau. Déja il s'étoit emparé de Naſ, château qu'on croit être le petit Nancy, Nancey, ou Nançois, lorſque Théodebert vint à ſa rencontre. La bataille ſe donna dans les plaines voiſines de Toul. Les Auſtraſiens, après un combat opiniâtre, furent mis en déroute. Le roi, obligé de prendre la fuite, ſe retira d'abord à Metz, enſuite à Cologne, où il reçut un renfort conſidérable de troupes compoſées de Saxons, de Thuringiens, & des autres nations de la France Germanique. C'étoit une eſpece de corps de réſerve, dont on ne ſe ſervoit que dans les preſſantes néceſſités de l'Etat. Le monarque ſe mit à leur tête, revint ſur ſes pas & marcha droit à Tolbiac, où Thierri avoit aſſis ſon camp. Ce lieu ſi célebre par la victoire de Clovis ſur les Allemands, devint le théatre de l'action la plus vive & la plus meurtriere entre deux petits-fils de cet illuſtre conquérant. « Le carnage fut ſi » horrible, qu'en pluſieurs endroits, des bataillons en» tiers de corps morts, ſerrés les uns contre les autres, » demeurerent debout, comme s'ils euſſent été encore » en vie. » Ce ſont les propres termes de Frédegaire : un lecteur judicieux ſçaura les réduire à leur juſte valeur. Les Auſtraſiens, vaincus pour la ſeconde fois, ne ſongerent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que ſur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac juſqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de bleſſés, & de mourants. L'hiſtoire fournit peu d'exemples d'un pareil acharnement.

Ann 612. Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac. *Fredeg. in chron. c. 38.*

Idem, ibid. pag. 752. Duch. tom. 1.

Le roi d'Auſtraſie ſe ſauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au prince ſon frere, qui le fit dépouiller de tous les ornements de la dignité royale, lui ôta juſqu'à ſon baudrier, & dans cet état humiliant, l'envoya ſous bonne garde à Châlons-ſur-Saone. C'eſt tout ce que Frédegaire nous apprend de la deſtinée de Théodebert. Le moine Jonas ajoute que la reine Bru-

Incertitude ſur la fin de Théodebert. *Fredeg. in chron. c. 38.*

Ann. 612.
Jonas in vitâ S. Columbani.

nehaut lui fit couper les cheveux, & le força d'embrasser l'état ecclésiastique. Tant de précautions, dit-il, ne rassuroient point encore cette méchante femme : l'appréhension qu'il ne s'échapât, la détermina enfin à le faire massacrer. Mais il est le seul de nos anciens historiens qui rapporte ce fait : les écrivains qui se sont le plus déchaînés contre cette princesse, n'en font aucune mention. Un autre moine, & l'auteur du livre intitulé : *les Faits des rois de France*, disent au contraire que Théodebert, après sa défaite, s'enferma dans Cologne, où le roi de Bourgogne l'assiégea. Les habitants, pour avoir meilleure composition, conjurerent contre la vie du monarque Austrasien, lui couperent la tête, & la jetterent par-dessus leurs murailles. Ce ne fut qu'à ces conditions, aussi honteuses pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y soumirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

Aimoin, l. 3. c. 87.
Gest. Franc. c. 38.

Autres incertitudes sur le nombre des enfants de ce prince, & sur les auteurs de leur mort.

Ces deux derniers auteurs donnent plusieurs enfants à Théodebert. Ils racontent que Brunehaut, qui étoit allée au-devant de Thierri jusqu'à Metz, les fit tous égorger, à la réserve d'une princesse d'une rare beauté. Thierri conçut pour elle l'amour le plus violent, & forma le dessein de l'épouser. La régente craignant que, devenue reine, elle n'entreprît de venger la mort de son pere, lui représenta vivement qu'il ne lui étoit pas permis de contracter mariage avec la fille de son frere. *Ne m'as-tu pas dit, méchante femme*, s'écria le prince en fureur, *qu'il n'étoit pas mon frere ? Tu m'as donc fait commettre un parricide dans sa personne ?* En même temps il tira son épée, & se mit en devoir de la poignarder. Mais il en fut empêché par les seigneurs qui se trouverent présents. Brunehaut, qui connoissoit le caractere de son petit-fils, le prévint en lui donnant du poison, dont il mourut. Cependant, si l'on en croit Frédegaire, auteur plus voisin du temps dont nous parlons, le roi d'Austrasie n'eut qu'un fils, nommé Mérovée. Cet enfant, pris avec son pere, fut amené à Cologne, où son oncle & son vainqueur lui fit écraser

Aimoin, l. 3, c. 82.
Gest. Franc. c. 39.
Fredeg. in chron. c. 39.

la tête. Ce récit, où la mémoire de Brunehaut est si scrupuleusement respectée, doit être d'autant moins suspect, qu'il part d'une plume qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de cette princesse. On va voir par le témoignage du même historien, que c'est aussi injustement qu'on lui attribue la mort du monarque Bourguignon. Voici comme il rapporte cet événement.

Ann. 612.

Clotaire, sur la nouvelle de la défaite & de la prise de Théodebert, s'étoit jetté sur le duché de Dentélénus, qui lui avoit été engagé pour prix de la neutralité. Le roi de Bourgogne, peu scrupuleux sur la foi des traités, le fit sommer d'en retirer ses troupes. Les ambassadeurs avoient ordre, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Le Prince Neustrien soutint ses droits avec une noble fermeté. On prit aussi-tôt les armes. Thierri, à la tête d'une nombreuse armée, se préparoit à fondre sur le Royaume de Soissons, lorsqu'il fut attaqué d'une dyssenterie, qui l'enleva en très-peu de jours. Il étoit dans la vingt-sixieme année de son âge, & dans la dix-septieme de son regne. Il n'eut, ainsi que son frere, rien de recommandable que la bravoure, toujours héréditaire dans la famille de Clovis. Les Goths d'Espagne l'éprouverent, lorsque Gondemar régnoit sur eux. Ce monarque, si l'on en croit Mariana, fut tributaire des rois François. Cela se prouve, dit-il, par le témoignage de Bulgaran, gouverneur de la Gaule Gothique, dont on conserve encore aujourd'hui les lettres dans les archives d'Alcala & d'Oviédo. Or ce roi Gondemar, dont le regne commence en six cent dix, & finit en six cent treize, n'a pu être assujetti au tribut que par ces deux jeunes princes, qui tenoient alors les rênes de l'empire François.

Ann. 613. Mort de Thierri.

Idem Fredeg. ibid.

Mariana, hist. Hisp. lib. 6, c. 2.

L'histoire fournit peu d'exemples d'une révolution aussi funeste que celle qui suivit la mort de Thierri. Ce prince laissoit quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbus, & Mérovée. Le plus âgé n'avoit que dix à onze ans. Brunehaut prenoit des mesures pour lui assu-

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur roi.

rer la double couronne du roi son pere ; mais elle fut trahie de tous côtés. Les seigneurs Austrasiens, sollicités par Arnoul & Pepin, les plus considérables d'entre eux, se déclarerent ouvertement pour le roi de Soissons. Clotaire, assuré de leurs suffrages, entra dans l'Austrasie, fut reçu dans plusieurs villes, s'avança jusqu'à Andernac, place forte sur le Rhin, & l'emporta d'assaut. Ce fut dans cette ville qu'il donna audience aux ambassadeurs qui lui porterent les plaintes de Brunehaut sur son irruption dans un royaume qui appartenoit aux enfants de Thierri. Le monarque affectant au-dehors une modération qu'il n'avoit pas dans le cœur, répondit aux envoyés qu'il consentoit de remettre la décision de cette affaire à une assemblée des seigneurs de la nation.

Ann. 613.

Fredeg. c. 40.

Les Bourguignons conjurent contre les enfants de Thierri.

Idem, ibid.

La reine n'attendoit pas une réponse d'une autre nature. C'est ce qui l'avoit déterminée à faire partir Sigebert pour la Thuringe. Elle espéroit que la présence du jeune monarque engageroit plus efficacement ces provinces à se déclarer pour lui. Mais le maire du palais de Bourgogne, Garnier, qui conduisoit ce prince, étoit d'intelligence avec le roi de Soissons. Le perfide obtint de ces peuples, que non-seulement ils ne feroient aucun mouvement, mais même qu'ils rappelleroient les troupes que quelques-uns d'eux avoient déja envoyées. Ainsi, assuré des nations Germaniques, il ramena Sigebert à Worms, où étoit la princesse Il lui conseilla de retourner en Bourgogne, où elle trouveroit, disoit-il, plus de soumission à ses ordres, & plus de fidélité pour ses enfants. Le motif étoit spécieux : elle s'y laissa conduire ; mais elle y fut aussi mal servie qu'en Germanie. Garnier employa tout le crédit que lui donnoit sa charge, pour engager les seigneurs Bourguignons à reconnoître Clotaire. On convint de faire périr la bisaïeule & les petits-fils. La trame fut conduite si secrétement, que Brunehaut n'en eut pas le plus léger soupçon.

La trahison des seigneurs.

C'est ici une de ces trahisons, dont rien ne peut effacer la noirceur. Les Austrasiens pouvoient couvrir

leur désertion du prétexte de venger la mort de Théodebert leur roi. Mais la défection des Bourguignons ne souffre aucune palliation. Dire avec quelques modernes, que les enfants de Thierri n'étoient pas légitimes, c'est ignorer les premiers principes de l'ancien droit François. On l'a déja dit: la coutume de ces premiers temps admettoit aux successions non-seulement les bâtards & les fils de concubine, mais même les enfants nés dans l'adultere ou dans l'inceste. Témoin Théodebalde qu'on a vu succéder à Théodebert, quoique né de Deuterie qui avoit son mari: témoin encore Chilpéric, qui partagea avec ses freres, quoique fils d'Aregonde, sœur d'Ingonde, toutes deux en même-temps femmes de Clotaire I.

Ann. 613.

Bourguignons est inexcusable.

Greg. Turon. lib. 3, *c.* 23, 25. *lib.* 4, *c.* 28.

L'historien Frédegaire n'est pas plus heureux dans le choix des moyens qu'il emploie pour justifier la conduite de Garnier. Brunehaut, dit-il, soupçonnant la fidélité de cet officier, écrivit à un seigneur de la cour qui accompagnoit Sigebert en Thuringe, de se défaire au plutôt d'un traître qui favorisoit secrétement le parti de Clotaire. Alboin, c'étoit le nom du courtisan, déchira cette lettre. Un domestique de Garnier en rassembla les morceaux, de façon que son maître put lire tout ce qu'elle contenoit. Dès ce moment il résolut la perte de la reine & de ses enfants. Mais on ne persuadera pas facilement qu'un homme chargé d'un pareil ordre, ait l'imprudence de le déchirer de maniere qu'on en puisse aisément rapprocher toutes les pieces. Si Garnier eût été instruit de tout ce qu'on machinoit contre lui, est-il croyable qu'il se fût représenté à la cour d'une princesse qui avoit ordonné sa mort? Si Brunehaut eût eu des doutes sur la fidélité du maire du palais, lui auroit-elle confié non-seulement l'administration des affaires, mais les personnes de ses petits-fils, & le commandement de l'armée qu'elle envoyoit contre l'ennemi de sa famille?

Quoi qu'il en soit, Clotaire, dont les affaires prospéroient de jour en jour, s'avança avec une nombreuse

Garnier livre les enfants de

Ann. 613. Thierri au roi de Soissons. *Idem Fredeg. ibid.*

armée jusque dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Les Bourguignons étoient campés dans le voisinage de cette ville, à quelque distance de la riviere d'Aisne. Déja ils se préparoient à combattre, lorsque les généraux de Sigebert firent sonner la retraite. Toute l'armée prit aussi-tot la fuite. Le roi de Soissons la poursuivit, mais sans la presser : c'étoit un des articles convenus. Elle marcha de cette sorte, toujours en désordre, jamais attaquée, jusqu'à la riviere de Saône. Ce fut-là que Garnier fit éclater ses noirs desseins, & que parut à découvert sa perfidie. Le traître oubliant les loix de la religion, de la probité, de l'honneur & de l'humanité, se saisit de Sigebert, de Corbus, de Mérovée, & les livra au plus mortel ennemi de leur maison. Childebert eut le bonheur d'échaper; mais on ignore ce qu'il devint.

Brunehaut est arrêtée.

Brunehaut, sur la nouvelle de cette fatale catastrophe, se sauva au château d'Orbe près du lac de Neuchatel; mais bientôt on découvrit sa retraite. Elle fut arrêtée & conduite avec Theudelane, sœur de Thierri, jusqu'à Ryonne, village situé sur la Vingene, où Clotaire avoit assis son camp. Un ancien auteur assure que cette princesse fit elle-même égorger ses quatre petits-fils, & qu'elle se présenta devant l'usurpateur avec tous les atours d'une jeune personne, qui aspiroit à lui plaire, & qui espéroit de l'épouser. Mais cet historien n'écrivit que cent ans après, & sous le regne des petits-enfants de l'exterminateur de cette malheureuse famille. Il étoit alors de mode de regarder Clotaire comme un autre Jéhu : Brunehaut étoit une seconde Jésabel. Il ne falloit pas que rien manquât au portrait. La passion ou l'adulation fit oublier jusqu'à la vraisemblance : car, enfin, quelle apparence qu'une reine, bisaïeule de quatre enfants, dont l'aîné avoit au moins douze ans, ait pu se flatter de devenir la femme d'un jeune roi déja marié, & le plus mortel de ses ennemis?

Clotaire fait égorger les en-

Un autre écrivain moins proche du temps de cette princesse, mais également passionné contre sa mémoire, la

la justifie néanmoins très-parfaitement du massacre des enfants de Thierri. La reine, dit-il, ne fut pas plutôt au pouvoir de Clotaire, qu'il fit égorger Sigebert, & Corbus son frere. Le jeune Mérovée lui fit compassion : il l'avoit tenu sur les fonts de baptême ; cette considération lui assura la vie. On le donna en garde au comte Ingobode, qui l'éleva secrétement dans la Neustrie, où il vécut plusieurs années. Mais il est bien difficile de croire que la pitié ait épargné un enfant que la politique condamnoit. Il avoit en effet le même droit que ses freres à la double couronne que l'usurpateur vouloit réunir à la sienne. Aussi Frédegaire est-il le seul de nos historiens qui atteste ce fait : Frédegaire, dis-je, qui n'est pas contemporain, & qui n'a écrit son histoire, que par ordre de Childebrand, oncle du roi Pepin, c'est-à-dire, plus d'un siecle après ce tragique événement. Cet écrivain d'ailleurs se contredit manifestement lui-même, lorsque, cinq lignes plus bas, il raconte que Clotaire reprocha à la reine Brunehaut le meurtre *des trois fils de Thierri, qui venoient d'être égorgés.*

Ann. 613. fants de Thierri.

Fredeg. in chron. c. 42.

Cette cruelle exécution n'étoit que le prélude d'une autre encore plus barbare. Brunehaut restoit ; Childebert vivoit ; la vengeance de Clotaire n'étoit point pleinement assouvie, ni ses inquiétudes entiérement dissipées. Il se fit amener cette princesse à la tête de son armée, lui fit des reproches aussi indécents que mal fondés, lui imputa des crimes qui étoient pour la plupart ou ceux de sa mere, ou les siens. La soldatesque s'écria tumultueusement qu'elle méritoit la mort. On la tourmenta pendant trois jours ; on la promena par tout le camp sur un chameau ; on lui fit mille insultes & mille indignités, on l'attacha enfin à la queue d'un cheval indompté, qui, la traînant sur les cailloux, & à travers les ronces & les épines, l'eut bientôt mise en pieces. Les restes de son corps furent livrés aux flammes, & réduits en cendres. L'horreur qu'inspire un traitement si barbare, augmente encore, lorsqu'on voit

Mort de la reine Brunehaut.

Ann. 613. *Ibidem.* Frédegaire terminer ce récit par l'éloge de l'humanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, un prince craignant Dieu, débonnaire, & d'une douceur incroyable envers tout le monde. Cette louange, ou n'est qu'une sanglante ironie, ou donne une étrange idée des mœurs de ce temps-là.

Son éloge.

Ainsi périt, du genre de mort le plus affreux, l'épouse du plus grand monarque qui eût encore régné sur la France : la fille & la mere de tant de rois, cette reine que l'évêque Fortunat nous dépeint sous l'image même des graces & de la beauté ; que Grégoire de Tours nous propose comme un modele de décence, de vertu, de sagesse & de douceur ; que saint Grégoire pape nous représente occupée à tout ce que la religion exige d'une pieuse reine, d'une vertueuse régente, & d'une mere véritablement chrétienne. L'histoire de son regne à travers les horreurs dont on s'est efforcé de le noircir, nous laisse appercevoir toutes les qualités qui forment une héroïne ; de l'esprit, elle posséda éminemment le grand art de gouverner ; de la grandeur d'ame, elle accorda généreusement la vie au perfide Oléric que Frédegonde avoit envoyé pour l'assassiner ; de la fermeté, sa constance dans les derniers moments de sa vie fut admirée, & ne fut point lassée ; de la bonté, elle prit toujours plaisir à faire du bien à ceux qui avoient du mérite ; de la magnificence, on voyoit encore du temps d'Aimoin tant de châteaux, d'églises, de monasteres, d'hôpitaux, de grands chemins, & autres superbes monuments élevés par cette princesse, qu'on avoit peine à croire, dit ce moine, que ce pût être l'ouvrage d'une seule reine, qui n'avoit régné que sur une petite partie de la France.

Fortunat. l. 6, carm. 6.
Greg. Turon. lib. 6, c. 27.
S. Gregor. lib. 5, epist. 5.
Greg. Turon. lib. 4, c. 10.
Aimoin præf. in hist. Franc.

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit contre la mémoire de cette princesse. Il falloit quelques prétextes pour couvrir l'horreur & l'infamie du supplice auquel on n'eut pas honte de la condamner. Il ne fut pas difficile à un roi, qui venoit d'usurper deux royaumes, & à tant de seigneurs qui avoient favorisé l'usurpation, de surprendre la crédulité des peuples, en répandant

mille bruits injurieux. Les ecclésiastiques & les moines, dit Pasquier, étoient alors les seuls qui tinssent la plume. On sçait qu'ils vivoient de la libéralité de nos souverains, & des grands de la cour. La politique, ou la reconnoissance, poussée au-delà des bornes, leur a fait adopter, sans discernement, tout ce qui pouvoit servir à la justification de leurs bienfaiteurs. De-là, tant de fables insérées dans leurs ouvrages. De-là, tant de contradictions, l'un pour l'ordinaire justifiant Brunehaut du crime que l'autre lui impute. Mais ces réflexions sont trop générales. Il en faut de plus particulieres: examinons le détail des accusations.

Ann. 613.

Rech. de la France, liv. 5, c. 24, pag 492.

On lit dans Aimoin, que Brunehaut engagea Sigebert à faire périr Gogon, cet illustre maire du palais, qui avoit été la demander en Espagne. Cependant Grégoire de Tours, auteur contemporain, garde un profond silence sur cette anecdote. Quelle apparence qu'il ait ignoré ce fait, lui qui a eu tant de part aux affaires, ou que la politique le lui ait fait taire, lui qui a toujours parlé le langage de la vérité, sans acception de personnes? La cruelle Jésabelle, dit ailleurs ce passionné solitaire, pour avoir les biens de Wintrion, l'accusa d'avoir trahi l'Etat à la journée de Droissi. Mais Frédegaire, plus voisin de ce temps, ne lui donne point un semblable motif. Il dit simplement que ce duc fut mis à mort, à la poursuite de Brunehaut. On ne voit rien dans son récit qui dépose contre l'avarice de cette princesse, ni qui atteste l'innocence de ce seigneur, trop lié avec un homme convaincu de crimes d'Etat *, pour n'être pas lui-même coupable.

C'est faussement qu'on l'accuse de cruauté & d'avarice.

Aimoin, l. 3, c. 4.

Idem, ibid. c. 86.

Fredeg. in chron. c. 18.

C'est encore avec aussi peu de vérité que de vraisemblance, qu'on lui attribue la mort de Bertoalde, maire du palais de Bourgogne. On en va juger par l'exposé même de l'historien qui lui impute ce crime. Ce seigneur marcha, accompagné de trois cents hommes, pour

Idem, ibid. c. 26.

* Gilles, évêque de Rheims, dont la faction lui avoit procuré le duché ou le gouvernement de Champagne, lorsque Loup fut obligé de l'abandonner.

Ann. 613.

lever le tribut que devoient les provinces nouvellement conquises sur Clotaire. La commission fut bientôt exécutée ; mais l'amour de la chasse l'arrêta dans un lieu qu'on appelloit Arelaune. Il y fut surpris, & n'eut que le temps de se sauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurerent qu'à la premiere action entre les troupes des deux couronnes, ils se trouveroient chacun à la tête de son armée. Bertoalde, à la bataille d'Estampes, emporté par la gloire ou la haine, se précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landri qui ne paroissoit point ; mais accablé par le nombre, il expira percé de mille coups. Ce récit, qui est tout entier de Frédegaire, porte avec lui la pleine justification de Brunehaut, qui assurément n'avoit point ordonné au maire Bourguignon de se battre contre le général Neustrien.

L'histoire de son jugement est celle de son innocence.

L'histoire de son procès est en même-temps celle de son innocence, & du violement de tout droit divin & humain. Quelle est celle qui est jugée? Une reine, une princesse souveraine, qui, en cette qualité, n'étoit justiciable de personne. Quels sont les chefs d'accusation? La mort de dix rois : celle de Sigebert son mari, celle de Mérovée fils de Chilpéric, qui tous deux, selon Grégoire de Tours, périrent sous le glaive de Frédegonde : celle des enfants de Thierri, que Frédegaire fait massacrer par les ordres mêmes de Clotaire : celle de Chilpéric, dont aucun auteur contemporain ne l'accuse, dont plusieurs chargent la mémoire de Frédegonde : celle de Mérovée, fils de l'usurpateur, qui fut pris à la bataille d'Estampes, dont l'histoire nous laisse ignorer la destinée : celle de Théodebert, sur laquelle Frédegaire garde un profond silence, qu'Aimoin & l'historien *des faits des rois de France*, attribuent à la perfidie des habitants de Cologne, qu'on pouroit même imputer à la cruelle politique de Thierri : celle d'un autre Mérovée, fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin

Greg. Turon. lib. 4, c. 46, lib. 5, c. 18. Fredeg. in chron. c. 42.

Gest. Franc. c. 35.

Idem Fredeg. ibid. c. 26. Aimoin, l. 3, c. 87.

Fredeg. c. 39.

de Thierri, qui mourut, ſelon Frédegaire, d'une dyſſenterie ; ſelon Jonas, d'un coup de foudre. Quel eſt celui qui ſe porte partie ? Le deſtructeur de cette malheureuſe famille. Quel eſt ſon juge ? Le plus mortel de ſes ennemis. Quel eſt ſon ſupplice ? Le plus infâme, le plus barbare, le plus déteſtable dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire d'aucune nation. Une reine qui avoit près de quatre-vingts ans ; âge qui, indépendamment de la dignité, inſpire le reſpect & la compaſſion ; une princeſſe, fille, femme, mere, aïeule & biſaïeule de tant de rois, expoſée aux inſultes d'une ſoldateſque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pieces.... la plume ſe refuſe à de pareilles horreurs. C'eſt ſans doute ce qui a fait croire à quelques hiſtoriens, que ſa mort eſt auſſi fabuleuſe que les cruautés qu'on lui impute.

Ann. 613.
Jonas in vitâ S. Columbani.

On accuſe Brunehaut du libertinage le plus ſcandaleux. Mais à quel âge ? Dans une extrême vieilleſſe, temps où les femmes les plus perdues de débauches, ceſſent de ſe livrer au crime. Les deux ſaints Grégoires, auteurs contemporains, font l'éloge de ſa *pudicité*, de ſa religion, de ſa vertu. Adon, évêque de Vienne, qui n'écrivit que plus de cent cinquante ans après, nous aſſure que dès que Childebert fut mort, elle leva effrontément le maſque, ſe proſtituant ſans pudeur à tous les jeunes gens de ſa cour. Didier fut le ſeul des évêques de France, qui oſa s'élever contre ces excès honteux : l'exil fut la récompenſe de ſon zele. Cependant vaincue par les prieres des prélats aſſemblés, elle le rendit aux vœux de ſes diocéſains. Les amants de la princeſſe, alarmés de la préſence de cet inflexible cenſeur, lui dreſſerent mille embûches, l'attirerent à la cour, lui demanderent s'il étoit permis à une femme d'avoir pluſieurs maris ? Le ſaint homme répondit, avec le Docteur des nations, que cette polygamie étoit contre toutes les loix divines & humaines. Cette généreuſe réponſe en fit un martyr : il fut lapidé.

Ce que l'évêque Adon dit des proſtitutions de Brunehaut, eſt dépourvu de toute vraiſemblance.

Ado in vitâ S. Deſiderii, epiſc. Vienn.



Ann. 613.

On rougit de voir un prélat, dont le ministere est essentiellement celui de la charité & de la vérité, je ne dis pas adopter, mais imaginer des faits si injurieux & si calomnieux. C'est en effet le seul qui rapporte ce tragique événement. Jonas, qui vivoit du temps de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil, ni la mort de l'évêque de Vienne : cet écrivain, l'un des plus passionnés contre la mémoire de cette princesse, ne parle ni de ses amours, ni de ses prostitutions. On ne l'en avoit donc pas encore accusée de son temps. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte.

Didier étoit un saint ; mais il vivoit dans un siecle où la piété s'alarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs profanes rappellent continuellement le souvenir & le culte des faux dieux. C'étoit par conséquent une lecture dangereuse dans un royaume où l'idolâtrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'est ce qui fait que l'étude des belles-lettres passoit alors pour un crime. Cependant l'évêque de Vienne les aimoit : saint Grégoire lui reproche même de les avoir enseignées. *Quelle horreur*, dit ce pontife, *de voir sortir d'une même bouche les louanges de Jésus-Christ & de Jupiter!* Le pieux Aridius se rendit dénonciateur du prélat grammairien : les peres du concile de Châlons le condamnerent à l'exil. S'il fut rétabli dans son siege, c'est qu'il reconnut sa faute ; ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en cette affaire, que celui de satisfaire à son devoir, & aux instantes prieres d'un grand pape.

S. Greg. l. 9, epist. 48.

Fredeg. in chron. c. 14.

On espere que le lecteur équitable pardonnera cette espece de dissertation. La fidélité de l'histoire devoit une apologie à la mémoire d'une grande reine, dont le malheur a fait tout le crime. Ce n'est point ici un de ces systêmes singuliers, qui n'ont pour fondement que l'amour de la nouveauté, ou l'égarement de la témé-

rité. Si les ennemis de Brunehaut, peu contents d'avoir usurpé son trône, ont osé attenter jusque sur sa réputation, il s'est trouvé d'illustres écrivains, assez généreux pour s'élever contre la calomnie, assez éclairés pour la confondre. L'Espagne, où cette princesse a pris naissance, la France, où elle a régné, l'Italie, où elle a fait passer ses bienfaits, lui ont procuré des défenseurs. C'est dans Mariana, du Tillet, Papire-Masson, Paul-Emile, Bocace, Pasquier & Cordemoi, qu'on a pris les armes dont on s'est servi pour venger sa gloire *.

Ann. 613.

La mémoire de Brunehaut se conserve dans plusieurs ouvrages publics que le temps a respectés. Car sans parler des églises, des monasteres & des hôpitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns subsistent de nos jours, il y a un ancien château dans le Querci, de vieilles ruines près de Tournai, de superbes chaussées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reste de cette princesse, est le tombeau qu'on voit dans l'église de saint Martin d'Autun. C'est une sorte de coffre de marbre veiné de blanc & de noir, dont le dessus est taillé en forme de prisme. Il a six pieds deux pouces de longueur sur un pied dix pouces de largeur : il est posé sur une table de pierre commune, soutenue par quatre piliers, hauts d'un pied, larges d'environ six pouces. Ces piliers, qui sont d'un marbre tirant sur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur base de pierre ordinaire, assez grossiérement travaillée. L'arcade sous laquelle il est placé, forme une espece d'arc de triomphe de treize pieds quatre pouces de hauteur sur sept pieds deux pouces de largeur. C'est l'ouvrage du cardinal Rollin, premier abbé-commendataire de cette abbaye, de même que

Tombeau de la reine Brunehaut.

Aimoin præf. in hist. Franc. Malbranck de Morinis, l. 2, c. 11.

Voyage littéraire de D. Martenne.

* *Mariana, hist. Hispan. lib. 5, cap 10; Joan. Tilius in chronic. Papir. Masson in Annal. lib. 2. Paul. Æmil. de rebus Gallicis, lib. 1; Boccac. de claris mulieribus, cap. 104;* Pasquier, Recherches de la France, liv. 4, c. 13, pag. 471; Cordemoi, tome 1, Hist. Franc.

Ann. 613.

l'épitaphe qu'on lit sur la muraille au-dessus du mausolée *. Il paroît, suivant l'ancienne légende latine de l'abbaye, que le corps de cette princesse fut d'abord inhumé sous le grand autel, à l'entrée d'une chapelle souterreine, dédiée à la sainte Vierge **. Mais l'église ayant été ruinée par les Normands, ensuite rétablie, il fut transporté au haut de l'aîle du côté de l'épître.

Ouverture de ce tombeau.

On ouvrit ce tombeau en mille six cent trente-deux. On n'y trouva que cendres, poudres & ossements, avec une molette d'éperon & quelques morceaux de charbons. La coutume d'alors n'étoit point de brûler les corps morts. Ces cendres ne peuvent donc être que les restes de celui de Brunehaut, qui, suivant le témoignage d'un auteur contemporain, fut jetté au feu. La circonstance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'usage, lorsqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajouter des éperons aux flancs du coursier fougueux. La rapidité de la course redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piquure plus vive, l'animal plus furieux. Cette molette vraisemblablement sera tombée dans les habits de cette princesse, ou se sera enfoncée dans sa chair. On aura tout livré aux flammes : on aura tout recœuilli, tout renfermé dans le tombeau.

Appendix ad chroniconMar.

Romaric dote de tous ses biens l'abbaye de Remiremont.

Il y eut quelques seigneurs envelopés dans les malheurs de ce regne. Romulphus, un des plus puissants, fut de ce nombre. Romaric son fils, se retira dans la solitude de Luxeuil, & dota de tous ses biens la célebre

* Brunecheul fut jadis royne de France,
Fondateresse du lieu de céans,
Cy inhumée en six cent quatorze ans :
En attendant de Dieu vraie indulgence.

** *Quæ (regina Brunichildis) licèt plura alia monasteria fundaverit, in hoc tamen sacro cœnobio sub magno altari, & in ingressu capellæ gloriosissimæ virginis Mariæ glebam sui corporis in tumulo marmoreo reponi voluit.*

abbaye

abbaye de Remiremont *. Il est peu de siecles, où le zele des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci. Quelques pieux solitaires, vers l'an quatre cent, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence, & dans les montagnes incultes des provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des monasteres, où ils vivoient du travail de leurs mains, sous la conduite des évêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins fondé par saint Honorat. Il fut pendant long-temps l'école de la vie monastique, & le séminaire des évêques. Le cinquieme vit fleurir entr'autres celui de saint Maurice en Chablais, que le saint abbé Séverin illustra par ses miracles. Le sixieme en vit élever un nombre prodigieux : saint Mesmin, autrefois Mici, près d'Orléans, par Clovis le grand : saint Thierri par saint Remi, près de Rheims : saint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reste infortuné de la famille de Clodomir : sainte Croix & saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, par Childebert I : saint Pierre & saint Paul de Rouen, par Clotaire I : saint Médard de Soissons commencé par ce prince, achevé par Sigebert son fils : Glannefeuille en Anjou, par saint Maur, disciple de saint Benoît : saint Pierre-le-vif près de Sens, par Theudichilde fille de Thierri I, roi d'Austrasie : Moustier-saint-Jean, Saint Seine, tous deux en Bourgogne : saint Marcoul, saint Evroul, l'un dans le Cotantin, l'autre dans le diocese de Lisieux ; tous quatre ainsi appellés du nom de leurs fondateurs. Nous ne rapportons que les plus considérables.

Ann. 613.

Premiers monasteres en France. Les plus considérables du cinquieme & du sixieme siecles.

Mais le septieme siecle est distingué sur-tout par les pieux établissements qu'on vit se former. Luxeuil, Estival, Moyen-Moustier, saint Dié, Senone, Bon-Moustier, dans le seul duché de Lorraine, saint Gal dans les montagnes des Suisses, saint Vandrille au diocese de

Le septieme siecle fut surtout celui des fondations.

* Elle est appellée en latin du nom de son fondateur *Romarici-Mons*.

Ann. 613.

Rouen, saint Valery sur les côtes de Picardie, un autre au même endroit fondé par saint Josse, frere du Judicaël prince des Bretons, saint Guislain dans le Hainaut, saint Tron au pays de Liege, saint Godart, Fescamp, Jumieges, Noir-Moustier sont autant de monuments de cette édifiante profusion. Il régnoit alors une religieuse émulation à qui fonderoit un plus grand nombre de ces saintes retraites. Celles qui font le plus éclater la généreuse piété de ce temps, sont saint Marcel dans la forêt de Bresse par le roi Gontran, saint Martin d'Autun dont la fondation étoit pour trois cents religieux, par la reine Brunehaut, saint Denys en France aussi célebre par la richesse de ses revenus, que par la magnificence de ses bâtiments, ouvrage de Dagobert I; Corbie par la reine sainte Bathilde; Stavelo dans les Ardennes; Malmedy au diocese de Liege, saint Martin-aux-Champs près de Metz par le roi Sigebert; saint Wast d'Arras par Thierri III; Surgub, Halesac, Konisbruck & saint Sigismond dans l'Alsace par Dagobert II.

Célebres abbayes de filles dans le septième siecle.

Les reines, les princesses, les femmes & les filles de qualité ne témoignerent pas moins de zele pour la vie monastique. On voyoit, au temps dont nous parlons, quantité de célebres abbayes, où les filles de condition trouvoient un asyle pour leur vertu, les veuves un lieu de refuge dans leurs malheurs; les reines une paisible retraite contre les embaras tumultueux de la grandeur. Sainte Croix de Poitiers doit son établissement à la pieuse reine Radegonde; elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de sainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux monastere de Notre-Dame de Chelles: elle y fixa sa demeure après avoir achevé l'éducation du roi son fils. Ce saint lieu fut le témoin des vertus de cette grande princesse; il est aujourd'hui le théatre de sa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II,

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle se servit pour se séparer.

fut premiere abbesse & fondatrice de celui d'Oeren *. Notre-Dame de Soissons dont plusieurs princesses ont été abbesses, doit son érection à la pieuse Leutrude, femme d'Ebroin, maire du palais du roi Thierri III. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz, qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare, sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge, veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin, dit le Vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui un college de demoiselles séculieres. Celui de Maubeuge eut pour fondatrices deux saintes sœurs, Aldegonde & Vaultrude. Le détail en feroit infini. Il suffit de dire que le sexe le plus foible n'eut pas moins de force que n'en avoient les hommes pour cette vie austere & pénitente. Ann. 613.

Il y avoit anciennement plusieurs classes de moines, ou solitaires. Les uns vivoient en communauté sous la conduite d'un supérieur : c'étoient les cénobites. Les autres, touchés du désir d'une plus grande perfection, se retiroient dans les solitudes les plus affreuses : c'étoient les hermites ou anacoretes. Quelques-uns voyageoient de province en province, pour visiter les lieux saints, ou pour s'instruire auprès des personnages les plus célebres par leur sainteté : on les nommoit pélerins. Quelques autres se bâtissoient des cellules au milieu des villes, ou s'enfermoient étroitement dans les cavernes & les antres les plus déserts, on les appelloit reclus. On voyoit aussi des sociétés de trois ou quatre personnages qui vivoient ensemble dans l'exercice de toutes les vertus, sans chefs, sans regle, sans vœux. Tous s'occupoient à quelque travail utile & pénible. La plupart distribuoient leurs biens aux pauvres. Ils n'étoient cependant pas obligés d'y renoncer. Les loix mêmes ne les en excluoient pas lorsqu'ils retournoient au monde. Mais ce retour étoit regardé comme une vraie désertion.

Différentes classes de Solitaires.

* Horteum.

Ann. 613.
Privileges & exemptions accordées aux monasteres.

La pieuse profusion de nos ancêtres ne brille pas seulement dans la fondation des monasteres, mais dans les présents dont ils ne cessoient de les accabler, & dans les exemptions sans nombre qu'ils leur accordoient. Chaque abbaye avoit son trésor, que les rois & les grands seigneurs s'efforçoient à l'envi d'enrichir de mille effets d'un grand prix. C'étoient pour l'ordinaire de riches ceintures, de magnifiques baudriers, des vases précieux, des habits couverts d'or & de pierreries, des meubles enfin plus remarquables par leur rareté que par leur utilité. Les moines se faisoient un devoir de les garder autant pour la gloire du couvent, que pour celle des bienfaiteurs. Ce qu'ils conservoient plus soigneusement encore, ce qu'ils ont eu quelquefois la témérité d'amplifier, c'étoient ces chartres qui contiennent le dénombrement de leurs privileges. Nos rois les exemptoient de contributions pour leurs terres, d'impositions pour leurs denrées, de logements, d'étrennes & de frais de justice. C'étoient certains droits qu'on payoit aux juges dans tous les endroits où ils alloient tenir leur séance. Tant de précautions ne leur assuroient point encore une pleine possession. Les évêques pouvoient mettre la main sur tous ces biens. Les anciens canons leur donnoient la disposition de toutes les offrandes qui se faisoient aux églises de leur diocese. On leur devoit tant pour la bénédiction du saint chrême, tant pour la consécration des autels, tant pour leurs visites, quelquefois même pour les ordinations. Nos religieux monarques les engagerent à renoncer à tous ces droits en faveur des monasteres qu'ils fondoient : les prélats s'obligerent même de n'y entrer, que dans les circonstances où l'abbé n'auroit pas assez de crédit pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'évêque diocésain, assisté des autres prélats de la province, qui accordoit cette sorte d'exemption. La premiere & la plus ancienne est celle qui fut donnée à l'abbaye de Sainte-Croix & de saint Vincent par saint Germain, dont elle porte aujourd'hui le nom *.

* On ne doit pas dissimuler [illegible] cette exemption fut vivement attaquée,

C'eſt ſur un pareil exemple que Saint-Denys, Corbie, Lérins, Luxeuil, Saint-Maurice en Chablais, & Saint-Vandrille furent ſouſtraits à la juriſdiction de l'ordinaire: la hiérarchie prêtant elle-même ſon autorité pour ſe détruire. Le pape Déodat reconnoît que ces immunités ſont de vrais abus : cependant dans la même bulle où il dit qu'elles ſont contraires aux ſaints canons, il confirme tous les privileges de Saint-Martin de Tours : ſi toutefois on peut appeller privilege ce qui donne une mortelle atteinte à la perfection de l'état monaſtique, qui eſt eſſentiellement l'obéiſſance & l'humilité. Ann. 613.

Quoi qu'il en ſoit, le gouvernement retira de grands avantages de tant de pieux établiſſements. Ils ont donné des ſaints à la religion, c'étoient des écoles de vertus; des hiſtoriens à la poſtérité, ce ſont eux qui nous ont conſervé les faſtes de la nation; des citoyens utiles à l'Etat; c'eſt à leur induſtrie que la France doit une grande partie de ſa fécondité. Elle étoit déſolée par les fréquentes incurſions des barbares. On ne voyoit par-tout que campagnes arides, que vaſtes forêts, que bruyeres, que marécages. On crut donner très-peu en cédant aux moines des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna autant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces ſaints pénitents ne s'étoient point conſacrés à Dieu pour vivre dans l'oiſiveté : ils eſſartoient, défrichoient, deſſéchoient, ſemoient, plantoient, bâtiſſoient : le ciel bénit un travail ſi pur. L'intérêt n'y avoit aucune part : c'étoit la frugalité même. La plus grande partie de ce qu'ils recœuilloient, étoit employée au ſoulagement des pauvres. Bientôt ces ſolitudes incultes & déſertes devinrent des lieux agréables & fertiles. Il y avoit des abbayes ſi riches, qu'elles pouvoient mettre une petite armée ſur pied. C'eſt ce qui fit que par la ſuite les abbés furent invités aux aſſemblées du champ de Mars.

Avantages que la France a retirés de ces établiſſements.

de même que celle de ſaint Médard de Soiſſons, de ſaint Corneille de Compiegne & de beaucoup d'autres endroits; mais il n'en eſt pas moins vrai qu'on a prodigué de ſemblables privileges à différents monaſteres.

Ann. 613.

Origine des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

On date communément du siecle de Brunehaut & du pontificat de saint Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du temps de ce saint prélat, il régna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur-le-champ: ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fideles certaines prieres accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les regles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité dans toutes les parties du monde connu.

Mémoires de l'Acad. des B. L. tom. IV.

Fam. Strada in prob. Acad.

On lit dans la mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée, fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui presente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité: ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer. Prométhée charmé du succès de sa machine, se mit en priere, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son éleve l'entendit; il s'en souvint, & eut grand soin dans les occasions semblables de faire l'application de ces souhaits à ses descendants, qui de pere en fils l'ont perpétué de génération en génération jusqu'à ce jour dans toutes leurs colonies.

Les rabbins en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale qui portoit, que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que dans le même instant il rendroit son ame au Seigneur sans aucune indisposition préliminaire. Jacob que cette maniere brusque de sortir du monde n'accommodoit nullement, & qui désiroit pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, &

Pirke R. Eliezer, c. 52.

lui demanda instamment la grace d'être excepté de la regle. Il fut exaucé ; il éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre informés du fait, ordonnèrent tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternuments seroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie. Ann. 613.

On reconnoît jusque dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent long-temps avant l'établissement du christianisme, l'époque de cette politesse, qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le temps d'Aristote, qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses problêmes. Il prétend que les premiers hommes prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siege principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations la plus manifeste & la plus sensible. De-là ces différentes formules de compliments usités en pareilles occasions chez les Grecs & les Romains : *Vivez : Portez-vous bien : Que Jupiter vous conserve.* *Aristot. in Probl.*



CLOTAIRE II,

SEUL ROI DES FRANÇOIS.

Ann. 613.

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

CLOTAIRE est le second du nom, & par une destinée singuliere, le second roi de Soissons qui ait réuni toute la monarchie Françoise, toujours divisée depuis la mort de Clovis le Grand. Mais son pouvoir ne répondit pas à l'étendue de sa domination. Un trône élevé sur tant de crimes pouvoit-il subsister long-temps ? Et la Providence toujours sage, toujours juste, ne devoit-elle pas une éclatante vengeance à tant de cruautés ? Aussi permit-elle que celui en qui sembloit avoir commencé la grandeur de sa maison, fût la premiere cause de son abaissement, de sa désolation, de sa ruine entiere. Garnier, maire du palais de Bourgogne, ne s'étoit déclaré contre Brunehaut, que sur la promesse qu'il seroit confirmé dans son emploi pour le reste de sa vie. Radon, maire du palais d'Austrasie, ne s'étoit donné à Clotaire que sous la même condition. Tous deux gouvernerent dans leur département plus en rois qu'en ministres. Gondeland, maire du palais de Neustrie, avoit rendu de grands services : la récompense fut la même, & le pouvoir presque aussi absolu. Le foible monarque consentit de donner à vie ces grandes charges, qui n'étoient originairement que pour un temps. Les maires insensiblement abuserent de leur autorité. Elle s'accrut de jour en jour. Celle des descendants de Clotaire alla toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés par la postérité de ces mêmes hommes qui avoient favorisé leur usurpation sur la famille de Thierri. C'est ce que Pasquier appelle une vengeance véritablement divine. *Dieu*, dit ce célebre auteur, *en fit une punition à la royale.*

Fredeg. in chron. c. 42, 43.

Gest. Franc. c. 41.

Les

Les maires du palais n'étoient pas les seuls que le monarque François eût à ménager. Les Seigneurs Austrasiens & Bourguignons avoient également favorisé l'invasion. Ils s'imaginoient que la moindre récompense qu'on dût à leurs services, étoit l'impunité de leurs concussions. Le roi avoit nommé le duc Herpin au gouvernement de la Bourgogne Transjurane. Cette place, l'une des plus considérables de l'empire François, venoit d'être occupée par une femme : chose inouie jusqu'alors en France. Mais cette femme étoit Theudelane sœur du roi Thierri : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait passé par-dessus la coutume en sa faveur. Cette princesse fut envelopée dans les malheurs de sa famille, arrêtée avec la reine Brunehaut, & amenée au victorieux Clotaire. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa destinée. Elle remarque seulement que le duc Herpin fut choisi pour lui succéder. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer du récit de Frédegaire. Après avoir dit que *Theudelane fut amenée de la Bourgogne Transjurane*, où Brunehaut s'étoit retirée, sans doute parce qu'elle imaginoit qu'un pays où sa fille commandoit, seroit pour elle l'asyle le plus sûr, il ajoute que *le duc Herpin fut substitué à Theudelane dans le gouvernement de cette même province.* Ce n'est cependant qu'une simple conjecture historique, qu'on peut admettre avec le pere Daniel, dans la supposition qu'il n'y ait point faute dans le texte, ou rejetter avec quelques sçavants, qui lisent Endelane au lieu de Theudelane. Herpin étoit un homme févere, qui aimoit l'ordre & la justice. Il entreprit de réprimer la licence des seigneurs, qui désoloient cette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils se souleverent : le duc fut massacré dans la sédition.

Ann. 614, 615.

Sédition en Bourgogne.

Fredeg. c. 40.

Le roi étoit alors avec toute sa cour à Marlem, maison de plaisance en Alsace. Il envoya des troupes contre les rebelles. On lui amena les plus séditieux, qui tous expirerent au milieu des supplices. Le patrice Alethée, qui avoit conduit toute la trame, ne fut pas même

Le patrice Alethée conjure contre Clotaire.

soupçonné. L'adroit courtisan fit si bien par ses intrigues, qu'il obtint le gouvernement vacant par la mort du malheureux Herpin. Ce poste important réveilla toute son ambition. Il avoit de l'esprit, du courage, de la naissance : il se disoit descendu des anciens rois Bourguignons : il osa porter ses vues jusque sur le trône. Le projet étoit insensé ; mais il sçut persuader à Leudemonde, évêque de Sion, que le succès étoit infaillible. Le prélat se chargea de faire à la reine Bertrude la proposition la plus insolente qu'un sujet puisse faire à sa souveraine. Il se rend auprès de cette princesse, lui fait confidence d'une révélation qui assure que le roi son époux mourra dans l'année ; lui conseille de mettre tous ses trésors en lieu de sûreté ; lui offre sa ville épiscopale, la main de l'audacieux patrice, & la couronne, qu'une folle présomption lui fait regarder comme due à son mérite & à sa naissance.

Ann. 614, 615.

Idem, c. 44.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée alarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du patrice ; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortir pour aller se jetter entre les bras d'Eustase, abbé de Luxeuil, qui, dans la suite, ménagea son pardon. Le monarque cependant, instruit par la reine qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie, envoya promptement ordre de l'arrêter. Il fut jugé dans une assemblée des seigneurs à Massolac, maison royale en Bourgogne. Le crime étoit de ceux qu'on pardonne rarement : il eut la tête tranchée.

Idem, ibid.

Ann. 616, 617.

Clotaire assemble un parlement à Bonneuil.

Clotaire tenoit souvent de ces assemblées. On les nommoit *placita* : c'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des especes de parlements ambulatoires, composés des évêques, des grands officiers de la couronne, des ducs, des comtes, & des farons, qu'on a depuis

appellés Barons. Celui que le monarque François assembla cette même année à Bonneuil sur la Marne, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus. Tous les prélats & seigneurs Bourguignons s'y trouverent. Le prince ne comptoit que foiblement sur leur fidélité : il leur accorda tout ce qu'ils demanderent, leur en fit même expédier des lettres. Le lieu ordinaire de ces assemblées étoit quelque maison royale. Les rois, prédécesseurs de Clotaire, ne les convoquoient qu'une fois l'an, au mois de Mars : les maires du palais les abolirent : Pepin le Gros les rétablit ; elles ne se tinrent pendant long-temps que deux fois l'année.

Ann. 614, 615.

Idem, ibid.

Il ne faut pas croire cependant que l'administration de la justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal, comme ses loix & ses coutumes. L'ecclésiastique étoit jugé par le clergé, le militaire par des gens de guerre, les nobles par des gentilshommes, le peuple par des centeniers dans les bourgs & les villages, par des comtes dans les villes, par des ducs dans les métropoles ou capitales. Il n'y avoit aucun degré de jurisdiction parmi ces tribunaux : on n'appelloit de leurs sentences qu'au roi. Si l'appel étoit fondé, le juge devenoit responsable des dommages & intérêts ; si l'appellant avoit été bien jugé, on le condamnoit à une amende pécuniaire, s'il étoit noble ; au fouet, s'il étoit rôturier. On ne connoissoit presque point alors d'autres peines que les taxes pécuniaires. Il n'y avoit guere que le crime d'Etat qui fût puni de mort : les autres se rachetoient à prix d'argent. La loi Salique prescrit ce qu'on doit au roi pour l'amende, à la partie pour réparation : on mettoit la vie d'un évêque à neuf cents sous d'or *, celle d'un prêtre à six cents, celle d'un laïque à quelque chose de moins, suivant sa qua-

Administration de la justice sous Clotaire & les rois de la premiere race.

Ducange, Glossaire, aux mots judex, assisa, placitum.

Baluze, capit. c. 1, p. 387.

* Le sou d'or valoit environ quinze francs de notre monnoie. On payoit deux cents sous pour un laïque ingénu, cent pour un gaulois possesseur, quarante-cinq pour un gaulois tributaire. On appelloit Gaulois possesseur, celui qui avoit des terres en propre ; & tributaire, celui qui devoit certaines redevances au roi.

Ann. 616, 617.

lité. Le centenier n'avoit point pouvoir de mort : le comte ne l'avoit que dans certaines circonstances : le duc n'en usoit qu'avec de grandes précautions. La cour envoyoit de temps à autre des commissaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un évêque, un duc, ou un comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire le rapport au monarque.

On ne connoissoit point sous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les juges, nous ne parlons que des laïques, rendoient la justice, armés de leur épée, de leur hache & de leur bouclier. Leur commission, qui n'étoit que pour un temps, leur interdisoit toute acquisition dans l'étendue de leur jurisdiction. Elle demandoit une grande connoissance des loix nationales & des coutumes locales. Le François devoit être jugé suivant la loi Salique ; le Gaulois au-delà de la Loire suivant le droit Romain, celui des pays septentrionaux, suivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs assises tous les huit ou quinze jours, selon la multitude des affaires, toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même sa cause. Celles des veuves & des pauvres étoient privilégiées : ils étoient sous la protection de l'église : il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux, qu'on n'en eût donné avis à l'évêque. Les prélats jouissoient alors d'une si haute considération, que non-seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée devant un tribunal séculier. La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi : Charlemagne la renouvella : Louis le Débonnaire la confirma. L'évêque connoissoit par lui-même, ou par son official, de tout ce qui pouvoit être la matiere d'un péché, des marchés faits avec serment, des mariages, des testaments, des sacrileges, des parjures, de l'adultere. Ce pouvoir énorme étoit fondé sur la dignité de leur caractere, sur la sainteté de leur vie, sur l'étendue de leur capacité. La plupart des seigneurs ne sçavoient ni lire, ni écrire. Ennuyés d'être soumis,

Recherches sur le droit François, sect. III, c. 1, p. 72.

Cod Theodos. in Append. P. Sirmundi.

comme le peuple, à la correction des prêtres, ils se mirent enfin à étudier les loix. Ann. 616, 617.

Quelquefois le monarque rendoit lui-même la justice. L'audience se tenoit toujours à la porte de son palais. Quand il ne pouvoit pas s'y trouver en personne, il commettoit deux officiers pour recevoir les placets, & répondre sur-le-champ à ceux qui ne demandoient pas une longue discussion. Il y avoit, outre ces maîtres de requêtes, un *comte-juge*. Il avoit pour conseillers, des gens d'épée comme lui, qu'on appelloit échevins du palais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'Etat, le prince & le public. Lorsque le roi y présidoit, assisté d'évêques, d'abbés & de ducs, il se faisoit rapporter l'affaire par le *comte-juge*; recœuilloit les voix, ensuite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le second livre de Marculphe.

Greg. Turon. lib. 5, c. 19. lib. 9, c. 12.

Chap. 15.

Quelque temps avant le parlement de Bonneuil *, il s'étoit tenu à Paris un concile composé de soixante-dix-neuf évêques, de quantité de seigneurs, & d'un grand nombre de vassaux du prince, qu'on appelloit *leudes* ou *fideles*. C'est le premier de cette espece: on en assembla souvent de pareils sous Charlemagne & ses successeurs. Ce fut-là que l'on fit ces ordonnances si célèbres, qui porterent le nom de *capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans une assemblée, ou, comme on parloit dans ces anciens temps, dans un *chapitre général* de la nation. Ce concile, le quatrieme de Paris depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, déclare nulles toutes les élections, ou simoniaques, ou faites sans le consentement du métropolitain, du clergé & du peuple. Le troisieme canon défend aux ecclésiastiques, quelque rang qu'ils tiennent, de se prévaloir contre leur évêque du crédit des grands, ou même de l'autorité du monarque. On régla par le quatrieme, que les juges séculiers ne pouroient ni condamner, ni faire punir un clerc à l'insçu de son prélat. On excommunia

Premier concile composé d'évêques & de seigneurs.

Tom. 1. Conc. Gall.

* En 615.

Ann. 616, 617.

les religieuses qui auroient quitté leur habit. Enfin, on renouvella la défense des mariages incestueux. Le roi fit publier une ordonnance, où, en confirmant les statuts du concile, il ajouta ce qu'il crut devoir aux prérogatives inviolables de la couronne.

Il confirme le concile avec quelques modifications.

In Decreto reg. Clot. t. 1 concil. Gall.

Le monarque déclare par son édit, que le prélat élu en la maniere prescrite par les peres du concile, ne poura être sacré qu'en vertu d'un ordre du souverain : que tout clerc qui aura recours au prince pour quelque cause que ce soit, sera reçu en grace, s'il se présente à l'évêque avec des lettres de la cour : que l'ecclésiastique, enfin, ne poura être jugé par le laïque, que lorsqu'il s'agira de quelque crime ; & qu'en ce cas, les prélats & les juges séculiers en connoîtront conjointement. Clotaire, par la même ordonnance, décerne la peine de mort contre ceux qui auront enlevé de force les veuves ou les vierges consacrées à Dieu, soit qu'elles demeurent chez elles, soit qu'elles vivent dans un monastere. Il finit par l'abolition de tous les impôts nouveaux, ordonnant de s'en tenir à ce qui étoit en usage sous les rois Gontran, Chilpéric & Sigebert. C'est de tous les anciens édits, qui sont parvenus jusqu'à nous, celui où toutes les formalités sont le plus exactement observées. On y voit, avec la souscription du roi, celle du chancelier ou référendaire.

Il tente inutilement de déposer Garnier.

C'est ainsi que par d'utiles réglements, Clotaire s'efforçoit de couvrir l'injustice de son usurpation. Mais si la diminution des impôts lui mérita les applaudissements des peuples Austrasiens & Bourguignons, cette grande réformation ne fut nullement du goût des grands, qui n'avoient trahi la famille de leurs maîtres, que pour vivre dans l'indépendance. On ne sçait si Garnier étoit réellement coupable de quelque crime d'Etat, ou si la seule crainte d'un si méchant homme avoit déterminé ce prince à prendre des mesures pour le priver de sa charge. Un auteur assure qu'il n'assembla le parlement de Bonneuil, que pour engager les seigneurs de Bourgogne à consentir à cette déposition. Le succès ne ré-

Hermann.

pondit point à son attente. Tous le prierent de recevoir le ministre en grace, & de le confirmer dans son emploi : il n'osa les refuser, tant il sentoit sa domination mal affermie ; & ce qui arriva l'année suivante, prouve bien que le crédit du maire l'emportoit sur celui du monarque. Ann. 616, 617.

On sçait que les Lombards, pour marque de leur sujétion, payoient tous les ans aux François douze mille sous d'or. Adaloalde leur roi, envoya une célebre ambassade à Clotaire, pour le prier non-seulement de lui remettre ce tribut, mais de lui restituer Aouste & Suse. C'étoient deux places importantes que Gontran avoit conquises. Elles ouvroient à nos troupes un libre passage en Italie, & faisoient de ce côté-là toute la sûreté du royaume de Bourgogne. La proposition ne méritoit par conséquent que l'indignation, le mépris & le refus d'un prince aussi puissant. Elle ne parut pas telle à son conseil. Garnier & deux autres seigneurs Bourguignons avoient touché de grosses sommes pour faire réussir cette affaire : ils s'intriguerent tellement, que le foible monarque consentit à tout, moyennant trente-cinq mille sous d'or une fois payés. Cette lâcheté, si déshonorante pour le souverain & pour la nation, fut le terme des conquêtes de la postérité de Clovis, & ferma pour long-temps le chemin de la victoire aux François *. Il en coûta beaucoup de sang, pour le rouvrir sous la seconde race.

Ann. 618. Il remet le tribut aux Lombards.

Fredeg. in chron. c. 75.

Les inquiétudes & les chagrins assiegent le trône comme l'humble chaumiere. Il se répandit alors un bruit que Childebert, fils de Thierri, étoit caché à Arles dans un couvent de religieuses. Le monarque effrayé fit aussitôt arrêter l'abbesse, nommée Rusticule. Elle parut devant le roi, & jura qu'elle n'avoit pas même eu la pensée de donner retraite à celui que l'on cherchoit. C'étoit une sainte fille : toute la cour se laissa persuader. Clo-

Inquiétude de Clotaire au sujet de Childebert. Mort de Mérovée son fils & de la reine Bertrude sa femme.

Flor. Praf. in vitâ S. Rusticul. p. 504.

* Pasquier, Recherches de la France, liv. 5, chap. 25, pag. 500. *Car en lui, dit cet auteur dans son vieux langage, commencerent de se boucler les grandes victoires auparavant tant familieres à ses devanciers.*

taire plus incrédule, parce qu'il étoit plus intéressé, fut le seul qui la soupçonna de fourberie & de dissimulation. Il la retenoit toujours prisonniere. La maladie subite de Mérovée, l'un de ses enfants, lui fit croire que le ciel prenoit en main la cause de cette sainte fille religieuse: il lui rendit la liberté. Cependant le jeune prince mourut. La reine Bertrude le suivit de près. Le roi fut très-sensible à cette double perte.

Ann. 618.

Ann. 622. Dagobert est associé à la royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Il lui restoit deux fils, Dagobert & Aribert. Le premier, quoique l'aîné, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'association d'un fils de France à la royauté. Il lui donna pour ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le Vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espece de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vôges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deçà & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

Ann. 626. Différend entre les deux rois.

Idem, c. 53.

Dagobert, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, s'étoit rendu à Clichi, maison de plaisance auprès de Paris, pour épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, actuellement régnante. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune roi demanda hautement la restitution de tout ce qui avoit été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande: cependant il dissimula. Sa timide politique lui représentoit sans cesse des conspirations prêtes à éclater. Il se persuada que son fils n'eût pas osé lui faire une semblable proposition, s'il n'y eût été excité par

par les grands de son royaume. On convint de choisir douze seigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagerent si bien l'esprit du roi, qu'il céda les Ardennes, les Vôges, Rheims, Châlons, Laon & Cambrai. Cette condescendance rétablit une parfaite tranquillité dans l'empire François ; mais elle ne fut pas de longue durée. Ann. 626.

Révolte des Gascons & des Saxons.

Gest. Franc. c. 41.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gascons. Cette guerre n'eut aucune suite. Celle des Saxons fut plus sérieuse. Cette fiere nation, méprisant la grande jeunesse du fils, & l'humeur pacifique du pere, crut que la circonstance étoit favorable pour recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre ; mais enfin le jeune prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussi-tôt un de ses écuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru.

Les Saxons sont entiérement défaits.

Le roi aussi-tôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence : elles n'étoient séparées que par le Vezer. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort. Le monarque s'avança à la vue de l'infidele vassal, ôta son casque, & lui fit voir sa longue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à l'insulter. Le roi vivement offensé, pique son cheval, passe la riviere à la nage, & suivi d'un grand nombre de François, court droit aux Saxons. Bertoalde épouvanté tâche de s'échaper par la fuite. Clotaire le pour-

Ann. 616.

fuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abat la tête qu'il fait mettre au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrible boucherie. L'armée fut taillée en pieces, & la nation presque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer tous ceux de ce peuple séditieux qui excéderoient la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que trop fidélement exécuté.

Ann. 626. Mort de Clotaire.

C'est le dernier exploit mémorable du regne de Clotaire, si toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce prince : car la fidélité de l'histoire ne permet pas de dissimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'est rapporté que par l'auteur des *Faits des rois de France*. Frédegaire n'en fait aucune mention. Quoi qu'il en soit, ce monarque mourut à-peu-près vers ce même-temps, & fut enterré à Paris dans l'église de saint Germain-des-Prés. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laissa deux enfants, Dagobert & Aribert. Il paroît constant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude.

Son caractere cruel & féroce.

C'est envain que les historiens de son temps, ou trop esclaves, ou trop comblés de ses bienfaits, représentent ce monarque comme un prince juste & débonnaire : ses actions nous le peignent sous d'autres couleurs. L'usurpation du trône de Thierri, le massacre des petits-fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette reine, celle de Boson, celle de Godin fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ses panégyristes. Boson étoit un jeune courtisan de la figure la plus aimable. Le roi le soupçonna d'un commerce de galanterie avec la reine Sichilde : il le fit assassiner. Godin avoit épousé la veuve de son pere : l'inceste, suivant les nouveaux édits, étoit un crime de mort : Clotaire envoya quelques personnes affidées pour le tuer. Le jeune seigneur en fut averti, & se retira dans les Etats de Dagobert, qui obtint sa grace ; mais ce fut à condition qu'il ne retourneroit plus avec sa belle-mere. Berte, c'étoit le

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem, ibid.

nom de cette méchante femme, irritée de ce que son amant étoit trop fidele à sa promesse, l'accusa d'une conspiration contre la vie du roi. Ce prince sur ce rapport dicté par le dépit, feignit de vouloir s'assurer de la fidélité de Godin. C'étoit en apparence tout l'objet de la commission de deux seigneurs qu'il lui envoya. Mais les ordres secrets portoient de le poignarder, lorsqu'ils en trouveroient l'occasion. Le malheureux courtisan s'en douta, & se fit accompagner d'un grand nombre de gens armés. On le promena d'églises en églises, de Soissons à saint Denis, où il jura sur le corps de ce saint, ce qu'il avoit juré sur celui de saint Médard, qu'il seroit toujours fidele à Clotaire. On lui proposa de réitérer le même serment à saint Agnan d'Orléans : il y consentit. Jusque-là il s'étoit tenu sur ses gardes. Mais enfin surpris auprès de Chartres, il fut percé de plusieurs coups dont il expira, victime de la dissimulation, du parjure, & de la barbarie d'un prince qui devoit un grand royaume aux intrigues de son pere. Ce sont des taches si contraires à l'esprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du christianisme, qu'il est impossible de les excuser. Il est honteux pour l'humanité, que le siecle de Clotaire n'y ait vu ni injustice, ni cruauté. Ann. 628.

Au-reste, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été un prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les pauvres, libéral envers les églises, zélé pour l'observation des saints canons, ami & protecteur ardent de tous les serviteurs de Dieu. Il avoit exilé saint Loup, qui fidele à la famille de Thierri, s'étoit opposé autant qu'il avoit pu à l'invasion de la Bourgogne : il le rappella au bruit des merveilles qu'il opéroit, l'invita à sa cour, lui demanda pardon, le fit manger à sa table, & le combla de présents. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita, par les réglements qu'il fit, une glorieuse place parmi les législateurs. C'est à lui que nous devons le code des loix Allemandes. Elles furent rédigées & mises par écrit dans un parlement de trente-trois évêques & Ses belles qualités.

Ann. 628.

de trente-quatre ducs aſſemblés ſous ſes ordres. Il avoit l'eſprit orné, aimoit les belles-lettres, ſe piquoit de politeſſe & de galanterie. Sa complaiſance pour le beau ſexe alla juſqu'à l'excès. On lui reproche encore qu'il aimoit trop la chaſſe.

L'exercice de la chaſſe auſſi ancien que la monarchie.

Plat. de leg. dial.

Hincmar. de ord palatii, c. 16, 24.

Ce noble amuſement, que Platon appelle un exercice divin & l'école des vertus militaires, a toujours été celui de nos rois dès la naiſſance de la monarchie. Le maître veneur, qui, ſi l'on en croit Hincmar, étoit un des grands officiers domeſtiques ſous les princes Mérovingiens; le foreſtier qu'ils établirent pour la garde du gibier & des forêts de leurs domaines; les parties de chaſſe, enfin, où tous les ſeigneurs de la cour étoient ſolennellement invités en certaines ſaiſons, forment autant de preuves inconteſtables de cette vérité. On leur voit, à leur entrée dans la Gaule, un équipage réglé, beaucoup de chevaux, de meutes de chiens, une fauconnerie. Forcer un cerf, ou un ſanglier, étoit alors un divertiſſement auſſi commun que de nos jours; mais il n'étoit permis qu'aux Princes, ou tout au plus à quelques ſeigneurs privilégiés. On chaſſoit auſſi avec les armes: c'étoient ordinairement l'épieu, le dard, l'arc, ou l'arbalete. Il y avoit encore une eſpece de chaſſe fort uſitée dans ces anciens temps. Elle conſiſtoit à creuſer des foſſés que l'on couvroit de feuillages, ou à tendre des lacs, des filets, ou des pieges avec des appas. La crainte qu'on ne détruisît indiſtinctement toutes ſortes de gibier, la fit enfin défendre ſous les peines les plus rigoureuſes.

Ordonnance de Henri IV, 1601, 1607; & de Louis XIV, 1669.

Il paroît par tout ce que nos hiſtoires nous apprennent, que la chaſſe étoit alors un exercice libre; mais ſur ſes terres ſeulement, jamais ſur l'héritage d'autrui qu'avec ſa permiſſion. C'eſt la reſtriction qu'y apporte le droit Romain. Nos monarques adopterent cette loi, & la firent obſerver dans toute ſa rigueur. Le roi Gontran condamna à mort un de ſes chambellans pour avoir tué un buffle dans la forêt royale de Vaſſac ou Vangenne. On trouve dans la loi Salique de beaux réglemens

Lib. 3, quod inde de acquirend. rerum domanio.

Greg. Turon. lib 10, c. 10.

Leg. Salica, c. 35.

fur ce divertiffement, toujours honnête par lui-même, mais quelquefois infiniment dangereux. Elle défend de voler ou tuer un cerf privé, qui aura été dreffé pour la chaffe, ainfi que cela s'obfervoit alors. Elle décerne auffi des peines contre celui qui tuera un cerf qu'un autre pourfuit, ou qui dérobera le gibier d'un chaffeur, les chiens, ou les oifeaux qu'il a élevés. Ces fages difpofitions furent renouvellées, par nos rois, en différents temps & dans les mêmes termes.

Ann. 628.

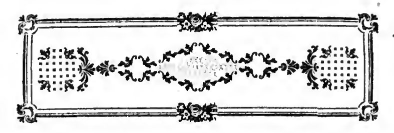
Dagobert I, 650.

Carol. Magn. 798.

On a prétendu que nos premiers monarques avoient manqué de politique, en adoptant une loi, qui ne ménage pas affez les droits de la fouveraineté. Quoi qu'il en foit, c'eft aujourd'hui une jurifprudence univerfellement reçue en France, en Efpagne, en Allemagne, que le fouverain a le droit primitif de chaffe, & que la nobleffe le tient de lui, ou par inféodation, ou par conceffion, ou par privilege.

Traité de la Pol. tom. 2, lib. 5, tit. 23, p. 1402.





DAGOBERT I.

Ann. 628.

Dagobert se fait reconnoître seul roi de France.

Fredeg. c. 56. Gest. Dagob. c. 15.

La nouvelle de la mort de Clotaire ne fut pas plutôt parvenue à la cour d'Austrasie, que Dagobert fit jouer tous les ressorts de la politique pour se faire reconnoître seul roi, à l'exclusion d'Aribert son frere. Il envoya, sans tarder, en Bourgogne & en Neustrie ceux de ses ministres, qu'il connoissoit les plus capables de ménager les esprits, & d'emporter en sa faveur le suffrage des grands & des peuples de ces deux royaumes. La force vint au secours de la ruse. Le premier soin du monarque ambitieux, fut de lever une puissante armée, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Rheims. Il y trouva tous les évêques & tous les seigneurs Bourguignons, qui s'étoient rendus dans cette ville pour lui prêter serment de fidélité. La Neustrie imita bientôt cet exemple. Brunulfe, frere de la reine, mere d'Aribert, s'opposa inutilement à cette résolution : il fallut céder au temps : il vint lui-même avec le prince son neveu au-devant du nouveau roi pour lui faire hommage.

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de royaume.

Ibid. c. 16.

C'étoit violer ouvertement les loix, qui jusqu'alors avoient admis tous les enfants des monarques François au partage du royaume. Mais le parti le plus juste n'est pas toujours le plus heureux. Cependant les grandes qualités du jeune Aribert forcerent enfin la cour à lui rendre justice. Son mérite attira sur lui tous les regards : les seigneurs parurent touchés de son sort. Les plus sages du conseil craignirent que cette compassion ne devînt funeste à Dagobert : ils l'engagerent à céder à son frere quelques provinces à titre de royaume. On

lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, & tout ce qui est entre la Garonne & les Pyrénées. Mais on l'obligea de renoncer à toutes ses prétentions sur le reste de la Monarchie Françoise. Le roi d'Aquitaine, c'est le nom qu'il prit, partit aussi-tôt pour ses nouveaux Etats, dont Toulouse devint la capitale. Il y vécut avec éclat, subjugua les Gascons qui s'étoient révoltés, & soutint avec gloire l'honneur de la royauté. Ann. 628.

Dagobert rend justice aux peuples opprimés.

Le commencement du regne de Dagobert annonçoit un prince parfait. La Bourgogne étoit désolée par les vexations des seigneurs, qui abusant de la timide indulgence de Clotaire, étoient devenus autant de tyrans. Le nouveau monarque s'y rendit avec tout l'appareil de la majesté, car il aimoit l'éclat. Il se fit voir d'abord à Langres, ensuite à Dijon, à saint Jean de Lône, à Châlons-sur-Sône, à Autun, à Auxerre, écoutant les plaintes de la veuve, de l'orphelin, de toutes les personnes enfin que leur foiblesse avoit le plus exposées à l'oppression. Il fit par-tout une exacte justice, & chaque crime fut puni avec une inflexible sévérité, sans distinction de riches, ni de pauvres. On le combloit de bénédictions : on donnoit mille louanges aux ministres qui le conseilloient : on ne pouvoit surtout se lasser d'admirer un jeune roi si occupé du gouvernement de son Etat, qu'il se donnoit à peine le temps de prendre ses repas. *Idem, ibid.*

Il répudie Gomatrude pour épouser Nantilde.

Mais ce même voyage fut deshonoré par une action où l'on voit moins de justice que de politique. Brunulfe, oncle d'Aribert, pour ne point faire ombrage, avoit suivi Dagobert en Bourgogne. Ce prince le fit arrêter à saint Jean de Lône. La crainte qu'il ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut exécuté par trois des principaux seigneurs de la cour. Le monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette reine, eut le bonheur de *Id. Fredeg. c. 59.*

lui plaire : il l'épousa à Rumilly, maison de plaisance proche de Paris. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage de ce prince. Il n'étoit plus retenu par les sages conseils d'Arnoul. Le saint prelat, après des instances mille fois réitérées, avoit enfin obtenu la permission de se retirer. Il vivoit alors dans la solitude, occupé de la seule affaire de son salut. L'absence de ce grand homme est l'époque des désordes du roi son éleve. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeunesse, ne ménagea plus rien, & s'abandonna sans pudeur à tout ce que la passion a de plus effréné.

Ann. 618. *Gest. Dagob. c. 22.*

Ses désordres.

La vanité, plus que le désir de rendre la justice aux peuples, avoit fait résoudre un voyage en Austrasie. Il y parut dans toute la pompe du trône, revêtu de ses habits royaux, accompagné de tous les grands seigneurs de Neustrie & de Bourgogne. Son cœur y fut séduit par l'amour : il ne put résister aux charmes d'une jeune Austrasienne, nommée Ragnetrude : il en eut un fils si connu depuis sous le nom de saint Sigebert. Ce n'étoit là, pour ainsi dire, que le prélude de ses débordements : ils allerent toujours en croissant. On lui vit en même-temps trois femmes, qui toutes étoient honorées du titre de reines, & prenoient la qualité d'épouses légitimes. On ne parle point de ses maîtresses : elles étoient sans nombre, & ses excès en ce genre furent portés si loin, que les historiens ont eu honte de les rapporter. Toujours un désordre en attire un autre. Les trésors du monarque efféminé ne suffisoient point à l'avidité si ordinaire dans les femmes de cette espece : il se vit bientôt obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts. Ce n'étoit par-tout qu'horribles vexations : il ne respecta pas même les biens de l'église.

Id. Fredeg. c. 60.

Ann. 629. Magnificence de la cour de ce prince. *Vita S. Eligii per S. Audoen.*

On ne sçauroit imaginer jusqu'où alloit la magnificence sous le regne de ce prince. L'or & les pierres précieuses brilloient par-tout. Saint Eloi qui ne vint à la cour qu'avec la qualité de simple orfévre, portoit des ceintures enrichies de pierreries. On assure qu'il fit pour Clotaire un fauteuil d'or massif. Mais le comble du

du faste est ce trône entier du même métal, sur lequel Dagobert paroît assis dans une assemblée générale des seigneurs de son royaume. Les François devoient ces grandes richesses, tant à leur commerce avec l'empire d'Orient, qu'à leurs conquêtes d'Italie. Le peuple cependant gémissoit sous l'oppression. Les ministres devinrent responsables des exactions du prince. Le vertueux Pepin fut le premier objet de la haine publique. C'étoit un sévère censeur plutôt qu'un lâche adulateur des vices du monarque. On n'oublia rien pour le perdre; mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux desseins de ses ennemis.

Ann. 629. Gest. Dagob. c. 40.

Fredeg. c. 61.

Aribert, bien différent de son frere, ne s'occupoit que du bonheur de ses sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouvernement firent repentir les François de l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte mort l'enleva de ce monde, & remplit son royaume de deuil & de tristesse. Le jeune prince Chilpéric son fils le suivit de près, laissant à son oncle de grands trésors & un Etat florissant. On lit néanmoins dans la nouvelle histoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfants qui lui survécurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier est la tige de l'illustre famille qui fut éteinte dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles. Ce sont là de ces systêmes généalogiques, toujours plus aisés à imaginer qu'à établir solidement. Quoi qu'il en soit, la mort précipitée du pere & du fils donna occasion à mille bruits injurieux. On crut avoir sujet de soupçonner que Dagobert, soit ambition, soit jalousie, avoit abrégé les jours d'un frere trop digne de régner sur toute la France. Mais la fidélité de l'histoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'est qu'une pure conjecture.

Ann. 630. Mort d'Aribert & de son fils.

Idem, c. 57. Gest. Dagob. c. 24.

La France jouissoit depuis long-temps d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un marchand, né sujet de nos rois, mais devenu lui-même roi d'une nation puissante. Samon, c'étoit le nom de l'aventurier

Ann. 631. Guerre contre les Esclavons Vinides.

Ann. 631. François, étoit parti de chez lui *, accompagné de plusieurs négociants, pour aller trafiquer chez les Esclavons. C'est ainsi qu'on appelloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Boheme. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au golphe Venadique ** où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitements qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcerent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouverent la guerre cruellement allumée. On étoit près d'en venir aux mains. Samon s'offrit généreusement à eux, & fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur roi. C'étoit un homme né pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de courage, qu'il eut le bonheur de délivrer ses nouveaux sujets de la tyrannie & de l'oppression. Mais oubliant qu'il étoit chrétien, il vécut parmi eux dans toute la licence du paganisme. Il épousa jusqu'à douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles.

Ce fut cet homme, aussi fameux par ses grandes qualités, que par ses aventures & ses excès, qui troubla la tranquillité de la France sa patrie. Le sujet de la querelle fut une insulte faite à quelques marchands François, qui étoient venus chez les Esclavons pour y trafiquer selon leur coutume. Ces barbares, au mépris du droit des gens, se jeterent sur eux, leur enleverent leurs marchandises, & tuerent ceux qui voulurent se défendre. Ce fut inutilement que Dagobert envoya demander satisfaction : Samon refusa audience à ses ambassadeurs. L'un d'eux, nommé Sichaire, trouva ce-

Idem, c. 68. *Gest. Dagob.* c. 17.

* Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres du Brabant, ou de Sennegau.

** C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

pendant le moyen de parvenir jusqu'à lui à la faveur d'un habillement Esclavon. Mais il lui parla avec tant de brutalité qu'il se fit chasser honteusement. La guerre fut aussi-tôt déclarée. Le roi des Vinides la soutint avec gloire. On fit marcher contre lui trois armées, qui l'attaquerent par trois différents endroits. C'est ce qui l'obligea à partager ses troupes en trois corps. Le premier fut défait par les Allemands sous la conduite de Clodobert leur duc. Les Lombards autrefois tributaires, actuellement alliés des François, battirent le second, & firent un grand butin. Mais le troisieme, où probablement Samon se trouvoit en personne, repoussa si vigoureusement les Austrasiens, qu'ils se virent contraints de se retirer en désordre. Cet échec entraîna la défection des Urbiens ou Sorabiens, peuples voisins de la Thuringe. Dervan, leur duc, saisit cette occasion de se soustraire à l'obéissance de Dagobert, pour se donner à Samon. Les Vinides, devenus plus fiers par cette réunion, firent des courses jusque dans la Germanie Françoise, qu'ils désolerent pendant quelques années. Ann. 631.

Il arriva vers ce même-temps un événement qui, quoique étranger, mérite d'avoir place dans notre histoire, par l'intérêt que les François furent forcés d'y prendre. Les Bulgares & les Abares n'avoient fait pendant long-temps qu'un même peuple : la mort de leur roi les divisa : chacun voulut élever sur le trône un prince de sa nation. La guerre s'alluma si vivement, qu'elle ne finit que par la ruine presque entiere des premiers. Neuf mille, échapés à la fureur des vainqueurs, vinrent chercher un asyle dans la Baviere, d'où ils envoyerent prier le roi de vouloir bien les recevoir au nombre de ses sujets. Il leur permit d'y passer l'hiver seulement. Mais il leur promettoit en même temps de faire examiner leur requête dans son conseil. Le résultat fut qu'il étoit contraire au bien de l'Etat, d'accorder un refuge à des gens sans foi & sans loi. On envoya en conséquence des ordres secrets aux Ba- Massacre des Bulgares. *Fredeg. c. 72.*

Ann. 631.

varois de les égorger une certaine nuit qu'on leur marqua. Il ne s'en sauva que sept cents, qui se retirerent chez les Esclavons Vinides. On chercheroit envain à excuser une action de cette nature. L'Empire François n'avoit rien à redouter d'une poignée de soldats, de femmes & d'enfants. On pouvoit prendre des mesures pour les faire sortir de France, sans exposer les provinces au pillage. Ce massacre est un opprobre & une tache à la mémoire de Dagobert.

Dagobert aide Sisenand a se faire roi des Goths en Espagne.

Fredeg. c. 75. Gest. Dagob. c. 30.

On ne voit pas qu'il ait ménagé davantage sa gloire dans le double accommodement qu'il fit cette même année, l'un avec Sisenand, roi des Visigoths, l'autre avec les Saxons, tributaires de la France. Il avoit aidé le premier à monter sur le trône d'Espagne, au préjudice de Suintila qui gouvernoit cette nation depuis dix ans. Un des articles du traité portoit, qu'on lui donneroit un grand bassin d'or, dont Aëtius avoit fait présent à Torismond. Il étoit enrichi de pierreries & pesoit cinq cents livres. Sisenand, proclamé roi, n'osa le refuser aux ambassadeurs François, qui étoient venus le demander de la part de leur maître. Mais il aposta des gens, qui le leur enleverent à leur retour en France. Dagobert se plaignit vivement de cette violence, & menaça beaucoup. On mit l'affaire en négociation. Le foible monarque se contenta en dédommagement, de deux cents mille sous d'or, qui font à peu-près trois millions de notre monnoie.

Il confie la défense de la Thuringe aux Saxons.

Id. Fredeg. c. 74. Gest. Dagob. c. 31.

L'accord fait avec les Saxons, quoique d'une autre nature, n'offre rien de plus glorieux ni de plus avantageux. Dagobert avoit levé une puissante armée, pour aller châtier les Vinides, qui désoloient la Thuringe par leurs fréquentes incursions. Déja il s'étoit avancé jusqu'à Mayence, & se préparoit à passer le Rhin, lorsque les envoyés du duc de Saxe vinrent lui faire une proposition qui ne pouvoit que l'offenser, s'il n'eût aimé le repos plus que la gloire. Ils se chargeoient de défendre, avec les seules troupes du pays, toute la frontiere de la Germanie Françoise, à condition qu'on leur

remettroit le tribut de cinq cents bœufs, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans à la Maison du Roi. Il accepta l'offre, leur accorda l'exemption qu'ils demandoient, leur confia la défense de la Thuringe, & congédia cette belle armée, à la tête de laquelle il étoit en état de donner la loi à tous les peuples voisins de l'Austrasie. Ann. 631.

On ne reconnoît dans ces deux événements ni cette noble fierté, ni cette ardeur martiale, qui rendirent les descendants de Clovis si redoutables, que même l'empire romain rechercha plus d'une fois leur alliance. Ces braves fondateurs de la monarchie n'auroient laissé impuni, ni cette lâche infraction des traités, ni ces insultes faites à leurs Ambassadeurs. Loin d'affranchir du joug des peuples vaincus, ils auroient profité de l'occasion d'étendre leurs conquêtes. On ne les vit jamais préférer une honteuse oisiveté à la gloire de subjuguer une nation ou perfide ou insolente. Cette foiblesse du gouvernement de Dagobert annonce le regne des fainéants, & la chûte prochaine de sa maison.

Ann. 633. Dagobert fait son fils Sigebert roi d'Austrasie. *Fredeg. c. 75. & 85. Gest. Dagob. c. 31.*

Les Saxons cependant ne se trouverent pas assez forts pour arrêter les excursions des Vinides. Bientôt ils quitterent leur entreprise, & la Thuringe demeura de nouveau exposée à la fureur & à l'avidité de ces peuples barbares. Ces mauvais succès attristoient le monarque, & ne le tiroient point de sa nonchalance. Il se détermina enfin à faire couronner Sigebert roi d'Austrasie. Ce jeune prince n'avoit pas encore trois ans accomplis. Il lui assigna des revenus suffisants pour soutenir la majesté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célebres par leur sagesse, leur prudence & leurs vertus. C'étoient Cunibert évêque de Cologne, & Adalgise duc du palais d'Austrasie *. Cette démarche eut tout l'effet qu'il en attendoit. Les Austrasiens crurent avoir recouvré leur liberté, parce qu'ils avoient un roi, & firent la guerre avec plus de vigueur. Les Esclavons,

* Il paroît que la qualité de duc du palais est ici distinguée de celle de maire, que Pepin avoit actuellement & qu'il eut encore depuis.

ou n'oserent plus paroître, ou furent vivement repoussés.

Ann. 634.

Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses Etats de Bourgogne & de Neustrie.

La satisfaction des peuples d'Austrasie fut un peu altérée par une autre disposition du roi. Il avoit repris Nantilde par les conseils de saint Amand qu'il avoit rappellé de son exil. Il en eut un fils, qui fut nommé Clovis. La crainte que ce jeune prince n'éprouvât le triste sort d'Aribert, lui fit prendre toutes les précautions que la prudence peut inspirer, pour lui assurer une couronne après sa mort. Ce fut dans cette vue qu'il assembla à Paris les seigneurs des trois royaumes. Il leur déclara que son intention étoit que l'enfant qui lui venoit de naître, lui succédât dans tous ses Etats de Bourgogne & de Neustrie : il confirmoit à Sigebert pour le présent tout ce qu'il possédoit, & pour l'avenir ce qui avoit toujours été incontestablement du royaume d'Austrasie, une partie de la Champagne, les Ardennes, la Vôge, toutes les places enfin que ses prédécesseurs avoient possédées dans l'Aquitaine, dans la Provence, & dans les autres parties de la France. Il n'en exceptoit que le duché de Dentélénus, qu'il réunissoit à la Neustrie, dont il avoit été détaché par Théodebert II. Ce ne fut qu'avec peine que les seigneurs Austrasiens consentirent à ce traité de partage ; mais ils virent bien qu'il étoit inutile de s'y opposer. Le roi le vouloit : les grands des deux autres royaumes le demandoient : il fallut céder au temps, & signer la renonciation de Sigebert à la Bourgogne & à la Neustrie.

Fredeg. c. 76.

Vita Sigebert. reg.
Gest. Dagob. c. 32.

Ann. 635 & 636.

Il soumet les Gascons révoltés.

L'affaire de la succession étoit à peine terminée, que Dagobert se vit obligé d'envoyer une nombreuse armée contre les Gascons. Cette nation, toujours inquiéte, toujours ennemie de toute domination, s'étoit jetée sur la Novempopulanie *, où elle fit de grands ravages. On porta le fer & le feu jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles. Attaqués de tous côtés, battus dans leurs vallées, forcés dans les montagnes, ils

Fredeg. c. 72.
Gest. Dagob. c. 36, 42.

* C'est ainsi qu'on appelloit anciennement cette partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui Gascogne.

envoyerent demander quartier. Ils l'obtinrent, mais à condition qu'ils viendroient se jeter aux pieds du roi pour implorer sa clémence, & se soumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. Ils tinrent parole. Æghinan leur duc, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs dans le pays, se rendit à saint Denis. Mais il n'osa paroître à Clichi, où Dagobert tenoit sa cour. La crainte du juste châtiment que méritoit sa rébellion, ne lui permit pas de sortir de ce respectable asyle. Il dépêcha quelqu'un pour faire ses soumissions. Le monarque leur fit grace en l'honneur du saint. Tous jurerent sur le tombeau de l'Apôtre de la France, qu'ils lui seroient inviolablement fideles, & aux rois ses successeurs.

Ann. 635 & 636.

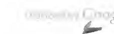
L'exemple des Gascons avoit fait révolter les Bretons : la crainte du même châtiment les fit rentrer dans le devoir. Judicaël leur duc, au mépris des concordats entre les monarques François & les comtes de Bretagne, avoit repris le nom de roi, & ravageoit les frontieres de la France. Dagobert lui envoya demander satisfaction, avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il ne venoit promptement lui rendre les hommages qu'il lui devoit. Ce fut saint Eloi qu'il chargea d'une commission si délicate. C'étoit un personnage que sa vertu faisoit aimer de tout le monde, & que son génie rendoit capable de tout. Il avoit appris le métier d'orfevre, & y excelloit. Il a fait plusieurs châsses, celle de saint Germain de Paris, de saint Severin, de saint Quentin, de saint Lucien, & de sainte Genevieve. Le roi se plaisoit souvent à le voir travailler. Il l'honora de la charge de *monétaire*, ou surintendant des monnoies de France. Nous avons encore de lui quelques petites pieces d'or, qu'on appelloit *tremisses*, monnoies dont la valeur étoit la troisieme partie d'un sou d'or. Sa piété augmenta avec sa fortune ; il devint enfin évêque de Noyon. Ce vertueux envoyé sçut tellement profiter de la circonstance de la défaite des Gascons ; il ménagea si adroitement l'esprit du prince Breton, qu'il l'amena à Clichi,

Les Bretons le reconnoissent pour leur seigneur.

Idem, ibid.

Duch. tom. 1, pag. 630.

Ducange au mot Tremissis.



Ann. 635 & 636.

où il demanda pardon au roi, & le reconnut pour son seigneur. Le monarque le reçut avec bonté, l'invita même à sa table; mais Judicaël s'en défendit avec respect, le conjurant de lui permettre de tenir la parole qu'il avoit donnée de manger chez le référendaire Audoën, si connu depuis sous le nom de saint Ouen. La sainteté de ce grand homme fut son excuse: le roi ne se tint point offensé d'un procédé qui révolteroit de nos jours. La vertu avoit alors de grands privileges. Judicaël partit enfin comblé des bontés & des bienfaits du prince, auquel il venoit de jurer une inviolable obéissance.

Ann. 638. Mort de Dagobert. *Fredeg. c. 79.*

Dagobert ne jouït pas long-temps des douceurs de la paix qu'il venoit de procurer à la France. Il fut attaqué à Epinay, maison de plaisance sur la Seine, d'une dyssenterie, dont il mourut à saint Denis, où il s'étoit fait transporter. Il fut enterré dans l'église de cette abbaye, qu'il avoit richement fondée. Il n'étoit âgé que d'environ trente-six ans. Il eut pour femmes Gomatrude, qu'il répudia, Nantilde, Wlfégonde & Bertilde, qui régnerent toutes les trois en même-temps. Il ne paroît pas que Ragnetrude, mere de Sigebert, ait jamais porté le nom de Reine. On respecta après sa mort le partage qu'il avoit fait de son vivant entre ses deux fils. L'Austrasie demeura à Sigebert: Clovis fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne.

Ses bonnes & mauvaises qualités.

Les moines, qu'il avoit accablés de bienfaits, l'ont comblé des plus brillants éloges. On loue leur reconnoissance; on n'en blâme que l'excès. Les commencements de son regne le firent en quelque sorte adorer du peuple: il le délivra de l'oppression des grands. Mais bientôt il cessa d'être l'objet de son amour: il le surchargea d'impôts pour satisfaire à l'insatiable avidité de ses maîtresses. Il sçut régner avec empire sur ses sujets: il se fit rechercher de ses voisins; mais il n'avoit point cette valeur active, qui jusqu'à lui sembloit héréditaire dans la famille de Clovis. Il fit peu la guerre par lui-même, beaucoup par ses lieutenants. Il étoit magnifique en

en tout, grand *aumônier*, même au milieu de ses désordres ; libéral enfin jusqu'à la profusion envers les églises & les monasteres. Mais ce n'étoit point un saint, ainsi que le prétend le moine historien de son regne. La qualité de fondateur ne donne point la sainteté : il faut pour cela des vertus réelles. On admire la générosité de Dagobert : on gémit sur ses déréglements. On lui reproche même d'avoir dépouillé les plus belles églises de France, pour enrichir celle de saint Denis. On assure qu'il y fit transporter jusqu'aux portes de saint Hilaire de Poitiers, qui étoient de fonte.

Ann. 638.

Gest. Dagob. c. 45.

Il fait travailler à la correction des loix.

Un des plus beaux monuments de son regne, est la collection des loix des différentes nations soumises à l'empire François. L'Histoire ne détermine point le temps précis auquel il y fit travailler. Elle nous apprend seulement que ce fut par ses ordres qu'elles furent rédigées, corrigées, & mises dans l'état où nous les voyons dans le recœuil qui nous en reste. Celles des François y sont comprises sous le titre de *loi Salique*, ou *loi Ripuaire*. La premiere regardoit ceux des François qui habitoient le pays qui s'étend entre la Meuse & la Loire : la seconde étoit pour ceux qui avoient leur demeure entre la Meuse & le Rhin. La différence étoit peu considérable. On voit par toutes les deux, qu'il y avoit alors deux sortes de personnes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. On distinguoit deux classes de libres, les nobles qu'on appelloit les grands, ou simplement *personnes majeures*, suivant leur qualité ; & les roturiers, qu'on nommoit *personnes mineures*. L'antiquité seule faisoit les nobles. Il n'étoit point encore de mode de demander ni de donner des lettres de noblesse. Les grandes dignités étoient celles de patrice, de duc, de comte, & de domestique ou gouverneur de maisons royales. Les François ne payoient aucun tribut : il n'y avoit que les naturels Gaulois qui y fussent assujétis. On ne les connoissoit presque que sous le nom de Romains. Rarement on leur conféroit les grands emplois. Toutes les graces étoient pour leurs vainqueurs.

In præfat. leg. Sal.

Gest. reg. Franc.

Chron. Moissiac.

Ado Vien. & alii.

Lex Salic. tit. 37, 43, 44.

Lex Ripuar. tit. 62.

Ann. 638.

La loi des François ne laissoit rien à l'arbitrage des juges.

Lex Salic. tit. 60.

Ibid. tit. 15, 17, 25.

Ibid. tit. 12.

Jamais loi ne fut plus exacte que celle des François. Tout est prévu, rien n'est laissé à l'arbitrage du juge. Il n'y a point de crimes dont elle ne prescrive la peine; point de larcins, dont elle ne détermine le dédommagement; point d'injures, d'indécences, ni de mauvais traitements, dont elle n'apprécie scrupuleusement la réparation. Dépouiller un homme endormi, ou un mort; monter sans la permission du maître, sur un cheval que le hasard a fait rencontrer, sont autant de délits qu'elle punit par de grosses amendes. Quiconque osoit serrer la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze sous d'or, ainsi qu'on l'a déja vu; au double, s'il lui prenoit le bras; au quadruple, s'il lui touchoit le sein. On ne peut qu'admirer & louer la sagesse de cette disposition. Les François avoient coutume de mener leurs femmes à l'armée. Il étoit de la derniere importance de les mettre à l'abri de toute insulte.

Ce qu'elle prescrit touchant l'homicide.

Tit. 43, 44, 45, 65.

On ne trouvera peut-être ni la même sagesse, ni la même équité dans ce qu'elle ordonne touchant l'homicide. Elle permet alors de composer. C'est trop peu dire: elle met elle-même le prix à la vie de chaque particulier. Ce sont les circonstances de l'action, la condition ou la qualité de la personne, qui décident de la somme. Elle entre là-dessus dans un détail infini. Si le meurtrier est insolvable, elle oblige ses parents jusqu'à un certain degré, de satisfaire pour lui: s'ils ne se trouvent pas assez riches, elle le déclare esclave de la famille du défunt. Cette jurisprudence semble moins punir le crime, que l'autoriser. On y découvre cependant certaines vues du bien public. Elle conserve un homme à l'Etat; elle assure aux parents du mort un esclave, ou une composition avantageuse: elle met enfin chaque citoyen dans la nécessité de veiller sur tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang, en le rendant en quelque sorte caution de leur bonne ou mauvaise con-

Tit. 65.

duite. On pouvoit néanmoins *se tirer de parenté* par une déclaration juridique; mais celui qui le faisoit, perdoit le droit d'en hériter; & s'il venoit à être tué, sa succes-

ſion, ou du-moins ce que l'aſſaſſin étoit obligé de payer, appartenoit au fiſc.

Ann. 638.

On trouve encore dans cette même loi de beaux réglements ſur ce qui regarde l'honnêteté des mariages & le repos des familles. Les enfants ne pouvoient ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere. Le futur époux devoit offrir une ſomme aux parents de la fille. La loi ne la fixe point. C'étoit un ſou & un denier, ſi l'on en croit Frédegaire & Marculfe. Si l'épouſe future étoit une veuve, on préſentoit en juſtice trois ſous d'or & un denier, que les juges diſtribuoient aux parents non-héritiers du mari défunt. Mais il falloit que cette offre ſe fît dans une audience ſolennelle, où l'on eût élevé un bouclier, & où l'on eût jugé au-moins trois cauſes : ſans cela le mariage étoit déclaré illégitime. Cette eſpece d'achat donnoit un ſi grand pouvoir au mari, que s'il venoit à diſſiper la dot ou les ſucceſſions échues à ſa femme, elle n'étoit point en droit de lui en demander la reſtitution. On ſera peut-être ſurpris que la loi exigeât plus pour une veuve que pour une fille. La raiſon en eſt toute ſimple. Une fille en ſe mariant, ne changeoit point d'état: elle paſſoit de la tutelle de ſes parents ſous celle de ſon mari. Une veuve au contraire avoit recouvré ſa liberté : cette circonſtance en relevoit le prix. Une fille qui ſe laiſſoit enlever, étoit condamnée à l'eſclavage. Un homme libre qui épouſoit une eſclave, devenoit lui-même eſclave.

Ce qu'elle regle ſur les mariages.

Tit. 61.

In epitom. c. 18, *form.* 75.

Rip. tit. 37.

L'ordre des ſucceſſions étoit réglé avec la même exactitude. Les enfants du mort héritoient ſeuls de tous ſes biens : à leur défaut ſon pere & ſa mere: s'il n'en avoit point, ſes freres & ſœurs : après eux, les ſœurs du pere & celles de la mere: enfin, l'héritier le plus proche du côté paternel. L'adoption étoit permiſe. Elle donnoit tous les droits de fils légitime, & ſe faiſoit devant le roi, qui donnoit ſes ordres pour en expédier des lettres. On diſtinguoit trois ſortes de biens : les *propres*, dont on avoit la libre diſpoſition : le *bénéfices*, qu'on tenoit du prince ou de l'égliſe ſous certaines redevances : les *terres*

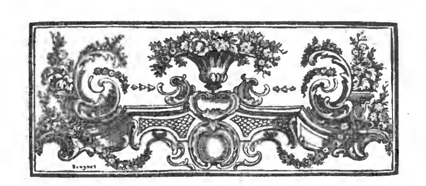
L'ordre des ſucceſſions.

Salic. tit. 14. *Rip. tit.* 45.

Ann. 638.

faliques, qu'on poffédoit à condition du fervice militaire. Les femmes n'héritoient que des propres : les bénéfices rentroient dans la main du roi par la mort du poffeffeur : les terres faliques n'appartenoient qu'aux mâles. Il eft à remarquer que nos rois, à leur entrée dans la Gaule, laifferent aux Gaulois les deux tiers de leurs terres, en les affujétiffant au tribut. L'autre fut diftribué aux troupes victorieufes. La portion du foldat dépendoit de celle de l'officier. Celui-ci ne poffédoit qu'avec une certaine fubordination à un plus grand, qui lui-même ne jouïffoit que fous l'autorité du roi. Ainfi tout relevoit du monarque.





HISTOIRE
DE
FRANCE.



CLOVIS II.

L'HISTOIRE du regne des enfants de Dagobert eſt celle de la décadence de la maiſon royale. L'énorme autorité que les maires du palais uſurperent pendant une ſi longue minorité, leur ſervit enfin de degrés pour monter ſur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les ſeules regles de leur gouvernement : ils éleverent ces jeunes princes dans une honteuſe inaction; les tenant toujours éloignés des affaires; ne leur inſpirant aucuns ſentiments dignes de leur rang & de leur naiſſance; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier; abuſant même de leurs pieuſes inclinations, pour les gouverner plus abſolument. C'eſt ce qui a donné commencement à la fainéantiſe des rois.

Ann. 638. Sigebert roi d'Auſtraſie.

Ann. 638.

Æga maire du palais en Neuftrie, Pepin en Auftrafie.

Fredeg. c. 80, 85.

Geft. Dagob. c. 46.

Ce n'eft pas qu'on puiffe rien reprocher à la mémoire d'Æga & de Pepin, tous deux maires du palais, l'un en Neuftrie fous Clovis, l'autre en Auftrafie fous Sigebert. On ne voit rien dans leur conduite, qui marque aucun deffein d'attenter à la puiffance royale, ou d'opprimer les peuples. Le premier étoit un homme d'une rare prudence & d'une fidélité reconnue. Le roi, en mourant, lui avoit recommandé la reine Nantilde & le prince fon fils. Il répondit à l'attente de fon maître. Le premier ufage qu'il fit de fon pouvoir, fut de faire rendre à différents particuliers ce que le fifc avoit ufurpé fur eux. Pepin, plus recommandable encore par fes vertus que par fon habileté dans l'art de gouverner, fçut tellement faire refpecter l'autorité de fon pupille, que tant qu'il vécut, ni le fujet ni l'étranger n'oferent rien entreprendre. Il étoit à peine rentré dans les fonctions de fa charge, qu'il envoya demander à Clovis le partage des tréfors de Dagobert. L'ambaffade eut tout le fuccès qu'il en attendoit. Les deux miniftres fe rendirent à Compiegne. On fit trois lots de tout ce qui fe trouva d'or, d'argent, de meubles, d'habits, & de pierreries. Le premier fut pour Clovis, le fecond pour Sigebert, le troifieme pour la reine Nantilde. Ainfi l'ordonne la loi des François Ripuaires, qui accorde à la femme le tiers des acquifitions de fon mari.

Ann. 639.

Titul. 37, *artic.* 2.

Ann. 640.

Erchinoalde & Grimoald maires du palais, l'un en Neuftrie, l'autre en Auftrafie.

Pepin ne furvécut pas long-temps à cette action d'équité & de zele pour les intérêts de fon maître : il mourut l'année fuivante. La douceur de fon gouvernement le fit regretter de tous les François Auftrafiens ; fes vertus l'ont fait mettre au nombre des faints. Æga le fuivit de près. Ce fut une double perte pour la famille royale. Les fucceffeurs de ces deux grands hommes n'eurent ni la même fidélité, ni la même modération. Erchinoalde devenu maire du palais de Neuftrie, gouverna plus en fouverain qu'en miniftre. Il avoit au nombre de fes domeftiques une fille d'une rare beauté, nommée Batilde ; il la fit époufer au jeune monarque. C'étoit une femme très-vertueufe & d'un grand courage. Elle étoit née en

Fredeg. c. 83, 84.

Ann. 646.

Angleterre d'une famille Saxonne. Elle en avoit été enlevée encore enfant, & vendue en France par ses ravisseurs. L'auteur de sa vie lui donne une naissance illustre. Mais Clovis étoit roi, Batilde étoit esclave : la vertu seule ne rapproche point les conditions.

Ann. 646.
Vita S. Batild. c. 1.

Grimoald, fils de Pepin, eut assez d'ambition pour aspirer à la place de son pere, & assez de crédit pour l'obtenir. Il étoit appuyé par l'évêque de Cologne qui l'aimoit; mais il avoit un redoutable concurrent. C'étoit le jeune Othon, fils d'un seigneur Austrasien, qui avoit été gouverneur du roi. La cour fut long-temps partagée entre ces deux rivaux. Le premier l'emporta par un crime. La mort de son adversaire, qui fut assassiné par Leuthaire duc des Allemands, le laissa paisible possesseur de cette grande charge. Ce fut la premiere fois qu'elle passa du pere au fils. On la verra désormais héréditaire.

Idem Fredeg. c. 88.

Révolte de Radulfe, duc de Thuringe.

Les cabales & les brigues de ces deux jeunes ambitieux divisoient encore la cour d'Austrasie, lorsqu'elle apprit que Radulfe, duc de Thuringe, avoit levé l'étendard de la rébellion. C'étoit un grand homme de guerre. Vainqueur des Esclavons dans plusieurs rencontres, il avoit rétabli la tranquillité dans cette province, si long-temps désolée. Ses succès lui enflerent le cœur : il affecta l'indépendance sous Sigebet, & prit des mesures pour se maintenir dans son gouvernement. Il y a toute apparence qu'on parloit alors de le rappeller. Ne cherchant qu'un prétexte pour se déclarer, il saisit cette occasion, & se prépara ouvertement à la guerre contre son souverain. Il s'étoit ligué avec un Bavarois nommé Fare, homme de qualité, & de l'illustre famille des Agilolfingiens, ducs héréditaires de Baviere. Ce jeune seigneur, riche, vaillant, puissant en amis, étoit excité par le ressentiment de la mort de Crodoalde son pere, que Dagobert avoit fait tuer pour ses crimes. Le désir de la vengeance lui fit trouver des ressources pour lever une armée considérable, qu'il conduisit au secours de Radulfe.

Ibid. c. 87.

Ann. 646. Un pareil exemple pouvoit avoir des suites fâcheuses. On rassembla promptement toutes les troupes du royaume. Le roi les mena lui-même contre les rebelles. La victoire sembla d'abord se ranger sous ses étendards. Le jeune Fare étoit posté au-delà de la forêt Buconie sur les frontieres de la Thuringe ; il fut défait & tué. Mais la fin ne répondit point à de si glorieux commencements. On marcha aussi-tôt contre Radulfe, qui s'étoit retranché avec un assez grand nombre de troupes sur une colline au bord de la riviere d'Unstrut. Il y fut investi. On tint un conseil, où les sentiments furent partagés. Les uns étoient d'avis qu'on donnât l'assaut sur-le-champ : les autres vouloient qu'on laissât reposer les troupes jusqu'au lendemain. Les premiers l'emporterent. Les autres qui prévoyoient une déroute, demeurerent auprès du roi, résolus de le sauver, ou de périr à ses pieds. L'événement ne justifia que trop leurs sages conjectures. Le duc de Thuringe fondit sur ceux qui montoient à l'attaque, les repoussa, les rompit, les accabla. Le carnage fut si horrible, que Sigebert voyant toute la montagne couverte de morts & de mourants, ne put retenir ses larmes.

Cet horrible échec mit la consternation dans l'armée Austrasienne. On commença à craindre pour la personne du roi. On entra en négociation avec le sujet vainqueur. Radulfe reconnut qu'il ne tenoit la Thuringe que sous l'autorité de Sigebert. Mais en même-temps il le supplioit de le confirmer dans un emploi qu'il avoit mérité par tant de victoires sur les Esclavons. La cour voulut bien se contenter de cette espece de soumission. On le rétablit dans son gouvernement, où depuis il vécut plus en roi qu'en sujet.

Caractere de Sigebert.

C'est le seul événement mémorable du regne de Sigebert. Ce fut un bon prince, mais peu actif : plus occupé de fondations que d'affaires militaires : un roi plein de religion, mais très-mauvais politique : né pour obéir, plus que pour commander. On compte jusqu'à douze monasteres qu'il bâtit & dota très-richement. On a cependant de lui une lettre, où l'on voit qu'il sçut maintenir

tenir

tenir son autorité contre les entreprises des ecclésiastiques. Elle est adressée à Didier, évêque de Cahors : elle contient de vives réprimandes au sujet d'un synode convoqué sans sa participation : elle fait très expresses défenses aux prélats de s'assembler en aucun lieu, sans en avoir obtenu la permission. On prétend que quoique très-jeune & marié depuis peu, il adopta le fils de Grimoald. Quelque temps après, la reine Imnichilde eut un fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut aussi-tôt révoquée.

Ann. 646.

Vita Sigeber. reg.

Gest. Franc. c. 41.

La naissance de ce prince redoubla la dévotion du monarque & le crédit du maire du palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du roi en ce ministre ambitieux, étoit si aveugle, qu'étant tombé malade, il lui recommanda son fils, & le laissa en sa garde. Il mourut à Metz, & fut enterré dans la magnifique église qu'il venoit de faire bâtir sous l'invocation de saint Martin. Dagobert lui succéda sans aucune contradiction. Mais il étoit à peine sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison la plus lâche. On n'osa porter le crime jusqu'à attenter à sa vie : on se contenta de le faire enlever, après lui avoir fait couper les cheveux. Didon évêque de Poitiers, quoique du sang royal de Clovis, n'eut pas honte de se charger de cette infâme commission. Ce fut lui qui le conduisit en Ecosse, où il vécut long-temps ignoré.

Sa mort.

Ann. 654.

Vita sancti Vulfridi.

On fit aussi-tôt répandre le bruit, que le jeune Dagobert étoit mort. On affecta même de lui faire de magnifiques funérailles. L'histoire de la prétendue adoption fut renouvellée ; on n'oublia rien pour en constater la vérité. Grimoald avoit tout crédit, Childebert son fils fut proclamé roi. Mais les François Austrasiens eurent horreur de cet attentat. Ils prirent les armes, détrônerent ce nouveau monarque, se saisirent du maire du palais, & le conduisirent au roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur ; nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crût mort,

Ann. 655, 656.

Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie.

Vita S. Sigeberti reg.

Act. S. Audoeni.

Gest. Franc. c. 43.

Ann. 655, 656.

ſoit qu'on ignorât le lieu de ſa retraite, ne fut point rappellé. L'Auſtraſie ſe ſoumit à Clovis, qui réunit pour la quatrieme fois toutes les parties de la monarchie Françoiſe.

Caractere de Clovis.

Ann. 657.

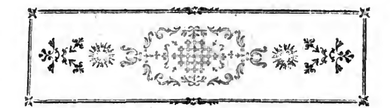
Le regne de ce prince n'eut rien de plus brillant que celui de Sigebert ſon frere. Il eſt peu de rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'eſprit des écrivains de ce temps-là. Il ſurvint une grande famine en France. Clovis pour nourir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent, qui couvroient les tombeaux de ſaint Denis & de ſes compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un roi chrétien, mais en même-temps, c'étoit toucher au tréſor des moines. Ce fut, dit le continuateur de Frédegaire, *un prince abandonné à toutes ſortes de vices*, débauché, ivrogne, brutal & ſans cœur. Quelque temps après, il obtint, en dédommagement pour cette même abbaye, une exemption de toute juriſdiction. Landry, évêque de Paris, y conſentit. L'acte en fut dreſſé dans une aſſemblée générale des prélats & des ſeigneurs de la nation. Alors la ſcene changea. Ce ne fut plus ce monarque, *qui pendant toute ſa vie, n'avoit pas fait une ſeule action d'homme de bien :* ce fut un grand roi, dit Aimoin, ſage, vaillant, brave, équitable, plein de religion, *très-agréable a Dieu.*

Monachus Dionyſianus, c. 1.

Aimoin, hiſt.

Sa mort.

Les moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de ſaint Denis pour le mettre dans ſon oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiſcrete. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'apôtre de la France. Ce fut un attentat que le ciel prit ſoin de venger : Clovis perdit l'eſprit. C'eſt à cette démarche *impie*, ſi l'on en croit ces bons ſolitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui déſolerent la France ſous les ſucceſſeurs de ce prince. Il mourut âgé de vingt-un ans : il en avoit régné quinze ou ſeize. Il fut enterré à ſaint Denis.



CLOTAIRE III.

CLOVIS laiſſoit trois fils, Clotaire, Childéric, & Thierri. L'aîné fut ſeul couronné roi, ſous la conduite de la reine Batilde & d'Ebroïn maire du palais en Neuſtrie. C'étoit un homme adroit, vaillant, capable des plus hautes entrepriſes, ambitieux & cruel. Il ſçut cacher ſes vices, par la crainte de déplaire à la pieuſe régente, & répondit parfaitement à ſes ſages deſſeins. On peut dire que le gouvernement de cette princeſſe fut celui de la douceur, de la prudence, de la juſtice, & de la vertu. Les Gaulois, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe, payoient une forte capitation; ce qui les empêchoit de ſe marier, ou les obligeoit d'expoſer, ou même de vendre leurs enfants. Ils porterent leurs plaintes aux pieds du trône. Batilde en fut touchée, leur remit cet onéreux tribut, & racheta tous ceux que cette dure exaction avoit faits eſclaves. L'intérêt de l'égliſe ne lui fut pas moins cher. Elle fit travailler à la réformation des mœurs: les brigues pour l'épiſcopat furent réprimées, & la ſimonie exterminée.

Ann. 660.

Sageſſe du gouvernement de Batilde.

Vita Batild. c. 127.

Les Auſtraſiens cependant ſouffroient impatiemment le joug des Neuſtriens: ils demanderent un roi. La reine leur donna ſon ſecond fils. Wlfoalde fut créé maire du palais & déclaré tuteur de ce jeune prince. Imnichilde obtint la permiſſion de le ſuivre. On voit dans cette condeſcendance de Batilde plus de bonté que de politique. Imnichilde étoit aimée: Dagobert vivoit: le ſéjour de cette princeſſe dans un royaume qui appartenoit à ſon fils, pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. La

Childéric eſt couronné roi d'Auſtraſie.

Ibid. c. 23.

Ann. 660.

vertu, toujours occupée du bien, sçait rarement soupçonner le mal. Childéric fut reçu & couronné avec de grandes démonstrations de joie. Tout parut tranquille dans les trois royaumes.

Ann. 665. La reine se retire dans l'abbaye de Chelles.

Tous les soins de la vertueuse régente étoient pour la religion, l'Etat, & l'éducation de son fils. On ne voyoit à sa cour que des personnages recommandables par leur sagesse & leur piété. Mais elle y donna trop d'accès aux évêques. L'église en souffrit : sa propre réputation en fut décriée. Elle y avoit appellé entr'autres deux hommes célebres par leurs grandes qualités, quoique d'un mérite très-différent. L'un sage, pieux, sçavant, d'une douceur qui captivoit les cœurs, d'une vertu qui lui attiroit tous les respects, étoit l'illustre Léger, allié à la famille royale. La reine le fit nommer à l'évêché d'Autun : la sainteté de sa vie justifia un si beau choix. L'autre étoit Sigebrand évêque de Paris, prélat d'une conduite jusque-là irréprochable, mais d'une vanité qui le perdit. L'orgueilleux favori, pour se donner plus de considération, laissa mal interpréter la bonté que Batilde avoit pour lui. Les seigneurs, jaloux de son crédit, commencerent à murmurer : la haine alla jusqu'à l'assassinat : Sigebrand fut tué. Les assassins coururent aussi-tôt chez la reine pour lui conseiller de se renfermer dans un monastere. Elle aspiroit depuis longtemps après la solitude : elle entra sans peine dans leur dessein, & se retira dans l'abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée. Elle y vécut & mourut dans l'exercice de toutes les vertus. L'église l'a reconnue pour sainte.

Vita S. Leodeg. c. 1.

Vita sancta Batild. c. 8.

Ibid c. 7, 8.

Ann. 668. Mort de Clotaire.

La retraite de Batilde laissa le royaume en proie à toutes les passions effrénées du maire du palais. Ebroïn, devenu maître de tout, parut ce qu'il étoit, un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie, d'orgueil. On ne vit pendant son administration qu'injustice, que tyrannie, que vexation & oppression. Il suffisoit d'être riche, puissant, ou ami de la vertu, pour se voir exposé à périr victime de son avidité, de son ambition, de sa méchanceté. Détesté de tous les gens de bien, il éloi-

Vita S. Leodeg. c. 2.

gna de la cour tous les seigneurs, & leur fit défense d'y paroître sans y être mandés. Les choses étoient dans ce triste état, lorsque Clotaire mourut, âgé de dix-neuf ans, dont il en avoit régné quatorze. Il ne laissa aucun enfant. On ignore s'il a été marié. Les uns veulent qu'il ait été enterré dans l'Eglise de l'abbaye de Chelles, d'autres à saint Denis.

Ann. 668.

Ibid. diplom. pag. 467.

L'ambitieux Ebroïn, haï de tout le monde, n'espéroit pas être conservé dans sa place, si l'on observoit la forme usitée dans l'élection du maire du palais. C'est ce qui fit que, sans appeller les grands du royaume à la délibération, il éleva Thierri sur le trône, & le proclama roi de Bourgogne & de Neustrie. Ce coup d'autorité étonna les seigneurs, sans cependant leur inspirer aucun éloignement pour le nouveau monarque. Déja même ils s'étoient mis en chemin, pour venir lui rendre leurs hommages, lorsqu'on leur renouvella la défense de paroître à la cour sans ordre. Ce procédé les irrita : ils s'assemblerent & prirent les armes de tous côtés. La couronne d'une voix unanime fut déférée à Childéric, qui vint aussi-tôt les joindre à la tête d'une puissante armée. La conspiration fut si générale, si subite, qu'Ebroïn, abandonné de tout le monde, n'eut que le temps de se refugier dans une église. Une compassion qu'il ne méritoit pas, lui sauva la vie; mais tous ses biens furent confisqués. On le fit raser, & on le contraignit de se faire moine dans le couvent de Luxeuil.

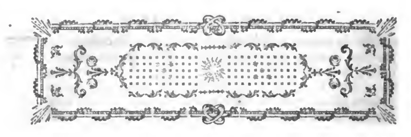
Thierri est proclamé roi de Neustrie & de Bourgogne.

Ibidem.

Gest. Franc. c. 45. Continuat. Fredeg. c. 94.

Thierri reçut à-peu-près le même traitement. On lui fit couper les cheveux, mais sans aucun ordre de la part de Childéric, qui en eut pitié. Il lui témoigna même qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pouvoit désirer. *Je ne demande rien*, répondit ce prince, *on m'a détróné injustement : j'espere que le ciel prendra soin de ma vengeance.* Il se retira à l'abbaye de saint Denis, non pour y prendre l'habit de moine, mais pour laisser croître ses cheveux. Il avoit régné près d'un an.

Vita S. Leod.



CHILDÉRIC II.

Ann. 669.

Léger évêque d'Autun est déclaré principal ministre.

LES commencements de ce nouveau regne furent consacrés à la reconnoissance & au maintien des loix. Childéric se fit un devoir de récompenser ceux des seigneurs qui l'avoient appellé à une double couronne. Léger, évêque d'Autun, avoit le plus contribué à cette grande révolution : il fut le premier objet des bienfaits du prince. Il lui confia l'administration de toutes les affaires, le déclara son principal ministre. Le grand crédit du prélat a fait croire à quelques-uns, qu'il le créa maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ils n'ont pas fait réflexion sans doute qu'une charge qui emporte le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort, est incompatible avec la qualité de prêtre & d'évêque. Quoi qu'il en soit, ce fut par les sages conseils de ce grand homme, qu'on réforma quantité d'abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement de l'Etat. On régla que les juges suivroient dans leurs jugements les anciennes loix & les anciennes coutumes de chaque province. On fit sur-tout une loi, qui pouvoit tirer les rois de servitude, s'ils eussent eu assez de fermeté pour la maintenir : elle défendoit que les enfants succédassent à leurs peres dans les grands emplois.

Vita S. Leodeg. c. 4.

Ann. 670.

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

Mais bientôt on vit évanouir tant de belles espérances d'un regne sage & vertueux. Les seigneurs, qui jugeoient que cette réformation tendoit à abattre leur puissance, n'épargnerent rien pour corrompre les mœurs du jeune monarque. Devenus maîtres de son esprit, ils le plongerent dans toutes sortes d'excès. Il passa de la débau-

Ibidem.

che à la fainéantise, & de la molesse à des cruautés inouïes. Il laissa enfreindre impunément les ordonnances qu'il avoit si sagement renouvellées : il autorisa lui-même le mépris des loix par un mariage incestueux. Le sage ministre n'oublioit rien pour le ramener à la vertu. Il lui représenta, avec une sainte hardiesse, que l'observation des loix étoit l'appui du trône, & leur violement la perte des rois : il lui peignit, sous les plus vives couleurs, l'horreur du scandale qu'il donnoit à tous ses sujets par son alliance avec sa cousine germaine : il osa même le menacer de la colere du ciel, s'il ne mettoit un frein à ses passions. La vertu a toujours ses droits sur le cœur humain. Childéric parut touché ; mais il étoit obsédé par des esprits brouillons, qui s'efforçoient par toutes sortes de moyens de détruire ces pieuses impressions. La sévérité du censeur commença enfin à devenir insupportable. On ne chercha plus qu'un prétexte pour le perdre : on ne fut pas long-temps sans le trouver. Ann. 670.

Les évêques dans ces anciens temps avoient coutume d'inviter les rois à venir célébrer les fêtes de Pâque dans leurs églises. Léger pria Childéric de lui faire cet honneur. Le monarque, par un reste de considération, n'osa le refuser : il se rendit à Autun. Il y trouva Hector, patrice ou gouverneur de Marseille, qui avoit quelque grace à demander. Ce seigneur, dont le mérite égaloit la haute naissance, étoit grand ami du ministre : il connoissoit son crédit : il eut avec lui de fréquentes conférences sur l'affaire qui l'avoit amené. On fit entendre au roi qu'il y avoit du mystere dans cette entrevue, & que ces deux hommes prenoient des mesures pour brouiller l'Etat. La défiance l'empêcha de se trouver à la cathédrale pour la nuit de Pâque, que les chrétiens de ce temps-là passoient dans la priere. Il alla célébrer cette sainte veille dans l'église de saint Symphorien, où il communia de la main de l'évêque Prejectus. Le matin, après un grand repas d'où il sortit à demi-ivre, il courut à la cathédrale, suivi de toute sa cour, jurant, blasphémant, appellant le saint prélat d'une voix menaçante.

Ann. 671. Léger est disgracié & confiné dans un monastere.

Ibid. c. 5, 6.



Ann. 671.

De-là il passa à l'évêché, où Léger vint le joindre, après avoir achevé l'office. Childéric l'accabla de reproches & d'injures. Léger se défendit avec cette noble liberté, qui sied si bien à l'innocence; mais il comprit que sa perte étoit inévitable, s'il demeuroit plus long-temps dans Autun. Il fit partir son ami, & se retira lui-même, tant pour conserver sa vie, que pour épargner un crime à Childéric. On fit courir sur eux: Hector fut tué, après une vigoureuse défense: Léger fut pris & amené au roi, qui le confina dans le monastere de Luxeuil. Le saint pontife y trouva Ebroïn qui lui demanda son amitié. C'étoit la colombe & le vautour, mais un vautour dompté par la disgrace.

Ann. 673. Childéric est assassiné. *Gest. Franc. c. 43. Continuat. Fredeg. c. 95.*

Childéric privé des conseils de l'évêque d'Autun, se livra à toutes les horreurs du vice, & tomba dans le mépris. Un seigneur, nommé Bodillon, osa lui représenter le danger d'une imposition excessive qu'il méditoit d'établir. Le monarque furieux ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, indignés d'un tel outrage, conspirerent contre lui. Il étoit alors avec toute la famille royale dans une maison de plaisance, située dans la forêt de Luconie, que l'on croit être la forêt de Livri près de Chelles. Les conjurés forcerent son palais, & leur fureur alla jusqu'à le massacrer, lui, la reine Bilichilde qui étoit enceinte, & Dagobert leur fils, qui étoit encore enfant. Il en restoit un autre, nommé Daniel, qui eut le bonheur d'échaper au carnage. On le verra régner sous le nom de Chilpéric III. Ce prince étoit dans la vingt-troisieme année de son âge. On n'est point d'accord sur la durée de son regne. L'opinion la plus probable est qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

P. Anselme, hist. général. de France, t. 1, pag. 10.

Son tombeau trouvé en 1673.

Ainsi périt Childéric II, prince sans courage & sans conduite, qui n'eut ni assez de lumieres pour gouverner un grand royaume, ni assez de discernement pour distinguer & suivre les sages conseils d'un ministre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à saint Pierre de Rouen, comme l'assure l'auteur de la vie de saint Ouen, mais

Fred. in vitâ S. Audoen.

mais à l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette église, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inscription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornements royaux, un diadême d'or, un petit coffre qui renfermoit le corps d'un enfant, ne laisserent aucun doute que ce ne fût la sépulture de ce monarque, de la reine Bilichilde son épouse, & du prince Dagobert leur fils.

Ann. 673.

On lit dans quelques auteurs, que Childéric vaincu par les prieres d'Imnichilde, pour laquelle il eut toujours beaucoup de considération, lui permit de rapeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Austrasie. Quelques autres au contraire assurent que cette princesse profita de la circonstance de l'interregne qui suivit la mort de ce monarque, pour gagner les Austrasiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle sçut tellement ménager les esprits, que son fils fut proclamé roi d'un consentement unanime. Quoi qu'il en soit, il est constant par quantité de monuments non équivoques, que ce jeune prince remonta sur le trône d'où il avoit été renversé, & qu'il régna plusieurs années.

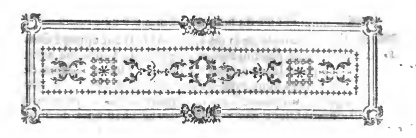
Dagobert est rappellé d'Ecosse & rétabli sur le trône d'Austrasie.

Henschenius lib. de tribus Dagobertis.

L'assassinat de Childéric fut suivi d'une espece d'anarchie, qui mit le trouble & la confusion dans tout l'empire François : il devint le théatre de mille brigandages. Le roi, quelques jours avant sa mort, avoit envoyé deux seigneurs pour arracher l'évêque Léger du monastere de Luxeuil, & l'immoler à la fureur de ses ennemis. La douceur de ce saint prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, désarma leur férocité. Ils lui demanderent pardon, se déclarerent ses protecteurs, le conduisirent à Autun, où le peuple & les grands jurerent unanimement de prendre sa défense, si l'on osoit attenter à sa vie. Ebroïn, qui l'avoit accompagné jusque dans sa ville épiscopale, lui fit aussi mille protestations de zele ; mais toutes ces démonstrations d'amitié n'étoient que dissimulation. Ce seigneur, avec l'habit séculier, avoit repris toutes ses idées d'ambition : exem-

Ann. 673. ple trop ſenſible que l'adverſité peut humilier l'homme*, ſans corriger ſon cœur. La crainte d'un concurrent tel que Léger, lui fit concevoir le noir projet de l'aſſaſſiner. Il l'auroit exécuté ſur la route, s'il n'en eût été empêché par Geneſe évêque de Lyon, qui étoit de ſa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert pour ſe rendre auprès de Thierri. Ebroïn ayant appris en chemin que ce prince avoit été proclamé roi, quita la compagnie, & ſe retira chez lui, ſuivi d'une foule de mécontents.





THIERRI III.

LA cour de Thierri reçut Léger comme un ange tutélaire. Le premier soin du prélat fut de faire élire un maire du palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn: il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis. Wlfoalde qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haine commune les animoit contre l'évêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-Vierges, proche de Verneuil, où le monarque tenoit alors sa cour. L'alarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le roi, le maire du palais, & tous les seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu entre Amiens & Corbie, ensuite à Crécy dans le Ponthieu. Le trésor royal fut pillé, les églises dépouillées, le pays ravagé : tout fut mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de pouvoir réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une entrevue, le credule Leudesie l'accepta ; il fut assassiné.

Ann. 673. Ebroïn se révolte contre Thierri. *Gesta reg. Franc. c. 45. Continuat. Fredeg. c. 96.*

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à ralumer plus vivement la haine de Thierri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner roi

Ann. 675, 676. Il suppose un fils à Clotaire III, & le fait proclamer roi. *Vita S. Leodeg. c. 8.*

Ann. 675, 676.

de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'église Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons-sur-Sône, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de monarque. Léger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint prélat fit rompre sa vaisselle d'argent, la distribua aux pauvres, & pour sauver son peuple, se livra généreusement à ses ennemis. Didier porta l'inhumanité jusqu'à lui crever les yeux. On dit que cet illustre martyr ne cessa de chanter des psaumes pendant cette cruelle opération.

Ibid. c. 9.

Cap. 10.

Ann. 678, 679.

Il est reconnu maire du palais, & fait mourir saint Léger.

Ibid. c. 12, 13.

La cour, en perdant Léger, perdit son plus ferme appui. Le roi se vit contraint de composer avec son sujet. Ebroïn fut reconnu maire du palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait sortir. Le nouveau ministre fit d'abord publier une amnistie générale sur tout ce qui s'étoit passé. Mais affectant ensuite le plus profond respect pour la majesté, il ordonna une exacte recherche sur la conjuration tramée contre Childéric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruels supplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raison spécieuse d'immoler à sa haine les seigneurs qu'il n'avoit pas encore pu sacrifier à sa sûreté. Le comte Guérin, frere de Léger, quoique toujours fidele au feu roi, fut lapidé. Le saint prélat eut la langue & les levres coupées : on lui déchira la plante des pieds ; on l'exposa presque nu à la vue de tout le monde : on le mit enfin sur un méchant cheval, qui le conduisit au monastere de Fécamp. Le tyran assembla quelques années après un concile d'esclaves plutôt que d'évêques, où la robe de ce respectable pontife fut mise en pieces : c'étoit la forme de la dégradation. On le livra ensuite à Chrodobert, comte du palais, qui lui fit trancher la tête dans

C. 15, 16, 17.

une forêt située dans le diocese d'Arras sur les confins de celui d'Amiens, où un lieu qui porte le nom de saint Léger conserve le souvenir de sa sépulture. Deux ans après, son corps fut transféré dans le Poitou, & déposé honorablement dans l'église de saint Maixant. *Ann. 680.*

C'est vers ce même temps que Dagobert II, roi d'Austrasie, fut assassiné dans une sédition. On ignore & le sujet de la révolte, & le nom de ses auteurs. On sçait seulement que les seigneurs se plaignoient de lui comme d'un tyran. Il ne paroît pas cependant que ce prince ait mérité ce titre odieux. Il prenoit si peu de part aux affaires, que les annalistes ne l'ont pas même nommé. Il reste encore des preuves de sa piété dans quantité de religieux établissements. On lui donne sept à huit ans de regne. Il fut enterré à saint Pierre de Rouen. Il avoit épousé Mathilde, dont il eut Sigebert qui mourut avant lui, & quatre filles, Irmine & Adelle, que l'église a reconnues pour saintes, Rotilde & Ragnetrude. Il y a toute apparence que c'est de ce Dagobert que l'on célebre encore aujourd'hui la fête à Stenay, sous le titre de martyr. C'étoit la coutume alors de révérer comme tels, ceux qui étoient tués, après avoir mené une vie chrétienne & exemplaire.

Dagobert II est assassiné.

Fred. Angl. in vita sancti Vuilfrid. c. 4. Laamer, in act. Vuilfrid.

Apud Surium die 24 August.

La mort de Dagobert devoit réunir toute la monarchie sous l'empire de Thierri; mais la haine du gouvernement d'Ebroïn fit que l'Austrasie ne voulut point reconnoître ce monarque. Martin & Pepin furent déclarés ducs ou gouverneurs du royaume. On prit aussitôt les armes. Les deux nouveaux princes, battus près de la forêt de Leucofao sur les frontieres de Neustrie, se retirerent, le premier à Laon où il périt par la perfidie du maire du palais, le second au fond de l'Austrasie, où il employa tout ce que la nature lui avoit donné d'esprit, d'habileté & de courage pour détruire la puissance royale. Il descendoit du côté paternel, de saint Arnoul évêque de Metz, & du côté maternel, de Pepin dit le vieux, ou de Landen. L'histoire l'appelle tantôt Pepin le Gros, parce qu'il étoit fort replet, tantôt

Pepin est déclaré duc, ou gouverneur d'Austrasie.

Gest. Franc. c. 46.

Secund. continuat. Fred. c. 97.

Ann. 680.

Pepin d'Héristal, du nom d'un palais qu'il avoit sur le bord de la Meuse un peu au-dessus de Liege, quelquefois Pepin le Jeune, par rapport à son aïeul, d'autres Pepin le Vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut roi sous le nom de Pepin le Bref.

Ann. 683. Ebroïn est assassiné.

Gest. Franc. c. 47.

Idem contin. Fredeg. c. 98.

Le maire du palais, Ebroïn, ne jouït pas long-temps du fruit de la victoire de Leucofao. Un seigneur, nommé Ermenfroy, l'attaqua comme il alloit à l'église, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & délivra la France d'un monstre à jamais digne de son exécration. Ainsi périt d'une mort violente, le tyran de son roi & de sa patrie. Les maires qui lui succéderent firent à diverses reprises la guerre au duc Pepin, mais sans aucun succès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la bassesse du cœur, avare, injuste, sans esprit, sans talents, présomptueux jusqu'au ridicule, fut le témoin & la victime de l'élévation du victorieux Austrasien.

Ann. 687. Pepin défait l'armée de Thierri.

Gest. Franc. c. 48.

Idem continuat. Fredeg. c. 100.

Un grand nombre de seigneurs, mécontents du gouvernement de Neustrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Austrasie. Pepin, autant par politique que par générosité, les appuya. Il députa même au roi pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la persécution avoit forcés de quiter leur patrie. Le monarque, mal conseillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit se dispenser de les renvoyer; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puissante armée. On se prépara aussitôt à la guerre. Les troupes des deux royaumes se joignirent à Testri, village sur la petite riviere de Daumignon entre saint Quentin & Péronne. Le combat fut opiniâtre; mais enfin la victoire demeura aux Austrasiens. Le roi, obligé de prendre la fuite, se sauva avec précipitation dans la capitale de son empire. Bertaire eut aussi le bonheur d'échaper à la fureur des victorieux; mais il ne put se soustraire à l'épée de ses propres soldats qui l'assassinerent. Le vainqueur s'empara du trésor royal, força Paris à lui ouvrir ses portes, se saisit de la person-

ne même de Thierri, & se fit déclarer maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ainsi l'heureux duc eut toute la France en son pouvoir ou sous le nom de prince, ou sous celui de maire.

Ann. 687.

Pepin, dans ce haut degré d'élévation, se conduisit avec tant de sagesse, de douceur & de modération, qu'il s'attira l'admiration des cours étrangeres, qui l'honorèrent de plusieurs marques de leur estime; le respect des nations tributaires, qu'il sçut contenir ou faire rentrer dans le devoir; les bénédictions enfin de toute la France, où il fit cesser la tyrannie & l'oppression. Il rétablit les évêques dans leurs sieges & dans tous leurs biens; les seigneurs, dans leurs dignités & dans leurs terres; la veuve & l'orphelin dans leurs droits; les loix dans leur ancienne vigueur; l'ordre dans les finances; la discipline parmi les troupes; la police dans le gouvernement. Tant de belles choses, entreprises & exécutées en si peu de temps pour la gloire & l'utilité de la nation, éblouïrent tous les esprits. On passa de l'admiration à la persuasion que l'ambitieux duc n'avoit pris les armes que pour le bien commun de l'empire François.

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Idem, ibid.

Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suèves, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Austrasie. Il proposa dans une assemblée de seigneurs, d'aller au-plutôt soumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux dessein. Mais avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thierri un homme de confiance, nommé Norbert, auquel il donna toute autorité. La victoire le suivit par-tout. Radbode, duc des Frisons, osa lui présenter la bataille : il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ses Etats, & rendit tributaire celle que sa clémence lui laissoit. Il revint ensuite en Neustrie, où son premier soin fut d'assembler un concile. On y fit de beaux réglements pour la réformation des mœurs, pour la défense des églises, pour le soulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'étoit ainsi que cet habile politique, par mille actions de piété, de justice & de valeur, s'efforçoit de subjuguer l'estime du peuple, qui

Ann. 689.
Il subjugue les Frisons.
Paul. Diac. l. 16, c. 37.

regardoit comme un crime de reconnoître d'autres maîtres que les descendants de ses anciens rois.

Ann. 691.

Mort de Thierri.

Gest. Franc. c. 49.

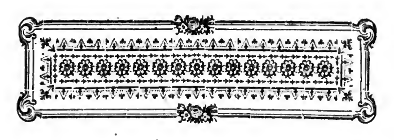
Tel étoit l'état de la France, lorsque Thierri mourut dans la trente-neuvieme année de son regne. Il avoit épousé Clotilde, qu'on nomme aussi Doda, dont il eut deux fils, Clovis & Childebert. Il fut enterré à saint Wast d'Arras, qui le reconnoît pour son fondateur. On découvre à travers l'obscurité affectée de l'histoire de ces temps-là, que ce prince avoit de grandes qualités. La confiance dont il honora saint Léger, prouve qu'il sçavoit goûter & suivre de sages conseils. C'est beaucoup pour sa gloire, que les auteurs contemporains n'en disent aucun mal. Toutes les plumes alors étoient vendues à la famille de Pepin. C'est ce qui a fait dire à quelques sçavants, que nous n'avons que des mémoires fort infideles sur les derniers rois de la premiere race, & que c'est très injustement qu'ils sont appellés fainéants *. Quoi qu'il en soit, malheureux, sans avoir mérité de l'être, Thierri fut tour-à-tour le jouet du caprice du sort & de l'ambition des grands de son royaume. Exclus dès le berceau de la succession du roi son pere, renversé du trône par un frere ambitieux, il ne rentre dans ses droits que pour être l'esclave de ceux dont le ciel l'a fait naître le souverain. La victoire de Testri décida enfin de l'empire : elle ne lui laissa que l'ombre de la royauté. S'il eut des gardes, ce fut moins par honneur que pour s'assurer de sa personne. Renfermé à Maumaques, maison de plaisance sur l'Oise, entre Compiegne & Noyon, il n'en sortoit que pour se rendre aux assemblées publiques, monté sur un chariot traîné par des bœufs. C'étoit un équipage de distinction, destiné pour les reines, mais inconnu jusqu'alors aux descendants du grand Clovis. Ce sera désormais le sort de ses successeurs, jusqu'à ce que le petit-fils de Pepin, plus hardi ou plus heureux, ose franchir l'espace immense qui est entre le trône & l'état de sujet.

Le Pere le Cointe.

Monsieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables sources de leur histoire se trouvent dans les titres des anciens chapitres ou monasteres d'Alsace, qui presque tous reconnoissent ces princes pour leurs fondateurs.

CLOVIS



CLOVIS III.

CLOVIS, l'aîné des enfants de Thierri, fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne. L'Austrasie, toujours détachée de la couronne, ne connoissoit d'autre autorité que celle de Pepin, qui continua de régner sous le nom du nouveau monarque. Ce regne, dont la durée est assez incertaine, n'offre aucun événement remarquable. Il nous reste quelques actes qui prouvent qu'il fut au moins de quatre ans. L'un de ces anciens monuments est une relation du cérémonial observé dans une assemblée des États du royaume à Valenciennes. C'est une piece précieuse, où l'on voit le nom & le rang des prélats & des seigneurs qui composoient cette diete.

Ann. 692. Clovis est couronné roi. *Secund. continuat. Fredeg. c. 101.* *Gest. Franc. c. 49, 50.* *Ann. Metens.*

Clovis y présidoit, revêtu de l'habit royal. C'étoit un manteau en forme de dalmatique, quelquefois tout blanc, quelquefois mi-partie de bleu, très-court sur les côtés, long jusqu'aux pieds par devant, traînant beaucoup par derriere. On ne dit point s'il étoit assis sur un trône, la couronne sur la tête, le sceptre à la main : mais il est certain par quantité de monuments qui nous restent de ces temps-là, que les rois de la premiere race ne paroissoient point autrement dans ces grandes assemblées de la nation. Leur trône ou siege royal étoit une espece de tabouret sans bras ni dossier, comme pour avertir le monarque qu'il devoit se soutenir par lui-même, & ne s'appuyer sur personne. Leur couronne, ou plutôt leur diadême, étoit un cercle d'or, enrichi de deux rangs de pierreries ; leur sceptre, tantôt une simple palme, tan-

Ann. 693. Il préside à l'assemblée de Valenciennes. *Vide secul. 3. Ben. part. 2.*

Ann. 693.

tôt une verge d'or, de la hauteur du prince, & courbée comme une crosse.

Les actes de l'assemblée de Valenciennes, après Clovis, nomment douze évêques ou seigneurs : on leur donne le titre d'*illustres*, comme au roi, qui n'étoit distingué des grands de son royaume, que par les qualifications de *très glorieux, très pieux, très clément, très excellent.* On voit ensuite huit autres seigneurs, qui sont simplement appellés *comtes ;* huit grafions, c'étoient des magistrats préposés pour juger les affaires du fisc, ou de finance ; quatre domestiques, ou gouverneurs de maisons royales ; quatre référendaires, dont la fonction étoit d'apposer le sceau du roi aux actes publics ; enfin quatre sénéchaux : c'étoient alors de simples officiers, subordonnés aux maires. Ils n'avoient que l'administration des revenus de la maison du roi. Ce fut par la suite la premiere dignité du royaume. Le comte du palais n'est nommé que le dernier. Il avoit peut-être une place à part aux pieds du roi ; ou ce qui est plus probable, étant obligé de rendre compte de ses jugements, il n'étoit point assis parmi les juges. *L'arrêt* de l'assemblée est souscrit par un chancelier. C'est ainsi qu'on appelloit ceux qui écrivoient ou signoient les actes que le référendaire devoit sceller. C'est aujourd'hui le nom du premier des magistrats.

Les armées Françoises sous la premiere race.

Il ne paroît pas que Pepin ait assisté à ce jugement : les actes n'en parlent point. Il étoit sans doute occupé à quelque expédition : on ne le vit guere manquer à ces cérémonies d'éclat. Ce fut dans une de ces assemblées sous Thierri, qu'il fit ordonner au nom du roi, qu'au premier ordre du maire du palais, chaque duc se tiendroit prêt à marcher, & qu'au second il conduiroit sans aucun retardement les hommes qu'il devoit fournir en temps de guerre. On ne connoissoit point alors ce que c'étoit que troupes réglées. Chaque province avoit sa milice. On commandoit d'ordinaire celle qui étoit plus voisine des lieux où l'empire portoit ses armes. Ceux qui tenoient des *bénéfices* du prince ou de l'église, ceux

Baluze, capit. t. 1, p. 146, 155, 150.

qui possédoient des *terres Saliques*, tous les François enfin étoient obligés de servir le roi en personne. Les évêques même n'en étoient pas exempts. Ceux d'entre eux qui avoient l'humeur guerriere, s'armoient de toutes pieces, & se précipitoient dans la mêlée. Ceux qui se faisoient scrupule de répandre le sang, se contentoient de lever les mains au ciel pour l'heureux succès du combat. Ceux qui étoient plus sages & plus religieux, se rachetoient pour de l'argent de cette sanguinaire obligation. Alors ils envoyoient leurs vassaux sous la conduite d'un *avoué* ou *vidame*. C'étoit un noble, vaillant, brave, puissant, que les églises choisissoient pour défendre leur patrimoine. On donnoit des lettres de dispense à ceux que l'âge rendoit incapables de service. On condamnoit à de grosses amendes, ceux qui manquoient au rendez-vous général de l'armée. Ann. 693.

Il y avoit dans les provinces, particuliérement sur les frontieres, des magasins destinés pour l'entretien de ces troupes. Il ne paroît pas qu'elles eussent d'autre solde que le butin. La coutume étoit de l'apporter en commun, & de le partager de même. Les prisonniers devenoient autant d'esclaves. Les ôtages subissoient le même sort, lorsque ceux qui les avoient donnés venoient à manquer à leur engagement Les armées Françoises, sous le regne des Mérovingiens, n'étoient composées que d'infanterie. S'il y avoit quelques cavaliers, c'étoit pour escorter le général, & porter ses ordres. On ne connoissoit sous la premiere race, d'autre banniere de France que la chape de saint Martin. C'étoit un voile de tafetas, qui portoit l'empreinte du saint, & qu'on alloit prendre en grande pompe sur son tombeau. On la gardoit avec respect sous une tente. On la promenoit en triomphe autour du camp, lorsqu'on étoit près de donner le combat. Nos rois avoient tant de confiance à la protection du prélat, qu'avec cet étendard ils se croyoient assurés de la victoire.

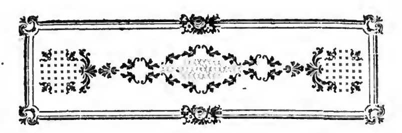
L'assemblée de Valenciennes est le dernier événement mémorable du regne de Clovis. Il mourut dans la qua-

Ann. 694, ou 695.

Mort de Clovis.

torzieme ou quinzieme année de son âge. Il fut enterré à Choisy-sur-l'Aisne, près Compiegne. Les historiens de ce temps-là, trop occupés de Pepin, ne nous apprennent aucunes particularités de ce jeune prince. On ignore ce qu'on en pouvoit espérer. On ne lui donne ni vertus, ni vices.





CHILDEBERT III.

CHILDEBERT succéda aux États & à la captivité de Clovis son frere. Il n'avoit qu'onze à douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Le pouvoir de Pepin, à la faveur de la minorité, alloit toujours en croissant. Il avoit à sa cour tous les grands officiers, le comte du palais, le grand référendaire, & l'intendant des maisons royales. Il ne laissa auprès du jeune roi, qu'un petit nombre de domestiques, gens affidés, & destinés moins pour servir le monarque, que pour examiner ses actions. L'ambitieux régent avoit deux fils, Drogon & Grimoald. Il fit le premier duc de Bourgogne, nomma le second maire du palais de Neustrie. L'aîné ne survécut pas longtemps à sa nouvelle dignité. Le cadet lui succéda dans sa principauté. C'est l'expression de l'auteur des Annales de Metz. Ce qui fait voir que ce duché étoit moins un gouvernement qu'une espece de souveraineté.

Ann. 695. Childebert est proclamé roi. *Gest. Franc. c. 49. Secund. continuat. Fredeg. c. 104.*

Annales Metenses ad annum 712.

L'ambition n'occupoit point tous les moments de Pepin : il en donna quelques-uns à l'amour. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il répudia Plectrude, pour épouser Alpaïde, dont il eut un fils, si connu depuis sous le nom de Charles-Martel. Il nous reste cependant plusieurs actes qui prouvent que la premiere n'a jamais été séparée de son mari. Ainsi ou la seconde n'a eu que le titre de maîtresse, ou le duc Autrasien, à l'exemple de quelques-uns de nos premiers rois, & suivant l'ancienne coutume des Germains, eut deux femmes à la fois. Ce commerce, ou si l'on veut, ce mariage scandaleux excita le zele de saint Lambert, évêque de Liè-

Ann. 705, 707. Amours de Pepin. Naissance de Charles-Martel.

Eadem contin. c. 101.

Ann. Metens.

Ann. 606, 607.

ge. Le pieux prélat osa s'élever contre cet adultere public : il fut assassiné par Odon, frere d'Alpaïde. On assure que Pepin autorisa ce parricide. La vengeance fut prompte, disent les historiens. Le meurtrier se sentit tout-à-coup rongé de vers, & déchiré par des douleurs si vives, qu'il en devint furieux, & se précipita dans la Meuse. Cette maladie de vers étoit alors fort commune, & comme épidémique.

Expédition militaire sous le regne de Childebert.

Gest. reg. c. 49, 50.

Ann. Metens.

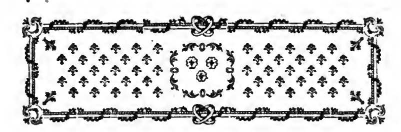
Ce regne est célebre par quelques expéditions militaires. Il y eut guerre contre Egica, roi des Visigoths. L'histoire ne marque point quel en fut le succès. Radbode, duc des Frisons, se révolta une seconde fois : il fut de nouveau battu & assujéti au tribut. Les Allemands, unis aux Sueves, avoient secoué le joug. Pepin marcha contre Williare leur duc, le défit, & le soumit : mais il ne put le dompter. Bientôt le fier vassal reprit les armes, il fut encore vaincu. Ce second échec ne lui abattit point le courage. On fut obligé d'envoyer contre lui une troisieme armée. Déja elle étoit entrée sur les terres d'Allemagne, prête à y porter le fer & le feu, lorsque la mort de Childebert la fit rappeller.

Mort de Childebert.

Idem, ibid.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, c. 5, 2.

Ce prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit régné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy-sur-l'Aisne. On ignore le nom de la reine son épouse. Il laissa un fils, qui lui succéda sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les églises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité : l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets prouve la solidité de son esprit & la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la premiere, quoique peut-être la moins brillante de la royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel. C'est une erreur. Ce prince dans une charte que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit-fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.



DAGOBERT III.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux peuples, dont il reçut les hommages & les présents. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemands & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les mit pour quelque temps hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille, pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage.

Ann. 711.
Dagobert est couronné roi.

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

Ann. Metens.

Gest. reg Fr. c. 50.

Quelque temps après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil, une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Héristal. Grimoald se mit aussi-tôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune seigneur passant par Liege, entra dans l'église de saint Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça de plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit maire du palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la couronne ; à l'État, auquel on

Ann. 714.
Grimoald est assassiné. Son fils encore enfant lui succede.

Ann. Metens. ad ann. 714.

Ann. 714.

donnoit un enfant pour gouverneur ; & au roi, que l'on mettoit ſous la tutelle d'un enfant au berceau. Mais le duc avoit toute autorité : perſonne ne remua.

Mort de Pepin. Ses grandes qualités.

Ibid.

Ce fut le dernier attentat de l'ambitieux Pepin ; ſa maladie augmenta : il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en ſouverain qu'en miniſtre, pendant vingt-ſept ans & ſix mois. On ne peut lui refuſer les grandes qualités qui forment le héros ; un eſprit vaſte, mais ſage & réglé ; une hardieſſe au-deſſus des obſtacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin ; une intrépidité ſupérieure à tous les dangers, qu'il ſçut toujours prévoir & ſurmonter ; un talent admirable pour gouverner les eſprits les plus inquiets. Perſonne ne poſſéda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France, il y rétablit l'ordre, la piété & la juſtice : zélé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples enſevelis dans les ténebres du paganiſme, mais il ne put éviter le blâme inſéparablement attaché à toute uſurpation. Il opprima ſes légitimes maîtres : c'eſt un tyran, nom toujours odieux.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui, Charles-Martel à qui, ſuivant Eginard, il laiſſa la premiere charge du palais, & Childebrand que quelques-uns prétendent être la tige de la troiſieme race. Il ne paroît pas que ce dernier ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils de Drogon. Théodald avoit ſuccédé à Grimoald ſon pere dans la charge de maire du palais de Neuſtrie & de Bourgogne : il en fit les fonctions ſous la tutelle de Pleƈtrude ſon aïeule. Cette femme ambitieuſe, pour réunir toute la puiſſance de ſon mari, fit arrêter Charles, & le retint priſonnier à Cologne, où elle faiſoit ſon ſéjour ordinaire.

Geſt. reg. Fr. c. 51.

Ann. 715. Dagobert prend les armes.

Ibid.

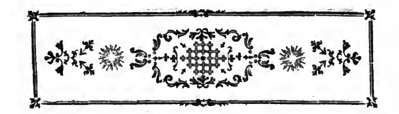
Mais bientôt les ſeigneurs de Neuſtrie s'ennuyerent du gouvernement d'une femme. Ils vinrent trouver Dagobert qui avoit alors dix-ſept ans, & l'exciterent à la guerre. Ce jeune prince, animé par leurs diſcours, prend la conduite des affaires, leve une armée, s'avance

vance contre les Austrasiens, les surprend dans la forêt de Guise *, & les taille en pieces. Le carnage fut si grand, que le petit-fils de Plectrude eut peine à se sauver. Le foible monarque ne sçut point profiter de sa victoire : il laissa créer un nouveau maire du palais : c'étoit se remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroy, l'un des plus considérables & des plus braves seigneurs de la cour de Neustrie. Il porta la guerre jusque dans le sein de l'Austrasie, où il mit tout à feu & à sang, se ligua avec les Frisons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout-à-coup ramena Dagobert dans ses Etats. Ann. 715.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échapa de sa prison. Il fut reçu en Austrasie comme un ange tutélaire. Il avoit toutes les brillantes qualités de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur duc d'un consentement unanime. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dagobert mourut dans la dix-septieme année de son âge, & la cinquieme de son regne. Il fut enterré au monastere de Choisy-sur-l'Aisne. Le nom de sa femme est ignoré. Il laissoit un fils nommé Thierri : Rainfroy le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du monastere où il étoit en habit de clerc, pour l'élever sur le trône. On le nomma Chilpéric. Ann. 716. Mort de Dagobert. *Gest. reg. Fr. c. 52.*

* *In Cotia sylva* : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiegne.





CHILPÉRIC III.

Ann. 716.

Charles-Martel est défait par le duc de Frise.

Gest. Franc. c. 52.

Secund. continuat. Fredeg. c. 106.

Ce nouveau monarque ne doit point être confondu parmi les rois fainéants. Il avoit environ quarante-cinq âns, lorsqu'il monta sur le trône : il eut presque toujours les armes à la main, pour en soutenir les droits. Rainfroy seconda ses grandes vues. Ils marcherent en Austrasie pour s'opposer à Charles-Martel. Radbode, duc de Frise, de concert avec le roi, avoit passé le Rhin, & s'étoit avancé jusqu'aux portes de Cologne. Charles résolut de commencer par cet ennemi, & de l'attaquer avant qu'il fût joint à l'armée royale. Le combat fut des plus sanglants. La valeur du prince Austrasien ne put fixer la victoire ; il se vit forcé de céder au nombre. C'est le seul échec que ce grand homme ait jamais reçu.

Il surprend Chilpéric & met son armée en déroute.

Idem, c. 53. 107.

Ann. Metens.

Les Frisons, après cette victoire, se joignirent aux Neustriens, ravagerent ensemble tout le pays depuis les Ardennes jusqu au Rhin, & vinrent mettre le siege devant Cologne. Plectrude sçut conjurer l'orage, en leur donnant une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jeta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cents hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bientôt. Le roi avoit assis son camp à Amblef, maison royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux

Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes*, & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échaper. Ann. 716.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bientôt il se vit en état de porter la guerre chez ses ennemis : il se mit en campagne, dès que la saison le permit; passa la forêt Charbonnière, & désola tout le pays jusqu'à Cambrai, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent au village de Vinchi. La bataille fut des plus sanglantes. Charles, quoiqu'inférieur en nombre, remporta une victoire complete, & poursuivit le monarque jusqu'à Paris. Mais voyant que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcé de lui remettre les trésors de Pepin, & de lui livrer ses petits-fils, Théodald, Hugues, & Arnoul, qu'il retint sous bonne garde. Ainsi l'heureux duc fut maître de toute cette partie de l'empire François, & se fit de nouveau proclamer prince d'Austrasie.

Ann. 717. Bataille de Vinchi, où Chilpéric est défait. *Idem, ibid.* *Ann. Metens. ad ann. 717.*

Charles, malgré tant d'avantages, ne croyoit pas encore son autorité assez affermie. Il connoissoit l'inclination des Austrasiens pour le sang de Clovis : un interregne de trente-sept ans commençoit à les ennuyer : il leur donna un roi de la famille de leurs anciens maîtres. Il fut nommé Clotaire IV. Quelques-uns le disent fils de Thierri III : quelques autres lui donnent Clovis II pour pere. Cette démarche du duc effraya Rainfroy : il en prévit toutes les conséquences. Il ne pouvoit plus compter sur le secours des Frisons, que le voisinage de Charles obligeoit de vivre en paix : il

Ann. 718. Charles fait proclamer Clotaire IV, roi d'Austrasie. *Gest. Franc. c. 53.*

chercha à lui susciter d'autres ennemis. Les Gascons sortis de leurs montagnes sous les regnes précédents, s'étoient emparés du pays qui porte aujourd'hui leur nom. Ils étoient commandés par un duc, nommé Eude, homme très-habile, qui sçut profiter des troubles, pour étendre ses conquêtes. Maître de presque tout le pays au-delà de la Loire, il ne vouloit reconnoître ni le roi, ni le royaume de France. Ce fut à ce rebelle audacieux que la cour de Neustrie eut recours. On lui confirma tous les droits de la souveraineté qu'il avoit usurpée : à ces conditions si avantageuses pour lui, mais si honteuses pour l'Etat, il amena un grand secours.

Ann. 718.

Secund. continuat. Fredeg. c. 107.

Il défait l'armée royale auprès de Soissons.

Chilpéric, avec ce renfort, marcha contre les Austrasiens. On ne parloit à sa cour que de triomphes & de victoires. Mais bientôt toutes ces belles espérances s'évanouirent. On apprit que Charles s'avançoit vers Soissons. Cette nouvelle mit la consternation dans l'armée royale. La terreur étoit si grande dans tous les esprits, que paroître & vaincre, ne fut qu'une même chose pour le duc d'Austrasie. Eude reprit avec précipitation le chemin de l'Aquitaine : Chilpéric le suivit avec ce qu'il put emporter de ses trésors : Rainfroy se sauva dans Angers, où forcé, quatre ans après, de capituler, il plia sous l'autorité de Charles, qui par grace lui laissa ce comté pour le reste de sa vie.

Idem, ibid.

Ann. 719.

Mort de Clotaire.

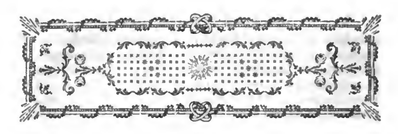
Le vainqueur poursuivit les fuyards jusqu'à la Seine, qu'il passa sans opposition, se présenta devant Paris qui lui ouvrit ses portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les seigneurs de proclamer Clotaire roi de Neustrie & de Bourgogne, & se fit reconnoître maire du palais de ces deux royaumes. Mais le nouveau monarque ne jouït pas long-temps de la double couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la même année ou la suivante, dans la quarante-neuvieme année de son âge, suivant le pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de regne. Le plus grand nombre est de ceux qui prétendent qu'il ne porta la couronne que dix-sept mois. On voit son tombeau à Coucy en Ver-

Idem, ibid.

mandois. Cette mort fut suivie de quelques mois d'interregne. C'étoit un artifice de Charles, pour sonder les esprits de la nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom de roi étoit toujours cher & respectable aux François. Il envoya des ambassadeurs au duc d'Aquitaine, pour lui demander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques présents. Ce prince fut couronné roi de toute la monarchie, & le duc d'Austrasie reconnu maire du palais des trois royaumes. Ann. 719.

Tout étant paisible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui persécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Cattes, & les Thuringiens, peuples toujours fideles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repoussa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'est tout ce qu'on sçait de cette expédition. Nos anciens auteurs se contentent de dire qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'est le dernier exploit du regne de Chilpéric. Ce prince tomba malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne régna que cinq à six ans. Il eut toutes les qualités d'un grand roi, sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfants : Charles éleva sur le trône Thierri IV, fils de Dagobert III, qui fut surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu. Ann. 721. Mort de Chilpéric. *Idem, ibid.*





THIERRI IV.

Ann. 722.

Thierri eſt proclamé roi de toute la monarchie.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, p. 439.

Geſt. reg. Fr. c. ultim.

Secund. continuat. Fredeg. c. 107 & 108.

Ann. 723.

Ann. 725.

Ann. 730.

THIERRI étoit âgé de ſept à huit ans, lorſqu'il fut couronné roi de Neuſtrie, de Bourgogne & d'Auſtraſie. C'eſt la qualité que prend ce jeune monarque dans deux chartes qui nous reſtent de lui, toutes deux faites en Auſtraſie, l'une à Zulpic, & l'autre au château d'Héristal. Charles continua de régner ſous le nom de ce prince enfant. Le reſte de la vie de ce grand homme n'eſt qu'un enchaînement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine dompté les Saxons, & reconquis tout le pays juſqu'au Veſer, qu'il ſe vit obligé de marcher contre les Allemands, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les pouſſa juſqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette ſeconde guerre fut ſuivie d'une troiſieme contre les Bavarois, qu'il ſubjugua. Le duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même temps, ſubit auſſi le même ſort. Charles le vainquit dans deux batailles, déſola toutes les provinces de ſon gouvernement, & le força de recourir à ſa clémence. Il ne ſembloit pas pouvoir ſuffire à tant d'ennemis toujours battus, mais toujours prêts à ſe révolter, lorſque les Saraſins entrerent en France avec une puiſſante armée.

Les Saraſins d'Afrique font la conquête de l'Eſpagne, l'an 714.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Eſpagne par le comte Julien. Ce ſeigneur brûloit du déſir de ſe venger de Rodrigue, roi des Viſigoths, qui avoit deshonoré ſa fille, d'autres diſent ſa femme. Il fit demander une entrevue à l'émir Muza, lieutenant de Valid, califc ou prince des Sa-

rasins, & lui offrit de lui livrer son pays, s'il vouloit l'assurer d'un prompt secours. Ces barbares ne laisserent point échaper une si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les Etats de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalete : le roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'empire. Le royaume des Visigoths, après plus de trois cents ans, fut éteint, & la nation presque entiérement exterminée. Une partie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice, & de la Biscaye, où ils fonderent un nouveau royaume, sous la conduite de Pélage : c'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Plusieurs se retirerent en France : ceux qui se soumirent aux Maures, conserverent leur religion, sous le nom de chrétiens *Mozarabes*.

Ann. 730. *Roderic. l. 3. c. 12.*

La conquête d'Espagne fut suivie de celle du Languedoc & des autres terres que les Visigoths possédoient encore en France. Les Sarasins prirent d'abord Albi, Rhodès, Castres, & assiégerent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siege. Mais ils revinrent quelques années après, sous la conduite d'Abdérame, entrerent dans l'Aquitaine, passerent la Garonne, prirent Bordeaux & Poitiers, brûlerent l'église de saint Hilaire, menaçant de traiter de même celle de saint Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du duc. Il sçavoit que, pour se rendre indépendant, il avoit fait alliance avec Munuza, gouverneur de Cerdagne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

Leurs progrès dans le Languedoc.

Idem, ibid.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre céda à la valeur : Abdérame fut tué, & son camp pillé. On y

Ann. 732. Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

Ann. 732.

Idem, ibid.

trouva des richesses immenses : c'étoient les dépouilles des provinces qu'il avoit ravagées : Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célebre journée : ce n'est que dans Paul Diacre, qui écrivit sous Charlemagne, qu'on voit trois cent soixante & quinze mille Sarasins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cents hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarasins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du duc Austrasien, la conservation de la France, le salut de l'Europe & de toute la chrétienté.

Ordre de la Genette.

Théatre d'honneur & de chevalerie.

Justiniani, n. 1, c. 13.

On raconte qu'après cette célebre victoire, Charles institua l'ordre de chevalerie, si connu sous le nom de *la Genette*. Il n'étoit composé que de seize chevaliers, qui portoient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une *Genette* aussi d'or massif. Favin & l'abbé Justiniani assurent qu'il étoit fort en vogue sous la seconde race : il ne paroît pas cependant que les ordres militaires aient commencé avant le douzieme siecle. C'est ce qui a donné lieu au pere Menestrier de reculer l'institution de celui de *la Genette* jusqu'au regne de Charles VI. Il dit que le collier étoit de deux gousses de *Genêt*, l'une blanche, l'autre verte, avec ce mot *jamais*. C'est une erreur, si l'on en croit Moréri, qui prétend que le critique a pris pour devise de l'ordre le nom de *James* roi d'Angleterre, qu'il a trouvé dans la description du collier destiné pour ce prince.

Diction. aux mots Genette, *& cosse de Genette.*

Ordre de la cosse de Geneste.

L'ordre *de la Genette* & celui *de la cosse de Geneste* ne forment-ils qu'un seul & même ordre, ou sont-ils deux ordres réellement distingués ? C'est ce qui n'est nullement décidé. On dit que ce dernier fut institué par saint Louis, qui le reçut le premier de la main de Gautier archevêque de Sens, la veille du couronnement

nement de Marguerite de Provence, sa femme. La devise des chevaliers étoit ce mot, *exaltat humiles* : l'habit, une cotte de damas blanc avec le chaperon violet : le collier, un composé de cosses de genefte émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges cléchées ou percées à jour, au bout duquel pendoit une croix fleurdelisée. S'il est vrai, comme quelques sçavants le prétendent, que saint Louis n'institua aucun ordre militaire, il en faut conclure que celui *de la cosse de Geneste* est plus ancien que ce monarque. Ann. 732.

La Bourgogne n'avoit point encore voulu reconnoître les ordres de Charles : il s'y rendit à la tête de son armée victorieuse : tout plia, tout se soumit. De-là il marcha contre Popon, duc de Frise, qui s'étoit soulevé : sa seule présence réduisit ce rebelle. Une nouvelle révolte fut pour lui une nouvelle moisson de lauriers. Il rentra dans ce malheureux pays, défit les Frisons, tua leur duc, renversa leurs idoles, abattit leurs temples, fit couper leurs bois sacrés, brûla leurs villes & leurs villages, passa au fil de l'épée tout ce qui lui résista, & réunit à la couronne toute la Frise, qui désormais n'eut plus de ducs de sa nation. Il ramena ensuite son armée en Neustrie. Bientôt il fut obligé de la conduire contre les Aquitains. Leur duc oubliant ses serments, avoit repris les armes. Mais il n'osa paroître devant Charles, qui mit tout le pays à feu & à sang, & revint chargé de riches dépouilles. Eudes étant mort, Hunauld son fils refusa d'obéir : la prise de Bordeaux & de Blaye le mit à la raison. Il eut sa grace, on lui rendit ses villes, & il prêta serment de fidélité, non au roi Thierri, mais au duc d'Austrasie & à ses enfants. On a peine à suivre le héros François dans le cours de ses victoires. L'Aquitaine soumise, il passa en Bourgogne où l'on commençoit à remuer, soumit Lyon, entra dans la Provence, prit Arles & Marseille, établit par-tout des gouverneurs fideles, & dissipa le parti des rebelles. De-là,

Diverses expéditions de Charles-Martel.

Ann 733. *Secund. continuat. Fredeg. c. 109.*

Ann. Metens. Ann. 734.

Ann. 735.

Ann. 736.

Ann. 737.

ſans poſer les armes, il vole en Saxe, dont les peuples s'étoient de nouveau révoltés. Tout rentre dans le devoir à ſon approche : on lui offre des ôtages avec un tribut annuel.

Il marche contre les Sarafins & les défait.

Idem, ibid.

Dans le même temps les Saraſins, par la trahiſon de Mauronte, gouverneur de Marſeille, ſurprirent Avignon, & déſolerent la Provence & le Lyonnois. Charles y marcha avec ſon frere Childebrand. Les barbares n'oſerent tenir la campagne devant lui : Avignon fut emporté d'aſſaut, tous les Maures égorgés, & une partie de la ville brûlée. Le vainqueur, ſans perdre de temps, paſſa le Rhône, traverſa la Septimanie, pillant, ravageant, ſaccageant tout ce qui oſa lui réſiſter, & vint mettre le ſiege devant Narbonne. Les Saraſins d'Eſpagne accoururent au ſecours de la place. Charles vole à leur rencontre, les joint entre la petite riviere de Berre & le Val de Corbiere, les enfonce, les met en déroute, & les pourſuit juſqu'à leurs vaiſſeaux, dont il s'empare. Tout fut pris, tué ou noyé. Cet échec n'abattit point le courage du brave Athim, gouverneur de la ville aſſiégée : il refuſa de ſe rendre. Le duc qui ne s'opiniâtroit jamais à une entrepriſe où il trouvoit trop d'obſtacles, laiſſa ſon frere pour continuer le ſiege, & alla ſe ſaiſir de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, & de Nîmes, qu'il démantela. C'étoit la politique de ce Prince. Il ne ſouffrit jamais aucune place forte dans les pays qu'il avoit conquis : il ne vouloit pas que rien fût capable de l'arrêter. Quelques auteurs couronnent cette expédition par la priſe de Narbonne ; mais notre ancienne hiſtoire garde un profond ſilence ſur le ſuccès de ce ſiege.

Paul. Longob. c. 54.

Ann. 738.

Mort de Thierri.

Une nouvelle guerre contre les Saxons, qui furent de nouveau aſſujétis au tribut, termina le regne de Thierri IV. Ce prince, que la jeuneſſe juſtifie pleinement du reproche de fainéantiſe, mourut dans la vingt-troiſième année de ſon âge, & la dix-ſeptieme depuis ſon avénement à la couronne. On croit qu'il fut enterré à ſaint Denis. Charles voyant ſon autorité ſi bien établie

par tant de victoires, ne crut plus avoir besoin de l'ombre d'un roi, & ne se mit point en peine de remplir le trône vacant. L'interregne fut de six à sept ans, selon l'opinion commune; de cinq, suivant la chronique de l'abbé Conrad; de quatre ou cinq, si l'on en croit M. de Valois. Ann. 738.



L'INTERREGNE.

Ann. 738.

Charles regne ſous le nom de duc des François.

Idem continuat. Fredeg. c. 109.

Ann. Metenſ.

CHARLES, après tant de ſervices rendus à la religion & à l'Etat, croyoit avoir mérité qu'on lui offrît la couronne. Il dépendoit de lui de s'en emparer : il avoit en main toute l'autorité. Mais il connoiſſoit l'amour naturel des François pour la maiſon royale : il n'oſa prendre de lui-même un titre, qui ne pouvoit manquer de lui faire des envieux ; & les ſeigneurs qui ne l'auroient vu qu'à regret ſur le trône du grand Clovis, n'eurent point aſſez de fermeté pour lui demander un roi de cette auguſte famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'il refuſa le diadême. Quoi qu'il en ſoit, il continua de gouverner avec un pouvoir abſolu, ſous le nom de duc des François. Le pape Grégoire II, dans une de ſes lettres, l'appelle duc & maire du palais de France ; ce qui ſemble donner à entendre qu'il s'eſt toujours regardé comme officier du royaume & non du roi. Grégoire III lui donna la qualité de vice-roi. On ne voit cependant aucun acte daté des années de ſa principauté. Toutes les chartres, durant l'interregne, ſont diſtinguées par les années d'après la mort de Thierri IV.

Sirmond. Tom. 1. Conc. Gall. p. 260.

Ann. 739.

Il jouït en paix du fruit de ſes victoires.

Cette mort avoit ſuſpendu toutes les affaires. Mauronte, gouverneur de Marſeille, profita de cette circonſtance pour rappeller les Saraſins en Provence. Ces barbares s'étoient emparés d'Arles : Charles n'eut beſoin que de paroître, & tout rentra dans le devoir. Cet exploit rétablit la tranquilité dans toute la monarchie. L'empire François étoit augmenté de preſque toute la Septimanie ; les Maures d'Eſpagne n'oſerent plus rien entreprendre : les nations tributaires oublierent leur indocilité : l'heureux duc jouït en paix de ſa gloire, honoré au-dedans, redouté au-dehors, adoré des troupes, reſpecté des grands, recherché de ſes voiſins. Les

troubles d'Italie fournissent une preuve éclatante de la haute considération où le bruit de sa valeur l'avoit mis dans toute l'Europe.

Ann. 740, 741.

L'empereur Léon s'étoit déclaré contre le culte des images par un édit qui ordonnoit de les enlever de toutes les églises, & de les briser comme les idoles. Les papes l'excommunierent : une partie de l'Italie se souleva. Les Lombards, profitant de l'occasion, s'emparerent de Ravenne, & menaçoient Rome. Grégoire III, homme ferme & inflexible, tenoit alors le siege de cette capitale du monde chrétien. C'est le premier des souverains pontifes, qui se soit mêlé hautement des intérêts des princes : exemple pernicieux, qui eut des suites bien funestes pour le sacerdoce & l'empire. Il écrivit plusieurs lettres touchantes au duc des François, pour lui demander sa protection. Charles, soit par considération pour Luitprand roi des Lombards, soit qu'il voulût amener les Romains à des offres plus avantageuses, ne se pressa point de répondre à des instances si vives. Cette négligence affectée ne rebuta point Grégoire. Il lui envoya une célebre ambassade *, avec les clefs du tombeau de saint Pierre, & quelques parties des chaînes du bienheureux Apôtre. Les députés avoient ordre de lui proposer le consulat de Rome, s'il vouloit les assurer d'un puissant secours. On ne dit point ce que Charles promit de son côté ; mais il est certain qu'il accorda la protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit représenter qu'un prince chrétien ne pouvoit en honneur, ni en conscience, tourmenter l'église & usurper son patrimoine. Le roi des Lombards, soit crainte, soit retour sur lui-même, retira ses troupes, & rendit au saint siege toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'est à cette démarche hardie de Grégoire, que Rome doit sa grandeur temporelle, & la maison de Charles, son élévation à l'Empire.

Il appaise les troubles d'Italie par sa seule autorité.

Idem contin. Fredeg. c. 110.

Ann. Metens. ad ann. 741.

* Nos anciens auteurs remarquent que cette ambassade est la premiere que les papes aient envoyée à la cour de France.

Ann. 740, 741. Il partage la France entre ses enfants.

Ce prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque temps d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces : il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiere femme Rotrude trois enfants, Carloman, Pepin & la princesse Hildetrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, niece d'Odilon duc de Baviere, un troisieme fils nommé Grippon, ou Grifon. Il assembla les seigneurs à Verberie, maison de plaisance près de Compiegne, & de leur consentement partagea de cette sorte tout le royaume de France. Carloman eut l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe : Pepin, la Neustrie & la Provence : Grifon n'eut qu'un petit nombre de places. Il est difficile d'en deviner la raison. Eginard le met au nombre des enfants légitimes de Charles, & la qualité de sa mere ne permet pas d'en douter. Ce partage causa quelques troubles dans la Bourgogne ; mais Pepin & le prince Childebrand son oncle les appaiserent aussi-tôt.

Ann. 741. Sa mort & son caractere.

Ces arrangements ainsi faits, Charles ne songea plus qu'à mourir. Il vint à Paris, & alla prier sur le tombeau de saint Denis. De-là il se fit porter à Quersi sur Oise, où il mourut. Il étoit âgé de cinquante ans, dont il en avoit régné vingt-cinq sur toute la France. Il fut enterré avec grande pompe dans l'église de l'abbaye de saint Denis. On trouve peu de héros qui lui soient comparables. Grand prince, grand capitaine, il réunit toutes les vertus qui forment le politique & le guerrier : sagesse dans le projet, il pénétroit d'un coup-d'œil toutes les suites d'une entreprise, toujours prêt à prendre le parti le plus convenable aux circonstances : célérité dans l'action, on le voyoit d'un moment à l'autre traverser avec une armée, la vaste étendue de la monarchie, & paroître sur les rives de l'Elbe, lorsqu'on le croyoit encore sur les bords du Rhône : courage dans l'exécution, il fut toujours le premier à combattre, toujours le dernier à sortir de la mêlée, *toujours frapant de si rudes coups, qu'il mérita le surnom de* MARTEL : modération dans le succès, il parvint à la souveraine puissance sans

Idem, ibid.

meurtres, sans assassinats, sans exils. Son esprit, sa valeur, son activité commencerent sa fortune : sa conduite, sa douceur, son habileté la fixerent. Ann. 741.

Ses enfants naturels.

Quelques enfants naturels qui lui survécurent, prouvent qu'avec les qualités du héros, il avoit les foiblesses de l'homme. Il en eut trois, Remi évêque de Rouen, Jérôme pere de Fulrad, fondateur & abbé de saint Quentin, & Bernard qui laissa trois fils, Adelard, Vala & Bernier, tous trois religieux au monastere de Corbie, & deux filles, Gondrade & Théodrade. La premiere prit le voile au couvent de sainte Croix de Poitiers : la seconde, devenue veuve, imita l'exemple de sa sœur, & fut abbesse de Notre-Dame de Soissons. Elle avoit une fille nommée Imme, qui lui succéda dans sa dignité.

Le pape Grégoire III, dans une lettre à saint Boniface, attribue au zele de Charles la conversion des Frisons, des Thuringiens, & de divers peuples de la Germanie. La France doit à la journée de Poitiers la conservation, ou du-moins l'exercice libre de la religion chrétienne : sans le bras de ce prince, sans cette intrépide activité qui écrasa les Sarasins, elle se feroit peut-être vue forcée d'embrasser le mahométisme. Les moines cependant, & les prêtres se sont efforcés de noircir sa mémoire. On lit dans une lettre synodale attribuée à Hincmar, que son corps fut emporté dans les enfers, & qu'à l'ouverture de son tombeau on n'avoit trouvé qu'un dragon affreux & d'une puanteur horrible. Ce conte ridicule est fondé sur une révélation de saint Eucher d'Orléans ; mais il est certain que ce prélat étoit mort avant Charles-Martel : ce seul anachronisme démontre la fausseté de l'histoire. On voit que c'est une fable inventée pour intimider ceux des princes qui seroient tentés de porter la main sur les biens de l'église.

Les guerres continuelles que Charles eut à soutenir soit contre les idolâtres de Germanie, soit contre les Mahométans d'Espagne, avoient épuisé le trésor royal :

Ann. 741.

il se vit obligé de recourir aux biens ecclésiastiques. Ils étoient devenus immenses par les indiscretes libéralités des fideles, qui se dépouilloient eux-mêmes pour enrichir les ministres des autels ; par les soins industrieux du clergé, qui avoit mis en valeur les terres incultes qu'on lui avoit abandonnées ; par la dixme enfin que les laïques payoient depuis près de deux cents ans. Ce ne fut d'abord qu'une imposition volontaire, qui devint par la suite un tribut forcé. Saint Augustin la recommande comme une œuvre de charité : le concile de Tours la propose à tous les François sous la même idée : le second de Mâcon en fait une obligation. Charles crut pouvoir disposer de tant de richesses. Il combattoit contre les ennemis de l'église : il étoit juste qu'elle contribuât aux frais des expéditions qui se faisoient pour sa défense. Mais non content de prendre pour lui les bénéfices les plus considérables, il distribua les évêchés & les abbayes aux principaux seigneurs de son armée, & donna les cures aux officiers subalternes. Cette dispensation ouvrit la porte à de grands désordres.

Bien-tôt les grands sieges, comme Rheims, Vienne & Lyon, se virent dépourvus de pasteurs. Les ecclésiastiques pour n'être point dépouillés, ne se firent point scrupule de porter les armes. Les bénéfices devinrent héréditaires. On les fit entrer dans le commerce : on les partageoit comme les autres biens de famille : on a vu dans certains inventaires vendre les églises, les autels, les cloches, les ornements, les calices, les croix, les reliques. On a porté l'abus plus loin encore. Lorsqu'on marioit une fille, on lui donnoit pour dot une cure, dont elle affermoit la dixme & le casuel. Il y a des jurisconsultes qui regardent cette libéralité de Charles envers les gens de guerre, comme la véritable époque des dixmes inféodées, c'est-à-dire, comme tenues en fiefs par les seigneurs, ou autres personnes laïques. On ignore s'il prévit des suites si fâcheuses, ou si les ayant prévues, il se mit peu en peine de les empêcher. Lorsqu'on repasse sur les différents traits de sa vie, on voit par-

Concile de Châlons.

tout

tout le grand homme : on cherche souvent le prince chrétien. Ann. 741.

La mort de Charles causa de grands troubles. Hildetrude sa fille se déroba de la cour, passa le Rhin, & se rendit en Baviere, où elle épousa le duc Odilon. Carloman & Pepin comprirent que cette imprudente démarche de la princesse étoit une suite des intrigues de Sonnichilde, qui n'étoit pas contente du petit partage de Grifon : ils crurent qu'il falloit s'assurer de l'un & de l'autre. Elle en eut avis, & se retira dans la ville de Laon. Les princes assemblerent aussi-tôt leurs troupes, & formerent le siege de cette place. Sonnichilde fut obligée de se rendre à discrétion : on l'envoya à l'abbaye de Chelles, dont on lui donna les revenus pour sa dépense. Grifon fut mis en lieu de sûreté, & enfermé au château de Neuchatel proche des Ardennes. Théodald fils de Grimoald, ne fut pas traité avec tant d'égards : il avoit de trop grandes prétentions ; il fut sacrifié à l'intérêt & à l'ambition.

Troubles qui suivirent sa mort.

Idem, ibid.

Les deux princes marcherent ensuite contre Hunauld duc d'Aquitaine, qui malgré ses serments, refusoit de les reconnoître pour maîtres. Ils le défirent, raserent le château de Loches, place alors très-forte, désolerent son pays, & le forcerent de se soumettre aux anciens hommages. Ce fut pendant cette expédition, en un lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'ils fixerent à l'amiable les limites de leurs Etats. Cette grande affaire terminée, Carloman passa le Rhin, pénétra jusqu'au Danube, & contraignit les Allemands de demander la paix. Ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant au tribut, & en lui jurant la même obéissance qu'à Charles son pere. Dans le même temps naquit au château d'Ingelheim près de Mayence, Charles fils aîné de Pepin, qui par ses grandes actions mérita le surnom de Charlemagne. Ann. 742.

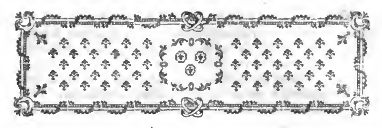
Ibid.

Tant de prospérités ne mettoient point les deux freres à couvert des révoltes. Il restoit un prétexte aux factieux. Les ducs tributaires ne refusoient point l'obéissance aux rois de France : mais ils ne vouloient point plier Ann. 743.

Fin de l'Interregne.

Ann. 743. sous le joug des deux princes qui abusoient de leur autorité, disoient-ils, pour opprimer les seigneurs, après avoir anéanti la puissance royale. Les François de leur côté, accoutumés à avoir un roi, ne leur obéissoient qu'avec peine. C'est ce qui détermina Pepin à faire cesser l'interregne. Il éleva sur le trône un jeune prince, aussi propre que ses derniers prédécesseurs, à ne porter que le vain titre de roi. Il fut nommé Childéric III.





CHILDÉRIC III.

Ann. 743. Childéric est proclamé roi. Concile de Leptine.

CHILDÉRIC, suivant une ancienne généalogie de nos rois *, étoit fils de Thierri de-Chelles. Il ne régna que sur la Neustrie, la Bourgogne & la Provence. L'Austrasie redevint une principauté séparée du reste de la monarchie. Carloman la gouvernoit en souverain. On en voit la preuve dans la préface du concile qu'il convoqua cette même année à Leptine. Il y déclare qu'*avec le conseil de sa noblesse, il a assemblé les évêques qui sont dans ses Etats :* expressions qui marquent un pouvoir absolu. Ce concile est remarquable par plusieurs beaux réglements pour la réformation des mœurs. C'est l'époque de la maniere de compter les années depuis l'incarnation. On datoit auparavant des années du monarque régnant.

Différentes révoltes.

Les princes tributaires de la France n'obéissoient qu'à regret aux enfants de Charles-Martel : tous se liguerent de nouveau contre les deux freres. Les Allemands furent les premiers châtiés. Odilon duc de Baviere, fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en se soumettant à l'hommage. Théodoric duc des Saxons, assiégé par Carloman dans le château d'Hochsibourg, se vit contraint, pour sauver son pays, de se donner lui-même en ôtage. Hunauld duc d'Aquitaine, obligé de recourir à la clémence de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce prince, sur quelques soupçons, fit crever les yeux à son frere Haton. Les

* Chronique de Fontenelle. *Voyez* pag. 792 du premier tome des Hist. Franç. de Duchesne.

remords vinrent aussi-tôt troubler sa conscience : il entra dans un monastere, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succéda.

Ann. 747.

Carloman se retire dans un monastere.

Eginard. in Ann. an. 746.

Ann Metens. ad ann. 747.

Les Saxons cependant & les Allemands ne pouvoient s'accoutumer à porter le joug : une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bien-tôt les Allemands reprirent les armes. Carloman marcha contre eux, les soumit ; & pour retenir par la crainte des supplices ceux que tant de défaites n'avoient pu abattre, il fit de sanglants exemples de tous les auteurs de la rébellion. Ce fut le dernier exploit militaire de ce prince. Dégoûté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le pape Zacharie, qui lui donna l'habit de moine, & une place dans l'abbaye du Mont-Cassin, où il vécut dans toutes les pratiques de l'obéissance religieuse. Il laissoit des enfants, entr'autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des monasteres par ordre de leur oncle.

Ann. 748.

Pepin aspire ouvertement à la couronne.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frere Grifon, le combla de caresses, le logea au palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par-tout des tribunaux pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'église trouvoit en lui un protecteur, le mérite un rémunérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rébellion un sévere vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il songea sérieusement à se faire déclarer roi. Il travailloit à l'exécution de ce grand projet, lorsque tout-à-coup Grifon s'échapa de la cour avec plusieurs jeunes seigneurs François, & se retira chez les Saxons qu'il fit révolter. Pepin, accoutumé à vaincre, marcha contre le rebelle, saccagea la Saxe, & força ce nouvel hôte à l'abandonner. Le malheureux fugitif passa dans la Baviere qu'il eut bien-tôt conquise. Elle étoit gouvernée par Tasillon, enfant de six ans.

Le duc des François l'alla chercher dans cette troisieme retraite, le surprit, le battit, le fit prisonnier. Le vainqueur, toujours modéré dans ses succès, traita son captif avec beaucoup d'humanité, le ramena en Neustrie, lui donna la ville du Mans & douze comtés. Ce généreux procédé ne fut point capable de toucher le cœur de Grifon : il se sauva une troisieme fois, & alla se jeter entre les bras de Gaïfre duc d'Aquitaine. Cette fuite n'entraîna aucune suite fâcheuse. La tranquilité de l'empire François n'en fut point troublée. Alors Pepin reprit son premier dessein. Ann. 748. *Ann. Metens. Eginard. in Annal.*

Le seul obstacle à son élévation étoit le serment de fidélité que les François avoient prêté à Childéric : il trouva moyen de le lever. On raconte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la nation, il lui fit proposer de consulter le pape. Zacharie répondit que celui qui avoit en main l'autorité, pouvoit y joindre le titre de roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou ; on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé roi. Les autres, au contraire, assurent que Childéric, touché du désir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite, rentroient dans leurs droits de se donner un autre maître : ils élurent Pepin tout d'une voix. Ce sentiment, s'il n'est pas le plus vrai, est du-moins le plus glorieux au pape, au nouveau monarque, à la nation. Zacharie dans ce systême n'est plus un prévaricateur qui abuse de la religion des peuples pour consacrer une injustice criante : Pepin cesse d'être un usurpateur odieux qui opprime ses légitimes maîtres : les François enfin demeurent pleinement justifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en soit, Childéric descendit du trône, fut rasé & enfermé au monastere de Sithieu *. Il ne survécut que trois ou quatre

Il est proclamé roi.

Ann. 750.

Idem, ibid. ad ann. 750.

Le pere le Cointe dans ses Annales Ecclésiastiques sur l'an 752.

* C'est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.

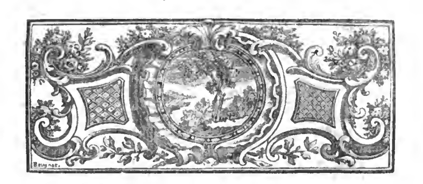
Ann. 751.

ans à sa déposition. Il avoit un fils nommé Thierri, qui vécut & mourut ignoré à l'abbaye de Fontenelle, aujourd'hui saint Vandrille.

Fin de la premiere race.

Ainsi finit la race des Mérovingiens, après trois cent trente-trois ans de regne depuis Pharamond, & deux cent soixante-dix depuis le grand Clovis. Elle a donné trente-six rois à la France, dont vingt-un ont régné sur Paris. Les quatre premiers étoient païens; les autres furent chrétiens, mais la plupart de nom plus que de mœurs. On ne voit jusqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi firent paroître plus de douceur, de religion & de bonté. Ce fut cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a sçu en profiter pour les renverser du trône. On doit se défier de ce qu'on a écrit de ces princes sous le commencement de la seconde race. Il falloit justifier l'usurpation. On chargea les Mérovingiens de tous les maux qui avoient désolé l'empire François : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du temps qu'ils gouvernoient sous le nom de maires du palais.

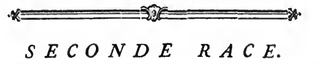




HISTOIRE

DE

FRANCE.



SECONDE RACE.

PEPIN.

LA fin déplorable de la race des Mérovingiens est un de ces exemples aussi communs que terribles de l'instabilité des choses humaines. Ann. 751. L'antiquité de son origine qui se perd dans les siecles les plus reculés, l'éclat de ses exploits, le nombre de ses victoires, la grandeur de ses conquêtes, le respect de la nation qui étoit comme passé en habitude, l'amour naturel du François pour ses légitimes maîtres, rien n'a pu la sauver d'un triste naufrage. Leçon utile, qui apprend aux rois qu'il est un

Ann. 751.

Être tout-puissant, qui brise, quand il lui plaît, les sceptres & les couronnes, & qu'un trône occupé par un prince livré à l'inaction & à la mollesse, est toujours exposé à être ébranlé. Une nouvelle famille s'éleve sur les ruines de la maison royale de Clovis : elle regne avec gloire : elle sembloit par mille belles actions avoir effacé l'injustice de son usurpation, lorsqu'à son tour elle est renversée par les mêmes passions qui avoient concouru à son agrandissement. Tels sont les grands événements que présente cette seconde partie de notre histoire.

Pepin est sacré à Soissons. *Second continuat. Fredeg. c. 117.*

Ce fut à Soissons dans une assemblée générale de la nation, que Pepin reçut la couronne & les hommages de tout l'empire François. Un auteur contemporain observe que suivant l'ancienne coutume, la reine Berthe fut élevée avec lui sur le trône. Il est cependant remarquable que jusque-là on ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet usage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté, imaginée, soit pour rendre son inauguration plus mémorable, soit pour inspirer aux peuples plus de vénération pour les enfants qu'il avoit eus de cette princesse. C'est par le même principe qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du pape & archevêque de Mayence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France, se fit dans la cathédrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imiterent son exemple. On n'en excepte que Louis le Débonnaire. Ce prince, par ordre de Charlemagne son pere, alla prendre la couronne sur le grand autel de l'église d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration, fut reconnu roi de toute la monarchie.

Eginard. in Annal. ad ann. 750.

Depuis quel temps nos rois sont sacrés à Rheims.

Le sacre se faisoit anciennement par le métropolitain de la province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau monarque. Philippe premier du nom, est aussi le

le premier de nos rois qui ait été sacré à Rheims. On admire la hardiesse de Gervais de Bélême, archevêque de cette ville, qui osa soutenir devant la cour de ce prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de saint Remy, à qui le pape l'avoit donné. On pouvoit lui répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiere race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains pontifes. C'est en effet de nos rois que l'église de Rheims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le Jeune qui la lui accorda aux instances de la reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siege. Ainsi l'époque de ce privilege ne remonte pas plus haut que le douzieme siecle. Ann. 751.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant à un tribut annuel de trois cents chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéissance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il aprit que Grifon son frere avoit été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce prince avec la duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appréhendoit qu'en passant en Italie il n'intéressât les Lombards dans sa querelle. Ann. 752. Pepin défait les Saxons & les Bretons. *Ann. Metens. Idem contin. Fredeg. c. 118.*

Astolphe régnoit sur cette belliqueuse nation. Maître de l'exarchat de Ravenne, il entreprit de subjuguer Rome. Il fit sommer cette ville de le reconnoître pour son souverain, menaçant de porter le fer & le feu sur son territoire, si chacun de ses habitants ne lui payoit tous les ans un sou d'or. Etienne III étoit alors sur la chaire de saint Pierre. Digne successeur des Grégoires & des Zacharies, il poursuivoit vivement leur projet de se faire un état indépendant. L'entreprise d'Astolphe déconcertoit cet ambitieux dessein. Mais dans la néces- Ann. 753. Le pape se retire en France.

Ann. 753. *Anast. in vitâ Steph. pap.*

sité de subir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faisoit moins sentir le pouvoir, que de tomber sous la domination des Lombards, peuples trop voisins, & trop impérieux. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Constantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il suffisoit pour la majesté de l'empire, de mettre l'affaire en négociation. Le pape au-lieu d'une armée, ne vit arriver qu'un envoyé, nommé Jean le Silenciaire. Les représentations de la cour de Constantinople n'eurent pas plus de succès que les ambassades, les présents & les prieres du souverain pontife. Etienne ne voyoit plus de ressource que dans la protection du nouveau monarque François. Il lui fit demander la permission de passer en France : Pepin la lui accorda, & Astolphe n'osa lui refuser le passage. Le prince Charles, fils aîné du roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduisit à Pont-Yon, maison royale dans le Pertois.

Comment il est reçu.

Le souverain pontife fut reçu à la cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de sa dignité. Le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siecle, lorsqu'il dit que Pepin à l'arrivée d'Etienne se prosterna jusqu'en terre, lui jura une entiere obéissance, & l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied pendant quelque-temps, & tenant son cheval par les rênes. On ne reconnoît dans ce récit ni la majesté de nos anciens rois, ni la modestie des papes, lorsqu'ils n'étoient encore que les premiers sujets de l'empire. Les Annales de Metz racontent la chose bien différemment : on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice; qu'il se jeta aux pieds du monarque, le conjurant par les mérites de saint Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce prince l'eut assuré d'une puissante protection : anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guere plus de vérité. Un auteur contemporain garde un pro-

Idem, ibid.

Ann. Metens. ad ann. 751.

fond silence sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il raporte simplement que le pape fit de grands présents au roi; qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours.

Ann. 753. *Contin. Fred. c. 119.*

Quoi qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le souverain pontife en France. La cérémonie de son sacre, en adoucissant aux yeux des peuples ce que son entreprise avoit d'injuste & d'odieux, n'avoit pu calmer les remords de sa conscience. Il se voyoit à couvert sous le manteau de la religion, des attentats auxquels les usurpateurs sont presque toujours exposés, mais il ne pouvoit se dissimuler à lui-même qu'il n'étoit monté sur le trône que par un parjure. C'est l'expression de Théophane. Il se jeta aux pieds du pape, & il le pria de l'absoudre du crime qu'il avoit commis, en manquant de fidélité à son légitime souverain. Etienne ayant besoin de lui pour l'opposer aux Lombards, lui accorda sans peine ce qu'il demandoit.

Pepin se fait absoudre de son usurpation.

Théophan. chronic. édit. Eup. p. 337.

Le monarque cependant ne trouva pas la même facilité pour un autre projet qu'il méditoit. Il avoit dessein de répudier sa femme; on ne sçait pour quelles raisons: le pape l'en dissuada, & fit tant que Pepin oubliant ses mécontentements, ou ses nouvelles amours, ne pensa plus qu'à donner ses ordres pour les préparatifs de son nouveau sacre. Il voyoit l'impression que la présence d'Etienne faisoit sur tous les esprits: il crut qu'étant couronné de sa main, il en deviendroit encore plus respectable à la nation. L'église de saint Denis fut choisie pour le lieu de cette solennité. Pepin y reçut une seconde fois l'onction sacrée des rois, & avec lui la reine Berthe & ses deux fils, Charles & Carloman. Le souverain pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les seigneurs qui à l'avenir songeroient à faire passer la couronne dans une autre famille; & pour engager plus efficacement les princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement patrices de Rome. C'étoit ainsi que ces deux hommes habiles faisoient jouer tous les

Ann. 754. Pepin se fait sacrer par le pape.

Anastas. ibid. Eginard.

ressorts de la politique, l'un pour affermir son trône à
Ann. 754. l'ombre de la puissance des clefs, l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement spirituelle.

Carloman vient en France pour traverser les négociations du pape.

Le premier soin du monarque François, après la nouvelle cérémonie de son sacre, fut d'assembler un parlement à Crécy-sur-Oise, pour y faire résoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on y vit paroître le même Carloman, frere aîné de Pepin, qui après avoir abdiqué une couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Le roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce prince pour traverser ses négociations. Le saint religieux obéit à son souverain contre les intérêts du pape : exemple d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans la monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état, donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque du crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en conféra avec le souverain pontife : tous deux de concert le firent enfermer dans un monastere à Vienne, où il mourut la même année. L'enlévement de ses enfants qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prompte : on imagina qu'il avoit été immolé à la crainte & à l'ambition du roi son frere.

Ann. Metens. *Eginard. in Annal.* *Secund. continuat. Fredeg.*

Ann. 755

Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Le prince Lombard reçut les ambassadeurs François avec tous les égards dûs aux ministres d'un puissant Etat. Il consentit de sacrifier ses prétentions sur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ses habitants ; mais il ne voulut rendre ni l'exarchat, ni la pentapole, que le pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laissa pas de lui envoyer une seconde ambassade : elle n'eut pas plus de succès que la premiere. La guerre fut

Annal. Fuld. ad ann. 756.

enfin résolue. Ce fut alors que le roi & les deux princes ses enfants, du consentement des seigneurs, firent à l'église de saint Pierre cette célebre donation, qui a donné commencement à la puissance temporelle de la cour de Rome. Elle comprenoit sous le nom de l'exarchat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli & six autres villes avec leurs dépendances; & sous celui de la pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaille & Ancone, avec plusieurs autres petites places. Le monarque se mit aussi-tôt en marche pour conquérir par la force des armes une principauté qu'il venoit d'accorder par pure générosité. Les Alpes ne lui opposèrent qu'une foible barriere. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en pieces, la Lombardie désolée, & Pavie assiégée.

Ann. 755.

Anast. in vitâ Steph. pap.

Astolphe s'y étoit enfermé avec ses meilleures troupes. La crainte de succomber à la fin sous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages choisis parmi les principaux seigneurs de ses Etats, & consentit que le pape se mît en possession de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses serments. La saison étoit avancée: il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes: il reprit aussitôt le chemin de la France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'exarchat & de la pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bien-tôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

Paix entre Pepin & Astolphe.

Idem, ibid.

Le roi de Lombardie, outré qu'Etienne lui eût attiré de si puissants ennemis, recula sous différents prétextes, l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, qu'il investit le premier de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même suc-

Ann. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le pape en possession de l'exarchat de Ravenne & de la pentapole.

Ann. Metens.

cès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siege de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa couronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du monarque François, se soumit à un tribut annuel de douze mille sous d'or, & jura de rendre au pape l'exarchat & la pentapole. L'abbé Fulrade fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'église par le roi Pepin, quoique toujours sous la souveraineté de la couronne de France.

Ann. 755.

Secund. continuat. Fredeg.

Concile de Vernon.

Le monarque François, au retour de cette glorieuse expédition, convoqua un concile à Vernon-sur-Seine: il étoit composé de tous les prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux synodes nationaux, l'un au printemps devant le roi, l'autre en automne en telle ville qu'il plairoit aux évêques. On y fit plusieurs beaux réglements sur la discipline. Le cinquieme sur-tout est très-remarquable; il est conçu en ces termes: » Si les abbés ou les abbesses menent une » vie peu édifiante, l'évêque diocésain doit travailler à » leur correction: s'il ne peut les réduire, le métro- » politain est tenu d'y mettre ordre: si on lui résiste, » l'assemblée publique en ordonnera: si les coupables » méprisent le jugement de l'assemblée, elle poura les » déposer, & en choisir de plus dignes par l'ordre du » roi, ou du consentement des religieux. » Ce décret est une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les rois pour la manutention de la discipline & l'observation des saints canons. On y voit encore que, malgré tant d'exemptions accordées aux monastères, la hiérarchie ne se croyoit point dépouillée du droit d'inspection sur la conduite des moines: droit qu'elle tient de son institution: droit par conséquent imprescriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'assemblée générale du

Concil. tom. 6.

premier Mars au premier de Mai. La cavalerie sous son regne commençoit à s'introduire dans les armées Françoises : la nécessité de trouver des fourages fit remettre la diete à une saison plus commode. Ann. 756.

Pepin au plus haut point de la gloire, jouïssoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de sa protection, venoit d'obtenir la couronne de Lombardie : le pape lui devoit un grand Etat : l'empereur briguoit son alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ses intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choisit pour convoquer un parlement à Compiègne. On y fit quelques réglements sur les mariages. La lepre fut jugée une cause de dissolution. Mais on permit à la partie saine de se remarier. Ce qui fait voir que cette maladie étoit alors très-commune. Le jeune Tassillon, duc de Baviere & neveu du roi, parut dans cette assemblée pour faire hommage de son duché. Il prêta serment de fidélité, non-seulement au monarque régnant, mais aux deux princes ses enfants, qui avoient reçu l'onction sacrée des rois. La diete étoit sur le point de se séparer, lorsqu'on y vit arriver de nouveaux ambassadeurs de Constantinople. Ils apportoient de magnifiques présents, entr'autres, une orgue. C'est la premiere qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'église de saint Corneille de Compiegne. Toutes ces attentions de Constantin Copronyme ne produisirent aucun effet : le prince François y répondit par de grandes civilités ; mais il persista toujours à maintenir le pape dans la possession de l'exarchat & de la pentapole.

Ann. 767. Parlement de Compiegne.

Contin. Fred.

Ann. Metens.

La mort d'Etienne, arrivée sur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul son frere, lui succéda dans sa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne se vit pas plutôt sur la chaire de saint Pierre, qu'il écrivit au roi pour l'assurer de sa fidélité & lui demander sa protection. Il ne fut pas long-temps sans avoir besoin du secours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contre eux, leur donna plusieurs combats,

Pepin dompte les Saxons, les Esclavons & les Lombards.

Ann. 757. *Eginard.*

les battit par-tout, & en fit un si horrible carnage, que pour éviter leur perte entiere, ils se soumirent à tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la consternation dans les cours étrangeres. Le roi des Esclavons offrit un tribut, & se reconnut vassal de la France. Le prince Lombard imita son exemple. Il s'étoit prévalu de la circonstance, pour se jeter sur les terres du pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambassade, de simples menaces suffirent pour le réprimer. Il restitua au souverain pontife tout ce qu'il avoit usurpé sur lui, le dédommagea des ravages qu'il avoit faits sur le patrimoine de saint Pierre, & lui remit encore quelques places cédées par le traité de Pavie. La reconnoissance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune occasion de plaire au roi. Il sçavoit que Pepin se faisoit une affaire sérieuse des plus petites choses qui concernoient le culte extérieur de la religion : il lui envoya des chantres de l'église romaine, pour instruire ceux du palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de géographie, d'orthographe & de grammaire, la dialectique d'Aristote, & les Œuvres de saint Denis l'aréopagite. C'étoient les curiosités de ce temps-là. Un autre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins extraordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable ou l'eau la faisoient aller.

Codex Carol. Epist. 21.

Epist. Pauli ad Pippin. p. 25, 45, in eod. Conc.

Ann. 759, 60, 61.

Guerre contre le duc d'Aquitaine.

Eginard in Annal.

Tout fléchissoit sous le joug du victorieux monarque. Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se soumettre à son empire, sans autre condition que de pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le droit Romain qu'on avoit toujours suivi, & qu'on suit encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaïfre, duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce prince avoit usurpé les biens de plusieurs églises, qui étoient sous la protection de la France. Le roi le fit sommer de les restituer, & sur son refus passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Il n'eut besoin que de paroître, tout plia.

plia Le duc se soumit, donna des ôtages, & Pepin se retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ses serments. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, se jeterent par ses ordres sur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à sang. Le monarque François tenoit un parlement à Duren près de Juliers. Il rassemble promptement ses troupes, fond sur les Etats du rebelle, enleve le château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le pays jusqu'à Limoges, repasse la Loire, chargé d'un riche butin, & mene son armée en quartier d'hiver. *Ann. 759, 60, 61.* *Continuat. Fredeg. c. 25.*

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le siege. La place, quoique très-forte, ne put résister à l'ardeur de ses troupes : elle fut prise d'assaut. Mais le vainqueur usa de clémence, fit réparer promptement les murailles de la ville, & y mit une nombreuse garnison. Le château de Thouars passoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brûlé & rasé. Le duc d'Aquitaine, forcé de s'enfuir devant un si redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachements pour porter le fer & le feu sur les terres de France. L'un sous la conduite du comte Maucion, son parent, se jeta dans la Septimanie : l'autre sous le commandement du comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne : un troisieme sous les ordres du comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués. *Ann. 762.* *Idem, c. 126.* *Cap. 127.*

Le malheureux Gaïfre sembloit toucher à sa perte. Pepin, rentré pour la quatrieme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors; mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le cours de ses conquêtes. Ce duc sollicité par Didier, s'échapa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du prince Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, les discours sédi- *Ann. 763, 764.* *Eginard in Annal.*

tieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects.
Ann. 763. 764. Le roi craignit une ligue secrete, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement, étoit de ramener son armée en France. Cette démarche eut tout le succès qu'il en attendoit. Tassillon s'imagina que le dessein du monarque étoit de venir fondre à l'improviste sur son duché. Il s'humilia : Pepin, à la priere du pape, lui pardonna. Il reprit alors son premier projet, & repassa la Loire pour la cinquieme fois, résolu de poursuivre le duc jusque dans ses derniers retranchements.

Ann. 765, 66, 67, 68. Gaïfre manquoit de troupes pour garder toutes ses places. Il prit le parti de faire démanteler les plus considérables, ne se réservant que les châteaux situés sur les montagnes les plus escarpées & sur des rochers inaccessibles. *Continuat. Fredeg. c. 150.* Pepin se saisit de ces villes abandonnées, en releva les murailles, & y mit de fortes garnisons. C'étoit une nouvelle maniere de faire la guerre : le duc comprit tout ce qu'elle lui annonçoit de funeste. Il sortit enfin de sa retraite, & vint présenter la bataille au roi. Mais il fut défait, & n'échapa qu'à peine à la faveur des ténebres de la nuit. *Eginard. in Annal.* Dès-lors tout fléchit sous la puissance du vainqueur. Toulouse, Albi, Nismes, Maguelone, Béziers lui ouvrirent leurs portes. Toutes les villes du Gévaudan, tous les forts de la Garonne, Turenne dans le Limosin, Scorail & Peirace dans l'Auvergne, imiterent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jeté de nouveau dans le parti de son neveu : il fut pris & amené au roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorèrent sa clémence, lui donnerent des ôtages, jurerent de lui être fideles & aux deux princes ses enfants. L'infortuné duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de caverne en caverne : il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la principauté d'Aquitaine, qui de ce moment fut réunie à la couronne.

La mort du pape Paul causa dans ce même temps une étrange révolution à Rome. Un laïque, nommé Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui : il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique : tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé dans la science du monde, avec lequel il n'avoit eu jusqu'alors aucun commerce. On lui conseilla de se mettre sous la protection de Pepin : politique qui avoit si bien réussi à ses prédécesseurs. Il suivit ce salutaire avis, & lui députa Sergius, trésorier de l'église romaine, pour l'assurer de sa fidélité, & lui demander la continuation de ses bontés pour le saint siege. L'ambassadeur à son arrivée, trouva la France dans un grand deuil : elle venoit de perdre son roi.

Ann. 765, 66, 67, 68. Etrange révolution à Rome. *Anast. in vitâ Steph. IV.*

Ce monarque, plus épuisé de fatigues que de vieillesse, fut pris de la fievre à Saintes. On le conduisit au tombeau de S. Martin, sur lequel il fit d'ardentes prières. De-là on le transporta à S. Denis, où il mourut d'une hydropisie, la cinquante-quatrieme année de son âge, la dix-septieme de son regne, la vingt-sixieme de son gouvernement. Il fut enterré au même lieu à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avoit ordonné, le visage contre terre, & dans la situation d'un pénitent : pour expier, dit l'abbé Suger, les usurpations de son pere sur les ecclésiastiques. Il avoit épousé Berthe ou Bertrade, surnommée *au grand pied*, fille de Charibert comte de Laon. Il en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au royaume de Neustrie : Carloman qui régna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au monastere de S. Sylvestre ; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde, & Gisele. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisieme prit le voile à l'abbaye de Chelles. L'empereur la fit demander pour son fils aîné, & le roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par

Ann. 768. Mort du roi Pepin.

Annales de S. Bertin.

Ann. 768.

principe de religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entr'autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude femme de René comte de Gênes, digne mere du fameux Oger le Danois.

Son caractere. *Théophan. pag. 337.*

Ce fut un prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu roi des François autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Théophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée toujours odieuse, mais effacée par tant de belles actions, qu'il n'est presque plus permis de le regarder que comme un des plus glorieux monarques qui ayent jamais régné sur la France. Il osa détrôner son roi : c'est une tache à sa mémoire. Mais de tous les moyens qui peuvent conduire un particulier au trône, il employa les moins violents : il parvint à la couronne sans meurtres, sans assassinats, sans exils : c'est l'éloge des grandes qualités de son esprit & de son cœur. Il eut à combattre tout à la fois la fierté des grands, l'orgueil des princes tributaires, l'amour naturel des François pour la maison royale, & sur-tout ce religieux scrupule où les retenoit le serment prêté à Childéric. Il sçut vaincre toutes ces difficultés. Il subjugua les premiers par l'admiration de ses vertus : il réduisit les seconds par la force des armes : il captiva les derniers par la douceur & la sagesse de son administration.

Monté sur le trône, il s'y soutint par les mêmes voies qui l'y avoient élevé. Il est peu de rois qui ayent donné à la noblesse plus de part dans le gouvernement : soit politique, soit convention, il lui communiquoit les affaires les plus importantes de l'Etat. Mais plus il affectoit de paroître dépendant, plus il acquéroit d'autorité. Maître absolu de toutes les délibérations, sa volonté fut toujours la regle des décisions. L'éclat de ses victoires, celui de ses conquêtes, son application constante à rendre ses sujets heureux, la protection qu'il accorda à l'église, le zele qu'il témoigna toujours pour la propagation & l'affermissement de la vraie foi, firent telle-

ment oublier l'injuſtice de ſon uſurpation, qu'on ne vit durant tout ſon regne, ni ſoulévement, ni faction. Ce tableau, fidele portrait du regne de Pepin, eſt en même-temps celui du génie le plus ſublime, du courage le plus intrépide, de la prudence la plus conſommée, de toutes les vertus enfin civiles & militaires. Il eût pu paſſer pour le plus grand roi du monde, s'il n'avoit eu pour pere un Charles-Martel, & pour fils un Charlemagne. Il égala le premier dont il fut le fidele imitateur : il ne fut ſurpaſſé que par le ſecond, auquel il eut la gloire de ſervir d'exemple. Ann. 768.

On lui donna le ſurnom de Bref, parce qu'il étoit d'une petite taille. Quelques courtiſans en firent le ſujet de leurs plaiſanteries. Il en fut informé, & réſolut d'établir ſon autorité par quelque coup extraordinaire. L'occaſion ne tarda pas à ſe préſenter. Il donnoit à l'abbaye de Ferrieres le divertiſſement du combat d'un taureau avec un lion. Déja ce dernier avoit renverſé ſon adverſaire, lorſque Pepin ſe tournant vers les ſeigneurs : *Qui de vous*, leur dit-il, *ſe ſent aſſez de courage pour aller ou ſéparer ou tuer ces furieux animaux ?* La ſeule propoſition les fit frémir : perſonne ne répondit. *Ce ſera donc moi*, reprit froidement le monarque. Il tire en même-temps ſon ſabre, ſaute dans l'arene, va droit au lion, lui coupe la gorge, & ſans perdre de temps, décharge un ſi rude coup ſur le taureau, qu'il lui abat la tête. Toute la cour demeura étonnée de cette force prodigieuſe & de cette hardieſſe inouïe. Les auteurs de la raillerie furent confondus. *David étoit petit*, leur dit le roi avec une fierté héroïque, *mais il terraſſa l'orgueilleux géant qui avoit oſé le mépriſer.* Tous s'écrierent qu'il méritoit l'empire du monde. *Monach. Sangal. lib. 1, c. 23.*

On voit par ce trait d'hiſtoire, que le combat des bêtes féroces étoit un divertiſſement commun ſous nos anciens rois. Non-ſeulement ils le donnoient au peuple, mais ſouvent ils le prenoient en particulier dans l'enceinte de leur palais. Les cours plénieres faiſoient auſſi une partie de leurs amuſements. C'étoit ainſi qu'on ap-



pelloit ces fameuſes aſſemblées, où ſur l'invitation du roi, tous les ſeigneurs étoient obligés de ſe trouver. On les tenoit deux fois l'an, à Noël, & à Pâque. Le ſujet étoit pour l'ordinaire un mariage, ou quelques grandes réjouïſſances; la durée, une ſemaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célebre, quelquefois une pleine campagne, toujours un endroit vaſte, & capable de loger commodément toute la nobleſſe du royaume. La cérémonie ouvroit par une meſſe ſolennelle. Le célébrant, avant l'épître, mettoit la couronne ſur la tête du roi, qui ne la quitoit qu'en ſe couchant. Le monarque durant tout le temps de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les évêques & les ducs les plus diſtingués avoient l'honneur d'être aſſis à ſa table. Il y en avoit une ſeconde pour les abbés, les comtes & autres ſeigneurs: la profuſion, plus que la délicateſſe, régnoit ſur l'une & ſur l'autre. Chaque ſervice étoit relevé au ſon des flûtes & des hautbois. Lorſqu'on ſervoit l'entremets, vingt hérauts d'armes, tenant chacun à la main une riche coupe, crioient trois fois, *Largeſſe du plus puiſſant des rois*, & ſemoient l'or & l'argent, que le peuple ramaſſoit avec de grandes acclamations. Mille fanfares annonçoient & célébroient cette diſtribution.

Ann. 768.

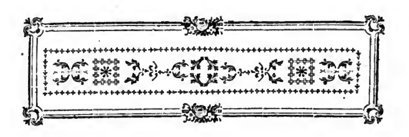
Ducange, Differt. 4, ſur le regne de S. Louis.

Les divertiſſements de l'après-dînée étoient la pêche, le jeu, la chaſſe, les danſeurs de corde, les plaiſantains ou farceurs, les jongleurs ou vielleurs, & les pantomimes. Ces derniers ſur-tout excelloient dans leur art. Ils avoient un talent admirable pour inſtruire des chiens, des ours, des ſinges. Ils les formoient à imiter toutes ſortes de geſtes, d'actions, de poſtures, & leur faiſoient jouer une partie de leurs pieces. Ces ſpectacles toujours très-coûteux pour le prince, n'étoient pas un des moindres ornements de ces aſſemblées. La fête ſans eux eût paru peu agréable. Tel étoit le goût du temps. On peut dire que le regne des Carlovingiens fut celui des cours plénieres. Elles étoient magnifiques ſous Charlemagne. On y voyoit arriver de toute la vaſte étendue de ſon empire, des ducs & des comtes, qui

eux-mêmes étoient suivis d'une cour brillante, & faisoient une dépense égale à celle des rois. Ann. 768.

Cette magnificence alla toujours en décroissant depuis Charles le Simple. Louis d'Outre-mer son fils, & Lothaire son petit-fils, avoient si peu de revenu, qu'ils ne se trouverent pas en état de donner ces superbes fêtes. Hugues Capet les rétablit : Robert les continua : saint Louis, tout modeste qu'il étoit, y portoit la somptuosité jusqu'à une espece d'excès : Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois lui servirent de prétexte : la vraie raison fut qu'elles étoient extrêmement à charge à l'Etat. La noblesse s'y ruinoit au jeu : le monarque y épuisoit ses trésors. Chaque fois il étoit obligé d'habiller ses officiers, ceux de la reine & des princes. De-là est venu le mot de *livrée :* parce qu'on *livroit* ces habits aux frais du roi. Cette dépense, celle de la table & des équipages, les libéralités enfin qu'il étoit forcé de faire au peuple & aux grands du royaume, montoient à des sommes immenses. S'il se trouvoit sur son buffet quelque vase de prix, s'il y avoit à sa courônne quelque diamant rare & curieux, l'usage exigeoit qu'il en fît présent à quelqu'un. Une sage économie fit supprimer ces assemblées plus fastueuses qu'utiles. Il y eut cependant toujours des fêtes à la cour : mais avec plus de galanteries, plus de politesse, plus de goût, on n'y retrouva ni cette grandeur, ni cette richesse, ni cette majesté qui éclatoient dans les anciennes cours plénieres.





CHARLEMAGNE.

Ann. 769. L'EMPIRE François étendu jusqu'à la mer Baltique en Allemagne, jusqu'à l'Ebre en Espagne, jusqu'au Volturne en Italie : la couronne impériale d'Occident affermie dans la maison royale de France : le royaume illustré pendant quarante-six ans par un glorieux enchaînement de victoires : la nation policée par les loix les plus sages : les lettres ressuscitées, les arts rétablis, cultivés, protégés : c'est en peu de mots le précis, & l'éloge du regne à jamais mémorable de Charlemagne, ou Charles le Grand.

Partage de la monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un pressentiment de cette grandeur, lui avoit laissé l'Austrasie. Il ne faloit rien moins qu'un pareil héros pour dompter les nations Germaniques, toujours indociles au joug, & pour donner ordre aux affaires d'Italie, où il prévoyoit de grands mouvements. Carloman, suivant cette disposition, devoit avoir la Bourgogne, la Provence, la Gothie, aujourd'hui le Languedoc, l'Alsace, l'Allemagne & une partie de l'Aquitaine. On ne voit dans tout ceci aucune mention de la Neustrie, l'une des plus belles portions de l'empire François : telle est la négligence des auteurs de ce temps. Mais cette derniere volonté du feu roi ne fut point exécutée. Les seigneurs, sans y avoir égard, s'assemblèrent pour procéder à un nouveau partage. On donna à Charles la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Carloman eut l'Austrasie & toute la France Germanique.

Continuat. Fredeg.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Les

Les deux freres furent couronnés en un même jour ; l'aîné à Noyon, le cadet à Soissons.

Ann. 770.

Révolte d'Aquitaine.

Bientôt l'ambition brouilla les deux jeunes rois. On voit dès cette même année Charles en possession d'une partie de l'Austrasie. Il seroit difficile de donner aucune raison de cette infraction au dernier traité d'accommodement. Les historiens n'ont pas jugé à propos de nous en instruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le ressentiment le plus vif. La guerre paroissoit inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation. Le pere du malheureux Gaïfre, Hunauld, qui s'étoit fait moine après avoir abdiqué ses Etats, sortit tout-à-coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette Province dans son partage, prit des mesures pour étoufer promptement la rebellion. Il ménagea une entrevue avec son frere. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quita brusquement, & il ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne ralentit point la marche de Charles. Le rebelle, au seul bruit de son approche, alla se cacher au fond de la Gascogne : il ne put y trouver un asyle. Les Gascons effrayés des menaces du vainqueur, se soumirent à sa domination, & lui livrerent Hunauld, qui fut étroitement enfermé. Charles pour assurer sa nouvelle conquête, fit bâtir sur la Dordogne ce fameux fort ou château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronsac.

Hadrian. 1, epist. 37, in cod. Carol.

Eginard. in Annal.

Charles épouse la fille de Didier.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Tassillon en Baviere. Le bruit de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut aussi redoutable que Pepin. Le duc, malgré son indocilité, prit le parti d'une humble soumission. Le prince Lombard, malgré des nœuds indissolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille : il résolut de marier le premier à la princesse

Ann. 770.

Gisele, sœur des deux rois, & de faire épouser la seconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce monarque étoit engagé avec Himiltrude, dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens temps. Rien de plus relâché que la morale du concile de Verberies * sur une matiere si importante. On y voit des maximes & des décisions qui donnent de mortelles atteintes à l'indissolubilité de l'union la plus sacrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en soit, la reine Berthe se mit en tête de faire réussir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que ses conseils influoient beaucoup sur l'esprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans les intérêts de son fils aîné, elle contiendroit tout à la fois, & le duc de Baviere, qui abandonné à lui-même n'oseroit rien entreprendre, & le roi d'Austrasie, qui n'ayant plus cet appui, se trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de l'empire François.

Concil. Verberies, tom. 1, Concil. Gall.

Le pape s'oppose à cette alliance.

Epist. 45, in cod. Carol.

Le pape instruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverser. Raison, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux rois une lettre aussi longue que pathétique, où il insiste beaucoup sur l'indissolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation méprisable, infecte, couverte de la plus horrible lepre, sans foi, sans loi, sans religion. De-là il conclut que cette alliance deshonoreroit l'illustre & noble maison de France. *Quelle société*, dit-il, *entre la lumiere & les ténebres? Quelle liaison du fidele avec l'infidele?* Si on ne sçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajustées aux intérêts du pontife : elles lui paroissoient solides, pourvu qu'elles pussent servir à empêcher une union qu'il prévoyoit devoir être funeste à la grandeur Ro-

* Verberies étoit une maison royale auprès de Compiegne. Ce concile fut tenu sous Pepin, l'an 752.

maine. Il finit sa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On se contenta, pour adoucir son chagrin, de lui faire restituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La princesse de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épousa. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités secretes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfants, & donna le nom & le rang de reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Sueves.

Ann. 770.

Monach. Sangal. l. 2, c. 25.

Carloman, au milieu de ces mouvements, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaye de saint Remi de Rheims, qu'il avoit comblée de ses bienfaits. Il laissoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui succéda. Les Austrasiens, enchantés des grandes qualités du roi de Neustrie, vinrent le trouver à Carbonnac où il tenoit un parlement, & le reconnurent pour leur souverain. La reine Gerberge, craignant pour ses enfants le même traitement que Pepin avoit fait autrefois à ceux de son frere, s'enfuit avec eux chez le roi de Lombardie. Ce prince la reçut avec tout l'empressement d'un homme qui ne cherchoit qu'un prétexte pour venger l'affront fait à sa fille. Bientôt sa cour devint l'asyle de tous les ennemis du monarque François. Hunauld, échapé de sa prison, s'y retira vers le même temps. On y vit aussi arriver plusieurs seigneurs d'Austrasie, entr'autres Anchaire, que quelques-uns, avec assez de fondement, prétendent être ce fameux Oger, si vanté dans nos anciens romans. Didier commençoit à former de grands projets ; mais il trouva sa perte où il avoit cru trouver sa grandeur & sa sûreté.

Ann. 771. Mort de Carloman.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Charles n'ignoroit par les intrigues du Lombard ; mais un ennemi plus redoutable lui en fit suspendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligerent à porter ses armes au-delà du Rhin. Le dessein du monarque étoit moins

Ann. 772. Guerre contre les Saxons.

Ann. 772. Idem, ibid. de les soumettre à son empire, que de les réduire sous l'humble joug de l'évangile. Il n'en vint à bout qu'après une guerre de trente-trois ans : guerre la plus sanglante, mais en même-temps une des plus glorieuses qu'ait jamais eues la monarchie. La Saxe qui en fut le théâtre, comprenoit en ce temps-là toute cette étendue de l'Allemagne, qui est bornée à l'occident par l'océan Germanique, au nord par la mer Septentrionale, à l'orient par la Bohême, au midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Le voisinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ses ducs, tous également indépendants l'un de l'autre, un peuple aussi brave que nombreux, la haine du christianisme & de ceux qui le professoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la nation, tout rendoit ses révoltes plus fréquentes & plus redoutables. Une nouvelle incursion de ces peuples sur les terres de l'empire François, fut le sujet de cette premiere guerre.

Le roi entra dans leur pays, où il mit tout à feu & à sang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils oserent lui présenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia sous le joug du vainqueur.

Idem, ibid. Le château d'Eresbourg, l'une de leurs plus fortes places, ne lui opposa qu'une foible résistance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminsul : Charles le fit démolir, & l'idole fut brisée. Elle représentoit un Dieu élevé sur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendard où étoit peinte une rose, à la main gauche une balance, un ours sur la poitrine, un lion sur son bouclier. On n'est point d'accord sur son nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars ; les autres, que c'étoit Mercure ; quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenseur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célebre monument, où l'on trouva des richesses immenses, superstitieuses offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le monarque s'avança jusqu'au Véser,

où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête. Ann. 772.

Le pape Etienne étoit mort : Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plutôt élevé à cette grande dignité, qu'il envoya redemander à Didier les places qu'il retenoit encore du patrimoine de S. Pierre. Ce prince, au-lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puissante armée. Il menoit avec lui les enfants de Carloman, & vouloit obliger le pape à les sacrer rois d'Austrasie. Mais Adrien, persuadé que le seul moyen d'échaper à la domination des Lombards, étoit de ménager la protection du monarque François, refusa constamment de couronner les deux jeunes princes. Il sçut en habile politique se prévaloir auprès de Charles de cette marque de son zele & de son attachement. Il lui écrivit lettres sur lettres pour lui demander un prompt secours. Le roi avoit peine à se déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propositions si avantageuses, qu'il s'imagina qu'on le craignoit. Il ne devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un si puissant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agissoit moins de secourir Rome, que de conquérir le royaume de Lombardie.

Ann. 773. Guerre d'Italie.

Anast. in Adrian.

Les Alpes l'arrêterent quelque-temps : il en trouva tous les passages étroitement gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le moins, fond à l'improviste sur les Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprenable : Adalgise son fils s'enferme dans Vérone avec la veuve de Carloman & les deux princes ses fils : Charles forme en même-temps le siege de ces deux importantes places. Celui de Vérone ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échapa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant aban-

Paul. Diac. l. 4, hist. Longobard.

Egin. & alii.

donnés du fils de leur souverain, ouvrirent leurs portes aux François, & livrerent au roi la reine Gerberge & ses deux enfants. On les conduisit en France : c'est tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'aîné, nommé Pepin, ne paroît plus dans notre histoire. Le cadet, appellé Siagre, avoit aussi disparu : il doit sa renaissance à un ancien manuscrit de l'abbaye de saint Pons de Nice, envoyé au célebre M. Bossuet évêque de Meaux. Il contient la vie de ce prince, écrite par un auteur du temps. On y voit qu'il obligea son oncle à fonder cette abbaye, où il se fit religieux. Il y vécut si saintement, que le pape Adrien, touché de la pureté de ses mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice. Il a été mis au nombre des saints.

Ann. 773.

Ann. 774.

Didier témoigna plus de courage à la défense de sa capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, le nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfermées, la présence enfin du souverain qui combattoit pour sa couronne, tout fit juger au roi, que le temps seul le rendroit maître de Pavie. C'est ce qui le détermina à changer le siege en blocus. Il profita de cette espece d'inaction, pour satisfaire à sa dévotion, & visiter le tombeau des saints apôtres. Il laissa le commandement de son armée à son oncle Bernard, & prit le chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de courtisans, d'évêques, de ducs, & de comtes. Son équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un grand monarque dans une paix profonde : il n'avoit qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subjugua tous les cœurs.

Paul Diac. ibid.

Tout Rome sortit au-devant de lui, les magistrats avec leurs étendards, marques de leur dignité, les femmes & les enfants avec des palmes & des rameaux d'oliviers, le clergé avec les croix & les bannieres, qu'on ne portoit que devant les patrices Romains. Chacun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors trente ans, la taille haute, le port majestueux, la

Anast. ibid.

démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilin, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre, à la vue de l'église de saint Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le pape, qui l'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrasserent tendrement. Le roi prit la droite, & présentant la main au souverain pontife, ils entrerent dans l'église aux acclamations de tout le clergé chantant à haute voix : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Ann. 774.

Adrien ne perdoit pas de vue ses intérêts : il sçut profiter de la circonstance pour assurer sa domination naissante. Il conjura le roi de se souvenir de la donation faite par son pere à l'église de S. Pierre. Charles se la fit lire, & la confirma de sa main, c'est-à-dire, de sa marque : car il est à observer que ce prince, l'un des plus sçavants hommes de son siecle, ne sçavoit pas écrire. Le généreux monarque, pour prix d'une si riche offrande, ne remporta de ce voyage que le code des saints canons dont se servoit l'église Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recœuillis dans le sixieme siecle, c'est-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue faussement aux apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, de Calcédoine, de Sardes, & de quelques conciles d'Afrique. Il y avoit ajouté les épîtres des papes, depuis Sirice jusqu'à Hormisdas. Ce code, avec les lettres de Grégoire II, & les fausses décrétales que fit un nommé Isidore, fut jusque bien avant dans la troisieme race, tout le droit ecclésiastique François. Il est dédié au libérateur de Rome. L'épître préliminaire, ouvrage d'Adrien, est un poëme à la louange de Charles : chaque vers commence par une lettre de son nom. *Egin. in vitâ Carol. Magn.*

Le roi, de retour devant Pavie, pressa vivement le siege. Déja la famine & les maladies qui en sont les suites, excitoient de furieux murmures dans la ville. Fin du royaume des Lombards.

Ann. 774. *Eginard. in Annal.*

Hunauld étoit régardé comme l'auteur de la guerre : il fut tué dans une sédition. Didier, dans cette crise violente, commençoit à craindre pour sa personne : il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa femme, sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur. On l'envoya en France, où il fut forcé de se faire moine.

Anselm. Leodiens. *Sigebertus.*

Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liege, & qu'il mourut depuis à l'abbaye de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner roi de Lombardie ; titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoies.

Nouveau royaume d'Italie. Son étendue.

Ainsi finit le regne des Lombards, après avoir duré deux cent six ans. Une nouvelle monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Montferrat, l'Etat de Gênes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanez, le Bressan, le Véronese, & le Frioul ; mais encore tout ce que le roi Charles avoit abandonné au pape, c'est-à-dire, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les duchés de Spolete & de Bénévent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonez, & si l'on en croit Anastase le Bibliothécaire, l'Isle de Corse, les provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le duché de Reggio.

In cod. Carolin. epist. 51, 52, &c.

Il est à remarquer que ce religieux prince, en augmentant le domaine utile des papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du roi. Les monnoies y étoient frapées à son coin : les actes publics s'y datoient des années de son regne : on appelloit à ses officiers des jugements que les souverains pontifes rendoient à l'égard de leurs vassaux : les papes eux-mêmes avoient recours à la justice du monarque François dans leurs affaires personnelles. On en voit un exemple frapant dans ce qui arriva à l'égard de Leon III.

Tel

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorsqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella Charles au fond de la Germanie. Cette indocile nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre sur la Hesse où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg sur l'Oder, pilla Deventer sur l'Issel, surprit & rasa le château d'Eresbourg. Le roi sur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à Ingelheim sur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire suivit constamment ses étendards. Le fort de Sigebourg fut emporté, le château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & poussés si vivement jusqu'au-delà du Veser, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du monarque. Charles n'ignoroit pas que cette soumission ne tendoit qu'à l'éloigner de leur pays ; mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminerent à se contenter de ces hommages & de ces serments forcés.

Ann. 775. Révolte des Saxons.

Eginard. in Annal. & alii.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Constantinople. L'empereur lui fit l'acoeuil le plus obligeant, l'honora de la dignité de patrice, & lui promit une flote & une armée, s'il pouvoit engager dans ses intérêts quelques puissants seigneurs de Lombardie. Le jeune prince entretenoit des liaisons en Italie : il eut le secret d'attirer à son parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut instruit de cette intrigue par les lettres du pape, à qui le hazard l'avoit fait découvrir. L'importance de la chose ne permettoit aucun retardement. Il part malgré la rigueur de la saison, fond sur les Etats du vassal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend prisonnier, lui fait couper la tête, & dissipe tous les mouvements d'Italie. Le duc de Spolete, celui de Bénévent, & le gouverneur de Chiusi étoient entrés secrétement dans la conjuration : ils protesterent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de sévérité, voulut bien les croire innocents. Le Frioul étoit un pays d'une extrême conséquence, parce qu'il tenoit en sujétion l'Allemagne, la Lombardie, & la

Ann. 776. Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier.

Idem, ibid.

Ann. Metens.

Ann. 776.

mer Adriatique : il donna ce duché à un ſeigneur François, nommé Henri, à qui il ſe fioit beaucoup ; & après avoir établi des gouverneurs & des juges de la nation dans toutes les villes de ſon nouveau royaume, il repaſſa en Germanie, où ſa préſence étoit devenue néceſſaire.

Troiſieme révolte des Saxons.

Les Saxons le ſçurent à peine engagé dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs ferments, ils coururent aux armes, emporterent le château d'Eresbourg, le raſerent, & vinrent mettre le ſiege devant Sigebourg. Ils en furent repouſſés avec un horrible carnage. On les pourſuivit juſque ſur les bords de la Lippe. Ce fut là que Charles les joignit. La préſence du héros répandit la conſternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut réſiſter, mais dans l'humble poſture d'un coupable qui ſollicite ſon pardon. Dès qu'il parut, ils ſe proſternerent, demandant miſéricorde & le baptême. C'étoit ce qu'il déſiroit le plus ardemment. Cette apparence de converſion déſarma ſa colere : il leur fit grace. Il s'étoit emparé de Paderborn en Weſtphalie. Il deſtina cette ville pour le lieu de l'aſſemblée générale, qu'il avoit réſolu de convoquer au mois de Mai de l'année ſuivante. Tous les ſeigneurs Saxons y furent mandés. La plupart s'y rendirent : pluſieurs y reçurent le baptême, tous y jurèrent une fidélité inviolable : les uns & les autres ſe ſoumettant à la perte de leurs biens, à l'eſclavage même, s'ils violoient les ordonnances du prince, ou les engagements ſacrés qu'ils venoient de prendre. Le ſeul Vitikind, cet inflexible défenſeur de la liberté de ſon pays, refuſa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands capitaines de ſon ſiecle, & l'ennemi le plus irréconciliable des François : il ſe retira en Danemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour ſoulever de nouveau la Saxe.

Idem, ibid.

Ann. 777.

Ann. 778. Charles paſſe en Eſpagne.

Ce fut dans cette même aſſemblée que Charles donna audience à pluſieurs émirs, ou princes Maures, qui

venoient lui offrir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ses Etats. Les Sarasins d'Espagne avoient secoué le joug du calife d'Orient. Chaque gouverneur s'étoit fait souverain dans sa province. Abdérame le plus puissant d'entr'eux, menaçoit de les subjuguer tous. Ibinalarabi qui régnoit dans Saragosse, & plusieurs autres petits rois voisins, craignant de tomber sous sa domination, passerent en France pour implorer le secours du monarque, & se donnèrent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'abord si ces infideles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur; mais il espéra qu'à cette occasion il pouroit procurer de grands avantages à la religion. Cette considération l'emporta. Il assemble ses troupes, passe les Pyrénées, assiege & prend Pampelune, dont il fait abattre les murailles, s'empare de Saragosse, délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits princes Sarasins qui avoient reclamé sa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honeurs & de gloire.

Ann. 778.

Idem, ibid.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des montagnes. Déja il étoit passé avec toute l'armée, & il ne restoit plus qu'une partie de son arriere-garde. Elle avançoit avec la même assurance, lorsque les Gascons qui s'étoient mis en embuscade dans le haut d'un bois, la chargerent si brusquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en pieces. Les bagages furent pillés, & plusieurs braves seigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les romans racontent de lui des choses merveilleuses: l'histoire nous dit simplement qu'il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. C'est ce qu'on appelle la journée de Ronceveaux, journée si célebre dans les fastes de l'Espagne. Elle triomphe de cette défaite: elle se vante d'avoir vaincu Charlemagne & ses douze pairs. Mais quelle victoire, que celle où le vaincu impose la loi? La crainte de son juste ressentiment répand la terreur dans tout le pays:

Journée de Ronceveaux.

Idem, ibid.

on lui fait d'humbles soumissions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait sévérement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Espagne, demeurerent fideles au tribut : Girone, Ampurias, Urgel, & Barcelone obéissent constamment aux gouverneurs François qu'il y a établis pour veiller sur les démarches des Sarasins. On reconnoît à ces traits un prince conquérant, dont les équipages ont pu être volés par des brigands : on y cherche envain ce malheureux roi, dont on suppose la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en soit, ce fameux voyage a servi de matiere aux contes de l'archevêque Turpin. Les Sarasins sont les géants que Charles défit : les grands exploits de Roland son neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuse expédition des François.

Ann. 778.

Quatrieme révolte des Saxons.

Tant de fatigues sembloient demander du repos. Mais il étoit de la destinée de ce prince d'avoir toujours les armes à la main, & de signaler chaque saison par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans sa patrie, avoit ralumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravageant tout le pays depuis Duitz vis-à-vis Cologne, jusqu'à Coblents, pillant les églises, brûlant les monasteres, violant les vierges consacrées à Dieu, & passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontroit sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Charles étoit à Auxerre, lorsqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement les François orientaux & les Allemands, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il se fût retiré. Ils ne purent le joindre que sur les bords de l'Eder dans la Hesse, en un lieu appellé Lihesi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés si rudement, que n'ayant ni la force de résister, ni la liberté de fuir, ils demeurerent presque tous sur le champ de bataille. On ne fit point de quartier : les excès qu'ils venoient de commettre sur le Rhin, ne méritoient aucun ménagement.

Idem, ibid.

La saison ne permit pas de les pousser plus loin. Le monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en personne, assembla un parlement dans son palais d'Héristal. Il étoit composé, suivant la coutume, d'évêques, d'abbés, & de seigneurs. On y fit plusieurs beaux réglements, ou capitulaires, pour la police tant ecclésiastique que séculiere. Les plus remarquables regardent les franchises des églises & le vol. Le droit d'asyle étoit sujet à mille abus. On n'osa pas autoriser la violence, pour arracher le coupable du lieu saint; mais on défendit de donner aucune nouriture à ceux qui, pour crime capital viendroient se refugier aux pieds des autels. C'étoit donner une furieuse atteinte au privilege de l'immunité ecclésiastique: privilege dont les évêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raison soutenue de l'autorité l'emporta sur le préjugé fortifié de l'amour-propre: on régla qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œuil: on condamna pour un second à avoir le nez coupé: la mort fut décernée pour peine du troisieme.

Ann 779. Capitulaire d'Héristal.

Tom. 11, Concil. Gall.

Can. 8.

Can. 9, 11, 12, 14.

L'assemblée étoit à peine séparée, que Charles passa le Rhin à la tête d'une nombreuse armée. Les Saxons oserent l'attendre sur les bords de la Lippe: il les tailla en pieces, & s'avança jusqu'au Veser, où les députés de la nation vinrent lui réitérer des serments qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau; mais il exigea qu'ils recevroient chez eux des évêques & des prêtres, & leur fit promettre qu'au printemps prochain ils se trouveroient tous à la diete qu'il indiquoit dès ce moment à Horheim sur les bords de l'Onacre. Ils furent fideles à leur parole. On prit toutes les mesures que la prudence peut inspirer pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le baptême. Ce n'étoit qu'une conversion simulée: le roi affecta de s'en contenter. Quelques brouilleries & de grands desseins sur ses enfants le rappelloient dans ses Etats d'Italie.

Charles pardonne aux Saxons.

Ann. Moissac.

Les Grecs arrêtoient depuis long-temps les revenus

Ann. 781.

Charles passe en Italie.

de quelques patrimoines de saint Pierre, qui étoient dans la province de Naples. Le pape usa de représailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Impériaux* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La cour de Constantinople ne voulut plus entendre parler ni de restitution ni d'accommodement. Le souverain pontife pria le roi de lui envoyer un de ses généraux, avec ordre de lever une armée des milices du pays, pour lui faire rendre justice. Il l'avertissoit en même-temps que le duc de Bénévent entretenoit toujours des liaisons avec le prince Adalgise. Charles qui projetoit de grandes choses pour l'établissement de sa famille, lui écrivit qu'avant la fin de l'année il se rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman, & Louis, tous trois enfants de la reine Hildegarde. La Neustrie, la Bourgogne & l'Austrasie devoient être le partage des aînés : il songeoit à prendre des mesures pour assurer aux deux cadets une partie de sa succession. Ce fut dans cette vue qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vorms, suivi d'une cour aussi nombreuse que brillante, & arriva en Lombardie sur la fin de l'automne. Sa seule présence dissipa les mouvements des factieux, & tous les démêlés avec l'empire furent terminés à la satisfaction d'Adrien.

Epist. 64, in cod. Carolin.

Pepin est proclamé roi d'Italie, & Louis roi d'Aquitaine.

Le monarque avoit passé l'hiver à Pavie : il alla célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honeurs que des sujets doivent à leur souverain, & avec toute la joie qu'inspire la présence d'un libérateur. Le pape à sa priere baptisa Carloman, le nomma Pepin, le couronna roi de Lombardie, & sacra le prince Louis roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, depuis les Alpes jusqu'à la riviere d'Ofante : on y ajouta le duché de Baviere. Le second comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, le Limosin, le Languedoc, & la Gascogne. Le nouveau roi d'Italie demeura dans ses

Annal. Eginard. & alii.

Etats. Milan devint le ſiege de ſon empire, & Ravennes ſon ſéjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orléans des armes & des habits proportionnés à ſon âge & à ſa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduiſit en Aquitaine, où il reçut les hommages des grands & du peuple. Ann. 781.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célebre par ſon ſçavoir & ſa vertu. Les grandes qualités du monarque l'attirerent en France ; & les bontés dont il l'honora, l'y fixerent. Le roi par ſon conſeil établit dans ſon palais une académie qui devint le modele de pluſieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'empire François. Ce grand prince ſe faiſoit honeur d'être membre de cette ſociété auſſi utile qu'agréable. Il aſſiſtoit à toutes les aſſemblées, & donnoit ſon avis ſur toutes ſortes de matieres. Le ſujet le plus ordinaire de leurs diſſertations étoit la dialectique, la rhétorique, & l'aſtronomie. Le monarque ſur-tout aimoit à étudier le ciel & le cours des aſtres. On trouve dans ſes annales des obſervations aſtronomiques fort curieuſes. Tout ce que la cour avoit de beaux eſprits & de ſçavants, fut admis dans cette illuſtre compagnie. Chacun des aſſociés prit un nom particulier, qui caractériſoit ou ſes inclinations, ou ſon goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le roi choiſit celui de David. *Je ſuis demeuré ſeul à la maiſon*, dit Alcuin dans une lettre à l'archevêque de Mayence : *Vous, Dametas, vous voilà en Saxe, Homere eſt en Italie, Candidus en Angleterre.... Dieu veuille nous ramener bientôt David, & tous ceux qui ſuivent ce prince victorieux.*

Charles établit une académie dans ſon palais.

In Epiſt. Alcuin. tom. 2.

Epiſt. 28.

La France retira de grands avantages de ces ſçavantes conférences. Elle leur doit la renaiſſance des arts & des ſciences. La tyrannie des maires du palais les avoit

Il fait ouvrir des écoles publiques.

Ann. 781.

relégués dans une honteuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône ; & par la protection constante qu'il leur accorda, il mérita le glorieux titre de Restaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des maîtres d'arithmétique & de grammaire : il les dispersa en différentes villes de ses Etats. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les églises cathédrales & dans les abbayes les plus riches. On y vint en foule pour apprendre la théologie & les humanités. Les ecclésiastiques alors commencerent à entendre l'écriture sainte & les moines leur psautier. Il y en a qui regardent cet établissement comme l'époque de la fondation de l'université de Paris, la premiere & la plus célebre de toute l'Europe.

In capitul. Aquisgran.

Tom. II, Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout-à-fait la même docilité pour quelques usages qu'il voulut établir en France. La psalmodie est très-ancienne dans l'église ; mais jusque bien avant dans le quatrieme siecle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le pape S. Gregoire, qui avoit quelques notions de musique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très-ennuyeux. Toutes les églises d'Italie avoient adopté cette nouvelle méthode : celles de France s'obstinerent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du roi se moquoient de ceux du pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que dans toutes les églises de son royaume on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mélange subsista long-temps, & l'on continua de s'en servir à l'ordinaire pour les psaumes & les antiennes. Le monarque entreprit aussi d'introduire dans ses Etats la liturgie ou la messe selon l'usage de Rome : il y trouva de grandes difficultés. Le clergé de France, jaloux des anciennes

Monach. Engolism. in vitâ Carol. Mag.

anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté; mais enfin l'autorité du roi prévalut sur quelques-uns: les autres firent un mélange de deux liturgies, de la Gallicane & de la Romaine, & le calme fut rétabli. Ann. 781.

Ce prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son parlement. Il le tint dans son camp sur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux ambassadeurs des Danois, des Huns, & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & son amitié: il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ses sujets. On s'appliqua sur-tout dans cette assemblée à chercher les moyens d'étoufer toute semence de révolte. On croyoit avoir pris les mesures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomptables; mais l'armée de France avoit à peine repassé le Rhin, que Vitikind les souleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ses lieutenants. Ils furent joints par le comte Teuderic, seigneur François, allié à la maison royale. C'étoit un capitaine de grande réputation. Mais son mérite, par la jalousie qu'il inspira, devint funeste aux armes Françoises. Les trois généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'honeur de la victoire, résolurent de donner sans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la montagne de Sintal proche du Véser, & les attaquent avec toute la confiance que peut inspirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant soutiennent vigoureusement le premier choc, s'étendent promptement à droit & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent, & en font un horrible carnage. Le peu qui se sauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'officiers & de personnes de marque, entre autres Geilon, connétable du roi.

Ann. 782. 783.

Annal. Egin.

Nouvelle révolte des Saxons.

Ibidem.

Cette charge commençoit à devenir considérable,

Ann. 782, 783. Dignité du connétable.

quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puissance, où elle a été élevée dans la suite. Le connétable étoit originairement ce qu'est aujourd'hui le grand écuyer ; il avoit soin de l'écurie & des chevaux du roi. Il y avoit sous lui deux officiers, qu'on appelloit maréchaux : leurs fonctions répondoient à celles du premier écuyer. Quelques-uns d'eux se sont tellement distingués par leur valeur & leur prudence, que nos rois les ont employés dans les affaires les plus importantes de l'Etat, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flotes. Mais ce n'étoit qu'une commission passagere. Ce fut Mathieu II du nom, seigneur de Montmorenci, qui mit la dignité de connétable au premier degré des honeurs militaires, sous les regnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII, & de saint Louis. Celle des maréchaux s'est illustrée à proportion : elle est même devenue, par l'extinction de la premiere, le plus haut grade où l'on puisse parvenir par la guerre. Le connétable étoit le chef des armées & de tous les conseils. Il avoit le pas sur le chancelier, même au parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le roi même, si l'on en croit un ancien titre de la chambre des comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre sans son consentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du connétable de Lesdiguieres, fut suprimée par lettres du roi Louis XIII.

Ann. 784, 785. Mort de la reine Hildegarde.

Charles n'aprit la défaite de ses généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha sans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes ; & les Saxons avoient encore, pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les seigneurs de Saxe viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à la derniere révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins,

Idem, ibid.

à qui il fait couper la tête pour servir d'exemple aux autres. Le monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut-là qu'il eut la douleur de perdre la reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du roi & de la nation. Il épousa quelque temps après Fastrade, fille d'un seigneur François.

Ann. 784, 785.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons; mais bien-tôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abattre, reparut en Saxe avec un autre duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la nation. Le soulévement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pu être l'ouvrage de la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'estime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de sa rebellion, & des ôtages pour sûreté de sa parole. Ce trait de générosité subjugua le fier Saxon. Il se rendit à l'assemblée de Paderborn, & de-là au palais d'Attigny sur la riviere d'Aisne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'Etat & à la religion. Régénéré dans les eaux du baptême, il vécut depuis si chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des saints. Il y en a qui prétendent qu'il est la tige de l'auguste famille qui regne aujourd'hui sur la France. Albion imita son exemple. Tous deux de retour dans leur pays, maintinrent les peuples dans la soumission, & moururent fideles à Dieu & au roi.

Vitikind reçoit le baptême & se soumet.

Idem, ibid.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeste au roi. Il poursuivoit Vitikind & Albion qui s'étoient retirés au-delà de l'Elbe, lorsqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre sa personne. On a cru que la nouvelle reine y avoit donné occasion : Eginard parle de Fastrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Charles avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualité

Conjuration contre la personne du roi.

Eginard. in Annal. & in vitâ Carol. Magn.

Ann. 784, 785.

des conjurés ; mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables. Le comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crevés : les autres furent envoyés en exil. Il est à remarquer que c'est la premiere fois que le supplice de crever les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très-commun.

Il mande le roi d'Aquitaine à Paderborn.

Idem, in vitâ Ludov. Pii.

Les plus justes éloges succéderent aux plus vives alarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale : la modération du monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour examiner par lui-même les progrès de son éducation, l'avoit mandé à Paderborn. Le jeune prince y fit son entrée à cheval, vêtu à la maniere des Gascons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très amples, le haut de chausses très large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main ; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la cour. Il avoit pour *Menins* quantité de jeunes seigneurs du même âge, & pour cortege toute la noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les marquis. C'étoit ainsi qu'on appelloit les commandants des milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontieres. Ce nom si commun de nos jours, est celui des seigneurs qui tiennent rang après les princes, les ducs, & les comtes & pairs. Le jeune Louis demeura quelque temps auprès du roi, & ne retourna dans ses Etats que sur la fin de l'automne.

Ann. 786, 787.

Il part pour l'Italie.

L'empire François jouissoit d'une paix profonde : elle fut troublée tout-à-coup par la révolte des Bretons, qui refuserent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le roi envoya contre eux une armée, qui les soumit, après avoir rasé leurs plus fortes places. Ils donnerent des ôtages ; & leurs princes, obligés de céder à

la grandeur de Charles, vinrent lui rendre d'humbles hommages. Le monarque, raſſuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laiſſant à Vorms la reine & les princeſſes ſes filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ſes ennemis. Arégiſe duc de Bénévent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna ſon ſecond fils pour ôtage. La cour de Conſtantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des ambaſſadeurs au roi pour le complimenter, & l'aſſurer d'une amitié conſtante. Taſſillon, duc de Baviere, gémiſſant ſous le poids d'une ſoumiſſion forcée, étoit toujours prêt à ſe révolter : il vint ſe jeter à ſes pieds, lui prêta un nouveau ſerment, & lui remit ſon fils aîné pour garant de ſa fidélité. Mais il prit enſuite de mauvais conſeils, renoua ſes intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

Ann. 786, 787.

Idem, in Ann.

Charles inſtruit de ces menées, convoqua un parlement à Ingelheim, où il manda tous les ſeigneurs de France, de Lombardie, de Saxe & de Baviere. Taſſillon ſe croyant aſſuré du ſecret, s'y rendit ſans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté ; & le monarque remit au jugement de l'aſſemblée le châtiment de ſes perfidies. Les preuves étoient ſi claires qu'il fut déclaré criminel de leſe-majeſté, & condamné à mort d'un commun conſentement. Il la méritoit, & la punition paroiſſoit néceſſaire ; mais il étoit couſin-germain du roi ; cette conſidération engagea ce prince à commuer la peine. Le malheureux duc fut raſé, & relégué d'abord au monaſtere de ſaint Goar ſur le Rhin, enſuite à celui de Laureſheim : Théodon ſon fils aîné fut enfermé dans celui de ſaint Maximin de Treves ; & Theudebert le cadet dans un autre, dont l'hiſtoire ne dit point le nom. Elle garde un égal ſilence ſur le ſort de la ducheſſe Luitberge. Elle avoit deux filles : l'une prit le voile à Chelles, l'autre à Notre-Dame de Soiſſons. Alors le duché de Baviere fut réuni à la couronne : le roi y mit des comtes pour le gouverner comme les autres provinces de France.

Ann. 788.
Taſſillon eſt dépouillé de ſes Etats.

Idem, ibid.

Ann. 788.

Les Huns, les Grecs & les Lombards prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Le châtiment du duc de Baviere ne put suspendre l'effet de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat. Les Huns ou Abares, suivant leur promesse, avoient mis deux armées en campagne : l'une marcha vers la Baviere, pour faire le dégât sur les terres de France : l'autre s'avança vers le Frioul, pour soutenir le parti du prince Adelgise, qui se préparoit à fondre sur le duché de Bénévent. L'empereur, depuis la rupture de son mariage, ne gardoit plus aucune mesure avec la cour de France. Il s'étoit ligué ouvertement avec le Lombard, & lui avoit donné les meilleures troupes de l'empire pour l'aider à recouvrer les Etats de son pere.

Idem, ibid.

La clarté de l'histoire exige qu'on reprenne la chose d'un peu plus haut. L'impératrice Irene, dans la crainte que Charles n'enlevât aux Grecs ce qui leur restoit en Italie, lui envoya une célebre ambassade, & lui fit demander Rotrude l'aînée de ses filles pour le jeune Constantin. Le mariage fut arrêté, & la princesse fiancée. On mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque, nommé Elisée, pour lui apprendre la langue grecque, & la former aux manieres des peuples sur qui elle devoit régner. Mais cette grande alliance ne subsista que dans le projet : la politique l'avoit formée : la politique la fit dissoudre. On ignore quel fut l'auteur de la rupture. Théophane, historien contemporain, prétend que ce fut Irene, qui craignoit que cette union ne rendît son fils trop fier, & ne lui fît naître l'envie de gouverner. Eginard, secrétaire de Charles, assure que ce fut ce prince lui-même, qui aimoit ses filles jusqu'à la foiblesse, & ne pouvoit se résoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en soit, Abares, Grecs & Lombards, tous conspiroient à chasser les François d'Italie. Le monarque averti de tout, donna ordre à tout, & sans sortir de Ratisbonne, dissipa cette horrible tempête.

Ils sont entiérement défaits.

Les Huns furent entiérement défaits & en Baviere & dans le Frioul. Ils revinrent une seconde fois : ils éprouverent le même sort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla

se noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur succès. Ils comptoient sur Grimoald fils d'Arégise, à qui le roi, malgré les fâcheux préjugés de la conduite de son pere, & les vives remontrances du pape, venoit d'accorder l'investiture du duché de Bénévent. Mais le jeune duc sensible à la reconnoissance, demeura fidele aux François. Il se joignit à Vinigise, l'un des lieutenants de Charles, & au duc Hildebrand. Tous trois marcherent de concert, & chargerent si vivement les ennemis, qu'ils les rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entreprise. Les Abares, outre trois sanglantes défaites, s'attirerent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briser : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la cour de Constantinople mener une vie longue & méprisée.

Ann. 788.

Idem, ibid.

Le regne de Charles n'est qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition est suivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une seconde. Les Vilses ou Velesabes, peuples Esclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligerent à porter sa réputation & ses armes jusque sur les bords de la mer Baltique. Ces barbares faisoient de grands ravages dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodrites qui l'habitoient, étoient alliés ou tributaires de la France. Ils porterent leurs plaintes au roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jeter deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien avant dans les terres des Vilses, battit les troupes qui voulurent s'opposer à sa marche, & mit tout à feu & à sang. Déja il approchoit de la capitale, lorsque les chefs de la nation, épouvantés de tant de succès, vinrent au-devant de lui pour se soumettre. Tous lui firent hommage & lui jurerent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vorms, où la soumission de tous les peuples de son

Ann. 789.
Charles étend sa domination jusqu'à la mer Baltique.

Eginard. in Annal. & in vit. Car. Magn.

Ann. 790.

empire lui permit de se reposer quelque temps de ses longs travaux.

Il protege les églises d'Orient & reçoit des présents du calife Aaron.

Cette année de tranquillité fut consacrée à des œuvres de piété. Le monarque avoit établi des magasins de bled dans différents endroits de ses Etats : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les ordonnances. Sa charité ne se bornoit point à ses seuls sujets : elle s'étendit jusqu'au-delà des mers. Il envoya en Afrique, en Egypte & en Syrie des personnes de sa cour, pour distribuer des sommes considérables aux églises qui gémissoient sous la tyrannie des infideles. Ces envoyés avoient ordre de porter de magnifiques présents au calife des Sarasins, pour l'engager à traiter humainement les chrétiens de sa domination. Il se nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une si haute idée du monarque François, que pour mériter son amitié, il lui sacrifia la souveraineté de la Terre sainte, ne se réservant que le titre de son lieutenant. On remarque entr'autres présents qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverses couleurs ; si élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvoit aller jusqu'au sommet ; si vaste, qu'il contenoit autant d'appartements que le plus superbe palais. Mais ce qui attira sur-tout les regards des curieux, fut une de ces horloges qu'on appelle clepsydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit composé de douze petites portes, qui représentoient la division des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, & donnoit passage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différents temps égaux sur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité des portes ouvertes, & l'oreille par celles des coups que les boules frapoient. Lorsque la douzieme heure sonnoit, on voyoit sortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faisant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

Egin. in vit. Carol. Magn.

Idem, in Ann.

Ann. Metens. & Moissiac.

Poëta Saxon. lib. 4.

Ce fut vers ce même temps qu'Angilbert, si connu dans

dans l'académie du roi sous le nom d'Homere, se retira de la cour, pour prendre l'habit de moine. C'étoit un jeune seigneur aimable. Il ne le parut que trop à la princesse Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfants, Nitard, qui a écrit une partie de l'histoire de son temps, & Harnide, dont on ignore la destinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard assure en termes précis, que le monarque ne put jamais se résoudre à marier aucune de ses filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, selon le même auteur, quelques disgraces, qu'il sçut prudemment dissimuler. Il y a toute apparence que cette aventure & le scandale que donna Hiltrude par ses galanteries avec un seigneur nommé Odilon, doivent être comptés au nombre de ses chagrins domestiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le comte Roricon, dont elle eut un fils, nommé Louis, qui fut abbé de saint Denis & chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouser Emma à ce même Eginard, son secrétaire & son historien, dont il avoit découvert le commerce avec cette princesse. Cette historiette a tout l'air d'un roman. Il n'est guere probable qu'un sujet ait dissimulé un si grand honneur de la part de son souverain.

Ann. 790.
Désordres de la famille royale.
In vit. posteg. Angilbert.
In vit. Carol. Magn.

Tout étoit soumis. Charles crut la circonstance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne cessoient de faire des courses sur les terres de leurs voisins, pillant les églises, & massacrant les prêtres, les religieux, & les vierges consacrées à J. C. Cette nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit divisée en neuf cantons ou cercles, séparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute levée, & d'une forte palissade, qui leur servoient de rempart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, & si peu éloignés entre eux, qu'un homme en élevant la voix se pouvoit faire entendre de

Ann. 791.
Guerre contre les Huns.

Ann. 791.

l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république subsistoit, redoutée des empereurs à qui elle avoit rendu de grands services, ménagée des François qui jusqu'alors avoient recherché son amitié, puissante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'empire & à la Germanie. Elle n'étoit séparée de la Baviere que par la riviere d'Ens, qui se jete dans le Danube un peu au-dessous de la ville d'Ens. Le voisinage de la France fit naître quelques difficultés sur les limites. On mit l'affaire en négociation ; mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point se relâcher de leurs prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniere ligue avec Tassillon, & sur-tout leur haine invincible pour le christianisme, furent les vrais motifs qui déterminerent le roi à leur déclarer la guerre.

Idem, in Ann.

Vita Ludovici Pii.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoient ses premieres armes : Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniere d'armer les chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet ordre. Déja les François étoient en marche, & le monarque se préparoit à passer la riviere d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchements qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé une partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussi-tôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénetre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiege les deux plus fortes places du pays, les emporte, & les réduit en cendres. Les

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques provinces de l'Empire, est pris de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique.

barbares épouvantés se sauverent avec précipitation sur les montagnes & dans les bois. Les uns y périrent en se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raab se jete dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au printemps prochain une conquête, qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures. Ann. 791.

Ce prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais régné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfants, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc du Maine, Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine : lui seul étoit sans aucun commandement & sans emploi. La jalousie lui inspira des idées de révolte. Les seigneurs, mécontents des hauteurs de Fastrade, ne cherchoient qu'à irriter son ressentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur assistance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever sur le trône. Mais il connut bientôt qu'il ne réussiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable dessein de faire assassiner son pere & ses trois freres. Le jour étoit pris pour l'exécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormît dans un coin de l'église où les conjurés s'assemblerent pour prendre leurs dernieres mesures. Il entendit tout le secret, & en avertit le roi. On se saisit aussi-tôt

Ann. 792. Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Idem, ibid. Ann. Franc.

Ann. 792.

de Pepin & de tous ses complices. Le parlement fut assemblé, & les coupables jugés dans toute la sévérité des loix. La clémence étoit la vertu favorite du prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres furent envoyés en exil, & leurs bien confisqués. Le nouvel Absalon fut rasé & confiné au monastere de Prum dans l'évêché de Treves. Fardulfe pour récompense eut l'abbaye de saint Denys.

Ann. 793.

Eginard. in Annal.

Les deux rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, se rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la satisfaction de trouver tout tranquille par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la tendresse que méritoit leur zele empressé, & avec tous les honeurs dûs à de jeunes héros, qui venoient de signaler leurs armes par la défaite des rebelles du duché de Bénévent. Pepin n'y séjourna que fort peu de temps : la jalousie des Grecs rendoit sa présence nécessaire en Italie. Louis y passa tout l'hiver : il devoit être d'une seconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Espagne, suspendirent l'exécution de ce grand projet. Le comte Theuderic avoit eu ordre d'assembler les troupes de Frise; il les conduisoit en Saxe où il croyoit tout soumis, lorsque cette infidele nation l'attaqua à Rustringen proche du Véser, & le défit entiérement. Les Sarasins de leur côté avoient surpris Barcelone, forcé le passage des Pyrénées, brûlé les fauxbourgs de Narbonne, battu le duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante : l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude.

Chron. Moissiac.

Il entreprend de joindre l'Océan au Pont-Euxin.

Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarasins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe : les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de

l'Océan & du Pont-Euxin. L'entreprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile exécution : il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'Athmul. La premiere de ces deux rivieres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jete dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde va se décharger dans le Danube à Kelheim, & le Danube dans la mer Noire ou Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cents pieds de largeur sur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuser. Déja elle avoit poussé le travail jusqu'à deux mille pas. Mais le peu de consistance du sol, les pluies continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions si communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'espérance de réussir contraignit enfin de l'abandonner totalement. Ann. 793

On reçut dans ce même temps la nouvelle qu'Issem, roi de Cordoue, après avoir perdu une sanglante bataille contre Alfonse, surnommé le Chaste, avoit rappellé les Sarasins du Languedoc. Charles, rassuré de ce côté-là, se disposa sérieusement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il assembla ce concile si fameux dans nos Annales sous le nom de Francfort : c'est un des plus célebres de l'église d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cents évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Espagne. Le monarque y parut sur son trône, avec toute l'autorité qu'avoient autrefois les empereurs chrétiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos prieres*, dit ce prince dans une lettre adressée aux églises d'Espagne : *J'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre ; nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il faloit croire fermement.* L'hérésie de Félix évêque d'Urgel avoit fait convoquer ce concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de

Ann. 794. Concile de Francfort.

Eginard. in Annal.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond. Tom. 1. Conc. Gall. Can. 1.

Ann. 794. Tolede, enseignoit publiquement que Jésus-Christ considéré selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu, ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephese, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

On examina ensuite la décision du second concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires; mais soit intérêt de nation & pour faire sa cour au prince, soit ignorance de la langue grecque, soit enfin, ce qui est plus probable, qu'on eût produit de faux actes de ce concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque *ne rendroit pas aux images des saints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* (*Ibid. can.* 1.) Les peres de Francfort, sur ce faux exposé, le rejeterent d'un consentement unanime, & défendirent de le regarder comme écuménique. On envoya ce décret au pape, avec un ouvrage théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'est ce qu'on appelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta, & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même-temps avec douceur, agissant en cette occasion comme un homme sage, qui soutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix, ni l'unité. Il se contenta de la protestation qu'on faisoit en France de suivre le sentiment de saint Grégoire le Grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la sainte Trinité; mais qu'il faut les honorer par raport à ce qu'elles représentent.* Cette prudente conduite produisit tout l'effet qu'on en devoit attendre. Les vrais actes du concile parurent: la prévention se dissipa: le concile fut reconnu pour écuménique.

Mort de la reine Fastrade. Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de moine, pour implorer la clémence du monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités,

demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfants, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Baviere. Le roi lui assura une pension, & le fit transférer au monastere de Jumiege, où il passa le reste de sa vie avec les deux princes ses fils. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regréta de même. La fierté de cette princesse, ses hauteurs, ses cruautés l'ont rendue odieuse à la nation. Deux fois le monarque vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Ann. 794.

Ibid. can. 5.

Egin. & alii.

Dès que le concile de Francfort fut séparé, le roi marcha contre les Saxons. La présence d'un monarque tant de fois vainqueur, répandit une telle consternation, que ces peuples, au-lieu de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon prince leur pardonna de nouveau, & se contenta pour cette fois d'enlever un tiers de leur armée, qu'il fit transporter dans différentes parties de son royaume. Mais cet exil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le pays. Il s'étoit avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe, pour donner audience au roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce prince, ami de tout temps & fidele allié de la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons lui tendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitants.

Il marche contre les Saxons.

Chron. Moissiac.

Ann. Fuldens.

Ann. 795.

Annal. Egin. & alii.

Charles, durant le cours de cette expédition, donna audience aux ambassadeurs de Theudon, l'un des plus grands seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces envoyés, que les Huns étoient extrêmement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le monarque sçut profiter de la conjoncture : il donna ordre à Henri duc de Frioul, de marcher de ce côté-là avec une armée. Le succès fut des plus heureux. Le général François

Ann. 796.

Le pape fait hommage au roi de toutes ses possessions.

Ann. 796.

força la capitale du pays, où il trouva des trésors inestimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne cessoient de piller depuis plus de deux siecles. Il les envoya au roi, qui en fit de grandes largesses aux seigneurs, aux soldats, & à toutes les personnes qui l'avoient bien servi. Il en destinoit une partie à l'église de Rome & au pape Adrien, lorsqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frere : c'est l'expression d'Eginard. Il ordonna par-tout des prieres, fit de grandes aumônes pour le repos de son ame, composa en vers latins son épitaphe qui est gravée sur son tombeau à la porte de l'église de saint Pierre. Le nouveau pape, c'étoit Léon troisieme du nom, lui dépêcha des légats pour lui faire part de son exaltation, lui porter les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome, & le prier de députer quelqu'un de sa cour pour recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce qui prouve qu'en cédant aux souverains pontifes le domaine utile de l'Exarcat & de la Pentapole, nos rois n'ont jamais prétendu se dépouiller de la suzeraineté.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Tom. 1, concil. Gall.

Ibid.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares, cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'au bien de la cause commune, avoient élu un cham ou un prince, & sous sa conduite étoient rentrés dans leur principale forteresse. Charles, sur cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviere, pour combattre le nouveau monarque, avant qu'il pût se mettre en état de recommencer la guerre. Pepin rassembla promptement toutes ses troupes, traversa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & passa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du pays. Le cham à la tête d'une armée composée de tout ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs parmi les Huns, lui présenta la bataille : il fut défait & tué; la ville de Ringa forcée, pillée, rasée; la garnison passée au fil de l'épée, & les

Eginard. in Annal.

Ann. Fuldens.

les vaincus poussés jusqu'au-delà de la Teisse. Cette victoire fut le terme fatal de la puissance de cette fameuse république jusqu'alors si peuplée, si vaillante, & si riche. Toute sa noblesse périt dans les différents combats qu'elle eut à soutenir. Ceux qui échaperent au vainqueur, se soumirent au joug de la France, ou se retirerent chez les nations voisines. S'il y eut par la suite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un Etat qui cherche à se relever, que comme les dernieres convulsions d'une liberté qui expire. Elles furent presque aussi-tôt réprimées qu'excitées. Ann. 796.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le roi son pere, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épousée depuis peu. La marche du jeune prince ressembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent sur ses habits & sur ceux de ses soldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentissoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-seulement de dompter, mais en quelque sorte d'exterminer une nation, qui depuis plus de deux cents ans étoit la terreur de toute l'Europe. Il passa le reste de l'hiver à Aix, où il célébra les fêtes de Noel & de Pâque dans la superbe chapelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la sainte Vierge, & qui a doné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siege de son empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze; les vases & les ornements d'une richesse dont on n'avoit pas encore vu d'exemple.

Chapelle d'Aix.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Le palais que le monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du temps, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert.

Palais d'Aix-la-Chapelle.

Ann. 796.
Idem, ibid.
Monach. San. Gall.
Apud Hincm. ord. pal. c. 45.

Les seigneurs avoient leurs logements au-dessus de ces superbes galeries. L'édifice se trouvoit disposé de façon, que le roi, sans sortir de sa chambre, étoit à portée de voir tout ce qui entroit dans les autres apartements. On y avoit pratiqué différentes salles, les unes pour les conférences des ecclésiastiques du palais & des prélats qui venoient à la cour pour les affaires de leurs églises; les autres pour les dietes des grands vassaux; d'autres enfin pour ces assemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment synodes ou plaids, parce que le concours du clergé & de la noblesse les rendoit en effet, & des conciles, & des parlements. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, soit de l'apocrisiaire ou grand aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires ecclésiastiques, excepté celles dont le roi s'étoit réservé la connoissance, soit du comte du palais, qui décidoit de tout ce qui regardoit la maison du prince, soit du grand référendaire, qui avoit l'anneau royal, signoit les graces, & expédioit toutes les lettres. On y voyoit aussi quantité d'apartements destinés aux officiers domestiques. Il y en avoit pour le chambellan, dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la reine pour les présents qu'on faisoit aux étrangers, aux ambassadeurs & aux troupes; pour le sénéchal, pour le grand bouteillier, pour le connétable, pour le grand maréchal, pour les quatre veneurs, pour le fauconnier, pour les conseillers d'Etat, pour les députés de tous les pays, sujets de la France, pour tous les vassaux enfin qui suivoient leurs seigneurs à la cour. Cette description copiée fidélement des anciens auteurs, donne une haute idée, & de l'ouvrage, & du monarque qui l'ordonna.

Les amusements du monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit sur-tout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduisoit du palais à la basilique. On y voyoit aussi des thermes, ouvrage tout à la fois de l'art & de la nature, si spacieux, & si abondants en eaux chaudes,

que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du monarque. Il le prenoit non-seulement avec les rois ses enfants, mais souvent avec les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec les officiers & les soldats de sa garde: & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore une partie de ses amusements; mais le plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, sur-tout la Cité de Dieu; tantôt l'histoire des rois ses prédécesseurs: cette lecture lui paroissoit le plus doux assaisonnement de ses repas, où régnoit une grande frugalité. Il lisoit aussi fort souvent l'écriture sainte, & les écrits des saints peres qui servent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juste, équitable, grand observateur des loix & du droit public.

Ann. 796.
Egin. in vitâ Carol. Magn.
Idem, ibid.

On voit, suivant l'histoire de son regne, qu'il partageoit ses soins entre deux sortes d'affaires, selon les différentes saisons. L'été & l'autonne étoient destinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages sur les frontieres: l'hiver & le printemps étoient employés à disposer les affaires du royaume, auxquelles il vaquoit fort soigneusement. Mais il n'y avoit pas un instant dans l'année, pas un moment du jour, où il ne fût prêt à rendre la justice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des rois. Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrompant son sommeil, il se levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-seulement ses amis, mais encore ceux qui avoient quelque procès que le comte du palais n'avoit pu terminer. Le temps même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ses sujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de sagesse. C'étoit aussi dans ces moments qu'il donnoit ses ordres à ses ministres & à ses officiers.

Ses occupations.
Idem, ibid.
Ibid.

Telle étoit la sagacité de son esprit, que parmi tant

d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embaras, ni inquiétude. Ce portrait eſt tracé de la main d'un témoin oculaire, hiſtorien auſſi fidele qu'éclairé.

Ann. 796.

Ann. 797. Il envoie une armée au-delà des Pyrénées.

La ſaiſon étoit avancée, & le monarque ſe diſpoſoit à partir pour la Saxe, lorſqu'il vit arriver l'émir Zara, qui, après s'être emparé de Barcelone, venoit lui en faire hommage & ſe reconnoitre ſon vaſſal. Charles le reçut avec bonté; & ſur les avis qu'il lui donna des troubles qui agitoient l'Eſpagne, il envoya ordre au roi d'Aquitaine d'y paſſer avec une armée & d'aſſiéger Hueſca. On ignore le ſuccès de ce ſiege. On ſçait ſeulement que l'émir qui commandoit dans le pays dépendant de l'Aquitaine, ſe ſoumit; que Louis fit relever les murailles de quelques places avantageuſement ſituées, & qu'il y laiſſa un nombre de troupes ſuffiſant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla, oncle du nouveau roi de Cordoue. Ce prince impatient de ſe voir poſſeſſeur de la partie qui devoit lui appartenir dans la ſucceſſion de ſon pere, eut recours à la protection du monarque François, que preſque tous les peuples, tant chrétiens qu'infideles, regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit réſolu de paſſer l'hiver.

Idem, in Ann. Vita Ludov. Pii.

Ann. Fuldenſ.

Ann. 798, 799. Il châtie les Saxons.

Il aſſit ſon camp ſur les bords du Véſer, le fortifia, y fit bâtir des maiſons en ſi grand nombre & avec tant de diligence, que bientôt on vit s'élever une eſpece de ville, à laquelle on donna le nom d'Hériſtal, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtiments, ni les bienfaits. Il n'y avoit point d'années qu'ils ne ſignalaſſent leur perfidie par quelque action barbare. Le roi leur avoit envoyé des commiſſaires pour rendre la juſtice à ceux qui la demandoient: ils furent cruellement maſſacrés. La vengeance ſuivit de près le crime. On mit à feu & à ſang tout le pays qui eſt entre le Véſer & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne ſervit qu'à irriter

Eginard. in Ann.

leur fierté : ils ſe jeterent ſur le Meckelbourg qu'ils ravagerent. Le duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurerent ſur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pouſſer plus loin, ſe contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans ſa capitale.

Ann 798, 799.

Les ſoins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à la conduite de ſes enfants. Il avoit mandé au roi d'Aquitaine de le venir trouver à ſon camp d'Hériſtal pour lui faire rendre compte, non ſeulement de ſon expédition d'Eſpagne, mais de l'adminiſtration de ſes finances. Ce jeune prince, victime de l'avidité de ſes courtiſans, s'étoit vu obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la cour de France, d'emprunter les préſents qu'il étoit de coutume de faire au roi. Charles qui en fut informé, lui repréſenta vivement que les prodigalités des rois étoient la ruine des peuples, & que la majeſté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, ſuite néceſſaire de l'emprunt. Ce tendre pere eut la ſatisfaction d'apprendre que Louis, docile à ſes avis, avoit enfin retiré ſes domaines, & vivoit avec dignité, ſans fouler ſes ſujets. Il avoit quatre maiſons royales ; Doué ſur les confins de l'Anjou, & du Poitou, Caſſeneuil en Agénois, Andiac dans le dioceſe de Saintes, & Ebreuil en Auvergne. Il s'étoit impoſé la loi de paſſer ſucceſſivement une année dans chacune. Car il eſt à remarquer que nos anciens rois ne ſéjournoient preſque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du monarque & de ſa cour. Les revenus bien adminiſtrés, étoient mis en réſerve. Louis par cette ſage économie, ſans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds ſuffiſants, non-ſeulement pour défrayer ſa maiſon, mais encore pour payer la ſolde aux troupes. C'eſt pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourage qu'elles avoient toujours levé ſur les gens de la campagne. Char-

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui faire rendre compte de ſa conduite.

Vita & Act. Ludov. Pii.

Lib. tert. de re Diplomat.

Ann. 798, 799.

les fut si touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modele, & ordonna que désormais la paie du soldat seroit prise sur ses revenus.

Il consent qu'Ermengarde ait le titre de reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permission de donner le titre de reine à la fille du comte Ingramne, l'un des plus grands seigneurs d'Aquitaine. Ce religieux prince, si l'on en croit deux auteurs contemporains, craignant de se laisser emporter à des plaisirs défendus, prit par le conseil des siens, Ermengarde, reine future, mais qui n'eut cette auguste qualité, que du consentement du roi Charles. Ce qui semble indiquer deux temps, l'un où il s'allia à cette princesse pour se soustraire aux pieges de la volupté, l'autre où avec l'approbation de son pere, il l'éleva avec lui sur le trône. Telles étoient les mœurs de ces premiers siecles de la monarchie. Les jeunes princes pouvoient prendre une femme à leur choix, sans demander l'agrément de leurs parents. Mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine, nom qui marquoit un vrai mariage, moins solennel à la vérité, approuvé cependant par les saints canons, quoique suivant les loix civiles il ne donnât aux enfants aucun droit de succéder.

Opusc. Theg. c. 4.

Le pape Léon III, réclame sa protection.

Charles se préparoit à retourner en Saxe, lorsqu'il reçut des lettres du pape, qui lui demandoit sa protection, & justice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Pascal & Campule, l'un primicier ou grand chantre, l'autre sacellaire ou trésorier, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formerent le dessein de le faire périr. Ils l'attaquerent dans une procession solennelle, & s'efforcerent de lui crever les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échaper de leurs mains meurtrieres, se sauva pendant la nuit du monastere où ils l'avoient enfermé, & se refugia chez les ambassadeurs de France, qui le conduisirent à Spolette. Ce fut de cette ville qu'il écrivit au roi pour le prier de lui procurer les moyens de passer dans ses Etats avec sûreté. Ce prince très-bon & très-

Ann. Egin. Theophan. Anastas.

religieux, fut sensiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au roi d'Italie de le faire accompagner honorablement jusqu'en France. Il dépêcha en même-temps l'archevêque de Cologne avec le duc Anchaire pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un parlement à Lippenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différends qui étoient entre les Abodrites. Ann. 798, 799.

Le pape fut reçu avec de grands honeurs. Le roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des prélats & des comtes pour l'accompagner jusqu'à Rome, & examiner les différents chefs d'accusation portés contre lui : car Pascal & Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les commissaires, après les recherches les plus exactes, assurerent le monarque de l'innocence du souverain pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde. Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville, où les ennemis du pape entretenoient toujours de sourdes pratiques ; le châtiment dû à un attentat des plus énormes ; l'humeur toujours inquiete de Grimoald duc de Bénévent, tout rappelloit Charles en Italie. La tranquilité dont jouïssoit l'empire François acheva enfin de le déterminer. Il envoie des Commissaires à Rome.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des isles de Majorque & de Minorque, en avoient chassé les Maures après un horrible carnage. Les seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de *Ann. Egin.*

Ann. 798, 799.

chacun d'eux étoit gravé : trophée d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même-temps des envoyés de l'émir Azan, qui lui apportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pouroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré de tout côté, le monarque prit le chemin d'Italie.

Ann. 800.

Il va lui-même en Italie.

Le pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du prince ; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les nations du monde, elles furent célébrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations : les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles : il avoit je ne sçais quoi de si grand & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. Les acclamations ne cesserent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le souverain pontife, accompagné des évêques & de tout le clergé, le reçut avec humilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'église, où il commença un cantique qu'un million de voix continuerent : ce qui dura tout le temps que Charles demeura dans la basilique.

Anastas.

Il déclare le pape innocent.

Quelques jours après, le monarque assembla le clergé & les seigneurs des deux nations dans l'église de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchants :* le pape demeura pleinement justifié. Mais le roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre évangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement, le

Ann. Moiss.

le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à mort. Le saint pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les feroit point mourir, mais encore qu'ils ne seroient point mutilés : supplice si commun dans ce temps-là, que les abbés même l'exerçoient sur leurs moines. Ils furent envoyés en exil.

Ann. 800.

Les Romains, pour s'assurer la protection du monarque François, résolurent de le proclamer empereur d'Occident : titre éteint depuis plus de trois siecles, mais qui n'ajoutoit rien à la puissance d'un prince qui étoit maître non-seulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Césars. Le pape assuré des suffrages du clergé, de la noblesse & du peuple, en fit la proposition au roi. Mais ce héros, soit par sa modération naturelle, soit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignît de se jeter dans de nouveaux embaras, refusa constamment cette dignité, & défendit de lui en parler davantage. On feignit de n'y plus songer. Les fêtes de Noel approchoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célébrer avec magnificence. Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoit de soumettre les rebelles du duché de Bénévent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y assister, l'habillement des patrices : il ne voulut point refuser cette légere satisfaction aux Romains.

Il refuse la couronne impériale.
Ibid.

Guillel. Malmesburg. l. 1, de Gest. Angl.

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des François, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rattaché sur son épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'église, se répandit en acclamations. Il s'approcha de l'autel, & se mit à genoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorsque le pape qui alloit célébrer la messe, lui mit une couronne sur la tête. Tout le peuple en même-temps s'écria à cris redoublés : *Vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique empereur des Ro-*

Il est proclamé empereur malgré lui.

Idem, ibid.

mains, couronné de Dieu, & qu'il soit à jamais victorieux. Aussi-tôt Léon se prosterna & fut le premier à l'adorer, disent nos Annalistes, c'est-à-dire, à lui rendre les respects & les hommages qu'un sujet doit à son souverain. Le jeune Charles, fils aîné du nouveau César, étoit présent à cette cérémonie : le souverain pontife lui présenta la couronne royale, & lui donna l'onction sacrée des rois. Telle est l'époque du renouvellement de l'empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Augustule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le corps Germanique.

Ann. 800.

Il fait de magnifiques présents aux églises.

On ne peut exprimer quelle fut la surprise de Charlemagne, (c'est le nom que nous lui donnerons désormais avec toutes les nations du monde) lorsqu'il se vit proclamer & saluer empereur. Elle alla, si l'on en croit les auteurs de ce temps, jusqu'à une espece de colere. Il protesta hautement, que s'il avoit été instruit de ce qui devoit se passer, il ne se feroit point rendu ce jour-là à l'église, quoique ce fût une fête très-solennelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura persuadé de sa bonne foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'empire. La maniere dont il en soutint les droits, confirma cette haute opinion. Il passa tout l'hiver à Rome, où il signala sa sagesse par les plus beaux réglements pour le gouvernement de la ville, & sa magnificence par les plus riches présents aux églises. C'étoient, au rapport d'Anastase, quantité de vases d'or, une croix de même métal, enrichie d'hyacinthes, un livre d'évangiles tout couvert d'or & de pierreries, deux tables d'argent massif, l'une pour le service de la basilique, l'autre pour être mise devant la confession de saint Pierre. Les princesses ses filles firent aussi de magnifiques offrandes : elles consistoient en plusieurs vases de prix, avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, & du poids de deux cents livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire & du consulat de Charlemagne, suivant l'ancien usage des premiers Césars. On y battit des monnoies, où l'on voyoit d'un côté le nom du nou-

In vitâ Car. Magn.

Anast. in vitâ Leon. III.

vel empereur, & de l'autre, celui du pape, ou la figure de saint Pierre.

Ann. 800.

Quel étoit le tempérament de ces deux autorités ? C'est ce qui a toujours été, & ce qui est encore de nos jours un grand sujet de disputes : terrible effet du préjugé ! On ne peut rien voir de plus soumis, ni de plus respectueux que les lettres de Léon à Charlemagne : elles nous apprennent que ce prince envoyoit dans l'Etat ecclésiastique des officiers pour y rendre la justice, & pour y faire exécuter ses ordres. Que veut-on de plus ? La question est décidée.

V. Epist. 1, l. 10, collect. concil. inter oper. Henric. Canisii.

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Riéti s'étoit révoltée. Pepin y marcha avec ses troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduisit en cendres, pour servir d'exemple aux autres. Tous les princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer son indignation. Le roi des Asturies faisoit profession d'être son homme ou vassal : c'est le titre qu'il prenoit dans toutes ses lettres. Les rois d'Ecosse le nommoient leur seigneur, & se disoient ses serviteurs. Les princes Sarasins le redoutoient, & ménageoient respectueusement sa protection. Le roi de Perse, Aaron, ce fier conquérant de l'Asie, l'honoroit seul entre tous les potentats, & entretenoit commerce de lettres avec lui.

Ann. 801.

Il est recherché ou craint de tous les princes.

Vita Lud. pii.

Egin in vitâ Carol. Magn.

Dans ce haut degré de puissance & de fortune, il lui eût été facile de subjuguer le reste de l'Italie. Irene le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de faire tomber l'empire en quenouille, par la mort de son fils, à qui elle fit crever les yeux : crime si affreux, disent les Grecs, que le soleil s'éclipsa d'horreur, & refusa sa lumiere pendant dix-sept jours. Elle eut encore l'adresse d'amuser Charlemagne par l'espérance de l'épouser : alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La proposition fut reçue favora-

Ann. 802.

Il accepte la proposition d'épouser Irene.

Ann. 802.

blement : déja les ambaſſadeurs François étoient à Conſtantinople pour ménager cette affaire, lorſque cette princeſſe fut renverſée du trône par Nicéphore, qui ſe fit couronner empereur, & la relégua dans l'iſle de Lesbos.

Il donne audience aux ambaſſadeurs de Nicéphore.

Le premier ſoin de l'uſurpateur fut d'envoyer des ambaſſadeurs en France, pour aſſurer la paix entre les deux empires. Ils trouverent l'empereur en Alſace dans ſon palais de Seltz. Ce prince, pour leur donner une idée de la magnificence Françoiſe & pour rabattre l'arrogance des Grecs, voulut qu'on les introduiſît à ſon audience d'une maniere qui leur causât autant de ſurpriſe que d'embaras. On les fit paſſer par quatre grandes ſalles magnifiquement parées, où l'on avoit diſtribué les officiers de la maiſon du roi, tous richement vêtus, tous dans une contenance reſpectueuſe, & debout devant celui des ſeigneurs qui les commandoit. Dès la premiere, où étoit le connétable, aſſis ſur une eſpece de trône, les envoyés ſe mirent en devoir de ſe proſterner. On les en empêcha, leur repréſentant que ce n'étoit qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la ſeconde, où ils trouverent le comte du palais avec une cour encore plus brillante. La troiſieme où étoit le maître de la table du roi, & la quatrieme où préſidoit le grand chambellan, en redoublant leur incertitude donnerent lieu à de nouvelles mépriſes, le degré de magnificence augmentant à proportion du nombre des ſalles. Enfin deux ſeigneurs vinrent les prendre, & les introduiſirent dans l'apartement de l'empereur. Le monarque tout éclatant d'or & de pierreries, étoit debout auprès d'une fenêtre, au milieu des rois ſes enfants, des princeſſes ſes filles, & d'un grand nombre de ducs & de prélats, avec leſquels il s'entretenoit familiérement. Il avoit la main appuyée ſur l'épaule de l'évêque Hetton, pour lequel il affecta d'autant plus de conſidération, qu'il avoit eſſuyé plus de mépris dans ſon ambaſſade à la cour de Conſtantinople. Les ambaſſadeurs ſaiſis de crainte, ſe proſternerent à ſes pieds. Il s'apperçut de leur embaras, les releva avec bonté, &

Monach Sangal de rebus bellicis Carol. Magn.

les raffura, en leur difant qu'Hetton leur pardonnoit, & que lui-même, à la priere du prélat, vouloit bien oublier ce qui s'étoit paffé. Ann. 802.

La négociation ne fouffrit aucune difficulté, & le traité fut bientôt figné. Il portoit que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'Augufte; que le premier prendroit le titre d'empereur d'Occident, le fecond, celui d'empereur d'Orient : que tout ce qui étoit en Italie depuis l'Ofante & le Volturne jufqu'à la mer de Sicile, demeureroit fujet à l'empire d'Orient, & que tout le refte feroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Iftrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut fuivi de la foumiffion de Grimoald, duc de Bénévent. Il s'étoit révolté à l'inftigation des Grecs : il fit fa paix à leur exemple.

Il conclut la paix avec Nicéphore. *Theophan. Eginard. Aventin, l. 4.*

Ann. 803.

Tout, excepté les Saxons, plioit fous la puiffance de Charlemagne. Ces peuples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obftiné, fous la conduite de Godefroy, roi de Danemarck, prince puiffant & fur terre & fur mer. L'empereur fe mit auffi-tôt en campagne, s'avança jufqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus inacceffibles. Le Danois étoit fur les frontieres de fes Etats, avec une nombreufe cavalerie. Il fit propofer un accommodement, promit de venir trouver le monarque François; mais il changea fubitement d'avis, & fe retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet appui, eurent recours à la clémence d'un prince qui fçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne fe révoltaffent encore, ils les tranfporta les uns en Suiffe, les autres en Flandre, & donna leur pays aux Abodrites qui lui avoient toujours été fideles. Mais rarement le changement de climat opere celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir fous un nouveau ciel, communiquerent à leurs nouveaux alliés cet efprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit paffé en proverbe, durant les troubles qui défolè-

Il dompte enfin les Saxons.

Ann. 804.

Annal. Egin.

Jacob. Meyer. Annal. rerum Flandr. Joan. Ifaac. Pontan. Hift.

Ann. 804.

rent la Flandre sous le regne de Philippe de Valois, qu'en *mélant les Saxons aux Flamands*, Charlemagne *d'un diable en avoit fait deux.*

Le remede cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré autant que la monarchie. Clotaire I les avoit assujétis au tribut : Clotaire II se vit obligé de les affranchir. Le duc Pepin remporta sur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en plusieurs rencontres : le roi Pepin les arrêta : aucun d'eux n'avoit pu les dompter. Charlemagne lui-même leur faisoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eût arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de son royaume. Le moyen étoit violent, mais nécessaire. Depuis ce temps-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiere nation, jusqu'alors indomptable, se soumit enfin, & moitié gré, moitié force, subit tout à la fois le joug du christianisme & de la France.

In vitâ Car. Magn.

Ann. 805, 806.

Il régit tout ce qui regarde l'Etat de Venise.

Annal. Egin. Metens. Moissiac. & alii.

Charles, après la réduction de toute la Saxe, se rendit à Rheims pour y attendre le pape, qui lui avoit fait demander la permission de passer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le monarque d'un miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé le sang de Jésus-Christ : le véritable motif fut de conférer avec lui sur les affaires de Venise. L'histoire ne dit point quel fut le résultat de ce pourparler. Mais le retour du souverain pontife par l'Exarcat de Ravennes, la grande armée que Wilhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce tribun sur l'isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Héraclia sur Maurice & Jean, qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son église de Grado, tout semble annoncer que tant de changements arrivés dans le même-temps, furent les suites de cette entrevue de l'empereur & du pape. Rien de plus embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde

le gouvernement de l'Etat de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le canton de la terre ferme qui est sur la côte septentrionale du golfe, relevoit de l'empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monuments historiques, que ces isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, songerent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs envoyés, de concert avec le gouverneur de Zara, vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie :* expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une république parfaitement libre.

Ann. 805, 806.

Adelmus in chronic.

In Annal.

La tranquilité dont jouïssoit la France, fit naître à l'empereur la pensée de partager ses Etats entre les rois ses enfants. Ce fut dans cette vue qu'il assembla un parlement à Thionville : il y lut un testament qui fut approuvé par les seigneurs, & envoyé au pape qui le signa, non pour lui donner plus de validité, mais pour le rendre plus authentique. Les trois princes étoient présents, ils jurerent de l'observer dans tous ses points. Il regle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques provinces les royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il destinoit à l'empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les freres. Il ordonne que s'il survient entr'eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être appellé le jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes que l'on conduisoit

Il fait son testament.

Idem, ibid. Ann. Metens. & alii.

Glossaire de Ducange, au mot Crux.

Ann. 805, 806.

à l'église, où ils se tenoient debout, les bras élevés en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'office divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le champion demeuroit le plus long-temps immobile. Le religieux monarque, après avoir recommandé aux jeunes rois de protéger constamment l'église de saint Pierre, déclare enfin que les dispositions qu'il vient de faire n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le royaume & sur l'empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéissance que des enfants doivent à leur pere, & des sujets à leur empereur & à leur roi.

Diverses expéditions des rois ses enfants.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses Etats. Le prince Charles dans sa derniere campagne avoit défait les Esclavons de Bohême dans un combat, où leur duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclavons Sorabes qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient révoltés de nouveau. Pepin, de retour en Italie, équipa promptement une flote contre les Sarasins qui avoient fait une descente dans l'isle de Corse. Le seul bruit de son approche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Le roi d'Aquitaine se signaloit de son côté au-delà des Pyrénées. Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarasins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de la Navarre, mit le siege devant Pampelune qui se rendit, & rentra triomphant dans ses Etats.

Annal. Egin. Metens. & alii.

Ibid.

Vit. Ludov. Pii.

Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'Etat.

On vit cette année un phénomene extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidélement les observations des astronomes de la cour. Mercure, dit cet auteur, fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant

paroissant dans le disque du soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de lune, une de soleil ; & Jupiter parut caché par la lune. Tant de prétendus prodiges effrayerent les peuples, qui les regarderent comme les présages de quelques accidents funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérerent par-tout. Les Sarasins tenterent une descente dans la Sardaigne : ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le connétable Bouchard parut avec la flote de l'empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le patrice Nicétas étoit avec une flote dans le golfe de Venise : il n'osa rien entreprendre, conclut une treve de quelques mois, & retourna à Constantinople sans avoir rien fait. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du pape au sujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hostilité. Il dit simplement que son intention est de pourvoir à l'entretien du patriarche Fortunat, à qui la présence du général Grec ne permettoit pas de demeurer dans sa ville épiscopale de Grado. Il conjure l'empereur d'examiner la conduite de ce prélat. *Défendez son honeur*, ajoute-t-il, *conservez-lui son temporel : mais en même temps ayez soin de son ame, & que le respect qu'il doit à son maître, l'oblige à mieux faire son devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des rois pour la manutention de la discipline.

Ann. 807.

Ann. Metens. Moiss. & alii.

Tom. 7, Conc. epist. 11 Leon. ad Car. Magn.

Ce ne fut pas seulement en Italie que les François combattirent les Maures avec avantage : l'Espagne leur fournit encore une ample moisson de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, sous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour les commander, passerent l'Ebre, surprirent l'émir Abaïdon, pillerent son camp, taillerent son armée en pieces, & se présenterent devant Tortose, que cet heureux succès leur faisoit espérer

Expédition d'Espagne.

Vita Ludov. Pii.

Ann. 807. d'emporter. Mais soit que le général Sarasin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échapé à l'épée des vainqueurs, soit pour quelque autre cause que l'histoire ne dit pas, elles crurent devoir se contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux butin. L'année

Ann. 808. suivante, Louis assiéga cette place en personne, la prit par capitulation, & en envoya les clefs à l'empereur son pere. Ce jeune prince n'avoit pu être de la premiere

Ibidem. expédition : il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flote de Normands avoit passé dans la Manche, & faisoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les sages précautions qu'il prit, garantirent ses provinces du ravage.

Précautions contre les courses des Normands.

On appelloit alors Normands, ou hommes du Nord, [car c'est l'étymologie de ce nom] tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede & la Norwege. Ces barbares, aussi avides de butin que zélés pour leurs faux dieux, ne cessoient de faire des courses sur les terres des chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sur-tout les prêtres & les moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera partagé?* L'événement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand prince cependant prit les mesures les plus sages pour les prévenir. Il visita tous ses ports, & fit construire un si prodigieux nombre de vaisseaux, qu'il y en avoit, au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtiments resteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inaccessible aux incursions des peuples du Nord, c'est qu'il obligea les seigneurs de servir en personne dans ces occasions, comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne

Monach. Sangal. l. 2, c. 2.

qu'il établit le principal arsenal de sa marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'empereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y alumer des feux toutes les nuits. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la Tour d'Ordre*. Ann. 808. *Eginard. in Annal. & in vit. Magn. Car.*

Irruption des Danois dans le pays des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoissoit ou respectoit la puissance de Charlemagne. Le seul Godefroy, roi de Danemarck, osa lutter contre tant de grandeur. L'empereur désiroit de pénétrer dans ce vaste royaume, moins pour soumettre à son empire un pays couvert de neiges & de glaces, que pour réduire sous le joug de la foi un peuple enseveli dans les ténebres du paganisme. Le Danois le prévint, & eut la hardiesse de lui déclarer la guerre, en se jetant sur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilses, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même temps sur le Meckelbourg. La surprise fut telle & la consternation si générale, que la plus grande partie de cette province se soumit au tribut. Le vainqueur s'avança jusque sur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui coûta beaucoup de monde, & des plus considérables de la nation, entr'autres un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du prince Charles, l'obligèrent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Riéric, qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore; & pour fermer entiérement l'entrée de ses Etats, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le pays des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition.

Annal. Egin. Loisel, Metens. & alii.

Ibidem.

Ann. 808.

La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en campagne : il fit construire deux forts sur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

Ann. 809.

La paix est conclue entre les deux empires.

Les Vénitiens, cependant, étoient toujours divisés, & la treve avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hostilités recommencerent de part & d'autre. La flote de Nicéphore reparut dans le golfe de Venise, sous la conduite d'un autre commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaisseaux pour surprendre Comachio, ville située dans une baye vers l'embouchure du Pô. L'entreprise ne fut pas heureuse. La garnison fit une sortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de se rembarquer promptement. Ils se dédommagerent sur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils forcerent & pillerent. Le général Paul néanmoins fit faire des propositions que le roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens que la paix se fit entre les deux empires. Les ducs Wilhaire & Beot, ceux-là mêmes qui trois ans auparavant s'étoient mis sous la protection de la France, la traverserent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le commandant de la flote Grecque craignant pour sa vie, se retira sans rien conclure. L'année suivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fideles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de cette duplicité, marche aussi-tôt contre les perfides, les attaque par terre & par mer, les bat par-tout, & les force de se soumettre à sa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux empereurs. La paix fut conclue, Venise rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François.

Idem, ibid.

Sigon. l. 4, de regn. Ital.

Affaires d'Espagne & de Germanie.

Le sac de Piombino ne fut pas le seul échec que les François essuyerent cette année, ils se laisserent surprendre dans Tortose. Le roi d'Aquitaine se mit en devoir de la reprendre, & se vit obligé d'abandonner son entreprise. Le siege d'Huesca n'eut pas un meilleur succès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuses. Le roi de Danemarck, malgré tous ses retran-

Vita Ludov. Pii.

chements, cherchoit par toutes fortes de moyens à calmer le ressentiment de l'empereur. Il fit demander une conférence sur la frontiere des deux Etats, elle lui fut accordée. Tout se termina à des plaintes réciproques : on se sépara sans rien conclure. Aussi-tôt le duc Trasicon, suivant les ordres de Charlemagne, se jeta sur les terres des Vilses où il fit le dégât, prit & ruina la capitale des Smeldinges, & reconquit tout le pays que le Danois avoit subjugué. Godefroy, outré de colere, se répandit en menaces contre les Abodrites, & ne parloit de rien moins que d'envahir la Saxe & la Frise. L'empereur, averti de ses bravades, détacha un corps de troupes qui se saisirent de quelques passages de l'Elbe, & bâtirent une forteresse sur la riviere de Stûrie, en un lieu appellé Essesfelt. Cette précaution déconcerta les vastes desseins du roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ses entreprises.

Ann. 809. *Eginard. in Annal.*

Idem, in vitâ Carol. Magn.

Le barbare cependant n'abandonna point absolument son projet. Il rassembla toutes ses troupes & tous ses vaisseaux, descendit en Frise avec une armée de deux cents voiles, pilla cette province, défit un corps de Frisons & de François, s'empara de plusieurs places considérables, & les soumit au tribut. L'empereur à cette nouvelle passa le Rhin, & s'avança jusque sur le Véser. Il y avoit à peine assis son camp, qu'il aprit que les ennemis s'étoient retirés en désordre, & que le prince Danois avoit été assassiné par un de ses gardes. Cette mort finit la guerre. Hemminge, fils & successeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de son pere. Elle fut aussi conclue sous les mêmes conditions avec les Sarasins d'Espagne. Le roi de Cordoue rendit, ou laissa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre serviroit de limites aux deux Etats. Les Gascons venoient d'être sévérement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainsi tout demeura parfaitement soumis dans cette grande étendue de pays qu'on appelloit la Marche d'Espagne.

Ann. 810.

Annal. Egin. & alii.

Ann. 810. Conc. d'Aix-la-Chapelle.

On reçut vers ce même temps la réponse du pape sur un usage universellement adopté de toutes les Gaules. Le premier concile de Constantinople avoit ajouté au symbole de Nicée, que le saint Esprit procédoit du Pere. Les églises de France & d'Espagne y insérerent qu'il procédoit également du Fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir si elles avoient eu droit d'y faire cette addition. L'empereur la crut assez importante pour mériter d'être examinée dans un concile : il le convoqua dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ses raisons ; & la chose parut si difficile, qu'on ne voulut rien décider sans prendre l'avis du pape. Le saint pere convenoit que le sentiment de l'église Gallicane étoit le dogme catholique : mais il soutenoit en même temps, qu'il ne falloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il proposa, non de la faire effacer avec éclat dans les missels où elle avoit été faite, mais de cesser de s'en servir dans la chapelle du roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'église Romaine. On ignore si le monarque déféra à cette décision. Mais la France, la Germanie & l'Espagne conserverent leur ancien usage : Rome même l'adopta dans l'onzieme siècle, & le concile de Florence le consacra par un décret authentique.

Idem, ibid.

Baron. Sirmond.

Anast. in Leone, & alii.

Mort du roi Pepin & du prince Charles.

La tranquilité dont la France commençoit à jouïr, fut troublée par des malheurs domestiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de son âge, ne laissant qu'un fils nommé Bertrand, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'empereur fit élever avec beaucoup de soin. Le monarque pleura cette mort, peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince ; mais il étoit pere, il perdoit un fils à qui l'histoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit si bien méritées par ses exploits &

Eginard. in Annal. & in vit. Car. Magn.

Theogan. c. 5.

ses vertus. Le prince Charles mourut aussi quelque temps après, dans la trente-cinquieme année de son âge. On l'a vu à la tête des armées gagner des batailles, subjuguer la Boheme, & remplir l'Allemagne de la gloire de son nom. Charlemagne le destinoit à l'empire. Ce tendre pere n'aprit cette perte qu'avec la plus sensible douleur : sa santé en fut altérée : mais son affliction ne changea rien à sa conduite. Toujours occupé de la félicité présente de ses sujets, il songea même à leur bonheur à venir. Il ne lui restoit qu'un fils, il lui donna toute sa tendresse & tous ses soins.

Ann. 811. *Ibidem.*

Louis avoit toutes les bonnes qualités d'un particulier, & paroissoit avoir aussi celles d'un prince. La bonté sur-tout étoit le fond de son caractere. Généreux dans les commencements jusqu'à l'excès, ensuite avec discernement, il avoit trouvé le moyen, en diminuant les impôts, de vivre dans toute la splendeur des rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Espagne, sa piété dans la fondation de plus de vingt monasteres, & son zele pour la religion dans la réforme du clergé d'Aquitaine jusque-là très-déréglé. Dévot, mais sans oublier ses autres devoirs, il avoit destiné trois jours de la semaine à donner audience à ses sujets : il écoutoit leurs plaintes, il assistoit aux jugements de leurs procès : ce qui se faisoit avec tant d'équité, qu'on n'entendoit parler dans ses Etats ni de vexations, ni d'oppressions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune prince. L'empereur n'osoit presque y ajouter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, sous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de son fils. On lui rapporta que Louis gouvernoit avec tant de sagesse, que quoique sa maison fût magnifique, ses peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les transports de sa joie, *réjouïssons-nous de ce que ce jeune homme est déja plus sage & plus habile que nous.*

Ann. 812. Caractère de Louis roi d'Aquitaine.

Vita Ludov. Pii.

Dès-lors l'association à l'empire fut résolue. Ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour : Il manda le roi d'Aquitaine ; & ayant assemblé les seigneurs de la nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'empereur, revêtu des ornements impériaux, une couronne d'or sur la tête, & appuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priere ; & après un beau discours sur ce que Louis devoit à Dieu, à l'église, à ses sujets, à ses sœurs, aux enfants de ses freres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'aplaudissement de toute la noblesse du royaume. Quelques jours après, ils se séparerent avec beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Il est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un auteur très-grave, mais quelquefois trop prévenu, qui prétend que ce prince par son testament ne donna l'empire à aucun de ses enfants, parce qu'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel empereur, où le souverain pontife ne fut ni appellé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultramontains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu.

Ann. 813. Il est associé à l'empire.

Egin. in vitâ Carol Magn.

Theogan. c. 6.

Chron. Moissiac.

Baron. ad an. 806, n. 16.

Le religieux monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des parlements pour les affaires de l'Etat, & des conciles pour rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent les historiens, sembloient annoncer sa fin. On ne voyoit depuis

Ann. 814. Mort de Charlemagne.

depuis quelque-temps qu'éclipses de lune & de soleil : phénomenes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des présages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rapeloit qu'avec douleur ce qui lui étoit arrivé, lorsqu'il marchoit contre le roi de Danemarck. Une flamme descendue du ciel passa de sa droite à sa gauche : au même instant son cheval tomba mort, & lui-même fut renversé par terre. Le pont de Mayence, ouvrage de dix ans, & qui passoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans son apartement une espece de tremblement ou de bruit semblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La superbe galerie qui faisoit la communication entre la chapelle & le palais, s'écroula tout-à-coup. La chapelle même fut frapée de la foudre, qui abattit le globe d'or qu'il avoit fait placer au sommet. On lisoit dans l'église une inscription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles prince :* ce dernier mot, quelques mois avant sa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en distinguoit plus aucune lettre. Il étoit instruit de toutes les réflexions qu'on faisoit sur tant d'accidents extraordinaires : il n'en parut ni touché, ni inquiet. Son âge & ses infirmités étoient un pronostic plus assuré de sa mort prochaine. Il la vit aprocher avec cette même intrépidité avec laquelle il l'avoit affrontée dans les combats. Il travailloit sur l'écriture sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fievre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrêmement. Il reçut l'Extrême-Onction ; ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce temps-là ; & se sentant près de mourir, il fit le signe de la croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Ann. 814. *Egin. in vitâ Carol. Magn.*

Nitardus.

Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers,

Son portrait.

Ann. 814. le modele des grands rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son temps. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide : l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même-temps ne purent lui arracher la plus légere marque d'embaras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout, & par-tout; réglant son Etat & l'église, comme s'il eût été dans une profonde paix; y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout; la piété par de fréquents conciles où souvent il assistoit en personne, & les lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même & *cultivateur* zélé des arts & des sciences. Aussi admirable, lorsqu'il décidoit une question dans une assemblée de sçavants, que lorsqu'il dictoit des oracles dans son conseil : aussi grand lorsqu'il haranguoit un concile, que lorsqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les mesures qu'il prenoit, étoient toujours celles qu'il faloit prendre : constant & ferme dans ses entreprises, il sçavoit les soutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la poursuite, on le voyoit passer rapidement des rives de l'Ebre sur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux quand il conduisit lui-même ses armées, & rarement fut-il défait lorsqu'il fit la guerre par ses lieutenants.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

On voit une partie de tout cela dans l'histoire des héros de la fable; mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui distingue sur-tout Charlemagne, c'est ce tendre amour pour ses peuples, qui lui faisoit verser des larmes sur leurs malheurs qu'il n'avoit pu prévoir, mais qu'il sçut toujours réparer; c'est ce caractere bienfaisant & généreux qui lui mérita même, auprès des païens, le glorieux

Monach. Engolism.

nom de Pere de l'univers : cette charité sans bornes, qui épuisa ses trésors pour soulager la misere des chrétiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique : ces manieres aimables, libres, aisées, qui lui attachoient par estime ceux qui lui étoient soumis par la destinée : cette modération toujours si rare dans l'offense, qui lui fit épargner le sang de ceux-mêmes qui avoient osé attenter à sa vie : c'est cette application si constante à rendre la justice, qu'il interrompoit souvent son sommeil pour juger les procès que ses ministres n'avoient pu terminer : cette distribution des récompenses si juste, si sage, qu'en augmentant le nombre de ses serviteurs, elle n'excitoit ni jalousies, ni murmure : cette conduite si admirable dans son domestique, qu'elle pouvoit servir de modele à tout son royaume : fils respectueux, tendre pere, maître indulgent : c'est enfin ce zele du bon ordre qui lui inspira ces loix capitulaires ou ordonnances, auxquelles l'Europe doit une partie de sa police. Preuves éclatantes qu'il sçavoit également gouverner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de César par ses actions militaires, il les effaça par l'éclat de ses vertus. Aussi célebre dans les fastes de la réligion par sa pitié, qu'illustre dans les annales du monde par ses exploits; l'église l'a mis au nombre des saints, & toutes les nations de concert lui ont donné le nom de Grand. Ann. 814.

On trouve dans son testament une nouvelle preuve de cette charité généreuse qui animoit toutes ses actions. Il ne laissa à ses enfants que la quatrieme partie de ses trésors & de ses meubles : le reste fut distribué aux pauvres & aux églises métropolitaines de son empire. Il n'avoit rien ordonné sur le lieu de sa sépulture. On crut qu'il ne pouvoit reposer plus honorablement que dans la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir à Aix sous l'invocation de la sainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le descendit dans un caveau, où il fut assis sur un trône d'or, revêtu de ses habits impériaux & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, son livre d'évangile sur ses genoux,

Sa sépulture.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Ann. 814.
Monach. Engol. in ejusd. vit. Car. Magn.

son sceptre & son bouclier à ses pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le pape Léon les avoit bénits. On lui mit par-dessus son manteau royal, la grande bourse de pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ses voyages de Rome. Tout le sépulcre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de pieces d'or. On le scella, & par-dessus on éleva un superbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe : *Ici repose le corps de Charles, grand & orthodoxe empereur, qui étendit glorieusement le royaume des François, & le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans.* Il mourut la soixante-douzieme année de son âge, la treizieme depuis qu'il avoit été couronné empereur d'Occident.

Ses femmes & ses enfants.

L'histoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Fastrade, & Luitgarde, qui toutes porterent le nom de reines. La premiere, fille du dernier roi des Lombards, fut répudiée par le conseil des évêques. Il eut de la seconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune ; & cinq filles, Adélaïde, Rotrude, Berthe, Gisele, & Hildegarde. La troisieme fut mere de Théodrade & d'Hiltrude, toutes deux abbesses, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatrieme mourut sans enfants. Il avoit eu avant son mariage avec Hermengarde une concubine, nommée Himiltrude, mere de Pepin le bossu, & de la princesse Rothais. Après la mort de Luitgarde, se voyant trois princes capables de régner, il ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de reines ou d'impératrices. Il prit successivement quatre concubines dont il eut plusieurs enfants, sçavoir Rothilde de Madelgarde, Adeltrude de Gersuinde, Hugues l'abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde de Régine, & Thierri qui fut mis au nombre des clercs, d'Adélaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

Idem, Egin. ibid.

C'est ce grand nombre de femmes & de concubines, qui a donné lieu de croire à quelques mo-

dernes, ou qu'il en avoit eu plusieurs en même-temps, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fût morte* pour en prendre une autre. On ne répétera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une société aussi légitime, que ce qu'on apelle encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conscience.* Ann. 814.

Quelques réflexions aussi simples que solides, suffisent pour venger la mémoire de ce religieux monarque. Quelle apparence qu'un prince presque toujours occupé de bonnes œuvres ou de saintes lectures, incapable d'ailleurs d'hypocrisie, vice ordinaire des ames basses, ait été infidele à ces mêmes loix, dont il se déclaroit si hautement le protecteur & l'appui ? Comment eût-il osé faire publier cette fameuse ordonnance, où il met la fornication & l'adultere au nombre des péchés détestables qui font que Dieu frape les royaumes des plus terribles plaies ? Quel sujet de scandale pour tous ses peuples ? Quelle matiere de mépris & de risée, s'il eût donné lui-même l'exemple d'un crime qu'il punissoit dans les autres par la prison & par la privation de leurs charges ? Est-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche son peu de fermeté à réprimer, & les cruautés de Fastrade, & le libertinage des princesses ses filles, ait gardé un profond silence sur une vie aussi licencieuse que celle qu'on lui impute ? Quelle idée devroit-on avoir de l'historien de Louis le Débonnaire, qui, en parlant de la mort de ce grand empereur, use de ces termes consacrés par la piété : *L'homme juste mourut, Mortuus est vir justus ?* Que penser des conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands rois qui ont remporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands saints ? C'est le langage de tous les auteurs contemporains. Thégan, le moine d'Angoulême, & l'anonyme qui écrivoit sous son regne, lui donnent les mêmes éloges. Ce n'a été que plusieurs siecles après

In coll. Stephan. Baluz. col. 411, 518

In vitâ Ludovici Pii.

Ann. 814.

sa mort, qu'il s'est élevé des doutes sur la pureté de ses mœurs, comme s'il étoit impossible qu'un homme qui a vécu soixante-douze ans, eût épousé neuf femmes l'une après l'autre. Nous ne craignons donc pas de dire avec le grand Bossuet, *que c'étoit un prince très-chrétien dans toutes ses actions, malgré les reproches des siecles ignorants.*

Sermon à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France, en 1681.

Prem. loix somptuaires en France.

Memoires de l'Acad. des B. L. tom VI, pag. 719.

Ce monarque si grand, étoit en même-temps le modele de la plus rare modestie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoise, & son habillement, hors les occasions d'éclat, différoit peu de celui même du peuple. » Il portoit en hiver, dit Eginard, un pourpoint fait de peau de loutre sur une tunique de laine avec un simple bordé de soie. Il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures & pour brodequins il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres. Il s'envelopoit ensuite d'un manteau, si long par-devant & par-derriere, qu'il touchoit aux pieds; si court par les côtés, qu'à peine approchoit-il des genoux. » Tel étoit à-peu-près l'habit ordinaire des François. Mais la nouveauté, sur-tout en matiere de modes, eut toujours de grands charmes pour eux. Ils virent aux Gaulois de petits manteaux bigarrés : ils les préférerent aux grands, qui dès-lors commencerent à leur paroître trop embarassants. La conquête d'Italie fit naître le goût des habits de soie, ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens raportoient de l'Orient. L'empereur, dit le moine de saint Gal, dissimula d'abord, persuadé que son exemple rameneroit la nation à la simplicité de ses ancêtres. Mais voyant qu'il ne faisoit aucune impression sur le courtisan, il résolut enfin d'y joindre l'autorité. C'est à lui que la France est redevable des premieres loix somptuaires, qui, en fixant le prix des étoffes, distingue l'état de chaque particulier par raport à l habillement.

Capitul. triplex ann. 808, art. V, tom. 1, pag. 468.

Etat du commerce sous les

Au-reste il n'est pas étonnant que parmi cette multitude de réglements qui composent la loi Salique, il

n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guere dans le commencement des empires. Le regne des conquérants est rarement celui du commerce, qui seul produit les grandes richesses. On l'avoit vu fleurir dans les Gaules sous la domination des Romains : les premiers rois Mérovingiens l'y trouverent presque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir, ne leur permirent pas de le rétablir dans son ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers siecles de la monarchie, il ne fut jamais absolument éteint : il paroît même qu'il avoit quelque vigueur sous le roi Gontran. Ce prince, mécontent de Childebert son neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Austrasie. On voit sous Clotaire II une société de marchands, qui sous la conduite de Samon partent du territoire de Sens pour aller négocier en Esclavonie. On trouve sous Dagobert I quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On aprend par un capitulaire du neuvieme siecle, que sous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Esclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuirasses. On lit dans la chronique de Fontenelles, que dès les premieres années du regne de ce grand empereur, il y avoit un commerce réglé entre la France & l'Angleterre. Le monarque François, indigné de la témérité d'Offa roi des Merciens, défendit toute espece de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans.

Ann. 814. deux premieres races.

Greg. Turon. hist. lib. 9, c. 32.

Fred. chron. c. 48.

Apud Dublet. in hist. abbat. sancti Dionys. pag. 655.

Chr. Fontan. c. 15.

On ne connoissoit guere alors d'autre négoce, que celui qui se fait dans les marchés. C'étoient presque les seuls endroits où l'on pût se pourvoir des choses nécessaires à la vie. Les artisans, les artistes, & les marchands dispersés çà & là, n'avoient point encore fixé leur séjour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les prêtres & quelques ouvriers. On n'y

Marchés ou foires.

Ann. 814.

voyoit ni moines, ni moniales : il y avoit peu de monasteres qui ne fussent en pleine campagne ou autour des cités. La noblesse demeuroit dans ses terres, ou suivoit la cour. Les gens de *Poëte*, c'est-à-dire, sous la puissance, ne pouvoient sans la permission du seigneur quiter le lieu de leur naissance : le serf étoit attaché à l'héritage, l'esclave à la maison ou à la campagne du maître. On sent combien cette dispersion étoit peu favorable au commerce, qui aime les sociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit se rendre, les uns pour se défaire du superflu, les autres pour se procurer l'utile & l'agréable. Celle de S. Denis étoit une des plus fameuses. On y venoit, non-seulement de toute la France, mais de la Frise, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Espagne & de l'Italie. C'est ce qui paroît par l'acte de son établissement sous Dagobert I, & par une ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux moines de cette abbaye le droit de toucher les péages sur le territoire de Paris.

Capit. Carol. Calv. tit. 36, c. 19.

Apud Dublet. loc. cit.

Apud Felibian. in prob. histor. ejusd. p. 24.

Commerce maritime.

On voit cependant par plusieurs monuments historiques, que le commerce dans ces siecles reculés n'étoit point absolument restreint aux seuls marchés, ni aux seuls étrangers Européens. La ville d'Arles, sous les premiers regnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ses manufactures, pour ses broderies, & pour ses ouvrages de raport en or & en argent : c'étoit, ainsi que Narbonne & Marseille, l'abord de tous les vaisseaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à Treves une partie des richesses que les flotes étrangeres lui aportoient. On les embarquoit sur le Rhône jusqu'à Lyon. De-là conduites sur la Sône & le Doux, elles étoient mises à terre, ensuite voiturées jusqu'à la Moselle, qui les rendoit au lieu de leur destination. Ces beaux jours, par la fatalité des guerres, s'éclipserent insensiblement. Les Asiatiques & les Africains n'oserent plus aborder dans nos

Huet, traité du comm. des anciens, c. 39, num. 8.

nos ports. On vit alors quelle est la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marseille conserverent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient sous les Carlovingiens un certain nombre de vaisseaux, qu'elles envoyoient commercer à Constantinople, à Gênes, à Pise. Les Lyonois, unis aux Marseillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils raportoient des parfums & autres marchandises, qui se vendoient en Provence & dans tout le royaume. Mais jamais le négoce n'avoit été aussi florissant qu'il le fut sous Louis le Débonnaire. Ce prince, attentif au bonheur de ses sujets, établit un corps de marchands, sans autre servitude que de venir tous les ans au palais, pour y compter à sa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de son empire, déclarant qu'il les prend sous sa protection spéciale, ordonnant à ses officiers de leur fournir les vaisseaux dont ils auront besoin pour joindre aux leurs : établissement qui sembloit annoncer aux siecles à venir cette société si célèbre de nos jours, sous le nom de compagnie des Indes.

Ann. 814.

Valef. Not. Gal. v. Massilia.

Alphabet. tit. Cart. 31.

De tout ce détail il résulte que sous les deux premieres races de nos rois, les François se sont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnerent presque entiérement aux étrangers, qui ne leur aportoient que des bagatelles. L'Espagne les fournissoit de chevaux & de mulets ; la Frise, de manteaux de diverses couleurs, de sayons ou vestes, & de rochets ou habits de dessus, fourés de peaux de martre, de loutre ou de chat ; l'Angleterre, de bleds, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chasse ; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins, de gaze, de papier d'Egypte, seul en usage en France jusque dans le onzieme siecle, & d'huile d'olives, liqueur alors si rare dans nos climats, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle permet aux moines de se servir d'huile de lard. Au reste si l'étranger n'amenoit en France que des

Monach. Sangal. lib. 2, *de reb. bell. Car. Magn. c.* 24.

Idem, c. 1.

Greg. Turon. c. 6, *l.* 5, *c.* 3, *l.* 4, *c.* 44.

Ann. 814. Huet. ibid. c. 38, n. 7.

choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en droit, n'offroient rien de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres ouvragés, du vin, du miel, de la garance, & du sel. On voit par une lettre de Jérémie, évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuvieme siecle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la province du prélat, parce que les pluies avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la mer. Il prie l'évêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue, & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à propos, souvent même dans un royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

Inter. epist. Frochar. apud Duch. 17.

On trouve dans le recœuil des capitulaires quantité de réglements, tant sur le négoce en général, que sur le commerce particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux, & des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés sans la permission du roi, ou de les tenir les saints jours de dimanche : les autres décernent de rigoureuses peines contre quiconque vendra clandestinement un esclave, ou livrera un chrétien aux Juifs & aux Païens. Ceux-ci interdisent toutes ventes de nuit : ceux-là enjoignent de se servir de mesures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'empire François : cet autre ordonne que le marchand Juif payera la dixieme partie de son profit, & le chrétien la onzieme. Ces impôts, avec les droits de passage, de pontage, d'entrée & de sortie, faisoient une partie considérable du revenu de nos rois. Ils avoient sur les lieux des gens préposés pour les lever. Dagobert I ordonne qu'on prendra cent sous sur la recette royale de Marseille, pour acheter l'huile nécessaire à l'église de saint Denis, qu'il avoit si richement dotée ou fondée.

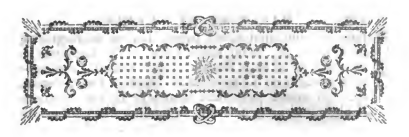
Tit. 36, c. 39, Capitul. ann. 819.

Capit lib. 6, c. 424.

Capit. ann. 803, c. 2. Baluze, in c. 179, lib. 6, cap

Capit. Carol. Calv. tit. 55, c. 3.

Gest. Dagob. reg c. 18.



LOÜIS I,

Surnommé LE DÉBONNAIRE.

LOUIS étoit en Aquitaine, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il se rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé roi & empereur. Tout se soumit : tout le reconnut. Il s'aquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le testament du feu roi. Mais en même-temps il se fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer certains abus ignorés ou tolérés sous le regne précédent. Il avoit sept sœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de reines; & plusieurs de ces princesses ne se refusant aucun plaisir, il en étoit arrivé du scandale plus d'une fois. Le premier soin du nouvel empereur fut de réprimer les familiarités que quelques courtisans avoient eues avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés : un des plus considérables, nommé Hedoin, tua le comte Garnier qui avoit commission de l'arrêter, & fut lui-même massacré. Aussi-tôt les princesses reçurent ordre de se retirer dans les différentes maisons que Charlemagne leur avoit laissées. Les cinq filles de Pepin roi d'Italie furent envelopées dans la même disgrace. Louis ne retint dans son palais que Drogon, Hugues & Thierri, qu'il fit élever avec beaucoup de soin, les faisant toujours manger à sa table.

Ann. 814.
Louis oblige ses sœurs de se retirer de la cour.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Vita Ludov. Pii.

Le duc de Bénévent sur ces entrefaites envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne,

On commence à diminuer de

Ann. 814.

l'estime qu'on avoit pour lui.

Ibid. Chron. Moissiac.

pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille sous d'or, il fut réduit à sept mille. Grimoald se reconnut vassal de la France : Louis lui donna une nouvelle investiture. Le roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut aussi mandé pour faire hommage de son royaume. Il obéit, & prêta serment de fidélité. Mais il fut aisé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'une soumission forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux petits-fils de Charles-Martel, tous deux le conseil du jeune monarque. Le premier, chassé de son abbaye de Corbie, fut relégué au monastere de Noirmoutier : le second, exilé de la cour, prit l'habit de moine au couvent de Corbie dont il fut abbé après son frere. La disgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'estime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'empereur. On crut voir que ce que l'on appelloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foiblesse & timidité. Il passoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des psaumes : occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un saint moine, que d'un grand prince. Il fit venir d'Aquitaine un abbé nommé Benoît, homme d'une sainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. On ne laissa pas de le charger du soin de recevoir les requêtes. On rendoit justice aux bonnes intentions du religieux : on murmuroit de lui voir toute la confiance de l'empereur.

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vitâ S. Bened. vide sec. 3. part. 1, pag. 215.

Ce que c'étoit que les envoyés appellés *Missi Dominici.*

Thegan. c. 26.

Louis avoit trois fils de l'Impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviere, le second en Aquitaine pour y commander, mais sans aucun titre. Heureux s'il eût toujours suivi cette sage politique. Mais par la suite l'envie de réformer le clergé, ou d'avoir plus de temps pour vaquer à la priere, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroissoit alors si jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une assemblée générale des prélats & des seigneurs de la nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémissoit sous l'oppression. L'empereur pour réprimer

Annal. Egin. Bert. & Fuld.

les vexations, fit partir plusieurs personnes de sa cour, avec la qualité d'envoyés du prince, *Missi Dominici.* C'étoit le nom que l'on donnoit aux commissaires que nos rois députoient dans les provinces pour faire publier & exécuter leurs ordonnances : nom aussi ancien que la monarchie. Le peuple, outre le logement, devoit leur fournir une certaine quantité de vivres. Leurs principales fonctions étoient d'écouter les plaintes, d'y répondre sommairement, si cela se pouvoit, sinon d'en avertir le monarque ; de punir les comtes ou les evêques qui se trouveroient avoir prévariqué ; de réformer leurs jugements iniques ; en un mot, de veiller à l'exacte observation des loix. On les voit aussi quelquefois employés à dresser le dénombrement des fonds que le roi ou l'église donnoit à titre de bénéfice. Ils faisoient leur visite ou chevauchée, comme on parloit dans ce temps-là, quatre fois l'an, c'est-à-dire, dans les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet & d'Octobre. Leurs assises se tenoient toujours en un lieu public, où tout le monde avoit un accès libre & facile. Les juges y étoient mandés, & leur conduite examinée. On sent toute la sagesse d'un pareil établissement.

Ann. 814.
Chron Moiss.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine séparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériold, roi d'une partie du Danemarck. Il venoit en qualité de vassal réclamer la protection de la France contre les enfants de Godefroy, qui l'avoient dépouillé de ses Etats. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir sur son trône. Ce généreux peuple embrassa avec joie cette occasion de témoigner sa reconnoissance. Louis venoit de les remettre dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté approuvée de quelques-uns, blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces esprits indomptables, qu'ils lui jurerent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux paroles. Ils passerent l'Elbe, ensuite l'Eider, entrerent dans le Danemarck, pillant, brûlant toute la frontiere, & après

L'empereur envoie des troupes en Danemarck.

Idem, ibid.

Ann. 815.

avoir pris quarante ôtages des plus considérables du pays revinrent avec le prince Danois à Paderborn, où le monarque tenoit un parlement de la nation. Ce fut-là qu'il donna audience aux ambassadeurs d'Abulas roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la religion leur fit refuser ; là, que les Esclavons & les autres nations tributaires lui rendirent leurs hommages : ce fut-là enfin, qu'il reçut d'Italie des nouvelles qui lui causerent un vrai chagrin.

Ann. 815.

Il fait informer de la conduite du pape.

La faction des parents du feu pape Adrien, toujours réprimée, jamais étouffée, se réveilla aussi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conspirerent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette sévérité dans un ministre des autels déplut au religieux monarque. Il donna ordre au roi d'Italie de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au saint pere, qui de son côté envoya des légats pour se justifier auprès de son souverain. Le même esprit de religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé si violent de la part du vicaire de Jésus-Christ, lui fit ensuite pardonner l'attentat commis contre son autorité sur la ville de Rome. Il parut satisfait de la conduite du pape ; les choses en demeurerent-là.

Idem, ibid.

Ann. 816.

Conduite des papes vis-à-vis de l'empereur.

Quelques mouvements de la part des Gascons & des Esclavons-Sorabes troublerent tout-à-coup la tranquilité de l'empire. Ceux-ci, livrés à l'épée des Saxons, rentrerent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux batailles perdues, reconnurent enfin le duc qu'on leur avoit donné. Le pape Léon mourut sur ces entrefaites : on remarque qu'il disoit jusqu'à neuf messes dans un même jour. Le diacre Etienne qui lui succéda, se mit en possession du pontificat, sans attendre, suivant l'usage, que l'empereur eût confirmé son élection. Il lui fit cependant prêter serment de fidélité par les Romains, & & vint le trouver à Rheims, pour lui rendre ses devoirs. Louis voulut être sacré de sa main. Cette cérémonie se fit dans l'église de l'abbaye de saint Remi. Le souverain

Wolf. Strob. de rebus eccles. c. 21.

Anast. Thegan. de Gest. Ludov. c. 16, & alii.

pontife lui mit sur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit aportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, disent les auteurs du temps, pour l'impératrice Ermengarde, qui fut aussi couronnée auguste. Ann. 816.

Le pape Etienne ne survécut que quelques mois à cette célebre entrevue. Pascal I fut élu en sa place, & suivit les mêmes errements : il osa se faire sacrer, sans avoir obtenu l'agrément de l'empereur. Le monarque en parut très-offensé, & parla fort haut. L'alarme se répandit à Rome. On lui fit faire d'humbles excuses sur ce qui s'étoit passé. Louis voulut bien s'en contenter, confirma Pascal, mais en même-temps menaça les Romains des plus terribles châtiments, si jamais ils se portoient à de semblables attentats. On veut cependant que par *une libéralité inepte*, c'est l'expression de Pasquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les papes. *Les Italiens*, dit cet auteur, *qui en s'agrandissant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honorerent du mot Latin* Pius. *Les sages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'appellerent* le Débonnaire ..... *parole qui implique sous soi je ne sçais quoi de sot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue cession. On remarque au contraire que plusieurs années après, Grégoire IV, qui succéda au pape Eugene II, ne voulut point être installé, que l'empereur n'eût confirmé son élection. On voit d'ailleurs le surnom de Débonnaire gravé sur les monnoies de ce prince : preuve certaine que c'étoit un titre honorable. Ann. 817.

Recherches de la France, l. 3, c. 4, pag. 173. l. 5, c. 3, p. 441.

Egin. Annal. Bertin. vita Ludov. Pii.

Louis toujours occupé de la réforme du clergé, assembla cette même année un concile à Aix-la-Chapelle, où fut rédigée la regle des chanoines, des chanoinesses & des moines. Ceux-ci au neuvieme siecle héritoient de leurs parents, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au monastere. Les chanoinesses étoient de véritables religieuses, engagées par le vœu de chasteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir.

Il associe Lothaire à l'empire.

Préf. pour servir à l'histoire ecclés. & civile de Bretagne.

Ann. 817. *Vita Ludov. Pii.*

Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des servantes. On interdit aux évêques tout habillement qui sentoit la *mondanité*. La plupart portoient de riches vestes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reste de la vieille guerre. Il fallut renoncer à ce faste ridicule, & plusieurs en furent très mécontents. Leur ressentiment ne devint que trop funeste au pieux réformateur. Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, & lui assujétissant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés rois, le premier d'Aquitaine, le second de Baviere. Ce partage mit le trouble dans la famille royale, & fut l'occasion de mille crimes.

Ann. 818. Bernard se révolte contre l'empereur. *Thegan. c. 21.*

Le roi d'Italie, Bernard fils du frere aîné de l'empereur, crut qu'on lui faisoit injustice. C'étoit un jeune prince de dix-neuf ans, beau, bienfait, brave, libéral, aimé de ses sujets. Tous les mécontents qui étoient en grand nombre, & quelques évêques irrités d'une réforme très involontaire, lui promirent de se déclarer en sa faveur avec tous leurs vassaux. Louis averti de la conspiration, se mit promptement en marche, & s'avança jusqu'à Châlons-sur-Sône à la tête d'une puissante armée. Cette diligence étonna les séditieux: chacun se retira de son côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ses troupes, prit le parti le plus dangereux: il vint se jeter aux pieds de l'empereur, & se remit à sa discrétion avec les principaux conjurés On leur fit leur procès. Les laïques furent condamnés à mort: les évêques furent dégradés & confinés dans un monastere: on crut user d'indulgence en commuant la peine des premiers. On se contenta de leur faire arracher les yeux. Le roi d'Italie en mourut: juste châtiment de sa rebellion, mais qui offre je ne sçais quoi de barbare, lorsqu'on fait réflexion que le juge étoit un oncle, & le coupable un neveu, un roi à peine sorti de l'enfance, & déja les délices & l'admiration de son peuple. Les trois princes Drogon, Hugues & Thierri, derniers fils de

Eginard. vita Ludov. Pii. Annal. *Nithard. l. 1.*

de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte : on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple : ils furent rasés & relégués dans des couvents. *Ann. 818.*

La révolte du roi d'Italie fut suivie de plusieurs autres, qui marquoient beaucoup de foiblesse dans le gouvernement, mais qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un duc de la main de l'empereur. Le roi des Abodrites fut pris dès la premiere campagne, & privé de sa couronne. Le duc des Gascons subit le même sort : celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un succès plus heureux. *Ann. 819* Louis épouse Judith. *Idem, ibid.*

Un événement plus funeste au repos de la France fut la mort de l'impératrice Ermengarde. Louis l'aimoit : il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit se remarier. On vit aussi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles de l'empire. Elles se montrerent à lui dans tous leurs appas. Il choisit Judith, Bavaroise, qui allioit en sa personne la noblesse & la beauté, la coquetterie, les graces & l'esprit. Il maria bien-tôt après Lothaire son fils aîné à Ermengarde fille du comte Hugues, & Pepin roi d'Aquitaine à la fille de Théodebert comte de Madrid : c'étoit le nom du pays qui est entre Evreux, la Seine & Vernon. *Annal. Bert. & Fuld. Thegan. c. 26. Nithard. l. 1.*

Les réjouïssances qui accompagnerent tant d'illustres mariages, ne purent calmer les remords du monarque ; il se reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé ses freres à se faire moines, & d'avoir maltraité injustement Adelard & Vala, dont le mérite faisoit tout le crime. Il convoqua une assemblée de la nation dans son palais d'Attigny : là, en présence des prélats & des seigneurs, il se rend lui-même son accusateur, demande pardon aux princes ses freres qui étoient tous trois présents, accorde une amnistie générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rapelle les exilés, leur fait restituer *Ann. 822.* Il condamne sa conduite & fait une confession publique. *Eginard. in Annal. Vita Ludov. Pii. Thegan.*

leurs biens, & conjure les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Cette imprudente démarche l'exposoit à perdre la couronne. Témoin Vamba, roi d'Espagne, que le douzieme concile de Tolede obligea de renoncer au trône, sous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laissé révêtir de l'habit de pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeste pour le monarque françois : elle lui regagna au contraire le cœur de ses sujets, qu'une sévérité outrée avoit aliénés. On espéra qu'à l'avenir il feroit son bonheur & celui de ses peuples ; & le clergé oubliant son ressentiment, se répandit en acclamations sur la bonté du prince, qui par un capitulaire authentique lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même temps naquit Charles, surnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, disent les superstitieux auteurs du temps, par de furieux tremblements de terre qui ébranlerent le palais d'Aix-la-Chapelle, par d'horribles pluies mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la peste enfin, qui cette année désola tout l'empire.

Ann. 822.

Annal. Fuld.

Ann. 823.

Rome cherche à secouer le joug de la France.

Rome cependant ne plioit qu'à regret sous le joug de la France, & les papes commençoient peu à peu à se donner une autorité souveraine. L'éloignement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la cour : souvent, lorsqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires réglées, sous prétexte qu'elles pressoient. Le jeune empereur Lothaire avoit fait un voyage en Italie, où il travailla efficacement à rétablir la justice & l'observation des loix ; ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux officiers de l'église romaine, Théodore primicier, & Léon nomenclateur, se montrerent très-affectionés à son service. Leur attachement déplut au pape, qui sçut cependant dissimuler. Mais dès que le prince fut éloigné, les deux courtisans furent arrêtés : on leur creva les yeux ; ils eurent ensuite la tête tranchée dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les empereurs trouverent cette action fort étrange, & envoyerent à Rome

Idem, Theg.

des commissaires pour informer du fait. Pascal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut son serment. La religion de Louis l'empêcha de pousser une affaire qui eût pu causer du scandale : & la justice ne fut point faite. Le pape mourut peu de temps après. Eugene II, qui lui succéda, fit quelque satisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de temps en temps à Rome des especes d'intendants pour réprimer l'avarice des magistrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importants.

Ann. 823.

Egin. & alii.

Les choses paroissoient assez tranquiles ; & malgré la foiblesse du maître, le gouvernement alloit tout seul, lorsque les Bretons, nation aussi brave que jalouse de sa liberté, essayerent de se soustraire à la domination françoise. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuse armée, & vint camper sous les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'osa tenir la campagne : le pays fut ravagé, tout plia, tout se rendit à discrétion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, tristes suites du peu de fermeté du monarque. Il avoit envoyé des troupes pour assurer Pampelune contre les entreprises des Sarasins. Déja elles avoient exécuté heureusement leurs ordres, & se préparoient à repasser les Pyrénées, lorsque trahies par des guides infideles, elles tomberent dans une embuscade & furent taillées en pieces.

Ann. 824. Plusieurs révoltes.

Idem, ibid.

Ann. 825.

Ann. 826, 27, 28.

Hériold, sous la protection de la France, avoit été admis au partage du royaume de Danemarck avec les enfans de Godefroy : il en fut chassé en haine du christianisme qu'il avoit embrassé, & se vit contraint de se retirer en Frise dans le comté de Riusti, que l'empereur lui avoit donné en souveraineté. Un seigneur catalan, nommé Aizon, se sauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Ausone, de Rose, de Manrese, de Cardonne, de Solsonne, & de tous les autres territoires voisins. Les Navarrois de leur côté se donnerent un roi apelé Inigo. Ce fut lui

Ann. 819.

qui commença le royaume de Navarre & d'Aragon: sa postérité, après l'entiere expulsion des Maures, réunit enfin toute l'Espagne en la personne de Charles-Quint. Louis cependant ne songeoit qu'à des missions, chantoit des psaumes, & prescrivoit des jeûnes à l'aparition de quelque comete: dévotions qui n'arrêtoient ni les courses des Bulgares sur les terres de l'empire, ni les ravages des Normands sur les côtes de Germanie & de France, ni les progrès des Sarasins & des autres ennemis de l'Etat. Les troubles domestiques qui éclaterent vers ce même temps, lui causerent trop d'embaras pour lui laisser ou le temps, ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de son empire à Charles fils de l'impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'empereur proposa à ses trois enfans du premier lit de démembrer leurs royaumes, pour faire un Etat à leur frere: il les trouva d'abord inflexibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les caresses de l'impératrice, consentit à tout ce qu'elle désiroit. Il avoit tenu le jeune prince sur les fonts de baptême, il promit d'être son protecteur, & jura de prendre sa défense envers & contre tous.

Annal. Egin. Bert. & Fuld. Vita & Acta Ludov. Pii.

Louis assuré du suffrage de son fils aîné, convoqua une assemblée générale à Vormes. On y entendit le raport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les desordres de l'empire. L'abbé de Corbie, le célebre Vala, étoient de ce nombre; sa naissance & ses vertus, son esprit & ses anciens services le rendoient cher & respectable à toute la nation. Il entreprit assez mal-à-propos de donner à l'empereur des avis sur sa conduite. Il osa lui représenter publiquement qu'il se mêloit trop des affaires de l'Eglise, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il sembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Esprit. Un zele inconsidéré l'emporta même jusqu'à lui reprocher les desordres qui régnoient dans toute l'étendue de la monarchie. On vit en cette occasion combien il est rare de trouver dans un même sujet l'humilité si recommandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majesté si nécessaire

aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paisiblement ces remontrances ; oubliant que le respect une fois perdu, mene souvent à la révolte. Ann. 829.

Les évêques, en effet, ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent jusqu'à prétendre qu'étant préposés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient déposer les rois, lorsqu'ils étoient indociles à leurs avertissements. Louis cependant ne perdoit point de vue son principal dessein : tendre pere, époux complaisant, il déclara dans cette même assemblée qu'il donnoit à Charles son fils le pays des Allemands, la Rhétie & la Bourgogne Transjuranne, avec le titre de roi. *Thegan. c. 5.*

Cette disposition fut comme le signal de la révolte. Lothaire, qui étoit prévenu, ne témoigna pour-lors aucun mécontentement : mais peu de jours après, il se plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis, en parurent vivement offensés, & se retirerent dans leurs Etats. Les prélats & les seigneurs murmurerent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur serment de ne rien changer au premier partage, que du consentement des parties : serment que l'empereur lui-même avoit autorisé par son exemple. On se déchaîna contre l'impératrice & contre son ministre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, seigneur aussi distingué par sa naissance que par ses qualités personnelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile ; mais méchant homme, si l'on en croit les panégyristes de Vala. L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais sur-tout l'exercice de sa charge [il étoit grand chambellan] firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'intendance non-seulement de la garde-robe, mais des finances destinées à la paie & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan étoit de prendre ses ordres & de les exécuter. Bernard étoit

Ann. 830. *Idem, ibid.* *Nithard. l. 1.* *Pascas. Rathbert. in vitâ Valæ Abbatis.* *Hincm. de ordine Palatii. c. 22.*

Ann. 830.

un cavalier accompli : Judith étoit belle, spirituelle, galante : on se persuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues, qui n'avoient d'autre objet que de régler de concert la qualité & le nombre des présents qu'on devoit faire aux ambassadeurs des princes étrangers, passerent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce scandaleux avec la Princesse. On porta les choses plus loin encore : on répandit le bruit par tout l'empire, qu'il avoit formé le dessein de faire mourir l'empereur & ses trois enfants, pour épouser l'impératrice.

Idem, ibid.

Vala se déclare pour le parti des mécontents.

Ibidem.

L'Abbé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête sur un échafaud, plutôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputoit : crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire allégorique de Pascase Rathbert, l'ami, l'historien, le successeur du crédule moine : crimes enfin suffisamment réfutés par le silence de tous les autres historiens, & par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur justement dûe à de si noirs attentats ne permit pas au dévot abbé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation : elle réveilla tout son zele : il se déclara ouvertement contre le ministre en faveur du prince, dont il prétendoit venger l'honeur & procurer la sûreté, en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'Abbé de Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lyon, de Vienne & d'Amiens, Agobert, Bernard & Jessé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de seigneurs, tous les mécontents enfin se joignirent à lui. Le roi d'Aquitaine fut le premier qui leva l'étendard de la rebellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'impératrice qui s'étoit

retirée dans l'église de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un exil perpétuel, & la força de prendre le voile au monastere de sainte Radegonde de Poitiers.

Ann. 830.

Louis abandonné de ses troupes se livre aux rebelles.

L'empereur dans cette fatale circonstance fit proposer une assemblée dans le palais de Compiegne. Le foible prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plutôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la majesté d'un roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le prince Charles à la discrétion des rebelles. On affecta de le traiter avec beaucoup de respect : ce qui n'empêcha pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa personne. Il fut entouré de gens qui eurent ordre de lui persuader de se faire moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques mois d'intervale aporterent de grands changements dans les affaires.

Vita & Act. Ludov. Pii.

Nithard. l. 13.

Il est rétabli.

Un moine nommé Gombeau, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la disposition des esprits se mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ses enfants le retenoient. Il parla aux évêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'empereur leur accordoit : il gagna les seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit à la cour des rois de Baviere & d'Aquitaine, & leur peignit si vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pere, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils promirent tout ce qu'il voulut. Il insinua adroitement à Lothaire, dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement

Idem, ibid.

Ann. 830. où son autorité fût pleinement reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un monarque fainéant. Le jeune prince le crut. Il fut décidé que la diete se tiendroit à Nimegue, & l'on fit défense d'y venir armé. L'abbé de saint Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de quantité de gendarmes. Il fut chassé honteusement du palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zele des Allemands acheva de les déconcerter. Ils se déclarerent si hautement en faveur de leur ancien maître, ils étoient en si grand nombre, que Lothaire, présent aux délibérations, commença de craindre pour sa personne. Il prit le parti de recourir à la clémence de son pere, & vint se jeter à ses genoux. L'empereur étoit bon ; la soumission de son fils le désarma ; il dit publiquement qu'il lui pardonnoit. L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de lese-majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différents monasteres. L'évêque d'Amiens, Jessé, l'un des plus emportés factieux, fut déposé dans un concile, & Vala qui avoit donné le mouvement à tout, fut renfermé dans un château sur un rocher escarpé au bord du lac de Geneve, où il n'eut de commerce qu'avec Pascase Rathbert son intime ami. Exemple aussi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'abbé refusa sa grace, qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à son devoir dans cette occasion.

Thegan. c. 37.

Ibidem.

Ann. 831.

L'impératrice est rapelée. Epreuve du feu & de l'eau.

L'orage étoit heureusement dissipé : il ne restoit plus qu'à rapeler l'impératrice. Le pape & les évêques assurerent l'empereur qu'il le pouvoit en conscience : l'engagement de la princesse avoit été forcé : il devenoit absolument nul. Elle parut à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où elle jura qu'elle étoit innocente de tous les crimes dont on l'accusoit : elle offrit même de subir l'épreuve du feu. Il ne se présenta aucun accusateur : les bruits qui avoient couru contre son honeur, furent déclarés

Idem, ibid.

déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'usage d'alors : usage absurde, qu'on ne raporte que pour mieux faire connoître les égarements de l'esprit humain. Une maniere de justifier son innocence dans ces anciens temps étoit de toucher un fer, qu'on faisoit plus ou moins rougir, selon la violence des présomptions. Il étoit bénit & gardé soigneusement dans quelques églises. Car toutes n'avoient pas ce privilege aussi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fouroit la main, ou une barre que l'accusé soulevoit deux ou trois fois. On envelopoit ensuite sa main dans un sac, sur lequel le juge & la partie aposoient leurs sceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroissoit aucune brûlure, il étoit renvoyé absous : s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit censé coupable. Telle étoit la preuve des nobles, des prêtres & autres gens libres. Celle du petit peuple se faisoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On lisoit quelques oraisons sur le patient : on lui lioit les pieds & les mains : on le jetoit ensuite à l'eau. S'il surnageoit, on le traitoit en criminel : s'il enfonçoit, il étoit reconnu innocent. On étoit persuadé que Dieu eût fait un miracle, plutôt que de permettre que l'innocence succombât : prévention superstitieuse, ridicule, mais si forte, que ce fut un des grands obstacles que l'on trouva à abolir des usages si peu raisonnables. Ils ne le furent que dans le treizieme siecle par un décret solennel du concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent III.

Ann. 811.

Glossaire de Ducange, aux mots Ferrum, Aqua.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont suivies. Tout ce qu'on nous raconte à cette occasion, étoit-il vraiment surnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance ? Tous les historiens s'accordent si généralement à nous raporter ces faits merveilleux, qu'il semble qu'on ne puisse les nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire : mais peut-on les croire sans renverser tous les principes de la raison ? Ce sera d'après

Ce qu'on doit penser du prétendu merveilleux des épreuves.

Ann. 831.

les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que nous répondrons à cette question aussi importante que curieuse.

Mém. de Littérat. t. XV.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été solennellement aprouvées par l'église, que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très-peu de considération; les autres ne raportent point ces faits comme certains, mais comme l'histoire de la croyance vulgaire; enfin, que dans les siecles mêmes où cette superstition étoit consacrée par les loix, elle trouva des contradicteurs qui refuserent hautement de s'y soumettre : ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le second concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à convaincre le vrai & le faux.

Ibidem.

« George Logothete parle d'un homme qui dans le treizieme siecle refusa de subir l'épreuve du feu, disant » qu'il n'étoit point charlatan. L'archevêque ayant voulu » lui faire quelque instance à ce sujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvu qu'il le reçût de » sa main. Le prélat trop prudent pour accepter la condition, convint qu'il ne faloit pas tenter Dieu. «

Le bon archevêque sans doute ne comptoit que médiocrement sur un miracle, & le diocésain ne se croyoit ni assez de crédit, ni assez d'habileté pour le fabriquer. On sçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu : rien n'est si commun de nos jours. On voit d'ailleurs que l'on faisoit chaufer le fer plus ou moins, suivant la gravité de l'accusation : n'étoit-ce pas aussi suivant la qualité, la puissance & la générosité

Ibidem.

de l'accusé ? Ne pouvoit-on pas employer assez de temps dans les prieres, les aspersions & les autres cérémonies, pour laisser refroidir le fer, de façon qu'on pût le toucher impunément ? Il y a tant de manieres de tromper une populace grossiere & toujours avide du merveilleux ! Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond ? Alors l'air échaufé pouvoit par des tuyaux soulever l'eau à peine

tiede, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choses comme elle le désire. Quant à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patients chargés d'une si grande quantité de cordes, qu'elles étoient suffisantes pour les faire surnager. Cet événement toujours ménagé, lorsqu'il se trouvoit de fortes présomptions contre le coupable, favorisoit le préjugé & entretenoit la superstition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine assez large & les poumons assez légers pour ne point enfoncer lorsque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. Ann. 831.

On doit encore observer, qu'il y avoit beaucoup d'accusés dont la condamnation intéressoit foiblement le public, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur justification. Nos anciennes histoires sont remplies d'exemples de femmes accusées d'adultere, c'est-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie, & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenseurs, ou des juges extrêmement indulgents. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces sortes d'occasions; & il n'y a rien là que de fort ordinaire. *Ibidem.*

Mais, dira-t-on, tous ne subissoient pas l'épreuve avec succès. La raison en est simple. C'est que tous n'y aportoient pas les mêmes précautions, ou n'avoient pas le même crédit : c'est que souvent les accusateurs examinoient les choses de trop près pour qu'on pût user de fraude : alors on se brûloit immanquablement, & la chose étoit toute naturelle. On en voit un exemple remarquable dans ce qui arriva à Constantinople sous Andronic, fils de Michel Paléologue. « Le clergé étoit » divisé sur l'élection du patriarche, & sur plusieurs » autres articles. On convint qu'on écriroit ses raisons » chacun sur un cahier séparé; que les deux cahiers » seroient ensuite jetés au feu; & que celui qui échaperoit aux flammes, donneroit gain de cause à son » parti. La chose s'exécuta de bonne foi de part & *Ibidem.*

» d'autre : auſſi l'événement fut-il fort ſimple : les deux » cahiers furent conſumés. «

Ann. 832.

Nouveaux troubles.

La tranquilité paroiſſoit rétablie ; mais le peu de fermeté de Louis ; l'établiſſement du prince Charles, le dernier de ſes fils ; le mauvais naturel de ſes trois enfants du premier lit, le retour & la vengeance de Judith replongerent une ſeconde fois l'empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut encore le premier qui ſe déclara contre ſon pere. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentiments dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût retranché ſon nom des actes publics, & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de roi d'Italie. Louis roi de Baviere, ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ſes Etats pour faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit ſoulever la Saxe & la Germanie. L'empereur, aſſuré du zele & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puiſſante armée. Il avoit à peine paſſé le Rhin, que le nouvel Abſalon ſe vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les peres, il le vint trouver à Ausbourg, ſe jeta à ſes pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir ſincere, que ce bon prince ſe contenta de le faire jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ſes Etats.

Annal. Bert.

Ann. 833.

Les enfants de l'empereur ſe liguent contre lui.

La ſoumiſſion du roi de Baviere fut ſuivie de celle de Lothaire, qui ſe rendit auprès de l'empereur pour lui proteſter qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ſes cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ſes raiſons, le fit croire innocent. Pepin parut auſſi s'humilier, & vint trouver le monarque à Orléans, pour lui demander pardon. Ce tendre pere, toujours prêt à prendre le parti de la clémence, ſe contenta de l'envoyer à Treves, avec ordre d'y demeurer juſqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec reſpect : mais

il s'échapa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & raluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévérité causa un soulévement presque général. L'appréhension d'un pareil traitement, arma les deux aînés pour la défense du cadet. On leva des troupes de tous côtés. Les trois princes se joignirent près de Rotfeld entre Basle & Strasbourg, dans une plaine apelée depuis *le Camp du Mensonge.*

Ann. 833.
Nithard. ad hunc annum.

Le pape, c'étoit Grégoire IV, charmé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au-camp des rebelles, menaçant des foudres de l'église quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur : ce qui séduisit ou intimida quelques évêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce prince se soumît à la décision du pontife. Plusieurs autres cependant demeurerent inviolablement fideles à leur devoir. Ils s'assemblerent, & de concert écrivirent au saint pere une lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son caractere à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de l'honeur, & de la religion. Ils lui rapeloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au monarque après son exaltation : serment qu'il ne pouvoit enfreindre sans se rendre coupable du plus affreux sacrilege. Ils lui déclaroient que s'il osoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-même des anathêmes des églises de France & de Germanie *. Ils l'avertissoient enfin, que les choses pouroient tourner de façon, qu'on en viendroit jusqu'à le déposer du pontificat, dont il se rendoit indigne par une conduite si contraire aux saints

Le pape se déclare en faveur des rebelles.

Vita Ludov. Pii.
Thegan. c. 42.
Vita Vala abb.
Annal. Fuld. & Bertin.

* *Si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter se haberet antiquorum canonum autoritas.* Vita Ludov. Pii, ad ann. 834.

Ann. 833.

canons & à l'esprit du christianisme. Cette fermeté étonna Grégoire : il se repentit de s'être engagé dans cette entreprise. Mais l'abbé Vala, Pascase Rathbert, & quelques autres moines qui composoient sa cour, lui firent entendre que le privilege du premier siege étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puissance de la terre : ce qui le rassura. Il répondit aux prélats françois dans les termes les plus durs & les plus impérieux : stile inconnu aux papes sous les regnes de Pepin & de Charlemagne : stile qui n'est ni celui des Grégoires & des Léons, ni celui de l'évangile. Il ose avancer que l'autorité pontificale doit l'emporter sur l'impériale, se déclarant hautement contre l'empereur, blâmant ouvertement sa conduite, ne se croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorsqu'il s'écartera de son devoir.

In Agobard. tom. 1, p. 55. Edit Baluz.

Idem, ibid.
L'empereur est abandonné de son armée.

Louis cependant assembla ses troupes, & s'avança vers les princes, dans l'espérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combattre. Déja les deux armées étoient en présence, lorsque les trois freres, par une politique digne de leur perfidie, prierent le pape d'aller négocier leur réconciliation. L'empereur ne fit rendre aucun honeur au pontife. Il le reçut à la tête de son armée, comme le devoit un grand roi justement indigné, très-froidement, lui reprochant l'irrégularité de son procédé, mais sur-tout la hardiesse qui l'avoit amené en France, sans en avoir obtenu la permission : ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit osé faire. Il le garda cependant quelques jours dans son camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeste expérience auroit dû le précautionner contre ces sortes de pourparlers, si un cœur droit sçavoit ou pouvoit soupçonner le mal. L'aventure de Compiegne fut renouvelée à Rotfeld. On lui débaucha son armée. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ses troupes passer dans le camp de Lothaire. Abandonné de presque tout le

Idem, ibid.

monde, il entendoit déja autour de sa tente les cris d'une soldatesque effrénée, qui demandoit sa mort. Il renvoya aussi-tôt le peu d'amis qui lui étoient demeurés fideles, ne voulant pas les exposer à périr pour l'amour de lui. C'étoient Drogon son frere, évêque de Metz, quelques autres prélats, quelques abbés, & un petit nombre de seigneurs. Il prit ensuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ses enfants, menant avec lui l'impératrice & le prince Charles. On le conduisit d'abord avec son fils dans la tente de Lothaire, où on le laissa avec quelques personnes sûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'impératrice fut livrée au roi de Baviere, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Ann. 833.

Aussi-tôt les principaux de l'armée s'assemblerent tumultuairement, déclarerent le trône vacant par la mauvaise conduite de Louis, & prononcerent que l'empire apartenoit à l'aîné de ses enfants. Lothaire, soit politique, soit reste de bienséance, affecta quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il persistoit dans son refus. Il se rendit, & fut unanimement reconnu empereur. Le roi d'Aquitaine rentra en possession de ses Etats, auxquels on ajouta quelques provinces de Neustrie. Le royaume de Baviere fut augmenté du pays des Allemands, qui étoit le partage du prince Charles. Le pape s'aperçut alors, qu'on lui avoit fait jouer un personnage indigne de son caractere : il se repentit d'avoir contribué à une action si détestable : il reprit le chemin de Rome, couvert de honte, & pénétré de la plus vive douleur.

Lothaire est proclamé empereur.

Idem, ibid.

Lothaire cependant se hâta de quiter l'Allemagne, dont il redoutoit le zele pour l'empereur. Il promena ce prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soissons, où il le fit renfermer dans le monastere de saint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'abbaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes. Il se rendit ensuite au château de Compiegne, où il avoit convoqué une diete

Louis est de nouveau déposé au Parlement de Compiegne.

Ann. 833.

pour le premier jour d'Octobre. On ne se rapele qu'avec horreur les excès où se porta cette assemblée. La religion y fut jouée, la majesté des rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les comtes Lambert & Mafride, deux esprits également factieux, étoient à la tête des laïques. L'archevêque de Rheims. Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne discipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence publique étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le pape saint Léon l'avoit conseillé : ses successeurs en firent une loi : le douzieme concile de Tolede l'ordonna par un décret authentique. C'est pour cela qu'aucun souverain jusque-là, excepté Vamba roi d'Espagne, n'avoit été soumis à cette peine canonique. L'audacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit son caractere par des mœurs aussi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pour toujours son maître & son bienfaiteur. Cette condamnation fut l'acte de la déposition de l'infortuné monarque. On est surpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de sainteté, se prêter à ce ministere d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps épiscopal : il devoit s'attendre à toute la vengeance du clergé.

Thegan. c. 44. — *Vita Ludov. Pii.*

Il est forcé de prendre l'habit de pénitent.

Ce bon prince fut amené dans l'église de saint Médard, où les évêques & les abbés s'étoient assemblés pour lui notifier l'arrêt de sa condamnation : car il est remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accusation dont on devoit le charger. Là, prosterné sur un cilice, tenant en main un papier où ses prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuser en présence d'un peuple nombreux, d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ses troupes en Carême, d'avoir scandalisé l'église par son indocilité aux monitions des évêques ; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres, & de tous les maux qui désoloient l'empire,

Vita Ludov. Pii. — *Annal. Bert. Fuld. & Metens.*

pire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles. On lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier : on le revêtit d'un habit de pénitent : il fut ensuite chassé de l'église, & renfermé dans une petite cellule du monastere pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. *Est-ce ainsi*, s'écrie Thégan archevêque de Trêves, en adressant la parole au perfide Ebbon : *Est-ce ainsi, malheureux affranchi, que tu reconnois les bienfaits de ton souverain? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvres d'un cilice? Il t'a élevé sur le siege épiscopal, & tu veux le renverser du trône de ses peres?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleste qui dit, que *l'esclave n'est point au-dessus de son seigneur? Impie, as-tu donc oublié le précepte de l'Apôtre sur le respect que l'on doit aux maîtres du monde : Soyez soumis aux sublimes puissances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu?* C'étoient sans doute les véritables sentiments de ce prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle assemblée. Mais aucun n'osa parler : la présence de Lothaire leur ferma la bouche : tous souscrivirent lâchement l'acte de la déposition de leur légitime roi. Tant il est rare de faire céder l'intérêt au devoir, & le respect humain à la religion !

Ann. 833.

Thegan. c. 44.

Les trois freres ne demeurerent pas long-temps unis. Lothaire avoit fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à se faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Baviere. Quelques mécontentements personnels permirent aux sentiments de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, acheverent enfin de le ramener à son devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer son pere, & leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine, gagné par l'abbé Hugues & pressé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même dessein. On reçut en même-temps la nouvelle que les Bourguignons, sous la conduite des comtes

Ann. 834.

Les deux rois ses enfants se liguent pour le rétablir.

Idem, ibid.

Ann. 834. Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour se joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiegne où il s'étoit sauvé avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération, se trouva fort embarassé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & se retrancha dans les postes les plus avantageux. Il ne lui restoit que les seigneurs de Neustrie, qui ne paroissoient pas même fort attachés à son service. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ses freres qui ne l'épargneroient pas ; & laissant l'empereur & le jeune Charles à Saint-Denis, il reprit le chemin de la Bourgogne, & alla camper avec son armée à Vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille insultes de la part des peuples.

Il est rétabli. La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime souverain, & changea de nouveau la face des affaires. On se rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, seigneurs, évêques, ceux qui étoient demeurés intérieurement fideles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empresserent à lui marquer leur joie : tous le prierent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvoit sans doute, il le devoit même, *Idem, ibid.* s'il eût vécu dans un siecle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'église. Cette cérémonie, nécessaire pour ôter tout prétexte aux séditieux, se fit à Saint-Denis. Les évêques assemblés à cet effet rendirent un jugement contradictoire, par lequel le parlement de Compiegne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. On annulla tout ce qui s'y étoit résolu. On fit quiter au prince pénitent le sac & le cilice dont il étoit couvert : on le revêtit de tous les ornements impériaux : on lui présenta sa couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniere marque de son parfait rétablissement. L'impératrice fut aussi-tôt rapelée, le traître Ebbon interdit de toutes ses fonctions, le dévôt Agobard condamné par contumace & déposé. Bernard archevêque de Vienne, Helie évêque de Troyes, & Hilduin abbé de Saint-Denis,

ſubirent le même ſort. Théodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite priſon. Mais un ennemi humilié regagnoit bien-tôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plupart de rentrer dans leur ſiege. Tous avouerent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur pouvoir, & que la derniere révolution avoit fait voir un crime inouï dans tous les ſiecles. Ann. 834.

Lothaire, toujours obſtiné dans ſa révolte, faiſoit quelques progrès en Bourgogne, où il s'empara de Châlons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui: les comtes Mafride & Lambert, ſes lieutenants, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ſes forces à celles des vainqueurs, il releveroit les eſpérances de ſon parti. Il oſa même s'avancer juſqu'à Blois : mais à peine y fut-il arrivé, qu'il ſe vit envelopé par toutes les troupes de l'empire. Il eut recours à ſes intrigues accoutumées : il eſſaya de corrompre ſes freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeſte, il prit le parti de ſe rendre aux preſſantes ſollicitations de ſon pere. Il vint ſe jeter à ſes pieds, ſuivi de ſes miniſtres & des principaux officiers de ſon armée, ſans armes, les yeux baiſſés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de ſa conduite, & demanda miſéricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit occaſion de pardonner. Il le releva, l'embraſſa, le reçut dans ſes bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit inceſſamment ; qu'il ne repaſſeroit point en France ſans ſa permiſſion, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquilité de l'Empire. L'amniſtie fut générale. On laiſſa aux partiſans du prince les gouvernements qu'ils avoient : tous prêterent un nouveau ſerment de fidélité, & furent renvoyés comblés de préſents.

Lothaire ſe ſoumet, & l'empereur lui pardonne.

Thegan. c. 42. Vita Ludov. Pii. Ann. Fuldenſ. & Bertin.

Ann. 835, 836.

Les diſgraces de l'empereur avoient fort altéré ſa ſanté. L'impératrice prévoyoit avec douleur le ſort de ſon fils, ſi Louis mouroit avant d'y avoir pourvu : elle ſongea à

Nouveau partage, nouvelle ſource de diviſion.

Ann. 835, 836. lui donner une puissante protection. Ce fut dans cette vue qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'Empire, s'il vouloit assurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propositions, qui, en le rapelant à la cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône impérial. Déja il se préparoit à passer en France pour conclure le traité, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuse, qui lui enleva l'abbé Vala, Mafride & Lambert : ce qui ralentit l'empressement de Judith. Il perdoit toute sa force en perdant ses ministres & ses généraux : elle cessa de le considérer. Le roi d'Aquitaine lui parut plus propre à ses desseins. Elle lui promit d'augmenter son Etat & d'affermir sa couronne dans sa famille, s'il embrassoit les intérêts du jeune Charles. La négociation eut tout le succès qu'elle en pouvoit attendre. On convoqua aussi-tôt une assemblée à Chiersi-sur-l'Oise, où l'empereur déclara le fils de Judith roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe jusqu'en Suisse, & de toute la Neustrie, c'est-à-dire, de tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. La noblesse applaudit à cette disposition. Pepin fut présent à tout & y consentit avec joie. Mais à peine fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Vita Ludov. Pii.

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

Ann. 837, 838.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arangements. L'empereur, en assignant des royaumes à ses enfants, s'étoit réservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du roi Charles. Louis de Baviere, mécontent des dispositions de l'assemblée de Chiersi, avoit repris les armes. Cette révolte, quoiqu'étoufée dans sa naissance, indisposa la cour contre lui : il fut résolu de le réduire à la seule Baviere. On rapela Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à peu-près telle qu'elle est aujourd'hui.

Idem, ibid.

Le roi d'Italie à qui l'on donna tout le reste, excepté la Baviere, jura de lui servir de tuteur, de protecteur & de pere. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ses Etats. Ann. 839, 840.

Mort de Louis le Débonnaire.

L'empereur marcha aussi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin sur le trône. Il en vint à bout. Mais lorsqu'il croyoit jouïr en paix du fruit de sa victoire, il aprit que le roi de Baviere, profitant de cette diversion, étoit entré dans le pays des Allemands. Il revint promptement sur ses pas. Sa seule présence dissipa l'armée du rebelle. Il eût pu le poursuivre jusque sur son trône: mais sa bonté naturelle l'arrêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à sa tendresse: il se sentoit affoiblir depuis quelques années: il craignoit de laisser en mourant la guerre allumée entre les princes ses enfants. Ce fut pour prévenir ces funestes divisions, qu'il convoqua un parlement à Vormes. C'est le dernier de son regne. L'assemblée étoit à peine séparée, qu'il fut attaqué d'une maladie de langueur, causée par les malheurs, augmentée par la superstition. Il avoit vu deux cometes l'une après l'autre, & une éclipse de soleil si considérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit: signes qu'on croyoit alors très-dangereux pour les grands princes. On le transporta dans une isle du Rhin, près de Mayence, où il mourut de chagrin & d'inanition. *Il ne prit pendant six semaines d'autre nourriture que le corps de notre Seigneur.* Quelques jours avant sa mort, pour marquer qu'il destinoit l'empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un sceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'impératrice & au roi Charles. On le pressa de pardonner à Louis de Baviere: *Hélas!* s'écria-t-il en soupirant, *il fait descendre ma vieillesse au tombeau dans la douleur: je lui pardonne cependant; mais dites-lui que Dieu punit sévérement les enfants indociles.*

Annal. Bertin. & Fuld.

Nithard. l. 1.

Vita Ludov. Pii.

Ibid.

Son caractere.

Ainsi mourut dans la soixante-douzieme année de

Ann. 840.

son âge, & la vingt-septieme de son empire, Louis, surnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaisant, ami de la justice, ennemi de toute violence, brave, intrépide, & sa valeur signalée par plusieurs victoires, avoit été funeste aux Sarasins, aux Huns, aux Normands, dont on place la premiere incursion sous son regne. Il passoit pour grand astronome, parloit bien latin, entendoit le grec, étoit très-versé dans la connoissance des loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pu le distinguer dans l'état & le rang de particulier, ne l'illustrerent que foiblement sur le trône. Bon jusqu'à la simplicité, il ne songeoit qu'à se faire aimer, il négligea de se faire respecter. Prince foible, il publioit de temps en temps d'assez bonnes ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire observer, oubliant que si le ciel défend aux particuliers de se venger, il charge les rois de la vengeance publique. Dispensateur peu éclairé des graces & des honeurs, il éleva aux plus hautes prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames basses & hypocrites, qui lui firent porter la peine de son choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des évêques, dit un auteur célebre, il n'eut pas assez soin de la sienne ; défaut qui fut la source de tous ses malheurs. Oncle barbare, il fit crever les yeux à son neveu, qui lui demandoit grace à genoux. Frere trop dur, il enferma dans un monastere Drogon & Thierri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne sçut ni se faire craindre, ni se faire aimer de ses enfants. Dévot jusqu'à la petitesse, il s'occupoit trop du chant de l'Eglise, & donnoit la plus grande partie de son temps à la lecture des livres saints, négligeant le soin du gouvernement, qu'il abandonnoit à ses ministres. Superstitieux jusqu'au ridicule, la terreur d'une éclipse lui causa la mort : exemple frapant, dit un illustre écrivain, que l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très-bon prêtre, ce fut un em-

Thegan. c. 20.

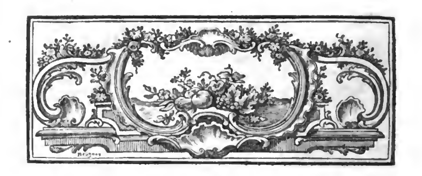
P. Daniel.

Abrégé chron. de l'histoire de France.

pereur très-médiocre : mélange bizarre de bien & de mal, bon par tempérament, cruel par foiblesse. Ann. 840.

Il fut enterré à saint Arnoul de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis ; & quatre filles, Adélaïde mariée à Conrad comte de Paris, Gisele mere de Bérenger roi d'Italie, Alpaïde femme du comte Begon, & Hildegarde épouse du comte Thierri. Il eut de Judith de Baviere Charles surnommé le Chauve, cause innocente de tous ses malheurs. Quelques auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce prince une constitution, qui regle ce que certains couvents doivent contribuer aux besoins de l'Etat. Les moines étoient devenus si riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille esclaves ; si puissants, que quelques-uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, & assembler des troupes. Les abbés, titre affecté aux seuls chefs des monasteres, portoient dès-lors le bâton pastoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome païenne.





HISTOIRE
DE
FRANCE.



CHARLES II,

Surnommé LE CHAUVE.

Ann. 840.

Lothaire entreprend de dépouiller ses freres.

L'AMBITION, plus puissante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre son pere : la religion du serment n'eut pas plus de force sur son esprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ses freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'empereur, & marche du côté de l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. Il croyoit surprendre Louis de Baviere : il fut lui-même surpris de le voir s'avancer avec ses troupes victorieuses des Saxons, pour lui disputer l'entrée de ses Etats. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'osa engager le combat. On proposa une entrevue, qui

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

qui se termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une suspension d'armes jusqu'à l'année suivante. Chacun avoit ses vues. Le prince Allemand vouloit s'assurer de la Saxe & du reste de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer de la France où il étoit apelé par quelques seigneurs. Il passe la Meuse, pillant & saccageant tout ce qui refuse d'embrasser sa cause. Le roi Charles ne perdit point courage, il assembla promptement une petite armée, qu'il conduisit jusqu'à Orléans où il assit son camp. On étoit à la veille de décider le différend par une bataille, lorsque Lothaire, désespéré de n'avoir pu débaucher les troupes de son frere, consentit tout-d'un-coup à la paix. Les conditions en étoient extrêmement dures : le jeune monarque perdoit une partie de la Neustrie : mais il aima mieux s'y soumettre, que de risquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en raporter pour un nouvel accommodement à la décision d'une assemblée, qui dès-lors fut indiquée au palais d'Attigny-sur-l'Aisne pour le mois de Mai de l'année suivante. On lui juroit jusque-là une cessation de toute hostilité : il espéroit tout du temps, de l'amour de ses sujets, & de l'équité de la nation, que ses grandes qualités lui avoient fortement attachée. Ann. 840.

Lothaire ne se trouva point à la Diete, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une seconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à son parti plusieurs seigneurs de Neustrie, firent enfin comprendre aux deux rois qu'il étoit de leur intérêt commun de se réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils se joignirent sur les confins de la Lorraine. Leur armée se trouva formidable, & plus forte que celle de l'empereur : ils ne laisserent pas de lui proposer des conditions raisonnables. Il feignit d'écouter leurs propositions, mais il ne vouloit que gagner du temps. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand secours d'Aquitaine, il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenay, Ann. 841. Bataille de Fontenay. *Nithard. l. 2.*

Ann. 841.

Annal. Bertin. & Fuld.

bourg de l'Auxerrois, où il présenta la bataille aux deux princes. Elle fut des plus cruelles & des plus sanglantes. La victoire long-temps disputée, demeura enfin pleine & assurée à Charles & à Louis, qui ne sçurent point profiter de leurs avantages.

Origine de la coutume, suivant laquelle le ventre ennoblit.

Bodin de la Républ. l. 4.

Quelques modernes assurent qu'il périt en cette occasion plus de cent mille François : c'est une exagération. Nithard, auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonstance si remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille soit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilege, si contraire à l'usage constant de la France, fut accordé à cette province, à cause de la perte qu'elle avoit faite de presque toute sa noblesse à la journée de Fontenay. Quelques-uns cependant raportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des nobles de Champagne aux fossés de Jaulnes près Bray. Ceux-ci la reculent jusqu'au regne de saint Louis, sous lequel presque toute la noblesse Champenoise fut tuée, ou demeura prisonniere en Afrique : ceux-là, aussi peu fondés, la vont chercher jusque dans le droit commun de l'Angleterre, & prétendent que c'est une concession des Anglois, lorsqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'empire François. Il est plus vraisemblable que les comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs Etats, imaginerent cette communication de la noblesse aux négociants, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs sujets. C'étoit en même-temps couronner les travaux du roturier, & donner au noble, l'éclat qui suit toujours les richesses.

M. Pithou, art. 1, de la coutume de Troies.

André Favin en son théatre d'honeur.

Nouvelles tentatives de Lothaire.

L'empereur contraint de prendre la fuite, se retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes sortes de ressources pour relever son parti. Les Saxons n'avoient embrassé le christianisme que par force : il leur permit de se gouverner suivant leurs anciennes loix. Cette concession eut des suites que le temps & le zele ne répa-

rerent que difficilement. Il sçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour dissiper les restes du parti du jeune Pepin : il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenay : ce qui séduisit un grand nombre de seigneurs Neustriens qui lui donnerent leur foi. La violence suivit de près la séduction. Bien-tôt il fut en état de s'avancer sur les frontieres du roi de Baviere, prêt à l'aller attaquer jusque sur son trône, s'il n'en eût été empêché par une diversion du roi de Neustrie. Il quite aussi-tôt la Germanie, ne respirant que vengeance, & fait filer ses troupes vers Paris, marquant sa route par des désordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il se vit forcé de reprendre le chemin de l'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

Ann. 841.
Annal. Bert.
Nithard. ibid.

Le projet de Lothaire étoit de diviser les deux rois. Il mit tout en œuvre pour y réussir ; mais ses efforts furent inutiles. Charles & Louis, persuadés que leur sûreté dépendoit de leur union, confirmerent leur ancienne ligue par la religion du serment, & renouvelèrent leur alliance, chacun en sa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudesque. On trouve dans Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il est le seul qui puisse nous donner une idée de ce double langage sous les regnes dont il est ici question. Le premier usité dans la Neustrie, étoit composé de Celte & de Latin, un jargon tout semblable à celui des pays les plus reculés de la Gascogne & de la Catalogne. Le second, familier aux peuples de Germanie, étoit une espece d'Allemand, un dialecte peu différent de celui qui est encore aujourd'hui en usage parmi les Frisons. Il paroît par un canon du quatrieme concile de Tours, qu'au commencement du neuvieme siecle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque évêque aura des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, & qu'il prendra

Ann. 842, 843.
Les deux rois renouvellent leur alliance.
Nithard. l. 2.

Ann. 842, 843.

ſoin de les traduire clairement en langue Romaine ruſtique, ou en Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre.

Lothaire abandonne ſes Etats.

Les deux princes, quoique ſupérieurs en forces, eſſayerent une ſeconde fois d'amener l'empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs ambaſſadeurs, ſans vouloir leur donner audience. Cette inſulte cauſa une indignation générale. Les deux armées demanderent avec emportement qu'on les menât contre l'auteur des troubles. La politique ne permettoit pas de laiſſer ralentir cette ardeur : on ſe mit auſſi-tôt en marche. L'évêque de Mayence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moſelle, pour en défendre les aproches : l'épouvante le ſaiſit : il abandonna le rivage ſans faire aucune réſiſtance. Lothaire ſur cette nouvelle quite promptement ſon palais de Sinſik, & ſe ſauve à Aix-la-Chapelle, qui bien-tôt ceſſe de lui paroître un lieu de ſûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-ſeulement dans le palais, mais dans la ſuperbe Baſilique que Charlemagne avoit ſi magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il ſe retire du côté du Rhône, réſolu de gagner l'Italie, ſi l'on entreprend de le pourſuivre.

Idem, ibid.

Annal. Bertin. Metenſ. & Fuldenſ.

Il eſt dépoſé par les évêques.

Les deux rois vainqueurs, moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat que perſonne ne leur diſputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'eſpérance de pouvoir le défendre. Ils conſulterent les évêques : c'étoit la ſuperſtition d'alors. On imaginoit que le caractere épiſcopal donnoit des lumieres ſupérieures ſur la politique & la guerre, comme ſur les matieres eccléſiaſtiques. De-là cette énorme autorité des prélats, qui en décidant de tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande ; & pour obtenir des couronnes, il les en faiſoient ſans peine les diſpenſateurs. Ceux qui ſuivoient la cour, s'aſſemblerent à Aix-la-

Chapelle pour prononcer sur le sort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarerent déchu de son droit à la couronne, & ses sujets déliés du serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux princes Charles & Louis ? *Nous le promettons*, répondirent les deux rois. *Et nous*, dit l'évêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere pour gouverner son royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut une foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce ne fut pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison soutenue de l'intérêt. On partagea, en vertu de cette décision, les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

Ann. 842, 843.

Nithard. l. 4.

L'empereur trop foible pour résister aux deux princes ligués, s'humilia enfin jusqu'à faire les premieres démarches pour un acommodement, qu'il avoit toujours si opiniâtrément refusé. La réponse fut telle qu'on devoit l'attendre des deux rois qui souhaitoient sincérement la paix. Les trois freres assemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la discorde. Charles le Chauve conserva la Neustrie avec l'Aquitaine & la Septimanie : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut apelé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de sa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui céda en-deça du Rhin les villes de Mayence, de Vormes & de Spire, avec leurs dioceses. Lothaire eut avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonois, & tout ce qui se trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la Sône, la Meuse & l'Escaut. Adélard, l'un des principaux seigneurs d'Aquitaine, fut médiateur du traité, dont il dressa toutes les conditions. Charles venoit d'épouser sa petite-

Les trois freres font enfin la paix.

Idem, ibid.

Regino in chronogr.

Marsan Scotus chron.

Sigebert. Gemblacensis chr.

Ann. 842, 843.

fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit sous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile qui exposoit l'empire à mille brigandages.

Diverses expéditions des princes.

Annal. Bertin. & Fuldens.

Les princes ne se virent pas plutôt en paix, qu'ils songerent à faire respecter leur autorité. Les Abodrites, en se révoltant, s'étoient donné un roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit & le tua. Le comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pu être amortie par l'âge, ni par les disgraces, ne cessoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arrêté, jugé, convaincu du crime de lese-majesté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juste & nécessaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume son fils s'empare de Toulouse, & souleve tout le pays voisin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le roi l'assiege envain dans sa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, est attaqué, mis en déroute, taillé en pieces. On vit périr dans cette action deux hommes également célebres par leur naissance & leur caractere, l'abbé Hugues & l'abbé Rikbole, tous deux du sang royal ; le premier, oncle, & le second, cousin-germain du roi : ce qui prouve que malgré les défenses, les évêques & les abbés alloient encore au combat. Cet échec obligea le monarque de lever le siege. Le comte Lambert ne lui causoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jeté sur le Maine, où il mit tout à feu & à sang. Ce général, tantôt François, tantôt Breton, infidele à l'une & à l'autre nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin réconcilié avec le duc Nomenoé, qui l'avoit chassé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en apelant les Normands, qu'il conduisit lui-même dans la Bretagne.

Ibid.

Courses des Normands.

Ces sauvages, brigands par nécessité, [ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts] avoient commencé leurs courses vers l'an huit cent. Toute la puissance de Charlemagne n'avoit pu les empêcher de ravager la Frise & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les

chasser. Ils revinrent sous Louis le Débonnaire, & brûlerent Anvers. Les troubles de l'empire, après la mort de ce prince, réveillerent leur avidité. Ils entrerent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancerent jusqu'à Rouen, qu'ils surprirent & saccagerent (*a*). Une autre flote de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire jusqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle se répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guienne, qu'elle dévasta. Les monasteres sur-tout & les temples excitoient leur cupidité : il n'y en eut pas un, qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en esclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges consacrées à Dieu, qu'ils partageoient ensuite entr'eux : ils égorgeoient les vieillards, les prêtres & les moines : ils n'épargnoient que les enfants, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Bestiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vases sacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, il s'en retournoient dans leur patrie, où ils alloient vendre sur une côte ce qu'ils avoient pillé sur une autre.

Ann. 841, 845.

Annal Bertin.

Regino in chron.

Le succès de leurs premieres courses irrita leur courage : ils couvrirent la mer de vaisseaux (*b*). Ce n'est plus une troupe de voleurs qui marche sans ordre, c'est une flote de six cents voiles, qui porte un roi avec une armée formidable. Ce roi nommé Eric, surprend Hambourg, pénetre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne se rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ses Etats avec les dépouilles Allemandes, il envoie en France un de ses capitaines, à qui l'histoire donne le nom de Régnier. Ce général remonte la Seine avec cent vingt bateaux, pille une seconde fois Rouen, & s'avance jusqu'à Paris (*c*). La ville étoit sans défense : elle devint la proie du barbare.

Ann. Metensf.

Ann. Fuldensf.

(*a*) Ann. 841.
(*b*) Ann. 844.
(*c*) Ann. 845.

Ann. 842, 843. Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis pour en défendre les reliques, n'osa hazarder le sort d'un combat. Le Normand surchargé de butin, lui envoya faire des propositions qu'il fut forcé d'accepter dans la foiblesse où il étoit. On donna aux pirates sept mille livres pesant d'argent. Tous jurerent par leurs Dieux & sur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, si on ne les y apeloit.

Mais en achetant ainsi la paix, on donnoit aux barbares de puissants moyens de recommencer la guerre: ils sçurent en profiter. Chaque année du regne de Charles le Chauve fut signalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint-Valery, Amiens, Noyon, Beauvais, furent successivement & à diverses reprises les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit assouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un descendant de *Idem, ibid.* Charlemagne se liguer avec eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-seulement de rechercher leur amitié, mais de les seconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La seule avidité du pillage les avoit amenés: le succès leur inspira d'autres desseins: ils songerent à y établir quelque domination. Ils s'emparerent de l'isle d'Oissel sur la Seine, dont ils firent comme une place d'armes, d'où ils couroient impu- *Ibidem.* nément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le secours de leurs compatriotes, que le roi put les déloger de ce poste important, qui leur ouvroit un passage jusqu'au centre de la Neustrie (*b*). Vaincus quelquefois, ils repassoient bien-tôt avec de nouvelles forces.

On ne fut pas long-temps sans les voir fondre de nouveau sur le beau pays de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent escaladés, pillés, brûlés (*c*). Une autre troupe force les

(*a*) Ann. 857.
(*b*) Ann. 861.
(*c*) Ann. 864.

passages

passages de Piste sur la Seine, remonte jusqu'à Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François destinés à l'empêcher de faire descente. La crainte qu'ils ne reprissent leur ancien dessein de s'établir sur cette riviere, troubla l'esprit du monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à Saint-Denis. On leur donne quatre mille livres pesant d'argent : on s'engage à leur payer une certaine somme pour chacun des leurs qui ont été assommés par les gens de la campagne : on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs prisonniers qui se sont échapés. Les barbares, à ces conditions, se retirerent à Jumieges, où ils demeurerent jusqu'à leur entiere exécution (*a*). Quelque-temps après, un autre détachement uni aux Bretons, surprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le comte Robert, surnommé le fort, les poursuivit & les poussa jusque dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorsqu'il fut tué d'un coup de fleche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de son siecle. C'est ce fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célebre, que son mérite & sa naissance éleverent au gouvernement de ce qu'on apeloit alors le duché de Paris, bisaïeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les princes qui ont régné sur la France avec tant de gloire depuis huit cents ans. Les vainqueurs cependant, trop glorieux de s'être tirés d'un si mauvais pas, regagnerent promptement leurs vaisseaux, & furent quelques années sans paroître.

Ann. 842, 843.
Ibidem.
Ibid.
Gest. Norman.

Une nouvelle incursion de ces peuples sur l'Anjou (*b*), détermina enfin le roi à exécuter le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de ses Etats. Aidé de Salomon duc de Bretagne, il va les investir dans Angers, où ils avoient jeté tout ce qu'ils avoient de meil-

Annal. Fuld. & Bertin.

(*a*) Ann. 865.
(*b*) Eod. ann.

Ann. 842, 843.

leures troupes (*a*). Le siege fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaisseaux sur la Mayenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviere. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, si l'entreprise réussissoit : ils demanderent aussi-tôt à capituler. On leur permit de se retirer dans une isle de la Loire, qu'on leur céda jusqu'au mois de Février de l'année suivante. Mais lorsqu'il fut question de la quiter, ils violerent tous leurs serments. On manquoit de vaisseaux : on ne put les aller forcer. Ils continuerent pendant quelque-temps leurs courses & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France sous le regne de Charles le Chauve. On a cru devoir les raporter de suite pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces tristes objets ainsi réunis, n'en font que mieux voir & la foiblesse du gouvernement, qui ne songeoit à donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces siecles presque barbares, qui ne sçavoient ni fortifier les places, ni préparer des ressources contre le malheur.

Ann. 844. Ordonnance de l'empereur sur l'ordination des papes.

Le premier soin de Lothaire, après la conclusion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le pape Grégoire IV étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été consacré sans attendre la confirmation de l'empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce prince, pour éviter la prescription, envoya son fils Louis en Italie, & le fit accompagner par son oncle Drogon, évêque de Metz. Le prélat eut ordre d'assembler à Rome le plus d'évêques qu'il pouroit, pour examiner ce qui s'étoit passé à l'élection de Sergius. Le nouveau pontife crut pouvoir conjurer la tempête, en comblant le jeune prince d'honeurs extraordin.ires. Il l'attendit au haut des degrés de l'église de saint Pierre, où ils s'embrasserent tendrement. Louis prit la droite du pape, entra dans le sanctuaire, y fit sa priere, & se retira dans son camp. Quelques jours

Severinus Binius.

Annal. Bert.

* Ann. 873.

après, les évêques Italiens s'assemblerent pour juger Sergius : Drogon les présida, parce qu'il étoit oncle du prince. Le souverain pontife comparut, répondit juridiquement aux accusations, se justifia, fut confirmé & prêta serment de fidélité à Lothaire. On régla qu'à l'avenir les papes, suivant l'usage, ne seroient ordonnés que du consentement de l'empereur, & en présence de ses envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis roi de Lombardie, & donna à l'évêque de Metz des provisions, qui l'établissoient son vicaire général dans les Gaules & dans la Germanie. Le clergé de France, assemblé dans le palais de Verneuil, se trouva fort embarassé. Il lui coûtoit de refuser quelque chose à un prélat respectable par son âge, par sa naissance : mais d'un autre côté, il craignoit de laisser prendre à la cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges suites. On prit le parti de remettre la chose à la décision d'un concile national. Drogon avoit de bonnes intentions : il souffrit modestement ce refus déguisé, & ne fit aucun usage de son pouvoir.

Ann. 844.

Canon. 12.

L'empire François n'avoit jamais été réduit à de si fâcheuses extrémités. Les Normands désoloient la Germanie, qu'ils ne quiterent qu'après l'avoir dévastée. Le duc Fulcrade avoit fait soulever la Provence, qui ne fut remise sous l'obéissance de l'empereur que par la déroute entiere du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le roi Charles à lui accorder la paix avec le royaume d'Aquitaine, à condition seulement de lui en prêter foi & hommage. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le monarque François avoit porté ses armes en Bretagne: il fut surpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Noménoé, duc des Bretons, lui demanda grace, & se soumit. Le roi de Lombardie s'étoit mis en marche contre les Sarasins qui avoient pillé l'église de saint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il se sauva. Les évêques, comme

Ann. 845.
Troubles de l'empire François.

Annal. crim.

Ann. 847.

Ann. 846.

dépositaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir pousser trop loin leurs prérogatives : les seigneurs, comme défenseurs de la patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur disputer quelque chose. Charles, pressé par les ecclésiastiques, se vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur personne, ni à leur ordre; qu'il ne leveroit aucune imposition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune église d'autres tributs, que ceux qui avoient été en usage du temps de son aïeul & de son pere*. Les prélats, enhardis par le succès, oserent présenter à l'assemblée d'Epernay des canons ou statuts, qui sembloient les rendre seuls arbitres de l'Etat. Les seigneurs s'y opposerent fortement. On s'échaufa. Les évêques parlerent avec tant de hauteur, que le roi les chassa de l'assemblée, où l'on acheva de régler les affaires sans eux. Les choses en étoient là, lorsqu'un seigneur, nommé Gilbert, eut l'insolence d'enlever une fille de l'empereur, & de l'épouser publiquement. Charles qui étoit son seigneur, n'osa, ou ne put l'en punir : les trois princes, assemblés à Mersen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On se contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt seroit puni selon les loix.

Ibidem.

Ibidem.

Ann. 847.

Décision de l'assemblée de Mersen, touchant la succession à la couronne.

Aubert Miraus, codice Donat. piar. c. 15.

Les trois princes convaincus enfin par une fatale expérience, que la conservation de l'empire François dépendoit absolument de leur union, s'assemblerent à Mersen sur la Meuse. On fit divers réglements, qui tous tendoient à rétablir entr'eux une parfaite intelligence. Le neuvieme porte que les enfants de celui qui mourra, hériteront de ses Etats, sur lesquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvu néanmoins que les jeunes princes ayent pour eux le respect, la soumission & les égards qui conviennent. C'étoit faire passer en loi, un point que plusieurs faits depuis la fondation de la monarchie rendoient au moins douteux. Lorsqu'il y avoit plusieurs rois de la maison de France, si l'un d'eux venoit à mourir, la nation se croyoit en droit de disposer du trône vacant, pourvu que ce fût en faveur d'un prince du sang royal. On a vu Pepin succéder à son

frere au préjudice de ses neveux, qu'il fit enfermer dans des monasteres. Les seigneurs Austrasiens, à la mort de Carloman, donnerent l'exclusion à ses enfants, pour se soumettre à Charlemagne. Ce prince lui-même, dans le partage de son empire, semble reconnoître ce pouvoir électif. *Si quelqu'un de mes enfants*, dit-il, *laisse en mourant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, je veux que ses oncles y donnent leur consentement.* L'exemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des États de son pere pour les donner au prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que jusqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé sur la succession au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'assemblée de Mersen décide enfin la question. Cet article fidélement observé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-temps force de loi. Bien-tôt on verra ces mêmes seigneurs rejeter ou reprendre, apeler ou déposer leurs rois suivant leur caprice, fondés sur ce principe, que le peuple étoit maître de choisir son souverain.

Ann. 847.

Charta divisionis imperii Carol. Magn.

On n'entendoit parler que de révoltes, d'incursions & de brigandages. Les seigneurs d'Aquitaine mécontents de Pepin, se donnerent au roi Charles, qu'ils abandonnerent bien-tôt pour retourner à leur ancien maître. Les Esclavons se jeterent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entiérement défait. Des pirates Grecs vinrent piller Marseille. Les Sarasins surprirent Bénévent, où ils mirent tout à feu & à sang. Maîtres de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles alarmes & menaçoient Rome. Le pape Léon IV, en la défendant, se montra digne d'y commander en souverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais son grand ouvrage fut la nouvelle ville, qu'il bâtit autour de l'église de saint Pierre. C'est ce quartier de Rome, qu'on apelle encore aujourd'hui, du nom de son fondateur, la ville de Léonine. Il y faisoit travailler, lorsqu'il reçut la nouvelle que les

Ann. 848.
Ravages en divers endroits de l'empire.

Chron. Fontan.

Annal. Fuld.

Ann. 849.

Ann. 849.

Maures paroissoient en mer vis-à-vis d'Ostie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramasser de gens armés. Le ciel sembla s'en mêler. Une violente tempête écarta la flote des ennemis, qui fut brisée contre la côte.

Le duc de Bretagne prend le titre de roi.

Chron. Nannetens.

Noménoé, que Louis le Débonnaire avoit institué duc des Bretons, sçut profiter des circonstances, se rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou; & secouant ouvertement le joug de la France, il osa prendre le titre de roi. Les troubles d'Aquitaine ne permirent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouse s'étoit de nouveau révoltée. Le monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la soumit. Ce ne fut pas la seule perte que Pepin essuya. Il en fit une autre par la prise du prince Charles son frere, qui fut enlevé, conduit au roi, tondu, forcé d'embrasser l'état ecclésiastique. Le duc de Bretagne mourut sur ces entrefaites, laissant la principauté à son fils Hérispoé, digne héritier de son courage & de son ambition. Cette mort fit espérer plus de facilité à soumettre les Bretons. On se trompa. Charles, défait avec grand carnage, se vit contraint de prendre la fuite. Le duc vint le trouver à Angers, où il conclut une paix infiniment glorieuse. On lui céda Rennes & Nantes : on consentit qu'il portât le diadême : on n'exigea de lui qu'un simple hommage. Ce prince & Salomon son successeur sont les seuls, depuis Clovis, que la France ait reconnus authentiquement pour rois.

Ann. 850, 851.

Chron. Fontenel. Regino.

Ann. 852, 53, 54.

L'Aquitaine se révolte contre Charles le Chauve.

La fortune parut enfin se réconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut rasé & renfermé dans l'abbaye de saint Médard de Soissons. Mais la joie de cet événement fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un seigneur nommé Gausbert, que le roi avoit fait mourir, oserent déposer leur souverain, & apelerent le fils de Louis le Germanique. Charles marchoit contre l'usurpateur pour le combattre, lorsqu'il aprit que Pepin, échapé de son monastere, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la nation s'étoit déclarée pour

Annal. Fuld. & Bertin.

lui. Cette diversion ne put ralentir l'ardeur de sa poursuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du roi de Germanie se vit forcé d'abandonner son entreprise. Pepin fut de nouveau arrêté, ramené au roi, confiné à Senlis, & ses enfants contraints de se faire moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquilité parut rétablie. Ann. 854.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Lothaire fut frapé d'une maladie mortelle. La terreur des jugements de Dieu le saisit : il se dépouilla de l'empire, & prit l'habit de moine à l'abbaye de Prum, où il expira six jours après, âgé de soixante ans, dont il en avoit régné quinze. Il avoit fait, avant de mourir, le partage entre ses trois fils. Louis lui succéda à l'empire & dans ses Etats d'Italie. Lothaire eut le royaume d'Austrasie, qui de lui prit le nom de Lorraine. Charles fut mis en possession de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fideles aux engagements contractés à Mersen, n'y formerent aucune oposition. Ce fut un prince dévoré d'inquiétude & d'ambition, mauvais fils, mauvais frere, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux, si les larmes que lui arracha la vue du tombeau, ont pu expier tant de sang répandu, tant de serments violés, tant de scandales donnés. On peut le regarder comme l'auteur de tous les maux qui ont désolé la France jusqu'à l'entiere extinction de la race de Charlemagne.

Ann. 855. Mort de l'empereur Lothaire.

Idem, ibid.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des monarques François, fit éclore de nouveaux systêmes de politique. Le nouvel empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique ; le roi de Lorraine se ligua avec Charles le Chauve. Ce prince venoit d'envoyer son fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé roi d'un commun suffrage. La fin ne répondit pas à de si heureux commencements. Le jeune souverain tantôt déposé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconstance & de l'ambition des seigneurs. La dureté du pere irritoit cet esprit de révolte, qui bien-tôt se communiqua

Ann. 856, 857. Charles le Chauve est déposé par une assemblée d'évêques.

Annal. Bert.

Ann. 857.

jusqu'en Neustrie. Les grands murmuroient qu'à leur préjudice il donnât les emplois militaires à des gens de fortune : le peuple se plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénérerent enfin en un soulévement général. On apela le roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de son frere, & reçut l'hommage d'un grand nombre de seigneurs Neustriens dans le palais de Pont-Yon. De-là il s'avance jusqu'à Sens, où il est introduit par Venilon, prélat également ingrat & traître envers son roi, qui de clerc de sa chapelle, l'avoit fait archevêque. On indique aussi-tôt une assemblée d'évêques au palais d'Attigny, où Charles le Chauve est déposé, ses sujets déliés du serment de fidélité, la couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne sçait qu'admirer davantage, ou la hardiesse des prélats qui osent porter des mains sacrileges jusque sur le trône, ou la foiblesse du monarque qui publie dans un manifeste indigne de la majesté des rois, *qu'on n'auroit pas dû le déposer sans l'entendre, ou du-moins sans un jugement en regle des évêques qui l'ont consacré, & qui sont les trônes où Dieu repose, & dont il se sert pour rendre ses décrets absolus ; qu'il a toujours été prêt à se soumettre à leur correction paternelle, comme il s'y soumet encore actuellement.* Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le président du conciliabule, le perfide Venilon, mourut paisible dans son archevêché.

Libellus proclamationis, adversùs Venilonem, tom. II, Concil. Gall.

Ann. 858.

Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Charles le Chauve étoit occupé au siege d'Oisel, lorsqu'il aprit la nouvelle de l'invasion de son frere. Il remonte aussi-tôt la Seine, ensuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il est joint par quelques seigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en présence. On fit plusieurs négociations, qui toutes furent sans effet. La trahison enfin décida l'affaire. L'armée du monarque François se laissa débaucher. Charles, resté presque seul, se sauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu sans ressource

Annal. Bert.

source, si Louis eût sçu profiter de cet avantage. Mais le vainqueur, au-lieu de le poursuivre, s'amusa à faire des largesses aux chefs des factieux, & à donner ses ordres pour une assemblée de tous les évêques de France. Il se laissa même persuader de renvoyer une partie de son armée, dont les désordres, disoit-on, pouvoient lui attirer l'aversion des peuples. Charles, informé de tout ce qui se passoit, ne s'oublia point dans cette circonstance favorable. Il rassembla promptement ses troupes; & marchant à grandes journées, il parut à la vue du camp de son frere, lorsqu'on le croyoit encore au fond de la Bourgogne. Se présenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une seule & même chose.

Ann. 858.

Ann. 859. *Annal. Fuld.*

On vit à la suite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvernement avoit réduit la majesté du trône. Les évêques de France, assemblés à Metz, députerent vers le roi de Germanie trois prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit causés en entrant en France avec son armée. On l'exhortoit à demander pardon à Dieu, à confesser ses péchés, à réparer le dommage, à ne plus écouter de mauvais conseils, à renvoyer les vassaux du roi, qui s'étoient refugiés en Germanie, enfin à remettre les ecclésiastiques en possession de leurs privileges & de leur autorité. On lui offroit l'absolution s'il remplissoit fidélement toutes ces conditions; s'il s'obstinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'église. L'entreprise parut d'autant plus extraordinaire, que ces évêques n'avoient sur Louis aucune jurisdiction ni temporelle, ni spirituelle. Nouvelle preuve que le clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des princes, de donner, ou d'ôter les couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'est la réponse du monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offensés en quelque chose: & consent de remettre l'affaire à la décision des évêques de Germanie. Un Etat est

Nouvelles entreprises des évêques.

Tom. III. Concil. Gall.

bien près de sa chûte, lorsque le prince qui le gouverne, est réduit à tenir un pareil langage. Tant de mollesse ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuses prétentions. Ils s'obligerent au concile de Savonieres à demeurer très-étroitement unis entre eux, *pour corriger les rois, les grands seigneurs du royaume François, & le peuple dont ils étoient chargés.* Ce sont les propres termes du décret.

Ann. 859.
Ibid. Annal. Bertin.

Ann. 860, 61, 62.
Troubles domestiques.

La race de Charlemagne avançoit à grands pas vers sa ruine. Les seigneurs, les évêques, les princes même osoient tout au mépris de l'autorité royale. Baudouin, grand Forestier, eut l'insolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve successivement d'Edilufe & d'Ethelred, l'un pere, l'autre fils, tous deux rois d'Angleterre. Le monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables : ils furent excommuniés. Le ravisseur cependant, après mille traverses, obtint la permission d'épouser la princesse, & fut fait comte de Flandre. Le prince Louis, frere de Judith, avoit donné son aveu à cet enlévement : il en fut puni par la perte de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en apanage. Irrité de ce châtiment, il se retira en Bretagne, où malgré la défense du roi, il épousa Ansgarde, fille du comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Il demanda pardon & jura d'être plus obéissant à l'avenir. Charles son frere, roi d'Aquitaine, l'avoit suivi dans sa rebellion, en prenant pour femme à l'insçu de son pere, la veuve du comte Humbert : il l'imita dans sa soumission, & renouvela son hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, son fils aîné. Le jeune prince se révolta, & se retira dans la Carinthie : il falut une armée pour le réduire. Tel est l'ordre de la Providence, l'homme coupable trouve son châtiment dans sa faute. Les enfants de Débonnaire lui avoient causé mille cuisants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leur famille même que le ciel choisit les vengeurs de cet attentat

Annal. Bert. & Fuldens.

contre-nature. Ils avoient accoutumé les évêques à s'attribuer une puissance supérieure à celle des rois : victimes des entreprises du clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique. Ann. 862.

Le roi de Lorraine avoit répudié Theutberge, fille d'un seigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceste commis avec son frere le duc Hubert : inceste purgé d'abord par l'épreuve de l'eau bouillante, ensuite avoué par crainte ou par foiblesse. Les évêques sur cette confession forcée, déciderent à Metz, que le monarque ne pouvoit plus vivre avec la reine. Une autre assemblée, séduite par Gonthier archevêque de Cologne, à qui le roi avoit fait espérer de mettre sa niece sur le trône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-seulement se séparer de corps, mais contracter alliance avec une autre. L'ambitieux prélat fit aussi-tôt partir sa niece pour la cour de Lothaire, qui après en avoir abusé, la renvoya honteusement à son oncle. Telle est souvent la récompense du crime. Le prince profita de la prévarication du pontife, deshonora sa famille, & pour achever de confondre son orgueuil, épousa publiquement Valdrade, l'objet de ses amours & de ses infidélités.

Lothaire répudie la rein-Theutberge.

Annal. Bert.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutberg.

Nicolas I, à qui la hardiesse de ses entreprises a fait donner le surnom de grand, tenoit alors le siege de Rome. Il écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit, ni de répudier sa femme, ni d'épouser sa concubine. Il le menaçoit des foudres de l'église, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le monarque qui avoit tout à craindre de ses deux oncles, répondit humblement qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques de son royaume ; que du vivant même de son pere il avoit épousé Valdrade ; qu'on l'avoit forcé de la quiter pour prendre Theutberge ; qu'au-reste il s'en raportoit à la décision du souverain pontife. Le saint pere sçut profiter de la foiblesse du prince. Il envoya deux légats

Ann. 863. Le pape prend connoissance de cette affaire.

Annal. Bert.

avec ordre d'aſſembler un concile à Metz, où l'affaire
Ann. 863. fut examinée ſuivant les canons. Mais ſoit ſéduction,
Epiſt. 51, Nicol. Pap. ſoit crainte, ſoit ignorance, les envoyés de Rome, de
Concil. Gall. tom. 3. concert avec les évêques de Lorraine, condamnerent
Theutberge, & aprouverent le nouveau mariage. Nicolas, inſtruit de la prévarication, convoque lui-même
Concil. Roman. cap. 3, pag. 217. une aſſemblée de prélats, caſſe le jugement rendu à
Metz, dépoſe les deux archevêques de Treves & de
Cologne, & fait partir pour la cour de Lothaire un
Annal. Bert. légat, avec des lettres pleines de hauteur & de menaces: ſtile bien différent de celui dont les papes ſe ſervoient anciennement à l'égard des monarques François.

Ann. 864, 865. Annal. Fuld. Bert. & Metenſ. L'envoyé, c'étoit Arſene, ſe montra digne miniſtre de l'entreprenant pontife. Il oſa déclarer au roi, qu'il le retrancheroit de la communion des fideles, s'il ne reprenoit la reine Theutberge. Les circonſtances augmentoient ſa hardieſſe. Lothaire redoutoit l'ambition de ſes oncles: il craignoit de choquer l'empereur ſon frere: ainſi tout plia ſous les ordres de l'impérieux légat. Lothaire ſe réconcilia publiquement avec la reine. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au pape l'abſolution du ſcandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet; mais peu diſpoſée à relever le triomphe de Rome par ſon humiliation,
Regin. chron. 12. bien-tôt elle s'échapa d'Arſene, & ſe retira en Provence, où elle vécut quelque mois en ſouveraine. De-là elle ſe rendit à la cour de l'empereur, qui la reçut avec de grands honeurs, & lui donna quelques abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les bénéfices entre les mains des ſéculiers, & même des gens mariés. Elle connoiſſoit ſon empire ſur le cœur de ſon amant: elle eſpéroit toujours recevoir quelques nouvelles favorables: elle ne fut point trompée dans ſon attente.

Ann. 866, 867. Les eſprits étoient échaufés. On n'aprouvoit pas à la vérité la lettre inſolente de Gonthier archevêque de
Annal. Bert. Cologne, qui écrivit à toutes les égliſes: *Quoique Nicolas, qui ſe dit pape, & qui veut ſe faire maître &*

empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie : on blâmoit ces autres termes outrageux à la papauté : *Nous ne recevons point votre maudite sentence : nous vous rejetons vous-même de notre communion, contents de celle des évêques nos freres que vous méprisez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frere du prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette protestation sur le tombeau de saint Pierre ; mais on ne pouvoit se dissimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ses prédécesseurs, qui tous avoient respecté les libertés de l'église gallicane & l'autorité des évêques & des métropolitains. On exagéra au prince l'attentat du pontife romain, l'insolence de son ministre, & la nécessité de résister à de pareilles entreprises pour soutenir la majesté du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honeur, l'amour, tout contribua à faire rapeler Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Lorraine. Elle obéit avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inspirer à une femme de ce caractere. Alors l'inflexible pontife ne ménagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choses en étoient là, lorsque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu l'autorité des papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui succéda, se laissa fléchir aux prieres de Lothaire, qui se rendit à Rome pour lui demander son absolution. Il fut reçu à la communion, à condition que lui & les seigneurs de sa suite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas aproché de Valdrade depuis les dernieres défenses du pape. Tous ceux qui jurerent moururent dans l'année. Bien-tôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fievre qui le mit au tombeau, & les historiens du temps attribuent la mort de tant de personnes, à la punition de leur faux serment.

Ann. 866, 867.

Annal. Metens. Epist. Nicol. pap. 12. append. & epist. 54.

Lothar. reg. Gesta Rom.

Concil. Gall. tom. 2.

Lorsque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiere fois, dit Pasquier, *entreprit à huys ouverts sur nos anciens privileges*, Salomon duc de Bretagne, vint trouver Charles le Chauve

Charles le Chauve fait couronner sa femme Ermertrude & Louis son fils.

Ann. 866, 67, 68, 69. *Annal. Bert.*

dans le Maine, le reconnut pour son souverain, lui prêta serment de fidélité, & promit de payer le tribut, *suivant l'ancienne coutume* : c'est l'expression d'un auteur contemporain. Tout paroissoit tranquile. Le roi profita de cette circonstance, pour faire couronner la princesse Ermentrude sa femme, qui n'avoit pas encore reçu l'onction royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos reines. Cette cérémonie se fit dans l'église de Saint-Médard de Soissons, où le monarque avoit assemblé un concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune seigneur de sa cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Albuin, c'étoit le nom du courtisan, crut que c'étoit des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune roi un si furieux coup de sabre, qu'il le renversa par terre. Charles ne guérit jamais bien de cette blessure : il mourut deux ans après.

Concil. Suess. apud Hincmar. tom. 1.

Ibidem.

Les monnoies sous la premiere & seconde race.

Edictum Pistense Carol. Calv.

Le calme dont la France continuoit à jouïr, fut employé à faire des réglements utiles à l'Etat. L'édit de Pistes est le monument le plus curieux qui nous reste sur les monnoies de la premiere & seconde race. Il nous fait connoître les seuls endroits où il fut permis de les fabriquer sous Charles le Chauve. C'étoit le palais Quentovic sur le Cange dans le Ponthieu, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Sône, Mellé en Poitou, & Narbonne. Il ordonne qu'au premier de Juillet, tous les comtes ou gouverneurs de ces villes enverront leurs vicomtes à Senlis, avec leur monétaire & deux hommes solvables qui ayent des biens dans leur ressort, pour recevoir chacun cinq livres d'argent de l'épargne, avec un poids, pour commencer à faire de la bonne monnoie. La modicité de cette somme surprendra sans doute, dans un siecle où les rois & même quelques particuliers ne comptent plus

que par millions : mais quelques réflexions aussi courtes que simples suffiront pour faire cesser l'étonnement.

Ann. 866, 67, 68, 69.

Le paiement en monnoie n'étoit pas le seul en usage sous nos premiers rois. On afinoit l'or & l'argent qu'on recevoit des peuples : on le conservoit en masse dans le trésor du prince : on le donnoit au poids. Cette coutume, imitée des Romains, fut suivie par les particuliers mêmes jusqu'au regne de Philippe-le-Bel. Rien de si commun dans les actes de ces temps-là, que les paiements & les amendes à livres, ou à marc d'or ou d'argent. On en trouve mille exemples dans les ouvrages du sçavant P. Mabillon. On n'avoit donc besoin de monnoie que pour le petit commerce : c'est ce qui fait qu'on en fabriquoit si peu : c'est aussi la raison pour laquelle on doit regarder les pieces qui nous restent de la premiere, de la seconde, & du commencement de la troisieme race, comme quelque chose de rare & de précieux. Ainsi l'article XIV de l'ordonnance de Pistes n'a plus rien qui doive surprendre, ou donner une idée désavantageuse de la puissance de Charles le Chauve. Il paroît même par plusieurs monuments, qu'il y avoit alors en France à-peu-près autant d'argent qu'il y en a aujourd'hui. Ce qui trompe, c'est qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoie par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre. On admire qu'un concile de Toulouse évalue à deux sous, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque curé devoit fournir à son évêque. On se récrie sur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent sous le regne de Charlemagne. Mais ce sou étoit bien différent du nôtre : & ce denier vaudroit aujourd'hui trente sous de notre compte. La livre de pain revenoit donc à-peu-près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

M. le Blanc, Traité hist. des mon. de France, pag. 49.

Monnoies réelles.

Ainsi toutes les fois que notre ancienne histoire nous parle de monnoie sous quelque nom que ce soit, notre

Ann. 868.

Le même, chap. 1.

premier ſoin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au temps dont il eſt queſtion, pour pouvoir l'aprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuſe. Rien de ſi commun ſous la premiere race que le ſou, le demi-ſou, & le tiers de ſou d'or. Ce ſou, qui équivaloit à quarante deniers d'argent, étoit d'or fin, & peſoit 85 grains un tiers de grain : il vaudroit aujourd'hui (1765) environ quinze francs. On s'en ſervoit auſſi ſous la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme : mais il n'en reſte aucun de celle-ci, & ſi peu de celle-là, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de déterminer quel étoit ſon véritable poids. Quelques-uns prétendent que le ſou d'argent n'étoit pas une eſpece réelle, mais ſeulement numéraire : quelques autres au contraire ſoutiennent que c'étoit une monnoie effective. Si cela eſt, il devoit peſer ſur la fin du regne de Charlemagne trois cent quarante-cinq grains: ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en ſoit, il n'en paroît aucun veſtige dans les cabinets des curieux, l'on trouve en récompenſe quantité de deniers & même d'oboles d'argent, marqués au coin des rois deſcendants de Pepin. Ces deniers ſous les Mérovingiens peſoient vingt-un grains ou environ ; vingt-huit & quelquefois trente-deux, ſous les Carlovingiens ; vingt-trois ou vingt-quatre, ſous les premiers Capétiens. On peut juger de leur valeur intrinſeque par celle du ſou d'argent, dont ils faiſoient la douzieme partie. Il en eſt de même par proportion du demi-ſou & du tiers de ſou d'or.

Chap. 11.

Monnoies fictices.

On doit ſur-tout ſe ſouvenir en liſant l'hiſtoire de ces anciens temps, qu'outre les monnoies réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les nations du monde, pour la facilité du calcul & du commerce. Telle eſt l'eſpece de notre livre de compte ou numéraire. Elle eſt compoſée de vingt ſous, qui ſe diviſent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piece qui ſoit préciſément de cette valeur. Il en étoit de même de celle

Le même, chap. 16, p. 4.

celle de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans la représentation. La livre numéraire sous la premiere & la seconde race étoit réputée le poids réel d'une livre de douze onces, qui étoit la seule en usage en France pour peser l'or & l'argent. Nos annales nous aprennent que sous Pepin on tailloit vingt-deux sous dans cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont les conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant, ordonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'est-à-dire, qu'alors le sou étoit précisément la vingtieme partie de douze onces. Telle est la véritable origine du mot de livre, dont on se sert encore aujourd'hui en France, quoique ce ne soit plus que le signe représentatif de 20 sous de cuivre. Ann. 868.

Ce sont ces changements, presque aussi fréquents que ceux de nos modes, qu'il est sur-tout important de sçavoir, pour comprendre quelque chose aux évaluations de nos anciennes monnoies, par raport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis long-temps quarante-neuf francs. La livre qui du temps de Charlemagne étoit le signe représentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours soixante-treize livres dix sous : la valeur du sou qui en étoit la vingtieme partie, seroit de trois livres treize sous six deniers : celle du denier qui étoit la douzieme partie du sou, de six sous un denier, une obole : celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois sous une obole, une pitte. Ainsi supofé qu'une ville eût emprunté 150 livres sous le regne de cet empereur : si elle étoit obligée de payer en même valeur intrinseque, elle se trouveroit redevable de près de quatre cents soixante louis de notre monnoie. Un monastere, à qui ce prince auroit assuré sur le trésor royal une pension annuelle de quatre cents livres, jouïroit actuellement, s'il touchoit sur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cents livres de rente. On voit par ce calcul que la livre sterling des Anglois, qui vaut environ vingt-

Evaluation de ces anciennes monnoies.

Le même, p. 96 & 97.

Ann. 868. deux francs de France, eſt celle de toutes les monnoies de l'Europe, qui s'écarte le moins de la loi primitive.

On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de faire battre monnoie n'apartient qu'aux ſouverains : ce ſont de ces vérités que perſonne ne conteſte. Si quelques ſeigneurs particuliers ont joui de ce privilege, ce ne fut que par conceſſion ; & toujours à condition d'y mettre le buſte ou le nom du monarque, ainſi qu'on peut le voir ſur celles des archevêques de Rheims, des évêques de Toul, de Langres, des abbés de Tournus, & des ducs de Bénévent. *Ibid.* La plupart de nos anciennes monnoies offrent le portrait du roi, tantôt avec un diadême ſimple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à pointe ou radiale, quelquefois avec une eſpece de caſque garni de pierreries, ſouvent avec une couronne de lauriers, ſur-tout ſous la ſeconde race. Le revers eſt preſque toujours une croix ſimple ou double, entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jéſus-Chriſt, qui eſt le commencement & la fin de tout : quelquefois c'eſt un calice à deux anſes, d'autrefois un ange, un ſaint, une égliſe, quelques inſtruments, un vaiſſeau, quelques caracteres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frapées. On voit ſur un tiers de ſou d'or, qui porte le nom de Childebert, *Page 58.* la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du monétaire, ou celui du prince, ſouvent ſeul, ſouvent avec l'épithete de roi. On ne voit que Théodebert I, qui ſe ſoit fait graver avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'apartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne eſt le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei Rex*. Il fut imité par ſon fils. On lit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Divinum*. L'édit de Piſtes ordonne que d'un côté de chaque piece on mettra le monogramme avec le nom du roi ; & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le monogramme étoit un chiffre ou caractere compoſé d'une ou de pluſieurs lettres entrelacées, qui

servoit de signe, de sceau & d'armoiries. L'usage en fut très-fréquent sous les princes Carlovingiens. On prétend qu'il doit son origine à l'ignorance de l'écriture. On lit dans Eginard que Charlemagne, après avoir inutilement tenté d'aprendre à écrire, se vit obligé d'adopter le monogramme, qui étoit facile à former. C'est pour la même raison, que quantité d'évêques de ce temps-là se trouverent dans la nécessité de s'en servir au-lieu de leur signature. Alors les monétaires cesserent de mettre leur nom sur les monnoies, ce qu'on avoit exigé d'eux, peut-être pour sçavoir à qui s'en prendre, lorsqu'il se rencontroit dans le commerce quelque piece qui n'étoit pas de poids. S'ils se trouvoient convaincus de prévarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Ann. 868.

Diplom. pag. 163, 164.

Edict. Pistens. art 13.

Le droit de seigneuriage qu'on leve aujourd'hui sur les monnoies, étoit absolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'Etat qui payoit les frais de leur fabrication. Si l'on donnoit une livre d'or fin, on recevoit soixante-douze sous d'or fin, qui pesoient précisément une livre. Ainsi l'or en masse, ou en monnoie, étoit de la même valeur. Il seroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le plus ancien monument qui nous reste là-dessus, est un statut d'un parlement tenu à Verneuil sous Pepin. Ce prince ordonne qu'on ne taillera plus désormais que vingt-deux sous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux pieces le monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'est pratiqué depuis jusqu'au regne de saint Louis : mais on peut conjecturer de cette ordonnance, que le *monéage* étoit une imposition usitée sous la premiere race. Quelle aparence en effet, que Pepin eût osé, dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur des peuples qui venoient de lui donner une couronne? Nous verrons dans la suite comment ce droit fut poussé si loin, que le peuple, pour engager le roi à y renon-

Origine du droit de seigneuriage sur les monnoies.

Canon 17.

cer, consentit qu'il imposât les tailles & les aides : ce qui lui fut accordé.

Ann. 869.

Partage du royaume de Lothaire.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles son frere, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent sans postérité. La succession du cadet avoit été partagée à l'amiable : celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ses oncles, fut un nouveau sujet de discorde dans la famille royale. Elle apartenoit incontestablement à l'empereur Louis : l'assemblée de Mersen l'avoit ainsi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repousser les Sarasins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profiterent de la circonstance, pour s'emparer d'un royaume, que cet éloignement sembloit livrer à leur discrétion. Le premier eut Cologne, Treves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Basle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers, & les deux tiers de la Frise ou Hollande. Le second eut Lyon, Besançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Tulles, Verdun, Cambray, quelque portion des Ardennes, & la troisieme partie de la Frise, avec plusieurs abbayes & monasteres.

Capit. Carol. Calv. titulo de divisione regni. Lothar.

Ann. 870.

Nouvelles entreprises des papes.

Ce fut inutilement que le pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. Envain il écrivit aux deux princes, menaçant de les séparer de l'église, s'ils ne respectoient le droit incontestable d'un empereur, qui rendoit de si grands services à la religion. Envain il défendit sous peine d'excommunication aux évêques & aux seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On méprisa ses remontrances, ses menaces & ses foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'aquita de cette commission avec autant de force que de dignité. Il lui représente qu'inutilement voudroit-il étendre la puissance de lier & de délier jusque sur les couronnes ; que les royaumes ne dépendent que de Dieu ; qu'excommunier un roi de France, seroit une chose nou-

Apud Hinc. t. 2. epist. 42.

velle, inouïe, monstrueuse, qui n'est jamais tombée dans la pensée d'aucun de ses prédécesseurs, qui jusqu'à Nicolas I, ont toujours écrit aux princes François avec tout le respect qui convient. Il lui fait sentir qu'on est peu disposé en France à recevoir des maîtres de sa main; que le roi est fortement résolu à soutenir ses prétentions, persuadé que des anathêmes lancés contre toute raison & pour un sujet purement politique, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle; que toute la nation est dans les mêmes sentiments, toujours prête à lui rendre pour le spirituel l'obéissance qui lui est due, toujours attentive à résister à ses entreprises, lorsqu'il voudra être pape & roi tout ensemble. Ann. 870.

Ces remontrances dictées par la raison, étoient conformes aux plus saines maximes de la religion: elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils, qui, quoique diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le pays d'entre la Meuse & la Seine. Le roi n'ayant pu le réduire, ni l'arrêter, s'adressa aux évêques, qui l'excommunierent. Le pape lui en écrivit d'un stile qui marque bien le vif ressentiment qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté sur la succession du royaume de Lorraine. Il le traite d'injuste, d'avare, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman: ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce prince rebelle. Il avoit d'ailleurs excommunié un seigneur qui possédoit quelques terres de son église, que le roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui-ci eut recours au métropolitain, qui annula la sentence. C'étoit Hincmar archevêque de Rheims, oncle du fougueux prélat. Car quel autre nom donner à un évêque qui poussa l'emportement jusqu'à lancer le foudre ecclésiastique sur le roi même? L'opiniâtre neveu en apela

Ann. 871. *Annal. Bert.* *Adrian. epist. 29.* *Annal. Bert.* *Schedul Hincmar. Rhem. in Conc. Duziac.*

Ann. 871.
Recherches de la France, l. 3, ch. 12, p. 209.

au pape, qui reçut son apel. C'étoit, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux anciens decrets de l'église Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du royaume où elles ont été commencées.* C'est pourquoi le concile assemblé à Douzi, déclara l'apellation *non-recevable, ni valable:* l'évêque de Laon y fut jugé, condamné, déposé. Adrien outré qu'on ménageât si peu son autorité, s'en plaignit amérement au roi, *lui enjoignant par puissance Apostolique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées. Ce nouveau bref n'eut d'autre effet que de lui attirer une réponse peu conforme à ses prétentions. Charles lui déclara que les rois de France, souverains sur leurs terres, ne s'aviliroient jamais jusqu'à se regarder comme les lieutenants des papes, *l'exhortant pour conclusion*, continue toujours le même auteur; *qu'il eût à se départir de lettres de telle substance envers lui & ses prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire.* Cette fermeté étonna le saint pere: il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuses, & confirma la déposition du séditieux évêque de Laon. Carloman fut abandonné. Une nouvelle révolte lui fit crever les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échaper, & se retira en Germanie, où il mourut peu de temps après dans l'abbaye d'Epernac, que son oncle lui avoit donnée pour son entretien.

Conc. Duziac. part. 2, cap. 9 & 10.

Annal. Bert. & Fuldens.

Adrian. epist. 34.

Ann. 872, 73, 74.
Brigues pour l'empire.

Les affaires d'Italie étoient dans un état à faire craindre quelque grand changement. L'empereur ne manquoit ni de courage, ni de résolution: il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la prise de Bari sur les Sarasins, après quatre ans de siege & de blocus. Mais soit parce qu'il manquoit de cette fermeté si nécessaire aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir, soit parce qu'il n'avoit point d'enfants mâles, il étoit peu respecté des seigneurs de sa domination. C'étoit d'ailleurs un prince d'une très-foible santé. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille royale devoit naturellement lui succéder à l'empire, devenoit de jour

en jour plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, Louis & Charles, qui partageant son royaume ne pouvoient qu'en affoiblir la puissance. Rome cependant avoit besoin d'une forte protection contre les Sarasins & les Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette considération lui fit jeter les yeux sur Charles le Chauve, qui n'avoit pour héritier de ses Etats que le seul Louis, surnommé le Begue. Tel fut le véritable motif du changement si subit d'Adrien. La crainte y eut aussi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit : il appréhendoit pour eux le ressentiment d'un prince qu'il avoit vivement offensé par ses manieres hautaines : il lui écrivit du stile le plus respectueux pour le prier de les honorer de ses bontés : il lui promettoit de ne jamais se départir de ses intérêts : il lui juroit qu'au cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire tomber l'empire & le royaume d'Italie. On ignore quelle fut la réponse du monarque : la mort du pape qui arriva sur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bien-tôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII, qui fut mis en possession du pontificat, entra dans toutes les vues de son prédécesseur. Charles lui envoya Anségise, archevêque de Sens, pour s'assurer de son suffrage, qui devoit être d'un très-grand poids en cette occasion ; & les mesures furent prises si à propos, qu'il n'y eut presque plus lieu de douter du succès.

Ann. 874.

Ibidem.

Chronic. S. Vinc. de Vulturno, tom, 3, Duchesne.

Tel étoit l'état des choses, lorsque l'empereur Louis II mourut d'une maladie de langueur. On transporta son corps à Milan, où il fut enterré dans l'église de saint Ambroise. Charles aprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maison de plaisance vers Mouzon & Sédan. Il rassemble aussi-tôt ses troupes qu'il joint à Langres, prend sa route par saint Maurice sur le Rhône au-dessus de Geneve, & pénetre en Italie par le Mont-Cenis, où une grande partie des seigneurs du pays viennent se ranger sous ses drapeaux. Le roi de Germanie, envoie aussi une armée sous la conduite du prince Charles son

Ann. 875.

Charles est couronné empereur.

Annal. Bert. & Fuldens.

Ann. 873.

fils : mais trop foible pour résister à celle du monarque François, elle est d'abord battue, ensuite repoussée au-delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nouvelles troupes, force les passages, & réduit son oncle à recourir à la négociation, qu'il entendoit mieux que la guerre. Charles lui fit proposer une entrevue, qui fut acceptée. Amitié, caresses, générosité, tout fut inutilement employé pour corrompre le jeune prince : il demeura inviolablement fidele à son devoir. Mais assez ferme pour rejeter d'indignes propositions, il n'eut pas assez de pénétration pour découvrir le piege caché sous quelques autres, qu'on ne lui faisoit que pour le tromper. On feignit de consentir à un partage à l'amiable : on promit de sortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit aussi les troupes Allemandes. On fit plus : pour calmer tous ses doutes, on prodigua les plus riches présents & les serments les plus sacrés. Le crédule Carloman, sur ces assurances dont il auroit dû se défier, repassa les Monts, & reprit le chemin de la Baviere.

Les mouvements que Charles fit pour se retirer, n'étoient pas plus sinceres que ses promesses. Délivré du seul obstacle qui s'oposoit à sa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout disposé à lui donner la couronne impériale. On choisit le jour de Noël pour la cérémonie de son sacre. Elle se fit dans l'Eglise de saint Pierre avec tous les aplaudissements qu'il pouvoit souhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulde assurent qu'il acheta chérement cet honeur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de son couronnement, il abandonna aux papes la souveraineté que Charlemagne s'étoit réservée sur les provinces qu'il avoit cédées à l'église Romaine ; qu'il renonça au droit de présidence à l'élection des souverains pontifes, enfin qu'il les affranchit du serment de fidélité. Mais le silence de tous nos historiens, celui même de Jean VIII, dont les lettres n'annoncent rien de semblable, forme un préjugé bien fondé contre l'écrivain Lombard. Une chose

Eutrop. presbyt. Longobar.

chose est ici certaine, c'est que le saint pere, profitant de la circonstance, donna l'empire en souverain; & que Charles le reçut en vassal. *Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial*, dit le pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puissance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'auguste.* Telle est la véritable époque de l'autorité que les pontifes Romains se sont ensuite attribuée dans l'élection des empereurs.

Ann. 875.

Apud Labbeum, tom. IX, pag. 293.

Cette prétention jusque-là étoit sans exemple. Charlemagne, proclamé empereur par le pape Léon III, n'avoit pas cru recevoir un titre qui ajoutât quelque chose à sa puissance, à ses droits ou à sa gloire. Lorsqu'il associa son fils à l'empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême sur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front: preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour assurer le trône impérial à Lothaire, il suffisoit de lui envoyer sa principale couronne, son épée & son sceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette disposition en effet, sans autre inauguration, le fit reconnoître universellement empereur. Louis II, fils & successeur de Lothaire, ne reçut d'autre onction que celle de roi de Lombardie: il fut cependant généralement déclaré césar & auguste. Ce qui démontre qu'alors on n'estimoit pas cette consécration plus nécessaire que le consentement du pape pour l'élection d'un empereur.

Prétentions des papes sur l'élection des empereurs.

Vita Ludov. Pii.

Le siecle de Charles vit naître un nouvel ordre de choses. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le suffrage de Rome, fit croire au pape, qu'il donnoit la couronne même. Le foible prince consentit que le pontife déclarât qu'il le nommoit empereur. Il souffrit même que le concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour se faire couronner roi de Lombardie, se glorifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore: il permit que ses propres sujets au synode de Pontyon se servissent, pour approuver son élection, de ces termes si peu favorables au droit d'hérédité: *Nous qui sommes assemblés de la*

Apud Labbeum, loc. cit. Tom. II. Conc. Gall.

France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Neustrie & de la Provence, l'elisons & le confirmons d'un commun consentement. On est surpris de trouver tant de foiblesse dans un monarque qui venoit de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire d'Hincmar évêque de Laon. C'est, dit Pasquier, que *l'ambition, meurtriere de tous les Etats, n'hébergeoit lors dans son cerveau, & que l'occasion ne lui avoit point encore suggéré ces dangereuses pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement sa ruine.* Il avoit trahi tous les droits de l'empire pour obtenir le titre d'auguste : il sacrifia son indépendance pour complaire à son prétendu bienfaiteur. L'habile pontife trouva le secret de lui persuader que le meilleur moyen de contenir les évêques & les seigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un vicaire du saint siege, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut, & Anségise archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. Mais alors, c'est toujours Pasquier qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre église Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les prélats François.* Ils s'opposerent fortement à cette entreprise, comme contraire aux anciens décrets. Envain l'empereur, pour les réduire, se fit voir dans leur assemblée assis sur son trône, & vêtu à la grecque, c'est-à-dire, d'une dalmatique qui lui pendoit jusqu'aux talons, avec une maniere d'écharpe qui traînoit jusqu'à terre, la tête envelopée d'une espece de turban, surmonté d'un riche diadême. Cet habillement qui flatoit sa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux seigneurs qui l'accompagnoient : ni sa présence, ni celle de Richilde qui parut aussi au concile avec tous les ornements des impératrices grecques, ne firent aucune impression sur les esprits. Les évêques persisterent dans leur refus, & les choses en demeurerent-là.

Ann. 875. *Concil. Pontiniac. tom. 8, concil.* *Rech. de la France, liv. 3, ch. 22, p. 209.* *Ibid. p. 200.* *Annal. Bert. & Fuldens.*

Ann. 876. Mort de Louis le Germanique.

Charles, au comble de ses vœux, se hâta de repasser en France, où sa présence devenoit nécessaire. Louis le Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de

Thuringiens & de François orientaux, s'étoit avancé jusque dans la Champagne, portant par-tout le fer & la flamme. Mais il ne poussa pas plus loin qu'Attigni: la nouvelle du retour de l'empereur lui fit regagner promptement la Germanie. Cette retraite cependant ne rassuroit point le nouveau césar : il eut recours à la négociation. Déja les deux légats du pape étoient en chemin par ses ordres, pour traiter de la paix avec la cour de Baviere, lorsqu'ils aprirent qu'elle venoit de perdre un monarque qui méritoit tous ses regrets par son courage, par sa sagesse, par sa modération, par sa piété, par toutes les qualités enfin qui distinguent les particuliers & les rois. Cet événement imprévu changea toute la face des affaires. Le prince Allemand laissoit trois fils. Carloman eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne, & quelques autres villes sur le Rhin. Charles, surnommé le Gros ou le Gras, eut l'Allemagne, c'est-à-dire, tout le pays qui s'étend depuis le Mein jusqu'aux Alpes, avec plusieurs villes que l'histoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu roi, qu'il n'y eut aucune contestation entre les trois freres. Mais l'esprit inquiet d'un oncle insatiable de grandeur troubla la tranquilité des neveux.

Ann. 876.

Ibidem.

Monach. Sangal. l. 6, c. 13, & 16.

Annal. Metens.

L'empereur, dont l'ambition croissoit avec la puissance, n'eut pas plutôt apris cette mort, que rassemblant ses troupes, il s'avança jusqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoie représenter l'étonnement où est toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les serments le plus sacrés : envain il le rapelle aux sentiments de la nature, de l'équité, & de la religion : envain l'archevêque de Cologne ose le menacer de la colere du ciel, juste ven-

Charles est battu par Louis de Germanie.

Annal. Bert. Fuld. & Metens.

Ann. 876.

geur de l'injuſtice & du parjure ; l'ambitieux monarque ne veut écouter aucune propoſition. Le combat s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin couronne le bon droit, & la valeur l'emporte ſur le nombre. Les François ſont enfoncés, leur camp, leur bagage, les équipages même de l'empereur pris & pillés. Charles obligé de prendre la fuite, arrive preſque ſeul au monaſtere de Saint-Lambert ſur la Meuſe, où la crainte ne lui permet pas de faire un long ſéjour. Bien-tôt il en part pour ſe rendre à Saumouci, maiſon royale près de Laon. Ce fut là qu'il convoqua un parlement pour le quinzieme jour d'après la Saint-Martin, afin d'y délibérer ſur la ſituation préſente des affaires.

Ann. 877. Il tient un parlement à Chierſi-ſur-Oiſe.

Elle étoit des plus triſtes. Une grande armée taillée en pieces, l'union très-étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen ſaccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Saraſins, que l'on ſoupçonnoit être ſoutenus par le duc de Bénévent & par les Grecs, les preſſantes ſollicitations du pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il étoit en la préſence du ſouverain ſon protecteur*, le peu de fonds qu'on devoit faire ſur la fidélité de pluſieurs ſeigneurs, tout demandoit ici de puiſſantes reſſources, là de prompts ſecours, ailleurs des ménagements & des précautions ſans nombre. L'empereur avoit trop d'obligation au ſaint pere, pour lui refuſer l'aſſiſtance qu'il réclamoit : il fut donc réſolu qu'il ſe rendroit inceſſamment à Rome. Mais avant de partir il tint une aſſemblée à Chierſi-ſur-Oiſe, dont le ſujet principal fut la ſûreté du royaume pendant ſon abſence. Il y propoſa trente-trois articles, monuments authentiques, & de la foibleſſe du monarque, & de l'autorité des ſeigneurs.

Joan. epiſt. 31.

Capitule Cor. Calv. tom. II, Duchefne. pag. 469.

On y voit des impoſitions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maiſon de ſeigneur, c'eſt-à-dire, d'évêque, d'abbé, de comte ou de vaſſal du Roi, devoit payer un ſou ; celle d'une perſonne libre

Acta conventus Cariſiaci in Capitul. Car. Calvi.

huit deniers, celle d'un ſerf quatre : ce qui montoit pour tout le pays d'en-deçà de la Loire à cinq mille livres d'argent peſant, c'eſt-à-dire à trois cent ſoixante-ſept mille cinq cents livres de la monnoie d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du royaume : tout ce qu'on ſçait, c'eſt qu'elle eut une peine extrême à y ſatisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un prince, qui veut à la vérité confirmer les biens & les privileges des égliſes, affermir la couronne ſur la tête de ſon fils, conſerver à l'impératrice ſa femme, & aux princeſſes ſes filles, les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de bénéfice ; qui défend d'uſer de violence pour obliger une de ſes petites-filles à prendre le voile de religieuſe ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'opoſer aux entrepriſes de ſes neveux ; qui preſcrit la maniere de diſpoſer des prélatures & des gouvernements qui vaqueront pendant ſon abſence : mais tout cela d'un ton ſi foible, & ſi ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'eſt plutôt une requête qu'une ordonnance. Les ſeigneurs conſentent à tout : ils veulent bien reconnoître ſon fils pour leur roi, mais à condition qu'il leur conſervera ce que les capitulaires de l'empereur même accordent à leur rang & à leur perſonne. Charles, pour les attacher plus fortement à ſes intérêts, ordonne par le dixieme article, que ſi, après ſa mort, quelqu'un de ſes fideles veut renoncer au monde, il poura laiſſer tous ſes emplois à ſon fils, ou à celui de ſes parents qu'il voudra. C'étoit établir une eſpece d'hérédité dans les charges : imprudente conceſſion, qui lui ôtoit le moyen le plus ſûr de contenir ſes vaſſaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands fiefs, qui en partageant la ſouveraine autorité, l'ont preſque anéantie. Il a falu bien des ſiecles pour remettre les choſes dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Ann. 877.

L'empereur, après ces précautions, partit pour l'I-

Ann. 877.

Charles part pour l'Italie.

Annal. Bert. Fuld. & Metens.

talie, à la tête d'un petit corps de troupes. Le duc Boson, l'abbé Hugues, le comte d'Auvergne, & le marquis de Septimanie avoient ordre de le suivre avec le gros de l'armée. Mais soit zele pour la patrie, que leur éloignement laissoit en proie aux incursions des Normands & des Germains; soit intérêt particulier, comme la conduite de Boson donna par la suite lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pour obéir. Charles cependant étoit arrivé à Verceil, où le pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils s'occupoient à régler la maniere dont on feroit la guerre aux Sarasins, lorsqu'ils aprirent que Carloman roi de Baviere venoit fondre sur la Lombardie avec une armée nombreuse. Effrayés de cette nouvelle, ils se hâterent de passer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoises: ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils s'enfuirent honteusement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonstance bizarre & digne de remarque, c'est que dans le même temps que l'empereur se sauvoit en France,

Annal. Bertin.

Carloman, sur un faux bruit que ce prince venoit à sa rencontre, se retiroit lui-même en Baviere avec la plus grande précipitation.

Sa mort.

Ibidem.

La honte, la fatigue & les inquiétudes fraperent tellement l'empereur, qu'elles lui donnerent une fievre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiere de paysan, la seconde année de son empire, la trente-huitieme de son regne, la cinquante-quatrieme année de son âge. On assure qu'un médecin Juif, nommé Sédécias, qui avoit toute sa confiance, l'empoisonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore le motif, & le suplice d'un si détestable paricide. On embauma son corps dans le dessein de le transporter à Saint-Denis, où il avoit demandé d'être inhumé: mais l'odeur insuportable qui en sortoit obligea de l'enterrer à Nantua, monastere du diocese de Lyon dans la Bresse. Ce ne fut que quelques années après que ses os furent transférés dans

l'église du bienheureux apôtre de la France. On convient néanmoins que le magnifique tombeau érigé sous son nom au milieu du chœur, n'est point de ce temps-là. Il avoit eu d'Ermentrude, Louis, qui lui succéda, Charles qui mourut roi d'Aquitaine, Carloman qu'il fit aveugler, Lothaire, Drogon & Pepin qui moururent jeunes, Judith qui fut femme successivement de deux rois d'Angleterre, ensuite de Baudoin comte de Flandre, Rothilde & Ermentrude, toutes deux abbesses, l'une de Chelles & de notre-Dame de Soissons, l'autre d'Asnon sur la Scarpe. Il n'eut de Richilde sœur de Boson, que Louis & Charles, qui moururent aussi-tôt après leur baptême.

Ann. 877. *Annal. Metens.*

Ce fut un prince toujours remuant, inquiet, dominé par une ambition déreglée, qui lui faisoit enfreindre toutes les loix : *Homme de peu d'effet*, dit Pasquier, qui eut peu de vertus, beaucoup de défauts. Haï de ses peuples, qu'il surchargeoit d'impôts : méprisé des grands, qu'il ne sçavoit ni récompenser, ni punir à propos : toujours occupé de projets d'aquisitions, qui, en agrandissant ses Etats, ne rendirent pas ses peuples plus heureux. Les gens de lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faisoit du bien, & qu'à l'imitation de son aïeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des pensions, & les logeoit même dans son palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de soutenir ses entreprises, aussi foible que vain. Il fut le plus puissant de tous les enfants de Louis le Débonnaire : il auroit pu être le restaurateur de sa famille affoiblie par des partages sans nombre : il en fut le destructeur. Son regne, qui fut celui des évêques, est l'époque de la décadence de la maison Carlovingienne. Les sçavants qu'il combloit de ses bienfaits, lui ont donné le nom de Grand : la postérité, plus équitable ne lui a laissé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en

Son caractere.

Ann. 877.

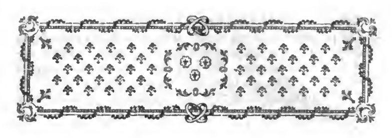
effet. Le concile de Savonieres le qualifie de roi très-chrétien. Déja les papes avoient donné ce titre à Pepin: ce ne fut que dans la perſonne de Louis XI, qu'il devint la qualification propre de nos rois.

Le Landi, & l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à ſaint Denis la fameuſe foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'apelloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la chapelle impériale : ce qui ne ſe pratiquoit que dans le temps de cette foire. Tranſportée à ſaint Denis, elle conſerva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landi*, peut-être par la même raiſon. C'eſt auſſi ſous ſon regne, que l'on place l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne. C'étoit, dit-on, une femme d'un grand eſprit, qui eut toujours un ſoin extrême de cacher ſon ſexe. Elle fit de ſi grands progrès dans les ſciences qu'elle étudia dans la célebre ville d'Athenes, qu'après avoir paſſé par tous les degrés eccléſiaſtiques, elle fut élevée au ſouverain pontificat. Le libertinage enfin trahit ſon ſecret. Elle devint groſſe, & au grand ſcandale de toute l'égliſe, accoucha dans une proceſſion ſolennelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagination folle & déréglée. Elle offre quelque choſe de ſi abſurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenſeurs.



LOUIS



LOUIS II,

Surnommé LE BEGUE.

LOUIS étoit à Orville, maison de plaisance entre Amiens & Arras, lorsqu'il aprit la mort de l'empereur son pere. Il se rendit aussi-tôt à Compiegne, où il convoqua les évêques & les seigneurs, pour se faire reconnoître roi. Quoique son droit fût incontestable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ses intérêts : il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Gauzelin eut l'abbaye de saint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui jusqu'à sa mort, & Conrad eut le comté de Paris. L'impératrice cependant, à qui son mari avoit remis l'épée de saint Pierre, la couronne, le sceptre & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour aporter au nouveau roi l'acte qui le déclaroit successeur au trône. Elle étoit accompagnée de beaucoup de seigneurs, qui aprenant les grandes distributions qu'on avoit faites, voulurent aussi y avoir part : on n'osa les refuser. Ainsi tous les esprits étant réunis, le jeune prince fut proclamé, sacré, & couronné roi d'un consentement unanime. Tous lui prêterent serment de fidélité, & lui-même jura de conserver leurs privileges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

Ann. 877.
Louis est reconnu roi.
Annal. Bert.
Consecrat. Ludov. II, t. 2, Duchesne.

Toutes les circonstances de cet accommodement contribuerent à faire naître d'étranges soupçons. Les Grands du royaume refusent de marcher au secours de leur souverain : l'empereur en même temps est empoisonné :

Intrigues de la nouvelle cour.

l'impératrice auſſi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes Seigneurs, qui ont conſpiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils déſirent : elle ne témoigne aucun empreſſement de tirer vengeance de la mort de ſon époux : on n'oſe faire aucune recherche ſur le crime du perfide Sédécias. Tout annonce un horrible myſtere d'iniquité : tout prouve que les vaſſaux de Louis, trop puiſſants pour être inquiétés, ne lui avoient laiſſé qu'une ombre d'autorité. Boſon frere de l'impératrice Richilde, duc ou vice-roi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus conſidérable de tous. Il avoit eu de grands emplois ſous le regne précédent. Lorſque Charles fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur, avec pouvoir d'en choiſir tous les comtes. Bien-tôt il abuſa de ſon autorité : il eut l'inſolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis ; & cette fiere princeſſe, deſtinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouſer. Il étoit beau-frere de l'empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les noces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une ſi auguſte alliance, ſoutenue par d'immenſes richeſſes, le faiſoit aſpirer à tout. C'étoit le ſeigneur de France de la plus aimable figure : ſes manieres inſinuantes lui gagnerent tous les cœurs : le pape même, qui avoit beſoin de lui, paroiſſoit diſpoſé à lui accorder les plus grands honeurs. Frere d'une impératrice, gendre d'un empereur, enſuite beau-pere d'un roi, il oſa enfin porter ſes vues juſque ſur le trône.

Ann. 877.

Annal. Fuld.

Ann. 878.

Etat des affaires d'Italie.

L'Italie cependant étoit preſque ſans maître. La plupart des ſeigneurs avoient reconnu Carloman, roi de Baviere : mais lorſque ce prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frapé d'apoplexie & contraint de s'arrêter au milieu de ſa courſe. Le pape Jean n'avoit ni aſſez de forces pour s'opoſer aux ravages des Saraſins, ni aſſez d'autorité pour contenir l'ambition des grands. Il s'acommoda avec les premiers, moyennant cinq mille pieces d'argent qu'il promit de

Varia epiſt. Joan. pap.

leur payer tous les ans. Il essaya ensuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui, soutenu d'Albert marquis de Toscane, portoit ses prétentions jusqu'à l'empire. Le duc ne devoit pas espérer de l'emporter à force ouverte sur un concurrent tel que le roi de Baviere ; c'est pourquoi il eut recours à l'artifice. Il sçavoit que le pape, tout dévoué au roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de son rival. Il assembla promptement une armée, composée en grande partie des séditieux qui avoient été chassés de Rome ; & sous prétexte de faire reconnoître Carloman empereur, il marcha droit à la capitale de l'empire, où il commit d'horribles désordres. Le pape même fut arrêté & très-étroitement gardé : violence qui ne servit qu'à faire éclater davantage sa constance & sa fermeté. Le duc désespéré de cette inflexibilité, se vit enfin forcé d'agir conformément au dessein qu'il n'avoit eu jusqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le serment de fidélité des seigneurs Romains & se retira pour achever de lui soumettre le royaume de Lombardie.

Ann. 878.

Chron. Casanense.

Le pape, délivré d'un si dangereux ennemi, donna ses ordres pour transporter le trésor de saint Pierre à saint Jean-de-Latran, fit couvrir l'autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'église, cesser l'office divin, & renvoyer les pélerins : ce qui étoit un grand scandale. Il publia ensuite un manifeste où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert sur sa personne & sur les sujets de l'Etat ecclésiastique : cruautés qui l'obligeoient à passer en France, pour en réunir les rois & demander leur protection. Il écrivit aussi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ses larmes, & des malheurs qui affligeoient la sainte église. Il le nommoit son conseiller secret, comme l'avoit été l'empereur son pere, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un concile à Troyes, où il se rendroit incessamment. Il y arriva en effet, accompagné de Boson & de la princesse sa femme, qui lui avoient

Le pape passe en France & tient un concile à Troyes.

Joan. epist. 84, 85, 87, 89.

Ejusd. Epist. 25.

rendu à Arles tous les honeurs qu'on peut rendre à un homme dont on attend une couronne. Aussi témoigne-t-il dans une de ses lettres, que ce sont les deux personnes *dont il espere le plus de consolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités* : paroles imprudentes que l'événement put faire soupçonner d'un coupable complot. Quoi qu'il en soit, il ne trouva à Troyes, ni les rois de Germanie, ni leurs prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laissa pas d'ouvrir le concile, où il parla comme s'il eût présidé à une assemblée universelle de tout le monde chrétien. *Rois & peuples*, dit-il, *princes & juges de la terre, & vous tous mes sacrés confreres, pontifes de l'église de Jésus-Christ, pleurez avec le siege apostolique les outrages faits à la ville de Rome & à l'église du prince des apôtres :* il n'y avoit cependant que huit archevêques & dix-huit évêques.

Ann. 878. *Annal. Bert.*

Epist 30, *Duchesne t.* 3, *pag.* 887.

Concil. Gall. tom. 3.

Ce que fit ce concile.

On commença par renouveler l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete, & contre Adelbert marquis de Toscane. *C'étoit un bâton*, dit Pasquier, *dont lors & après escrimerent trop librement les supérieurs de l'église, & qui fit venir par succession de temps ces excommunications en non-chaloir, pour en user indifféremment, & les mettre en œuvre sans discrétion.* Les évêques de France y souscrivirent, mais à condition que le pape excommunieroit généralement tous ceux qui usurpent les biens de l'église : ce qui leur fut accordé. On fit ensuite divers canons, dont le premier sur-tout est digne de remarque : non-seulement il ordonne, sous peine d'excommunication, à toutes les puissances du monde, d'honorer les évêques ; mais il fait défenses à quelque personne que ce soit, de s'asseoir en leur présence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire, qui avoit passé d'une église à l'autre, lorsqu'il arriva au concile avec le roi, qui avoit un peu repris ses forces. Ce prince, quoique déja couronné par l'archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son trisaïeul, se faire sacrer de la

Recherches de la France, l. 3, *ch.* 12.

Canon I.

main du pape. C'est ce qui a fait croire à quelques auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occasion l'onction & la couronne impériale : c'est une erreur. Ann. 878.

On ne peut citer aucun acte qui le qualifie d'empereur. Celui de son sacre par Hincmar ne lui donne que le titre de roi : les lettres de Jean VIII ne le nomment pas autrement : ce prince lui-même, dans une charte en faveur de l'église de Nevers, datée trois jours après son second couronnement, ne prend que la qualité de roi par la miséricorde de Dieu. Enfin, ni les annalistes, ni les autres écrivains du temps ne l'apelent empereur. Il est donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de son pere Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pu se faire proclamer par ses sujets : mais telle étoit déja la force du préjugé sur la nécessité & les avantages de l'agrément du pape, qu'il se contenta de lui faire demander une couronne que ses aïeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit pontife ne refusoit, ni n'accordoit, donnant toujours à entendre qu'il se détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyrannie de Lambert & de la fureur des Sarasins. Personne cependant ne se mit en devoir de le secourir. Ainsi le trône impérial demeura vacant pendant trois années, c'est-à-dire, jusqu'après la mort des deux compétiteurs.

Consecrat. Ludov. II.

Varia epist. Joan. 8.

Apud Labb. tom. 9.

Annal. Bert.

Louis voulut aussi faire couronner la reine Adelaïde, mais le pape s'en défendit. Ce prince, du vivant & sans le consentement du feu empereur, avoit épousé Ansgarde, fille du comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman : forcé de la répudier, il reçut Adelaïde de la main de son pere. Le couronnement de cette princesse, dans un temps sur-tout où sa rivale vivoit encore, auroit pu passer pour une approbation de ce second mariage, qui sembloit avoir été fait contre les réglements de l'église. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui prétendoient à la couronne, & qui y parvinrent en effet. D'ailleurs,

Le papa refusa de couronner Adelaïde.

Annal. Bert. & Metens.

Boson, dont le crédit étoit grand, s'y oposoit fortement. Il vouloit marier une de ses filles au prince Carloman, & s'allier par tant d'endroits à la famille royale, qu'il ne lui restât plus qu'un pas jusqu'au trône. Il y réussit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du concile. Ce duc & la princesse sa femme étoient parfaitement bien dans l'esprit du pape : ce n'est donc point conjecturer, c'est presque avancer un fait certain, que de représenter la conduite du pontife comme une suite de leur intrigue.

Ann. 878.

Fin du concile.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du monarque, on ne parla plus des translations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques seigneurs rebelles qui commettoient d'horribles désordres dans le royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lorraine & de Valdrade sa maîtresse, Bernard marquis de Septimanie, mais sur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de plusieurs châteaux, consentit enfin à les remettre entre les mains du roi, mais à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la majesté, & la chûte prochaine de la maison Carlovingienne. Le pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de l'abbaye de saint Denis & de celle de saint Germain-des-Prés, que l'empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'église de saint Pierre. Mais les évêques la rejeterent avec indignation, en disant que les rois n'étant qu'usufruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur royaume. Le souverain pontife n'osa insister. Il termina le concile par un discours où il exhorte vivement le roi & les prélats François à lui procurer un prompt secours. Louis promit tout ; & Boson que le saint pere adopta, à la priere du monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humilierent & firent leur paix. Alors Jean,

Annal. Fuld. & Bertin.

Idem, ibid.

ſoit qu'il fût bien aiſe d'être ſeul maître, ſoit qu'il remît l'exécution de ſes deſſeins à un autre temps, prit le parti de renvoyer Boſon & Hermengarde, ſans avoir rien fait pour leur élévation.

Ann. 879.

Epiſt. Joan. VIII.

Louis le Begue, auſſi-tôt après le concile ſe rendit à Compiegne, où il entendit le raport des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponſe fut auſſi favorable qu'il pouvoit le déſirer. Les deux rois convinrent d'une entrevue à Merſen, où ils conclurent un traité qui fut ſigné à Foron, autre maiſon royale entre Maeſtricht & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le royaume de Lorraine, on s'en tiendroit fidélement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique ſon frere. On régla, à l'égard de la Provence, que chacun des deux rois demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il y avoit occupé. On ſtipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choſes reſteroient en l'état où elles étoient, juſqu'à une autre aſſemblée, où les quatre ſouverains de la maiſon de Charlemagne ſeroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha le monarque François de s'y trouver.

Traité entre les deux rois de France & de Germanie.

Apud Goldaſt. tom. 3. p. 387.

Ce Seigneur, malgré l'anathême lancé contre lui au concile de Troyes, malgré la ſentence par laquelle Louis le dépouilloit de ſes gouvernements & de ſes terres, avoit des troupes ſur pied, & prétendoit ſe maintenir par la force, en poſſeſſion des places qu'il occupoit. Le roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorſqu'il retomba à Troyes dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya ſon fils aîné Louis, ſous la conduite du duc Boſon, de Bernard comte d'Auvergne, de Hugues l'Abbé, de Thierri ſon grand-chambellan, & de quelques autres ſeigneurs: enſuite il ſe fit tranſporter à Compiegne, où il mourut, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, le Vendredi-Saint, dixieme d'Avril, dans la deuxieme année de ſon regne,

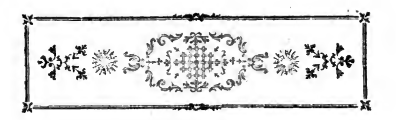
Mort de Louis le Bègue.

Ann. 879.

& la trente-cinquieme de ſon âge. Il eſt enterré dans l'abbaye de ſaint Corneille. Il avoit eu d'Anſegarde, Louis & Carloman : il laiſſa Adelaïde groſſe d'un fils, qui fut Charles le ſimple. L'hiſtoire lui donne le ſurnom de Fainéant, non qu'il manquât de courage ; [on conjecture au contraire que ſon mérite, par la crainte qu'il inſpira, le fit empoiſonner] mais parce que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde ſon regne, qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du ſouverain, que le malheur des temps.



LOUIS



LOUIS III,

ET

CARLOMAN.

Le roi se voyant près de mourir, chargea Odon évêque de Beauvais, & le comte Albuin de porter la couronne, le sceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la royauté à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plutôt sacrer & couronner. La chose n'auroit souffert aucune difficulté, si le royaume n'eût été divisé par deux puissantes factions. La premiere avoit pour chefs le duc Boson, Hugues l'Abbé, Thierri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abbé de Saint-Denis, & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la seconde. Ceux-ci, assemblés à Creil, apelerent Louis de Germanie, qui s'avança jusqu'à Metz, où il fut reçu avec les aplaudissements les plus flateurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience des enfants de Louis le Begue, le défaut de leur naissance, étant fils d'une femme répudiée, enfin la sagesse, la valeur & la douceur du gouvernement du prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le désir de la vengeance. Boson cependant & les autres seigneurs, fideles aux dernieres volontés du feu roi, se rendirent à Meaux pour y délibérer sur les nécessités & sur les dangers de l'Etat. La nouvelle de l'invasion de Louis leur causa de grandes inquiétudes. Ils n'avoient aucune armée à lui oposer : ils réso-

Ann. 879. Factions dans l'Etat.

Annal. Bertin. & Fuld.

Ann. 879.

lurent, pour détourner l'orage, de lui sacrifier cette partie du royaume de Lorraine, qui étoit échue en partage à Charles le Chauve. La proposition fut acceptée, & le roi reprit aussi-tôt le chemin de la Germanie, où sa présence devenoit nécessaire.

Troubles de la Baviere & de la Lorraine.

Carloman roi de Baviere, attaqué d'une paralysie mortelle, avoit perdu jusqu'à l'usage de la parole. Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonstance, pour s'emparer d'une partie de son royaume, Louis y accourut aussi-tôt, & par sa seule présence dissipa la faction. Le rebelle content de quelques évêchés & de quelques abbayes, se soumit, & le malade confirma par écrit le droit du vainqueur sur sa couronne & ses Etats. Gauzelin cependant & Conrad, qui ne voyoient plus de sûreté pour eux en France, étoient allés trouver la reine de Germanie pour se plaindre à elle, de ce que le roi avoit laissé échaper une si belle occasion de se faire le plus puissant prince de sa maison. Lutgarde, c'étoit le nom de l'ambitieuse princesse, entra dans tous leurs sentiments, & eut assez de crédit sur l'esprit de son mari, pour le porter à l'infraction du dernier traité. Déja il se préparoit à rentrer en France, lorsqu'il trouva dans ses Etats de Lorraine un ennemi, qui n'avoit à la vérité pour toute armée qu'un ramas de brigands, qui n'étoient bons qu'à piller, mais qui pilloient d'une maniere cruelle. Ce rival étoit Hugues, malheureux fruit des amours de Lothaire & de Valdrade. Il s'étoit saisi de plusieurs places, qu'il falut reprendre : ce qui empêcha Louis de passer en Neustrie. Il y renvoya néanmoins Gauzelin & Conrad avec quelques troupes, leur promettant de les suivre de près.

Ibidem.

Couronnement de Louis III & de Carloman son frère.

Ibidem.

Le bruit de cette seconde irruption répandit par-tout l'alarme. Les seigneurs qui étoient demeurés fideles à la famille du feu roi, ne virent d'autre remede à tant de maux, que de procéder promptement à la cérémonie du couronnement. Le monarque, en mourant, n'avoit désigné pour son successeur que Louis son fils aîné : mais on craignit d'irriter Boson, beau-pere de Carlo-

man. Il fut donc résolu de les élever tous deux sur le trône, & de partager l'Etat entre eux, suivant l'ancienne coutume de la nation. C'étoit ce partage, toujours embarassant, qui avoit fait différer leur inauguration : la nécessité obligea de le remettre à un autre temps. On fit donc partir les deux jeunes princes pour l'abbaye de Ferrieres, où ils furent sacrés & couronnés par Anségise, archevêque de Sens : ils avoient alors quinze ou seize ans. Ce ne fut que l'année suivante, que l'on fixa les bornes de leurs Etats. Carloman eut l'Aquitaine & la Bourgogne : Louis eut la France & la Neustrie. Quelques seigneurs voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils posthume : mais les troubles de la France ne s'accommodoient pas d'un enfant pour souverain. Adélaïde sa mere n'eut pas assez de crédit pour lui faire un parti.

Ann. 879.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Boson, profitant de la minorité, fit enfin éclore ses pernicieux desseins. Promesses, présents, prieres, menaces, tout fut employé si à propos, que *le sacré concile de Mante, au territoire de Vienne, assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration de sa divine majesté*, l'élut, le couronna, & le sacra roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, & de Besançon, & par les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Maurienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-sur-Sône, de Lauzanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Usez, & de Rheims : ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui est apelé dans l'histoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de sa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé sous un des fils de l'empereur Lothaire. Ainsi les deux jeunes rois, à leur avénement au trône, perdirent deux belles couronnes, l'une du côté du Rhin & de la Moselle, l'autre du côté des Alpes.

Boson est couronné roi de Provence.

Concil. Montonense Labbe, tom. 9, p. 591. Annal. Bert.

Cependant le roi de Germanie, toujours vivement

Ann. 880.

Paix entre Louis de Germanie & les deux rois de France.

Annal. Bert. Fuld. & Metens.

Ibidem.

preſſé par la reine ſa femme, ſe mit en devoir de ſatisfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'abbé de ſaint Denis & au comte de Paris. Il s'avança juſqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plupart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevue, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-delà du lac de Geneve, & s'étoient ſignalés au retour par la défaite entiere d'un corps conſidérable de Normands, qui fut ou paſſé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de ces pirates avoit fait deſcente ſur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré juſqu'à cette partie des Ardennes, qu'on apeloit alors la forêt Charbonniere, retournoit ſur ſes pas, chargée d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu nommé Thin, & les attaque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurerent ſur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du monarque, ſe laiſſa emporter à l'ardeur de la pourſuite; il fut entouré, bleſſé dangereuſement, & pris. Cette perte fit ſonner la retraite. Le roi n'écoutant que ſa tendreſſe, envoie offrir aux Normands une capitulation raiſonnable, pourvu qu'on lui rende ſon fils. La nuit ſurvient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares à la faveur de ſon obſcurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pere le corps du jeune prince, étendu ſans vie dans le retranchement des ennemis. La douleur de Louis étoit exceſſive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même-temps, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en pieces. Deux évêques, dix-huit officiers de la maiſon du roi, & douze comtes, entr'autres, Bruno frere de la reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout le pays au

pillage, entraîna la défection des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des rois François. Cette révolte auroit eu des suites très-fâcheuses, si elle n'eût été étouffée dès sa naissance, par la défaite de ceux qui les premiers avoient donné l'exemple de la rebellion.

Ann. 880.

La tranquilité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviere, remplit son royaume de deuil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les histoires de ce temps-là, le plus bel homme de son siecle, avantage relevé par je ne sçais quoi de majestueux, qui imprimoit le respect dans tous les cœurs; alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'abbaye de Saint-Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold duc de Moravie. Louis de Germanie partit aussi-tôt pour Ratisbonne, où d'un consentement unanime il fut couronné roi de Baviere, de Pannonie, d'Esclavonie, & de Boheme. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Cependant pour contenter Arnoul son neveu, & pour dédommager Charles le Gros son frere, il céda au premier toute la Carinthie; au second toutes ses prétentions sur le royaume de Lombardie, & sur le titre d'empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu sans oposition: démarche qui déplut au pape, qui prétendoit disposer de cette couronne, qu'on regardoit alors comme le premier degré à l'empire, dont elle faisoit le principal domaine. C'est ainsi qu'il s'en explique dans une lettre à l'archevêque de Milan. *Il faut*, dit-il, *que nous apelions en premier, & que nous choisissions spécialement celui à qui nous donnerons la couronne.* Il se radoucit néanmoins, & vint au-devant du monarque jusqu'à Ravenne, pour le

Mort de Carloman, roi de Baviere.

Reginon.

Ann. Fuldens.

Epist. 135.

Ann. 880.

presser de venir prendre le sceptre impérial à Rome. Mais Charles ne passa pas plus avant : d'autres affaires le rapeloient en-deçà des Alpes.

Diverses expéditions des rois François.

On étoit convenu dans la derniere entrevue, qu'au mois de Juin tous les rois de la maison Carlovingienne s'assembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie, & le chagrin de la mort de son fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y assister : mais il y envoya des députés. On y arrêta d'un consentement unanime, que Loüis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Valdrade, qui ravageoient les environs d'Attigny. Il y fut aussi résolu qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'usurpateur de la Provence. Hugues faisoit la guerre plutôt en voleur qu'en prince : la présence des deux freres lui fit bien-tôt quiter la campagne : il se retira dans les bois. Théobalde, son beaufrere, se laissa surprendre, & fut taillé en pieces après un combat opiniâtre, où il périt beaucoup de monde. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuse province. Il ne paroissoit plus d'ennemis. Les vainqueurs prirent aussi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcerent Mâcon, & donnerent ce gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-velue*, tige d'une longue suite de comtes, qui ont depuis possédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bien-tôt après ; & de concert, ils allerent mettre le siege devant Vienne.

Annal. Fuld. & Metens.

Charles est couronné empereur.

La ville étoit bien fortifiée pour ces temps-là : elle avoit une nombreuse garnison : elle étoit défendue par Hermengarde, princesse ambitieuse, qui regardoit la prise de cette place comme le plus grand mal qui pût lui arriver. Boson, qui pour ne pas tout hasarder à la fois, avoit pris le parti de se retirer dans les montagnes, pouvoit de-là donner ses ordres à toute la Pro-

vence où il étoit fort aimé : les trois rois étoient animés par l'intérêt, l'honeur & la gloire. Ainsi l'on peut croire que ce siege, qui dura deux ans, ne se passa pas sans de rudes combats. L'histoire cependant n'en marque aucune circonstance. Elle dit simplement qu'après deux mois, Charles se vit obligé de le quiter pour aller à Rome, où il fut couronné empereur le jour de Noel, qui sembloit être destiné particuliérement à cette cérémonie. L'acte de son couronnement est un nouveau titre de l'autorité des papes. Le saint pere y procéda de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un évêque qu'il choisiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné sa conduite, ses mœurs & son mérite. C'est toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honeurs de l'empire, lui qui décore du nom d'Auguste. Tant l'ambition des princes est quelquefois peu délicate!

Ann. 880.

Le départ du roi d'Allemagne ne fut pas le seul affoiblissement que souffrit l'armée des assiégeants. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont ils avoient fait comme leur quartier général, ils surprirent Tournai, qu'ils mirent à feu & à sang, s'emparerent de Courtrai qu'ils fortifierent, & forcèrent saint Omer qu'ils réduisirent en cendre. De-là ils coururent tout le pays jusqu'à la riviere de Somme, tuant, brûlant, saccageant tout ce qui se trouva sur leurs pas. Cambrai, Saint-Riquier, Saint-Valeri, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nouvelles obligerent le roi de France à laisser la conduite du siege au prince son frere, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurerent sur la place, & avec eux, Guaramond leur roi, duc ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation,

Ann. 881.

Ravages des Normands.

Idem, ibid.

Chron. de Gest. Norman.



Ann. 881. qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoit cantonné & retranché dans Nimegue. Le monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger : mais il fut repoussé. Les Barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'attaque, mirent le feu au palais, qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirerent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Mort de Louis de Germanie.

Bien-tôt ils reparurent en plus grand nombre, commandés par Godefroi & Sigefroi leurs princes, & vinrent se poster sur la Meuse, en un lieu nommé Haslou. Ils prirent & brûlerent Maestricht, Liege & Tongres, où ils exercerent d'horribles cruautés. Ils se répandirent ensuite dans tout le pays des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renversées de fond en comble. Treves éprouva le même sort, & fut également saccagée. Personne ne s'oposoit à leurs brigandages. Les habitants des Ardennes, conduits par le désespoir, s'étoient attroupés pour les attaquer : ils furent défaits avec un horrible carnage. Venelon évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il osa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-temps, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheurs, il mourut sur ces entrefaites. Charles le Gros, son frere & son unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la couronne impériale. La Germanie cependant avoit besoin d'un prompt & puissant secours. Les seigneurs de cette partie du royaume de Lorraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au roi de France de rentrer sous son obéissance & de le reconnoître pour leur souverain. Louis ne jugea pas à propos de se rebrouiller avec le nouvel empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de son frere, à qui l'on avoit cédé cette couronne : il remercia les Lorrains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il se chargea de les défendre de la fureur des Normands,

Idem, ibid.

Annal. Bertin.

Normands, & leur envoya un corps considérable de troupes.

Ann. 882.

Mort de Louis III.

Le jeune monarque partit aussi-tôt pour aller joindre le duc de Bretagne, résolu de combattre les Normands qui s'étoient jetés dans le pays de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal si violent dès son commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neustrie. On le transporta dans une litiere à Saint-Denis, où il mourut dans la vingt-deuxieme année de son âge, après un regne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoin nous le représente comme un prince débauché, qui dès qu'il fut en état de jouïr des plaisirs, s'y abandonna sans mesure. C'est sans doute sur ce témoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniere bien honteuse. Il raconte que le jeune monarque courant après une fille qui s'étoit sauvée dans une maison dont la porte étoit fort basse, fut emporté par son cheval : qui en s'élançant dans cette porte, lui cassa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, auteur contemporain, assure qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour sa grande vertu & pour sa haute vaillance. Les annales de Metz & de Saint-Bertin lui donnent les mêmes éloges, & disent simplement qu'il mourut de maladie. Il est enterré à l'abbaye de Saint-Denis.

Annal Bertin. & Metens.

Carloman est proclamé roi de Neustrie.

Louis III ne laissoit point d'enfants : Carloman son frere lui succéda sans aucune oposition. Il étoit encore au siege de Vienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les députés des seigneurs François, qui venoient l'assurer de leur fidélité. Il se rendit aussi-tôt à Chiersi, où après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve son grand-pere, il fut unanimement proclamé roi de Neustrie. Il y étoit à peine arrivé, qu'il aprit la réduction de Vienne, & la prise d'Hermengarde & de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher contre les Normands de la Loire, lorsque leur général lui envoya demander la paix. Le jeune héros l'accorda, mais en maître. Has-

Ann. 882.

ting, c'étoit le nom du commandant, ne put l'obtenir, qu'en se retirant avec toutes ses troupes. Cette noble fierté fit naître de grandes espérances, & rassura les peuples, qui avoient fort apréhendé que le changement de souverain n'augmentât les désordres de l'Etat.

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés sur les bords de la Meuse, aux environs de Haslou. Ce fut pour l'empereur une nouvelle raison de hâter son retour d'Italie. Il se rendit promptement à Vormes, où il donna ses ordres pour assembler la plus nombreuse armée qu'on eût vue depuis long-temps. Elle étoit composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Il la partagea en trois corps : le premier avoit pour général Arnoul, fils naturel du feu roi de Baviere : un seigneur François nommé Henri, commandoit le second : Charles étoit à la tête du troisieme. Les deux premiers eurent ordre de marcher à grandes journées, pour surprendre le camp des Barbares. Ce dessein étoit très-sage ; mais la trahison le fit échouer. On ne laissa pas néanmoins de former le siege des retranchements. Chaque jour fut signalé par quelques assauts meurtriers, ou par quelques sanglantes sorties. Les éléments disputerent de fureur avec les hommes. Un terrible ouragan abattit un pan de muraille, & renversa les tentes de l'armée impériale. La contagion, suite naturelle d'un air altéré par la corruption des corps morts, infecta l'un & l'autre camp. Tant d'horreurs effrayerent également & les assiégeants & les assiégés : on parla d'accommodement. Sigefroi l'un des rois pirates, se rendit auprès de l'empereur, & après deux jours de négociation, on conclut ce traité à jamais honteux à la mémoire de Charles le Gros : qu'on abandonneroit aux Normands le pays dont ils étoient actuellement en possession : qu'on leur compteroit incessamment une somme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroi son collegue, en se faisant chré-

Chron. de Gest. Norman.

Annal Fuld. & Metens.

tien, épouseroit la princesse Gisele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en considération de ce mariage, tout ce que Roric avoit possédé dans la Frise : enfin, que le prince Hugues, frere de Gisele, jouïroit du revenu de l'évêché de Metz, à condition de renoncer à ses prétentions sur le royaume de Lorraine. Ann. 882.

C'étoit acheter ignominieusement la paix. C'est trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'Etat un ennemi dangereux : l'accommodement néanmoins fut signé. On dépouilla les églises les plus célebres, pour faire la somme dont on étoit convenu. Sigefroi demeura en possession de Haslou : Godefroi, après avoir reçu le baptême, épousa Gisele qu'il emmena dans ses nouveaux Etats ; & l'empereur se retira à Coblents, où il reçut les ambassadeurs du monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du royaume de Lorraine, qui avoit apartenu aux rois ses prédécesseurs. Cette demande que l'indignation avoit formée, fut très mal reçue : Charles pour lui faire dépit, accorda au pape la liberté de l'impératrice Ingelberge, bellemere de Boson. Les Normands profiterent de cette mésintelligence. Ceux de la Meuse se répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à sang. Ils s'aprocherent de Rheims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorsque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramassées, les défit & les força de se retirer en désordre. Mais bien-tôt ils revinrent avec de si grandes forces, qu'il se vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ses provinces. On leur donna douze mille livres, somme prodigieuse en ce temps-là.

Ann. 883. Autre traité de Carloman avec ces peuples.

Annal. Bertin. Fuldens. & Metens.

Chron. de Gest. Norman.

Le jeune prince ne survécut pas long-temps à cet échec. Il prenoit le divertissement de la chasse, lorsqu'il fut attaqué par un sanglier, qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut six jours après. Il est enterré à Saint-Denis. Quelques-uns racontent que ce fut un de ses gens, qui voulant percer la bête de son javelot, le blessa malheureusement à la cuisse. L'auteur des an-

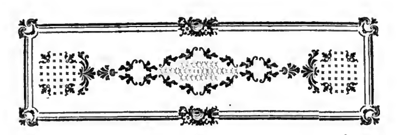
Ann. 884. Mort de Carloman.

nales de Metz, en éclairciſſant ce fait, raporte une circonſtance bien honorable à la mémoire de ce monarque. Il dit que ce fut Carloman lui-même qui fit répandre le bruit qu'il avoit été bleſſé par le furieux animal, de peur qu'on ne punît le domeſtique maladroit, mais innocent. Ce trait ſuffit ſeul pour immortaliſer ce prince, d'ailleurs célebre par ſa valeur, ſon activité, & ſon aplication aux affaires. Il ne régna que cinq ans & quelques mois.

Ann. 884.

Ibid.





CHARLES III,

Dit LE GROS.

IL sembloit que le jeune Charles, fils posthume de Louis le Begue, devoit être apelé à la succession du royaume, après la mort de ses freres, qui ne laisserent point d'enfants. Mais il avoit à peine sept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands : un roi enfant n'étoit point ce qu'il faloit leur oposer : ce fut donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir la couronne : il se rendit promptement à Gondreville, où il reçut les hommages & les serments de fidélité. Le fils d'Adélaïde cependant demeura sous la conduite de l'abbé Hugues, à qui l'empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neustrie qui est entre la Seine & la Loire, & qu'on apeloit le duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau monarque, par cet accroissement de domination, se voyoit un des plus puissants princes de la terre : mais sa capacité ne répondit point à l'étendue de son empire : trop foible pour soutenir une si grande fortune, il en fut accablé.

Ann. 884.
Charles le Gros est proclamé roi de France.

Ann. Fuldens.

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ses prétentions sur la Lorraine, & Godefroi duc de Frise, son beau-frere ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'empereur. Charles se défit de l'un & de l'autre, par des moyens aussi lâches que cruels. Le prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la

Ann. 884.
Godefroi est assassiné en trahison.

Moselle & du Rhin. On n'osa le refuser ouvertement : on feignit de vouloir traiter. L'isle de Bétau fut choisie pour le lieu de la conférence. Godefroi y fut insulté de dessein prémédité par un seigneur Frison : il répondit avec aigreur. Alors Evrard, c'étoit le nom du ministre des cruautés de l'empereur, fondit sur lui le sabre à la main, & lui déchargea un si furieux coup sur la tête, qu'il l'abattit à ses pieds. Aussi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de sa crédulité, expira percé de mille blessures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit attiré. On lui creva les yeux : ensuite on l'enferma au monastere de saint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'abbaye de Prum dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de moine, sous lequel il mourut quelque-temps après.

Ann. 885.
Ann. Metens.
Annal. Fuld.

Le moindre prétexte suffisoit pour réveiller l'avidité des Normands : une si noire perfidie raluma toute leur fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengeance. Sigefroi, l'un de leurs principaux chefs, rassembla tous ceux de sa nation qui s'étoient dispersés en différents endroits de la monarchie ; & à la tête d'une armée de quarante mille hommes, il vint mettre le siege devant Paris, après avoir pris & brûlé Pontoise. La capitale de Neustrie n'étoit alors qu'une isle, & ce qu'on nomme maintenant la Cité. Il y avoit deux ponts de bois, l'un qu'on apele à présent le Pont-au-change, & l'autre le Petit-pont. Ils étoient défendus chacun par une grosse tour. Les barbares presserent le siege avec une valeur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les balistes ou pierriers (*a*), les vignes ou galeries d'apro-

Siege de Paris par les Normands.
Chron. de Gest. Norman.

(*a*) La Baliste étoit une machine de guerre avec laquelle on jetoit dans les places assiégées de grosses pierres, des fleches, & des feux d'artifice, on l'apele aussi quelquefois pierrier, quelquefois mangonneau. Elle différoit de la catapulte, en ce que celle-ci ne servoit qu'à lancer des javelots & des dards. On en peut voir la figure dans Juste Lipse, Végece & autres.

che (*b*), les beliers (*c*), les brûlots (*d*), les tours (*e*), les cavaliers ou terrasses (*f*), toutes les machines enfin inventées alors pour la destruction des villes, y furent utilement employées. Elles firent breche. Les Normands donnerent trois furieux assauts : les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. On remarque sur-tout l'usage qu'ils firent d'une longue & grosse poutre, ferrée en pointe par le bout. On la faisoit jouer & tomber avec violence sur les galeries. Lorsque la charpente rompue laissoit l'ennemi à découvert, on lançoit sur lui de grosses pierres ; on le perçoit à coups de flèches, ou on le brûloit avec de la poix & de l'huile bouillante. Le comte de Paris, Odes ou Eudes, que ses grandes qualités éleverent depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre, qui lui tint lieu de bastions & de boulevarts. L'évêque Goslin n'anima pas seulement le peuple par ses exhortations, mais encore par ses exploits guerriers. On le vit plus d'une fois sur la breche, le casque en tête, un carquois sur le dos, & une hache à sa ceinture, combattre à la vue d'une croix, qu'il avoit plantée sur le rempart. Il étoit secondé par plusieurs vaillants chevaliers, qui firent des actions surprenantes ; mais sur-tout par l'abbé Eble,

Ann. 885.

Abbo Monach. de bellis Paris. Urbis carmen.

Ann. 886.

Annal. Fuld.

(*b*) Les vigoes ou galeries d'aproche étoicot une charpente légere, haute de sept pieds, large de huit, longue de seize, avec uo double toît de planches & de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tissu d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. On joignoir de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avançoient à couvert aux pieds des murailles pour les saper.

(*c*) Le belier étoit une grosse poutre, dont uo des bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la forme d'uue tête de mouton avec des cornes. On le suspendoit à de grandes pieces de bois avec de grosses chaînes, & cent hommes étoient occupés à lui donner le branle & à le pousser avec violeoce contre les murailles.

(*d*) Le brûlot étoit ou un bateau chargé de matières combustibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lâcher contre l'ennemi, où une machine qui servoit à lancer des dards enflammés.

(*e*) Les tours étoient de grands bâtiments assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues pour les garantir du feu. Elles étoient montées sur plusieurs roues dout le jeu les faisoit mouvoir. Elles avoient plusieurs étages qui communiquoient par des échelles, & renfermoieur différentes machines pour prendre la ville, comme le belier, &c.

(*f*) Le cavalier étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

Ann. 886.

son neveu, homme d'une force extraordinaire, qui par ses hauts faits d'armes portoit par-tout l'étonnement & la terreur. Jamais on ne vit ni plus de fureur dans l'attaque, ni plus de constance & de fermeté dans la défense. Les Parisiens pendant ce siege, qui dura un an & demi, éprouverent toutes les horreurs qu'entraînent la famine & la contagion : *Leur courage fut admiré, & ne fut point ébranlé.*

L'empereur fait un traité avec les Normands.

L'empereur cependant se tenoit à Francfort & aux environs, d'où il se contentoit de faire partir les secours dont la ville avoit besoin. Deux fois il envoya le comte Henri, qui d'abord eut le bonheur de pénétrer dans la place, où il conduisit un convoi de vivres & quelques soldats, mais qui s'étant ensuite laissé surprendre, fut assommé avec tous ceux de sa suite. La nouvelle de cette mort détermina le monarque à y marcher en personne. Il parut en effet à la vue de Paris sur le mont de Mars, qu'on apelle aujourd'hui Montmartre (*a*) : mais il n'osa pas attaquer l'ennemi : il ne vint que pour acheter encore une treve. Les Normands leverent enfin le siege, moyennant sept cents livres pesant d'argent, qu'on s'offroit de leur payer dans quelques mois ; & pour les dédommager de ce délai, on leur permit d'aller passer l'hiver en Bourgogne, où ils commirent d'affreux ravages. Charles après ce honteux traité, reprit le chemin de la Germanie, chargé du mépris & de la haine de tous les François. Bien-tôt cette disposition passa dans le cœur des Germains, qui le regardoient comme un petit génie, que le moindre obstacle effrayoit. Toujours retenu dans son palais, autant par lâcheté que par la foiblesse d'une santé chancelante ; toujours troublé par la crainte du diable, qu'il croyoit avoir vu dans sa jeunesse (*b*) ; peu capable enfin de soutenir le poids

Idem, ibid.

(*a*) Abbon le nomme *Mons Martis* : il est aussi quelquefois apelé *Mons Mercurii* : il se pouroit faire que Montmartre vînt aussi-bien de *Mons Martis*, que de *Mons Martyrum*. Daniel. tom. 2, p. 272.

(*b*) Les évêques, pour lui inspirer plus d'horreur du crime qu'il avoit commis en se révoltant contre son pere, lui firent entendre que le diable s'étoit emparé de

d'un

d'un si vaste empire, il s'en reposoit entiérement sur l'évêque de Verceil. Ludard, c'étoit le nom du ministre, seul dépositaire de toute l'autorité, régnoit despotiquement sous le nom de l'empereur. On crut qu'il faloit commencer par le perdre avant que d'attaquer le prince. On l'accusa d'un commerce criminel avec l'impératrice. Charles étoit extrêmement délicat sur cet article; c'étoit encore une de ses foiblesses: il se laissa aisément persuader ce qu'il craignoit. Le prélat fut chassé de la cour, & la princesse répudiée dans une assemblée générale, où le monarque jura qu'il ne l'avoit jamais touchée, quoiqu'ils eussent vécu ensemble plus de dix ans. Envain Richarde offrit de prouver par le combat, ou par l'épreuve du fer chaud, non-seulement son innocence, mais même sa virginité: elle fut enfermée à l'abbaye d'Andlaw en Alsace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de sagesse & de vertu.

Ann. 887. Il répudie l'impératrice Richarde, & renvoie son ministre.

Annal. Metens.

Charles destitué des conseils de son ministre, fit paroître toute la foiblesse de son esprit. Il commença luimême à la sentir: ce triste sentiment lui causa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante situation qu'il convoqua un parlement à Tribur, entre Maïence & Oppenheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, distrait, mal-assuré: on se fit remarquer les uns aux autres ses égarements & ses absences. Il fut enfin résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne succéda pas même encore pour cette fois au royaume de France. Ils furent offerts au

Il est déposé.

Ibidem.

Chron. Hildenshemense.

Frap. chron. monast.

lui. Cette idée le frapa tellement, qu'il demanda qu'on fît sur lui en présence des évêques & des grands du Royaume, tous les exorcismes des énergumenes: ce qui lui fut accordé. Le souvenir de cette effrayante cérémonie ne s'effaça jamais entiérement de son imagination; il lui en resta toujours un fonds de trouble & de foiblesse dans l'esprit. *Annal. Bertin. ad ann.* 883.

bâtard de Carloman, à qui la qualité de prince n'étoit
Ann. 887. pas même due, suivant l'usage établi dans la seconde race, sous laquelle les enfants naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'hésita pas à accepter un sceptre qu'il
Abbo ibid. étoit prêt à envahir. La révolte fut si générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour son souverain.

Sa mort. Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triste de toutes les
Annal. Metens. situations, chassé de son palais, n'ayant pas même un domestique pour le servir dans sa maladie, privé de tous les secours de la vie, n'osant les demander; personne ne voulant le recevoir, de peur de se rendre suspect. Le seul Lutbert archevêque de Maïence, touché
Regino Sigbert, Otto Frising. l. 6, c. 7. de ses malheurs, & peu effrayé des suites d'une générosité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recœuillir & de lui procurer les soulagements nécessaires. Ce prince infortuné écrivit à l'usurpateur, non pour se plaindre, mais pour le suplier de lui accorder une légere pension. Arnoul lui assigna quelques petits fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à sa subsistance. Charles n'en jouït pas long-temps. Le chagrin, ou, selon quelques-uns, le poison l'enleva de ce monde, trois mois après cette épouvantable catas-
Ann. 888. trophe. Il fut enterré au monastere de Richenoue, dans une isle du lac de Constance, avec plus d'éclat que ne
Annal. Fuld. ad hunc ann. promettoit la situation des affaires. Les annales de Fulde assurent qu'à sa pompe funebre on vit le ciel ouvert: ce qui prouve, ajoutent-elles, que ce monarque, méprisé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon prince, juste, dévot, même jusqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-dessous de son rang & de sa puissance.

Factions en France & en Italie. La mort de ce prince, disent les annales de Metz, laissa ses royaumes en proie à toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérité reconnu Arnoul: mais son suffrage n'emportoit pas celui des autres couronnes, en faveur d'un monarque dont le droit étoit

Ann. 888.

aussi équivoque. On vit paroître tout-à-coup un grand nombre de contendants, qui tous fondoient leurs prétentions, non-seulement sur leur puissance ou sur leurs services, mais encore sur leur alliance avec la maison de Charlemagne. C'étoit l'effet de l'autorité que la foiblesse des rois avoit laissé prendre aux seigneurs sur les terres qu'ils ne possédoient originairement, que comme des commissions amovibles. On souffrit imprudemment qu'elles passassent du pere au fils. On s'accoutuma insensiblement à regarder comme propre ce qui n'avoit été confié qu'à titre de place. On en vint enfin jusqu'à vouloir faire une souveraineté de ce qui n'étoit d'abord qu'un simple gouvernement. Les principaux étoient Bérenger duc de Frioul, petit-fils par sa mere de Louis le Débonnaire : Gui duc de Spolete, arriere petit-fils de Charlemagne par une fille de Pepin roi d'Italie : Louis fils de Boson, petit-fils par Hermengarde de l'empereur Louis II : Rodolphe fils de Conrad comte de Paris, petit neveu de l'impératrice Judith, femme de Charles le Chauve : & Ode ou Eudes, fils du fameux Robert le Fort, comte d'Anjou, qui, selon quelques généalogistes, descendoit de Childebrand, frere de Charles-Martel, & oncle de Charlemagne.

Regino Otto Frising. lib. 6, c. 10.

Le duc de Frioul fut le premier qui osa franchir l'espace immense qui est entre le trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie le reconnut pour son souverain. Cet exemple fut bien-tôt suivi. Gui marcha droit à Rome, & s'y fit couronner empereur & roi de France, où il avoit ménagé un puissant parti. Il vint en effet à Metz, & s'avança jusqu'à Langres, dont l'évêque nommé Geilon, le sacra roi de toute la Neustrie. Mais ne trouvant pas les peuples disposés à le recevoir, il repassa promptement les Alpes, vainquit Bérenger en deux sanglantes batailles, lui arracha sa nouvelle couronne, & le força de se refugier en Germanie. Rodolphe de son côté, attentif à toutes les démarches du duc de Spolete, n'oublioit rien pour réunir tous les esprits en sa faveur. Il n'aspiroit à

Ibidem.

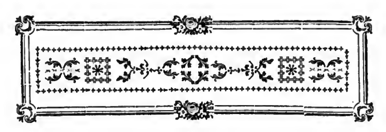
Luitprand. lib. 1, c. 6.

Ann. 888.

Hist. Aquisg. frag. 5. Duch. tom. 11, p. 932.

rien moins qu'au trône François, ou à la souveraineté de la Bourgogne transjurane, dont il avoit le gouvernement. Il s'étoit emparé de tout le pays qui est entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé roi : mais il ne put gagner les Neustriens. Eudes l'emporta sur lui par le suffrage des peuples, dont il avoit l'estime & l'affection.





EUDES.

Ce fut dans un parlement tenu à Compiegne, que les évêques & les seigneurs de France élurent pour leur roi Eudes, comte de Paris & d'Orléans, & duc de Bourgogne. La mémoire de son pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'Etat contre les Normands, & les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défense de la capitale, lui mirent la couronne sur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un roi d'élection, pour emporter les suffrages de la multitude; la valeur tempérée par la sagesse, la douceur relevée par la noblesse des manieres, la taille avantageuse, la mine haute, mille charmes dans sa personne. Il fut sacré à Sens par Vautier, qui en étoit archevêque. La Neustrie le reconnut, & ensuite l'Aquitaine, à la réserve de Bordeaux & de Saintes, qui étoient entre les mains des Normands. Les sages précautions qu'il prit en montant sur le trône, ne pouvoient que lui en assurer la possession. Il protesta hautement qu'ayant été nommé par le roi Louis le Begue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le diadême que pour le lui rendre, lorsqu'il seroit en âge de gouverner l'Etat. Il travailla ensuite à écarter les guerres dont il sembloit être menacé du côté de la Germanie. Il fit assurer Arnoul, que si sa nomination pouvoit causer le moindre trouble en France, il étoit prêt à s'en désister. Il alla même le trouver à Vorms, & lui remit la couronne, le sceptre, & tous les ornements de la royauté, avec mille serments qu'il ne vouloit les porter que de son consentement. Le roi

Ann. 888.
Eudes est couronné roi de France.

Annal. Metens.

Odoranni monach. S. Petr. Vivi. Senon. chron.

Annal. Fuld.

de Germanie, flaté de cette déférence, les lui rendit, & cette entrevue se termina par un traité de paix.

Ann. 888.

Quelques-uns de nos historiens ont écrit que le comte Eudes ne fut point élu roi, mais simplement tuteur, gouverneur, ou régent du royaume, jusqu'à ce que le jeune prince fût en âge de gouverner lui-même. Ils conviennent qu'il en prit le titre, ainsi qu'on peut le voir sur plusieurs monnoies ou médailles, où il est représenté avec toutes les marques de la dignité royale: mais ils ajoutent que dans le siecle dont il est ici question, & dans les trois ou quatre autres suivants, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient seigneurs des terres dont ils n'étoient réellement que les administrateurs. C'est pour cette raison que sur le sceau de ce prince, & dans plusieurs actes raportés par Baluze, on lit cette inscription: *Odo gratiâ Dei rex.*

Fragm. hist. Franc.

Tom. 2. capit.

Il défait les Normands.

L'empire François se trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, affoibli par ses divisions, il étoit alors partagé entre cinq princes, dont aucun n'avoit un droit fondé sur le trône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suisse, & quelques autres contrées, venoit de faire sa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puissance. Bérenger disputoit l'Italie au nouvel empereur, & le roi de Germanie, résolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne. Louis, fils de Boson, se maintenoit toujours en possession de la Provence, du Lyonois, du Dauphiné, & de tout ce que son pere lui avoit laissé dans la Bourgogne: mais il n'avoit pas encore osé prendre les marques de la royauté. Eudes plus heureux, avoit reçu les hommages de tous les seigneurs François; mais il voyoit le royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le pays de la Marne, & les bords de l'Aisne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ses armes. Il les joignit à la forêt de Mont-Faucon, & fit une

aċtion qui juſtifia parfaitement ſon élévation ſur le trône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux : l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point : il fondit ſur eux, & pouſſa fort avant dans la mêlée. Un cavalier Normand lui donna par derriere un ſi furieux coup de hache ſur la tête, qu'il ne dut ſa conſervation qu'à la bonté de ſon armure. Le prince en même-temps ſe tourne vers le barbare, & le perce de ſon épée. Rien ne réſiſte à ſes efforts ; il enfonce, il rompt, il diſſipe cette prodigieuſe multitude.

Ann. 888.
Chron. de Geſt. Norman.
Abbo. 1, 2.

Cette glorieuſe viċtoire ranima le courage des habitants de Meaux, qui ſe défendoient avec toute la vigueur poſſible contre une autre armée de ces pirates. Mais le vainqueur obligé de marcher au-delà de la Loire, où ſa ſeule préſence remit dans la ſoumiſſion les peuples révoltés, ne put ſecourir cette malheureuſe ville. Elle ſe vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler ſous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient. La place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maiſons, renverſa les murailles. Les barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, ſur la foi des traités, ſe croyoient du-moins en liberté d'aller pleurer leur ſort dans quelque coin du royaume ; mais ils avoient à peine paſſé la Marne, qu'ils ſe virent tout-à-coup envelopés avec leur évêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous eſclaves. Ces infideles, après avoir fait de grands aprêts, s'avancerent juſqu'aux portes de Paris, pour l'aſſiéger de nouveau. Eudes, ſur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traiterent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de ſa valeur, leur fit abandonner leur entrepriſe : on leur envoya quelques préſents, & ils quiterent la Seine, pour aller ſe jeter ſur le Cotantin, où ils aſſiégerent le château de Saint-Lo.

Il traite avec eux.
Ibidem.

Un autre corps de troupes de la même nation déſo-

loit la Picardie, l'Artois, & tout le pays qu'arrose la Meuse. Arnoul vint à leur rencontre, les joignit auprès d'Amiens, & les battit. Mais ils surprirent le roi de France, & mirent son armée en déroute. La prise & le sac de Troies, de Toul & de Verdun furent les suites de cette défaite. On parle aussi d'un second & d'un troisieme siege de Paris, qui cependant ne leur réussirent point. Ceux du Cotantin, après avoir rasé Saint-Lo, traverserent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ces horreurs terminerent enfin les querelles qui divisoient les Bretons. Les deux ducs, oubliant leur haine mutuelle, se réunirent pour attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à se signaler. Il fond sur les Normands, sans attendre son rival, & les charge si brusquement, qu'il les enfonce après un horrible carnage. Une partie se jete dans un grand bourg, où ils se retranchent : le vainqueur entreprit de les y forcer ; cette témérité lui coûta la vie. Les vaincus, animés par le désespoir, tournèrent contre lui tous leurs traits, & le percerent de mille coups, dont il expira sur la place. Alain arrive sur ces entrefaites ; & après s'être fait reconnoître souverain de toute la Bretagne, il conduit son armée au camp des barbares. Bien-tôt la victoire se déclara en sa faveur. Elle fut si complete, que de quinze mille Danois il n'en resta que quatre cents, qui se sauverent du côté de la mer, & remonterent sur leurs vaisseaux. On attribue ce succès au vœu que ce prince avoit fait, de donner la dixieme partie du butin à l'église de saint Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces temps-là. On a vu plusieurs souverains lui vouer leurs Etats, & s'engager à lui payer tribut : ce qui contribua beaucoup à fortifier la persuasion où étoient les papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les couronnes.

Ann. 889, 890. Diverses expéditions contre les Normands. *Ibidem.* *Annal. Metens.*

Ann. 891. Il semble que défaire une armée de Normands, étoit couper la tête d'une hydre. La même flote qui avoit reconduit en Danemarc les débris de ces deux sanglantes batailles,

Ibidem.

batailles, ramena quelque-temps après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le royaume de Lorraine. Arnoul rassembla aussi-tôt son armée, & la fit marcher à l'ennemi. On se joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniâtre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Ceux des chefs qui voulurent soutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les prisonniers égorgés. Le roi de Germanie, outré de ce sanglant affront, passa le Rhin avec toutes les forces de son royaume, vint camper à leur vue sur les bords de la Dyle, & les poussa si vivement, que la plupart se précipiterent dans la riviere, où il y en eut un si grand nombre de tués & de noyés, qu'on la passoit sur les corps morts, comme sur des ponts. Deux de leurs rois, Godefroi & Sigefroi, périrent dans cette célebre journée. On y prit seize étendards royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au-moins seize personnes parmi eux, qui portoient le nom de Roi.

Ann. 891.

Annal. Fuld.

Tandis que tout cela se passoit du côté de la Germanie, la princesse Hermengarde, assurée du suffrage du pape & d'Arnoul, c'est-à-dire, de deux personnes qui n'avoient aucun droit de disposer du trône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le prince Louis son fils. Elle en vint à bout. Les évêques & les seigneurs, assemblés à Valence, le proclamerent roi d'un consentement unanime. *Nous avons examiné*, disent-ils, *si nous devions prudemment & avec justice élire Louis, fils de Boson. Toute l'assemblée est convenue que le sceptre ne pouvoit passer en de meilleures mains. Ainsi fondés sur les espérances heureuses qu'il nous donne, & sur la volonté de Dieu que nous croyons suivre, nous choisissons pour notre roi, Louis fils de Boson, & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui apartient aux princes élevés à ce rang.* Telles étoient les entreprises & les prétentions d'un clergé ambitieux & ignorant : prétentions fondées sur la puissance de lier & de délier, qui ne regarde que les ames : prétentions autorisées

Louis, fils de Boson est couronné roi de Provence.

Concil. Valentin. apud Labb. tom. 9, pag. 42.

Ann. 891.

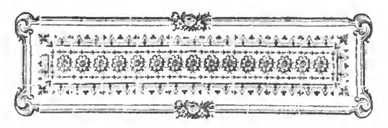
dans l'assemblée de Compiegne, qui passerent long-temps pour un principe, & qui sont enfin généralement reconnues pour une erreur *anathématisée* par le divin Auteur de la religion, qui déclare en termes exprès que *son royaume n'est pas de ce monde.*

Ann. 892.

Soulévement en Neustrie & dans l'Aquitaine.

Annal. Metens.

Le démembrement de la Provence ne fut pas le seul soulévement en France. Les seigneurs de Neustrie ne pouvoient s'accoutumer à plier sous le joug d'un homme qu'ils avoient vu si long-temps leur égal. Le comte Valgaire, quoique parent d'Eudes, fut le premier qui leva l'étendard en faveur du jeune Charles. Ce fut aussi la premiere victime immolée à la vigueur & à la célérité du monarque. Assiégé dans Laon, dont il s'étoit emparé, pris & condamné à mort, il eut la tête tranchée. On vit alors une chose jusque-là sans exemple. Didon évêque de Laon, non-seulement refusa d'entendre la confession du coupable, qui demandoit humblement d'être réconcilié à Dieu par le sacrement de pénitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre sainte. Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement en Aquitaine. Il y vola à la tête de son armée victorieuse. Déja il tenoit tous les rebelles enfermés dans une ville, lorsqu'il se vit obligé de repasser promptement en Neustrie. Les mécontents, plus irrités qu'étonnés du suplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adélaïde. Les principaux étoient la reine mere, Foulques archevêque de Rheims, Herbert & Pepin, tous deux issus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils apelerent Charles, qui, selon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre, & le proclamerent roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Rheims par l'archevêque, qui envoya dans toutes les cours de longues apologies de sa conduite, exhortant tous les princes à prendre la défense du jeune pupile contre l'usurpateur.



CHARLES IV,

Dit le Simple.

Tous les princes de l'Europe, usurpateurs pour la plupart, sembloient devoir s'oposer au rétablissement de Charles. C'étoit le seul descendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les royaumes que ce grand monarque avoit possédés, & même à l'Empire. Le roi de Germanie y étoit le plus intéressé : fils d'une concubine, il en étoit moins respecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'archevêque de Rheims, lui écrivit fortement, & le menaça de son indignation. Foulques ne se rebuta point : il répondit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvoit défendre l'Etat : mais que le fils de Louis le Begue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fideles ministres, il n'avoit pu se refuser aux vœux de tous les seigneurs qui le demandoient pour leur roi : que dans un temps où tant de sujets aspiroient au trône, il seroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un prince de son sang : que s'il venoit à mourir, il ne resteroit que le seul Charles pour protéger ses enfants, & les couronnes qu'il leur laisseroit. Toutes ces raisons ne toucherent que très-foiblement l'ambitieux monarque. Mais les mouvements de l'Italie, & l'indocilité de quelques nations tributaires, le forcerent à dissimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre sur celle du jeune roi : il attendit l'événement

Ann. 893.

Arnoul reconnoit Charles pour roi de France.

Annal. Metens.

d'une bataille, avant de se déclarer pour l'un ou pour l'autre. Le régent n'eut qu'à paroitre pour vaincre. Sa seule présence, dit Abbon, dissipa les ennemis, comme le soleil chasse les ténebres. Charles, échapé presque seul, alla implorer l'assistance du roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France, où plutôt, si l'on en croit les annales de Metz, dont il reconnut tenir le sceptre & la couronne.

Ann. 893. *Abbo, l. 8.*

Ann. 894, 895.

Eudes cependant redoutoit peu la protection d'Arnoul. Il lui sçavoit trop d'occupation en Boheme, où le duc de Moravie l'obligea de porter ses armes, pour le châtier de sa révolte & de son ingratitude. Rome d'ailleurs apeloit secrétement ce prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel empereur, dont elle lui offroit la couronne. Il partit en effet, passa les Alpes avec une puissante armée, entra dans la Lombardie, soumit tout le pays jusqu'à Plaisance, & tournant tout-à-coup du côté de la France, s'avança jusqu'à saint Maurice au-dessus du lac de Geneve. Il espéroit surprendre Rodolphe roi de Bourgogne : il se trompa. Ce prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le monarque, rentré en Germanie, assemble un concile à Tribur près du Rhin, à deux lieues de Maïence. On y fit plusieurs décrets : le trentieme est sur-tout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'église de Rome, comme celle d'où dérive le sacerdoce, & souffrir le joug qu'elle impose, quand même il seroit à peine supportable. Arnoul, après le concile, se rendit à Vorms, où il avoit convoqué un parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honeurs, & obtint tout ce qu'il demandoit, c'est-à-dire qu'on n'accorderoit aucune protection au roi Charles. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être couronné roi de Lorraine, d'armer en faveur du jeune prince. C'étoit assez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir sur le trône. Le roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

Concil. tom. 9, canon 30.

Le souvenir de sa premiere expédition lui ouvrit tous les passages ; & malgré la rigueur de la saison, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes si fatiguées, qu'il ne sçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour se rafraîchir : les soldats crierent qu'un assaut les délasseroit. Un lievre en même-temps se leve du milieu du camp, & se sauve du côté de la ville. Chacun se met à le poursuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles sont escaladées, les portes enfoncées, la ville emportée. Le pape devenu libre par la fuite de ceux qui le tenoient prisonnier, reçut le roi de Germanie sur les degrés de l'église de saint Pierre, & le mena vers la confession des apôtres, où il le sacra empereur, césar, & auguste. Mais en lui faisant prêter serment de fidélité par les Romains, il y mit une restriction inconnue aux premiers empereurs François. Il étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les saints mysteres, que sauf mon honeur, ma loi, la fidélité que je dois au pape Formose mon seigneur, je suis & serai toute ma vie fidele à l'empereur Arnoul.*

Ann. 897. Arnoul est couronné empereur.

Luitprand. lib. 1, *c.* 1.

Le nouvel empereur, aprés avoir nommé le comte Farolde, un de ses généraux, pour commander dans Rome en son absence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit sauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuse femme, mere de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échaper à la poursuite du vainqueur : mais une attaque de paralysie, d'autres disent, de frénésie, l'obligea de repasser promptement en Germanie, où sa foiblesse de corps & d'esprit commença à le faire mépriser. On prétend que ce fut la suite d'un poison qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ses domestiques, qu'elle séduisit à force d'argent. Quoi qu'il en soit, les dernieres années de la vie de ce prince ne furent qu'un tissu de chagrins, d'infirmités, & de langueurs. Le poison produisit enfin son dernier effet. Un horrible corruption

Sa mort.

Luitprand. lib. 1, *c.* 9.

infecta toutes les parties de son corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire :* état affreux, dont il sentit toute l'humiliation, mais qu'il soutint avec de grands sentiments de religion. Ce fut le dernier du sang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

Ann. 897. *Sigebertus. Gemblacensis.*

Ann. 897, 898.

Charles est reconnu roi de toute la France.

Charles, cependant rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'archevêque de Rheims n'oublioit rien pour le réconcilier avec son empereur : il en vint heureusement à bout. Eudes eut tout le pays qui est entre la Seine & les Pyrénées : le jeune prince, reconnu pour souverain dans cette partie même qu'il abandonnoit, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse. Ce partage dura jusqu'à la mort du régent, qui ne survécut guere plus d'un an à ce célebre traité de paix. Il est enterré avec les rois dans l'église de saint Denis. Il laissoit un fils, nommé Arnoul, que quelques-uns proclamerent roi, mais qui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un consentement unanime dans la Neustrie, la Bourgogne, & l'Aquitaine. On pouvoit espérer de grands avantages de cette réunion, s'il eût été plus obéi : mais les seigneurs, pour augmenter leur puissance dans les domaines qu'ils avoient usurpés, porterent l'audace jusqu'aux derniers excès. Chacun vouloit être indépendant. Tous armoient & désarmoient, sans que le monarque osât s'en mêler. On peut regarder le regne de ce prince comme l'époque de toutes ces petites souverainetés, qui se formèrent insensiblement dans l'Etat. Ce n'étoit d'abord que des gouvernements, juste récompense du mérite, qui n'étoient possédés qu'à vie. Tout François, quelle que fût sa naissance, y avoit droit. On apeloit ceux qui en étoient pourvus, ou pairs, comme égaux entre eux ; ou princes, comme chefs & commandants dans l'étendue de leur district ; ou barons, comme les premiers & les plus puissants du royaume. Cette derniere qualité passoit pour si honorable & si relevée, que pour la prendre, le sire de Bourbon quita le titre de prince. Ces grandes charges enfin devinrent des propres, ou fiefs

Chronic. breve apud Duchesn. tom. 3.

Annal. Metens.

héréditaires, dépendants en aparence d'un seigneur suzerain, mais indépendants en effet. C'est à cette nouvelle seigneurie que la noblesse, jusqu'alors ignorée en France, doit sa véritable origine. Elle donnoit à ces petits princes des especes de sujets, nommés vassaux, qui à leur tour tranchoient du souverain par des *sous-inféodations*. Celui qui ne s'étoit emparé que de quelque bourgarde, rendoit hommage à celui qui commandoit dans une province : & qui n'avoit qu'un château, relevoit de celui qui avoit usurpé une ville. Le vassal en certaines occasions devoit marcher contre le roi même, ou perdre son fief. Ann. 897, 898.

Tel étoit l'état de la France, lorsqu'elle se vit attaquée par un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il joignoit de plus grandes vues à un très-grand courage. C'étoit Rollon ou Raoul, l'un des plus illustres chefs des Normands, le seul enfin de ces barbares, qui cessa d'en mériter le nom par mille belles qualités de l'esprit & du cœur. Un air noble, un port majestueux, une taille héroïque, les manieres honêtes, douces, polies, ses grandes actions, ses malheurs même lui attiroient l'amour & l'estime du soldat. Chassé du Danemarc, il rassemble tous ceux qui veulent s'attacher à sa fortune, passe en Angleterre où il remporte deux grandes victoires, se remet en mer, aborde dans la Frise qu'il rend en grande partie tributaire, rabat ensuite vers la France, & s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles & les tours. Cette ville fut pour lui une place d'armes, d'où il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France. Nantes, Angers, le Mans, Clermont, furent assiégés, pris, & pillés. Chartres ne dut sa conservation qu'à une espece de miracle. Cet échec, le seul qu'il eût essuyé, le remplit de dépit & de fureur. Il se répandit dans le pays voisin, où il commit les plus horribles cruautés. Elles furent telles, qu'on députa de tous côtés au roi, pour le prier d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Charles, touché de ces représentations, lui envoya offrir sa fille & des provinces.

Depuis 899, jusqu'à 912.

Les Normands continuent leurs ravages sous la conduite de Rollon.

Chron. Tur. hist. Norm.

Budo, lib. 2.

Vetus chron.

Ann. 899, jusqu'à 912.

Rollon est reconnu duc de Normandie.

L'archevêque de Rouen fut choisi pour cette négociation. Il sçut persuader Rollon de se faire baptiser. L'on remarque à cette occasion, que les Normands, quoiqu'ennemis du nom chrétien, n'entreprirent jamais de forcer personne à renoncer au christianisme. Le prélat proposa de la part du roi, de lui donner avec la princesse Gisele, toute la côte de mer qu'il avoit tant de fois désolée. Le prince Normand demanda encore la Bretagne. On disputa beaucoup : mais il falut la céder avec des clauses que la force sçait toujours expliquer à son avantage. Ainsi cette partie de la Neustrie, qu'on nomma bien-tôt Normandie, du nom de ses usurpateurs, devint un Etat séparé, qui ne relevoit de la couronne qu'à titre d'un vain hommage; & la Bretagne, autrefois royaume, ne fut plus qu'un arriere-fief.

Idem, ibid.

Ce fameux traité, le plus honteux depuis la fondation de la monarchie, fut signé à saint Clair sur Epte. Rollon s'y rendit pour saluer le monarque & lui prêter le serment de fidélité. On eut une peine infinie à l'engager au cérémonial usité en pareille occasion, sur-tout à l'usage de mettre ses mains entre celles du roi. Mais lorsqu'on lui parla de se jeter aux genoux & de baiser le pied du prince, ce qui se pratiquoit alors, quand on en recevoit quelque grande grace; le fier Danois, accoutumé à ne reconnoître que son épée, jura qu'il ne fléchiroit jamais devant personne. On le fit enfin consentir qu'un de ses officiers rendît ce devoir pour lui. Celui ci, soit mal-adresse, soit insolence, prit le pied du roi, & le leva si haut, qu'il le fit tomber à la renverse. Cet accident pensa causer du désordre : mais enfin Charles n'étoit pas le plus fort. On prit le parti de tourner la chose en plaisanterie.

Chron. breve Duchesne, t. 3, pag. 359.

Il gouverne avec beaucoup de sagesse & d'équité.

Le nouveau duc, après s'être fait instruire de nos saints mysteres, reçut le baptême dans l'église cathédrale de Rouen, qui devenoit la capitale de son Etat. Le duc Robert fut son parein, & lui donna son nom : nouvelle alliance qui devint suspecte au roi. Cette cérémonie fut bien-tôt suivie de celle de son mariage avec la

Idem Dudo & alii.

la princesse Gisele. Cette union qui assuroit la tranquilité de la France, fit le malheur de la duchesse. Rollon fut assez barbare pour la maltraiter. Elle en mourut de chagrin, & deux officiers que le roi envoya pour s'en plaindre, périrent sur un échafaud. C'est la seule tache à la mémoire de Rollon ou Robert, duc de Normandie. Il gouverna ses sujets avec beaucoup de sagesse, de justice & de bonté : & dans les vingt années qui s'écoulerent depuis sa conversion jusqu'à sa mort, toutes les villes de son duché furent rebâties, tous les monasteres rétablis, toutes les terres cultivées. Il abolit le vol chez ses Danois, qui jusque-là n'avoient vécu que de rapine & de brigandage. Telle étoit la sûreté publique sous son gouvernement, que des bracelets d'or demeurerent pendant trois ans suspendus à un chêne, sans que personne osât y toucher. On sçait que long-temps après sa mort, son nom seul prononcé, étoit un ordre aux magistrats d'accourir pour réprimer la violence. C'est de-là qu'est venu cet usage de la *clameur de Haro*, si connue en Normandie : mot qui dérive de *ha* & *Raoul*, exclamation usitée pour invoquer le secours du prince contre un ennemi trop puissant. Ainsi fut fondée cette célebre colonie des Normands, dont le sang mêlé à celui des Francs, donna des rois à l'Angleterre & à la Sicile.

Ann. 899. 912.

Orderic. l. 3. Guill. Gemmet. l. 2, c. 20 21.

La Germanie cependant & l'Italie, théâtre de mille factions, voyoient avec douleur les restes du sang de Charlemagne cruellement acharnés à leur perte. L'empereur Arnoul laissoit en mourant deux fils, Louis âgé de sept ans, qui étoit légitime, & Zuentibolde, qu'il avoit eu d'une maîtresse. Le premier, d'un consentement presque unanime fut couronné roi de Germanie, & mis sous la tutelle & la protection d'un conseil de régence. Le second, ainsi qu'il avoit été décidé du vivant de son pere, régna sur la Lorraine. C'étoit un esprit inquiet, emporté, qui ne suivoit que ses caprices, ou ceux de quelques femmes, qui régloient l'État dans la chaleur de la débauche & des parties de plaisirs.

Extinction de la famille de Charlemagne en Italie.

Marian. Scotus ad an. 900. Annal. Metens. Regino.

Ann. 899, 912.

Sigebert. Gemblac, ad ann. 903.

Otto Frising. l. 6, c. 16.

Chron. Novalicense, l. 2, c. 3.

Les Lorrains, révoltés de tant d'excès, se donnerent aux François. Mais ceux-ci n'étoient point en état de profiter de la conjoncture. Zuentibolde, vainqueur des rebelles, osa même attenter sur le trône de Louis : il fut défait & tué dans une sanglante bataille sur la Meuse. Bérenger de son côté s'étoit remis en campagne, aussitôt après la retraite forcée d'Arnoul ; & maître de Pavie, il se fit de nouveau couronner roi de Lombardie. Il avoit un compétiteur dans la personne de Lambert, que le pape Formose avoit été obligé de couronner empereur. La mort de ce redoutable rival, qui arriva quelque-temps après, en rendant le trône impérial vacant, réveilla toute son ambition. Il se rendit promptement à Rome ; & les armes à la main, il contraignit le pape Jean IX à le sacrer césar & auguste. Il jouïssoit de ce superbe titre depuis environ deux ans, lorsqu'il vit arriver un nouveau concurrent, qui lui disputa sa couronne & son domaine. C'étoit Louis fils de Boson, roi de Bourgogne & d'Arles, qui aspiroit sur-tout à l'empire, comme petit-fils de l'empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction impériale dans la capitale d'Italie. Mais ayant été surpris quatre ans après, il fut amené à son ennemi, qui lui fit crever les yeux, suplice barbare, dont ce prince mourut au bout de quelques jours. Il ne laissoit qu'un fils, nommé Charles-Constantin, qui ne lui succéda point au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-sept ans après l'usurpation de Boson. Bérenger par cette mort recouvra la double couronne qu'il avoit perdue. L'adversité ne fut point capable de le ramener à la raison. Il continua ses violences ; & se livrant à tout ce que la débauche a de plus dissolu, il se rendit enfin si odieux qu'il fut assassiné par ses propres domestiques. C'est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait porté le sceptre en Italie.

Mort de Louis roi de Germanie. Conrad est élu en sa place.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déja été interrompue à Arnoul, n'eut pas un regne plus tranquile, ni plus long. Les Hongrois,

nation barbare, venus du fond de la Scythie, se répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviere, où ils commirent des cruautés inouïes. L'histoire de ces temps-là nous les représente comme des sauvages également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la justice & de l'humanité, combattant en fuyant, lançant un dard & tirant une fleche avec une adresse merveilleuse, n'ayant sur la tête qu'un toupet de cheveux, mangeant la chair crue, buvant le sang humain. Leur fureur, dont la Germanie & l'Italie furent successivement le théâtre, éclatoit principalement sur les églises & les monastères, qu'ils réduisoient en cendres. Ce fut envain que le jeune Louis leur oposa toutes les forces de son royaume : son armée fut taillée en pieces, la Lorraine & la Hollande dévastées. On acheta par un tribut qu'on promit de leur payer tous les ans, la retraite qu'ils daignèrent faire. Le ciel ne permit pas au monarque de parvenir à un âge où il pût par lui-même affranchir sa couronne d'une servitude aussi honteuse. Il mourut avant sa vingtieme année, & la douzieme de son regne. Il n'avoit point d'enfants mâles. Ainsi le sceptre de Germanie sortit de la famille de Charlemagne. Les seigneurs assemblés élurent Conrad duc de Franconie. Ce choix devoit naturellement tomber sur Charles : mais les usurpations des grands de son royaume avoient tellement affoibli sa puissance, qu'il fut hors d'état de faire valoir ses droits. Il s'empara cependant de la Lorraine, qu'il réunit à la couronne, sans en devenir plus puissant.

Ann. 899, 912

Luitprand. l. 2, c. 1 & 2.

Ce prince, plus foible que jamais, commençoit à mériter l'ignoble surnom qu'on lui avoit donné. Haganon, homme d'une naissance médiocre, mais très-habile dans les affaires, gouvernoit l'Etat avec une sagesse qui déplut aux factieux, dont elle éclairoit de trop près les démarches, & rompoit toutes les mesures. Ils dissimuloient cependant ; & le roi qui les craignoit, leur permettoit tout, de peur qu'ils ne songeassent à mettre Robert sur le trône, Robert que ses charges,

Ann. 920. Brigues du duc Robert.

Ademar. Chron. lib. 2.

Ann. 920.

ses richesses, ses grandes terres, la mémoire de son pere, celle du roi Eudes son frere, & son mérite personnel sembloient élever au-dessus du rang de sujet. L'ambitieux en effet ne cherchoit qu'à se faire un puissant parti. Il se flata de gagner Richard duc de Bourgogne par le mariage de Raoul avec sa fille Emme, à qui il donna une dot considérable : mais la fidélité du seigneur Bourguignon étoit à toute épreuve. Il s'adressa au nouveau souverain de Normandie, qui étoit alors le fléau de la France : il ne le trouva pas plus disposé à entrer dans toute l'iniquité de son projet. Enfin il se tourna du côté des seigneurs François, qu'il eut moins de peine à persuader, parce qu'il irrita leur vanité. Il fit si bien valoir le droit qu'ils avoient de choisir leur souverain, il exagéra tellement les fautes du gouvernement, qu'il fut résolu d'un consentement unanime de détrôner le monarque. Robert dans une assemblée qui se tint à Soissons, osa lui reprocher avec aigreur l'indolence de sa conduite & l'aveugle confiance qu'il avoit en son ministre. Aussi-tôt l'audacieux vassal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jeterent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume usitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au service de celui dont on vouloit se séparer.

Fragm. hist. Franc. Duch. t. III, p. 339.

Charles est détrôné.

Un fidele sujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuses à la majesté. Charles obligé de renvoyer son ministre, se voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéissance qui lui a été rendue jusqu'à ce jour.* La chronique de Flodoard dit que ce fut Hervé, archevêque de Rheims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le prince abandonné, le conduisit à Chatrise où il avoit un château, de-là à Crugny, célebre village de Champagne à une lieue de Fimes. Le roi y demeura sept mois, c'est-à-dire, tout le temps que dura la négociation. La sincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'apliqua à fortifier son parti, le monarque en s'attachant les sei-

Ann. 921.

gneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le duc en affermissant dans leur révolte les seigneurs qu'il avoit séduits. Charles, informé que le parti des rebelles grossissoit chaque jour, résolut de rapeler son ministre Haganon, dont les conseils lui devenoient nécessaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendard de la rebellion. Il ralume dans le cœur des conjurés toute la haine qu'il avoit sçu d'abord leur inspirer. Les factieux s'assemblent, ataquent le roi, le chassent de Laon, débauchent son armée, le poursuivent jusqu'au-delà de la Meuse, le déclarant indigne du trône, & prient le duc de vouloir bien l'accepter. Robert, enfin au comble de ses vœux, est couronné à Rheims, & reçoit le serment de fidélité d'un grand nombre d'évêques & de seigneurs.

Ann. 921.

Charles eut bien-tôt rassemblé une grosse armée en Aquitaine. Guillaume comte d'Auvergne, & Raimond comte de Toulouse le joignirent, & tout marcha vers Soissons, où l'usurpateur étoit campé avec ses troupes. Robert s'avança armé de toutes pieces, c'est-à-dire, de la cuirasse, du casque, & de la lance, armes dont l'usage presque inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. Il avoit mis sa barbe, qui étoit longue & toute blanche, hors de son armure, pour être mieux reconnu de ses soldats dans la mêlée. Le combat fut sanglant & opiniâtre Le rebelle y fut tué, selon quelques-uns, d'un coup de sabre dont le comte Fulbert lui fendit la tête; selon quelques autres, d'un coup de lance que le roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en soit, sa mort ne ralentit point l'ardeur de ses troupes. Hugues son fils se mit à leur tête, l'armée royale fut taillée en pieces. Ce jeune seigneur, qui depuis mérita le nom de Grand, pouvoit alors se faire couronner: on ignore les raisons qui l'en empêcherent. Un auteur voisin de ce temps-là, raporte qu'il envoya demander à sa sœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir roi, ou lui, ou Raoul; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux de son mari que de son frere. Raoul sur cette réponse fut proclamé roi de France,

Ann. 922.

Robert est tué; Raoul lui succede dans son usurpation.

Chron. Magdeburg. chron. S. Medardi.

Glaber. l. 1. c. 2.

sacré & couronné dans l'église de saint Médard de Soissons, par Gautier archevêque de Sens.

Ann. 923.

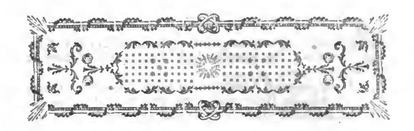
Herbert trahit le roi & le retient prisonnier.

Charles auroit pu se relever de ce malheur comme du premier : mais il semble que sa destinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant sa naissance, l'honeur & la religion, fut l'instrument de cette infâme trahison. Résolu de se saisir de la personne du roi, il lui envoya le comte de Senlis pour l'assurer qu'il étoit prêt à se déclarer pour lui avec tous ses vassaux. Cette nouvelle surprit agréablement le prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raison aparente de s'en défier. Le comte étoit son parent, & descendoit comme lui en droite ligne masculine de Charlemagne. Ce ne fut cependant pas sans crainte qu'il se rendit à saint Quentin, où ce nouvel allié l'atendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ses soupçons. Il se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux ; & voyant que son fils recevoit debout le baiser du prince : Sachez, lui dit-il en le frapant rudement, que cette posture est peu propre à reconnoître une si grande marque de bonté de son roi & de son seigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il se laissa conduire où l'on voulut : il consentit même à renvoyer ceux qui l'avoient suivi. C'étoit là où le perfide comte l'atendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire secrétement à Château-Thierri, où il le retint prisonnier. Il se rendit ensuite à la cour de Bourgogne, pour rendre comte au nouveau monarque du succès de sa trahison.

Flodoard. ibid.

Glaber. ibid.





RAOUL.

Le regne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui falut ce génie intrépide qui fait les héros, pour soumettre & contenir tant de vassaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépendance. Il se signala d'abord par ses exploits contre les Normands, qu'il sçut resserrer dans cette étendue de pays qui leur avoit été cédé. Il marcha ensuite en Lorraine, où il étoit apelé par les seigneurs. Maître d'une grande partie de ce royaume, il força le roi de Germanie à lui demander une suspension de toute hostilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonstance, pour achever de se mettre en possession du reste de l'Etat. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour roi; mais voyant ce monarque vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre sur lui, il s'humilia, & lui fit hommage: soumission forcée qui n'eut d'autre durée que celle du séjour de l'usurpateur en Aquitaine. On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date est prise, non des années de Raoul, mais de celles de la déposition du légitime souverain. *Fait le V avant les ides d'Octobre, la quatrieme année depuis que Charles roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix:* expression qui se trouve encore dans le testament d'Acfrede duc d'Aquitaine. Baluze raporte plusieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la seconde année *depuis la mort de Charles, Jésus-Christ régnant en*

Ann. 924.
Diverses expéditions de Raoul.
Flodoard. chr.

Fragm. hist. Franc. Duchesf. t. III, p. 359.

Baluze hist. de la maison d'Auvergne, tom. 2.

Idem in notis Append.

atendant le légitime roi : tant étoit grand même alors l'atachement des peuples de la Loire pour le sang de Charlemagne !

Ann. 925.

L'expédition d'Aquitaine fut suivie d'une autre contre une bande de Normands, qui sous la conduite du général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déja il tenoit les barbares assiégés dans leur camp : mais ils lui échaperent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même-temps ceux de Rouen recommencerent leurs hostilités. Répandus dans la Picardie & l'Artois, où ils firent d'horribles ravages, ils insulterent Noyon, d'où ils furent repoussés avec perte. Le duc de France, Hugues dont l'autorité s'étendoit sur tout le pays d'entre la Loire & la Seine, rassembla aussi-tôt les milices de Paris, & pour les obliger à faire diversion, se jeta dans la Normandie, portant par-tout le fer & le feu. Bientôt il fut joint par le roi, qui assit son camp dans le Beauvaisis. On détacha le comte de Vermandois avec une partie de l'armée, pour faire le siege de la ville d'Eu : elle fut emportée d'assaut, & tout ce qui s'y trouva d'hommes & de garçons, massacré sans quartier. Herbert, pour récompense d'une action si vigoureuse, obtint l'archevêché de Rheims pour son fils qui n'avoit que cinq ans : chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple, qui n'en eut que trop par la suite, & qui fut pour lors la cause de bien des troubles.

Ibidem.

Hist. Remens. l. 4, c. 19 & 20.

Ann. 926. *Flodoard, ibid.*

Tant de lauriers parurent tout-à-coup flétris par la perte de la Lorraine, qui se soumit au roi de Germanie. Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout. Occupé contre un corps de Normands qui dévastoient le pays d'Artois, blessé même dans un combat où il les défit, il ne put ni châtier les rebelles, ni présenter la bataille à son rival. Toujours une premiere affaire en amenoit une seconde. L'Aquitaine sur ces entrefaites osa se soustraire à son obéissance. Déja le monarque à peine guéri de sa blessure, étoit en marche pour la réduire, lorsqu'une

qu'une autre diversion l'obligea de repasser promptement la Loire. Les Hongrois, excités par l'avidité du pillage, menaçoient la Champagne d'une prochaine invasion. Raoul sur cette nouvelle, abandonne sa premiere entreprise, & vole au secours de cette province alarmée. La seule présence de ce prince rétablit le calme & la tranquilité. Les barbares effrayés s'arrêtent, & retournent précipitament sur leurs pas. Tel étoit alors l'état de la France : triste théâtre de la fureur de ses ennemis & de ses citoyens : république mal policée, où la loi du plus fort étoit la seule connue : mêlange bisarre de monarchie & d'anarchie, où chacun s'attribuoit autant de puissance qu'il en pouvoit usurper. Le comble de la gloire pour Raoul est d'avoir sçu se faire respecter sur un trône ébranlé par de si horribles secousses. Mais parmi tant de redoutables vassaux, le plus à craindre, celui qui lui causa de plus vives inquiétudes, fut le comte de Vermandois.

Ann. 926.

Ibidem.

Herbert, dont la perfidie égaloit l'ambition, ne croyoit point de récompenses proportionnées au service qu'il avoit rendu à Raoul, en trahissant le roi son maître. Il lui demanda le comté de Laon, qui venoit de vaquer par la mort de Rotgaire. Le monarque le refusa, & le donna au fils aîné du défunt. Ce refus piqua vivement le comte : il résolut de s'en venger. Le roi de Germanie, Hugues le grand, & le duc de Normandie entrerent dans son ressentiment. Tous lui jurerent de l'aider de tout leur pouvoir, pour remettre le sang de Charlemagne sur le trône. Le pape même écrivit des lettres très-fortes sur ce sujet; menaçant d'excommunier quiconque s'oposeroit au rétablissement de Charles. Ce prince fut tiré de sa prison, & conduit à saint Quentin, où il fut reçu aux acclamations de ce même peuple, qui avoit aplaudi à sa déposition. De-là il se rendit à la ville d'Eu, ou le duc de Normandie lui fit hommage. Alors presque tout ce qu'on apeloit le pays de France, se déclara hautement pour le légitime souverain.

Ann. 927. Ligue pour rétablir Charles le Simple.

Ibidem.

Ann. 928, 929. Mort de ce prince.

Raoul, pour conjurer l'orage, offrit enfin de céder la ville de Laon. C'étoit le véritable motif de la guerre : le rétablissement de Charles n'en avoit été que le prétexte. Ce malheureux prince, sacrifié de nouveau, fut renfermé à Péronne, où il mourut quelques mois après, dans la cinquantieme année de son âge, & la trentieme de son regne. Il eut de sa premiere femme, dont on ignore le nom, Gisele, qui fut mariée à Rollon, premier duc de Normandie. On ne lui connoît point d'enfants de la seconde, apelée Fréderune. Il eut de la troisieme, nommée Ogine, Louis d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de rois, qui s'étoit signalée par un courage au-dessus de son sexe, finit par se marier par amour au comte de Troies, fils de celui qui avoit tenu son mari prisonnier pendant les sept dernieres années de sa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité qui le perdit, le fit surnommer le Simple, & ses malheurs, qu'il souffrit avec beaucoup de constance, lui ont fait donner le nom de Saint par l'auteur de la chronique de saint Bénigne. Il est enterré à l'abbaye de saint Fourcy.

Ibidem.

Chron. breve Duchesne, t. 3, pag. 551.

Ann. 930, 931. Exploit & mort de Raoul.

L'usurpateur, délivré par cette mort d'un concurrent peu dangereux par lui-même, mais redoutable par la bonté de son droit, plus à craindre encore entre les mains du comte de Vermandois, régna un peu plus tranquilement, & commença à agir avec plus d'autorité. Il remporta une grande victoire sur les Normands, qui désoloient l'Aquitaine. Il força Charles-Constantin fils de Louis, à qui Bérenger duc de Frioul son concurrent à l'empire avoit fait crever les yeux, à lui faire hommage pour le Viennois, où il vouloit se rendre indépendant ; & après avoir réduit le duc de Gascogne & les principaux seigneurs du Languedoc, il s'apliqua à terminer les guerres sanglantes que les seigneurs se faisoient les uns aux autres. Il eut une peine extrême à mettre d'accord Hugues & Herbert, qui se poursuivoient à outrance. Ce dernier cependant, après avoir

Chron. Flod. apud Duchesn. t. 2, p. 599.

perdu Dourlens, Laon & Châlons qui s'étoit donné à lui, après avoir vu enlever à son fils l'archevêché de Rheims, dont le moine Artaud venoit d'être pourvu, consentit enfin à une treve, qui fut suivie de la paix. Ce fut le dernier événement remarquable du regne de Raoul. Attaqué de cette maladie qu'on nomme *pédiculaire*, il mourut à Auxerre avec la gloire qui accompagne toujours les grandes actions ; mais en même temps avec le juste blâme, qui suit toujours l'usurpation. Il est enterré à sainte Colombe de Sens. Il ne laissa point d'enfants. Hugues, surnommé le Noir, son frere, mourut aussi sans postérité. Ainsi le duché de Bourgogne passa dans la famille de Hugues le Grand. Ann. 930. 931. Chron. breve.

La mort de Raoul fut suivie d'un interregne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la succession étoit compté pour rien. On ne connoissoit presque plus ni droit de naissance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit sur les ruines du plus foible, pour être ensuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même songé de se précautionner. Hugues le Noir, frere de Raoul, aspiroit à la couronne, & les Bourguignons favorisoient ses prétentions : mais il avoit un redoutable rival dans Hugues le Grand, qui comptoit deux rois au nombre de ses ancêtres, & que son mérite, encore plus que sa naissance, rendoit digne du premier trône de l'Europe. Ce mérite cependant fut une raison pour lui faire donner l'exclusion. Les seigneurs ne vouloient point d'un roi qui sçût se faire obéir. Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puissants, étoit celui de tous qui paroissoit avoir un droit mieux fondé à cette haute dignité. Il descendoit de Charlemagne en ligne directe & par les mâles : mais le souvenir de sa perfidie n'étoit point encore effacé des esprits : il fut universellement rejeté. La conjoncture fut heureuse pour le prince Louis, fils de Charles le Simple, que sa mere avoit emmené en Angleterre, pour le soustraire à la fureur des factieux. Ce fut de son séjour dans cette isle fameuse, qu'il reçut Ann. 936. Interregne.

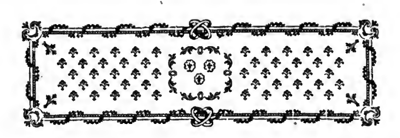
Ddd ij

Ann. 936.

Fladoard, chr.

le furnom d'Outremer. Hugues, qui ne pouvoit fe faire roi lui-même, voulut en avoir un qui fût tout-à-fait dans fa dépendance. Ce fut dans cette vue qu'il rapela le légitime héritier. Il alla au-devant de lui jufqu'au port de Boulogne, le falua à la defcente du vaiffeau, lui prêta ferment de fidélité, & lui fit hommage en qualité de vaffal & de fidele, ainfi que l'on parloit en ce temps-là.





LOUIS IV,

Dit D'OUTREMER.

LOUIS n'avoit que ſeize ans lorſqu'il fut apelé à la couronne, après un exil de treize années. L'exemple du duc des François fut preſque généralement ſuivi. Un grand nombre de ſeigneurs & d'évêques ſe rendirent auprès du jeune monarque, pour lui faire leur cour. On marcha droit à Laon, où il fut couronné & ſacré par les mains d'Artaud, archevêque de Rheims. Hugues le Grand avoit été le principal inſtrument de cette heureuſe révolution : le nouveau roi en fit ſon premier miniſtre : il augmenta même ſa puiſſance d'une partie de la Bourgogne, dont il dépouilla Hugues le Noir, qu'il força les armes à la main à lui faire hommage de ce que ſa clémence lui laiſſoit. Mais bientôt Louis ſe laſſa d'être ſous la tutelle d'un ſujet ambitieux, qui vouloit toujour le tenir à Paris, où il étoit le maître. Il s'étoit aſſuré du duc de Normandie, des comtes de Flandre, de Vermandois & de Poitiers. Ces ſeigneurs, jaloux du pouvoir de Hugues, ſe réunirent pour tirer d'eſclavage le roi légitime. Ce prince s'échape, & marche droit à Laon, où la reine Ogine ſa mere vint le trouver d'Angleterre. Le duc, étonné plus qu'accablé de cette diſgrace, ne ſongea qu'à ſe faire craindre. Il trouva le moyen de ſe raccommoder avec Herbert, qui eut le crédit de détacher les Normands de la ligue royale. Gilbert, duc de Lorraine, ſe joignit à eux ; & Othon, roi de Germanie, dont Hugues venoit d'épouſer la ſœur, leur promit ſa protection.

Ann. 936.

Flodoard, chr. ad ann. 936.

Ann. 937. Ligue contre le roi.

La saison permettoit à peine de tenir la campagne, que les princes ligués se mirent en marche pour entrer dans les terres de l'obéissance du roi. Louis s'avança à leur rencontre, accompagné de plusieurs évêques, dont les armes plus puissantes que des milliers de bataillons hérissés de piques, déconcertent les ennemis. Ces redoutables prélats envoient déclarer au duc de Normandie & au comte de Vermandois, qu'ils les excommunient : le premier, pour avoir fait brûler quelques villages de Flandre ; le second, pour retenir injustement quelques biens de l'abbaye de saint Remi de Rheims : chose étrange, & qui caractérise parfaitement l'esprit de ce siecle ! Les rebelles effrayés de cette annonce, demeurent en suspens. Les loix de l'honeur, loix toujours sacrées ; la religion du serment, le plus ferme lien de la société ; l'amour du devoir & de la justice : rien n'avoit pu les empêcher d'armer contre leur souverain : la crainte d'une excommunication, peut-être injuste, les arrête au commencement de leur course. Le prince Hugues, car c'est ainsi qu'il se faisoit apeller, voyant leur irrésolution, fait proposer un accommodement. On convient d'une treve de quelques mois.

Ann. 938.

Dudo, l. 1.

Ann. 939. Louis fait la conquête de la Lorraine, qui lui est presque aussi-tôt enlevée.

Louis sçut employer utilement ce moment de tranquilité. Il se rendit aux vœux des Lorrains, qui l'apeloient pour régner sur eux. Il marcha du côté de Verdun, où quelques évêques lui firent hommage. Les Anglois en même temps parurent avec leur flote sur les côtes de Flandre, pour apuyer les villes maritimes du royaume de Lorraine, qui s'étoient données au roi. On remarque que le régne de ce prince fournit le premier exemple d'une ligue offensive & défensive entre la France & l'Angleterre. Jusque-là les deux royaumes s'étoient regardés comme deux mondes séparés, qui n'étoient ni amis, ni ennemis, & sans autre relation que celle du commerce. Le monarque cependant, maître de presque toute l'Alsace, pressoit si vivement quelques comtes fideles au roi de Germanie, qu'il les obligea de se retirer au-delà du Rhin. Mais sur l'avis que l'évêque de Laon

Luitprand, l. 4, c. 14.

traitoit fecrétement avec Herbert pour lui livrer cette importante place, il y accourut, & en chaffa le féditieux prélat. Alors toute la face des affaires changea. Le ducs de Lorraine & de Franconie, à qui il avoit confié la défenfe de fa nouvelle conquête, fe laifferent furprendre. Celui-ci, percé de plufieurs coups, demeura mort fur la place : celui-là, qui eut le temps de monter à cheval pour s'enfuir, fe noya dans le Rhin, qu'il voulut paffer à la nage. La ducheffe, fa veuve, s'étoit enfermée à Chiévremont au pays de Liege, l'une des plus fortes places de ce temps-là. Louis y vola avec un corps de troupes, & pour fe conferver le parti qu'elle avoit en Lorraine, l'époufa quelques jours après. Mais Othon, vainqueur de tous fes ennemis, n'eut befoin que de paroître, pour reconquérir ce qu'on lui avoit enlevé.

Ann. 939. Cap. 16.

Vifchind. hiſt. Saxon. l. 2.

Cette guerre, où Louis fe fignala par fa valeur & fon activité, ne produifit d'autre effet, que de lui fufciter un nouvel ennemi. Othon reprit fes anciens engagements avec Hugues le Grand. Celui-ci, de concert avec le comte de Vermandois, recommença fes hoftilités fur les terres de l'archevêque de Rheims, à qui le roi, pour dédommagement, accorda le droit de battre monnoie. Il n'en jouït pas long-temps. Bien-tôt fa ville fut ataquée, & prife au bout de fix jours. Les troupes du prélat n'étoient pas auffi bonnes que belles, & lui-même tiré d'un cloître pour être mis en poffeffion d'une principauté, entendoit fort peu l'art de défendre une place. On remarquera à ce fujet, que les évêques, à l'imitation des feigneurs, s'étoient aproprié le domaine de leurs villes & de leurs diocefes. De-là le titre de princes, de ducs ou de comtes, que plufieurs portent encore aujourd'hui : de-là cette guerre fi vive, fi opiniâtre, [elle dura dix-huit ans] entreprife & foutenue par le comte de Vermandois, pour maintenir Hugues fon fils dans la poffeffion d'un fiege qui eft devenu la premiere duché-pairie du royaume : guerre où les deux rivaux furent confirmés ou dépofés tour à tour ; Rome & les conciles fe conformant aux circonftances du

Ann. 940. Nouvelle ligue contre le roi.

Hiſt. Remenſ.

temps. Artaud cependant, qui avoit pour lui le roi, les anciens canons, & un plus grand nombre de conciles, l'emporta enfin sur le jeune intrus. Mais dans cette occasion il fut contraint de se démettre, & de se contenter des abbayes d'Avenay & de saint Basle, qu'on lui laissa pour son entretien.

Ann. 940.

Ann. 941. Fin de la guerre civile.

De-là les rebelles allerent mettre le siege devant Laon, qui par une vigoureuse résistance donna le temps au roi d'accourir à son secours. La présence du monarque dissipa les factieux. Ils se retirerent auprès d'Othon, qu'ils conduisirent à la maison royale d'Attigny, où par une trahison jusque-là sans exemple, ils lui firent hommage comme à leur souverain. On avoit vu quelques rois François dégradés : mais c'étoit toujours un prince de leur sang qu'on élevoit sur le trône d'où ils étoient précipités : jamais on n'avoit apelé d'étranger. Ce sont néanmoins ces mêmes seigneurs, qu'on verra par la suite détrôner le prince Charles, sous prétexte qu'il avoit reçu la basse Lorraine à titre de vassal du roi de Germanie. Louis, dans des circonstances aussi fâcheuses, se montra digne de la couronne où sa naissance l'avoit élevé. Retraites, ataques, négociations, tout fut employé si à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux. La fortune cependant ne seconda point ses justes entreprises contre des sujets toujours obstinés dans leur rebellion. Il fut battu près de Laon, & poussé si vivement qu'il n'échapa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection presque générale de tout le royaume. Les seuls Aquitains demeurèrent fideles, & vinrent le trouver à Vienne, où il s'étoit rendu pour s'assurer de leurs services. Mais enfin la paix fut conclue par l'entremise de Rome, toujours redoutable par ses foudres. Othon, quoique reconnu roi par les rebelles, eut la générosité de se déclarer contre eux. Hugues & Herbert rentrerent dans le devoir, & tout se soumit.

Flodoard, chr.

Dudo, l. 3.

Ann. 942, 943.

Cette paix, si nécessaire à la France, étoit principalement l'ouvrage de Guillaume duc de Normandie, surnommé

surnommé *Longue-Epée*. Ce sage prince ne survécut pas long-temps à la gloire d'avoir sauvé sa patrie : il fut assassiné dans une conférence qu'il eut avec Arnoult comte de Flandre, sur la riviere de Somme. Il ne laissoit qu'un fils nommé Richard, encore en bas âge. Le roi, qui avoit ses vues, prit hautement la protection du jeune pupille, se nomma son tuteur, & sous prétexte d'amitié, le mena à Laon, où il le fit garder étroitement. Il se préparoit, disent quelques auteurs, à lui brûler les jarrets, afin qu'étant estropié & boiteux, il fût jugé incapable de régner & de commander les armées. Deux historiens, plus voisins de ces temps-là, assurent qu'il ne fit que l'en menacer, s'il sortoit de la ville sans sa permission. Mais Osmond son gouverneur, qui craignoit pour sa vie, l'emporta dans une botte de foin à Senlis, chez Bernard son oncle maternel. Ce comte manda aussi-tôt au prince Hugues la précaution qu'il venoit de prendre ; & Hugues lui promit un puissant secours. Mais il manqua bien-tôt à sa parole. Le roi lui offrit de partager la Normandie, pourvu qu'ils en fissent la conquête à frais communs. Le traité fut conclu en peu de jours. Louis marcha avec ses troupes du côté de Rouen, & le duc de France avec les siennes s'avança vers Baïeux.

Ann. 942, 943. Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie.

Eudo, l. 3.

Guill. Gemet. l. 4, *c.* 4.

Flodoard, chr.

Alors les Normands se crurent perdus : ils ne pouvoient résister à une si grande puissance, qu'en la divisant. Ils offrirent au roi de le reconnoître, pourvu qu'il obligeât le prince Hugues à sortir de leur pays. Louis accepta la condition : il fut reçu à Rouen en triomphe, & le duc de France, forcé de se retirer avec ses troupes, jura d'en tirer vengeance. Il tint parole. Une armée de Danois, sous la conduite d'Haigrolde leur roi, étoit venue au secours de leurs compatriotes, & s'étoit saisie de Cherbourg, où les mécontents se rendoient en foule. Le monarque sortit de la capitale de ses nouveaux Etats, résolu de présenter la bataille à l'ennemi. Elle fut opiniâtre & sanglante. Mais enfin il fut battu & fait prisonnier. Hugues, à la priere de la reine Gerberge,

Ann. 944, 945. Il est fait prisonnier.

Idem, ibid.

Ann. 944, 945. Chron. breve Duch. t. III, pag. 311.

convoqua aussi-tôt le parlement, où il dit en pleine assemblée beaucoup de choses en faveur de l'autorité royale. Il fut résolu, par son avis, que le roi seroit tiré de prison, en donnant son second fils pour sûreté, & que le jeune Richard seroit rétabli dans son duché. Les Normands, à cette condition, qui fut jurée sur les reliques des Saints, remirent Louis entre les mains de Hugues, qui ne voulut jamais lui rendre la liberté, qu'auparavant il ne lui eût cédé la ville de Laon : ce qu'il fut contraint de faire.

Ann. 946. Guerre civile. Glabert. l. 1, c. 9.

Herbert, comte de Vermandois, venoit de mourir tourmenté d'horribles remords, criant & hurlant dans une longue agonie : *Hélas ! nous étions douze qui trahîmes le roi Charles.* Il laissoit plusieurs fils, entr'autres Albert, qui fut le chef de la maison de Vermandois. Louis entreprit de venger sur les enfants les perfidies du pere : ce qui produisit une sanglante guerre, où le monarque ne fut pas le plus fort. Mais la plus cruelle, la plus opiniâtre & la plus dangereuse fut celle qu'il eut à soutenir contre le prince Hugues, dont il ne put abattre la puissance, quelque effort qu'il fit pour en venir à bout.

Ann. 947, 948, &c.

Ligué avec le roi de Germanie & le comte de Flandre, il s'avance contre les rebelles à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qui tous portoient de gros bonnets de foin, ou pour parer les coups de sabre, ou pour se défendre du froid. Le duc, en habile capitaine, qui sçait se battre en retraite quand il n'a pas l'avantage du nombre, laisse passer le torrent, sans s'y opposer. La prise de Rheims, l'exil de l'archevêque Hugues, le rétablissement d'Artaud, & le ravage du duché de France, furent les seuls fruits de ce nombreux armement. Cette armée alla échouer devant Rouen, dont elle fut obligée de lever le siege, après avoir vu périr un détachement considérable de Saxons, & le neveu d'Othon qui les commandoit.

Dub. Ibid. Guill. Gemet. ibid. c. 11.

Fin de cette guerre.

Les hostilités cependant continuoient avec une fureur opiniâtre, mais sans autre succès que la désolation des provinces où les troupes s'ouvroient un passage. On ne

voyoit de part & d'autre que sieges formés & levés presque en même temps. Hugues le grand ne voyoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, & il avoit un grand nombre de partisans qui secondoient son ambition. Elle fut poussée si loin, que Louis fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'église. Il se rendit au concile que le pape avoit convoqué à Ingelheim, où Othon son allié devoit assister. Ces deux rois y prirent place sur le même siege. Le légat lut tout haut le pouvoir que le souverain pontife lui avoit donné de lier & de délier. Ensuite le monarque François se leva, & demanda justice des attentats d'un sujet qui avoit envahi toute l'autorité du royaume, & ne lui laissoit que le vain titre de roi. Les peres, touchés de son état, excommunierent le vassal rebelle, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Le duc n'osa, ou ne voulut pas comparoître. Ainsi sa sentence fut prononcée dans la même année au concile de Treves, & confirmée à Rome l'année suivante. Hugues, moins effrayé du foudre en lui-même, que des suites fâcheuses qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin se réconcilier avec Louis, lui rendit le château de Laon, & le reconnut pour son souverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur jusqu'à la mort de ce prince, qui périt par un étrange accident.

Ann. 948.

Hist. Remens. c. 35.

Tom. IX, concil. edit. Labb. col. 623.

Flodoard, chr.

Un de ses enfants, nommé Louis, étant mort à Laon, le prince voulut aller demeurer à Rheims. En aprochant de la ville, il vit un loup, qu'il se mit à poursuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber si rudement qu'il en eut le corps tout froissé. On le porta au palais de l'archevêque, où il mourut dans la trente-troisieme année de son âge, & la dix-huitieme d'un regne toujours troublé. Il est enterré dans l'église de S. Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aisé à tromper : défaut assez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qu'il lui en puisse revenir. Il eût été un grand roi dans un

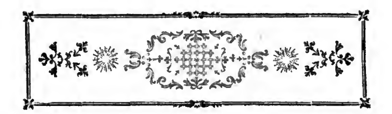
Ann. 954.
Mort de Louis d'Outremer.

Chron. breve frag. hist. Fran. Chron. Floriac.

Ann. 954. Etat plus réglé & plus soumis. Mais pour relever un trône ébranlé par tant d'horribles secousses, il lui faloit des qualités supérieures, & il ne les eut pas.

Louis avoit eu de la reine Gerberge, veuve de Gilbert duc de Lorraine, cinq fils; Lothaire, Louis, Carloman, Charles & Henri: & deux filles, Mathilde mariée quelque temps après à Conrad roi de la Bourgogne transjurane, & Albradde qui fut femme de Renaud comte de Roucy. Des cinq princes, il n'y en eut que deux qui lui survécurent; Lothaire qui lui succéda, & Charles qui fut injustement exclus du trône de ses ancêtres. Le premier n'étoit que dans sa treizieme ou quatorzieme année: le second n'avoit guere plus d'un an. L'aîné que son pere avoit eu la précaution d'associer à la couronne, gouverna seul le royaume: le cadet n'y eut aucune part, contre l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Peut-être étoit-ce une suite du bas âge de ce Prince, ou, ce qui est plus probable, un coup de la politique du prince Hugues, dont l'autorité ne pouvoit qu'être affoiblie par un partage. Quoi qu'il en soit, cet exemple, dont l'expérience a fait connoître tout l'avantage, a depuis passé en coutume, & cette coutume est devenue une loi fondamentale de l'Etat.

On remarque que malgré les troubles de ce regne, on ne laissoit pas de cultiver les Lettres. Foulques le Bon, comte d'Anjou, prince très-religieux, prenoit plaisir à chanter au lutrin. Il aprit que le roi Louis d'Outremer en faisoit le sujet de ses plaisanteries; il lui écrivit ce peu de mots: *Sachez, Sire, qu'un prince non lettré, est un âne couronné.* Mais quelle littérature que celle qui consiste à sçavoir lire, écrire, ou entonner quelques versets!



LOTHAIRE.

TOUTES les affaires étoient en la puissance du prince Hugues. Il pouvoit aisément monter sur le trône ; il aima mieux y élever le jeune Lothaire, qui fut couronné & sacré à Rheims, que de prendre un titre qui lui eut attiré l'envie ou la haine des grands : mais il n'en demeura pas moins maître du royaume, qu'il gouverna avec autant d'autorité, que s'il eut effectivement porté la couronne. La reine Gerberge, mere du jeune monarque n'étoit pas en état de lui refuser ce qu'il souhaitoit. Il possédoit les plus belles charges, & avoit les gouvernements les plus considérables : duc de France & de Bourgogne, il obtint encore le duché d'Aquitaine, qu'on enleva à la maison des comtes de Poitiers, pour l'en gratifier. Telle étoit la grandeur de cet ambitieux sujet, lorsqu'il mourut à Dourdan, peu regreté de la cour qui se voyoit délivrée d'un pesant joug, honoré des éloges de toute la France, qui à sa mort perdoit un grand homme, recommandable par mille qualités héroïques. On dit de lui, qu'il régna vingt ans, sans être roi. Il fut surnommé *Le Blanc*, à cause de son teint ; *Le grand*, à cause de sa taille ; *Le Prince*, à cause de son pouvoir, *l'Abbé*, à cause des abbayes de saint Denis, de saint Germain-des-Prés, & de saint Martin de Tours, qu'il possédoit. Il les avoit héritées de son pere, il les transmit à son fils Hugues Capet. Rien n'étoit plus commun alors, que de voir les seigneurs posséder les grands bénéfices de pere en fils, comme un héritage particulier.

Ann. 956. Mort de Hugues le Grand.

Chr. Flor.

Ann. 956.

Ses alliances & ses enfants.

Hugues descendoit de Robert le Fort, allié à la maison royale, & comte d'Anjou dès le temps de Charles le Chauve. Il comptoit trois rois dans sa famille; Robert son pere, Eudes son oncle, Raoul son beau-frere. Il en sçut soutenir l'éclat, autant par ses grandes qualités, que par les grandes alliances qu'il contracta. L'histoire lui donne trois femmes, toutes d'un sang royal; Rothilde, sœur de Louis le Begue; Ethilde, fille d'Edouard roi d'Angleterre; Hadeuvide, sœur d'Othon roi de Germanie. Il ne laissa point d'enfants des deux premieres: il eut de la derniere trois fils; Hugues Capet qui fut roi; Othon & Eudes ou Henri, qui furent successivement ducs de Bourgogne; & deux filles, Emme, qu'il maria à Richard duc de Normandie, & Béatrix, qui fut femme de Frédéric, premier duc de la haute Lorraine. Le bas âge de ces princes ne leur permettoit pas de se faire un parti en France. La cour néanmoins ne laissa pas de rechercher leur amitié. Elle trouva le moyen de tirer Hugues Capet des mains du duc de Normandie, à qui il avoit été recommandé, & pour se l'atacher par ses bienfaits, lui accorda le titre de duc de France, que son pere avoit porté. Le roi joignit à cette faveur le don du territoire de Poitiers, & voulut bien confirmer à Othon le cadet, le duché de Bourgogne.

Chron. breve.

Guill Gemet. l. 4, c. 12.

Entreprises de Lothaire.

Le regne de Lothaire n'offre point d'événements qui frapent. Réduit, ou peu s'en faut, à la seule ville de Laon, il fut presque toujours le simple spectateur des guerres que les grands vassaux se faisoient entre eux. On le voit aussi-tôt après son sacre, tenter sur l'Aquitaine des entreprises qui ne lui réussissent pas. Obligé de lever le siege de Poitiers, il se retire dans son petit domaine, sans avoir rien fait que de brûler le Fort de sainte Radegonde. Deux fois Richard, qu'il croyoit surprendre, échape aux pieges qu'il lui tend, & le force enfin à lui confirmer & à ses descendants la possession du duché de Normandie. Plus heureux contre Baudouin III, comte de Flandre, il ravage son pays, surprend

Flodoard. chr.

Dudo. lib. 5.

Arras, emporte Douai avec plusieurs autres places très-fortifiées pour ce temps-là, & l'oblige de demander quartier & la paix. Ce fut au retour de cette expédition, qu'il conclut à Cologne son mariage avec la princesse Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, & d'Adélaïde femme en secondes noces de l'empereur Othon. Ce mariage qui se fit quelques mois après, fut suivi de plusieurs années de calme & de tranquilité : jours glorieux, qui seuls donnent la plus haute idée du gouvernement d'un prince, qui n'ayant que peu de villes, encore moins de troupes, sçut arrêter & contenir l'indocilité de tant de grands vassaux jusqu'alors indomptables. Ann. 956.

Mais les différends touchant la Lorraine ralumerent des guerres, qui eurent des suites bien funestes au sang de Charlemagne. Le roi n'avoit point oublié ses droits sur ce royaume, qui dans l'espace de cent ans avoit si souvent changé de souverain, tantôt soumis aux rois de France, tantôt dépendant des rois de Germanie, quelquefois partagé, d'autre fois réuni, souvent cédé, plus souvent envahi par les uns ou par les autres. Il n'atendoit que l'occasion de le reprendre, lorsqu'Othon II fit un coup de politique, qui en divisant la famille royale, le délivroit des continuelles insultes de Charles, frere de Lothaire. Ce jeune prince n'avoit eu d'autre partage que la cession de tous les droits que le monarque pouvoit avoir sur cet Etat, si long-temps possédé par ses ancêtres. Il étoit brave, inquiet, & peu content de n'être que sujet, avec un revenu très-médiocre. L'empereur lui fit offrir le duché de la basse Lorraine, qui comprenoit le Brabant, & toutes les provinces entre le Rhin & l'Escaut jusqu'à la mer : mais à cette condition qu'il le tiendroit à hommage, & comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles reçut l'offre avec joie, prêta serment de fidélité, & fixa sa demeure à Bruxelles. Cette démarche aliéna l'esprit des François, qui ne virent qu'avec indignation le frere de

Ann. 975. Il fait la guerre au roi de Germanie.

Guill. Nang. in chr. Sigeb.

Ann. 977.

leur roi, vassal d'un prince étranger ; ce fut l'époque de sa perte, ou plutôt le motif qui lui donna l'exclusion à la couronne, & la fit passer sans retour dans une autre famille.

Il entre en Lorraine.

Le roi sur cette nouvelle entra à main armée dans la haute Lorraine, se saisit de Metz, & y reçut l'hommage de la plupart des seigneurs. Il s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il pensa surprendre l'empereur, comme il étoit à table. La ville fut abandonnée au pillage. Othon à son tour courut presque toute la France avec une grande armée, & vint mettre le siege devant Paris, où il vouloit, disoit-il, chanter un *Alleluia*. Hugues Capet à qui il fit porter cette parole, sçut l'en empêcher par une résistance & des sorties si vigoureuses, qu'enfin les Allemands furent obligés de se retirer. Lothaire cependant avoit rassemblé son armée : on poursuivit l'ennemi jusqu'à la forêt des Ardennes. On l'ataquoit sur-tout au passage des rivieres, & on lui tua tant de monde qu'il ne ramena pas dans son pays la sixieme partie de son armée. Geoffroi comte d'Anjou, surnommé *Grisegonelle*, à cause d'une casaque grise qu'il portoit ordinairement, se signala tellement en cette occasion, qu'il obtint du roi pour lui & ses successeurs la charge de grand sénéchal de France : dignité qui avoit beaucoup de raport à celle de connétable, telle qu'on l'a vue au plus haut point de sa gloire. Elle a subsisté depuis Pepin jusqu'à Philippe-Auguste.

Glabert. l. 3, c. 3.

Hugo de Clericis.

Ann. 986.

Mort de Lothaire.

Tant d'avantages n'eurent aucune suite Lothaire entra dans toutes les villes de Lorraine, mais il ne les garda pas. Il n'avoit pas assez de troupes pour y mettre des garnisons. Les circonstances d'ailleurs ne permettoient pas de faire de longues expéditions. Les vassaux n'étoient obligés de servir qu'un certain temps. Il se rendit à Compiegne, où avant que de congédier les seigneurs, il leur fit reconnoître pour roi son fils Louis, qui n'avoit que douze ans. On travailloit cependant à la paix. Elle fut enfin conclue à des conditions plus avantageuses

Nang. in chr.

gences qu'Othon ne devoit l'espérer. Lothaire lui céda la Lorraine, à la charge qu'il la tiendroit en fief de la couronne de France. Tous les historiens se récrient contre un traité qui donne tout au vaincu, & rien au vainqueur, que le seul nom de souverain. Mais il s'en repentit bien-tôt, & sans se soucier de ses serments, il se jeta sur cette malheureuse province, prit Verdun, & ravagea tout le pays. C'est le dernier exploit mémorable de ce prince. Il mourut l'année suivante à Rheims, dans la quarante-cinquieme année de son âge, & la trente-deuxieme de son regne. Il est enterré dans l'église de saint Remi, où l'on voit encore son tombeau : quelques auteurs le font mourir empoisonné par la reine Emme sa femme. Envain on leur objecte les tendres expressions de douleur tracées dans les lettres qu'elle écrit à ce sujet à l'impératrice Adélaïde sa mere : ils les regardent plutôt comme des traits de l'éloquence de Gerbert qui servoit alors de secrétaire aux évêques & aux princes, que comme les véritables sentiments de cette licencieuse princesse. La crainte qu'on n'éclaircît les bruits désavantageux qui couroient de sa conduite, l'ambition & l'envie de régner sous le nom de son fils, ses liaisons enfin & ses intrigues avec les Impériaux & les Lorrains, tout contribue à confirmer ce soupçon. Il y auroit cependant de la témérité à prononcer sur ce ténébreux mystere.

Ann. 986.
Hugo Flor. c. 3, Duchesn.
Ademar. Chr. Malleac.
Gerbert. epist. 173.

Lothaire fut un prince d'un grand courage, actif, vigilant, qui avoit de grandes vues, qui agissoit avec suite & avec méthode, digne enfin d'un meilleur temps. Maître des esprits, ce qui dans les circonstances où il se trouva doit être regardé comme l'ouvrage d'une prudence consommée, il songeoit à réunir à la monarchie tout ce qui en avoit été aliéné. Peut-être en fût-il venu à bout, si la mort n'eût empêché l'exécution d'une si haute entreprise. On auroit peu de défauts à lui reprocher, s'il eût fait plus de cas de sa parole, & si une inconstance naturelle lui eût permis de soutenir

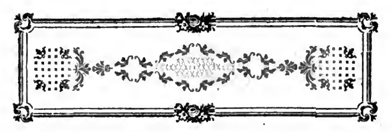
Son caractere.
Glabert. l. 2, c. 3.

Ann. 986.

Mabil. de re diplom. lib. 2, p. 26.

avec force ce qu'il avoit entrepris avec sagesse. L'histoire, outre Louis qui lui succéda, lui donne deux fils naturels, Arnoul qui fut archevêque de Rheims, & Othon qui mourut jeune.





LOUIS V.

LOUIS en montant sur le trône n'y porta ni les grandes qualités de son pere, ni l'estime de son peuple. Ce mépris, suite nécessaire de son humeur inquiete & turbulente, lui eût fermé le chemin de la grandeur, si Hugues Capet son cousin germain ne l'eût pris sous sa protection. Il engagea par son exemple les autres seigneurs à lui prêter serment de fidélité. Le roi fut confié aux soins de ce prince, & la régence du royaume à la reine mere. Emme ne tint pas long-temps les rênes du gouvernement. Accusée d'un mauvais commerce avec Adalbéron évêque de Laon, elle fut chassée honteusement. Elle eut recours à sa mere, femme d'Othon le grand. Déja les Allemands se préparoient à venir fondre sur la France, lorsque la mort du jeune monarque mit fin à toutes les querelles. Il n'avoit que vingt ans. Il fut enterré dans l'église de saint Corneille de Compiegne, où il avoit été couronné du vivant de son pere. On lui a donné le surnom de Fainéant, non qu'il ait vécu dans l'oisiveté & les plaisirs; l'impétuosité de son caractere le met à couvert de ce reproche: mais parce que dans le peu de temps qu'il a régné, il n'a rien fait de mémorable: *Juvenis qui nihil fecit.*

Ann. 987.

Louis est à peine sur le trône, qu'il meurt

Nang. in chr.

Odoran. in chron.

On croit qu'il fut empoisonné, ou par la reine sa mere, qu'il avoit si cruellement persécutée, ou par la reine Blanche sa femme, qui ne l'aimoit pas. Elle étoit fille d'un seigneur d'Aquitaine, & l'avoit déja quité une fois pour retourner dans sa famille: ce qui avoit fait courir de faux bruits peu avantageux à l'un & à

Hugues Capet lui succede.

l'autre. On dit encore qu'il fit un testament, par lequel, à l'exclusion de Charles son oncle, il donnoit son royaume à Hugues Capet; ou selon quelques autres, à la reine Blanche, à condition qu'après sa mort elle épouseroit ce prince, que les vœux de la nation apelerent enfin au trône. Mais il est certain qu'Adélaïde, femme de Hugues, vécut encore quelques années après le couronnement de son mari. Quelle aparence d'ailleurs que Louis ait voulu récompenser l'infidélité de la reine son épouse par le don d'une couronne? Quoi qu'il en soit, ce prince est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait régné sur la France. Il n'avoit point d'enfants. Charles duc de la basse Lorraine, devenoit le légitime héritier : mais il avoit aliéné l'esprit des François, en se rendant feudataire de l'empire d'Allemagne. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Hugues Capet, qui fut le chef de cette auguste famille qui occupe le trône depuis près de huit cents ans, sans que sa descendance ait jamais été disputée : noblesse qu'aucune maison du monde ne peut s'attribuer avec fondement.

Ann. 987.

Idem. Odoran. Gervas. Tilbert. apud Duchesne, t. 3.

Extinction de la famille de Charlemagne.

Ainsi finit l'illustre race des Carlovingiens, après avoir régné sur la France environ deux cent trente-six ans. Elle avoit formé trois branches, qui occuperent séparément trois trônes, l'un en Italie, l'autre en Germanie, le troisieme en France. On remarque que tous trois ont fini sous trois princes qui portoient le nom de Louis. Les rois de cette famille, toujours à cheval, & menant par-tout leurs femmes avec eux, n'avoient presque point de demeure fixe. Charles-Martel & Pepin, lorsqu'ils n'étoient point en armes, faisoient leur séjour à Paris; Charlemagne & son fils à Aix-la-Chapelle ou à Thionville; Charles le Chauve à Soissons ou à Compiegne; Charles le simple à Rheims; Louis d'Outremer à Laon, la seule place forte de son domaine. La chûte si subite d'un empire, qui dès son aurore fut porté au faîte de la gloire, est sans doute un de ces coups frapants de cette Providence qui renverse les trônes, & dispose comme il lui plaît des sceptres &

des couronnes. Mais en même-temps qu'elle nous force d'adorer son pouvoir dans l'élévation d'une nouvelle famille, qui depuis plusieurs siecles fait le bonheur, les délices & l'ornement de la France ; elle ne nous défend pas de rechercher les causes naturelles qui ont précipité la ruine de celle qui l'a précédée. On en remarque plusieurs.

Ann. 987.

L'une des plus frapantes est cette multitude de partages, qui diviserent ce vaste Etat. Réuni sous un seul chef, il se seroit maintenu par la seule terreur de sa puissance : séparé en petites portions, il se trouva sans force & réduit presque à rien. On a vu jusqu'à cinq princes du sang de Charlemagne porter en même-temps la couronne. Mais quels rois ? Des fils dénaturés, des freres ambitieux, de mauvais parents, qui ne cherchant qu'à se détruire mutuellement, aprirent aux sujets à atenter sur l'autorité des souverains, trop foibles pour les contenir & les réprimer.

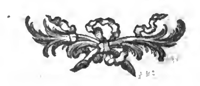
Causes de sa ruine.

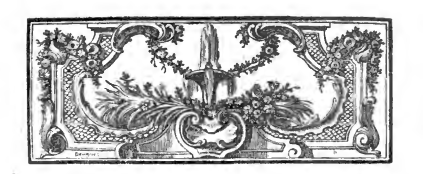
De-là ces entreprises des papes, qui se regardant comme les dispensateurs d'un empire dont ils n'étoient d'abord que les premiers sujets, prétendirent, à l'ombre d'une puissance purement spirituelle, disposer souverainement des Etats. De-là cette énorme autorité des évêques, qui après avoir détrôné le pere à la sollicitation des enfants, se crurent en droit d'élire, confirmer, ou déposer leurs maîtres : prélats ambitieux, plus guerriers qu'ecclésiastiques, sçachant à peine lire, encore moins écrire, redoutables cependant autant par le foudre spirituel, dont souvent, selon l'expression de Pasquier, ils *s'escrimoient indifféremment & trop librement*, que par la puissance temporelle qu'ils avoient usurpée dans leurs villes & leurs dioceses. De-là ces principautés presque indépendantes, que les moines se firent dans le pays où quelques années auparavant ils défrichoient de leurs mains quelques terres, qu'une pieuse libéralité leur avoit abandonnées. De-là ces usurpations des seigneurs, qui se rendirent insensiblement absolus dans les provinces dont ils n'étoient originaire-

Rech. de la France, liv. 3, ch. 22, p. 209.

Ann. 987. ment que les gouverneurs : uſurpations qui devinrent bien-tôt un droit héréditaire, toléré d'abord par foibleſſe, on craignoit de s'atirer des ennemis ; enſuite par néceſſité, on manquoit de pouvoir. Louis, le dernier des deſcendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soiſſons, & quelques autres petites terres qu'on lui conteſtoit. Tel vaſſal auroit pu ſoudoyer ſon maître. De-là enfin ces horribles inondations de Normands, qui pendant près d'un ſiecle déſolerent la France, affoiblie par tant de diviſions, & qui après s'être fait un établiſſement dans ſon ſein, ſe réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité royale. Telle eſt en racourci l'hiſtoire de la décadence de la maiſon de Charlemagne. Elle eut toute la fleur de la jeuneſſe ſous Pepin, la force de la virilité ſous Charlemagne, toute la caducité de la vieilleſſe ſous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin ſon luſtre, ſa gloire & ſon être ſous Louis V, ſurnommé le Fainéant.

On remarque qu'il n'y avoit que très-peu de fêtes ſous la ſeconde race. Les ſeigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur dioceſe : les rois mêmes s'en faiſoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuſe conſtitution de Charlemagne, où l'on voit qu'on les marquoit déja en lettres rouges. C'étoient Noel, ſaint Jean l'Evangéliſte, les Innocents, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la ſainte Vierge; huit jours à Pâque, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte : ſaint Jean-Baptiſte, ſaint Pierre & ſaint Paul, ſaint Martin, ſaint André.





HISTOIRE
DE
FRANCE.



TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LA FRANCE, à la mort de Louis V, n'étoit plus dans l'état florissant où elle se trouvoit lorsqu'elle devint le partage de Charles le Chauve. Divisée en autant de souverainetés que de provinces, elle comptoit presque autant de maîtres que de citoyens ambitieux & puissants. C'étoit toujours un grand royaume, qui s'étendoit des environs de l'Escaut & de la Meuse jusqu'à la mer Britannique, & des bords de l'Ebre jusqu'au Rhône: mais, dit Mezerai, *se gouvernant comme un grand fief*

Ann. 987. Etat de la France au temps de Hugues Capet.

Ann. 987.

plutôt que comme une monarchie, il s'en falloit beaucoup que le pouvoir du roi répondit à l'étendue de sa domination. Chaque province avoit ses comtes ou ses ducs héréditaires : vassaux dont la puissance devint presque aussi redoutable au souverain, que celle des rois voisins de ses frontieres. La clarté de l'histoire demande un précis de ces divers démembrements, & quelques observations sur ceux qi tenoient ces grands fiefs à l'avénement de Hugues Capet à la couronne.

Les comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout le pays entre l'Escaut, la mer & la riviere de Somme, étoit alors gouvernée par Arnoul, second du nom. On a vu que Charlemagne en avoit confié la garde à un comte, qui prit le titre de forestier. On ignore si dès-lors elle devint un fief de la couronne ; mais il est certain que les successeurs de ce comte en ont jouï féodalement, depuis Baudouin, surnommé *Bras-de-fer*, qui épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Ces seigneurs devenus propriétaires d'une province dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs, introduisirent les *sous-inféodations*, & se donnerent à leur tour des vassaux qui ne relevoient que de leurs personnes, comme eux-mêmes ne relevoient que du roi. Telle est l'origine des comtes de Guines, de Boulogne, de Saint-Pol ou de Thérouane, & des seigneurs de Montreuil & de Lille.

Les comtes de Vermandois & de Champagne.

La maison de Vermandois n'étoit ni moins ancienne, elle tiroit son origine de Bernard roi d'Italie, ni moins puissante, elle possédoit, outre le comté de Senlis & plusieurs terres dans l'Isle de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie, & presque toute la Champagne. Mais elle avoit beaucoup perdu de sa puissance par le partage de ses domaines. Robert, fils puîné de Herbert III, est le premier qui ait pris le titre de comte de Troies. Il eut pour successeur son frere Herbert, qui ne laissa qu'un fils, nommé Etienne. Celui-ci étant venu à mourir sans enfants, institua son héritier Eudes ou Odon, surnommé *le Champenois*, petit-fils de Thibaut *le Trichard*, & de Ludgarde, princesse

princeſſe de Vermandois. C'eſt de lui que ſont ſortis les comtes de Champagne, dont la poſtérité s'eſt perpétuée jusqu'à Philippe le Bel, qui réunit cette province à la couronne par ſon mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Ann. 987.

La Bourgogne avoit auſſi ſes ducs ; & dès le temps de Charles le Simple, Richard dit *le Juſticier*, y commandoit en ſouverain plutôt qu'en vaſſal. On a vu ſous Louis d'Outremer, comment elle paſſa dans la famille de Hugues le Grand. Elle étoit alors le partage de Henri, frere de Hugues Capet, ſous l'obligation de l'hommage à ſon aîné. On aprend par pluſieurs anciens monuments, que l'étendue de ce duché ſe trouvoit à-peu-près la même qu'aujourd'hui. La partie qui eſt au-delà de la Sône, étoit partagée entre différents comtes, qui ſont célebres dans l'hiſtoire : tels que ceux de Mâcon, d'Auxonne & de Châlons, qui relevoient de Conrad *le Pacifique*, roi des deux Bourgognes, transjurane & cisjurane, ſéparées depuis long-temps de la couronne de France. On ne parle ni de la maiſon de Vergi, ni des comtes de Nevers & d'Auxerre. On ſçait que c'étoient autant de petits ſouverains, ſous le nom de feudataires des ducs François.

Les ducs de Bourgogne.

Le duché de France n'étoit ni moins conſidérable par ſon étendue, ni moins redoutable par le nombre de ſes vaſſaux. Il comprenoit, outre de vaſtes domaines en Picardie & en Champagne, les ville & comté de Paris, l'Orléanois, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou & le Maine. Ce grand fief poſſédé depuis long-temps par les enfants de Robert le Fort, les rendoit plus puiſſants que les rois mêmes dont ils le tenoient. L'exemple des inféodations leur parut avantageux, ils ne tarderent pas à l'imiter. De-là les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres & de Tours. Mais il eſt à remarquer que ces *ſous-vaſſaux* n'étoient point comptés au nombre des ſeigneurs du royaume. On lit dans les annales de Rheims, que Thibaut le Trichard fut exclus d'un parlement François,

Les ducs de France.

Ann. 987.

parce qu'il n'étoit point vassal de la couronne, mais de Hugues le Blanc.

Les ducs de Normandie.

La Normandie & la Bretagne depuis près d'un siecle avoient été cédées au fameux Rollon : l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foi & hommage. Ce grand Etat étoit alors gouverné par Richard premier du nom, beau-frere de Hugues Capet, qui avoit été élevé à sa cour. Telle étoit la fierté des princes Normands, qu'ils avoient peine à se regarder comme vassaux de la couronne : telle leur indépendance, qu'ils se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi : telle leur puissance, qu'ils auroient pu soudoyer leur maître.

Les ducs de Gascogne.

On voit par un titre de fondation daté du regne de Hugues Capet *, que le duc de Gascogne se reconnoissoit encore pour vassal du monarque François. Ce duché comprenoit toute cette étendue de pays qui est entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux mers, excepté le comté de Comminge & le Conserans. Guillaume Sanche est le nom de celui qui commandoit alors dans cette province, dont il étoit le septieme duc héréditaire. Bien-tôt on la verra devenir un arriere-fief, & passer sous la seigneurie directe & immédiate des ducs de Guienne.

Les comtes de Toulouse.

Les comtes de Toulouse ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut degré de puissance où on les voit élevés sous le regne de Louis d'Outremer. Bornés d'abord au seul comté de ce nom, ensuite héritiers de la principauté du Languedoc, ils joignirent à leur ancien titre la qualité de prince, de duc, de marquis de Gothie ou Septimanie. Il paroît que cette maison avoit beaucoup perdu de son lustre sous les rois Hugues Capet & Robert. Guillaume III, qui vivoit sous le dernier de ces princes, ne prend que le titre de comte d'Albi, de Cahors & de Toulouse. Mais Raimond IV, dit communément de Saint-Gilles, la rétablit dans ses droits, &

* Marca, hist. de Béarn, T. I, pag. 221, 225.

devint un des plus puissants feudataires de la couronne, sous le nom de duc de Narbonne.

Ann. 987.

Les ducs de Guienne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été incontestablement le plus grand fief du royaume, si elle avoit été réunie sous un même chef. On a vu ce qu'il en coûta pour la réduire sous Pepin le Bref, & comment sous Louis le Débonnaire & ses enfants, elle devint un royaume considérable. Depuis Charles le Chauve, elle fut possédée à titre de duché par les comtes de Poitiers; & Guillaume surnommé *Fier-à-bras*, y régnoit avec la qualité de duc, lorsque Hugues Capet monta sur le trône. Mais en succédant aux droits de ses ancêtres, il n'avoit point hérité de leur puissance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de seigneurs, qui sçurent profiter du désordre général de la monarchie, pour se faire des établissements indépendants. Tels étoient les sires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Périgord, qui tous jouissoient de leurs terres à titre de propriété, & presque sans *féodalité*.

Origine des surnoms.

On peut dater de ces temps d'anarchie, de tyrannie & de confusion, l'usage si familier dans la suite aux seigneurs qui n'étoient ni comtes, ni ducs, de prendre des surnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en lisant nos vieux auteurs, qu'autrefois on n'avoit que son nom propre. On imagina sous la seconde race, pour se distinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithete tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité personnelle. De-là ces noms si connus dans l'histoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le Blanc*, Hugues *Capet*. On prétend en effet que ce prince fut ainsi surnommé du mot latin *Capito*, qui signifie au propre une grosse tête, & au figuré un bon esprit. Quelques-uns cependant veulent que ce surnom lui ait été donné à cause d'une espece de chapeau ou chaperon, dont il se servit le premier.

Quoi qu'il en soit, le surnom devint alors générale-

Ann. 987.

ment à la mode. Les nobles le tirerent de leurs fiefs ou seigneuries ; le bourgeois le prit ou du lieu de sa naissance, *le Picard*, *le Normand* ; ou du métier qu'il exerçoit, *le Charon*, *le Meûnier* ; ou de quelque ridicule, *le Roi*, *le Prince*, *l'Evêque* ; ou de quelque défaut naturel, *l'Escaché*, *le Camus*, *le Bossu*. Du Tillet prétend que les surnoms ne sont originairement que des sobriquets, qui tous ont leur signification, & sont intelligibles à ceux qui sçavent les langues anciennes, & sur-tout celles des différentes provinces.

Tel étoit l'état de la France, lorsque le sceptre passa de la famille de Charlemagne dans l'auguste maison qui regne aujourd'hui. Elle trouva tous ces ducs & tous ces comtes en possession, non-seulement de transmettre leurs principautés à leurs descendants, mais d'avoir eux-mêmes des vassaux qui leur rendoient un hommage immédiat. Elle les laissa jouïr tranquilement de leurs usurpations, & ne se mit point en devoir de leur disputer leurs prérogatives. Rien ne prouve mieux le peu d'autorité du souverain dans ces temps de troubles, que la réponse d'Aldebert, comte de Périgord, à Hugues Capet & à Robert son fils. Ce seigneur assiégeoit la ville de Tours, qui apartenoit alors au comte Eudes surnommé *le Champenois*. *Les rois*, dit un ancien auteur, *n'oserent l'en empêcher par la voie des armes : mais ils lui envoyerent seulement demander, qui l'avoit fait comte ? Eh ! qui donc les a faits rois ?* répondit froidement Aldebert, qui continua le siege, & emporta la place.

Hist. Aquit. fragm. t. IV, collect. Duchesn. p. 80, 81.

Ce seul trait suffit pour confondre l'ignorance ou l'adulation de quelques modernes, qui osent avancer que tous les sujets de la monarchie tiennent leurs biens de la libéralité de nos rois, qui en ont fait ou des seigneurs, ou de simples propriétaires, ou des bourgeois *taillables*. On ne s'arrêtera donc point à démontrer l'absurdité d'une opinion si contraire au témoignage de l'histoire. On observera simplement que c'est mal faire sa cour à des princes, qui abhorrent sincérement les

maximes tyranniques du Mahométisme. Nos rois, toujours persuadés que les biens des François sont aussi libres que leurs personnes, ne s'en sont jamais regardés que comme les protecteurs.

Ann. 987.

Hugues Capet brigue la couronne.

Hugues Capet, dans les circonstances orageuses où se trouvoit l'empire François, eut également besoin de courage & d'adresse pour surmonter les obstacles qui lui fermoient le chemin du trône. On dit communément que la couronne lui fut déférée du consentement général de la nation assemblée à Noyon. Mais si l'on en croit une lettre déterrée par Duchesne, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il sçut dissiper avec des troupes celui qui se tenoit alors pour assurer la succession au duc Charles. Cette lettre écrite à Diédéric ou Thierri évêque de Metz, est du fameux Gerbert, lors écolâtre de l'église de Rheims, depuis archevêque de cette même ville, ensuite de Ravenne, enfin pape sous le nom de Sylvestre II *. Voici ses propres termes : *Le duc Hugues a assemblé six cents hommes d'armes ; & sur le bruit de son aproche, le parlement qui se tenoit dans le palais de Compiegne, s'est dissipé dès le onzieme de Mai. Tout a pris la fuite, & le duc Charles, & le comte Reinchard, & les princes de Vermandois..... & l'évêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas pour l'exécution de ce que Sigefrid & Godefroi ont promis.* On remarquera que le duc de France est ici nommé *Bardas*, par allusion à ce qui se passoit alors à Constantinople, où un seigneur de ce nom avoit entrepris d'usurper l'empire sur les enfants de son bienfaiteur & de son maître.

Epist. 59, t. 2; collect. Duchesf. pag. 803.

Ce ne fut donc pas un parlement de la nation qui donna la couronne à Hugues Capet : ce fut ce qui éleve ou renverse les trônes, l'heureux concours de la force & de la prudence. Ce n'est pas qu'il n'eût une naissance

Sa naissance.

* Gerbert fit sur ces différentes translations ce mauvais vers, qui a été conservé comme quelque chose de bon :

Transit ab R. Gerbertus in R, fit papa regens R.

illustre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Paris, & duc de France, petit-fils du roi Robert, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-petit-fils de Robert le Fort, comte d'Anjou & duc de tout le pays d'entre la Loire & la Seine. Une de nos anciennes chroniques parlant de ce comte & de Ranulfe duc de Guienne, dit que c'étoient deux hommes très-puissants, grands capitaines, & les plus considérables de tous les seigneurs de ce temps-là : *Et inter primos ipsi priores.*

Ann. 987.

Chr. Floriac.

Généalogie de Robert le Fort.

Le dessein de cet ouvrage ne permettant pas les dissertations, on se contentera d'indiquer succinctement les diverses opinions sur la généalogie de ce prince si célèbre par lui-même, & plus encore par cette longue suite de rois ses enfants, qui regnent sans interruption depuis plus de huit cent cinquante ans : filiation unique parmi les têtes couronnées.

Helgaud, Reginon, l'abbé d'Ursberg.

Quelques-uns, sur l'autorité de plusieurs anciens historiens, lui donnent une origine saxonne, & le font arriere-petit-fils de ce fameux Witikind, qui résista si long-temps à toute la puissance de Charlemagne, & ne se rendit enfin qu'aux marques effectives d'estime & d'amitié dont ce grand prince l'honora.

M. le duc d'Epernon, hist. de l'origine de la troisieme race.

Quelques autres, sur certaines chartes du prieuré de Perrey communiquées à M. Colbert, prétendent qu'il descend de saint Arnoul par Childebrand frere de Charles-Martel & comte d'Autun, qui eut pour fils Nebelong I, pour petit-fils Childebrand II, & pour arriere-petit-fils Eccard, comte d'Autun comme ses peres. Celui-ci, dit-on, laissa en mourant sa principauté à l'aîné de ses enfants, nommé Thierri, dont le fils Nebelon II, fut pere de Robert le Fort. On conduit même cette généalogie jusqu'à une fille de Clotaire, petite-fille du grand Clovis.

Mém. hist. t. 2, p. 202.

Le comte de Boullainvilliers, en conservant toute la probabilité de l'histoire, mais sans aucun passage des anciens, qui apuie formellement sa conjecture, lui donne pour pere, un prince Allemand ou Saxon, nommé Richard, fils de Beuvin, comte d'Ardenne ; pour

beau-pere, Conrad de Stratlinghen; pour beau-frere, Hugues l'Abbé duc de France; pour niece l'impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve; pour neveux, Boson roi de Provence, & Richard duc de Bourgogne; & pour petit-neveu, Raoul ou Rodolphe, roi de France.

Ann. 987.

Un auteur plus moderne encore, mais non moins célebre, le fait sortir en ligne directe de la famille royale de Lombardie *, par Ansprand, d'abord régent en 703, ensuite roi en 712. Ce prince fut pere de Sigibrand, dont le fils Childebrand, couronné en 738, eut de la sœur de Charles-Martel, Nebelon, comte de Madrie. Celui-ci laissa ses Etats à son fils Théodebert, pere de la reine Ingeltrude & de Robert, qui eut d'Agane, fille de Wicfrid comte de Berri, Robert le Fort comte d'Anjou, & chef de la troisieme race de nos rois. Selon cet historien, la maison régnante compte aujourd'hui plus de mille cinquante ans de la plus haute & de la plus ancienne illustration : noblesse qui n'a point d'égale dans aucune nation, ni dans aucun siecle.

M. le Gendre de St-Aubin, antiquité de la maison de France.

On reconnoît, à travers les incertitudes de tous ces différents systèmes, cette obscurité si respectable, qui fait le caractere de toutes les plus grandes maisons. Les armes qu'elle fournit contre les étrangers, jaloux de la gloire de la famille royale de France, sont d'autant plus invincibles, qu'elles sont tirées de l'époque même de son élévation sur le trône. Un historien qui vivoit sous Hugues Capet & Robert son fils, dit en parlant de Hugues le Grand, qu'il étoit fils de Robert, dont l'origine se perd dans les siecles les plus reculés : *Cujus genus .... valdè in ante reperitur obscurum.*

Glabert. Rodulph. lib. 1, c. 2, p. 4.

Cependant cette grande naissance ne donnoit aux enfants de Robert le Fort aucun droit à la couronne. Si la loi de la succession eût été plus sacrée, Charles au-

Prétextes pour exclure le duc Charles de la couronne.

* Ce sentiment, paroit apuyé sur l'autorité d'un historien contemporain de Robert, qui dit en parlant de ce Prince; *Ejus inclita progenies ...... ab ausonea partibus descenderat.* Helgald. in vitâ Robert. apud Duch. tom. 4, pag. 83.

Ann. 987.

roit été possesseur du trône. Aussi Hugues Capet n'apuya-t-il que foiblement sur la circonstance de son origine; mais il insista beaucoup sur la lâcheté du duc de Lorraine, qui n'avoit pas eu honte de se reconnoître vassal d'un roi autrefois sujet de sa maison. C'étoit à la vérité une action peu séante à un prince du sang de Charlemagne, mais bien pardonnable à un cadet, dont le frere, roi de trois ou quatre villes, ne pouvoit lui faire aucune sorte d'établissement. Hugues néanmoins saisit cette raison pour perdre son rival dans l'esprit des François.

On peignit ce malheureux prince sous les couleurs odieuses d'un transfuge & d'un déserteur, qui s'étoit livré aux ennemis les plus ordinaires de l'Etat. On en conclut qu'en abandonnant ainsi sa patrie, il avoit renoncé à toutes ses prétentions à la couronne. Hugues sur-tout fit beaucoup valoir une prétendue disposition de Louis qui l'apeloit au trône à l'exclusion de son oncle, qu'il ne croyoit pas capable de bien gouverner. La religion même & ses saints *furent de la partie*. On publia par-tout que saint Riquier, dont la dévotion étoit fort à la mode, avoit révélé au duc de France qu'il seroit roi, en récompense de ce qu'il avoit forcé le comte de Flandre à rendre ses reliques, pour être remises dans l'abbaye qui porte son nom.

Hugues prend le titre de roi.

Les esprits ainsi préparés, Hugues qui avoit donné de bons ordres pour être puissamment secouru de ses principaux feudataires, se trouva en état de prendre le titre de roi, dès que Louis fut expiré; & il le prit en effet dans la ville de Noyon. De-là marchant droit à Rheims, suivi d'un corps considérable de troupes, il s'y fit sacrer & couronner par l'archevêque Adalbéron. Charles cependant ignoroit encore la mort du roi son neveu. Aussi les historiens observent-ils qu'il n'y eut aucune opofition au couronnement du nouveau monarque, & que personne ne réclama de la part du duc de Lorraine, seul & unique héritier.

Hugues

Hugues ne cherchoit qu'un titre ; & il n'y en avoit point alors de plus ſpécieux que celui du ſacre. Il ne pouvoit néanmoins ſe diſſimuler l'irrégularité de ſon action. L'habile prince ne s'occupa que du ſoin de la réparer. Ce fut dans cette vue qu'il indiqua un parlement pour le mois de Décembre ſuivant dans la ville d'Orléans, c'eſt-à-dire, hors de la portée de ſon concurrent, & au milieu de ſes plus fideles vaſſaux. Ce fut là que de l'avis unanime de l'aſſemblée, le jeune Robert ſon fils unique, fut aſſocié à la royauté, ſacré & couronné par Seguin archevêque de Sens. On prétend que l'ambitieux pere eut quelque ſujet de ſe repentir de s'être donné ſi-tôt un collegue. L'hiſtoire obſerve en effet, mais ſans entrer dans aucun détail, que cet enfant ſi chéri lui cauſa bien des inquiétudes & des chagrins.

Ann. 988.

Il aſſocie Robert ſon fils à la royauté.

Glabert. Rodulph. lib. 2, *n.* 1.

On remarque que le roi Hugues, depuis la cérémonie de ſon ſacre, ne voulut plus porter ni le ſceptre, ni la couronne, ni l'habit royal : ce qu'il obſerva religieuſement toute ſa vie, même dans ces jours de ſolennités, où les rois ſes prédéceſſeurs ne paroiſſoient jamais qu'avec tout le faſte de leur dignité. On en donne diverſes raiſons. Les uns, avec Guillaume de Nangis, racontent qu'ayant eu révélation que ſa poſtérité régneroit juſqu'à la ſeptieme génération, il crut gagner un degré en ſe privant lui-même des honeurs de la royauté. *Il ne ſçavoit pas*, dit Mezerai, *que ce nombre, dans le langage divin, ſignifie l'étendue de tous les ſiecles.* Les autres au contraire prétendent que ce prince, convaincu du vice de ſon élévation, ne chercha, en renonçant aux droits du trône, qu'à ſe décharger d'une partie de l'iniquité. Il s'aveugloit ſans doute, dit un auteur moderne ; mais *pour le ſoulagement de ſa conſcience, chacun raiſonne comme il lui plaît, ſur-tout en matiere de reſtitution.* Celle qu'il avoit faite quelques années auparavant, lui atira des éloges d'autant plus mérités, qu'un uſage conſtant sembloit devoir l'en diſpenſer.

Boulainvil. Mem. hiſt. t. 2, *pag.* 250.

Ann. 988.

Il remet au clergé les abbayes qu'il possédoit.

On a déja dit que les plus riches bénéfices étoient entre les mains des seigneurs, la plupart gens de guerre & mariés. Hugues lui-même avoit hérité de ses aïeux les abbayes de saint Martin de Tours, de saint Germain-des-Prés, de saint Denis, de saint Riquier, & il en jouïssoit depuis la mort de Hugues le Grand son pere. Il les remit aux religieux avec la liberté des élections dans les endroits où elles avoient lieu suivant les anciens canons. Cette libéralité, imitée par tous les grands du royaume qui se trouvoient dans le même cas, rendit au clergé ses richesses, & avec ses richesses une autorité qui devint redoutable à la postérité de ce prince. Mais pour le moment, elle lui gagna généralement tous les suffrages; & la reconnoissance des prêtres & des moines alla jusqu'à consacrer son entreprise.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux rois ne furent pas si-tôt paisibles possesseurs de leurs Etats. Le duc Charles armoit dans la basse Lorraine, & avec lui Arnoul comte de Flandre, & Herbert comte de Vermandois, tous deux fideles à la maison de Charlemagne, parce qu'ils en sortoient eux-mêmes; celui-ci par les mâles, celui-là par les femmes. Mais malheureusement le premier vint à mourir; & le second, beau-pere du légitime héritier, se voyoit trop exposé à la vengeance des deux monarques, pour oser se déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laissa pas d'entrer en campagne; & dès que la saison put le permettre, il vint à la tête d'une puissante armée mettre le siege devant Laon. La place, forte par sa situation, animée d'ailleurs par la présence de la reine Emme, & par les exhortations de l'évêque Ascelin, nommé aussi Adalberon, sembloit promettre une longue résistance. Le duc cependant l'ataqua avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée avant qu'elle pût être secourue.

Gerbert. epist. 122.

La reine & le prélat demeurerent prisonniers. L'obstination du prince à ne vouloir point les relâcher, indisposa les esprits contre lui; & le clergé, autant par hauteur que par déférence pour la famille régnante, le

chargea de tous les anathêmes eccléfiaftiques : incident très-préjudiciable ; c'étoit en ce temps-là le déclarer déchu de tous fes droits : mais difgrace très-peu méritée, fur-tout par raport à l'évêque, qui loin de fe plaindre de fa prifon, s'aplaudiffoit d'être devenu le miniftre & le favori de fon vainqueur.

Ann. 988.

Hugues n'aprit la perte de Laon qu'avec le plus fenfible chagrin. Il fentoit toute la conféquence de cet échec, fur-tout dans un commencement de regne. Trop habile pour perdre le temps à délibérer, il marcha auffi-tôt à la tête de fes *fideles*, & vint affiéger fon ennemi jufque dans fa nouvelle conquête. Le prince fe défendit en héros. Tout combattoit pour lui : le courage, la prudence, & le bon droit. Le fiege duroit depuis deux mois, fans être plus avancé que le premier jour. Charles enfin fit une fortie fi à propos, qu'il pénétra jufque dans le camp des affiégeants, brûla quelques quartiers, & paffa au fil de l'épée tout ce qui ofa lui réfifter. Le carnage fut fi grand, & la défaite fi entiere, que le monarque, forcé de prendre la fuite, n'échapa qu'à peine à la pourfuite du vainqueur.

Il taille en pieces l'armée du nouveau roi.

La nouvelle de cette victoire réveilla les efpérances des partifans de la maifon de Charlemagne. Guillaume, duc d'Aquitaine, foit atachement fincere pour cette augufte famille, foit jaloufie de voir un de fes *pairs* devenu fon fouverain, foit tous les deux enfemble, refufa conftamment de fléchir fous le joug du nouveau roi. Il ofa par fes difcours & par fes lettres reprocher aux François la violation de leur ferment : & déteftant, dit un ancien auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'affemblée d'Orléans, il fe déclara hautement pour le duc de Lorraine, que fa naiffance & les vœux d'une partie de la France apeloient à la couronne.

Ann. 990.

Hugues oblige le duc d'Aquitaine à le reconnoître pour fon fouverain.

Chron. S. Cybar.

Hugues pénétra d'un coup d'œil toutes les fuites d'une pareille entreprife : il fongea auffi-tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers dont il forma le fiege. Le fuccès ne répondit point à fon attente. Les Aquitains

Ann. 990.

Ibidem.

trouverent moyen d'affamer ſon armée, & après l'avoir battu en pluſieurs rencontres, le forcerent de ſe retirer du côté de la Loire. Le duc le pourſuivit juſque dans le voiſinage de l'abbaye de Bourgneil, & le ſerra de ſi près, qu'il le contraignit d'en venir aux mains. La bataille fut ſanglante, & la victoire long-temps douteuſe : mais enfin elle ſe déclara pour Hugues, & Guillaume ſe vit obligé de le reconnoître pour ſon ſouverain.

Il donne l'archevêché de Rheims à Arnoul, qui le trahit.

Le duc Charles profitant de ſes avantages, s'étoit emparé de Soiſſons & de Rheims : mais il ſe ralentit trop-tôt, & donna le temps à ſon rival d'accourir au ſecours de l'archevêque Adalberon, qui lui refuſoit l'onction royale. Le prétexte du prélat étoit, qu'il n'avoit pas droit de diſpoſer ſeul de la couronne, qui ne pouvoit être légitimement donnée que du conſentement des évêques & des ſeigneurs, comme repréſentant l'Etat entier. Il avoit paſſé légérement ſur cette difficulté en faveur du duc de France ; & il ne la fit valoir en cette occaſion, que parce qu'il ſentoit ce prince trop proche de lui. Hugues en effet reprit bien-tôt la ville de Rheims. Adalberon cependant ne vit point la fin de cette querelle : il mourut ſur ces entrefaites ; & le roi, par une politique dont il eut tout ſujet de ſe repentir, conféra l'archevêché à Arnoul, fils naturel de Lothaire, & par conſéquent neveu de ſon compétiteur.

Il eſt vrai qu'il ſembloit avoir pris toutes les précautions que la prudence peut ſuggérer, pour s'aſſurer de la fidélité du jeune prélat. Il en exigea des ôtages, qui furent l'évêque Bruno, Gilbert comte de Rouci, frere de Bruno, & Gui comte de Soiſſons, leur couſin germain. On lui préſenta une formule d'hommage, ſuivant laquelle il devoit promettre une fidélité inviolable aux deux rois, avec d'horribles imprécations contre ſa propre perſonne, s'il manquoit à ſon devoir. Arnoul promit tout ce qu'on voulut. Il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'une prélature conſidérable par ſes revenus, mais du domaine temporel de la ville, & de quelques autres

places & territoires, dont les archevêques de Rheims s'étoient emparés à la faveur des troubles des derniers regnes. Il jura donc qu'il feroit éternellement fidele, & fit jurer la même chose aux gentilshommes de sa dépendance : mais le serment fut presque aussi-tôt violé que proféré.

Ann. 990.

L'archevêque cependant cherchoit à sauver les apparences. Il fut arrêté que le prince Lorrain ménageroit une intelligence dans Rheims, pour se faire livrer la place. Dudon, gentilhomme tout dévoué aux intérêts du duc, fut chargé de cette délicate commission. Il s'adressa à un prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejeta hautement la proposition : mais instruit plus particuliérement du secret de l'intrigue, il se prêta enfin à tout ce qu'on voulut. Charles, sur ces assurances, détacha Manassés comte de Rethel, & Roger comte de Château-Porcien, qui à la faveur des ténebres de la nuit, s'avancerent avec un corps considérable de troupes jusque sous les murs de Rheims. L'ecclésiastique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduisit dans la ville, dont ils s'emparerent sans résistance.

Charles surprend la ville de Rheims.

Hist. de pos. Arnul. t. IV, collect. Duch.

On se saisit des principaux du clergé. L'Archevêque lui-même fut arrêté & conduit à Laon, où l'on affecta de le traiter en prisonnier d'Etat. Le prélat, pour mieux couvrir son jeu, lança les foudres de l'église contre tous ceux qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ses suffragants de les fraper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette supercherie : il pénétra ou du-moins soupçonna tout le mystere. Arnoul cependant trouva le moyen de se racommoder avec ce prince : mais six semaines après, il le trahit de nouveau & se retira à Laon.

Ibidem.

C'étoit alors le siecle des grandes trahisons. Celle de l'archevêque Arnoul n'entraîna rien de fâcheux pour la maison régnante : celle de l'évêque Ascelin eut des suites bien funestes pour le malheureux Charles. Ce prélat, le favori du prince & le dépositaire de tous ses secrets, entretenoit depuis long-temps un commerce de lettres

Ann. 991.

Il est lui même trahi & livré à son ennemi.

Ann. 991. avec le nouveau monarque : il l'instruisoit de tout ce qui se passoit dans le conseil de son rival, & sur-tout de l'extrême sécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues, sur ces connoissances, se présenta la nuit du Jeudi-saint sous les murailles de la ville. Le traître Ascelin lui en ouvrit les portes, l'introduisit dans son palais, & lui livra Charles & sa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, où ce prince digne d'un meilleur sort mourut deux ans après.

Sa postérité. Charles laissoit quatre enfants : Othon qui fut duc de la Lorraine Mosellanique, & mourut sans postérité: Louis qui, selon quelques-uns, donna commencement à la maison des Landgraves de Thuringe, & selon quelques autres, mourut aussi sans enfants, quelques années avant son frere : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert comte de Hainaut. La reine Isabeau, femme de Philippe-Auguste, descendoit de l'aînée de ces princesses, & les Landgraves de Hesse sont issus de la cadette.

Concile de Rheims où Arnoul est déposé. Telle fut la fin d'une guerre si fatale à la maison de Charlemagne ; & telle est l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de sa famille. Ce prince ne trouvant plus personne qui osât lui contester le titre de roi, ne songea désormais qu'à affermir sa nouvelle domination. L'archevêque Arnoul avoit été pris avec son oncle & renfermé dans la même prison : le monarque entreprit de le faire déposer, & pour cet effet assembla un concile dans l'église de l'abbaye de saint Basle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'affaire à Rome : mais Arnoul évêque d'Orléans, homme célèbre par ses connoissances & son érudition, prouva par plusieurs exemples tirés de l'histoire ecclésiastique, que les évêques devoient être jugés sur les lieux, où il étoit plus aisé d'avoir les preuves nécessaires.

Acta concil. Rhem. c. 28. » Nous croyons, dit le prélat, qu'il faut toujours » honorer l'église de Rome en mémoire de saint Pierre, » & nous ne prétendons pas nous oposer aux décrets

» des souverains pontifes, sauf toutefois l'autorité des » canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Ann. 991.
» Si les papes sont recommandables par la science & par » la vertu, nous n'avons rien à redouter de leur part; » & nous devons encore les craindre, s'ils s'égarent » par ignorance ou par passion. » L'évêque d'Orléans fait ensuite l'histoire des malheurs du saint siege & de l'indignité de quelques souverains pontifes. Il peint Jean XII, surnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus sales voluptés, & comme un séditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il représente Boniface VII comme un monstre, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur.

» Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'église Romaine, juge » toute l'église, & que personne ne la juge elle-même; » qu'on nous mette donc à Rome un pape dont le juge- » ment ne puisse être réformé. Nous respectons l'église » Romaine, nous la consultons : si son jugement est » juste, nous le recevons en paix : s'il ne l'est pas, » nous suivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas » écouter un ange même contre l'Evangile. Si Rome » se tait, comme elle fait à présent, nous consulte- » rons les loix. » Les évêques en effet & le roi lui-même avoient écrit sur ce sujet au pape Jean XV, qui ne fit aucune réponse.

Le concile ne laissa pas de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. On fit d'abord l'exposition de sa félonie : on lut la formule du serment qu'il avoit fait aux rois : on entendit ensuite le prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonstances d'une intrigue dont il avoit été le principal auteur. Le malheureux prélat, qui parut enfin devant ses juges, essaya envain d'éluder un témoignage si authentique & si bien circonstancié : il ne put lui oposer que des discours vagues & peu concluants. Il prit donc le seul parti qui lui restoit dans une si cruelle extrémité : il avoua tout, & demanda seulement qu'on ménageât son honeur.

Ann. 991. Les évêques cependant ne se pressoient point de prononcer sur une affaire si délicate. Ils craignoient que la honte d'une trahison aussi noire que celle d'Arnoul, ne rejaillît sur tout le corps épiscopal. Les uns considéroient sa grande noblesse, les autres avoient pitié de sa jeunesse : tous étoient touchés du triste sort d'un confrere, évêque d'un des premiers sieges de l'église de
C. 51. France, fils & frere de rois. Hugues soupçonna la cause de ce retardement : il se rendit aussi-tôt à l'assemblée, accompagné du roi son fils ; se fit lire les actes du concile, & pressa les prêtres de le terminer incessamment. On fit donc venir Arnoul, qui se reconnut de nouveau coupable. On l'exhorta à se prosterner devant les rois,
C. 50. pour leur demander pardon & la vie. Il le fit d'une maniere si touchante, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants. En même-temps Daïbert, archevêque de Bourges, vint se jeter aux genoux des deux princes, pour solliciter la grace du coupable au nom du concile. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort.

On procéda ensuite à la condamnation de l'archevêque, qui d'une voix unanime fut déposé de l'épiscopat. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire vraisemblablement, l'anneau & le bâton pastoral,
C. 54. & remit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. On l'obligea de lire au milieu de l'assemblée la formule de son abdication : il la signa ; & déclara qu'il déchargeoit le peuple & le clergé de Rheims du serment qu'ils lui avoient fait.

Chron. Flor. frag. tom. IV, Duchesf. p. 142. Ainsi finit ce concile, suivant le récit que nous en laisse le celébre Gerbert : mais la chronique de Fleury-sur-Loire raconte la chose bien différemment. Elle dit que le roi Hugues voulant exterminer la race de Lothaire, fit dégrader l'archevêque Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine. Séguin, archevêque de Sens, s'oposa avec beaucoup de fermeté à cette œuvre d'iniquité : il en reprit fortement le roi dont il s'atira l'indignation

l'indignation. Mais les autres évêques céderent à la crainte ; & souscrivirent lâchement la condamnation d'*un homme de bien.*

Ann. 991.

Gerbert est élu à sa place.

Arnoul fut donc renvoyé dans sa prison d'Orléans, & le clergé de Rheims s'assembla pour l'élection d'un nouvel archevêque. Le choix tomba sur Gerbert, autrefois moine d'Aurillac, depuis précepteur de l'empereur Othon III, & du jeune roi Robert. C'étoit un homme estimé, fort habile dans un siecle où les hommes sçavants étoient rares. Ce qu'il sçavoit des mathématiques, passoit pour des enchantements. Le peuple l'accusoit de magie.

Premiere horloge composée d'un balancier. Origine de l'usage du chiffre arabe.

Huygens de horol. oscillat.

On lui atribue communément la premiere horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On s'en est servi jusque vers le milieu du dix-septieme siècle, que M. Huygens, dit-on, inventa l'horloge avec un pendule, qui en regle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloïde. Ce fut aussi lui qui, à ce que l'on croit, introduisit en France le chiffre Arabe ou Indien, dont on se sert en arithmétique, en algèbre, en trigonométrie & en astronomie. Les Arabes reconnoissent en effet qu'ils ont reçu ces caracteres des Indiens, & ils les apellent *figures Indiennes.* Gerbert avoit pu aprendre cette maniere de compter dans son voyage d'Espagne, où il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles maîtres parmi les Maures ou Sarasins. Il y en a pourtant qui prétendent que Planudes, qui vivoit sur la fin du treizieme siecle, est le premier des chrétiens qui se soit servi de ce chiffre jusqu'alors inconnu dans nos climats.

Premier acte authentique de canonisation.

Le pape cependant, qui avoit paru s'endormir sur l'affaire d'Arnoul, trouva fort mauvais que les évêques de France l'eussent décidée. Il tenoit alors un concile à Rome, où Udalric, évêque d'Ausbourg, fut canonisé. On lut au milieu de l'assemblée sa vie & ses miracles bien attestés : sur quoi le concile ordonna que sa mémoire seroit révérée, déclarant que l'honeur qu'on rend aux saints, retourne à l'auteur de leur sainteté. C'est,

suivant le P. Mabillon, le premier acte authentique de canonisation. Elle consistoit autrefois à mettre le nom du saint dans les sacrés dyptiques, à ériger sous son invocation des églises ou des oratoires, avec des autels pour y offrir le saint Sacrifice, enfin à tirer son corps de son premier sépulcre.

Ann. 991. Mabil. præf. n. 99.

Le pape n'étoit pas le seul qui eût droit de faire des canonisations : toutes les églises & tous les évêques avoient sur cet article un égal pouvoir. Il y a même quelques exemples de canonisations qui semblent faites par un abbé. Ainsi sainte Viborade tuée par les Barbares, ayant fait quelques miracles à son tombeau, l'abbé Engilbert, après en avoir délibéré avec les moines, ordonna d'en faire l'office & d'en dire la messe comme d'une vierge. On ne sçait point quand le droit de canoniser devint une prérogative particuliere au saint siege. Quelques-uns croient qu'Alexandre III, est l'auteur de cette réserve : mais il est certain qu'avant ce pontife, elle étoit reçue absolument & généralement dans toutes les églises. Le P. Mabillon en fixe l'époque au dixieme siecle ; les Jésuites d'Anvers la reculent jusqu'au onzieme *.

Mabil. præf. 5. sec. 1, n. 91.

Acta sanct. Bened. sec. 2, præf. §. VI.

Le pape casse la déposition d'Arnoul.

Le souverain pontife profita de la circonstance du concile de Rome, pour faire casser la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne se crut pas légitimement condamné : il écrivit diverses lettres contre le pape, dont il soutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du royaume, contre la dignité épiscopale, & contre le roi même.

Tom. 9. conc. pag. 944. post concil. Rhem. pag. 146.

« Si l'évêque de Rome, dit-il, peche contre son » frere, & étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'é- » glise, il doit être regardé comme un Publicain. Plus » le rang est élevé, plus la chûte est dangereuse. Ce » n'est point aux évêques qu'il faut apliquer ce que dit » saint Grégoire, que le troupeau doit craindre la sen- » tence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste :

* Propylæum ad acta sanct. Maii. Pag. 173.

» car les évêques ne sont point le troupeau, mais les » chefs & les conducteurs du troupeau. Il ne faut pas » donner occasion à nos ennemis de dire que le sacer- » doce qui est un par toute l'église, soit tellement sou- » mis à un seul, que s'il se laisse corrompre par ar- » gent, faveur, crainte, ou ignorance, personne ne » puisse être évêque sans se soutenir auprès de lui par » de tels moyens. La loi commune de l'église est l'é- » criture, les canons, & les décrets du saint siege, qui » y sont conformes. « Ann. 991.

La fermeté de Gerbert obligea le pape, qui croyoit son autorité blessée, d'envoyer en France un légat, qui assembla par ses ordres un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous du royaume de Germanie. Gerbert y vint & se défendit si bien, qu'on n'osa pour-lors rien décider contre lui. On se contenta d'annoncer un nouveau concile, que l'on devoit tenir à Rheims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon sembloit fini, lorsque les évêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour indiqué pour la future assemblée. Le prélat répondit avec fermeté, « qu'il n'y avoit ni évêque, ni patriarche, ni pape, qui » fussent en droit de défendre l'usage des choses saintes » à un catholique, s'il n'étoit convaincu de quelque » crime, ou coupable de contumace : qu'on ne pou- » voit rien lui reprocher de semblable : qu'il se croyoit » très-innocent : qu'il ne se résoudroit jamais à se » condamner lui-même, en s'interdisant les saints » mysteres. « Il céda cependant aux remontrances de Lidulphe archevêque des Treves, dont il connoissoit la probité ; & l'assemblée se sépara jusqu'au concile de Rheims, qui se tint en effet au temps marqué.

Ann. 995. Concile de Mouzon.

Concil. Mosomens. tom. 9, pag. 747.

Les prélats qui avoient jugé l'archevêque Arnoul, y comparurent pour rendre compte de leur conduite. On leur fit un crime d'avoir osé déposer un métropolitain, sans atendre le consentement du pape. Envain ils ob-

Il rétablit Arnoul.

Ann. 995.

jecterent qu'à de grands dangers il faloit de prompts remedes ; qu'ayant envoyé à Rome pour avoir l'agrément du souverain pontife, leurs députés n'avoient pu obtenir audience ; que le royaume cependant étoit déchiré par les factions & par les guerres civiles ; qu'ils avoient cru devoir pour sa sûreté, ôter à un jeune séditieux le pouvoir de tout renverser & de tout perdre : on ne trouva point ces raisons valables. Le synode déposa le nouvel archevêque : l'ancien fut reconnu de nouveau pour légitime. Hugues laissa décider au concile tout ce qu'il voulut, & tint ferme : Gerbert demeura archevêque de Rheims, & Arnoul prisonnier à Orléans.

Aimoin in vitâ Abbon.

Ann. 996. Mort de Hugues Capet.

C'est le dernier événement remarquable du regne de Hugues Capet. Il mourut l'année suivante à Paris, où à l'exemple de Clovis le Grand, il avoit établi son séjour, & fut enterré à saint Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné neuf & quelques mois. On dit qu'il épousa Blanche, veuve de Louis, dernier roi du sang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adelaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne, Robert qu'il associa au trône ; Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Hainaut ; Adelaïde qui épousa Regnaud I, comte de Nevers, & Giselle qui fut femme de Hugues I, qui d'avoué de l'abbaye de saint Riquier devint comte de Ponthieu. Abbeville, autrefois simple métairie de cette même abbaye, depuis capitale de tout le pays de ce nom, lui avoit été donnée par Hugues Capet, qui la fit fortifier ainsi que plusieurs autres places, autant pour contenir ses vassaux, que pour empêcher les courses des Normands, qui continuoient à désoler les plus belles provinces de France.

Son éloge.

Ce fut un grand prince, aussi consommé dans la politique que dans la guerre ; qui soutint le nom de roi plutôt par adresse & par prudence, que par force & par empire. Sa modération, sa douceur, son habileté l'éleverent sur le trône : son courage & sa sagesse sçurent

l'y maintenir. Il y plaça sa postérité, qui l'occupe encore aujourd'hui avec tant de gloire. Ce seul trait peint un héros, & fait oublier certaines circonstances qui pouvoient fraper davantage dans le siecle où il régna. Alors on le traitoit peut-être d'usurpateur : crime qui n'influe en rien sur ses descendants, dont une possession de plus de huit cents ans rend le droit aussi respectable qu'incontestable : on ne le regarde plus aujourd'hui que comme le chef d'une longue suite de rois illustres par leur zele pour la religion, par leur humanité envers les peuples, par leur amour pour la justice, & sur-tout par les succès qui ont couronné leurs entreprises dans ces derniers temps, qu'on peut regarder comme le comble de la prospérité de cette auguste famille.

L'idée qu'on a toujours eue de la haute sagesse de Hugues Capet, a donné lieu à quelques modernes de le faire auteur de certains établissements, qui n'ont cependant d'autre origine que le consentement mutuel du prince & de la nation. Tel est l'usage qui regarde la succession à la couronne en faveur des fils aînés, à l'exclusion des cadets : tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des rois, même au défaut des légitimes. On a vu un exemple du premier dans la personne de Lothaire, qui ne fit aucun apanage à Charles son cadet ; & le second étoit déja passé en loi sous la seconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait succédé au trône. On n'en excepte que l'empereur Arnoul, qui toutefois dut son élévation, moins au droit de succession, qu'à la force & à l'usurpation. Hugues ne fit donc que suivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauslin son fils naturel, qui fut abbé de Fleury & archevêque de Bourges.

Origine du mot de Pairs.

On lui attribue encore l'institution de la pairie : c'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire. On remarquera que le terme *Pair* est aussi ancien que la monarchie. Il vient du mot *Par*, qui signifie égal ou confrere. On ne s'en est servi que dans ce sens sous la premiere & la seconde race. Les rois, fils de Louis le

Ann. 996.

Débonnaire, s'apelent *Pairs* dans le fameux traité de partage qu'ils firent à Verdun. Dès le temps de Charlemagne, Chrodegrand évêque de Metz, donne ce nom à des évêques & à des abbés : Dagobert plus d'un siecle auparavant l'avoit donné à des moines. Louis le Débonnaire dans une de ses ordonnances, défend aux soldats de forcer leurs *Pairs* à boire : *ut in hoste nemo Parem suum bibere cogat.* On verra par la suite, que lorsque les villes eurent acquis le droit de *communes*, elles qualifierent leurs juges du nom de *Pairs-Bourgeois*. Mais insensiblement on s'est accoutumé à ne donner ce titre qu'aux gentilshommes possédant des fiefs héréditaires & patrimoniaux.

Capit. Ludov. Pii, lib. 4, art. 77.

Qui étoient ceux qu'on apeloit proprement Pairs, & leurs fonctions

On apeloit donc proprement *Pairs*, les vassaux qui relevoient immédiatement d'une même seigneurie : non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient *Pairs* entre eux, tenant leurs fiefs d'une même personne, de la même maniere, & sous la même obligation de rendre foi & hommage, de servir le seigneur dans ses guerres, de se trouver aux cérémonies éclatantes qui l'intéressoient, enfin de l'aider à tenir sa justice. Car les *Pairs* étoient juges dans toute l'étendue de la seigneurie dont leur pairie étoit une mouvance. Il en faloit au moins deux, présidés par leur chef, pour rendre un jugement. La loi ne leur accordoit point voix délibérative dans les affaires où ils étoient parties. On voulut envain la faire valoir contre le roi : il se maintint dans la possession de juger les procès même où il étoit intéressé, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de la couronne.

Loiseau, des grandes seign. chap. 5 & 8.

Distinction parmi les pairs.

On doit conclure de tout ceci, qu'il y avoit autant de pairies dans le royaume, que de fiefs mouvants nuement & sans moyen d'une certaine seigneurie. Mais tous les pairs ne jouissoient pas de la même considération. Ceux du roi, qui rendoient un hommage immédiat à la couronne, étoient de plus grands seigneurs que ceux du comte de Champagne, qui n'en étoient que les arriere-vassaux. Ceux-ci, exclus du parlement

de la nation, n'avoient point séance parmi les seigneurs du royaume : ceux-là, juges de toutes les questions qui intéressoient l'Etat, composoient ce qu'on apeloit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des *pairs*.

Ann. 996.

Tous les barons de la couronne étoient pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni restreint aux seuls ducs & comtes. Tous les barons qui relevoient immédiatement du roi, étoient également *pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'essence de la pairie. On lit dans l'histoire de saint Louis, que ce prince ayant fait un réglement au sujet des Juifs, il fut ratifié & aprouvé par les barons & les *pairs*, qui le souscrivirent indistinctement : ce qui semble prouver que la préséance des *douze pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du regne de ce monarque. Ce n'est que vers le quatorzieme siecle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de baron, comme moindre que celle de duc ou de comte.

Chantereau, preuves du traité des fiefs, pag. 209.

La pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Aussi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les ducs & les comtes se qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze. Quelle est l'époque de cette réformation? C'est de tous les points de notre histoire le plus controversé & le moins dévelopé. On n'a là-dessus que des conjectures, toujours plus aisées à combattre, qu'à établir solidement.

Diverses opinions sur la réduction de la pairie à douze.

Les uns font remonter cette institution jusqu'à Charlemagne, origine romanesque ; qui n'a de fondement que dans les contes apocriphes de l'archevêque Turpin. Les autres la raportent à Hugues Capet ; mais sans aucun monument qui apuie leur opinion. Favin l'atribue au roi Robert, qui, dit-il, l'inventa comme un grand conseil secret d'Etat, composé de six ecclésiastiques & de six grands seigneurs, les honorant du titre de pairs. Il n'a pas fait réflexion sans doute qu'au commencement de la troisieme race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons-

Théatre d'honeur & de chevalerie.

fur-Marne, n'apartenoient pas encore à leurs évêques. Ce ne fut que fous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'évêché. Du Tillet croit que cette réforme de la pairie eft l'ouvrage de Louis le Jeune, lors du facre de Philippe-Augufte fon fils. Ce prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette éclatante cérémonie, choifit parmi le grand nombre de prélats & de feigneurs, vaffaux immédiats de la couronne, les douze qui ont toujours été diftingués depuis pour cette illuftre fonction : diftinction cependant qui n'a rien ôté de la dignité des anciennes baronies du royaume : elles font toujours demeurées véritables pairies de France ; mais il n'en rejaillit plus rien fur la perfonne comme auparavant. Les douze pairs au contraire ont toujours eu droit, en vertu du feul titre de leur pairie, d'affifter aux audiences tant du parlement, que de la chambre du confeil, aux lits de juftice, & aux autres cérémonies d'éclat.

Ann. 996.

Recœuil des rangs, chapitre des pairs de France.

Etat du commerce & des fciences fous Hugues Capet.

La France démembrée fous Hugues Capet, languiffoit dans la pauvreté & la barbarie. La Grece & l'Italie avoient de belles manufactures : les François ne pouvoient les imiter dans des villes fans privileges & dans un Etat fans union. On connoiffoit à peine le commerce de proche en proche. Tout le monde fçait l'anecdote d'un abbé de Cluni, qui, follicité d'amener des religieux à faint Maur-des-Foffés, s'excufe d'entreprendre un grand voyage dans une contrée étrangere & inconnue. L'ignorance étoit fi profonde, qu'on fçavoit à peine lire, encore moins écrire. On n'avoit d'autres titres de poffeffion que l'ufage, d'autres actes de mariage que la tradition. Il arrivoit de-là qu'on étoit fouvent expofé à contracter des alliances dans un degré défendu : ce qui devint une fource féconde de divorces & de féparations fcandaleufes. Les clercs ou eccléfiaftiques fcurent profiter de la circonftance pour fe mettre en crédit. Comme ils étoient les feuls inftruits, *Ils fe lottirent*, dit Pafquier, *les clefs tant de la religion que des lettres : encore que pour bien dire, ils n'en euffent*

In vitâ D. Buchardi, tom IV, Duchefne, p. 117.

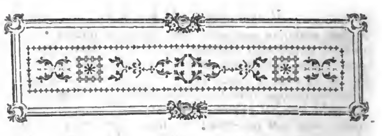
Recherches de la France, t. 1, liv. 8, ch. 13, pag. 786.



Ann. 996.

euſſent proviſion que pour leurs portées , n'étant notre nobleſſe aucunement attentive à ſi louable ſujet. Or de cette aſnerie ancienne advint que nous donnaſmes pluſieurs façons au mot de clerc , *lequel de ſa naïve & ordinaire ſignification appartient aux eccléſiaſtiques ; & comme ainſi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fiſſent profeſſion des bonnes lettres , auſſi par une métaphore nous appellaſmes* grand clerc *l'homme ſçavant ,* mauclerc *celui qu'on tenoit pour bête ,* clergie *pour ſciences ; & forgeaſmes de-là ce proverbe François ,* parler Latin devant les clercs : *ce que les Romains vouloient dire par cet adage ,* ſus Minervam.





ROBERT.

Ann. 996. Robert regne ſans contradiction.

HUGUES CAPET, pour fixer le ſceptre dans ſa famille, avoit eu la précaution, ainſi qu'on l'a remarqué, d'aſſocier ſon fils Robert à la royauté. Ce jeune prince né, baptiſé, & couronné à Orléans, avoit à peine vingt-ſix ans, lorſque ſon pere & ſon collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les ſoins du gouvernement, on le reconnut ſans peine pour ſouverain. Auſſi les commencements de ſon regne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le décret du concile de Mouzon, étoit toujours traité en priſonnier d'Etat. Le pape d'ailleurs menaçoit de caſſer le mariage du monarque avec Berthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois, fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu ſur les fonts de baptême un des enfants de la princeſſe: elle étoit de plus ſa couſine au quatrieme degré : double empêchement qui demandoit une diſpenſe, qu'on n'accordoit alors que très-difficilement.

Hiſt. Franc. fragm. Duch. t. 4, pag. 85.

Ann. 997. Le pape caſſe le mariage du roi.

Robert aimoit tendrement la reine : il n'oublia rien pour prévenir une ſéparation, dont l'idée bleſſoit également ſon cœur & ſa gloire. Il crut qu'en rétabliſſant Arnoul, il obtiendroit plus facilement de Rome la confirmation d'une union qui faiſoit ſon bonheur : il remit donc ce prélat en liberté, & le renvoya dans ſon archevêché. Mais cette complaiſance ne produiſit aucun effet ſur l'eſprit du pape. Les ſeuls troubles d'Italie ſuſpendoient le coup que ce prince redoutoit. Grégoire V

Abbo, epiſt. 1.

tenoit alors le souverain pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande naissance, créature & parent de l'empereur Othon III, esclave des volontés de son bienfaiteur & de Gerbert, tous deux ennemis de la maison de France. Ce pontife avoit été chassé de son église par Crescent, consul de Rome, qui fit élire à sa place, sous le nom de Jean XVI, un moine Grec apelé Philagathe : il ne fut pas plutôt rétabli, qu'après avoir fait crever les yeux & couper la langue & le nez à son rival, il assembla un concile, où il fulmina la sentence qui cassoit le mariage du monarque François.

Ann. 997.

Petr. Dam. l. 1, epist. ult. ad Cadal.

Chron. Saxon.

Le décret porte que le roi Robert quitera Berthe, qu'il a épousée contre les loix ; que tous deux feront sept ans de pénitence, suivant les canons & l'usage de l'église ; le tout sous peine d'anathême ; qu'Archambaud archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale ; que tous les évêques enfin qui ont assisté à la célébration de ce mariage incestueux, seront suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction au saint siege. Les prélats obéirent, & leur soumission apaisa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Concil. t. 9, pag. 772.

Robert, outré d'un procédé jusque-là sans exemple, refusa de se soumettre à un jugement qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité royale. Grégoire, par une hardiesse qui paroîtroit incroyable, si elle n'eût été autorisée par la politique & la superstition, excommunia le prince & mit son royaume en interdit : c'est-à-dire qu'il défendit à toute l'église de France de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, enfin d'enterrer les morts en terre sainte. On n'avoit encore rien vu de semblable dans la Gaule. Le peuple consterné de ce terrible coup, déféra si humblement aux ordres du pape que le monarque se vit généralement abandonné de ses courtisans & des ses propres domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs qui faisoient passer par le feu tout ce qui avoit été servi sur sa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

Robert est excommunié.

Hist. Franc. fragm. loc. cit.

Idem Dam. l. 2, epist. 15, Duch. com. 4, pag. 145.

Ann. 997.
Il cede à la crainte d'une révolte générale.

Les murmures du peuple, la désertion des grands, & la crainte trop justement fondée d'une révolte générale, déterminerent enfin le monarque à plier sous le joug de Rome, & à renvoyer sa femme, qui cependant conserva toujours le titre de reine. Un auteur qui n'écrivit que plus de soixante ans après, donne un autre motif à cette condescendance du roi pour le souverain pontife. Il raporte qu'en punition de ce mariage incestueux, la reine accoucha d'un monstre qui avoit la tête & le cou d'une oie : ce qui épouvanta tellement Robert, qu'il consentit enfin au divorce, fit une confession publique de son péché, l'expia par des jeûnes, & en obtint l'absolution. C'est un conte que la seule superstition peut avoir imaginé : *il n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affaire*, dit un célébre moderne, *que l'audace du pape, & la foiblesse du roi.*

Abrégé de l'hist. univers. t. 1, p. 216.

Ann. 998.
Il épouse Constance, fille du comte de Provence.

Robert, après avoir répudié Berthe, songea à contracter une nouvelle alliance, & épousa Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuse, altiere, impérieuse, qui lui causa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle atira à sa suite une troupe de danseurs, de farceurs, & de jeunes seigneurs livrés au libertinage, qui insensiblement introduisirent le luxe & la débauche dans la cour du roi son époux, & en bannirent la gravité, la simplicité & la modestie. On peut aussi regarder l'arrivée de cette princesse comme l'époque du goût de notre nation pour la poésie en langue vulgaire : goût que les Troubadours accréditerent depuis, & que le temps n'a fait que confirmer. L'éclat des charmes de la nouvelle reine, l'empire qu'ils lui donnoient sur le cœur de son mari, la rendirent enfin si arrogante, qu'elle devint insuportable à tout le monde, même à ses enfants. Le roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ses peines. C'étoit Hugues de Beauvais, comte Palatin, & premier ministre. La reine furieuse de ne pouvoir pas en disposer, eut la hardiesse de le faire assassiner sous les yeux du monarque, qui fit envain tous ses efforts pour

Glaber. lib. 3, c. 9, pag. 38 & 39.

Idem, ibid. c. 2, p. 19, Duchesne, tom. 4.

lui sauver la vie. Le pauvre prince fut obligé de dissimuler, pour éviter de plus grands inconvénients.

Ann. 999.

Le comte de Champagne s'empare de Melun.

Le nouveau mariage du roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce prince aussi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aisément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'assurer un passage sur la Seine : il jeta les yeux sur Melun, que le roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce seigneur n'y entretenoit qu'une foible garnison sous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être éperdument amoureux. C'étoit un jeune homme de vingt ans, d'une aimable figure : il fut favorablement écouté. Les deux amants sçurent tellement ménager l'esprit du mari, qu'ils l'engagerent, moyennant une grosse somme d'argent, à livrer la place qui lui avoit été confiée.

Guill. Gemet. l. 5, 14.

Le comte Bouchard demanda justice de cette usurpation, & le roi prit en main sa défense. Il manda aussitôt Richard II, duc de Normandie, qui s'engagea d'autant plus volontiers dans cette guerre, que le comte de Champagne lui avoit enlevé le château de Dreux, & refusoit de le lui restituer. La place fut donc investie par les deux armées, battue de toutes les machines alors en usage, & forcée en peu de jours. Eudes trouva moyen de s'échaper : mais Gautier fut pris avec sa femme, & tous deux furent pendus sur une haute montagne à la vue de la ville. Les gentilshommes autrefois n'étoient point punis de mort pour rebellion ou félonie : il faloit, pour encourir cette peine, qu'ils fussent coupables de quelque trahison. Alors on les pendoit en un lieu fort élevé, ce crime les dégradant de noblesse.

In vitâ Buchard, tom. 4. Duch. p. 120.

Ann. 1000.

Robert se rend maître du duché de Bourgogne.

Cette premiere guerre fut suivie d'une seconde aussi opiniâtre dans sa durée, qu'intéressante dans son objet. Henri duc de Bourgogne, oncle du roi, & frere de Hugues Capet, avoit épousé Gerberge, comtesse de Dijon, veuve d'Adelbert roi d'Italie. Il mourut quelques

Ann. 1000.

années après ce mariage, ne laiſſant d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Eudes, à qui il donna le comté de Beaune. La ſucceſſion au duché ne devoit regarder que Robert : mais le duc, avant de mourir, avoit choiſi pour héritier Othon-Guillaume, fils du premier lit de la ducheſſe ſa femme, & déja comte de Bourgogne. Ce ſeigneur, ſoutenu de Landri comte de Nevers, de Bruno évêque de Langres, & d'Eudes, comte de Champagne, ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion de ſon héritage & s'empara de toutes les places fortes du pays. Le roi proteſta contre cette adoption, fit ſommer les Bourguignons de lui jurer fidélité, & ſur leur refus, marcha contre eux, ſuivi de Richard duc de Normandie, qui lui amena un ſecours de vingt-deux mille hommes.

Guill. Gemet. l. 15, c. 15.

Le ſuccès ne répondit point à de ſi grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne ſe rendit que par compoſition. Avalon qui n'étoit qu'une bicoque, ſoutint un ſiege de trois mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ſes murs s'écroula de vetuſté. Robert en faiſoit le tour, lorſque cet accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les prélats qui le ſuivoient, en firent un ſecond Joſué, devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho. La ſuite montra que, malgré ſa dévotion, il ne méritoit guere un prodige : il fit pendre une partie des habitants de cette malheureuſe ville, & preſque tout le reſte fut envoyé en exil.

Il ſeroit trop long de raporter en détail les divers ſuccès d'une guerre que les anciens hiſtoriens racontent d'une maniere ſi confuſe, & avec des circonſtances très-différentes. Il ſuffira de remarquer que les Bourguignons ſe défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cauſe. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le ſage parti de ſe ſoumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repouſſé au-delà de la Sône, y fut la tige d'une poſtérité célebre ſous le nom de comtes de Bourgogne ; &

Robert, devenu maître de tout le duché, le donna au prince Henri, son second fils.

Ann. 1003.

Conquêtes des Normands en Italie.

Le nom des Normands commençoit à devenir célèbre en Italie. Quelques gentilshommes de cette nation revenant de la Terre-Sainte, aborderent dans la principauté de Salerne au moment que les Sarasins en assiégeoient la capitale. Un zele de religion les engagea à se jeter dans la place, où ils firent de si grandes actions de valeur, qu'ils obligerent les Mahométans de lever le siege. De retour en Normandie, ils y conterent leurs exploits; & les bienfaits du prince qu'ils venoient de délivrer, exciterent dans le cœur de leurs compatriotes le desir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un d'eux, nommé Osmond Drengot ou Drogon, contraint de quiter le pays pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deshonoré sa fille, alla avec ses quatre freres offrir ses services au prince de Capoue. C'étoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une ville, qu'ils nommerent Averse; & peu à peu ils devinrent ducs de cette même province, que leurs armes avoient soustraite à la domination des Grecs. Bien-tôt ils furent suivis des enfants de Tancrede de Hauteville, gentilhomme du territoire de Coutance, qui avoit douze fils, tous portant les armes, tous d'une bravoure qui a donné un air de roman à cet instant de l'histoire. Tout plia sous ces nouveaux usurpateurs; les Sarasins, les Grecs, & les papes même. La Sicile conquise sur ces trois puissances, devint une nouvelle monarchie, dont Roger, petit-fils de Tancrede, fut le premier roi. Roger II, son fils, y joignit le royaume de Naples, & sa postérité régna sur l'un & l'autre Etat jusqu'aux empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou & de Provence.

Chron. Flor. Duchesn. t. 4, pag. 86.

Ann. 1004.

Robert prend part aux troubles de Flandre.

Robert ne respiroit que la paix. Débarassé de la guerre de Bourgogne, il se flatoit qu'il pouroit se livrer plus tranquilement aux exercices de piété, lorsque tout-à-coup il se vit forcé de prendre quelque part à la que-

relle qui s'éleva dans les Pays-bas. Voici quel en fut le sujet & l'occasion. Othon duc de la Lorraine Mosellanique, fils aîné du malheureux Charles de France, étoit mort, ne laissant pour héritiers que deux sœurs, Hermengarde comtesse de Namur, & Gerberge comtesse de Hainaut. On a déja remarqué que ce duché relevoit depuis long-temps de l'empire. Le roi de Germanie, saint Henri, II du nom, sans avoir égard aux droits & à la qualité des deux princesses, donna l'investiture de ce grand fief à Godefroi, comte de Verdun, de Bouillon, & d'Ardenne. Baudouin *à la belle barbe*, comte de Flandre, avoit l'honeur d'être parent des légitimes héritieres : il prit en main leur défense, & poussa vivement le nouveau duc.

Ann. 1004.

Sigebertus.

L'empereur accourut au secours de son vassal, fit de grands ravages dans le pays, & vint mettre le siege devant Valenciennes. Le comte de Flandre y vola avec les troupes du roi & du duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner son entreprise. L'année suivante Henri reparut avec une nouvelle armée, & se présenta devant Gand, mais avec aussi peu de succès. Baudouin cependant craignit de risquer ses Etats en défendant ceux d'autrui : il consentit enfin à un accommodement. L'empereur lui céda, avec l'isle de Valkeren en Zélande, la ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & hommage. Les comtes de Namur & de Hainaut, ne pouvant seuls soutenir une si grande guerre, eurent recours au monarque François, qui se fit le médiateur & l'arbitre de leur traité. Le duché demeura au comte Godefroi : les princesses eurent en dédommagement quelques terres & une somme considérable, payable en différents termes.

Ann. 1007.

Il s'associe Hugues son fils aîné.

La tranquilité qui suivit cet événement, inspira au roi la pensée de s'associer l'aîné de ses enfants, nommé Hugues. C'étoit un jeune prince doué de toutes les belles qualités du corps & de l'esprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & déja il avoit mérité le surnom de Grand : glorieuse récompense d'un caractere droit, humain,

main, prévenant, affable, bienfaisant. Toute la France qui fondoit sur lui les plus grandes espérances, applaudit à son élévation. La cérémonie de son couronnement se fit le jour de la Pentecôte dans une assemblée générale de la nation à Compiegne, & dès-lors son nom fut mis dans tous les actes publics avec celui du roi son pere. Ann. 1007. *Helgald. in vitâ Roberti reg. t. 4. Duch. pag. 89.*

On découvrit vers ce même-temps une hérésie qui ressembloit beaucoup à celle des Manichéens. Une femme Italienne l'introduisit en France, & deux prêtres François, devenus chefs de parti sous la direction de la dévote, n'omettoient rien pour accréditer la secte. C'étoient Etienne, confesseur de la reine Constance, & Lisoie, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans. Ces hérétiques nioient tous les mysteres de la religion, ne recevant aucun des sacrements, condamnant le mariage, traitant de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien testament sur la création du monde, qu'ils soutenoient éternel, ne croyant ni récompense pour les bonnes œuvres, ni châtiment pour les voluptés les plus criminelles. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, où ils récitoient une espece de litanie en l'honeur des mauvais anges, ne cessant de les invoquer jusqu'à ce qu'ils vissent un démon descendre au milieu d'eux, sous la forme d'une petite bête. Alors on éteignoit les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser. Manichéens en France. *Glaber. l. 3, c. 8.* *Anon. tom. 2. Spicil.*

Le roi n'aprit ces abominations qu'avec la plus sensible douleur, & donna promptement ses ordres pour assembler un concile à Orléans. Il s'y transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les évêques, qui leur demanderent compte de leur foi. Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fonds de leur doctrine. Plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifices pour échaper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qui avoit révélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur systême. Les malheureux, for- Ann. 1008. *Chron. S. Pet. tom. 2, Spicil. pag. 740.*

Ann. 1108. cés jusque dans leurs derniers retranchements, déclarerent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jésus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pu ; qu'il a souffert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas présents, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Tant d'obstination détermina le concile à prononcer leur sentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville sous une cabane, où l'on avoit alumé un grand feu. Ils y alloient avec gaieté : mais dès qu'ils sentirent l'action de la flamme, ils commencerent à crier qu'ils avoient été trompés. On essaya inutilement de les secourir, il n'étoit plus temps, leurs corps furent consumés en un instant, & leurs cendres jetées au vent. On blâma beaucoup le roi d'avoir assisté à leur suplice, & encore plus la reine Constance d'avoir crevé un œil à son confesseur d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Telle étoit alors la mode parmi les dames de qualité : toutes portoient de petites cannes légeres, dont la pomme pour l'ordinaire étoit ornée de la figure de quelque oiseau.

Idem, Glaber. ibid.

On fit de pareilles exécutions dans le haut Languedoc, où cette hérésie avoit infecté quelques familles. On la croyoit éteinte, lorsque deux ans après on découvrit qu'elle avoit fait quelques progrès dans la ville d'Arras. L'évêque nommé Gérard, dont la charité égaloit la capacité, fit arrêter ces nouveaux hérétiques : mais loin de les effrayer par des menaces, il leur parla avec tant de zele, & les instruisit avec tant de bonté, qu'il leur fit entendre raison. Ils verserent des larmes, reconnurent leurs erreurs, & les abjurerent publiquement. Tant il est vrai que ce ne sont pas les échafauds qui font triompher la vérité : la violence révolte les esprits, la douceur les subjugue.

Synod. Attr. tom. 13.

On ne voit pas que durant l'espace de neuf ans, il se soit passé aucun événement considérable dans le royau-

me. On n'en excepte que quelques querelles particulières entre les grands vassaux de la couronne : querelles en quelque sorte étrangeres à l'égard de nos rois, parce qu'elles n'intéressoient que des provinces dont ils n'étoient plus les maîtres : souvent même ils les alumoient, parce qu'elles affoiblissoient ces petits princes. Rarement ils s'en mêloient, & seulement lorsque la raison d'Etat l'exigeoit. Telle fut la guerre qui s'éleva entre le comte de Chartres & le duc de Normandie.

Ann. 1018, 1020.

Nouvelles brouilleries du comte Eudes.

Le comte avoit épousé Mathilde, sœur du duc. Cette princesse étant morte sans enfants, le château de Dreux qui lui avoit été donné pour sa dot, devoit retourner au prince son frere : mais Eudes refusa de le rendre. On arma de part & d'autre. Richard avoit fait bâtir le fort de Tillieres sur la riviere d'Eure : il y mit une forte garnison qui chaque jour faisoit des courses jusqu'aux portes de Dreux, & ravageoit tout son territoire. Le comte forma le dessein de surprendre cette forteresse incommode : il fut lui-même surpris, battu, & mis en déroute. Cet échec ne le rebuta point : il suscita tant d'ennemis au duc, que ce prince, craignant d'être accablé, eut recours aux puissances du Nord sa patrie. Olave roi de Norvege, & Lacman roi de Suede faisoient alors une cruelle guerre aux Anglois : ils vinrent au secours de leur compatriote, descendirent en Bretagne, où ils firent d'affreux ravages, surprirent Dol, qu'ils saccagerent, & s'avancerent à grandes journées vers le pays Chartrain.

Guill. Gemet. l. 5, c. 11.

On se souvenoit encore en France des fureurs des Normands : leur abord inopiné répandit une consternation générale. Robert qui en prévit toutes les suites, n'oublia rien pour délivrer son royaume de deux hôtes si dangereux : il interposa si efficacement son autorité, qu'il vint à bout d'accommoder les deux rivaux. Le comté de Dreux demeura au duc, la ville au comte, & le château de Tillieres ne fut point rasé. L'un des deux rois Normands, Olave, se fit baptiser à Rouen,

& prit le nom de Robert : tous deux se rembarquèrent, comblés des présents du monarque François.

Ann. 1018.

Robert va à Rome visiter le tombeau des saints Apôtres.

Le roi cependant se voyant en paix, & son royaume florissant, voulut faire un voyage à Rome, pour visiter le tombeau des saints apôtres. Il y mena avec lui plusieurs évêques recommandables par leur mérite, & laissa par-tout des marques de sa libéralité. La piété de ce prince croissoit avec ses années. Il avoit fait bâtir l'église de saint Agnan d'Orléans; il en fit faire la dédicace avec une magnificence vraiment royale. Cette église avoit quarante-deux toises de longueur, douze de largeur, dix de hauteur, & cent vingt-trois fenêtres. Le religieux monarque lui laissa par son testament sa chapelle, qui consistoit en plusieurs choses rares ou de prix. C'étoient dix-huit chapes d'étoffes précieuses, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un missel ornés d'ivoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel enrichi d'or & d'argent, avec un onyx au milieu; trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres; cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cents, qu'il avoit fait baptiser solennellement, & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on apeloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Helgald. in vitâ Roberti reg. p. 74.

Ann. 1022.

Entrevue de l'empereur & du roi.

Tout étoit paisible au-dedans & au-dehors du royaume. L'empereur & le roi, pour prévenir tout sujet de rupture, convinrent d'une entrevue sur les bords de la Meuse. Il y eut d'abord quelques difficultés sur le cérémonial : il fut enfin réglé que les deux monarques se verroient dans des bateaux qui partiroient en même-temps des deux rives oposées. Mais l'empereur & l'impératrice, lorsqu'on s'y atendoit le moins, passerent la riviere, vinrent faire visite au roi dans sa tente, & dînerent avec lui. Robert, touché de cette franchise, les régala avec toute la magnificence de ces temps-là, & leur offrit de riches présents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharna-

Glaber. l. 5, c. 2, p. 26.

chés, dont chacun portoit sur sa selle une cuirasse & un casque. Henri choisit un livre d'évangiles, & un reliquaire où il y avoit une dent de saint Vincent. L'impératrice ne prit que deux gondoles d'or. Le roi, dès le lendemain, se rendit au quartier de l'empereur, qui le reçut avec les mêmes honeurs, & lui donna un grand & long repas, en quoi consistoit alors la somptuosité du régal. Le prince Allemand ne voulut point se laisser vaincre en générosité : il fit présenter au monarque François cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles. Ils renouvelerent le traité d'alliance, & s'engagerent d'aller ensemble à Pavie, pour faire signer à Benoît VIII certains articles sur quelques droits litigieux. Mais la mort du pape & de l'empereur rompit ce voyage. Ann. 1023.

La paix dont la France jouïssoit depuis plusieurs années, fut troublée tout-à-coup par des dissentions domestiques. Le jeune roi Hugues se déroba secrétement de la cour, se joignit à plusieurs seigneurs de son âge, & fit le dégât sur les terres du domaine royal. Le motif de cette retraite étoit la dureté & la hauteur de la reine Constance, qui ne vouloit ni lui faire sa maison, ni lui laisser prendre aucune part au gouvernement. La révolte cependant ne fut pas de longue durée. Hugues, réduit à mener une vie de brigand, se jeta sur le Perche, dont le comte, nommé Guillaume, osa l'arrêter prisonnier. Ce funeste échec lui fit faire quelque retour sur lui-même : il implora les bontés de son pere, qui lui pardonna, & voulut bien partager avec lui les honeurs & la puissance du trône.

Ann. 1024. Révolte du jeune roi Hugues.

Glaber. ibid. c. 9.

Cette rébellion est la seule tache à la mémoire de ce jeune prince. Il sçut l'effacer avec avantage, & vécut depuis dans la plus parfaite soumission aux volontés du roi son pere. C'étoit, si l'on en croit les auteurs du temps, l'exemple de toutes les vertus, le pere des pauvres, le protecteur de l'église, l'avocat du peuple, l'ami de tous les gens de bien. La renommée de tant de belles qualités rendit son nom si célebre dans toute

Ann. 1025. Sa mort.

Idem, ibid.

Ann. 1025.

l'Europe, que l'Italie, après la mort de Henri II, le demanda pour empereur. Mais, ajoutent ces mêmes historiens, les péchés du monde le rendoient indigne d'un si rare présent du ciel. Hugues fut enlevé à la fleur de son âge, & sa mort remplit la France de deuil & de tristesse. Il est enterré à saint Corneille de Compiegne.

Ann. 1026. Robert s'associe Henri son second fils.

L'affliction du roi répondit à la grandeur de cette perte : il songea aussi-tôt à s'associer le jeune Henri. C'étoit l'aîné de trois princes qui lui restoient. Constance, qui ne l'aimoit point, n'omit rien pour faire tomber la couronne sur la tête de Robert, son troisieme fils. Mais l'autorité du pere, soutenu du choix de la nation, l'emporta enfin sur la passion & la fureur d'une femme. Henri fut sacré & couronné à Rheims, dans une assemblée générale des seigneurs du royaume. La reine pour s'en venger, chercha toutes les occasions de chagriner le nouveau monarque. Le prince Robert, par une modération digne de tous les éloges, ne voulut point seconder les projets ambitieux de sa mere : il encourut aussi sa disgrace, & devint comme son frere l'objet de ses persécutions. Elles furent si violentes, que tous deux s'échaperent de la cour, prirent les armes, & alumerent une guerre civile dans le royaume. Henri se saisit du château de Dreux : Robert s'empara d'Avalon & de Baune. Le roi aimoit tendrement ses enfants, & il en étoit aimé de même : il n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir.

Idem, ibid.

La couronne toujours héréditaire dans la maison régnante : mais en même-temps élective par raport aux princes du sang royal.

Mém. de Littérat. t. 4, p. 671.

On ne doit point conclure de l'usage si familier aux premiers rois Capétiens d'associer leurs fils aînés, ou que la couronne fût élective entre les grands de l'Etat, ou qu'elle regardât nécessairement l'aîné de la maison royale. Ce seroit une double erreur. On a vu sous la premiere race le trône constamment héréditaire dans la famille de Merovée, & tous les princes ses descendants se succéder sans interruption pendant plus de trois cents ans. Il est vrai que tantôt les freres par-

tagent également la monarchie, tantôt un seul regne au préjudice des autres : quelquefois même un prince d'une branche éloignée est préféré aux enfants du roi dernier mort : mais que résulte-t-il de tous ces faits ? que la couronne, toujours héréditaire à l'égard de la maison régnante, étoit élective par raport aux différents princes de cette maison. Ann. 1026.

On trouve sous la seconde race, même usage, & même forme de gouvernement. *Telle est la coutume de la nation Françoise*, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une lettre à l'empereur Arnoul, *que les grands sans aucune dépendance choisissent un prince de la race royale, pour succéder au roi, quand il est mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du trône, cela ne tire pas plus à conséquence, que de voir Gondebaud élevé sur un pavois dans la premiere race. Bien-tôt l'orage se dissipe. Louis d'Outremer est rapelé d'Angleterre; *& tous les grands*, dit un auteur contemporain, *l'élisent pour régner sur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la couronne.* Paradoxe en aparence, mais qui se trouve éclairci par le double droit que nos princes tiroient également de leur naissance royale, & du choix de la nation.

Flod. hist. ecclef. Rhem. lib. 4.

Glaber. l. 5, *c.* 3, *p.* 3.

L'histoire de l'association de Henri I, prouve qu'au commencement de la troisieme race, la monarchie se gouvernoit encore par le même esprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité incontestablement établie dans la maison nouvellement régnante. C'étoit donc la loi générale, & l'usage invariable du royaume.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux premieres races, seulement entre les enfants des rois. Quelques réflexions sur ce qui se passa à l'occasion du couronnement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le roi*, dit Glaber, *après la mort du prince Hugues commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui restoient seroit le plus capable de lui succéder au royaume.* On sent toute l'inutilité d'une pareille délibération, si le trône

Glaber. l. 3, *c.* 5, *p.* 57.

Ann. 1026. *Inter Fulber. epist. 50, Duch. t. 3, p. 191.*

eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la ligne régnante. Les évêques gagnés par la reine, qui n'aimoit point son fils aîné pour qui le roi sembloit pencher, *demanderent au-moins*, dit un autre auteur du temps, *qu'il ne fût rien décidé pendant la vie de Robert touchant cette grande affaire.* Elle se flatoit qu'après la mort du roi, son crédit l'emporteroit sur celui de ce fils bien-aimé, *qu'elle affectoit de représenter comme un esprit caché, foible, lâche & mou.* Mais que devenoient toutes ces espérances, si la loi du royaume eût déterminé nécessairement les voix des électeurs en faveur de l'aîné de la maison royale ? Cependant le parti du prince Henri prévalut, continue Glaber, *& le choix du roi, soutenu du concours des grands, le mit enfin sur le trône de la France.* Ce trait d'histoire est la solution de toutes les difficultés sur l'hérédité dans la famille régnante. On y voit d'un côté que la succession toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection ; & de l'autre, que ce droit d'élection passive n'étoit point ataché à la seule personne de l'aîné : mais que la nation s'étoit réservé le pouvoir de choisir parmi les enfants du dernier roi, celui qui lui paroissoit le plus propre à gouverner, sans égard à la primogéniture.

Ce ne fut donc point pour fixer la couronne dans leur maison, mais pour éviter les dissentions trop ordinaires dans les élections, que les six premiers rois de la troisieme race crurent devoir de leur vivant faire sacrer leurs fils aînés. Ces associations établirent peu-à-peu l'hérédité linéale & agnatique : ce qui ruina insensiblement le pouvoir électif. Le sceptre parut enfin si affermi dans la famille de Hugues Capet, que Philippe Auguste ne crut pas même nécessaire de faire couronner son fils. La succession dans les aînés de chaque ligne devint une loi fondamentale de l'Etat, & telle qu'elle s'observe depuis plus de sept cents ans, sans que les cadets ou les aînés des branches cadettes ayent fait éclater la moindre prétention au trône.

Le goût des pélerinages commençoit alors à régner.

Le

Le comte d'Anjou, Foulques Nerra, avoit fait un voyage à Jérusalem, où la corde au cou, il se fit traîner tout nud par les rues, & battre de verges par un de ses domestiques, criant à chaque coup : *Seigneur, ayez pitié d'un malheureux parjure & fugitif.* Mais tandis qu'il exerçoit sur son corps ces pieuses cruautés, Eudes comte de Champagne & de Chartres s'emparoit de ses places fortes, & faisoit de grands dégâts sur les terres de son domaine. Le pénitent à son retour leve une puissante armée, va à la rencontre de son ennemi, le joint à Ponlevoi entre la Loire & le Cher, remporte sur lui une grande victoire, & lui enleve Saumur. Cette querelle ne finit que par la mort des deux rivaux. Elle se raluma à différentes reprises. Mais plus vivement que jamais, à l'occasion dont je vais parler.

Ann. 1026. Tentative du roi Robert sur la Lorraine.

La Lorraine avoit été séparée de l'empire François pendant les troubles des derniers regnes. Le roi séduit par l'espérance de la réunir à la couronne, traita secrétement avec les seigneurs du pays. Gothelon leur duc, & le prince Eberard, frere de l'empereur, étoient les chefs de la conspiration. Ils n'eurent pas plutôt arboré l'étendard de la révolte, que Robert se mit en marche pour les soutenir. Mais de peur que le comte de Champagne, esprit inquiet & brouillon, ne le traversât dans son entreprise, il lui fit déclarer la guerre par le comte d'Anjou. Tout étoit concerté de façon que le succès paroissoit infaillible. L'empereur néanmoins, c'étoit Conrad, surnommé *le Salique*, trouva moyen de conjurer l'orage. Il fit faire des offres si avantageuses aux Lorrains, qu'il les détacha de la ligue qu'ils avoient faite avec la France. Le roi se voyant trompé, se retira sans avoir osé rien entreprendre.

Sigebertus.

La guerre cependant continuoit vivement entre les comtes de Champagne & d'Anjou. Le premier, craignant que Robert ne vînt fondre sur lui avec toute son armée, sçut si bien ménager l'esprit de la reine Constance, qu'il l'engagea à faire sa paix avec le roi son époux. Le second, qui n'avoit pris les armes que par

Ann. 1026.

complaisance pour le monarque, se plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagements les plus inviolables: c'est la raison pour laquelle les chroniques d'Anjou disent tant de mal du roi Robert & de toute la Famille de Hugues Capet. Foulques néanmoins ne perdit point courage. On en vint à une bataille rangée. Les deux rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat fut sanglant: mais enfin la victoire demeura au comte d'Anjou, qui força son ennemi à lui demander la paix.

Invention de la musique à plusieurs parties.

Ce fut vers ce même-temps qu'un moine d'Arezzo, nommé Gui, inventa la musique à plusieurs parties. Jusque-là on n'avoit connu que la mélodie, qui consistoit dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. C'est encore la seule qui soit au goût des Orientaux, qui ne peuvent souffrir ce contraste de sons graves & aigus, de diezes, de fugues, de sincopes, en quoi consiste, selon nous, ce qu'il y a de plus merveilleux dans la musique. Gui, né musicien, découvrit à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions, on pouvoit faire chanter ensemble plusieurs voix différentes, & en former une harmonie qui charmât l'esprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, & les six fameuses syllabes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis*.

Apud Baron. an. 1022, & s. tom. 6, Bened. p. 508.

On se servoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le degré de gravité ou de hauteur qu'on devoit donner à chaque ton. Ce fut en 1330 qu'un Parisien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caracteres que l'on a apelés des *notes*, parce qu'elles désignent l'abaissement ou l'élévation de la voix, ses mouvements vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n'y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nommé *Le Maire*. Les gens de l'art l'ont trouvé si commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux maîtres, il fut adopté généralement en Italie & en France.

L'Europe aplaudit à l'invention du moine d'Arezzo. Un enfant par son moyen aprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine aprendre en plusieurs années. Bien-tôt toutes les églises considérables, sur-tout en France, eurent un chœur de Musique. Celui de l'église de Paris étoit très-célebre dès le treizieme siecle. Il faut l'avouer cependant, la musique du religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni ces graces, qui caractérisent celle de notre siecle. Mais toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laissa pas de régner six cents ans. Ce n'est que sous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expressive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorsque *Lulli* fut amené en France par le chevalier de Guise en 1647. Le jeune Florentin étudia sous nos maîtres François, & devint en peu de temps si habile, qu'il tiendroit encore la premiere place entre les musiciens, si notre siecle n'eût produit un *Rameau*. C'est à ces deux hommes célebres que la musique Françoise doit ce haut degré d'élégance & de perfection, où elle est enfin parvenue. Ann. 1030.

Pieuses occupations du roi Robert.

La paix donnoit au roi Robert le moyen d'employer les journées à la priere & à l'étude. C'étoit un prince d'une grande érudition pour le siecle où il vivoit. Il entendoit le latin des livres, & le latin vulgaire. Il se plaisoit à faire des répons ; il y en a de lui qu'on chante encore à l'église. On dit que Constance lui demanda quelques vers à sa louange : malheureusement il n'y avoit rien de bon à dire de cette princesse ; le pieux monarque fit le répons qui commence par ces paroles : *O Constantia Martyrum*. La reine qui n'entendoit pas le latin, fut trompée par ce premier mot : elle crut qu'en effet il avoit composé cette petite piece en son honeur. On veut encore qu'il soit l'auteur de la prose * qui se dit à la messe le jour de la Pentecôte. Il assistoit réguliérement à tout l'office, *chantant toujours avec*

* *Veni, Sancte Spiritus*. L'auteur du livre des dates, pag. 386, dit que l'Eglise est redevable de cette sequence au pape Innocent III.

le chœur , ſouvent même portant chape la couronne en Ann. 1030. *tête , & le ſceptre à la main.* Sa coutume étoit de mettre tous les ans une ſomme conſidérable à bâtir de nouvelles égliſes , à réparer les anciennes , à décorer les unes & les autres.

Tom. 5, Duch. p. 147. C'étoit la dévotion du temps : elle fut même portée juſqu'à détruire les plus belles égliſes , pour les rebâtir à la nouvelle mode , qui ne valoit pas l'ancienne. Les grands du royaume s'empreſſoient à l'envi de mériter le titre de fondateurs. On en a vu qui renverſoient d'une main pour relever de l'autre : pillant les biens de la veuve & de l'orphelin pour en ériger des temples au Seigneur : ruinant cinq à ſix monaſteres , pour avoir la gloire de fonder une abbaye qui leur eût obligation d'une opulence toujours peu convenable , ſouvent même funeſte à l'état monaſtique : comme ſi les dépouilles de l'égliſe & des pauvres , pouvoient être une offrande agréable à Dieu. Il s'eſt cependant trouvé des moines aſſez intéreſſés pour fomenter ces abus. C'eſt trop peu dire ; ils s'oublierent juſqu'à mettre au nombre des ſaints , ceux qui les enrichiſſoient de pareils brigandages.

Ses fondations. La piété de Robert ne ſe reſſentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit ne furent à charge ni au peuple , ni au clergé : on en compte plus de trente , tant d'égliſes que de monaſteres : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus conſidérables ſont ſaint Agnan, ſainte Marie , & ſaint Vincent d'Orléans , ſaint Paul de Chanteuge en Auvergne , ſaint Médard de Vitri , ſaint Léger dans la forêt Iveline , Notre-Dame de Melun , ſaint Pierre & ſaint Rieul de Senlis , ſainte *Helgal. p. 77.* Marie d'Etampes , ſaint Germain l'Auxerrois , ſaint Germain de Paris dans la forêt de Laye , Notre-Dame de Poiſſi , & ſaint Caſſien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce goût de pieux établiſſements , fut l'inſtitution d'un nouvel ordre religieux en Italie , ſous le nom de Camaldules : ordre ſi célebre , par la ſainteté de ſon fondateur , c'étoit Romuald, de l'illuſtre

famille des ducs de Ravenne ; & par l'austérité de sa regle, qui, outre une abstinence perpétuelle de viandes, prescrit six jours de jeûne par semaine. Ann. 1030.

On demandera peut-être comment un prince qui ne possédoit en propriété que les duchés de France & de Bourgogne, a pu trouver de quoi fournir à de si prodigieuses dépenses ? Quels étoient donc les revenus de nos rois au commencement de la troisieme race ? On en distingue de plusieurs sortes : les *produits* des terres domaniales ; ceux de *justice* dans les bailliages & prévôtés royales ; la *gruerie*, le *cens*, les droits d'*entrée* & de *sortie* ; la *régale*, la *monnoie*, le droit de *procuration* ou de *giste*, & les taxes sur les Juifs. On a peine à croire ce que nos monarques ont tiré par la suite tant de cette nation & du droit de *communes*, que des *aides coutumiers*. C'est ainsi qu'on apeloit certain droit que les vassaux devoient à leur seigneur, lorsqu'il faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il lui survenoit une guerre, ou qu'il étoit fait prisonnier. Nous expliquerons plus amplement ces différens usages, quand l'occasion s'en présentera. Il y avoit des officiers préposés pour recevoir ces revenus, & les aporter à Paris dans les trois termes de saint Remi, de la Chandeleur & de l'Ascension. Tel étoit alors le fonds du trésor royal, qui bien administré, donna le moyen au roi Robert de satisfaire, & sa piété, & sa générosité.

Ses revenus & ceux des premiers rois Capétiens.

On raporte de ce prince un trait de clémence, qui semble effacer tout ce qu'on nous raconte d'Auguste & de Trajan. Il fut averti étant à Compiegne que douze scélérats avoient formé le dessein de l'assassiner. On les arrêta, & leur procès fut instruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon roi leur fit donner la communion, après les y avoir fait préparer par la pénitence. Il les admit ensuite à l'honeur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux juges qui les avoient condamnés tous d'une voix, *qu'il ne pouvoit se résoudre à se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table.*

Sa clémence.

Helgal. p. 64.

Ann. 1030.

Son atention ſcrupuleuſe dans le choix des évêques.

Le zele du religieux monarque s'apliquoit particuliérement au choix des évêques : le mérite l'emportoit toujours ſur la naiſſance. Les ſeigneurs en murmuroient ſecrétement : les chapitres mêmes ſe plaignoient que par une indiſcrete piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un temps de paix & de tranquilité, perſonne n'oſoit s'opoſer à ſes volontés. Les princes ſes vaſſaux étoient ſoumis à ſes ordres, & tous ſes voiſins l'aimoient ou le reſpectoient. Henri roi de Germanie, Ethelberd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient ſon amitié, & lui envoyoient ſouvent des préſents. L'archevêché de Bourges étant venu à vaquer, il ſollicita vivement le clergé d'élire Gauſlin, abbé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le chapitre s'en défendit, ſous prétexte que les canons excluoient les batards des honeurs de la prélature. On s'opiniâtra de part & d'autre dans ſes prétentions, & le ſiege vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouïr de leurs revenus que le roi avoit fait ſaiſir, ſe virent contraints de plier ſous le joug de l'obéiſſance. La ſuite fit voir que le mérite du ſujet réparoit pleinement ce qui manquoit à ſa naiſſance.

Gall. Chriſt. t. 1, p. 161.

Quoique nos rois permiſſent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorſqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux évêchés du royaume, ſans aucun concours du peuple & du clergé. Le chapitre de Chartres avoit élu ſon doyen pour évêque : Robert caſſa cette élection, & donna l'évêché à Thierri, chéfecier de la cathédrale. L'évêque de Langres étant mort, ce prince lui ſubſtitua ſucceſſivement Richard & Hugues, qui furent inſtalés, quelque opoſition que puſſent faire les Langrois, à qui ces deux prélats n'étoient pas agréables. Quelquefois le monarque ſe contentoit de déſigner celui qui devoit être élu : ſouvent il permettoit aux égliſes de choiſir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, ſi le candidat ſe trouvoit capable d'un miniſtere ſi ſu-

Gall. Chriſt. t. 3, p. 486.

Chron. S. Benign. Divion. Spicil. tom. 1, p. 459.

blime, & il lui donnoit le temporel de l'évêché. C'est ce qui a fait dire au plus sçavant prélat de ce temps-là, qu'on parvenoit à l'épiscopat par l'élection du clergé, les suffrages du peuple, & le don du roi.

Ann. 1010.

L'atention du monarque ne se bornoit pas à empêcher que des sujets indignes ne remplissent les premieres places de l'église : il veilloit encore sur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans son diocese l'usage d'éprouver les coupables par la communion : Robert lui en écrivit dans les termes les plus forts. *J'en jure*, lui dit-il, *par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honeur du sacerdoce.* Le prélat profita de la réprimande, se tut, & cessa d'enseigner une mauvaise doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne sçait pas précisément quelle étoit son erreur. On voit seulement par la lettre du roi, qu'il atribuoit à la Divinité les souffrances corporelles, & qu'en administrant l'Eucharistie il usoit de paroles différentes de celles de l'église. *Recevez*, disoit-il, *le corps de Notre Seigneur, si cependant vous en êtes digne.*

Fulbert. epist. apud Duchesn. t. 4, p. 174.

On remarquera à cette occasion un usage fort singulier qui s'observoit alors dans plusieurs églises. Le prêtre à son ordination recevoit des mains de l'évêque une hostie consacrée, qu'il ne devoit consumer que dans l'espace de quarante jours, n'en prenant à chaque messe qu'une petite particule. C'étoit, dit Fulbert, une coutume établie en mémoire des quarante jours que Jésus-Christ, après sa résurrection, habita sur la terre, pour se manifester aux hommes. On trouve la même observance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soissons. On lit toutefois dans un ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant sept jours de l'hostie qu'ils avoient reçue de leur prélat : ce qui fut établi, dit-on, pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque & du prêtre.

Fulb. epist. 2.

Mart. de rit. antiq. tom. 2, p. 322, 396.

Telles étoient les pieuses occupations de Robert, lorsqu'il fut ataqué d'une maladie qui l'enleva à Melun

Ann. 1031.
Mort du roi Robert.

dans la soixante-unieme année de son âge, & la quarante-cinquieme de son regne. On transporta son corps à Paris, & de-là à saint Denis où il fut enterré sans épitaphe, ni aucun ornement sur son tombeau. L'image de pierre qu'on y voit aujourd'hui, n'a été faite que plusieurs siecles après. Il avoit eu trois femmes, Ludgarde ou Rosalie, veuve d'Arnoul, comte de Flandre; Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres & de Blois; & Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Il eut de cette derniere Hugues, qui mourut avant lui; Henri, qui lui succéda; Robert, qui eut le duché de Bourgogne; Eudes, qui selon quelques-uns fut évêque d'Auxerre; Adélaïde, qui fut mariée à Renaud comte de Nevers; & Adele, qui fut femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandre.

Ann. 1031.

Son éloge.

On ne vit jamais de meilleur roi, plus sensible aux maux de ses sujets, plus empressé à les soulager, plus regreté de la nation, qui le pleura comme un pere, sous le gouvernement duquel elle vivoit dans la plus profonde sécurité, ne craignant ni l'opression des tyrans domestiques, ni les dévastations des armées étrangeres. C'étoit l'image même de la bonté: sa piété lui fit donner le surnom de *dévot*: sa modération lui mérita celui de *sage*. On ne peut exprimer jusqu'où alloit son atention à prévenir les fautes où Dieu étoit offensé. On raconte que, pour empêcher les faux serments, alors très-fréquents, il fit faire un reliquaire de crystal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs; & un autre d'argent, renfermant un œuf de griffon, sur lequel juroient les gens du commun. C'étoit mal raisonner sans doute, puisque c'est l'intention qui fait le crime: mais le motif nous peint un prince aussi tendre pour ses sujets, que zélé pour la gloire de Dieu. On a dit de lui, & c'est le comble de l'éloge, *qu'il étoit roi de ses passions comme de ses peuples*.

Helgal. p. 78.

Helgal. p. 66.

Les pauvres étoient ses amis: il en nourissoit tous les

les jours trois cents, quelquefois mille : le Jeudi-Saint, il les servoit à genoux ; & leur lavoit les pieds, revêtu d'un cilice. C'est de-là qu'est venu l'usage que la piété de nos rois a consacré, de laver à pareil jour les pieds à douze pauvres, & de les servir à table avec tous les princes & les grands seigneurs de leur cour. La compassion du pieux monarque pour les malheureux alloit quelquefois si loin, que lorsque l'argent lui manquoit, il leur permettoit de le voler, & trouvoit très-mauvais qu'on voulût les en empêcher. Le moine Helgaud raporte que les filoux, sous prétexte de lui demander l'aumône, le suivoient jusque dans son apartement, & lui prenoient impunément tout ce qu'il avoit de plus précieux dans ses poches & sur ses habits. Un d'eux lui ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre : *Retirez-vous*, lui dit le roi avec bonté, *il doit vous suffire de ce que vous avez : ce qui reste poura servir aux besoins de vos camarades.*

Ann. 1031.

Idem, p. 72.

On lui reproche sa foiblesse pour la reine sa femme, à qui il laissa prendre trop d'autorité dans sa famille, dans sa cour, & dans son Etat. On voit peu de mariages plus mal assortis. Constance étoit d'un caractere violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modestie, la libéralité même. Le prince étoit obligé de se cacher pour faire du bien ; & lorsqu'il récompensoit ses serviteurs, il leur disoit toujours : *Prenez garde que Constance ne le sçache.* Un jour allant à l'office du matin, il surprit deux personnes en faute : l'horreur qu'il avoit du péché n'éteignit point la compassion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de son manteau royal, & va aux pieds des autels, demander leur conversion au Seigneur : il apele ensuite *le garde du corps* qui l'avoit accompagné, c'est le nom qu'on donnoit alors à celui qui avoit soin de la garde-robe du roi, lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant sous peine de son indignation d'en parler à qui que ce soit, sur-tout à la reine.*

L'idée qu'on avoit de sa vertu lui a fait atribuer des

Ann. 1031.

miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jeter de l'eau sur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vue. Les malades, ceux sur-tout qui étoient couverts d'ulceres, le suivoient par-tout : il ne dédaignoit pas de les panser de ses propres mains : souvent il les guérissoit, en faisant le signe de la croix sur leurs plaies. On prétend que c'est le premier de nos rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir des écrouelles. On ne voit pas en effet qu'il soit fait mention de cette prérogative avant le onzieme siecle. Il est du-moins certain que Philippe & Louis le Gros touchoient les malades. L'auteur qui raporte ce fait assure qu'il avoit l'honneur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un usage établi depuis quelque-temps.

Origine du privilege accordé aux rois de guérir les écrouelles,

Gilbert. lib. de pignor. sanct.

Cruelle famine en France.

Tous les historiens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuse. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la justice & la paix : mais il eut la douleur de voir la famine ravager plusieurs fois ses Etats. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la seconde si cruelle en France, qu'il se trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger; d'autres qui alloient à la chasse des petits enfants, ou qui se tenoient au coin des bois comme des bêtes féroces, pour dévorer les passants. On vit à Tournus un spectacle qui fit frémir d'horreur. Un boucher exposa publiquement en vente de la chair humaine : il fut arrêté & brûlé : juste châtiment d'une si exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit auberge dans une forêt à trois milles de Macon, massacroit ses hôtes, dont il faisoit d'horribles repas. Il fut découvert par deux passagers, mari & femme, qui eurent le bonheur d'échaper à sa barbarie. On vint l'arrêter dans son hôtellerie, où l'on trouva quarante-huit têtes, tant d'hommes que de femmes & d'enfants, dont il avoit mangé les corps. Un si détestable crime fut expié par les flammes. La misere étoit venue au point, que l'on se vit obligé de faire du pain avec de la terre blanche semblable à l'argile, mêlée avec un peu de farine ou de son.

Glaber. l. 4, c. 4, p. 44.

Ibidem.

Une funeste contagion suivit de près un si terrible fléau. Le défaut de nouriture avoit tellement exténué tous les corps, que l'on se trouva hors d'état de se soulager les uns les autres : les malades étoient sans secours : les morts demeuroient sans sépulture. Ann. 1031.

On dit que tous ces maux furent précédés de signes effrayants. On vit pleuvoir du blé & des poissons dans le pays de Liege : il tomba en Aquitaine pendant trois jours une pluie de sang, qui imprimoit des taches ineffaçables sur la chair, les étoffes, & les pierres, mais qui s'enlevoit aisément de-dessus le bois. On raisonna beaucoup sur ce phénomene singulier. Robert consulta les plus sçavants évêques du temps : c'étoit Fulbert évêque de Chartres, & Gauslin archevêque de Bourges : ils lui donnerent des explications dignes d'un siecle où régnoient l'ignorance & la superstition. Pluies de sang. *Epist. 40 & 41 inter Fulbert. p. 186 & 87.*

C'étoit alors le temps des miracles : tout ce qu'on voyoit devenoit un prodige. On conte qu'un hermite, nommé Bendan, Anglois de nation, s'embarqua un matin avec plusieurs de ses religieux pour aller chercher une solitude inaccessible aux profanes humains. Le saint homme découvre sur le soir une espece d'isle : il y aborde, atache son bateau à quelque chose de cette prétendue terre-ferme, & fait manger ses moines, qui bien-tôt se livrent au sommeil. Le bon pasteur cependant veilloit à leur sûreté. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il aperçut le promontoire aparent voguer du côté de l'Orient ! il éveilla ses compagnons, qui loin d'en être effrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégeoit si visiblement. L'animal, en effet (car ç'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouverent de saints solitaires, qui les édifierent autant par leurs bons traitements que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y raconterent toutes ces merveilles. Superstition du siecle de Robert. *Glaber. l. 2, c. 2, p. 23.*

Un autre prodige, à-peu-près de cette nature, fera encore mieux connoître l'esprit de ce siecle superstitieux. Un gendarme vouloit s'établir dans un riche monastere, pour y boire à discrétion le vin des religieux : le supé- *Chron. Floriac. apud Duchesn. t. 4, p. 141.*

Ann. 1031.

rieur eut l'incivilité de lui en refuser l'entrée : ce qui lui atira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le moine en colere, *grand saint Benoît, souffrirez-vous qu'on traite ainsi vos serviteurs ? Dormez-vous, où êtes-vous fâché contre vos enfants ?* La priere n'étoit pas des plus modestes : elle fut cependant exaucée. Le soldat s'étoit retiré dans une maison voisine de l'abbaye, résolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorsqu'il auroit repris haleine. Il s'y amusa si long-temps à boire, *qu'il but avec son vin le calice de la fureur du Seigneur jusqu'à la lie.* On le jeta mort ivre sur un lit, où le feu prit par hasard, quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes. *Ce qui prouve*, conclut l'historien qui raporte ce fait, *que le saint patriarche n'étoit ni assoupi ni indifférent sur le sort de son troupeau.*

Idée des mœurs de ce temps, tirée des conciles.

Concil. c. 9, p. 884.

Ibid. p. 869.

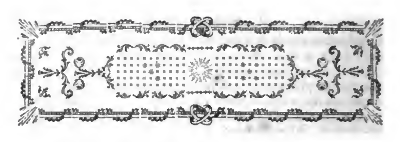
On trouve encore une esquisse des mœurs de ce temps, dans les divers conciles qui se sont tenus sous le regne de Robert. Celui de Selingstad défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour, & ne permet qu'aux rois d'entrer à l'église l'épée au côté. Celui de Limoges en 1031, décida enfin la fameuse question qui avoit si fort agité les esprits en France : sçavoir, s'il faloit donner à saint Martial le titre d'apôtre ou simplement celui de confesseur. Mais il n'osa prononcer anathême contre ceux qui lui refuseroient les honeurs de l'apostolat : cet effort étoit réservé au synode qui se tint à Beauvais l'année suivante. Les peres de Limoges cependant arrêterent que *personne ne pouroit recevoir du pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son évêque.* Le concile d'Anse porta plus loin encore le zele de nos libertés. Il déclara nulle & abusive une bulle de Rome, qui exemptoit les moines de Cluni de la jurisdiction de l'ordinaire. L'archevêque de Vienne, fondé sur ce privilege, avoit ordonné quelques religieux de cette abbaye, sans la permission de l'évêque diocésain. Il lui en demanda pardon, & par maniere de satisfaction, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui four-

nir chaque année la quantité néceſſaire d'huile d'olives pour faire le ſaint crême. Ann. 1031.

Mais de toutes les aſſemblées eccléſiaſtiques de ce temps, la plus remarquable eſt celle qui ſe tint à ſaint Denis au ſujet des dixmes, des offrandes, des préſentations, & des égliſes mêmes. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïques, qui en recevoient l'inveſtiture de nos rois, & ne pouvoient les vendre que de leur conſentement, toujours ſous la condition de donner la préférence aux curés & aux évêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut enfin l'abus de ces poſſeſſions irrégulieres : Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donnerent l'exemple de la reſtitution. Cette générosité eut de grandes ſuites : les ſeigneurs s'empreſſerent à l'envi de rendre à l'égliſe ce que leurs peres avoient uſurpé ſur elle. Les évêques voulurent tirer avantage de ces pieuſes intentions, & firent les derniers efforts pour empêcher qu'elles ne tournaſſent au profit des moines. Abbon, abbé de Fleury, leur réſiſta fortement ; & voyant que le clergé aſſemblé à ſaint Denis alloit prononcer contre l'état monaſtique, il excita contre eux les religieux & les ſerfs de l'abbaye. Ils ſe jeterent ſur les prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de ſe ſauver, ſans avoir rien décidé. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & par ſa vertu, fut bleſſé d'un coup de hache entre les épaules, & eut peine à s'échaper tout couvert de boue. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient ateſtés par des auteurs contemporains ; mais ce qui doit paroître encore plus monſtrueux, c'eſt que perſonne ne ſe mit en devoir de punir les ſéditieux, ni le miniſtere public qui diſſimula, ni les évêques, qui dans cette occaſion oublierent leur foudre.

[f] *Ibid. p.* 771.





HENRI I.

Ann. 1031.

Constance forme un parti pour détrôner le roi son fils aîné.

Le choix du roi Robert, soutenu du suffrage de la plus grande partie des seigneurs du royaume, avoit assuré la couronne au jeune Henri : mais Constance qui le haïssoit, n'avoit perdu ni le désir, ni l'espérance de le renverser d'un trône où il avoit été élevé malgré ses intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un prince qui avoit du mérite ? C'est ce que l'histoire ne dit point. Elle remarque simplement que la mort du pere aluma toute la fureur de la mere, qui se livra à tous les transports du ressentiment le plus vif & le plus cruel. Le comte de Flandre, Baudouin *à la Belle-Barbe*, prince aussi guerrier que politique, Eudes II, comte de Champagne, homme fin, intéressé, toujours prêt à prendre les armes contre son souverain, & plusieurs autres seigneurs de France & de Bourgogne, se joignirent à la princesse. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poissy, Coucy, Puiset, & quelques autres forteresses se déclarerent pour elle, & leverent l'étendard de la révolte. C'étoient alors des places considérables, & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voisines de la capitale, qui atendoit l'événement pour se décider.

Glaber. l. 3, c. 9, p. 37.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, p 148.

Henri se retire en Normandie.

Henri surpris & presque abandonné, sortit de Paris lui douzieme, & gagna Fescamp, où Robert II, duc de Normandie, tenoit alors sa cour. Ce prince le reçut avec tous les honeurs possibles, lui donna une armée, & manda au comte Mauger son oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux sédi-

tieux, mettant tout à feu & à sang sur leurs terres. Il écrivit en même-temps aux gouverneurs de ses villes frontieres de France, leur ordonnant de faire des courses jusqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce duc, de ne faire aucun quartier aux rebelles : sévérité qui peut-être lui a fait donner le nom de Robert *le Diable*.

Ann. 1031.

Le roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper sous les murs de Corbeil, où il fut joint par un grand nombre de vassaux fideles, qui lui amenerent des troupes. Bientôt il se vit une armée considérable, avec laquelle il reprit Poissy, ensuite Puiset, batit le comte de Champagne en plusieurs occasions, & pensa le faire prisonnier. Cette vigueur déconcerta la reine mere & ses partisans, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidele du jeune monarque. Mais Constance, toujours obstinée dans sa haine, ne voulut point entendre parler d'accommodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, son oncle, employa tous ses bons offices pour la réconcilier avec son fils : elle avoit abjuré depuis long-temps tous les sentiments de la nature, elle se refusa opiniâtrément aux plus sages remontrances de la raison. Si elle se rendit enfin, ce ne fut que parce qu'elle vit les alliés se détacher l'un après l'autre, & traiter secrétement avec le roi. La Providence, toujours équitable dans ses dispositions, ne lui donna pas le temps de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année suivante à Melun, & fut enterrée à saint Denis auprès du roi son mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

Il soumet les rebelles.

Ibidem.

Glabert. l. 5, c. 9.

La soumission de la reine fut suivie de celle du prince Robert. Henri lui pardonna généreusement, & lui céda le duché de Bourgogne, dont il avoit lui-même reçu l'investiture du roi son pere. C'est ce Robert qui a donné commencement à la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui régnerent près de quatre siecles. Ils eurent pour successeur Philippe *le Hardi*, fils du roi

Premiere branche royale des ducs de Bourgogne.

Idem, ibid.

Ann. 1031. Jean, chef de la deuxieme maison de Bourgogne, qui finit en la personne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci. Alors ce duché fut irrévocablement réuni à la couronne.

Ann. 1032.

Henri force le comte de Champagne à plier sous le joug.

Idem, ibid.

Le comte de Champagne, *prince plus riche en terres qu'en probité*, c'est l'expression d'un auteur contemporain, persistoit toujours dans sa rebellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui substitua Gilduin, gentilhomme de sa maison. Eudes, comme seigneur d'une partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet archevêché, & le donna réellement à un certain Ménard, qu'il sçavoit être agréable au peuple & au clergé. Le roi, outré de ce nouvel atentat du séditieux vassal, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Il lui fit une si rude guerre, qu'après lui avoir enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens, & plusieurs autres places fortes, il le força de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une soumission inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel apui, se virent contraints, ou de quiter la France, ou d'y demeurer paisibles, aux conditions qu'il plut aux vainqueur de leur imposer.

Wippo in vitâ Conrad. Salic.

Chron. Fiscan.

Le roi, tranquile enfin sur un trône dont il s'étoit montré si digne par sa valeur & son activité, s'apliqua particuliérement à renouveler les alliances que son pere avoit contractées avec les puissances voisines. Ce fut pour les rendre plus stables, qu'il eut une entrevue dans le pays Messin avec l'empereur Conrad *le Salique*, dont il épousa la sœur, nommée Mathilde. Il songea ensuite à reconnoître les obligations qu'il avoit au duc de Normandie. Robert le Diable, pour prix de son zele & de sa fidélité eut les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & de tout le Vexin. C'étoit l'aprocher bien près de la capitale de l'empire François : mais nos anciens rois, plus généreux que politiques, sçavoient mieux faire du bien que prévoir le mal.

Eudes aspire au royaume de Bourgogne.

La disgrace & les humiliations ne purent réprimer la pétulance & l'orgueuil du comte de Champagne. Il n'osa plus

plus troubler le repos d'un roi dont il venoit d'éprouver le courage : mais son inquiétude naturelle lui fit trouver ailleurs de quoi s'occuper. Ce seigneur, *quoique d'une naissance obscure du côté de ses peres, que la maison régnante avoit élevés de rien aux plus sublimes honneurs*, étoit par sa mere (*a*) neveu de Rodolphe III, surnommé *le Fainéant*, roi de Bourgogne. Ce prince n'avoit ni freres, ni enfants. Eudes, toujours dévoré d'ambition, lui fit proposer, ou d'abdiquer, ou dumoins de le faire sacrer de son vivant pour lui assurer la couronne. L'avidité du neveu irrita l'oncle au point qu'étant près de mourir, il envoya à l'empereur Conrad qui avoit épousé Gisele sa niece (*b*), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements royaux. C'étoit lui donner l'investiture du royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses Etats.

Ann. 1032.

Glaber. l. 3, c. 2, p. 9.

Il y fait de rapides conquêtes.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du comte, lorsqu'il aprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honeur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoie offrir la couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad *le Salique*. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux Etats. Tout plie sous son autorité. Eudes, obligé de battre en retraite, offre de lui céder la souveraineté de la Bourgogne, s'il veut lui en donner le gouvernement. La politique ne permettoit pas un pareil accommodement : le caractere du comte le rendoit infiniment dangereux : aussi la proposition fut-elle rejetée avec mépris.

Glaber. l. 3, c. 9.

Ann. 1033.

(*a*) Berthe sœur ainée de Rodolphe, femme en secondes noces du roi Robert, qui fut obligé de la répudier.

(*b*) Elle étoit fille de Gerberge sœur cadette de Rodolphe.

Ann. 1036.

Eudes sur ce refus entre à main armée dans la Lorraine, où il met tout à feu & à sang. Déja il s'étoit emparé de Bar, lorsque Gothelon, duc de cette province, vint lui présenter la bataille jusque sous les murs de sa nouvelle conquête. La victoire fut long-temps incertaine: mais enfin les Champenois furent entiérement défaits, & leur comte tué. On eut beaucoup de peine à le retrouver parmi la foule des morts. La comtesse sa femme eût le courage d'en faire elle-même la recherche, & ne le reconnut qu'à certaine marque qu'il avoit sur le corps. Ainsi périt le seigneur de son temps le plus décrié, fourbe, hardi, entreprenant, quelquefois malheureux, mais toujours à craindre dans ses défaites.

Il est tué.

Idem, ibid.

Ann. 1037. Fin du second royaume de Bourgogne. Commencement de la maison de Savoie.

L'empereur par cette mort devint paisible possesseur de la Bourgogne, dont le second royaume, après avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en province de l'empire. Cette nouvelle couronne lui donnoit la supériorité territoriale, ou du-moins des prétentions de suzeraineté sur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, le Génevois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse & le pays des Grisons. C'est de-là qu'encore aujourd'hui tout ce qui est au-delà du Rhône s'apele terre de l'empire. Dès-lors les sieges de Basle, de Besançon, de Lausanne, de Geneve, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap & d'Embrun devinrent des fiefs impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le seul qui ait jeté les fondements d'une puissance durable, est Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illustre maison de Savoie. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne: il obtint de Conrad, le Chablais, le Valais, & saint Maurice. Ses descendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat, qu'ils tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les têtes couronnées.

Ann. 1039, 1040. Révolte des princes Cham-

Le comte de Champagne laissoit deux fils, dignes enfants d'un tel pere. C'étoient Etienne, qui eut les comtés de Meaux & de Troies, & Thibaud, qui fut

comte de Chartres, de Blois & de Tours. Tous deux abandonnerent leurs prétentions sur la couronne de Bourgogne : mais ce ne fut que pour prendre les armes contre leur souverain. Telle étoit la loi du royaume, que tout feudataire du monarque, avant de prendre possession de ses terres, devoit en faire hommage au roi. Les comtes le refuserent, parce que Henri n'avoit pas voulu secourir leur pere contre l'empereur. Le devoir en effet étoit réciproque entre le seigneur & le vassal. Si celui-ci étoit obligé de servir le supérieur dans ses guerres ; celui-là ne l'étoit pas moins de donner secours à l'inférieur, pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cette raison cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il possédoit à titre de vassal de la couronne, mais pour l'empêcher d'usurper un royaume dont il avoit été institué seul & unique héritier. Ce ne fut donc qu'un prétexte dont les séditieux se servirent pour cacher un autre dessein.

Ann. 1040. penois, & du prince Eudes frere du roi.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 2, p. 148.

Le véritable projet étoit de mettre sur le trône le prince Eudes frere du roi, afin de régner eux-mêmes sous le nom d'un monarque imbécile.

Une ancienne chronique raportée par Duchesne, dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne régna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les auteurs contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en simple particulier, sans autorité, sans domaine, se livra aux pernicieux conseils des ennemis de sa maison : & sur les assurances d'en être puissamment secouru, il fit sommer le roi de lui faire part de la succession de leur pere. Ce fut le signal de la guerre. Eudes se mit aussi-tôt en campagne, & fit d'horribles ravages dans le royaume.

T. 3, p. 361.

Mais la conjuration fut funeste à ses auteurs. Le roi ne leur donna pas le loisir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre son frere, l'assiege dans un château où il s'étoit retiré, le fait prisonnier,

Henri marche contre Eudes, & le fait prisonnier.

Mort du rebelle.

& l'envoie ſous bonne garde à Orléans. Il y a toute aparence qu'il demeura long-temps enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoître que dans la guerre contre Guillaume le Conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du roi ſon frere: c'eſt tout ce qu'on ſçait de ſa deſtinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adverſité ne fut point capable de dompter *ce caractere arrogant & féroce.* Il couroit les provinces, dit-il, exerçant par-tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques ſerviteurs de ſaint Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorſque la nuit le ſurprit dans un village qui étoit encore ſous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetiere, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr: il y fit camper ſa petite armée. On ſervit un grand repas de ce qui avoit été pris ſur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires: c'eſt l'expreſſion de l'anonyme, qui ſemble indiquer qu'on ne ſe ſervoit alors que de lampions: le prince ſe fit ouvrir l'égliſe, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge paſcal pour éclairer ſa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il ſe ſentit frapé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de temps. *Tant il eſt vrai que perſonne, de quelque condition qu'il ſoit, roturier, gentilhomme, ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de ſaint Benoît.*

Ann. 1040. — *Apud Duch. t. 4, p. 151.*

Le roi vainqueur du chef des rebelles, tourna auſſitôt ſes armes contre le comte Etienne, qui fut batu de tous côtés: mais il eut le bonheur d'échaper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura priſonnier. Galeran, comte de Meulan, éprouva le même ſort; & ſon comté, confiſqué au profit du monarque, fut réuni à la couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au comte Thibaud. Géoffroi comte d'Anjou, ſuſcité par Henri, porta le fer & le feu ſur ſes terres, & vint mettre le ſiege devant Tours. La place bloquée depuis un an, commençoit

Ann. 1042, 43, 44. Le roi dompte les comtes de Troies & de Chartres. — *Fragm. hiſt. MS. pag. 148. t. 4, Ducheſne.*

à manquer de vivres. Le comte de Chartres, résolu de la secourir, se mit enfin en marche avec toutes ses troupes. Géoffroi sur cette nouvelle, vole à sa rencontre, l'ataque sur les bords du Cher, le défait, le prend prisonnier, & retourne presser le siege. La ville n'avoit plus aucune espérance de secours, elle se rendit, & demeura depuis ce temps-là sous la domination du comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté, qu'en la lui cédant avec la Touraine & toutes ses dépendances : juste châtiment de la perfidie, pour ainsi dire, héréditaire dans sa maison.

Ann. 1044.

Il se passoit alors une scene singuliere en Italie. L'église romaine étoit dominée par trois anti-papes qui se firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois pontifes, par un accord jusque-là sans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'église, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaisirs : mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit sa part du souverain pontificat au diacre Gratien, homme de qualité, fort riche, que Glaber, auteur du temps, apele *un bon prêtre, très-pieux, & d'une sainteté reconnue*. Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la maison de Toscanelle, qui avoit été élu à douze ans, & long-temps avant les deux autres, conserveroit la jouïssance du tribut que l'Angleterre payoit alors à Rome. C'étoit une imposition d'un denier sur chaque maison par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au saint siege : c'est pour cela qu'on l'apeloit *le denier de saint Pierre*. Ce cens établi en 740, par Offa roi de Murcie, & Ina roi de Westsex, fut augmenté en 752, par un roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvof ou Etheluse. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire IV : mais il fut déposé comme simoniaque, & l'empereur nomma à sa place Suidger, évêque de Bamberg, sans que les Romains osassent murmurer. C'est Clément II.

Triumvirat singulier à Rome.

Cast. l. 5, dialog. secul. 4, acta, Bened. t. 2, p. 465.

Glaber. l. 5, c. 5, p. 58.

C'étoit alors le regne de la simonie. On voit sous



Ann. 1044.

Simonie & désordres parmi le Clergé.

Tom. 9 Conc.

Henri dans un concile tenu à Lyon, quarante-cinq évêques, & vingt-trois autres prélats, qui se reconnoissent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs bénéfices : pénitence aussi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les prêtres, quoique reconnue de toute l'église d'Occident, n'en étoit pas plus sacrée, sur-tout dans les provinces voisines de la Germanie, dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement des femmes perdues de débauches ; les autres avoient chez eux des concubines, ou, comme on parloit alors, des *chambrieres*. Quelques-uns même, persuadés qu'il étoit plus honête d'avoir des épouses légitimes, se marioient authentiquement par des contrats civils. Ce fut envain que les conciles & les papes, armés des foudres de l'église, les priverent de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunierent, & défendirent aux laïques d'entendre leurs messes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux seigneurs de réduire en servitude, & de vendre comme esclaves les enfants qui provenoient de de ces mariages illicites. Cette sévérité produisit enfin son effet ; & si le clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaste, il fut du-moins plus circonspect & moins scandaleux.

Glaber. l. 4, c. 5, p. 46.

Treve du Seigneur.

Ce fut vers ce même-temps que les évêques dans plusieurs conciles défendirent les combats particuliers, mais seulement pour certains jours. C'est ce qu'on apele *la treve du seigneur :* monument, & de la foiblesse du gouvernement, & des malheurs du temps. Chaque seigneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main armée ; & comme ils se multiplioient à l'infini, ce n'étoient par-tout que violences & brigandages. On chercha long-temps un remede à un mal si contraire à la religion & à la société. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du samedi, jusqu'à l'heure de Prime du lundi, personne n'ataqueroit son ennemi, moine ou clerc, marchand, artisan, ou laboureur. On statua ensuite que depuis le

Tom. 9 Conc. p. 1249.

mercredi au soir, jusqu'au lundi matin, on ne pouroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la composition des loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du pays. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défense jusqu'aux veilles & aux jours des fêtes de la Vierge & des saints apôtres. Il déclare de plus, que depuis le mercredi qui précede le premier dimanche de l'Avent, jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagésime jusqu'au lendemain de la Trinité, il ne sera permis ni d'ataquer, ni de blesser, ni de tuer, ni de voler personne : le tout sous peine d'excommunication & d'anathême.

Ann. 1044. Glaber. l. 3, c. 1, p. 55.

Can. 10.

Cette treve qu'on disoit inspirée de Dieu, essuya de grandes contradictions: Gérard, évêque de Cambrai, crut y voir quelque chose de contraire à l'autorité des souverains, à qui seuls il apartient de réprimer les séditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. *C'étoit*, suivant ce prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'église, qui doit être gouvernée par deux sortes de personnes, par les rois & par les évêques.* Il se rendit cependant, préssé par les siens, & consentit, quoiqu'à regret, à ce singulier réglement. Les Normands d'un autre côté jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuserent long-temps de recevoir un établissement qui sembloit détruire leur indépendance. Frapés de la maladie *des ardents*, ils céderent enfin, & promirent par serment de s'y soumettre, ainsi qu'on le voit par quelques vers du roman manuscrit de Rou, raportés par Ducange (*). Mais l'événement fit voir

Balder. l. 3, c. 27.

Au mot Treuga Dei.

* Quant li clergié & li cors saint
Et li Barons dont i ont maint,
A Caen furent assemblé
Au jour qui lour ont commandé,
Sour les cors saints lour fit juter
Paix à tenit & garder,

Ann. 1044.

combien l'évêque de Cambrai avoit raison de s'oposer à un statut qui exposoit les fideles au péril d'un parjure. Presque tous ceux qui jurerent cette paix, violerent leur serment.

Confrairie de Dieu.

Bientôt les guerres civiles & particulieres se ralumerent avec plus de fureur que jamais, sur-tout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'est ce qui donna lieu à l'établissement d'une nouvelle confédération, sous le nom de la *confrairie de Dieu*, ou de l'*Agneau de Dieu* (*). On raconte qu'un bucheron, nommé Durand, étant occupé de son travail dans une forêt, la sainte Vierge lui aparut, & lui donna une médaille où elle étoit représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon paysan, suivant le commandement qu'il en avoit reçu, alla aussi-tôt trouver son évêque, pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher partout la paix. On vit en peu de temps une association nombreuse d'évêques, de prélats, de riches & de pauvres, qui tous s'engagerent par serment à poursuivre

Abbas Rober. in suis ad Sigebert. chron. addition.

Dès mercredi soleil couchant,
Tresqu'à lundi soleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'est vis,
Qui n'est célée en nul païs;
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal eust apparessant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Escumiégé estre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Evesque c'en establi,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons ensement,
C'en jurerent que paix tiendroient,
Et celle Triéves garderoient,
Pour la paix tout tems remembrer,
Qui tout tems devoit més durer.

* Ducange au mot *Agnus Dei.*

vivement

vivement ceux qui troubleroient le repos de l'Etat & de l'église Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de sa sainte Mere, atachée sur leurs habits : car on en avoit fait fraper plusieurs sur le modele de celle qu'on disoit avoir été aportée du ciel : & son inscription devint la devise du nouvel ordre. Ann. 1044.

Mais il étoit réservé à saint Louis de couper la racine du mal. C'étoit une obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de se secourir mutuellement dans leurs guerres particulieres. Il arrivoit de-là qu'un seigneur se voyoit souvent investi par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du cartel envoyé par son allié, ou donné par l'ennemi de sa maison. Le saint roi Louis IX, (d'autres disent Philippe Auguste) rendit cette fameuse ordonnance qui défend, avant les quarante jours expirés, d'ataquer les parents de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cause que ce soit. Quiconque contrevenoit à cet édit, devenoit coupable de haute trahison, & étoit puni de mort. C'est ce qu'on apele la *quarantaine le roi*. Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun noveal mort, on commandoit quatre quarantaines, lesquelles quarantaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes il avinst entre les parties*. Dès-lors on ne vit plus que de justes guerres, où l'on se trouvoit préparé de part & d'autre. Les campagnes furent habitées & cultivées sans crainte : la vie des particuliers cessa d'être exposée à mille accidents imprévus.

Quarantaine le roi.

Buteler, in summâ rurali, tit. 54. De Lauriere, tit. 1, ordon. de nos rois, p. 46 & 47.

Apud Henric. de bellis lond. num. 9 & 12.

La Normandie cependant sans autre chef qu'un enfant de neuf ans, étoit déchirée par des guerres intestines. Robert II, surnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vu obligée de le faire arbitre de ses différends. Le duc Alain, après plusieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne. Le roi lui-même lui devoit en grande partie le rétablissement de ses affai-

Guillaume est reconnu duc de Normandie avec l'agrément du roi.

res. Robert, au milieu de ces succès, fut touché du regret de ses péchés, & pour en faire pénitence, résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem. C'étoit, suivant la croyance du temps, le moyen le plus efficace pour obtenir le pardon des plus grands crimes. Mais avant de partir, il songea à se donner un successeur. Il n'avoit point d'enfants de la sœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épousa par politique, qu'il répudia par haine. Il ne se voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire apele *Harlot :* terme qui signifioit & signifie encore aujourd hui en Anglois *concubine* ou *femme publique*. C'est ce prince si connu dans l'histoire sous le nom de Guillaume le *Batard* ou le *Conquérant*. Robert, avec l'agrément du roi, le fit reconnoître pour son héritier légitime. Henri lui promit sa protection, & tous les seigneurs Normands, après lui avoir prêté serment de fidélité, jurerent de le défendre envers tous & contre tous.

Ann. 1044.

Glaber. l. 6, c. 6, p. 47.

Ibidem.

Guerres civiles des Normands.

Guill. Gemet. l. 7, c. 3.

La précaution étoit nécessaire. Le duc, au retour de son pélerinage, où il étoit allé suivi de beaucoup de noblesse, mourut à Nicée en Bithynie. La nouvelle de sa mort réveilla les desseins ambitieux de quelques seigneurs qui prétendoient à la succession. Ce ne fut partout qu'hostilité, que brigandage, que massacre. Roger de Toni, qui tiroit son origine d'un oncle du duc Rollon, se mit à la tête du parti, persuadé que les Normands lui donneroient la préférence sur un batard. Il fut défait & tué par un autre Roger, seigneur de Beaumont. La cour du jeune Guillaume ne vit d'autre moyen d'arrêter ces désordres, que d'apeler Alain, duc de Bretagne, prince dont la sagesse égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'apercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un Etat sur lequel il avoit des prétentions, comme allié de fort près au duc de Normandie : il fut empoisonné, du-moins une mort subite donna lieu de le soupçonner.

Le roi jusque-là n'avoit été que simple spectateur de

ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le fort de Tillieres, élevé sur la riviere d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courses des Normands sur les terres de France. Henri, soit prétexte, soit raison, se plaignit de quelques désordres que les soldats de la garnison avoient faits sur ses frontieres, & pour satisfaction, demanda la démolition de cette place. Le jeune duc n'osa le refuser; mais bientôt il se repentit de sa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce château, eut défense d'en sortir, & de le remettre entre les mains d'Henri, ainsi qu'on en étoit d'abord convenu. Le monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée composée de François & de Normands, mettre le siege devant le fort, le prit, le fit raser & brûler : mais il le releva peu de temps après, & y mit une nombreuse garnison. Il tourna ensuite du côté d'Hyemes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche butin, ramena ses troupes en France.

Ann. 1046.

Henri s'empare de Tillières.

Idem, ibid. c. 33.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, pag. 1.

Cette expédition répandit l'alarme à la cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le roi. Henri n'avoit point oublié les services qu'il avoit reçus du duc Robert : il se piqua de générosité, & sur la nouvelle d'une seconde conspiration, marcha à la tête de son armée contre le chef des rebelles. C'étoit Guy, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune seigneur, dans la disgrace de sa famille, s'étoit retiré à Rouen, où il avoit été élevé avec le duc Guillaume, qui venoit de le faire comte de Vernon & de Brionne. Tant de bontés ne purent exciter la reconnoissance dans son cœur : il entreprit de dépouiller son bienfaiteur, & engagea dans sa révolte un grand nombre de seigneurs. Le roi & le duc le joignirent au Val-de-Dunes, entre Caen & Argentan. Il s'y donna une sanglante bataille, où le monarque courut risque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna, & le renversa de son

Il se réconcilie avec le jeune duc.

Ibidem.

Guill. Malmesf. l. 3, c. 7.

Ann. 1046.

cheval. Mais plusieurs braves chevaliers qui combatoient à ses côtés, lui donnerent le temps de se relever : & le capitaine Normand, percé de plusieurs coups, expira sur-le-champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre résistance, furent taillés en pieces ; & Guy de Bourgogne, forcé dans Brionne, ensuite dépouillé des terres qu'il tenoit de la libéralité du duc, se vit obligé de se retirer en Franche-Comté.

Il se brouille de nouveau, & soutient le parti des rebelles.

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le roi, irrité contre le duc pour des raisons que l'histoire ne dit point, se joignit à un nouveau prétendant au duché de Normandie, & promit de le soutenir dans son entreprise. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du second lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un prince Normand, il devoit être préféré à un batard. Ce seigneur avoit un parti considérable dans la personne de Mauger, son frere, archevêque de Rouen. Le pouvoir que cette dignité donnoit alors aux évêques dans leur ville épiscopale, sembloit lui répondre du suffrage de la capitale. Guillaume venoit d'épouser Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandre, & d'Adele fille du roi Robert, & sœur du roi Henri. La princesse étoit sa parente : il faloit des dispenses, qui passoient alors pour des atentats contre les saints canons ; le pape néanmoins ne laissa pas de les accorder, mais à condition que le duc fonderoit quatre hôpitaux pour quatre cents pauvres. Mauger moins par zele pour la discipline, que pour exciter quelque sédition favorable à son frere, excommunia les deux époux. Le souverain pontife, outré de la hardiesse du prélat, le fit déposer dans une assemblée d'évêques à Lisieux, & le duc le relégua dans l'isle de Garnesey.

Idem, l. 1, c. 3.

Ann. 1047.

Une partie de son armée est défaite.

Le comte de Tello, pour l'exécution de son projet, avoit fait élever un château très-fort sur la montagne d'Arques. Assuré du secours du roi, il leva hautement l'étendard de la rebellion, & refusa de rendre l'hommage qu'il devoit au duc. Ce prince rassembla aussi-tôt

ses troupes, & l'investit dans sa nouvelle forteresse. La difficulté de l'emporter d'assaut fit changer le siege en blocus. Déja elle commençoit à manquer de vivres, lorsque le monarque François parut à la tête de son armée du côté de saint Aubin. Elle se partagea en deux corps : le premier, commandé par Engelrand comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou, tomba dans une embuscade, fut défait, & les généraux tués ou pris. Le second où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchissements dans la place. Ce fut tout ce que ce prince entreprit pour le rebelle, qui bientôt se vit obligé de se rendre, sans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

Ann. 1047.

Guill. Gemet. l. 7, c. 17.

Les débris du parti se retirerent auprès du roi, qui sollicité par le duc de Guienne & par le comte d'Anjou, résolut de nouveau la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le pays jusqu'à la riviere de Seine. Il avoit détaché un autre corps sous la conduite d'Eudes son frere, pour ravager la campagne jusqu'aux portes de Rouen. Le prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le pays de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en pieces, le comte de Ponthieu fait prisonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le roi sur cette nouvelle, qui lui fut portée par un envoyé du duc, décampa pendant la nuit, & rentra sur ses terres. C'est la derniere entreprise de Henri contre Guillaume le Batard. La paix fut enfin conclue ; le monarque, pour gage de son amitié, voulut bien rendre le fort de Tillieres.

Il fait la paix & rend le fort de Tillieres.

Fragm. hist. MS.

On vit s'élever vers ce même-temps la premiere hérésie sur la réalité dans le Saint Sacrement : triste fruit des vaines subtilités de la Philosophie. On voulut tout soumettre *aux notions* de la raison humaine : on disputa de tout : on en vint enfin jusqu'à faire naître des doutes *sur la présence réelle*. Il paroît que dès le dixieme siecle il s'est trouvé de prétendus esprits forts qui la contestoient, puisqu'on raporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un ecclésiastique, chargé

Premiere hérésie sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

Glaber. l. 5, c. 1, p. 53 & 54.

Ann. 1047.

d'une accufation grave, offrit de fe juftifier par l'épreuve de la communion. Mais il l'avoit à peine reçue, que l'hoftie, fans aucune marque de fouillure, lui fortit par le nombril. Ce prodige fut la conviction de fon crime: il en fit un humble aveu, & l'expia par une févere pénitence.

Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adreffé à l'empereur Charles le Chauve, s'étoit expliqué fur ce myftere d'une maniere très-équivoque: *C'eft le Corps de Jéfus-Chrift, qui eft vu*, difoit-il, *reçu & mangé, non par les fens corporels, mais par les yeux de l'efprit fidele.* Jean Scot, furnommé Erigene, Irlandois de nation, foutint la même opinion fous ce même prince, qui l'honoroit d'une eftime particuliere. Condamné dans plufieurs conciles & chaffé de Paris, il fe retira en Angleterre, où il fut tué à coups de canifs par fes écoliers. Bérenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que fes maîtres, ofa enfeigner publiquement, que l'Euchariftie *n'étoit que le facrement, c'eft-à-dire, le figne, & non la réalité du Corps de Jéfus-Chrift.* C'étoit l'homme de fon fiecle le plus féduifant: ce qui donna occafion à fes ennemis de l'accufer de magie. Il eut le fecret de gagner fon évêque, & d'atirer à fon parti un grand nombre de perfonnes, qui répandirent fa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adverfaire dans l'abbé de faint Etienne de Caen. Il fe nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbéri, homme d'une grande érudition pour fon temps; le feul enfin qui pût balancer la réputation de l'héréfiarque François.

Chr. Floriac. fragm. apud Duch. tom. 4, p. 87.

Toute l'églife croyoit avec le fçavant abbé, que l'Euchariftie n'eft plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a confacré, c'eft-à-dire, que les fubftances terreftres, qui font fanctifiées fur la table du Seigneur par le miniftere des prêtres, font par la puiffance fuprême changées d'une maniere ineffable en l'effence du corps de Jéfus-Chrift: auffi Bérenger fut-il condamné univerfellement, d'abord au concile de Paris,

ensuite à ceux de Rome, de Verceil, & de Tours. La crainte lui arracha plusieurs rétractations, qu'il réfutoit dès qu'il se voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de saint Benoît, & se retira en l'isle de S. Côme, près de Tours, où il mourut dans la communion de l'église, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il est du-moins certain que son opinion ne causa ni chisme, ni guerre civile.

Ann. 1047.
Chron. S. P. vivi an. 1083.

Les Normands continuoient de se signaler en Italie par leurs conquêtes sur les Grecs & sur les papes. Leon IX voyant le peu de succès de ses excommunications, prit le parti de marcher contre eux à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Germanie. Il fut défait, assiégé dans un château près de Bénévent, & fait prisonnier. Les vainqueurs, contents de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ses troupes en pieces, se jetent à ses pieds, & lui donnent des marques réelles de leur respect, en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin ou de maladie. Nicolas II, son successeur, se rendit lui-même auprès de ces braves aventuriers, toujours frapés du foudre ecclésiastique, toujours donnant la loi. La paix fut enfin conclue. Le souverain pontife leur céda la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre, & la Sicile, à condition de l'hommage au saint siege, & d'une redevance perpétuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le pays qu'on leur abandonnoit.

Ann. 1050, 1053.
Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

C'est ce même Nicolas II, qui établit dans un concile général, que les papes ne seroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseil aux métropolitains, ou qui assistoient immédiatement l'évêque à l'office divin, ou qui avoient obtenu du pape le droit de dire la messe à certain autel qu'on apeloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les églises du monde comme à Rome. On lit dans un ancien cérémonial manuscrit de l'église de Paris, que lorsque l'évêque officiera solennellement, le curé de saint Martin-des-Champs fera le donzieme cardinal assistant. Ceux de Rome sur-tout étoient déja distingués au

Origine de la dignité de Cardinal.
Concil. Rom. ann. 1059, *tom.* 2.
Ducange, au mot Eccles. R. Cardinal.
In MS. Pastoral. Eccl. Par. l. 19, *c.* 79.

Ann. 1053.

temps dont nous parlons. On les voit assister à plusieurs conciles de la part des papes : mais ils ne signoient qu'après les évêques & les abbés. Quand ils parvenoient à l'épiscopat, leur *cardinalat* vaquoit, parce qu'ils se croyoient élevés à un plus grand honeur. C'est aujourd'hui la plus éminente dignité de l'église après le pape : & de simples curés, des administrateurs d'hôpitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté sur les évêques, qui raportent leur institution à l'auteur même de la religion.

On ne sçait pas précisément l'époque de l'établissement des cardinaux. Quelques-uns le font remonter jusqu'au deuxieme siecle : quelques autres le reculent jusqu'au quatrieme. Leur habit dans les commencements ne différoit point de celui des autres ecclésiastiques. Ce fut au concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge. Le pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction est d'être comme les ministres du souverain pontife, de l'aider de leurs conseils dans le gouvernement de l'église, & de lui donner un successeur, lorsqu'il vient à mourir. On les divise en trois ordres, prêtres, diacres & sous-diacres. On peut cependant être élevé à cet honeur, sans être engagé dans aucun ordre sacré.

Ann. 1054, 1055.

Le roi apele l'empereur en duel.

Le comte Thibaud cependant, outré de se voir dépouillé de la Touraine, se retira vers l'empereur Henri III, qui le fit son chevalier, lui promit sa protection, & lui donna le titre de comte Palatin ; titre sans aucune fonction, mais qui demeura toujours depuis aux comtes de Champagne. C'étoit une démarche contraire à la soumission que le vassal doit à son seigneur. Le roi s'en plaignit dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur : il ne put néanmoins en tirer satisfaction. On dit qu'il lui fit un défi semblable à celui de François premier à Charles-Quint. La chose n'eut pas de suite. Si le monarque François témoigna plus de courage, le prince Allemand fit paroître plus de prudence.

Henri

Henri plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des mesures pour assurer la couronne à Philippe, son fils aîné, jeune prince âgé de sept ans. Ce fut dans ce dessein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuses assemblées qu'on eût encore vues. On y vit arriver plusieurs archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine; trente-deux évêques, quantité d'Abbés, un grand nombre de seigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Guy Geofroi duc de Guienne, qui venoit d'augmenter ses Etats du comté de Gascogne. Les relations de cette solennité ne font aucune mention des douze pairs, nouvelle preuve qu'ils n'étoient pas encore institués. *Le roi*, dit Mézeray, *ayant remontré* à l'assemblée *les services qu'il avoit rendus à l'Etat, les pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, son fils aîné, pour son successeur, & de lui prêter le serment.* Tous d'une voix unanime consentirent au couronnement du jeune prince, qui fut sacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Bélesme, archevêque de Rheims, & depuis chancelier du nouveau monarque.

Ann. 1059. Il associe Philippe son fils aîné.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, pag. 150.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cet événement, ce fut l'atention du clergé à profiter de la circonstance pour augmenter ses prérogatives. Les légats (c'étoient Hugues archevêque de Besançon, & Hermenfroi évêque de Sion) imaginerent de protester contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir se faire sans le consentement du pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laissa pas cependant de leur permettre d'assister à la cérémonie. L'archevêque de Rheims d'un autre côté se fit donner la confirmation des privileges de son église, tant pour le spirituel, que pour le temporel. L'adroit prélat prononça un long discours, pour montrer que le droit de sacrer les rois de France apartenoit aux archevêques de Rheims, conformément au décret du pape Hormisdas du temps de Clovis: décret chimérique, puisqu'il est constant que cette pieuse pratique étoit absolument inconnue sous la premiere race.

Duch. t. 4, pag. 162.

Ann. 1059. Formule du serment du jeune roi. Conv. Rhem. t. 9, concil.

Gervais présenta ensuite au jeune prince une formule de serment, où l'on remarque plus de zele pour l'avantage particulier du corps épiscopal, que pour le bien général de la nation, quoiqu'il n'y soit pas absolument oublié. Elle étoit conçue en ces termes : *Moi Philippe, qui vais, par la miséricorde de Dieu, être couronné roi de France, je promets en présence du Seigneur & de ses saints, que je conserverai à chacun de vous en particulier & à vos églises, vos privileges canoniques ; que j'observerai les loix ; que je vous rendrai la justice, & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protégerai autant qu'il sera en mon pouvoir, & comme il convient à un prince de faire dans son royaume à l'égard des évêques, & des églises qui leur sont confiées, selon l'équité & la raison. Je promets aussi au peuple, dont le gouvernement me sera conféré, de maintenir par mon autorité l'observation des loix.* C'est le premier sacre sous la troisieme race, dont on trouve quelque détail dans notre histoire.

Ann. 1060. Mort du roi Henri.

Henri ne survécut pas long-temps au couronnement de son fils. Une médecine prise mal-à-propos lui donna la mort à Vitri en Brie dans la cinquante-cinquieme année de son âge, & la trentieme de son regne. Il est enterré à saint Denis. *Ce fut un prince belliqueux, d'une valeur héroïque, & d'une grande piété.* Ami de la vertu, il suffisoit d'avoir du mérite pour avoir part à son estime & à ses bienfaits : zélé pour l'honeur de la religion, il fonda ou rétablit plusieurs églises ou monasteres, entre autres saint Martin-des-Champs, où il mit des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin (*) : né pour le commandement, il gouverna son royaume avec autorité, chose depuis long-temps très-difficile en France.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4. pag. 150.

Ses femmes & ses enfants. Glaber. l. 4, c. 8, p. 49.

On ne voit pas qu'il ait eu d'enfants de Mathilde, fille de l'empereur Conrad, qu'il épousa réellement, & avec laquelle il vécut quelques années. Mais il eut de sa se-

* Ainsi que le témoigne une charte de 1060, où avec la signature des deux rois, on trouve celle de Thibaud de Montmorenci & d'Albéric son oncle, connétable de France.

conde femme, nommée Anne, Philippe qui lui succéda, Robert qui mourut jeune, Hugues qui par son mariage avec Adélaïde fille d'Herbert, devint le chef de la seconde branche des comtes de Vermandois, & la princesse Emme, dont on ignore la destinée. La reine Anne étoit fille de Jaraslau, souverain de Moscovie, à qui les Européens donnoient le titre de duc, & que les Russes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce ni correspondance avec le reste de la chrétienté. On prétend que Henri ne se détermina à envoyer demander cette princesse, que dans la crainte d'essuyer quelques querelles ecclésiastiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouser sa parente au septieme degré.

Ann. 1060.
Apud Duch. t. 4, p. 87.
Fragm. hist. MS. ibidem, p. 150.

Il est à remarquer que la régence ne fut point confiée à la reine mere, quoique plusieurs exemples parlassent en sa faveur. Les loix changent suivant les temps. On dit même qu'elle n'y prétendoit point. Elle se voyoit sans apui, sans autorité dans un pays où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raison, plus que la nécessité, lui fit sacrifier ses droits sans aucune répugnance. Il sembloit que cet honeur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne : mais il étoit trop puissant. Ses liaisons avec les seigneurs de France ; ses anciennes prétentions à la couronne, & la crainte de l'exposer à une nouvelle tentation, lui donnerent l'exclusion. Ce fut Baudouin V, comte de Flandre, prince sage & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut régent du royaume, sous le nom de *marquis de France*. L'événement justifia la sagesse du choix. Baudouin remplit cette place avec distinction, n'oublia rien pour l'éducation de son pupile, & gouverna son royaume avec beaucoup de prudence.

Baudouin comte de Flandre est déclaré régent au préjudice de la reine mere.

La reine cependant se retira dans un monastere qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honeur de saint Vincent martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les recherches de Raoul de Péronne, surnommé le Grand, comte de Crespy & de Valois, qui répudia sa femme

La reine épouse le comte de Valois.

Ann. 1060.

pour épouser cette princesse. Une telle alliance paroîtroit singuliere de nos jours : elle ne le parut point alors : les grands alloient presque de pair avec les rois. Mais le comte étoit proche parent de Henri. Cette circonstance excita le zele des évêques : ils excommunierent les deux époux : éclat qui ne fit que resserrer davantage leurs nœuds. L'obstination de Raoul alloit alumer une guerre civile, si la mort ne l'eût arraché à l'objet de sa passion. Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en retourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée en l'abbaye de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit son épitaphe. Ce ne peut être qu'un cénotaphe, que les religieux lui ont élevé par reconnoissance pour ses bienfaits.

P. Anselme, hist. général. de France, t. 1, pag. 43.

Commencement de la maison de Lorraine.

On remarque qu'au temps de Henri, hors le cas de nécessité, on ne conféroit le baptême qu'aux veilles de Pâque & de Pentecôte. C'est aussi sous son regne que vivoit Gérard d'Alsace, seigneur d'une naissance très-illustre, puisqu'il étoit cousin-germain de l'empereur Henri III, qui le fit duc de Lorraine. Il est la tige de la maison de ce nom : maison si célebre par les héros qu'elle a donnés à sa patrie, à la France, & à l'Allemagne, où elle regne aujourd'hui si glorieusement dans la personne de François-Etienne de Lorraine, empereur & grand duc Toscane.

Etat de l'Europe.

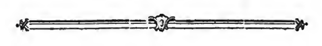
Alors l'Angleterre avoit repris sa liberté, par l'extinction de la race de Canut le Grand : elle déféra la couronne au prince Edouard, un descendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on apele le saint & le confesseur. On ne trouvoit plus en Allemagne que l'ombre du trône des Césars. Les empereurs, pour perpétuer l'empire dans leur maison, imaginerent de faire élire leurs enfants rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir succéder à leurs peres. C'est envain qu'on veut faire remonter jusqu'à ce temps l'institution des sept électeurs :

l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né sur la riviere de Sal, démontre la fausseté de ce systême. On y voit un nombre prodigieux de ducs, de comtes, d'évêques, & d'abbés, qui tous donnerent leur voix. Ann. 1060.

La Russie, en embrassant le christianisme, n'avoit pris que les superstitions du rit Grec, & paroissoit toujours ensevelie dans sa barbarie. La Suede & le Danemarck, épuisés d'habitants par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voisins. La Pologne étoit plus barbare que chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au paganisme qu'elles avoient abjuré. L'empire de Constantinople, resserré dans les mêmes limites, avoit à se défendre, à l'occident contre les Bulgares, à l'orient & au nord contre les Turcs & les Arabes. L'Espagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Chrétiens : mais ceux-ci n'en avoient pas la quatrieme partie. Les Suisses & les Grisons, autrefois du royaume de Bourgogne, obéissoient à des baillifs que les empereurs nommoient. L'Italie commençoit à se rendre indépendante de l'Allemagne. Rome & plusieurs autres villes se donnerent des consuls, qu'on voit encore aujourd'hui représentés dans quelques endroits par des magistrats qu'on nomme *Podestats*. Venise, puissante & riche, batoit monnoie depuis plus d'un siecle, & s'étoit affranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux empereurs. Gênes, plus ancienne, & du-moins sa rivale par ses richesses & sa puissance, possédoit déja la Corse, qu'elle avoit enlevée aux Sarasins : mais son commerce lui valoit plus que cette isle pierreuse & peu fertile, que les Pisans lui disputoient.



HISTOIRE
DE
FRANCE.



PHILIPPE I.

Ann. 1061.
Sageſſe de la régence de Baudouin.

LE REGNE de Philippe, l'un des plus longs qu'on eût encore vus, eſt célebre par pluſieurs événements, où la nation acquit beaucoup de gloire. Mais le prince y prit peu de part, ce qui le rendoit d'autant plus mépriſable aux yeux de ſes peuples, que ſon ſiecle étoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de ſa minorité furent troublées par la révolte des Gaſcons, qui ne voulurent point reconnoître l'autorité du régent. Le comte diſſimula quelque temps : mais deux ans après, feignant d'aller au ſecours des chrétiens d'Eſpagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne ſoupçonnoient rien de ſes deſſeins, ne s'étoient point

Fragm. hiſt. Franc. Duch. t. 4, p. 88.

préparés à la défense. Baudouin ne fut pas plutôt entré dans leur pays, qu'il s'empara de toutes les places fortes, se saisit des plus séditieux, en fit punir un grand nombre, & réduisit toute la province sous le joug de l'obéissance. Cette action de sagesse & de vigueur donna un nouveau lustre à la réputation de ce prince, qui depuis ce moment jouït des respects & de la soumission de toute la France.

Ann. 1062.

L'habile régent se conduisit avec la même prudence dans l'affaire de la succession de Geofroi Martel, comte d'Anjou. Ce seigneur, l'un des plus grands hommes de son siecle, étoit mort sans postérité, laissant ses Etats à ses deux neveux, fils de sa sœur Adélaïde & d'Albéric, comte de Gastines en Poitou. L'aîné se nommoit Geofroi *le Barbu*, & le cadet Foulques *le Réchin*. Tous deux partagerent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût subsister entre eux. Le duc de Guienne d'un autre côté crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits sur la ville de Saintes : il l'assiégea ; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire abandonner son dessein : il reparut l'année suivante avec une nouvelle armée, & se rendit enfin maître de la place. Les deux freres étoient alors occupés à se faire une cruelle guerre. Le cadet, plus courageux ou plus heureux, batit l'aîné, le fit prisonnier, & l'enferma dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'avec un breuvage empoisonné, qui ne lui promit pas de goûter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudouin cependant les laissoit démêler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquilité dans les Etats de son pupile. Cette sage conduite eut tout le succès qu'on en pouvoit atendre : Foulques, pour obtenir la protection du roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni à la couronne.

Chr. Mallea, ad ann. 1062.

Fragm. hist. Franc. p. 59.

Tout est révolution dans les gouvernements. Celle qui arriva vers ce même-temps en Angleterre, fut dans ses suites bien funeste à la France, par le haut degré de puissance où elle éleva un de ses grands vassaux :

Les Normands font la conquête de l'Angleterre.

Ann. 1062. puissance qui avec le temps eût anéanti la monarchie, si la Providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire & qu'on n'ose espérer, ne l'eût soutenue sur le penchant de sa ruine. Voici quelle fut l'occasion de ce célebre événement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples aussi braves que libres, mais toujours destinés à être gouvernés par des étrangers.

Ann. 1066. Un des grands malheurs de la nation Britannique fut la stérilité du mariage de saint Edouard avec Edithe, fille du plus puissant seigneur du pays. On assure que ce prince avoit fait vœu de virginité, & qu'il obligea sa femme, l'une des plus belles personnes de son siècle, d'en faire autant : vœu téméraire & absurde, que bien des gens ont regardé, non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécilité, d'impuissance, ou de haine fondée sur des raisons d'Etat. Quoi qu'il en soit, sa mort sans postérité plongea le royaume dans le trouble & la confusion. Toutes les voix enfin se réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'esprit, fils de Godovin, comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Edouard, mais il avoit le suffrage de la nation, devenue libre par l'extinction de la race royale. Guillaume le Batard, duc de Normandie, n'avoit pour lui ni le droit d'héritage, ni le vœu des grands & du peuple : il ne laissa pas néanmoins de prétendre à la succession. Il se fondoit sur un testament qui l'apeloit à la couronne : testament que personne ne vit jamais. Il disoit encore qu'Harold, pour se délivrer de prison, lui avoit fait cession du droit qu'il pouvoit avoir sur le royaume d'Angleterre ; foibles raisons, mais qu'il sçut soutenir d'une puissante armée.

Fragm. de Guill. Conq. Guil. Malmes. l. 2.

Portrait de Guillaume le Batard, duc de Normandie.

C'étoit un prince brave avec de la conduite ; intrépide sans témérité ; toujours maître de ses passions ; actif ou lent, ferme ou facile, clément, humain, sévere ou cruel, suivant les circonstances, le plus souvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ses sujets d'impôts par avarice plus que par nécessité.

néceſſité. Il aſſembla les barons de Normandie, pour demander de nouveaux ſubſides : mais il eſſuya un refus. La nation craignoit ou de reſter apauvrie, ſi l'entrepriſe échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, ſi elle étoit couronnée par le ſuccès. Le duc de Bretagne ſur ces entrefaites lui envoya déclarer la guerre, s'il ne lui reſtituoit la Normandie qu'il prétendoit lui apartenir du chef de ſa mere, fille du duc Robert. C'étoient autant de contre-temps qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut aſſez heureux ou aſſez habile pour ſurmonter tous ces obſtacles. Le poiſon, ou du-moins une mort ſubite, le délivra du prince Breton. Un ſeigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaiſſeaux, qu'il équipa à ſes dépens. Le pape même ſe déclara pour lui, & lança le foudre eccléſiaſtique ſur tous ceux qui s'opoſeroient à ſes desſeins. Le comte de Flandre, que la politique & l'intérêt de ſon pupile auroient dû armer pour traverſer cette expédition, lui permit de lever des troupes en France; & moins par amitié que par crainte, il le ſecourut de quelque argent.

Ann. 1066.

Idem, Malmes. l. 3. Hiſt. de Bret. d'Argentré, l. 3, c. 94.

Il remporte une grande victoire à Haſtings, & ſe fait couronner roi d'Angleterre.

Guillaume partit de ſaint Valeri avec une flote de neuf cents voiles, ſans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manſeaux & Normands. Le duc, débarqué ſur les côtes de Suſſex, fait mettre le feu à tous ſes vaiſſeaux, pour annoncer au ſoldat qu'il faloit vaincre ou mourir. Il marche enſuite à la rencontre de ſon rival, qu'il joint près de Haſtings. Ce fut-là que ſe donna la fameuſe bataille qui décida du ſort de l'Angleterre. On combatit depuis ſix heures du matin juſqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y diſtinguerent par leur bravoure & leur habileté, & les deux nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-temps balancé, ſe déclara pour les Normands. Harold, qui s'étoit montré auſſi grand capitaine que brave ſoldat, fut tué avec ſes deux freres & un grand

Idem, ibid.

Ann. 1066.

nombre de seigneurs qui combatoient à ses côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuse garnison, se rendit sans aucune résistance. Cantorbéri suivit son exemple. Londres sembloit promettre une plus belle défense ; mais elle étoit remplie d'évêques & de prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une banniere bénite, que le pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui offrir la couronne, & l'archevêque d'Yorck, quelque-temps après, lui donna l'onction sacrée des rois.

Il change les loix du pays.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : chose incroyable, si l'on ne connoissoit la valeur héréditaire aux deux nations. Cette sanglante victoire, en assujétissant l'Angleterre au duc de Normandie, lui mérita le surnom de *Conquérant*, que la postérité a substitué à celui de Batard, qu'on lui donnoit de son temps, & qu'il prenoit lui-même dans les actes publics. Il sçut y joindre celui de grand prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'éleverent, & celui de législateur, en abolissant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles plus conformes à ses vues. Plus sage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois se conformeroient aux usages des Normands ; qu'ils porteroient le même habit ; que comme eux, ils se raseroient la barbe ; qu'ils se gouverneroient par les mêmes loix ; que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, seroit la seule langue du pays ; qu'on ne plaideroit, qu'on ne prononceroit les sentences, qu'on n'expédieroit les actes que dans ce langage barbare : ce qui s'observa jusqu'au regne d'Edouard III.

Idem, ibid.

L'Angleterre lui doit sa gloire.

Ce fut aussi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au son de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du soir : loi plus sage que tyrannique. Alors toutes les maisons étoient de bois : on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les

incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ses sujets, pour se faire un revenu de cent mille livres sterling, ce qui feroit près de cent millions de France. Il est évident, dit un célebre moderne, qu'en cela les historiens se sont trompés. L'état d'Angleterre d'aujourd hui, qui comprend l'Ecosse & l'Irlande, n'a pas un si gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui est sûr, c'est que l'élévation de Guillaume sur le trône des Anglois est l'époque de la grandeur & de la puissance de l'Angleterre, qui cependant déteste sa mémoire. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François : les arts & les sciences commencerent à y fleurir. De-là cette célébrité dont elle jouït, & le grand rôle qu'elle fait aujourd hui en Europe.

Ann. 1066.

Abrégé de l'hist. univers. t. 1, p. 278.

Les conquêtes & la puissance du roi Guillaume alarmerent tous ses voisins, qui se repentirent trop tard de ne s'y être pas oposés. Le roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vassal devenu roi. Il éclata en reproches contre le régent, qui loin de traverser l'entreprise du duc, l'avoit aidé de troupes & d'argent. C'étoit en effet une grande faute dans les principes de la politique. Mais si c'est une tache, c'est la seule qui ternisse la gloire du comte de Flandre. Il ne survécut pas long-temps à une révolution où tout est étonnant, & la hardiesse, & le succès qu'il ne prévit pas. La mort de ce sage modérateur fut une grande perte pour le royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence : plus grande encore pour le jeune roi, qui se trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumieres & beaucoup de passions. Philippe n'avoit alors que quinze ans ; & suivant l'ancienne loi du royaume nos rois n'étoient majeurs qu'à vingt-un ans. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre régent. Il commença donc à régner par lui-même : tous les actes qu'on datoit auparavant des années de la régence, furent datés des années du nouveau

Ann. 1067.
Mort de Baudouin régent de France.

Fragm. hist. Franc. apud Duchesn. t. 4, p. 48.

Ann. 1067.

regne, & le ſceau du pupile fut ſubſtitué à celui du tuteur. La premiere expédition du monarque ſe fit en Flandre, où il ſe crut obligé de porter ſes armes par conſidération pour la mémoire de Baudouin.

Guerre entre les enfants de Baudouin : aventures du cadet.

Lambert. Aſchaff. de rebus Germ.

Les comtes de Flandre avoient depuis long-temps pour maxime de ne point partager l'Etat entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui ſuccédoit, moins cependant par le droit d'aîneſſe, que par la volonté du pere. Le régent laiſſoit deux fils, Baudouin VI, qu'il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur, & Robert, qui ſuivant les idées romaneſques de ce ſiecle, fut envoyé chercher fortune ſur les côtes maritimes d'Eſpagne. Le jeune aventurier débarqua en effet dans la Galice ; y fit de grands ravages & un riche butin : mais il ne put s'emparer d'aucune place conſidérable. Toutes les forces des Saraſins tomberent ſur lui, & l'obligerent de retourner dans ſa patrie, en très-mauvais équipage. Cet échec ne fut point capable de le rebuter ; il ſe rembarqua de nouveau, mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ſes vaiſſeaux. Déſeſpéré de ce fâcheux contretemps, il prend l'habit de pélerin & la route de Conſtantinople, où il étoit apelé par quelques gentilshommes Normands, qui avoient formé le deſſein de s'emparer de la Grece : mais la conſpiration fut découverte. Robert, inſtruit que l'empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna ſur ſes pas, avec une forte réſolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voiſinage de ſon pays. Il raſſemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuoſité ſur la Friſe, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les environs d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mere & tutrice de ſon fils Thierri, encore enfant. Le prince Flamand, quoique repouſſé par deux fois, pourſuivit ſon entrepriſe avec tant de vigueur & de conſtance, que la comteſſe craignant enfin de ſuccomber, lui offrit ſa main & le comté de Friſe, qu'il accepta : c'eſt de-là que lui eſt venu le ſurnom de Robert *le Friſon*.

Tel étoit l'état des affaires en Flandre à la mort du régent de France, prince d'une rare probité & d'une équité inflexible. Baudouin VI, qui lui succéda, soit antipathie pour son cadet, soit jalousie, soit ambition, entreprit de lui enlever un Etat qu'il ne devoit qu'à son courage & à sa bonne conduite. Ce fut envain que Robert lui fit demander la paix & son amitié : il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois se déclara pour le parti le plus juste. Le comte de Flandre fut défait & tué. Il laissoit deux fils, Arnoul & Baudouin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur, qui s'empara sans peine de la principauté de leur pere. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut, leur mere, implorer la protection du roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors aussi jaloux de se distinguer, qu'il parut dans la suite indifférent pour la gloire, leve une puissante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'usurpateur. C'étoient ses premieres armes. Le feu de la jeunesse & l'ardeur de son courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il se laissa surprendre auprès de Cassel : son armée y fut taillée en pieces, & le jeune comte Arnoul y périt.

Ann. 1070.

Il s'empare de la Flandre après la mort de son frere, & défait l'armée du roi.

Idem, ibid.

Quelques-uns ont écrit que par un événement bisarre Robert & Richilde demeurerent prisonniers; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre; que Philippe retourna une seconde fois en Flandre; qu'il y hasarda une nouvelle bataille, où le comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir sa délivrance, il promit de ne se plus mêler de la querelle qui dura encore long-temps. Mais on ne trouve rien de semblable dans l'historien des faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du-moins que cette grande victoire de Robert ne lui inspira ni fierté, ni présomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empressement l'amitié du monarque. Il eut le bonheur de l'obtenir. La comtesse Richilde & Baudouin son fils, aban-

Philippe se réconcilie avec Robert, dont il épouse la belle-fille.

Lambert. Asschaff.

donnés de la France, se virent obligés de se contenter du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laissa. Philippe, pour donner au conquérant de la Flandre une nouvelle marque de son estime, voulut bien s'allier dans la même maison que lui, en épousant la fille de Gertrude & de Florent comte de Frise. C'est cette reine Berthe, si célebre dans notre histoire par les troubles dont elle fut la cause, quoique très-innocente.

Ann. 1071.

Fragm. hist. Franc.

Ann. 1073.

Pontificat de Grégoire VII.

L'église Romaine étoit alors gouvernée par Hildebrand, Italien de nation, de très-basse naissance, autrefois moine de Cluni sous l'abbé Odilon, ensuite cardinal sous Alexandre II, enfin pape sous le nom de Grégoire VII. C'étoit un petit homme, d'un esprit vaste, inquiet, impétueux, capable de tout entreprendre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du siege de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la censure, de ce qu'il pensoit appartenir à l'avantage de la papauté, & au désavantage des princes souverains.* On sçait qu'il est le premier qui ait osé avancer que le pape a droit de déposer les empereurs, & de délier du serment de fidélité les sujets d'un mauvais prince. C'est du-moins la doctrine de ce fameux écrit si connu sous le nom de *dictatus papæ*, parce qu'il renferme un précis des instructions qu'il dictoit à ses légats. Toutes les lettres circulaires de ce pontife respirent le même esprit. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, & faits pour les juger : maxime qu'il ne réduisit que trop fidélement en pratique.

Pasquier, recherches de la France, ch. 8 & 14, p. 190 & 218.

Epist. 55, Greg. VII, l. 2.

Ses entreprises contre les souverains.

Mabil. præf. 2, t. 9, n. 28.

L. 8, epist. Greg. post primam epist.

On le vit excommunier & déposer Boleslas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de royaume. L'empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ses victoires, ne fut point à l'abri de ses foudres, & reçut ordre de la part du fier pontife d'abdiquer une couronne qu'il avoit usurpée. Les princes de la Pouille & de la Calabre, ces Normands si célebres par leurs conquêtes sur Rome & sur la Grece, ne purent échaper au glaive spirituel, qu'en se faisant feuda-

taires du saint siege, & en lui prêtant serment de fidélité. On lit dans ses lettres à Manassés archevêque de Rheims, & à quelques prélats François : *Votre roi est un tyran, indigne de porter le sceptre : il passe sa vie dans l'infâmie & le crime :* paroles aussi insolentes qu'indiscretes, qui sont suivies de la menace trop usitée de l'excommunication. Mais ce n'étoit-là que le prélude de ses atentats contre la France. Bientôt ses légats reçurent ordre d'exiger des François, comme les Anglois, un tribut annuel d'un denier d'argent par chaque maison. L'audace étoit sans exemple : on n'y oposa que le mépris.

Ann. 1073.

Epist. 21, 35, l. 2.

Greg. epist. 23.

L'Espagne cependant étoit traitée plus despotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux princes chrétiens de cette contrée, *que saint Pierre est seigneur suzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils apartiennent en toute propriété au saint siege apostolique. Il vaudroit mieux qu'ils fussent en la puissance des Sarasins, que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jésus-Christ. Vous avez dû aprendre de vos anciens*, [il parle à Salomon, roi d'un pays à peine chrétien,] *que la Hongrie est un domaine de l'église de Rome. Sçachez que vous éprouverez son indignation, si vous ne reconnoissez que vous tenez votre autorité du pape.* Le duc de Boheme lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs d'argent, & pour récompense on lui accorda la permission de porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, la Russie même étoient dans ses idées autant de fiefs dépendants du pontife Romain. *Votre fils*, dit-il dans une lettre au roi Démétrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains : cette demande nous a paru juste : nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre.*

L. 1, epist. 6, 7, & lib. 6, epist. 28.

L. 2, epist. 83.

L. 1, epist. 84.

Mais celui de tous les souverains à qui il porta de plus rudes coups, fut l'empereur Henri IV, prince dont le courage auroit triomphé de la fortune, si sa conduite n'eût affoibli son pouvoir. Ce monarque jouïssoit, comme ses prédécesseurs, du droit de nommer les

Il excommunie & dépose l'empereur Henri IV.

Ann. 1073.

évêques & les abbés, & donnoit comme eux l'investiture des bénéfices par la crosse & par l'anneau. On prétendit qu'il les vendoit. Le pape sur une simple dénonciation osa le citer à comparoître à Rome, pour s'y justifier des accusations intentées contre lui. Henri revenoit victorieux des Saxons, & comblé de gloire, lorsqu'il reçut cet ordre si étrange. Il n'y répondit qu'en assemblant un synode à Vormes, où il fit condamner & déposer le pontife. Grégoire de son côté convoque un concile, où il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puissant, je défends à Henri de gouverner le royaume Teutonique & d'Italie : j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le servira jamais comme roi.* C'est le premier exemple d'un souverain déposé par les prêtres.

Fragm hist. Franc. apud Duch. tom. 4, p. 89.

On lit dans un historien de ce temps, que cette sentence fut prononcée *contre l'avis de tout le concile :* elle eut néanmoins assez de pouvoir pour armer tout l'empire contre son chef. Henri se vit entouré par une armée de rebelles, qui, la bulle du pape à la main, le forcerent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, sans faire aucune fonction de roi, en atendant que Grégoire vînt présider à Ausbourg, les princes & les évêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du pape. L'empereur, pour prévenir ce jugement, prit la résolution d'aller demander son absolution. Grégoire étoit alors à Canosse, près de Reggio, avec la comtesse Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cause des divisions qui éclaterent entre l'empire & le sacerdoce. Henri se présenta à la porte de la forteresse, sans suite, sans garde, dépouillé de ses habits impériaux, couvert d'un cilice, & nus pieds. On l'arrête : on le fait jeûner pendant trois jours. Il est enfin admis à baiser les pieds du pontife qui l'absout, mais à condition qu'il sera parfaitement soumis, & qu'il ira atendre son arrêt à Ausbourg.

Dambert. pag. 240.

Les Lombards cependant touchés de l'humiliation d'un

d'un jeune prince, déja célebre par des batailles gagnées, promettent de le secourir, s'il veut casser le traité honteux qu'il vient de faire. Alors tout change de face. Grégoire est assiégé dans cette même forteresse où il venoit de donner la loi. Mais son courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit : il eut même le crédit de faire élire empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier pontife lui envoya une couronne d'or avec un mauvais vers latin dont le sens étoit : *La pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* *. Henri, sur la nouvelle de cette révolte, repasse promptement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathêmes du pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait son rival. L'usurpateur, blessé mortellement par Godefroi de Bouillon, qui d'un coup de sabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant serment de fidélité, confesse en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre son souverain.

Ann. 1075. Il l'excommunie de nouveau & fait élire Rodolphe. *Hist. bell. Saxon. p. 135.*

Tom. 10. conc. pag. 381.

Le vainqueur retourne aussi-tôt en Italie, & met le siege devant Rome. Il menoit avec lui un nouveau pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert archevêque de Ravennes, connu sous le nom de Clément III. La ville fut prise : mais Grégoire échapa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des rois, & en martyr de la vérité.

Il meurt en exil. *Acta Apoll. c. 3, c. 17.*

On ne peut lui refuser de grandes qualités, & même des mœurs ecclésiastiques, quoique ses ennemis l'accusassent d'être l'amant de Mathilde. La princesse étoit jeune : Grégoire en lui écrivant comme à sa pénitente, lui parle le langage le plus affectueux de la dévotion. C'en fut assez pour exciter la malignité : c'en est trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce pontife fut de n'avoir pas assez connu les bornes de l'autorité spirituelle, & de s'être attribué sur la puissance temporelle un pou-

* *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.*

Ann. 1075.

voir que Jésus-Christ n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ses disciples. Cette prévention causa des maux infinis à l'église & à l'Etat, par les sanglantes guerres qui en furent les tristes suites.

Fin de la querelle des investitures.

La querelle en effet ne finit point par la mort de son auteur. Les successeurs de Grégoire poursuivirent Henri avec la même vivacité, & souleverent contre lui ses propres enfants, qui le détrônerent. Le malheureux pere, presque sans secours, & près d'être forcé dans Liege par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V, devenu empereur par un paricide, soutint les mêmes droits que son pere, & fut frapé des mêmes foudres. Déposé, chassé, & rapelé tour à tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le décret du concile de Rome, qui porte que les rois ne donneront plus les investitures par une crosse, mais par une baguette.

Conc. Normat. ann. 1122.

P. Daniel, t. 2, *p.* 472.

Ainsi finit la guerre des investitures, guerre qui souleva les souverains contre Rome, & les fit penser à prendre des précautions contre les entreprises des successeurs de Grégoire. On les avoit prises depuis long-temps en France, si nous en croyons Pasquier. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propositions qui nous ont servi de bouclier. La premiere est, que le roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du pape : la seconde, que le pape n'a nulle jurisdiction ou puissance sur le temporel des rois : la derniere, que le concile général & universel est dessus le pape. Toutefois nous reconnoissons en lui cette supériorité de chef & souverain pasteur de l'église, comme celui qui est pour tel avoué par nos premiers & grands docteurs.*

Recherches de la France, l. 3, *ch.* 16, *p.* 224.

Ibid. c. 13, *pag.* 226.

Guillaume par ses ménagements échape aux entreprises de Rome.

Le conquérant de l'Angleterre, malgré ses succès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ses prétentions sur les Etats qu'il venoit de réduire sous son obéissance. Grégoire lui manda par ses légats, qu'il eût à lui prêter serment de fidélité : vassellage fondé, disoit-il, sur le denier de saint Pierre, que les Anglois payoient

Epist. 17, *l.* 4.

depuis long-temps à l'église Romaine. Guillaume fit dire au pape qu'il pouroit bien continuer l'aumône : mais au-lieu de rendre hommage, il défendit à ses sujets d'aller à Rome. Le pontife s'en plaignit amérement, & prit le parti de dissimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le monarque de son côté ménageoit cet esprit impérieux sur tout autre article, de peur d'en être traversé dans sa nouvelle conquête : ainsi ce différend n'eut aucune suite. Cependant le soin d'une domination naissante ne put suspendre le dessein que ce prince avoit formé de s'agrandir du côté de la France.

Ann. 1075.

Les Manseaux avoient secoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refusoit l'hommage, il alla mettre le siege devant Dol. Mais Philippe sollicité par les Bretons, y accourut avec de nombreuses troupes, le força de lever le siege, le chargea dans sa retraite, lui tua beaucoup de monde, & prit tout son bagage. On faisoit monter cette perte à quinze mille livres sterlings, somme prodigieuse pour ce temps-là. Cet événement ramena la paix, qui cependant ne fut pas de longue durée. Guillaume, en partant pour l'expédition d'Angleterre, avoit donné le duché de Normandie à son fils aîné Robert, qui dès-lors avoit reçu les hommages des barons de la nation. C'étoit un prince impérieux, hardi, plein de lui-même, plus avide que capable de gouverner, mais infiniment adroit dans le maniment des armes, malgré sa grosse & petite taille, qui lui fit donner le surnom de *Courte-heuse*, c'est à-dire, courte-cuisse. L'ambitieux fils, soutenu du roi Philippe, osa sommer son pere de le mettre en possession d'un Etat qu'il lui avoit cédé. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon *que sa coutume n'étoit point de se dépouiller avant que de se coucher*. Ce fut le sujet d'une nouvelle guerre.

Ann. 1076. Il assiege Dol, & est battu par le roi Philippe.

Malmesb. l. 3.

Fragm. de Guillel. conc.

Robert irrité de ce refus, s'échapa de la cour de Normandie, & vint se refugier en France, où pour lieu de sûreté on lui donna la petite ville de Gerberoi en Beauvaisis. Guillaume le suivit de près, & assiégea la place, qui fit une vigoureuse résistance. Il arriva

Il fait la guerre à son fils qu'il reçoit ensuite en grace.

dans une sortie, que le fils courant contre son pere, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jete à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre cheval. Guillaume plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportements de sa colere, & en se retirant, lui donna sa malédiction. Cependant vaincu par les prieres de la reine son épouse & des seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu : Robert toujours inquiet rompoit souvent avec son pere, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodements faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angleterre, lorsque pour un sujet assez léger, il s'éleva une sanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

Ann. 1076. *Malmesb. l. 9.* Ann. 1077.

Ann. 1078. Sa mort. Le roi d'Angleterre devenu valétudinaire de trop de graisse, gardoit le lit depuis long-temps, & prenoit des remedes pour diminuer un embonpoint qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaisantant à ses courtisans : *Quand donc cet homme accouchera-t-il?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colere, fit dire au roi, que *quand il seroit accouché, il iroit faire ses relevailles à sainte Génevieve de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François, où il commit d'horribles ravages, assiégea & força Mantes qu'il réduisit en cendres. On assure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échauffa tellement, qu'il fut pris d'un violent accès de fievre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un fossé, il tomba de cheval, & se blessa mortellement. On fut obligé de le transporter sur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de soixante ans.

Idem, ibid.

Ses enfants. Ainsi périt le héros de son temps. Il laissa trois fils,

Robert qui lui ſuccéda au duché de Normandie & au comté du Maine, Guillaume ſurnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ſes tréſors avec une penſion de cent mille livres à prendre ſur ſes freres. Il fut enterré à l'abbaye de ſaint Etienne de Caen, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi aprochoit de l'égliſe, un habitant de cette ville ſe mit à crier *Haro*. Ce nom ſeul prononcé étoit un ordre aux magiſtrats d'accourir réprimer la violence. On arrêta. Alors le bourgeois expoſa que le feu roi avoit pris pour bâtir l'abbaye de ſaint Etienne un fonds qui lui apartenoit, & ne lui avoit rien donné en dédommagement. Le peuple auſſi-tôt ſaiſit le corps, qui ſeroit demeuré ſans ſépulture, ſi Henri le cadet de ſes fils, n'eût payé au dénonciateur la ſomme qui lui étoit due.

Ann. 1078.

Orderic, l. 7, pag. 660.

L'ambition des princes Normands ne leur permit pas de demeurer long-temps en paix. Robert comme aîné aſpiroit au trône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eut uſé de diligence. Mais il fut prévenu par ſon cadet, qui, loin de lui donner le loiſir de paſſer les mers, vint l'ataquer juſque ſur ſon héritage. Le duc eut recours au roi Philippe, qui d'abord le ſecourut, enſuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume *le Roux*. Enfin les ſeigneurs des deux partis ménagerent un accommodement, où le monarque Anglois eut l'avantage: on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces diviſions entre les freres contribuoient au repos du reſte de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à ſoutenir, que celles où la généroſité l'engagea vers ce même-temps.

Ann. 1091. Leurs diviſions.

Malmesb. l. 4.

L'Eſpagne étoit toujours le théâtre de mille ſanglants combats, de ſieges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Saraſins y poſſédoient alors la Luſitanie, la Murcie, l'Andalouſie, Valence, Grenade, Tortoſe, & s'étendoient au milieu des terres par de-là les montagnes de la Caſtille & de Sarragoſſe. Les chrétiens n'avoient que l'Aſturie, une partie de la vieille Caſtille, Barcelone, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quel-

Ann. 1094. Expéditions des François contre les Saraſins d'Eſpagne.

que chose de l'Aragon. Trop foibles pour résister seuls à la puissance des Musulmans, ils implorerent plusieurs fois l'assistance de la France, qui sous le regne de Philippe fit passer plusieurs armées à leur secours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne se signalerent sur-tout dans ces pieuses expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richesses. Mais de tous les princes François, un seul y jeta les fondements d'une puissance durable. C'est Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arriere-petit fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de si grands services au roi de Castille, Alfonse VI, que ce monarque pour se l'atacher davantage, lui donna une de ses filles, & le comté de *Porto* que les Espagnols venoient de conquérir sur les Maures. C'est de lui que descendent les rois qui regnent aujourd'hui sur le Portugal : nom qui fut substitué à celui de Lusitanie, & qui doit son origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François.

Ann. 1094.

Hist. Franc. fragm. Duch. t. 4, p. 88, 89.

Ann. 1095.

Philippe répudie la reine Berthe, l'an 1091.

Les querelles éternelles qui armoient les enfants de Guillaume l'un contre l'autre, en delivrant Philippe des alarmes que lui causoient de si redoutables voisins, devinrent l'époque de ses malheurs & presque de sa perte. Il ne songea plus qu'aux plaisirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec esprit les dégoûts de l'oisiveté, mais à ceux qui amolissent le courage & dégradent la raison, la débauche des femmes & du vin. La reine commençoit à cesser de lui plaire : il pensa à la répudier, quoiqu'il en eût eu plusieurs enfants, entre autres Louis, prince de grande espérance, qui sauva l'Etat sur le penchant de sa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un temps où le moindre degré d'affinité suffisoit pour faire casser un mariage. Il se trouva des généalogistes assez intéressés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté, & des évêques assez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans selon les formes ordinaires. Berthe n'étoit plus ni jeune, ni belle: son sort n'excita

Duch. tom. 4, pag. 166.

qu'une ſtérile pitié. On la vit tranquilement reléguer à Montreuil ſur mer, où elle mourut quelque-temps après de chagrin & de miſere.

Ann. 1093.

Le roi qui croyoit avoir ſatisfait aux loix, en ſe ſervant d'elles pour couvrir ſa faute, envoya auſſi-tôt demander la fille du comte Roger, frere de Robert Guiſchard duc de Sicile. Ces princes ſupoſoient la nullité du mariage de Philippe & de Berthe : l'alliance étoit honorable : elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la princeſſe, partit avec un équipage digne de ſon rang, & aborda ſur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point reine de France. Déja le monarque s'étoit laiſſé emporter à d'autres amours. Celle qui avoit ſéduit ſon cœur, ſe nommoit Bertrade de Montfort, épouſe de Foulques *le Réchin* comte d'Anjou, femme de beaucoup d'eſprit & d'ambition, impérieuſe ou ſouple, grave ou folâtre, prude ou coquete ſuivant le goût de ſes amants. Ce n'étoit qu'avec le plus ſenſible regret qu'elle voyoit ſa jeuneſſe ſacrifiée à un vieillard infirme, gouteux, fantaſque. Elle n'eut pas plutôt apris le divorce du roi, qu'elle lui envoya un homme affidé pour lui propoſer de la faire enlever & de l'épouſer. La réputation de ſes charmes lui répondoit du ſuccès : il fut tel que ſa vanité pouvoit le deſirer. Philippe raviſſeur & Bertrade adultere furent mariés ſolennellement par les mains d'un évêque de Baïeux, qui pour récompenſe de ſa prévarication obtint les revenus de quelques bénéfices.

Il épouſe Bertrade de Montfort qu'il enlève à ſon mari.

Hiſt. Robert. Guiſch. ibid. Pag. 106.

Orderic, l. 8, *Pag.* 665.

Ce mariage ſcandaleux fit gémir tous les gens de bien. Les peuples murmurerent ; les ſeigneurs coururent aux armes ; les évêques ne ceſſerent d'aigrir Rome, juſqu'à ce qu'elle eût lancé ſes foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus ſçavant de ces prélats, étoit Ives de Chartres. Le roi n'oublia rien pour le gagner ; mais il ne put y réuſſir. La violence enfin ſuccéda aux careſſes : il fut réſolu de s'aſſurer de ſa perſonne. On ſe ſervit pour cela, du prétexte d'une entrevue avec le roi d'Angleterre. C'étoit alors une obligation aux

Il met tout en œuvre pour gagner l'évêque de Chartres.



Ann. 1093.

vassaux d'accompagner le prince dans ces sortes d'occasions, comme s'il eût été à la guerre. Philippe envoya ordre au prélat de le venir joindre avec les milices de son évêché. Ives qui soupçonnoit le véritable dessein du monarque, s'excusa de s'y rendre, dans les termes les plus modestes & les plus respectueux. Il commence par exposer les raisons qui l'en empêchent : raisons tirées des défenses du pape, & du respect dû au prince, puisqu'il seroit obligé de lui dire en présence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en secret dans une lettre. Il lui représente le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui dans une cour où il a pour ennemi un sexe quelquefois perfide jusque dans ses amitiés : il finit par adresser des vœux au ciel, pour qu'il éclaire l'esprit & touche le cœur de *son excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux têtes couronnées. On disoit indifféremment aux rois, *votre sérénité*, *votre grandeur*, *votre excellence*, *votre grace*; quelquefois aussi, mais rarement, *votre majesté*, qui souvent paroît plutôt une épithete qu'un nom d'honneur, particuliérement propre à la dignité royale.

Ivonis, episc. epist., *tom. 4, Duchesf. p. 219.*

Il est excommunié, l'an 1094.

Conc. Rhem. t. 10, concil.

Philippe alors ne ménagea plus rien : il déclara le prélat déchu de la qualité de *fidele*, abandonna toutes ses terres au pillage, & le fit citer au concile de Rheims, qu'il avoit sçu gagner, & qui n'osa cependant prononcer sur la validité de son mariage. Ives se défendit en homme qui n'avoit ni violé sa foi, ni offensé sa majesté royale, & récusa le jugement de l'assemblée ; parce que, suivant les canons, il ne devoit point être jugé hors de sa province. Le pape cependant, qui prévoyoit que les évêques de France n'agiroient pas selon ses intentions, donna ses ordres pour assembler un concile à Autun, où le monarque François fut excommunié, s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ce pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obscurité, osa fulminer la même sentence contre son roi, non à Rome, mais dans les propres Etats de ce prince, à Clermont en Auvergne, où il étoit venu chercher

Ibidem.

Malmesb. l. 4.

cher un asyle, & dans ce synode, où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Ann. 1095.

Il est absous au concile de Nismes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Le roi parut enfin se soumettre, promit de se séparer d'avec Bertrade, & fut absous au concile de Nismes. Mais la suite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la reine Berthe, celle du pape, le point d'honeur, la passion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire cesser le triomphe de Rome; & la comtesse rapelée fut couronnée solennellement par deux prélats François. Le successeur d'Urbain, c'étoit Pascal II, homme d'une fermeté égale à celle de ses prédécesseurs, envoya aussi-tôt deux cardinaux en France, avec ordre d'assembler un concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathêmes. Ils y trouverent de grands obstacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de sa femme: le comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de son mariage avec Bertrade: les évêques crioient hautement contre la fierté des souverains pontifes, qui s'attribuoient en France une autorité absolue: les seigneurs enfin commençoient à sentir ce qu'ils devoient apréhender pour eux-mêmes, si l'on accoutumoit la cour de Rome à voir tout plier sous ses ordres. Celui de tous qui s'oposa le plus vivement aux entreprises des légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maîtresse. Il déclara en pleine assemblée qu'il ne souffriroit jamais qu'on excommuniât en sa présence le roi son seigneur; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il se leva en colere, & sortit brusquement de l'église, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs, & d'une partie du peuple, qui disoit mille injures aux ministres Romains. On en vint même jusqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les tribunes, lança contre un des cardinaux une pierre, qui alla casser la tête d'un ecclésiastique assis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que tumulte. La plupart des prélats prirent la fuite: quelques-uns cepen-

Concil. Pict. t. 10, concil.

dant demeurerent, & la ſentence d'excommunication n'en fut pas moins fulminée contre le roi.

Ann. 1095.

Effets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques auteurs anonymes, que le trône pour cela fut déclaré vacant, ou les François déliés du ſerment de fidélité, ou le royaume mis en interdit. Ce qui ſemble confirmer cette opinion, eſt une maniere alors uſitée de dater les actes publics, *fait ſous le regne de Jéſus-Chriſt régnant en France :* mais d'habiles écrivains ont démontré que long-temps avant ſon divorce, Philippe ſe ſervoit de cette pieuſe formule, & qu'elle a été ſouvent employée avant & après ce prince. On prêchoit comme de coutume à portes ouvertes : on adminiſtroit publiquement les ſacrements : le roi même avoit obtenu des évêques, qu'il pouroit faire dire la meſſe devant lui. Tout l'effet que produiſirent ces excommunications, ſi l'on en croit un auteur contemporain, qui entre là-deſſus dans un grand détail, fut que l'office ne ſe faiſoit qu'à voix baſſe & portes fermées dans les lieux où le monarque ſe trouvoit, & que les jours de grandes fêtes il n'étoit plus couronné ſolennellement par les mains des prélats de ſon royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne trouve d'ailleurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathêmes il ait été en horreur à ſes ſujets : raiſon de plus pour douter, & de l'interdit général où l'on ſupoſe que fut la France ſous le roi Robert, & de l'abandon total où Pierre Damien dit que ce prince fut réduit. Philippe cependant ne laiſſoit pas de ſe trouver dans un grand embaras. Tant d'excommunications devenoient pour quelques vaſſaux un prétexte plauſible de ſe révolter. Ce fut ce qui lui inſpira la réſolution d'aſſocier ſon fils Louis, prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'un courage, d'une maturité, & d'une ſageſſe au-deſſus de ſon âge.

Beſli. Blondel. Mabillon.

Orderic. Vital. ann. 1092, pag. 699.

Mézerai, t. 2, pag. 527.

Duch. t. 4, p. 145.

La France étoit le théâtre de mille violences. Les ſeigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils couroient

les grands chemins & les rivieres, pillant ou rançonnant les marchands, les ecclésiastiques, les veuves, les orphelins, & autres gens sans défense. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes; & le roi lui-même n'eût osé aller de Paris à Etampes, sans avoir une grosse escorte. La capitale étoit comme bloquée par sept ou huit petites villes dont les seigneurs avoient des troupes qui infestoient la campagne : tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du sang & de l'intérêt. Le premier soin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des seigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rebellion : le prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir: il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, se portant par-tout où l'on réclamoit son secours, combatant quelquefois plus en soldat déterminé, qu'en prince & en capitaine. C'est ce qui lui a fait donner le surnom de *batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit sans cesse aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un lion, & presque toujours avec succès.

Ann. 1103, & suiv.

Louis associé au trône, réprime les violences dans le royaume.

Suger. vita Ludov. Grossi.

Bouchard, seigneur de Montmorenci, refusoit de se soumettre à l'arrêt de la cour du roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'abbaye de saint Denis. Louis prend aussi-tôt les armes, porte la désolation sur ses terres, brûle jusqu'à son château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyrannisoient quelques églises, l'un dans le Beauvaisis, l'autre dans l'Orléanois : ils furent châtiés & réprimés. Lionnet assiégé dans sa forteresse, & pressé par le feu que le prince y a fait mettre, se précipite de desespoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont, son beau-pere, de la moitié de la seigneurie de Luzarches : le jeune monarque va au secours de l'oprimé, & le rétablit dans ses droits. Ebale de Rouci ravageoit les biens de l'église de Rheims :

Idem, ibid. n. 1.

N. 3.

Ann. 1103. N. 5. Louis y court avec une armée de sept cents hommes, met tout à feu & à sang sur son territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages, pour sûreté de sa promesse de cesser ses brigandages. Le châtelain Humbaud ne vouloit point faire justice à un de ses voisins, comme il y avoit été condamné; le prince marche contre lui, résolu de le forcer jusque dans son château de saint Sévere, place très-forte sur les confins du Limosin & du Berri. Il le trouve retranché sur le bord d'une riviere : il y entre, la passe à la nage, & renverse tout ce qui ose s'oposer à son passage. Le rebelle étonné de cette intrépidité, demande pardon, & se soumet.

N. 11.

Ce fut vers ce même-temps que commencerent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume *le Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'absence du duc Robert son frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le royaume, & ne se promettoit rien moins que de pousser ses conquêtes jusqu'à la capitale de l'empire François. Le sujet de la querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le roi de lui restituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui sçut faire échouer ses projets ambitieux. Toute cette guerre se termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, sans qu'on en vînt à aucune action générale. Le monarque Anglois, obligé de conclure la paix, alla mourir dans son royaume, où il fut tué à la chasse, d'un coup de fleche tirée par hasard ou à dessein. Tant de glorieux exploits, en établissant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui désoloient la France. Guy Troussel, l'un des plus déterminés brigands du royaume, craignit de le voir fondre sur lui : il offrit de céder Montlhéry si Philippe, fils du roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honeur d'épouser sa fille unique. Ce château qui passoit alors pour imprenable, étoit depuis long-temps

Orderic, Vital. l. 10.

Suger. vita Ludov. Grossi.

l'objet des vœux du monarque. La proposition fut acceptée avec joie, & Louis sans rendre de combat, se vit maître d'une place qui depuis plusieurs années incommodoit tout le pays d'alentour, & empêchoit la communication de Paris avec Orléans.

Ann. 1103.

Il défait les comtes de Champagne & de Rochefort.

Idem, ibid. n. 10.

Mais de toutes ces petites guerres, la plus glorieuse pour Louis fut celle qu'il eut à soutenir contre le comte Gui de Rochefort. Ce seigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouser sa fille Lucienne à l'héritier présomptif de la couronne. Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être consommé, fut cassé par Pascal II au concile de Troies. Le comte, outré du peu de fermeté du prince sur cet article, se retira de la cour, prit les armes, & engagea plusieurs seigneurs dans sa révolte, entre autres Thibaud comte de Champagne. Hugues de Pompone, châtelain de Gournai-sur-Marne, fut le premier qui arbora l'étendard de la rebellion, en enlevant les chevaux de plusieurs marchands qui étoient sous la protection du roi. Louis indigné de cette audace, rassemble promptement sa petite armée, & vient l'investir dans sa forteresse. Il trouva beaucoup de résistance au passage de la riviere : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le voir se précipiter au milieu des eaux pour aller fondre sur eux, abandonnerent leurs retranchements, & se sauverent dans le château. Il fut ataqué avec toutes sortes de machines, mais sans beaucoup de succès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & déja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler, lorsque le comte de Champagne parut avec de nombreuses troupes. Louis va à sa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la place, qui se rend. Elle fut confisquée & donnée aux seigneurs de Garlande.

Tel étoit l'état des affaires, lorsque l'ambition, la haine & la jalousie mirent le trouble dans la famille royale. Louis, soit mouvement de curiosité, soit sentiment d'estime, eut envie d'aller passer quelque-temps

à la cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à
Ann. 1103. peine, que le monarque Anglois reçut une lettre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir secrétement son hôte, ou de le retenir prisonnier. Henri, tout cruel qu'il étoit, il venoit de faire brûler les yeux au duc Robert son frere aîné, ne voulut ni violer l'hospitalité, ni se rendre le ministre de la passion de Bertrade; car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt. Louis averti de tout, repasse promptement les mers, vient trouver le roi son pere, se jete à ses pieds, & lui aporte, dit-il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit absolument ce qui s'étoit passé, il protesta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible dessein. Le jeune prince, emporté par le feu de l'âge, demanda hautement justice de la comtesse, & jura que si on ne lui donnoit satisfaction, il sçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiscrete vivacité ne servit qu'à irriter les fureurs de Bertrade: elles allerent jusqu'à
Idem, ibid. faire empoisonner un ennemi trop redoutable par l'estime de la noblesse, & par l'amour des peuples. Louis dévoré d'un feu secret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nouriture: il ne fut sauvé que par les remedes extraordinaires d'un médecin, que ceux de la cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir son malade. Un tel atentat réveilla toute sa haine pour une furie, qui après avoir deshonoré le pere, ataquoit les jours du fils: il vouloit la tuer; mais le roi vint à bout de les réconcilier: il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un prince, le soutien de son Etat, & l'honneur de sa famille. Pour l'apaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin Francois, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, du moins à dissimuler son ressentiment.

Ann. 1104. Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du roi.

Cependant le pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer: mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son

mariage. On assembla pour cet effet un concile à Baugenci. Le roi & la comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'église eût déterminé si elle rehabiliteroit leur union. On vint aux opinions ; mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les évêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charger de ce que la décision pouroit avoir d'odieux, vouloient auparavant sçavoir le sentiment du pape. On vit alors à la gloire de la piété, combien l'esprit de religion est différent de celui de l'intérêt & de la passion. Ceux des prélats François, que la faveur de la cour avoit engagés à dissimuler les desordres du prince, commencerent à se piquer de sévérité dans une circonstance où elle pouvoit être dangereuse : ceux au contraire qui s'étoient oposés avec fermeté au commerce scandaleux du monarque, tels que les évêques de Chartres & de Beauvais, se montrerent les plus disposés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On disputa beaucoup & long-temps : on ne put rien décider. *Ann. 1104.* *T. 10, concil.*

Le roi ressentit vivement l'insulte qu'on lui faisoit, & s'en plaignit avec hauteur. Les plus sçavants, comme les plus saints évêques du royaume, en écrivirent fortement au pape, qui fit partir deux légats, avec ordre d'assembler un nouveau concile à Paris. Philippe y fut enfin absous de toutes censures, & son mariage réhabilité. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer de la suite de l'histoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils sont reçus magnifiquement par ce même Foulques le Réchin que Bertrade avoit quité. Cette princesse y est honorée de la qualité de reine. Elle vit avec le monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres ecclésiastiques : toutes raisons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la dispense nécessaire pour se marier. *Tant la fermeté*, dit Mézerai, *est efficace, même dans le mal.* *Ann. 1105.* *Pascal. ep. 33.* *Chr. Malleac.* *Chron. Andegav. t. 5.* *Abrég. tom. 2, pag. 518.*

Ainsi finit cette grande affaire, qui, vu la disposition *Les croisades.*

Ann. 1105.

des esprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeste à la maison régnante, mais qui n'eut d'autre suite que de faire éclater la sagesse de deux ou trois prélats François, & les grandes qualités de Louis, fils du roi Philippe & de la reine Berthe. Il nous reste maintenant à parler d'un événement mémorable, arrivé durant le cours de ces brouilleries : événement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces annales, qu'il regarde les François plus particuliérement qu'aucune autre nation. On devine sans doute qu'il s'agit des croisades, ces fameuses expéditions de nos ancêtres, si funestes à l'Etat, qu'elles dépeuplerent & apauvrirent ; si utiles aux papes, qu'elles mirent en possession de commander aux princes, & de mettre un tribut sur le clergé ; si avantageuses pour nos rois, qu'elles rendirent plus puissants, & plus absolus, tant par l'éloignement de ceux des seigneurs qui pouvoient le plus contrebalancer leur autorité, par la réunion des domaines qu'elles leur donnerent occasion d'aquérir. La clarté de l'histoire demande qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut.

Pierre l'hermite entreprend de liguer les princes chrétiens contre les Turcs.

La Palestine n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement des Juifs. Sa capitale détruite par Vespasien, rebâtie par Adrien, ornée par Constantin, ruinée par les Perses, repeuplée par les Sarasins, prise & reprise autant de fois que ses voisins avoient changé de maîtres, gémissoit alors sous la tyrannie des Turcs, apelés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce, & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Asiatique, qui est entre le Mont-Caucase, le Tanaïs, le Palus Méotide & la Mer Caspienne. Ennemi de toute religion, il n'y a point d'outrages qu'il ne fît aux chrétiens que la dévotion du temps amenoit dans ces saints lieux, consacrés par la naissance, les miracles, les souffrances & la mort d'un Homme-Dieu. Un pélerin d'Amiens, touché de ces excès, dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le pape & les princes

Guill. Tyrius, l. 1, c. 1.

princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il est nommé *Cucupietre* dans les mémoires de la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis Comnene : on ne le connoît dans notre histoire que sous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard poursuivit son entreprise avec un zele opiniâtre, & eut la gloire de réussir. C'étoit un gentilhomme, dit-on, prêtre & solitaire, d'une petite taille, d'une figure hideuse, mal fait, mal vêtu ; mais qui cachoit une grande ame sous un extérieur ignoble. Il sçut si bien persuader Urbain II, que ce pontife, charmé de l'honeur qui lui reviendroit d'une si belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les cours, pour disposer les rois & les seigneurs à l'exécution de ce grand projet.

Ann. 1093.

Robert. Monach. l. 1.

Pierre assuré du suffrage de Rome, court de province en province, nu-pieds, nu-tête, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthousiasme, & versant à propos des torrents de larmes. On sçait ce que peut sur le peuple un air de prophete, soutenu d'une grande austérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui régnoit à la cour comme à la ville & à la campagne. Tout parut embrasé du même feu que le dévot hermite : l'Italie, la France & l'Allemagne témoignerent une extrême impatience de voir former une ligue pour un si glorieux dessein. Le pape informé des progrès de son précurseur, tint un concile à Plaisance, où se trouverent quatre mille ecclésiastiques de tout rang, & plus de trente mille laïques. Les ambassadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'assistance des princes chrétiens contre les Musulmans, qui menaçoient les restes du Christianisme en Orient. Urbain apuya leur demande par un discours si vif & si pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Constantinople devoit atendre du secours. Le pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du saint siege par la conquête d'un nouveau royaume : & les princes Italiens, trop enchantés des délices de leur pays, n'avoient nulle

Ann. 1094.

Le pape convoque pour cet effet un concile à Plaisance.

Conc. Platent. t. 10, concil.

Ann. 1095.

envie d'aller se batre dans une terre couverte de rochers arides.

Concile de Clermont, où la ligue est résolue.

On fut donc obligé d'assembler un autre concile à Clermont en Auvergne, où se rendirent treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques; plus de trois cents abbés, & une multitude prodigieuse de toutes sortes de personnes. Le pape y harangua dans la grande place, & représenta d'une maniere si touchante la profanation des lieux saints, la misere & l'oprobre des chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, si on ne s'oposoit aux progrès des infideles, que toute l'assemblée s'écria d'une voix unanime: *Dieu le veut, Dieu le veut.* Paroles qui furent long-temps le cri de guerre & la devise des *croisés*. Ce fut ainsi qu'on apela ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite * ou au chaperon. On ne pouvoit la recevoir que des mains du pape, des évêques, des abbés, ou des ecclésiastiques constitués en dignité. De-là est venu le nom de *Croisade*.

Conc. Clarom. ibid.

Hist. belli Sacri, tom. 1, Musai Italici.

Empressement pour prendre la croix.

Ce concert, toujours si rare dans les grandes assemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le pape y trouvoit *une impression manifeste de la volonté suprême, un oracle inspiré du ciel, un présage certain de l'heureux succès d'une guerre que Dieu vouloit.* Miracle qui semble confirmé par la remarque d'un auteur contemporain, qui observe que le même jour que la croisade fut publiée à Clermont, on en eut nouvelle dans les pays les plus éloignés en Orient & en Occident Mais si l'on examine la chose avec les yeux de la raison, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des événements humains. Le concile n'étoit presque

Balderic, archiep. l. 1.

Robert. Monach. l. 1.

* Poëme manuscrit intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais comment que il en doie estre,
La Croix est en m'épaule destre;
L'escharpe & bordon li aportent, &c.

composé que de François, nation également guerriere & amie de la nouveauté. Les seigneurs inquiets, indépendants, ruinés par le libertinage ; les ecclésiastiques dégoûtés d'une profession qui proscrit la licence ; les moines ennuyés d'un genre de vie qui les sépare du reste du monde, le peuple accablé d'impôts & de miseres, tous les Etats plongés dans la débauche ou la superstition, ne cherchoient que l'occasion de se signaler ou de s'enrichir. On défendoit de poursuivre les croisés pour dettes : on les affranchissoit de toute imposition : on permettoit aux gentilshommes d'engager leurs terres : on mettoit les biens du roturier sous la protection de saint Pierre, protection alors très-puissante : on proposoit à tous une entiere rémission de leurs péchés : on leur ouvroit enfin le ciel, sans autre pénitence que de suivre la plus chere de leurs passions, qui étoit de voyager & de faire la guerre.

Ann. 1095.

Rigord. p. 16.

Spicileg. Ach. l. 6, p. 406.

On se croisa donc à l'envi : les uns par libertinage, les autres par un faux zele de religion : ceux-ci pour se faire un nom, ceux-là pour changer de place : quelques-uns pour se soustraire aux importunités de leurs créanciers, quelques autres pour aller chercher dans un pays étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouïssoient dans leur patrie. Evêques, abbés, moines, seigneurs, marchands, ouvriers, laboureurs, vieillards, femmes, enfants, tout voulut être de cette expédition. Il n'y eut que les rois qui ne se laisserent pas emporter à cette pieuse fureur : mais ils permirent à leurs vassaux & à leurs sujets de prendre la croix. Les auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers croisés *à plus de six millions d'ames. On eût cru*, dit la princesse Anne Comnene, *que l'Europe, arrachée de ses fondements, alloit tomber sur l'Asie.* On se donna rendez-vous à Constantinople. Mais de cette multitude effroyable de vagabonds qu'on fit partir par différents chemins, les uns ne passerent pas l'Italie ou l'Allemagne, & revinrent sur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne s'étoient figuré que délices :

Divers motifs des croisés : leur nombre.

Guillel. Tyr. l. 1, c. 5.

Balderic Dolen, l. 1.

Fulcher. Carnot. p. 821, tom. 4, Duch. Malmesb. l. 4, pag. 133.

Ann. 1095.

les autres périrent de maladies, de faim, de soif & de fatigues. Plus de quatre-vingt-mille se rangerent sous les drapeaux de Pierre l'Hermite, qui ne put se refuser à la vanité de commander une armée, en froc, en sandales, & ceint d'une grosse corde. Bientôt il aprit, par une funeste expérience, que rarement on réussit, lorsque l'on sort des bornes de son état.

Ann. 1096.

Pierre l'hermite se fait général d'armée: il est batu, ainsi que son Lieutenant.

Guillel. Tyr. l. 1, c. 8.

Le dévot général partagea son armée en deux corps. Le premier, sous la conduite d'un gentilhomme François, nommé Gautier *sans argent*, après avoir traversé paisiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles désordres dans la Bulgarie. On se réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en pieces. Ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec son commandant sous les murs de Constantinople, où l'empereur Grec leur fit fournir des vivres jusqu'à l'arrivée du second corps, qui étoit sous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier solitaire, par une action qui n'est ni d'un prêtre, ni d'un chrétien, entreprit, contre la foi jurée, de venger la défaite de son lieutenant sur Malleville, place forte sur les frontieres des Hongrois & des Bulgares. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, & tous ses habitants égorgés. Les deux nations justement irritées de cette perfidie, tomberent sur lui avec toutes leurs forces, lui tuerent dix mille hommes, lui enleverent ses bagages, ses chariots, ses provisions & son argent. Il eut beaucoup de peine à ramasser les débris d'une armée que la crainte avoit dispersée dans les bois & sur les montagnes. Mais enfin il fut assez heureux pour réjoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette idole des croisés, ne s'atendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

Idem, ibid. c. 17 & 20.

Deux autres armées de croisés sont exterminées par les Hongrois.

Ce ne furent pas les seuls échecs qu'essuyerent ces armées de fanatiques. Celle du prêtre Godescald, composée de quinze mille Lorrains & Allemands, fut encore plus maltraitée. Il n'y eut point de brigandages, de violence & de cruautés qu'elle n'exerçât sur les lieux de

ſon paſſage. Toute la Hongrie prit les armes contre de ſi dangereux hôtes : ils furent inveſtis, déſarmés, maſſacrés : il n'en échapa qu'autant qu'il en faloit pour aller porter dans leur pays la nouvelle de ce triſte déſaſtre. Une autre troupe de plus de deux cent mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorrains, Allemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'allant défendre la religion, il faloit commencer par exterminer les Juifs ſes ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence : ils furent égorgés ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. On vit ſe renouveler en cette occaſion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue : les meres devenues furieuſes, poignarderent leurs enfants : les maris fendirent le ventre à leurs femmes & ſe tuerent eux-mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. Le ciel devoit une éclatante vengeance à une ſi exécrable inhumanité ; il en fit une punition qui doit à jamais effrayer ceux qui ſe ſervent de la religion pour deshonorer ſon auteur par leurs crimes. Cette effroyable multitude de ſcélérats trouva encore dans la Hongrie ſon châtiment & ſon tombeau : elle y périt victime de la frayeur, du fer, des eaux & de ſes forfaits.

Ann. 1096. *Idem, ibid. c. 17.*

Ibid. c. 19.

Cependant le général Hermite avoit reçu un renfort conſidérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le maſſacre de leurs prédéceſſeurs ne put contenir : ils ſe mirent à ravager les environs de Conſtantinople, où on leur avoit permis de camper. L'empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie : mais par une modération digne de tous les éloges, il ne ſongea qu'à s'en débaraſſer, & leur fournit des bateaux pour les tranſporter au-delà du Boſphore dans la Bithynie.

Ménagement de l'empereur Alexis pour ces premiers croiſés.

On raconte de lui pluſieurs autres traits également glorieux à ſa mémoire. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans une cérémonie publique : un certain comte François,

Ann. 1096.

Ann. Comn. Alex.

que l'histoire ne nomme point, vint se placer à ses côtés, disant tout haut : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous.* L'empereur ne fit que sourire. Bohémond, à la vue d'un magasin de meubles précieux & de bijoux de toute espece, entassés sans ordre dans une des chambres du palais de Constantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Est-il possible qu'on neglige de si belles choses ! Si je les avois en ma puissance, je me croirois le plus riche prince de la terre.* Le soir même Alexis lui envoya toutes ces richesses.

Ce qu'il faut penser de ce prince soit en bien, soit en mal.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux historiens Grecs de nous représenter ce monarque comme un prince également sage, modéré, généreux & politique. Les Latins au contraire le traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui sous l'aparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverser les croisés, ou à faire périr leurs armées. On doit se défier des uns & des autres. Alexis avoit été insulté par les princes Normands, qui peu contents de lui avoir enlevé la Pouille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'ataquer jusque dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces conquérants de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Grece : il sçavoit les désordres dont cette ligue effroyable de chrétiens avoit tracé sa route : il voyoit son propre pays exposé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude dangereuse, dont il ne vouloit pas être l'esclave. Mais les loix de l'honeur doivent toujours être sacrées aux grandes ames ; & la trahison, odieuse dans un particulier, devient abominable dans un prince. C'est en deux mots l'excuse & la condamnation de ce monarque, ou, si l'on veut, le malheur des circonstances où il se trouva.

L'armée de Pierre l'Hermite est massacrée par Soliman, soudan de Nicée.

Il ne paroît pas en effet que d'abord il ait eu de mauvais desseins. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer, & de son atention à fournir des vivres à l'armée de Pierre l'Hermite, & du sage conseil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des

princes croisés. Mais il avoit à faire à une multitude de gens peu disciplinés : on ne voulut rien écouter. Bientôt l'esprit de discorde se mit dans cette troupe de vagabonds. Les Italiens & les Allemands se séparerent des François, qui les traitoient avec trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élurent pour leur chef, les conduisit jusqu'à deux lieues de Nicée, où ils emporterent une petite ville l'épée à la main. Soliman, soudan de Nicée, tomba sur lui avec des troupes aguerries, le batit, lui enleva sa nouvelle conquête, le fit prisonnier, & le força de se faire Turc : exemple qui fut suivi de la plupart de ses soldats. Le malheureux hermite, désespéré de cette apostasie, se retira à Constantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de se mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins effrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs freres. Ils furent envelopés par le soudan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *sans argent* y périt avec Raimond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Breteuil, & Geofroi Burel. Le vainqueur marche aussi-tôt à l'ataque du camp des chrétiens, le force, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, & n'épargne que les enfants, dont il fait autant d'esclaves.

Ann. 1096.

Guill. Tyr. l. 1, c. 24.

Tel fut le sort déplorable de cette premiere armée des Croisés. Celle qui la suivit, plus disciplinée, moins enthousiaste, n'eut besoin que de paroître, pour remplir l'Asie du bruit de ses victoires. On dit communément que Godefroi de Bouillon en fut le généralissime: c'est une erreur. Elle comptoit autant de commandants, que de princes, de grands seigneurs, & de peuples différents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéissoient qu'à des chefs de leur nation. Ceux du Vermandois marchoient sous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frere du roi Philippe, prince d'une probité égale à son courage, aussi grand capitaine que

Caractere des princes croisés.

Alber. Aquens. p. 224. tom. 1, Gestor. Dei per Franc. & Balderic. p. 84.

Ann. 1096.

brave soldat. Ceux de Normandie étoient conduits par leur duc Robert, qu'on nous représente comme un lion dans les combats, comme un très-petit esprit dans la conduite : homme violent, incertain, léger, avare par goût, magnifique par ostentation, voluptueux autant que superstitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : seigneur si riche en possessions, qu'on disoit communément en France, qu'il possédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en faloit beaucoup que sa valeur répondît à sa puissance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des grands, il prit honteusement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandre ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouse combatoient sous les enseignes du fameux Raimond de saint Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos histoires des Croisades que de Godefroi de Bouillon : au contraire dans les annales des Sarasins il est beaucoup mention du comte de Toulouse, & fort peu de Godefroi.

Tudebod. hist. Hierosol. itin. de Duch. t. 4, p. 789.

Longueruana, 1. part. p. 2.

Les Italiens se rassembloient sous les étendards de Bohémond, fils de ce Robert Guischard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier consommé dans l'art militaire, livrant une bataille aussi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, souffrant la faim & la soif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, rusé, le plus politique des princes Croisés, & peut-être le plus grand, s'il eût eu plus de sincérité & de désintéressement. Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, conduisoit soixante-dix mille hommes d'infanterie, & dix mille cavaliers, armés de toutes pieces, sous plusieurs bannieres de seigneurs, tous rangés sous la sienne, tous Lorrains ou Allemands.

Les

Les historiens de ce temps s'accordent à nous le représenter comme un héros qui a sçu réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable a imaginés, la sagesse d'un Nestor, la prudence d'un Ulysse, la valeur d'un Achille, la force d'un géant, *la douceur enfin & la vertu d'un moine qui auroit l'esprit de son état.* On sent toute la difficulté qu'il y avoit de concilier tant de chefs, si différents de caractere, d'humeur, & d'intérêts. Cet effort étoit réservé à la sagesse d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Vélay, légat du saint siege pour cette expédition : prélat également distingué par sa science & par sa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la religion.

Ann. 1096.

Gest. Dei per Franc. tom. 1, p. 35 & 548.

On voit par la conduite de plusieurs de ces princes, gens sages d'ailleurs, ce que peut l'esprit de superstition jusque sur les plus grands courages. Godefroi & Baudoin son frere engagerent le duché de Bouillon au chapitre de Liege, & le comté de Stenai à l'évêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, vendit son patrimoine à ses freres pour quinze mille marcs d'argent : Robert comte de Flandre se défit aussi de ses Etats : exemple qui fut suivi d'un grand nombre de gentilshommes. C'étoit à qui vendroit son bien pour fournir aux frais de cette expédition, où le seul clergé s'enrichit par l'acquisition de ces mêmes terres dont la noblesse se dépouilloit généreusement pour aller servir Jésus-Christ. On s'imaginoit qu'on n'avoit besoin que d'argent & d'armes pour conquérir des royaumes en Asie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Constantinople, que l'empereur Grec leur proposa de lui faire hommage des pays qu'ils venoient subjuguer. Les princes eurent peine à se résoudre à cette honteuse démarche : mais enfin, gagnés par les caresses d'Alexis, tous eurent la foiblesse de prêter le serment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raimond de Saint-Gilles qui protesta constamment qu'il perdroit plutôt la vie, que de se faire vassal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honeur &*

Ils rendent hommage à l'empereur Grec.

Guiber. Abb. c. 15.

Robert. Monach. l. 2.

Ann. 1096.

la vie d'Alexis, à condition que ce monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis. C'est tout ce qu'on put obtenir de lui.

Revue de l'armée, & le nombre des croisés.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du duc de Lorraine, avoit joint son libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil, & de Guillaume de Melun, surnommé le *Charpentier*, parce que la hache à la main, il *charpentoit* d'une terrible maniere tout ce qui s'offroit à ses coups. L'empereur batu d'abord par Godefroi, ensuite par Tancrede neveu de Bohémond, enfin par Raimond de Saint-Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec serment, qu'il aideroit les princes de tout son pouvoir par terre & par mer. L'armée des Croisés se mit aussi-tôt en marche, & passa dans l'Asie Mineure, où l'on en fit la revue. Elle se trouva de cinq cent mille hommes de pied, & de cent trente mille cavaliers. La difficulté étoit de nourir cette prodigieuse multitude. Les Vénitiens, incertains du succès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Asie, refuserent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Pisans & les Grecs à leur exemple, équiperent des flotes chargées de provisions, qu'ils vendoient aux princes ligués, en côtoyant le pays qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit sorti ; Gênes, enrichie par ce trafic, devint bientôt une puissance.

Guiber. Abb. l. 4, c. 4.

Prise de Nicée & d'Antioche de Syrie.

La premiere entreprise des Croisés fut le siege & la prise de Nicée, capitale de la Bithynie. On batit deux fois les armées des deux Solimans, pere & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoissoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces escadrons hérissés de fer, ni ces énormes forêts de lances : ils n'en purent soutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent si fort la terreur, que toutes les villes de moindre conséquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudouin alla

Guill. Tyr. Tudebod. Robert Monach. & alii.

jusqu'en Mésopotamie, s'empara d'Edesse, & d'un vaste pays qui le reconnut pour son prince. On s'avança ensuite du côté d'Antioche, qui fut assiégée. Cette ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Constantinople, étoit défendue par une garnison de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les soudans l'avoient fortifiée avec un soin extrême. Elle avoit des provisions en abondance, des machines de guerre de toute espece, & d'habiles ingénieurs pour les mettre en usage. La disette des vivres dans le camp des chrétiens, les pluies continuelles, les sorties aussi fréquentes que meurtrieres, les combats perpétuels qu'il faloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre ce siege l'un des plus difficiles & des plus mémorables qu'on eût encore vus. Il duroit depuis six mois, & les princes Croisés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils eussent été contraints de le lever honteusement, si un officier Turc ne leur eut promis de leur livrer la place, à condition que Bohémond en demeureroit le seul possesseur. Toute l'armée y consentit. Pyrrhus, c'étoit le nom du traître, livra trois tours où il commandoit Le prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut passé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Ann. 1097.

Guill. Tyr. l. 5, c. 16, 17, & seq.

C'est dans les différents combats que l'on fut obligé de soutenir à l'ataque d'Antioche, que Godefroi de Bouillon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de sabre, qu'on ne vît voler des têtes, ou des mains, ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant ataqué par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un si furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reste du corps jusqu'à la selle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre : l'autre, comme par miracle, demeura ferme sur l étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne cessoit d'agiter. Ce spectacle répandit la cons-

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroi.

Tudebod. l. 3, p. 789. Guill. Tyr l. 5, c. 6, p. 701. Albert. Aquens. l. 3, c. 85, p. 238. Robert. Monach. l. 4, p. 60, & l. 9, p. 75.

ternation, l'horreur & le désespoir dans tous les cœurs.

Ann. 1097.

Les princes croisés batent l'armée Turque, qui étoit venue leur couper les vivres.

Gesta Franc. Tudebod. & alii.

Le danger cependant n'avoit pas cessé par la prise de la capitale de Syrie. Les chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent assiégés par une nouvelle armée de Turcs beaucoup plus nombreuse que les précédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile général, après s'être rendu maître de tous les forts que les Croisés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui est entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloqué, & lui coupoit les vivres : la faim & les maladies y auroient fait périr les princes, si, par un beau désespoir ils ne fussent sortis en bataille, résolus de mourir en braves gens, ou de se faire un passage à travers le camp des infideles. Hugues le Grand fut le premier qui se mit en marche, faisant porter devant lui le grand étendard de l'armée chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin ; il fut renversé, culbuté & taillé en pieces. Le but de cet ouvrage, ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à représenter ce brave prince courant la lance baissée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il suffira de remarquer que nos historiens n'ont pas assez rendu justice à la mémoire de ce héros moins riche en possessions, moins puissant en vassaux, que la plupart des princes Croisés, mais du-moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les chrétiens lui durent en grande partie le succès de cette glorieuse journée. L'armée de Corbagat fut ou dispersée, ou passée au fil de l'épée.

Robert. Mon. ibid.

Ann. 1099.

Prise de Jérusalem.

Cette victoire en assurant Antioche aux Croisés, leur ouvrit un passage à Jerusalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara sur la route, de Ptolémaïs, depuis S. Jean d'Acre ; de Lidda, autrement Diospolis, de Rama ou Arimathie ; de Nicopolis, autrefois Emmaüs, & de plusieurs autres places. On arriva enfin devant la sainte cité dont on forma le siege. Cette ville moins grande, mais beaucoup plus forte

qu'Antioche, étoit alors sous la domination du calife d'Egypte ; il venoit de la reconquérir sur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Sarasins. Elle étoit défendue par une garnison de trente mille hommes, outre vingt mille habitants capables de porter les armes. Il s'en faloit beaucoup que l'armée des Croisés fût aussi nombreuse. Les sieges de Nicée, d'Antioche & d'Edesse, les garnisons qu'on avoit été obligé d'y laisser, trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la faim, la soif, les maladies, les désertions l'avoient si fort affoiblie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux à vingt-trois mille hommes effectifs. Mais la valeur supléa au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier assaut, & la ville du second, après cinq semaines de siege. On ne fit aucun quartier aux infideles : tout ce qui n'étoit pas chrétien, fut égorgé.

Ann. 1099.

Guill. Tyr. l. 8, c. 4.

Idem, ibid. c. 21.

Ici l'histoire nous présente un spectacle aussi singulier qu'édifiant. Ces fiers vainqueurs, tout dégoûtans de sang, passent en un moment de la fureur du carnage, aux sentiments de la plus tendre piété. On quitte le casque, la cuirasse & l'épée : on se revêt de l'habit de pélerin : on va nu-pieds en procession se prosterner devant le saint Sépulcre, qu'on arrose de ses larmes. Un célebre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendresse compatible avec l'emportement du massacre. Cependant si l'on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois données du fanatisme & de la superstition, on n'y trouvera rien que de très-vraisemblable. C'étoit par esprit de religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire une œuvre très-agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui offrir des victimes qu'il déteste, il est vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impossibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille chrétiens emporte une ville défendue par soixante mille Sarasins, il ne nous apartient pas d'en prononcer. Il n'est permis qu'au premier génie

Piété des croisés.

Abrégé chron. de l'hist. univ. 1. part. p. 134.

Ibidem.

de la France de contester des faits raportés par tous les auteurs contemporains.

Ann. 1099.

Godefroi est élu duc ou baron de Jérusalem.

Les Croisés, maîtres de Jérusalem, s'assemblerent pour lui donner, non pas un roi, mais un duc, qui la gouvernant avec une autorité souveraine, pût la défendre contre les armées des Turcs & des Sarasins. Le comte de Toulouse s'en excusa sur son grand âge : le duc de Normandie, moins par modestie que par aversion pour les affaires, refusa pareillement de s'en charger : le comte de Flandre s'en défendit également par le même principe : il brûloit du desir de retourner dans ses États pour y jouïr des douceurs de la paix. On jeta donc les yeux sur Godefroi de Bouillon, qui enfin accepta une commission très-glorieuse en elle-même, mais en même-temps très-délicate dans ses suites. On lui fait honeur de n'avoir voulu prendre ni le nom de roi, ni les ornements de la royauté dans une terre où le Roi des rois avoit été couronné d'épines. Ce fut moins piété, que sagesse. Le titre de royaume ne pouvoit guere convenir à une ville qui n'avoit qu'une vingtaine de villages dans sa dépendance. C'est aussi ce qui lui a fait donner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jérusalem ou du saint Sépulcre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de roi, mais d'un *royaume infiniment petit & presque honteux :* c'est l'expression d'un historien Anglois. Quoi qu'il en soit, si Godefroi n'a point porté la couronne, il a du-moins eu la gloire de la mériter. Il signala les commencements de son administration par la défaite du soudan d'Egypte, qui venoit au secours de Jérusalem avec une armée, dit-on, de quatre cent mille hommes.

Raimund. de Agil. p. 179. Henric. Hunridon. p. 377.

Guibert. Abbas, p. 539.

Tudeb. p. 812.

Duch tom. 4. p. 402.

Guill. Malmesb. p. 147.

Ann. 1100.

Nouvelle armée de croisés.

Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient point été de cette premiere expédition, le desir d'aller aussi signaler leur valeur dans la Palestine. On vendit maisons, terres & prin-

cipautés, au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cent mille François, Allemands, Italiens, se mit en marche pour Jérusalem sous la conduite de Huges le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiere entreprise, & qui voulurent encore être de cette seconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geofroi de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frere de Raimond de Saint-Gilles, & Herpin comte de Bourges. Plusieurs dames illustres furent aussi de ce voyage. Déja ils avoient traversé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorsque Soliman vint fondre sur eux, les mit en déroute & les tailla en pieces. Hugues le Grand, blessé mortellement alla mourir à Tarse sur le Cydne. Ceux qui échaperent au carnage, se rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudouin qui venoit de succéder à Godefroi son frere. Ce prince, avec ce secours plus considérable par le nombre, conquit plusieurs villes, dont il augmenta considérablement son Etat.

Ann. 1106.

Duch. tom. 4. p. 849.

Tel fut le succès de cette premiere croisade : on ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'usage des armoiries. On sçait qu'il y a eu de tous temps des figures ou symboles sur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers même ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de simples hiéroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient pas les mêmes devises : les familles en changeoient souvent. Ces images enfin, toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

Origine des armoiries.

Agrip. de vet. nit scient.

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le

douzieme fiecle : les fçavants n'en exceptent pas même celle de France. Les trois crapaux, les trois couronnes, les trois croiffans, le lion portant un aigle fur fa queue, les fleurs de lys enfin aportées du ciel par un ange, font autant de fables auffi abfurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à fa femme, à Noé, & aux douze tribus d'Ifrael. On ne voit fur le fceau de nos anciens rois, que leur portrait ou celui de quelque faint, quelquefois des portes d'églife, très-fouvent des croix & autres fymboles de piété. Hugues Capet eft repréfenté tenant un globe de la droite, & de la gauche une main de juftice. Sa couronne n'eft rehauffée que de fleurons. Louis le Gros eft affis dans un fauteuil, vêtu d'une efpece d'aube, portant un fceptre à trois pointes, & ayant fur la tête une couronne ornée de plufieurs croix. Le premier fceau où l'on voie une véritable fleur de lys, eft de Louis VII, furnommé le Jeune.

Ann. 1100. *Segoin, tréfor Hérald. La Colombe, fcience Héral. Ste Marthe, traité des armoir. de Franc. M. de Fonc. mémoires de l'Acad. des B. L. tom. XX, p. 379.*

M. le Blanc, Traité hift. des monnoies.

Toutes ces variations, dit Pafquier, *prouvent que les armoiries tant de nos anciens rois que de leurs fujets, étoient des devifes telles qu'il plaifoit à chacun de fe choifir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte, qui les rendirent propres à chaque maifon. On les prit d'abord par néceffité. Dans une armée de fept ou huit cent mille hommes, ramaffée de vingt à trente nations différentes, il faloit néceffairement un figne pour raffembler chaque vaffal fous la baniere de fon feigneur, qui lui-même étoit caché fous une armure de fer. On fe vit donc obligé d'imaginer certains fymboles fignificatifs, foit pour fe faire remarquer dans les combats, foit pour être reconnu des fiens. On les conferva dans la fuite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une croifade. Tout ce qui en faifoit preuve, devint une marque d'honeur. On l'arbora fur fes étendards, on la fit graver fur fon fceau, peindre fur fon écu, broder fur fa cotte d'armes ; on s'en para dans les tournois. Bientôt ceux-mêmes qui n'avoient pas été du

Recherches de la France, t. 1, liv. 2, ch. 17, p. 141.

du voyage de Palestine, se montrerent jaloux de cette distinction. Chaque seigneur, chaque gentilhomme voulut aussi avoir un emblême distinctif. On n'eût osé se présenter à un pas d'armes, si l'on n'eût eu sur son armure & sur le caparaçon de son cheval quelque devise en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme siecle & sous le regne de saint Louis, que les armoiries passerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

Toutes les sortes de croix qui se trouvent dans les écussons, les besants *, les lions, les léopards, les coquilles, les merlettes, sortes d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, les noms même d'azur & de gueule, tirés de l'Arabe & du Persan, forment autant de démonstrations que les armoiries doivent leur naissance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont aussi beaucoup contribué, ce sont les autres pieces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les Chevrons, les pals, les jumelles faisoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'astres & d'animaux viennent des noms que se donnoient les tenants & les assaillants : noms brillants ou terribles. Ce n'étoient rien moins que les chevaliers du soleil, de l'étoile, du croissant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choisir ce qu'on a depuis apelé armes ou armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau : de-là les fourures ou pannes échiquetées, vairées, papelonnées, facées, gironnées, fusellées, lozangées. Les autres les composerent de

* Le besant étoit une monnoie fabriquée à Constantinople, qu'on apeloit anciennement Bysance. Il étoit d'or pur & valoit 50 sous, si l'on en croit le Sire de Joinville. Il dit que les infideles exigerent deux cent mille besants d'or pour la rançon de saint Louis ; somme qu'il évalue à cinq cent mille francs. Dans un cérémonial du sacre de nos rois, dressé par ordre de Louis le jeune, on lit ces paroles : *à l'offrande soit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize besants d'or.* Cette coutume s'observoit encore sous Henri II, qui pour la cérémonie de son couronnement fit battre treize besants d'or, pesant chacun un double ducat. Ils ont eu long-temps cours en France. *M. le Blanc, Ibid. p. 157.*

Ann. 1100.

quelques pieces de leur armure : de-là les éperons, les fers de lance, les masses, les maillets, les épées, les casques. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amusements les plus ordinaires : de-là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adopterent les armes qu'ils crurent les plus propres à conserver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque aventure glorieuse pour leur famille : ceux-là se donnerent les premieres venues, par caprice & sans dessein.

Ce fut vraisemblablement à l'occasion de la seconde croisade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, si cependant ce sont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne sont ni lys des jardins, ni lys de marais, mais des iris vulgairement apelées *des flambes.* Quelques-uns veulent au contraire que ce soit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante. Les deux autres étoient renversées en croissants : une clavette lioit ces trois pieces : ce qui formoit, dit-on, le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce sont des abeilles mal-imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion est la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or massif & de grandeur naturelle. Mais pour donner quelque probabilité à ce systême singulier, il faudroit prouver deux choses : la premiere qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui est contraire à tous les témoignages de l'histoire: la seconde que Louis VII put être informé de ce que renfermoit un tombeau que le hasard a fait découvrir sous le regne de Louis XIV : ce qui est absurde. Quoi qu'il en soit de tous ces divers sentiments, il est du-moins certain que Louis le Jeune est le premier de nos rois qui soit représenté avec des fleurs de lys à la main & sur sa couronne. Lorsqu'il fit couronner Philippe son fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fussent de couleur d'azur & semées

de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules armoiries des monarques leurs successeurs. Tous les ont portées sans nombre jusqu'au regne de Charles V. Ce n'est que depuis le regne de ce prince, que l'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France ; fixation qu'on regarde comme un hommage & un acte de foi envers la Sainte-Trinité.

Ann. 1100.

Il n'y avoit autrefois que la vraie noblesse qui eût droit d'avoir des armoiries. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-seulement osent s'en arroger, mais qui les arborent par-tout, comme si un demi-dieu étoit leur pere. On pourroit leur apliquer ce bon mot de Ménage, *que les armoiries des nouvelles maisons sont pour la plus grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardiesse que rien ne peut excuser, ont choisi les pieces les plus illustres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au proverbe : *qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de vilain*. Quelques autres, par une imprudence jusque-là sans exemple, se sont entés dans les maisons les plus distinguées : *ce qui seroit peut-être suportable*, dit Mézerai, *si en conséquence ils s'efforçoient d'avoir l'ame aussi noble que les armoiries & les noms qu'ils usurpent.*

Mézerai, Abrég. Chron. t. 1, p. 63, 64.

C'est encore à l'occasion des guerres saintes, que furent établis les Religieux soldats, Hospitaliers, Templiers, & Teutoniques. Les premiers plus anciens & les modeles des autres, étoient déja célebres avant la prise de Jérusalem par les princes croisés. Mais bornés, les uns à recevoir les fideles qui venoient visiter les saints lieux, les autres à avoir soin des malades, sur-tout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paisibles de la charité, sous la conduite du bienheureux Gérard leur fondateur. Ce fut Raimond Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers statuts de l'hospitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la religion. Il divisa son ordre en trois classes. La premiere fut celle des

Établissement des ordres religieux & militaires de saint Jean.

Hist. Hierosf. Jacob. Vitriaci, c. 74.

Ex Bosio, t. 1, pag. 68.

Ann. 1101.

Chevaliers qui par leur naissance & le rang qu'ils avoient tenu autrefois dans les armées, étoient destinés à faire la guerre aux infideles. On mit dans la seconde ceux qui n'étant ni de maison noble, ni ecclésiastiques, devoient être employés à servir les pauvres dans les hôpitaux, & les chevaliers dans leurs expéditions militaires : on les apela *freres servants.* Il furent distingués dans la suite par une cotte d'armes dont la couleur differe de celle des chevaliers. On fit une troisieme classe des prêtres & des chapelains, qui outre les fonctions ordinaires atachées à leur caractere, soit dans l'église, soit auprès des malades, seroient encore obligés chacun à leur tour de servir d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu de chasteté & d'obéissance. Les nouveaux religieux, pour se distinguer des autres, s'apelerent *les chevaliers de saint Jean*, du nom d'un hôpital qu'ils avoient dans la ville de Jérusalem ; & prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir. C'est cet ordre célebre, qui sous les noms de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ses exploits & de ses victoires sur les infideles, ordre aussi recommandable par les vertus paisibles de la religion, que par la plus haute valeur dans les combats.

De S. Lazare.

Tous les hospitaliers cependant n'embrasserent point le nouvel institut. Les plus anciens, si connus sous le nom de saint Lazare, ne voulurent rien changer au statut qui leur permet le mariage, & se séparerent des nouveaux avec lesquels ils ne faisoient auparavant qu'un seul ordre sous un même grand-maître. Ils les imitèrent néanmoins dans le dessein de sacrifier leur vie pour la défense des saints lieux, ajouterent aux vœux de charité & d'obéissance celui d'être toujours prêts à combatre les ennemis du christianisme, arborerent la croix verte pour se distinguer de leurs anciens confreres & rendirent comme eux de signalés services aux rois, aux peuples, & à la religion. Louis le Jeune à son retour de Palestine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette

Bul. Alex. IV.
Bul. Greg. IX.

vue qu'il leur donna l'intendance & l'administration de toutes les maladreries de son royaume, avec le château de Boigni près d'Orléans, qui dès-lors devint la maison principale & le chef-lieu de l'ordre. C'est aux bienfaits de ce prince & de saint Louis, que nos rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des temps, le pape Innocent VIII entreprit de le suprimer & de l'unir avec tous ses biens à celui de saint Jean de Jérusalem. Mais toutes ses bulles déclarées abusives par arrêt du parlement furent révoquées par les papes Pie IV & Pie V. Ce ne fut cependant que sous les regnes & par la protection de Henri IV & de Louis XIV, que les chevaliers de saint Lazare furent rétablis dans leur premier éclat. Le pape Paul V les réunit à ceux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui venoient d'être institués aux instances du monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu.

Ann. 1101. *Belloy, ch. 9.* *Chopin. de sacr. polit. l. 2, tit. 6.* *Bul. Paul. V. 1607.*

L'exemple des hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geofroi de saint Aldemar, & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les pélerins étoient exposés dans leur voyage & à leur retour de Jérusalem, formerent entr'eux une petite société pour leur servir d'escorte. Ils alloient les prendre & les reconduire ensuite jusqu'au de-là des défilés des montagnes & des passages les plus dangereux. Ce n'étoit d'abord qu'une simple association : elle devint par l'aprobation du concile de Troies un ordre religieux militaire. Ce fut S. Bernard qui leur donna une regle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'accrut considérablement en très-peu de temps. Les princes, les seigneurs, tout ce que la chrétienté avoit de plus illustre, voulut combatre sous son habit & sous ses enseignes. On leur donna le nom de *Templiers*, ou chevaliers du Tem-

Du Temple. *Guill. Tyr. l. 12, c. 4. Jac. de Vitr. n 65.*

Ann. 1108.

ple, parce que le roi Baudouin leur avoit assigné un logement dans son palais proche le temple. Bientôt ils devinrent si puissants, qu'ils égalerent la fortune même des souverains. Mais ces richesses, glorieuses récompenses de leur mérite, furent les causes de leur malheur & de leur perte : ainsi que nous le verrons en son temps.

De sainte Marie de Teutoniques.

Idem, c. 66.

Belloy, ch. 15.

L'établissement des chevaliers Teutoniques suivit de près celui des Templiers. Ce nouvel ordre raporte sa véritable origine au siege de saint Jean d'Acre. Le soldat Allemand, malade ou blessé, souffroit extrêmement dans un pays où n'étant entendu de personne, il ne pouvoit faire connoître ni son mal, ni ses besoins. Quelques gentilshommes de Brême & de Lubec, touchés des miseres de leur compatriotes, prirent les voiles de leur navire, dont ils firent une grande tente, où ils retirerent les blessés de leur connoissance, & les servirent avec beaucoup de charité. Quarante seigneurs de la même nation se joignirent à eux, & formerent une société religieuse & militaire, qui fut aprouvée & confirmée par le pape Céléstin III. On les apela *chevaliers de sainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hôpital qu'un riche Allemand avoit fait autrefois bâtir à Jérusalem pour les pauvres malades de sa nation. Leur habit consistoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur regle étoit celle de saint Augustin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hospitaliers & des Templiers : mêmes statuts que les premiers dans tout ce qui regardoit l'hospitalité : même discipline que les seconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire serment qu'ils étoient Allemands d'extraction, & nobles de naissance. Les affaires des chrétiens étant totalement désespérées en orient, les chevaliers Teutoniques se retirerent en Allemagne, où ils devinrent bientôt une milice de conquérants. Marienthal ou Mergentheim est le lieu de la résidence du grand maître : il est prince souverain.

Pendant que toutes ces choses se passoient en orient, Philippe, tranquile dans son royaume, ne s'occupoit que du soin d'agrandir ses domaines. Il sçut en habile politique profiter de la superstitieuse fureur du temps pour réunir à sa couronne plusieurs seigneuries & comtés, entre autres celui de Bourges que le comte Herpin lui vendit pour avoir de quoi faire le voyage de la Terre-Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouïssoit de la plus profonde tranquilité, lorsque le monarque mourut à Melun dans la cinquante-septieme année de son âge, & la cinquantieme de son regne. Son corps fut porté à l'abbaye de saint Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture. Un historien Anglois le fait mourir moine Benédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princesses se faisoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même ils vouloient être portés, à leur derniere maladie, dans des couvents : de-là ce grand nombre de monarques, de seigneurs, & de dames illustres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en santé aux affaires publiques pour vivre en cénobite.

Ann. 1108. Mort du roi Philippe.

Guill. Malmesb.

Philippe eux deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à son mari. La premiere, fille de Florent comte de Hollande, fut mere de Louis VI, dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Constance mariée d'abord à Hugues comte de Troies, puis à Bohémond I, prince d'Antioche & de Tarente. La seconde, de l'illustre famille de Montfort, lui donna quatre enfants, Philippe comte de Mante & seigneur de Melun ; Fleuri ; Cecile, femme en premieres noces de Tancrede, neveu de Bohémond, en secondes, de Pons de Toulouse, comte de Tripoli ; & Eustache mariée à Jean comte d'Etampes. Une preuve que ce second mariage du roi fut enfin aprouvé par les papes,

Ses femmes & ses enfants.

Ann. 1108.

c'eſt que les deux fils de Bertrade ſe regardoient comme légitimes, & capables de ſuccéder au royaume : prérogative qu'aucun auteur de ce temps ne leur a diſputée. *Ce qui élevoit ſi fort, & la mere & les enfants & toute la famille*, dit l'abbé Suger, *c'eſt que ſi le roi venoit à mourir, de quelque accident que ce fût, l'un des freres ſuccéderoit au trône :* expreſſion qui marque, non des eſpérances vagues & des prétentions chimériques, mais un droit certain, & reconnu de toute la nation. S'il eût été douteux, eſt-il croyable qu'un miniſtre d'Etat, un homme enfin tel que Suger, n'eût pas dit un ſeul mot pour prévenir la poſtérité, & l'empêcher de tomber dans l'erreur ? Le douaire de Bertrade aſſigné ſur les domaines de la couronne devient une nouvelle confirmation de cette opinion, fondée d'ailleurs ſur l'autorité des chroniques d'Anjou & de Maillezais, qui toutes deux lui donnent le titre de reine. Ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere dans le dioceſe de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de temps après, ſous l'habit des religieuſes de Fontevrault.

Suger de vitâ Lud. Gros. tom. 4 Duchesne, p. 19.

Son portrait.

On remarque que Philippe eſt le premier de nos rois dont le nom ne fut ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un ſaint honoré dans l'égliſe. On lui reproche ſon incontinence, qui lui fit perdre, dit on, le privilege de la guériſon des écrouelles, que Dieu voulut bien rendre à ſes ſucceſſeurs. Mais ce qui lui fit le plus de tort dans l'eſprit de ſes ſujets, emportés alors par la fureur des croiſades ; ce fut le peu de part qu'il prit à ce célebre événement. On regarde comme puſillanimité, molleſſe, indolence, ce qui fut peut-être l'effet de la plus haute ſageſſe. Heureuſe la France, ſi les rois, ſes enfants ou petits enfants l'euſſent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'euſſent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs Etats, pour aller tenter en orient des conquêtes tres-incertaines ! Il eſt du-moins conſtant qu'il avoit de grandes qualités. C'étoit le prince de ſon ſiecle le mieux

P. Daniel, t. 4, p. 517.
Guibert. abb. apud Duchesf. tom. 4, p. 317.

mieux fait, de la taille la plus majestueuse, de l'extérieur le plus séduisant. Brave dans les combats, sage dans le conseil, maître dans l'art de parler, l'histoire lui donne toutes les graces de l'esprit & du caractere. C'est le premier de nos monarques, qui pour autoriser ses chartres, les ait fait souscrire par les grands officiers de la couronne. On y voit aussi le nom d'Ingelram son précepteur. Quelquefois les confesseurs ont obtenu le même honeur. *Ann. 1108. Duchesn. t. 4. p. 169.*

Ce regne si célebre par l'établissement de tant de sociétés religieuses & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de plusieurs ordres monastiques, qu'il vit naître & croître. Celui des Chartreux eut pour instituteur saint Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'église de saint Cunibert, ensuite de Notre-Dame de Rheims, le plus sçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de son temps. Le désir d'une plus haute perfection le conduisit dans une solitude du Dauphiné nommée *Chartreuse*, d'où l'ordre a pris son nom. Il fut suivi de six compagnons d'étude & de piété, qui vécurent avec lui dans la plus grande austérité, portant des cilices sur la chair, ne parlant presque jamais que par signes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le samedi, du fromage le jeudi, un peu de poisson les dimanches & fêtes. Ils se faisoient tous saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. On n'admettoit les novices à faire profession qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plumes & de l'encre pour transcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fissent dumoins par écrit. Le saint fondateur apelé par le pape Urbain II, pour l'assister de ses conseils, refusa l'évêché de Reggio, & mourut en Calabre dans son monastere de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'histoire du chanoine de Paris, qui se leva de sa biere en présence de Bruno, & cria trois fois, *on m'a accusé, on m'a jugé, on m'a condamné*, est,

Commencement de l'ordre des Chartreux.

Ann. 1109.

Mabil. praef. n. 68.

Guibert. de vitâ suâ, c. 11.

Launoy, dissert. de verâ causâ secess. S. Brun.

Ann. 1109.

dit-on, de l'invention de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui vivoit plus de deux cents ans après. On n'en voit aucune mention dans les écrits du pieux instituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel ordre est d'avoir observé si exactement ses premieres constitutions, que depuis plus de six cents ans, il n'a pas eu besoin de réforme.

Etablissement de l'ordre de Cîteaux.

Vita S. Rob. apud Boll. 29 April. tom. 1, p. 663.

Exor. magn. Cisterc. cap. 1, 2, 10, 13.

Il y avoit vingt-cinq ans que le saint abbé Robert avoit fondé l'abbaye de Molême au diocese de Langres. Mais s'étant aperçu que la discipline n'y étoit pas exactement observée, il se retira avec vingt de ses religieux dans les déserts de Cîteaux, à cinq lieues de Dijon. Ils défricherent une partie de la forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiere austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le réfectoire, & jamais de viande. Ils passerent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Châtillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus éloquent de son siecle. Cette nouvelle société devint en peu de temps très-florissante, & par la sainteté de ses sujets, & par les pieuses prodigalités des fideles. Bientôt on vit s'élever ces quatre abbayes si célebres sous le titre de filles de Cîteaux, *la Ferté*, *Pontigny*, *Clairvaux*, *Morimond*. L'ordre prit son nom du lieu de son établissement : on ne le connoît presque plus aujourd'hui que sous celui de Bernardins.

Fondation de l'abbaye & de l'ordre de Fontevrault.

Ce fut aussi vers le même-temps, que le célebre Robert d'Arbrissel fonda l'abbaye de Fontevrault dans le diocese de Poitiers. C'étoit un des plus beaux génies de ce temps-là, qui avoit souverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit soutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours

ſuivi par une multitude de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe : on en prit occaſion d'ataquer ſa ſainteté par des calomnies. De-là, ſans doute eſt venu le conte du ſingulier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait expoſé ſa vertu au milieu de ſes religieuſes. Robert en fut averti, & pour s'accommoder à la foibleſſe humaine, il réſolut de fixer cette ſociété dans quelque déſert, où les hommes & les femmes puſſent vivre ſéparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La ſolitude de Fontevrault lui parut propre à ce deſſein : il y établit deux monaſteres ſous la regle de ſaint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute l'autorité ; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entiérement de l'abbeſſe. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'apeloit que l'homme d'affaires des dames religieuſes. C'eſt le premier ordre dont le chef fut une femme.

Ann. 1109.

In ejus vitâ apud Boll. 25 Febr. tom. 5, p. 393.

Fin du premier Tome.

De l'Imprimerie de P. ALEX. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.





